TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES ET DES NOMS DE LIEUX ET DE PERSONNES

CONTENUS

DANS LA GAZETTE DES TRIBUNAUX (17e ANNÉE JUDICIAIRE).

1er Novembre 1841 au 31 Octobre 1842.

NOTA. Les dates des jours et des mois qui suivent chaque mot de matière et chaque nom de lieu et de personne, sont celles des numéros de la Gazette où l'on trouve les renseignemens que l'on désire sur les matières, les lieux et les personnes qui sont l'objet de la recherche.

Les Questions de droit et de fait, ainsi que les Faits, se trouvent sous les dénominations qui leur appartiennent.

A

A... (*de Narbonne*), 18 nov. — Abbadie, 22, 27 oct. — Ablinger, 5 août. — Abnour (d'), 26 fév.

Abordage de navires : Achille et Byron, au *Havre*, 18 sept.

Abrassart, 6 août, 5 sept.

Absent. V. *Vente*, *Succession*.

Abunza (d'), 6 août, 5 sept.

Abus (appel comme d'). Peut-il avoir lieu contre l'arrêté d'un maire qui empêche une procession de sortir? 6 mai. — V. *Culte*.

Abus de confiance. Existe-t-il si l'inculpé qui a reçu une somme en dépôt déclare qu'il était autorisé à s'en servir; peut-on diviser cet aveu? 4 fév. — *Quid* du fait du gérant d'une *société en commandite* qui prélève, pour ses besoins personnels, des sommes sur l'avoir social? 9 fév., 21 mars. — Ne commet-il qu'un abus de confiance et non un *vol* le domestique qui use des sommes à lui remises pour payer des fournisseurs? 30 janv., 6 fév. — Berthet, 30 mai. — Bourgine, 30 juin. — Bureau, 19 nov. — Fornier, *ex-notaire*, 27 mars, 3 juin. — Labbé, envers des *associés*, 29 oct. — Laburtandrie, 30 mai. — Rey-Vomarne, 29 janv. — V... (femme), 26 juin. — Un horloger, 19 oct. — Un neveu envers sa tante, 29 sept. — Envers un maçon malade, 10 sept. — V. *Escroquerie*, *Marchandise*, *Notaire*, *Vol*.

Académie des sciences morales et politiques; recueil mensuel, 23 mars. — Séance semestrielle et concours, 30 juill.

Acard, 15 oct.

Accidens. V. *Dommages-intérêts*, *Voitures*.

Accouchement. Les juges sont-ils seuls appréciateurs des preuves qui l'établissent? 7 avril. — Une ouvrière sur la place de la Bastille, 5 janv. — Dans un corps-de-garde, 4 août.

Accrington (d'), 22 sept.

Accusé. Substitution pour un viol, 24 mars.

Achille, navire, 18 septembre. — Acloqui, 9 mai, — *Acorn*, navire, 6 février.

Acquiescement. Existe-t-il dans le fait de conclure au fond, par ordre de la cour, après rejet de moyens de nullité? La cassation de cet arrêt emporte-t-elle celle de l'arrêt du fond contre lequel on ne s'est pas pourvu? 9 mars. — *Quid* du fait de la partie perdante de signifier le jugement sans réserves? 27 juin. — Est-il valable celui donné à un jugement incompétemment rendu? 4 mai.

Acquittement. V. Dommages-intérêts.

Acte sous seing-privé. Suffit-il pour sa validité qu'il en résulte qu'il a été fait en autant d'originaux qu'il y a de parties? 9 sept.

Acteur. Les tribunaux peuvent-ils, malgré son mari, autoriser une actrice à signer tout engagement de théâtre en France? 27, 31 août. — Troupe arrêtée à l'octroi pour leurs voitures, 27 mars. — V. *Saisie-arrêt*, *Théâtre*.

Actions industrielles. V, *Agent de change*, *Contrainte par corps*, *Société*.

Adam, 10 fév. — Adams (Robert), 7 mars. — Adams (Samuel), 3 nov., 24 fév., 2 avril, 26 oct. — Adeline, 14 nov. — Ader, 19 oct.

Adjudication. Est-ce un procès-verbal ou un jugement qui ne peut être réformé qu'en *appel*? Les délais pour le créancier qui a poursuivi la vente partent-ils de la signification? *Quid* si l'*appel* n'est plus recevable contre l'adjudicataire? Cette signification peut-elle être valablement faite par un autre huissier que l'huissier commis? 4 août.

Adoption. Un prêtre peut-il adopter? 30 janv., 6, 13, 20 fév. — Peut-on adopter à la fois plusieurs enfans? 14 mars, 20 avril. — Une femme peut-elle adopter son enfant naturel? 5, 17 mars. — Artaud (neveux et nièces), par demoiselle de Tauriac, 14 mars. — Aubert (Marie), par Thérèse Ponsignon, 20 août. — Bast (blanche de), par de Bast, 13 fév. — Brulfer, par de Charras, 11 mai. — Chatillon (de) par Anne de Chatillon, 10 nov. — Claude, par Leblanc de Ferrières, 20 déc. — Delasalle, par marquis de Louvois 1er janv. — Denys (Marie), par Marie Denys, 22 nov. — Desbrosses (Louise), veuve Laurie, par Louise Desbrosses, 29 janv., 5 fév. — Dolet, par veuve Caunois-Dolet, 3 août. — Dubreton, par Dubreton, 11 mai. — Elluin, par veuve Vallois-Hautebout, 17 avril. — Finot (femme), par veuve Huet, 29 janv. — Gatouillat, par femme Grignard-Gatouillat, 10 janv. — Gouget (Barbe), par femme Dafry-Gouget, 13 juill. — Humbert, par Humbert, 14 déc. — Lesage (Marie), par Agathe Lesage, 5 mars. — Lesourd (Julienne et Elise), par veuve Laillet-Lesourd, 14 août. — Lévêque, par époux Roussel-Lévêque, 12 juin. — Lucas (Jules et Justine), par Astorgue, 3 août. — Melleville (de), par Brodard, 19 déc. — Mescram, par Jeanne Mescram, 22 août. — Mollereau (Anne), par Anne Mollereau, 21 mars. — Payen, par Payen, 13 avril. — Perfetti, par Vautier, 9 juin. — Pillon, par Tavernier, 12 juin. — Poggi (Marie), par femme Poggi, 17 mars. — Prévost, par Prévost, 1er août. — Raffy, par femme Delanoë-Raffy, 14 nov. — Roziez (Adolphe et Olympe), par Jeanne Roziez, 20 avril. — Seillière (femme), par époux Seillière, 3 juill. — V. *Elections municipales*.

Adultère. Le mari, en cette matière, est-il obligé de se porter partie civile? Dans ce cas, est-ce à son témoignage écrit, ou à celui de l'audience qu'il faut s'arrêter? Une réconciliation couvre-t-elle tous les faits antérieurs? *Quid* si le mari a favorisé ce délit? Ces exceptions sont-elles opposables au ministère public? 2 mars. — Lorsque, sur une demande en *séparation de corps*, la femme a été condamnée pour adultère, le ministère public peut-il poursuivre le complice? 2 mai, 1er août. — La femme que le mari a entretenue dans le domicile conjugal peut-elle être poursuivie comme complice? 20 fév., 10 avril. — *Quid* de la personne qui a favorisé l'adultère? 25 fév. — Anna, jeune ouvrière, 3 juin. — Atté, et la femme d'un tailleur, 1er oct. — Bel (femme) et Gour, 25 fév. — Bonin (femme) et Herculé, 12 oct. — Boucher (femme) et Lefort, 1er avril. — Chapelle (femme) et Périault, 20 août. — Chauvelot (femme) et Hourdel, 23 fév. — Chilly (femme) et Dépée, 1er août. — Cieutat (femme) et Fourreau, 17 août. — Cougoul (femme) et Bernardin, 1er mai. — Crochet (femme) et Vanchop, 11 juin. — D..., rue des Juifs, 20 fév. — D... (femme) et L..., à *Ostende*, 5 août. — Dall... (femme), 10 fév. — Daloz (femme) et Récamier, 15, 22 janv., 5, 6 juin. — Falaise (femme), 26 oct. — Fargis (femme) et Roullon, 29 juill. — G... (femme), 2 mars. — Gilette (femme) et un nègre, 10 sept. — Grossonet (femme) et Demarquet, par suite de *vente*, 13 mai. — L... (femme) et un officier garde national, 27 avril. — Lecossois (femme) et R..., médecin, 12 janv. — M... (femme), de *Lyon*, 20 juill. — Meiville (femme) et Poley, 30 nov. — Moissonnet (femme), et Bonnenfant, *caporal*, 23 juin. — Muller (femme) et le comte Sknera, 27 mars. — P... (femme) et Boucher de Monthuel, 2 juin. — R..., *octogénaire*, 15 sept. — Un autre *octogénaire*, 12 juin. — Raimbert (femme) et Rouget, 2 avril. — Thibault (femme) et Lottard, 14 janv. — Tiollet (femme) et Pruvost, 8 sept. — Faux bruit sur un adultère et un meurtre, rue Saint-Martin, 8 oct. — Adultère jugé par l'empereur de *Russie*, 27 mars. — *V. Dénonciation calomnieuse*, *Désaveu*, *Séparation de corps*.

Aerolithe. Qui en est le propriétaire? 24 déc.

Affiches. Sur papier déteint, 4 fév. — Sur papier blanc, dans les salles des chemins de fer, 28 oct. — V. *Dommages-intérêts*, *Dot*, *Placard*.

Agar, 24 mars. — Agathe. — Agénor, 29 mai.

Agent de change. Est-il responsable de la sincérité du propriétaire, quand il vend des *actions au porteur?* 12 mai. — Une vente à terme de *rentes sur l'Etat*, est-elle réputée fictive et ne donne-t-elle aucun recours à l'agent de change contre le vendeur? 13 janv., 23 fév. — Celui condamné à l'amende pour avoir opéré pour son compte, doit-il, par le même jugement, être destitué? 12 juin. — Est-elle nulle la convention par laquelle il stipule, à l'avance, une prime pour les soins à donner par lui à la formation d'une *société* et au placement des *actions?* 3, 4 juin. — Faillite Bonnet, 9, 10, 17 nov. — V. *Bourse* (*jeu de*).

Agent de police, aidant à un crime, 28 fév.

Agier, 19, 21 mars.

Agréés. Renouvellement de leur chambre, 12 mai.

Agricole (société), 1er mai. — Aguado, 18, 24 sept. — Aguignis, 14 mai. — Aiguillon (d'), 8 mai. — Aigui (d'), 31 janv. — Aillaud, 28 fév. — *Ainvelle*, commune, 7 mai. — Airas, 5 mars. — Alain, 27 fév. — Alauzet, 13 juin. — Alazard, 10 fév. — Albaynat, 28 sept. — Albert (prince), 23 mai. — Albert (Charles), 21 août. — Albert (Dlle), 29 déc. — Albert (Ve), 11 sept. — Albin, 9 avril. — Albinet, 12 mai, 26 juin. — Albouy, 30 déc. — *Alboy*, domaine, 14 sept. — Aldhouse, 11 août, 4 sept. — *Alexandre*, navire, 19 mars. — Alexandrine, 20 déc., 12 janv.

Alger, colonie. L'accusé Arabe qui n'a pas exigé la traduction des significations à lui faites, peut-il se prévaloir de ce défaut en cassation? 22 déc. — Constitution de sa propriété foncière, 30 déc., 17 janv. — Ordonnance pour les lois d'*enregistrement*, de *greffe*, d'*hypothèques*, de *notaires*, d'*huissiers* et de *commissaires-priseurs*, 6 nov. — Ordonnance et observations sur l'organisation et le traitement de la magistrature, 7, 17, 21 oct. — Observations sur la justice criminelle à *Constantine*, 6, 17, 27 avril, 6, 25, 28 mai, 8, 10 juin, 12 oct. — Compte-rendu de la justice dans la colonie, 21 sept. — Conflit entre les autorités civile et militaire pour une apposition de *scellés*, 12 août. — Poursuites pour meurtre d'un *voleur*, 9 nov. — Observations sur l'emploi des condamnés à la colonisation, 28 mars, 19 mai. — Injuste destitution d'un employé civil, 20 juin. — Concussion administrative, 13, 27 mars, 6, 13 avril, 7 mai, 5 juin. — Observations de l'Académie des sciences morales, 23 mars. — V. *Exécution capitale*, *Notaire*.

Ali, caïd, 26 août. — Alibert, 28 juill.

Alignement. L'autorisation pour construire ou reconstruire n'est-elle exigible que pour les maisons ou murs qui bordent les routes? 16 juill. — Peut-on, sans autorisation, construire un mur de face faisant saillie sur la voie publique? De ce que l'on peut *prescrire* contre l'*amende* encourue, le peut-on aussi contre l'élévation du mur en contravention? 6 juill. — Les constructions faites avec autorisation verbale, sur un *chemin*, non encore classé comme *rue*, doivent-elles être maintenues malgré un arrêté postérieur qui prescrit un élargissement? 2 janv. — Les Tribunaux civils sont-ils compétens, pour statuer sur les droits de propriété, comme celle de vue droite, qu'un alignement autorisé contraire? 27 juill. — V. *Chemins vicinaux*, *Rue*.

Aligny. Alix, 12 août. — Alizard, 8 oct. — Allain (Dlle), 26 nov. — Allaire, 4 mai. — Allais, 19 janv. — Allait, 23 sept. — Allard, 6, 24 juin, 3 août. — Alleau-Jamin, 3 fév. — Allegret, 9 mars. — Allenou, 21 janv. — Allez, 21 nov. — *Alliance*, société, 9, 17 avril. — Alliaud, 4 mai. — Allier, 21 fév., 13 juin, 24 juill., 10 août. — Allouard, 20 mars. — Allston, 14 fév., 20 mai. — Alluard (Ve), 23 mai.

Alluvion. V. *Ile*.

Almanach populaire, 14 nov. — *Almanach royal*, 31 août. — Alphonse (d'), 4 mars. — Alvarez, 20 août. — *Amager*, ville, 22 mai. — *Amanlis*, commune, 13 mai. — Amanton, 9 mai. — Amboise (d'), 24 juill. — Ameline, 18 nov.

Amende. Est-ce devant le préfet qu'il faut recourir pour en demander la modération? 6 juill. — Payée par un gendarme pour un délinquant, 24 janv. — V. *Alignement*, *Voirie*.

Amet, 8 juill., 28 oct. — Amezaga, 10 janv. — Amigues, 6 nov. — *Amilly*, commune, 4 août. — Amiot, 24 avril. — *Amis de l'humanité*, 23 avril.

Amnistie. Relève-t-elle le contumace de la mort civile? 3 fév. — En *Sardaigne*, 11 avril. — V. *Ban* (*rupture de*), *Surveillance*.

Amy, 9, 11 mai. — Amyot, 13 janv. — Anaïs-Aubert, 9 juin. — Ancelle, 30 janv. — Ancelot, 26 oct. — Andelle, 10 janv. — Andlau (d'), 25 sept. — André (Ve), 21 avril. — André et Cottier, 10 fév. — Andrieux, 22 nov., 27 juin. — Andriot (femme), 29 juin. — Angammare, 10 avril. — Angé, 25 juin. — Angela-Santa, 10 juill. — Angély (de), 17 juill. — Angerant (Léonie), 18 fév. — Angiboust, 25, 26 sept.

Angleterre. Organisation judiciaire de la chambre des lords, 10, 11 fév. — Baptême du jeune prince et vol à ce sujet, 4 fév. — Les amans de la reine, 19 nov., 20 déc. — Whelps, prétendant au trône, 30 juin. — V. *Attentat*, *Emeute*.

Anjou (d'), 7 fév. — *Anne*, navire, 6 fév. — Annion (Marie), 5 sept.

Annonces judiciaires. Pétition à ce sujet, 15 mai.

Annoteau, 27 mars. — Anquez (Ve), 5 mars. — Anthony, 7 janv. — Antoine, 5 mars. — Antomarchi, 14 mars. — *Anvers*, ville, 27 mars. — Aoust (d'), 28 fév.

Appel. Jusques à quand peut-il être interjeté dans les affaires où la Cour de cassation ordonne le *sursis*, pour règlement de juges? 12 déc. — Est-il nul si le *domicile* de l'appelant n'y est pas indiqué, sans équipollent? *Quid* de l'élection de domicile faite chez l'avoué? *Quid* de l'appel d'un jugement *d'ordre*, après les dix jours de la signification à avoué? 9 mars. — *Quid* s'il y manque l'immatricule de l'huissier? Cette nullité est-elle couverte par la constitution d'avoué de la part de l'intimé? *Quid* de la garantie concernant l'huissier? 28 mars. — Est-ce le chiffre de la créance, ou la nature de la contestation qui détermine ce droit d'appel, en matière *d'ordre*, lorsqu'il s'agit d'un *compte ouvert?* 2 avril. — Est-ce le délai ordinaire qui est applicable au jugement sur discontinuation de poursuites, tendant à exproprier un *tiers-détenteur?* 7 oct. — Lorsqu'il n'y a pas lieu de donner à un *mineur* un *subrogé-tuteur*, le délai d'appel court-il à partir de la signification du jugement au père, administrateur légal? 21 juillet. — Le *conseil judiciaire* du prodigue peut-il l'interjeter seul? La nullité de celui du *prodigue* est-elle couverte par l'intervention de son conseil? Toutefois l'appel du conseil ne peut-il être jugé qu'en présence du prodigue? 1er mai. — Le désistement de l'appelant empêche-t-il l'intimé, qui le refuse, d'appeler incidemment? L'appelant principal peut-il alors rétracter son *désistement?* 18 nov. — Est-il recevable celui d'un jugement montant à plus de 1,500 fr. si chaque partie y a une part inférieure? 8 janv. — *Quid* de celui d'une ordonnance de *référé* faisant main-levée d'une *opposition*, sur laquelle, le juge, en l'autorisant, s'était réservé de statuer, en cas de difficultés? 12 déc. — *Quid* si le *référé* statue sur un jugement d'un intérêt de moins de 1,500 fr., même lorsqu'il s'agit de l'engagement d'un *prodigue?* 1er mai. — *Quid* s'il s'agit, en *référé*, d'une provision de moins de 1,500 fr., accordée par un jugement non encore frappé d'appel? 8 juill. — L'appel d'un jugement commercial par défaut est-il valable interjeté le jour même où il est rendu? 27 avril. — Lorsqu'un fait est ordonné à peine de *dommages-intérêts* par chaque jour de retard, l'appel en suspend-il le cours? 12 janv. — V. *Arbitrage*, *Chasse*, *Contrainte par corps*, *Evocation*, *Faillite*, *Honoraires*, *Interrogatoire*, *Notaire*, *Ordre*, *Orfèvrerie*, *Prud'hommes*, *Saisie-arrêt*, *Saisie-exécution*, *Séparation de corps*, *Témoins*, *Tutelle*.

Appert, 15 juin, 3, 17 juillet. — Appiau, 12 mai, 19 aout. — Aran, 3 mars.

Arbitrage. Le compromis qui confie cette mission à un seul arbitre est-il valable? 20 nov. — La clause par laquelle un seul arbitre peut prononcer si la partie adverse n'indique personne, est-elle nulle et la sentence aussi si cette dernière partie ne comparaît pas? 30 juin. — Le compromis est-il annulé par la *faillite* d'une des parties? La sentence ne doit-elle pas suivre son effet si l'affaire est en état? 16 juin. — Les arbitres peuvent-ils prononcer sur la validité de la clause qui les institue? *Quid* s'il y a *appel* de leur sentence de passer outre? 15 aout. *L'appel* pour excès de pouvoir ou incompétence est-il recevable lorsque par l'acte social on y a renoncé? 31 déc. — Les arbitres forcés ont-ils le droit de régler et de réclamer judiciairement leurs *honoraires*? La renonciation à *l'appel* change-t-elle la qualité des arbitres? 3 janv., 1, 11 mai. — La sentence est-elle nulle si l'on n'y joint pas les conclusions des parties, lorsque l'objet de la demande y est suffisamment désigné? 20 juill. — Est-ce au greffe du commerce que des arbitres forcés, devenus amiables compositeurs, doivent déposer leur sentence? 18 juin. — Peut-on, par voie d'*opposition* à l'ordonnance d'*exequatur*, demander la nullité d'une sentence arbitrale? 31 déc. — Cette *opposition* est-elle encore recevable contre une sentence par défaut, après un des actes indiqués dans l'article 159 du Code de procédure? 1, 8 avril, 20 mai. — V. *Bail*, *Comptes*, *Expert*, *Société*.

Arbre (Henriette d'), 29 sept.

Arbres. Le fait de les écorcer sans danger pour eux est-il un délit? 27 nov. — Le propriétaire d'un *moulin* peut-il s'opposer à la plantation d'arbres hors des distances légales par les propriétaires riverains du bief, et sur leurs rives? 27 juin. — Peut-on, par *prescription*, acquérir le droit de maintenir leur plantation hors des distances légales, entre héritages voisins? 10 juill. — Des plantations suffisent-elles pour donner droit au sol? Le propriétaire du sol a-t-il droit aux arbres par accession? Ce droit ne comporte-t-il que ceux qui sont sur pied? 8 juill. — Arbres volés au parc St-Fargeau, 27 fév. — Coupés : fille Cadiche, 10 avril. V. *Bail*.

Archdeacon, 9 fév. — Archias et Ce, 1er janv. — Ardouin, 19 mai. — Arenberg (d'), 13 oct. — *Argenteuil*, commune, 4, 18, 26 sept. — Argout (d'), 2 avril. — Arguesse (femme d'), 24 avril. — Arjnsson (d'), 21 mai, 29, 30 juin, 1, 3, 21 juillet. — Arlaud, 15 oct. — *Arles*, ville, 2 sept. — Arluc, 12 fév. — Armagis, 6 janv. — Armagnac (d'), 14 sept. — Armand, 30 juin, 9 oct. — Armand (Ve), 20, 26 janv.

Armes de guerre. Danger de les laisser aux soldats hors de leur service, 5 nov., 13, 28, 29 janv., 12, 13 fév., 10 avril, 27 mai. — Punition infligée pour mauvais usage, 20 fév., 10 avril. — Applications diverses de la loi pour leur bris, 27 fév. — Fabrication : Guillois, 7 nov. — Détention : Charavey et autres, 11, 12, 13 nov. — Peillon, 17 mars. — Becque, 1er mai. — Un jeune homme pour se tuer, 16 déc.

Armes prohibées. Les couteaux *forme poignard* en sont-ils? 10 nov. — *Quid* du poignard d'un artiste, 18 déc. — Poursuites en *Corse*, 22 sept. — Lois de *Rome* à ce sujet, 18 sept.

Armet de Lisle, 6 août. — Arnal, 14, 17 oct. — Arnaud, 30 déc., 23 avril, 4, 9 mai, 30 juillet. — Arnaud-Coste, 4 déc. — Arnaud-Lechat (femme), 22 août. — Arnauld de Praneuf, 6 janv. — Arnault, 10, 14 déc., 4 avril. — Arnold, 13 juillet, 26 août. — Arnoult, 11, 13 juin, 6 juill., 11 sept. — Arnoux, 1er avril, 7 juill., 18 août. — Arquier, 6 juill.

Arrestation arbitraire. Celui qui l'obtient sous prétexte de *démence* n'est-il soumis qu'à des réparations civiles? 3 mars. — Mazin, 29 juin. — Un propriétaire, 1er oct.

Arrêt. Est-il nul s'il est rendu par des magistrats qui n'ont pas assisté à l'audience où les conclusions ont été prises, et qu'on ne les a pas reprises devant eux? 15 août. — Celui qui après *partage* est rendu avec adjonction du premier président et de deux présidens de chambre est-il régulier, s'il énonce qu'ils ont été appelés conformément à la loi? 27 avril. — Peut-il néanmoins être attaqué si l'on prouve que cette mention est inexacte? Peut-on employer *l'inscription de faux?* 26 mai. — *Quid* s'il est rendu avec l'adjonction de deux conseillers étrangers à la chambre, et celle d'un avocat, faut-il donner le motif de l'empêchement des absens? 22 mai. — V. *Jugement*.

Arrêté municipal. Son exécution regarde-t-elle l'autorité administra-

tive? *Quid* des *dommages-intérêts* réclamés à ce sujet? 6 janv.—ARRÊTÉ DE PRÉFECTURE: V. *Opposition à jugement*.

Arrighi, 24 janv., 20 fév., 14 mars, 6 mai. — Artaud, 22 oct.—Arveuf, 5 août. — Arzac, 9, 27 à 30 nov., 1, 7 déc., 2, 3, 21, 22 janv., 15 mai.— Ashburton, 7, 12 fév. — Askins, 22 mai.

Asphyxie. Deux ouvriers aux eaux d'*Enghien*, 10 août.

Assassinat. Aldigé, 13 mars, 1er avril. — Allard, 2, 17 déc. — Arajols, 29 août, 7 oct. — Aumont frères, 17 déc., 22, 29 janv., 7 mars. — Auzilleau, 25 août, 3 sept., 1, 7 oct. — Aycart, forçat, 15 août, 7 sept. — Babel, *soldat*, 3, 14, 22 août. — Banon (femme), 19 juin. — Barbuley, 20 mai. — Barthet (Marianne), 19 oct. — Battini, 15 juin. — Bavard, 1er juin, 10, 23 oct. — Bazerolles, 15 juin. — Béchard, 4, 13 nov., 17 déc., 1, 23 janv. — Belland, 16, 17 mars, 10 avril, 27 mai.—Benetti, 4 juin, 8 juillet. — Bernier, 7 août. — Bertin, 29 janv. — Bertrand, 13 juin. — Besson, 19, 21, 24 mars, 3 juin, 1, 16 juillet, 3, 18, 24 à 31 août, 9, 17, 19, 23, 30 sept., 2, 10, 24 oct. — Bird (*par le feu*), 11 août. — Blanc, 28 fév., 10 avril, 30 juin. — Bland, 13 oct. — Bonneville, 20 mai. —Bonsall, 13 oct. — Bordoni, 21 nov. — Bossuet, 17 oct. — Boudin, 16, 17, 18 janv., 17 mars. — Bourbon, 20 mai, 16 sept. — Bourdin, 26 nov., 29 déc. — Boyer, 17 fév.—Brabant, 19 juin. —Brémont, 19 août.— Brignole, 20 fév. —Burle, 28 fév., 10 avril. — C..., charpentier, 18 déc. — Cabanié, 4 sept. —Cadiou, 5 oct.—Caraguel, 26 août.—Casabianca, 9, 10, 11 juillet.—Casanova, 27 mars, 23 oct.—Chambrier, 16, 17 mars, 10 avril, 27 mai.—Charpentier, 7 août. — Charriére, *avocat*, 24 oct. — Chiaroni, 9 juin.—Colin, 10, 23 mars, 10, 23, 24 avril. — Colombani, 20 fév. — Colt (John), 3 nov., 24 fév., 2 avril, 26 oct. — Coon, 3 oct. — Cooper, 11, 12, 14 mai, 13, 30 juin, 7 juillet. — Coquart, 10, 22 juillet. — Corninge, 24 janv. — Cottier, 7 janv., 5 mars.—Crendalle, 8 déc., 13 mars. Cugurulle, 29 août.— Cypriani, 14, 15 sept. — D..., à *Ostende*, 5 août.—Damoiseau, 12 août. — Dargel, 15 mai. — Dartigueloube, 26 nov. — Dechavanne, 5 août. — Decorneille (femme), 26 déc. — Delahunt, 21 janv.. Delaire, 15 juin. — Delarue, 13 juin. — Delsaux, *berger*, 7, 8, 10 août, 3 sept.—Deprez, 5, 9, 10 sept.—Deremez, 11, 22, 23 juin.—Desmaisons, 19 août, 10 oct.—Desrosiers, 10, 23, 25 mars, 10, 23, 24 avril, 4 juillet, 3 sept.—Devendeville, 20 déc. — Devige (neuf ans), 18 juin. — Devise, 25 déc. — Dhée, dit *Capuret*, 21 fév., 31 juill.— Dida, 25 déc. — Drans, 16, 17 mars, 10 avril, 27 mai. — Dujardin, 30 déc, 4, 30 mai. — Dumort (femme), 18 nov. — Dupain (veuve), 7 oct. — Dupuis (femme et fils), 3 août. — Dutertre, 10, 23, 25 mars, 10, 23, 24 avril, 4 juill. — Dutriez, 20 déc. — El-Chourfi, 12, 13 mars. — Emanueli, 6 mars.— Enoch, 14 juill.— Epain, 25 août, 3 sept., 1er, 7 oct. —Escomel, 12 oct. — Esquirol (femme), 17 sept. — Faivre, 4, 24 juin. — Farellaci, 18 janv. — Fayadas, 16 mai. — Fédail, 29 août.— Ferrand, 26 déc. — Féry, *aliéné*, 26 mai, 11 juin, 8, 30 sept, 10, 27 oct. — Fieschi (Pierre et veuve), 14, 15 sept. — Fourez, dit *Pampely*, 21 août, 9 sept. — Fourmy, 20 mars. — François, 15 mai. — Gandillon, 31 déc. — Garcia, 12 janv. — Garnier, 16, 17 mars. — Gateau. — Gaubert, 9, 24 sept. — Geffroy, 19 nov. — Gelfredo, 9 mai.— Giacomoni, 12 déc., 7 fév., 14, 19 mars. — Gillot, 8 déc., 13 mars. — Girosec, 10 oct. — Godefroy, 27 déc., 4 avril, 9 juin, 17, 18 sept.—Gonnet, 13, 14 oct. — Good, 11, 15, 21, 24, 25 avril, 16, 19, 20, 26 mai. — Gras, 1er avril. — Graziani, 9, 10, 11 juill. —Griggi, 14 mars. — Guchez, 27 avril, 30 mai. — Guiraud, 5 août. — Haberer, 7 oct. — Hamblin, *actrice*, 5 avril, 21 juill. — Heimedinger, 9 juill., 4 août. — Hérel, 11 mars. — Hilarion, *moine*, 26 déc. — Howitt, *sourd-muet*, 12 sept. — Huot, 6 nov., 1er, 11 déc. — Icart, 12 mai. — Irvine, 7 nov. — Ithée, 9 juill. — Jepou, 21 août. — Joseph, *nègre*, 14 juill. — Julliard, 27 déc., 28 janv. — Laborier, 25 mars. — Lacrose, 10 oct. — Lahitte, 9, 31 juill. — Lair, 26 sept., 15 oct. — Lamarge, 17 mars, 15 avril, 29 août. — Langlois, 4 avril, 8 juill., 17, 18 sept. — Larochette, 14 mai, 22 août. — Larrouyet, 9, 31 juill. — Laüzéré, 21 fév. —Lebras (femme), 19 nov.—Lebreton, 20 juin, 23 juill., 4 sept. — Lecca, 15 juin, 8 juill. — Lecomte, 28 nov., 10 janv. — Lecomte-Dorlot (femme), 3 nov. — Lega, 20 mars. — Legouic, 8 août. — Lemoine, 1er août, 8 oct. — Lemonnier, 18 nov. — Lenormand, 19 nov. — Letellier, 11 mars. — Louvard, 16, 17 mars, 27 mai. — Lucas (sa famille), 18 mars.— Machet, *aliéné*, dans une diligence, 10 déc., 9 mars, 13 mai. — Maechler, 23 mars. — Mage (famille), 14 janv. — Marchand, 20 mai, 17 juin. —Marchetti, 4 fév. — Marle, 2 fév. — Martin, 5 mars. — Masson, 5 août. — Mayer, 16 juin. — Mellino, 4 mai. — Merle (veuve), 17 sept. — Merlino, 19 sept. — Metz, 23 mars. — Micholet (femme), 9 avril. —Mirault, 21 avril, 10, 29, 30 oct. — Moisetti, 28, 30 mars, 2, 3 avril. — Montjaillard, 11, 28, 30 mai. — Morati, 9, 10, 11 juill. — Moreau, 27 janv. — Muller, 5 mars. — Noblot (fille), 25 déc. — Norbert, *décrotteur*, 5, 9, 10 sept. — Obiols, 17 mars, 15 avril, 29 août.— Ociepski, 31 août, 2, 7 sept. — Olive, 17 mars, 15 avril, 29 août. — Orsini, 16 avril, 8 juill. —Pasquier, 24 fév., 3 avril. — Paulet, 25 sept. — Pees d'Escont, 21 fév., 31 juill. — Péjot, 28 janv. — Pelletier, 8, 13 juill. — Pérez, 12 janv. — Perrier, 12 fév., 17 août, 9 sept. — Pétronille, 8 sept. — Pety, 7, 8, 10 août. — Piard, 7 sept. — Piat, 10 oct. — Picard, 12 sept.—Piedbois, 22 sept.—Pignon frères, 20, 26 déc.— Poilié, 12, 30, janv. — Poisson, 21 mai. — Ponsat-Dallen, 21 août, 9 sept., 2 oct. — Porte, 29 avril.— Poussin, 6 nov. — Pradère, 27 nov. — Pré (femme), 10 juin. — Prévôt-Labarre, 3 juill. — Preyt, 8 juill. — Ramond, 3 nov. — Raulet, 19 nov. — Renard (femme), 21 sept. Rodong, 22 nov., 17 déc., 28 janv. —Rosalia, 1er, 19 nov. —Rougre, 5 août. — Sand (Ch.), 1er, 2 avril. — Santa-Lucia, 7 fév., 14, 19 mars, 14 sept. — Santoni frères, 1er, 2 janv. — Sarbruck, 13 oct. — Sarrazin, 31 déc. — Sausse, 25 juin, 17 juill. — Seger, 4 août. —Serain, 11, 12, 13 nov., 3 déc., 14, 21 janv. — Sivard, 7 janv., 5 mars. — Soula, 9 sept. — Stefanini, 20 fév. — Surget, 23, 25 sept. — Thomas, 1er avril, 20 mai. — Tournadre, 29 avril, 20 mai, 9 sept. — Trouillet, 7, 8, 21, 24 avril. — Vallet, dit *Délicat*, 7, 8, 21, 24 avril, 10, 29, 30 oct. — Vaudrion, 26 sept., 12 oct. — Verdus, 15 avril, 20 mai. — Veyrier (Charlotte), 15 août. — Vignoli, 7 fév., 8 oct. — Vigneux, 14 mai. — Villadomad, 17 mars, 15 avril, 29 août. — Villare (*pour deux sous*), 26 nov. — Villetard, 21 avril, 10, 29, 30 oct.— Wolfer, 23 mars. — Huit Espagnols à *Roquemaure*, 1er déc. — Deux infirmiers, à *Alger*, 2 déc. — Un Maure, à *Alger*, 29 sept. — Des serfs *Russes*, 9 janv. — Un gendre envers sa belle-mère, 10 janv. — Un soldat à *Rivière-Thibouville*, 27 mars. — Des remplaçans envers des gendarmes, 7 juill. — Des Grecs, à *Constantinople*, 5 sept. — La bande des Douze-Apôtres, en *Espagne*, 25 sept. — Envers un ferrailleur, 21 nov. — Envers le courrier de *Toulouse*, 24 janv. — Envers le courrier de *Mende*, 21 mars. — Envers un homme ivre, au faubourg Saint-Antoine, 2 fév. — Envers un invalide, aux fortifications, 15 juill. — Supposé, aux mêmes lieux, envers un soldat du 65e, 10, 14 oct. — Supposé par une femme pour perdre un amant, 21 juill. — Autre assassinat supposé, et les suites, 25 fév., 1er juin. — Multipliés en *Corse*, 12 déc., 7 fév. — Aux environs des camps de *Paris*, 25 fév. — *Vendetta* par suite de duels, en *Amérique*, 14 fév. — Au *Mont-Saint-Michel*, 15 juill. — Rue d'Arcole, 10, 23 mars, 10 avril. — A un repas de fiançailles, 20 mai, 16 sept. — Raconté par un enfant perdu, 4 mai. — Cultivatrice sauvée par son courage, 8 déc., 13 mars. — Joué à la courte-paille, 13 juin. — V. *Fratricide, Homicide, Infanticide, Meurtre, Parricide*.

Assensi, 3 août.

Assignation. Le défaut d'énonciation du délai de distance la rend-il nulle? 2 avril. — Peut-elle être donnée à deux époux par une seule et même copie, lorsque leurs intérêts ne sont pas séparés? 16 avril, 18 sept. — V. *Chasse, Citation, Mandat, Poursuites disciplinaires, Préfet, Utilité publique, Vente*.

Assises (Cours d'). Lorsqu'un juge suppléant a été appelé pour la compléter, y a-t-il présomption que c'est par empêchement d'un juge? 2 janv. — Division en deux sections à *Paris*, 13 avril. — Compte-rendu de celles de *Londres*, 3 oct. — V. *Circonstances atténuantes, Dommages-intérêts, Jury*.

Association civile. Lorsqu'elle se dissout, comment doit-on partager son capital? 23 avril.

Associations anciennes d'étudians en Allemagne, 5, 6 oct.

Associations illégales. Est-elle suffisamment établie par les classifications de président et autres données à des convives dans un banquet? 23 déc. — Les égalitaires, Charavey et autres, 11, 12, 13 nov., 23 déc. — Les communistes, 30 nov. — Charbonnerie réformée à *Lyon*, 7 fév.

Assurances. Est-ce le Tribunal du domicile de la compagnie qui est compétent pour statuer sur ses différends? 1er mai, 20 juill. — Ces engagemens sont-ils commerciaux, et rendent-ils les *arbitres* nécessaires, même pour statuer sur l'existence de la société? 2 mars.

Assurance contre l'incendie. La mort de l'associé, ou la vente de l'immeuble, résolvent-elles le contrat, si la compagnie a continué, soit de recevoir les cotisations, soit de payer les primes? *Quid* d'un traité avec une autre société pour le remboursement, ou assurance des cotisations annuelles? 20 janv. — Le paiement des primes au domicile de la compagnie n'est-il que comminatoire, et peut-elle, en cas de sinistre, se refuser de la payer si elle n'a pas fait sommation? 19 mai. — L'indemnité du sinistre ne doit-elle être que du montant du préjudice causé, et non le prix d'une reconstruction? 4 mai. — V. *Incendie*. — ASSURANCES POUR LES BESTIAUX. Celui qui y souscrit, s'oblige-t-il à procéder devant le Tribunal du siége de la compagnie, même dans une assurance mutuelle? 20 juill. — ASSURANCES D'INTÉRÊTS HYPOTHÉCAIRES. Quel droit l'assureur a-t-il dans *l'ordre* pour les intérêts qu'il a payés? La police et les quittances peuvent-elles être assimilés, vis-à-vis de l'acquéreur, à un acte d'emprunt notarié contenant promesse d'emploi, et emploi réel? Peut-il en naître une subrogation légale? 24 janv. — ASSURANCES MARITIMES. Est-elle nulle la police faite pour un navire qui a été assailli par une *tempête*, si ce fait était connu? 1er janv. — *Quid* si l'on n'a pas averti l'assureur de l'ordre donne au capitaine d'un baleinier de ne point revenir sans un produit satisfaisant, tant que le navire pourra tenir la mer? 7 janv.—*Quid* si l'on n'avertit point exactement du départ du navire, de sa destination et du manque de nouvelles? 28 janv. — Le commissionnaire qui a fait une déclaration fictive, qui en a reçu le prix et l'a versé chez son mandant, est-il responsable vis-à-vis des assureurs? Quand peut-il y avoir *prescription* contre lui? 24 fév. — Peut-on suppléer à la signature des parties sur la police par une enquête, ou le serment? 20 août. — Les assureurs sont-ils tenus de payer *l'emprunt à la grosse* fait dans un port de destination, et non dans un cours de voyage? 8 sept. — Sont-ils responsables des pertes sur les *marchandises*, par suite de la *baraterie* du patron, si elles ne sont pas endommagées? 8 juill. — Le destinataire peut-il leur demander des dommages-intérêts, s'il a reçu les *marchandises* sans protestation légale? Quand y a-t-il réception de la *marchandise*? 26 juin. — Doivent-ils payer le prix des *marchandises* vendues pour la conservation du navire, dans une relâche forcée? Quel est alors leur recours? 2 mars. — Un échouement avec bris partiel, peut-il donner lieu au délaissement? 17 sept. — Lorsqu'il n'existe aucune convention dans les polices, peut-on diminuer d'un tiers le montant des avaries, pour différence du neuf au vieux? 19 mars. — V. *Navigation*.

Astier (D'), 5 mars. — Atté, 1er oct.

Attentat contre la famille royale. Quénisset Papart et autres, 3, 11, 14 nov.; rapport, 15, 17 à 20, 24, 25, 27 nov., 2 déc., débats, 3 à 23 déc.; arrêt, 24, 25, 26, 29, 31 déc., 6, 8, 9, 10, 23 janv. — Pierre lancée contre la voiture du roi, 21 nov. — Contre la reine d'*Angleterre*. Francis, 2 à 5, 13, 16, 19, 20, 22, 23, 25, 27, 30 juin, 2, 4, 10 juill., 22 sept. — Bean, bossu, 4, 7 à 10 juill., 28, 29 août. — Quilan, aliéné, à *Windsor*, 20, 21 août. — Loi à ce sujet, 16, 17, 18 juillet. — Contre l'empereur de *Russie*, 17 août.

Atterrissement. V. *Ile*.

Aubergiste. Est-il responsable du vol d'objets de valeur qu'on ne lui a pas déclarés, même s'il est commis par un de ses gens? 15 sept. — *Quid* si c'est envers un bijoutier connu à l'hôtel, 8 oct. — V. *Patente*.

Aubernon, 18 janv., 2 fév. — Aubert, 30 avril, 12 mai, 25 juin, 6 juill. — Aubert (Anaïs), 22 sept. — Aubert (Constance), 24 juin. — Aubert-Jullion, 21 sept. — Auberton, 9, 10 sept.—Aubeuf=Aubinière, 9, 11, 13 mai. — Aubron, 7 nov., 2 janv. — Aubry, 22 mai, 3 sept. — Auchier, 19 sept.— Audeville (ve), 6 fév. — Audiard, 7 avril. — Audinot (ve), 18 janv.—Audubert, 5 janv.— Auffroy, 7 nov. — Augé, 2 sept. — Augustin, 1er déc. — Aulagnier, 9 déc., 22, 29 janv., 10 juin, 13 août. — Auly, 20 mars. — Aumale (duc d'), 26 nov., 10 janv., 26 août. — Aumont, 23, 30 déc., 8 août. — Aumont (duc d'), 31 mars. — Aune, 9 oct. — Auray (d'), 20 août. — Auriol, 26 juin. — Auriol (ve), 9 mai. — Auriol (d'), 14, 24 oct. — *Australie*, région, 27 oct. — Autiquet, 20 déc. — Autray, 5 nov. — Autrui, 3 mars. — Auvielle, 9 mai. — Auvray, 10 mars, 9 mai, 28 sept. — Auzies, 16 déc. — Auzoy, 3 avril.

Aval. Celui, pour garantie du prix de terrains qu'on doit revendre en détail, donné par un non négociant, peut-il entraîner la *contrainte par corps*? 3 sept. — V. *Billet à ordre*, *Lettre de change*.

Avara, 3 déc. — *Avignon*, ville, 6 avril. — Avisse, 11 août.

Avocat. Peut-il, pour un mémoire, être interdit par un tribunal de commerce? 15 déc. — Plaidant la cause de son adversaire, 1er déc. — Lettre à M. Franck-Carré, 24 nov. — Conférences de *Paris* 5, 8, 12 déc., 7 août. — Conférences de *Bordeaux*, 23 déc. — ELECTIONS: à Paris, 17 déc., 2 juin, 24 juill., 3, 7, 12, 14 août; à Metz, 7 nov, à Versailles, 14 nov.; à Montpellier, 22 nov.; à Chartres, 8 déc.; à la cour de cassation, 9 nov., 17 août; leur adresse au roi pour la mort du duc d'Orléans, 21 juill. — V. *Elections législatives*, *Poursuites disciplinaires*.

Avortement. Balthasar, 1er mai. — Briggs, 26 mai, 8 juin. — Cheynet (Ve), 7 janv. — Capbert, 25 sept. — Darriault, 26 mai, 8 juin. — Gorlin (Célestine), 3 déc. — Jaquet, 10 avril. — Labrouche, 25 sept. — Masson (femme), 9 sept. —Metzenhoffer (femme), 26 mai, 8 juin, 9 juill. — Romagné, *prêtre*, 8 sept. — Sarrazin (Marie), 3 déc. — Tarher (fille), 4 nov.

Avoués. Ont-ils une action personnelle contre les créanciers d'une *faillite*, pour les *frais* faits à la requête des syndics? 26 déc. — Peut-on les obliger, à peine d'être non recevables, à représenter leurs registres lorsqu'ils poursuivent le paiement de leurs *frais*? 10, 24 juin. — Leur est-il dû un droit de *correspondance* en matière sommaire? — *Quid* du droit de *copie* des qualités? 20 janv. — Lorsque leur chambre a refusé d'en désigner un afin d'occuper pour un indigent, peut-on en faire nommer un en *référé*? 15 juin. — Peuvent-ils *plaider* un déclinatoire? *Quid* d'un sursis? 8 mai. — Peut-on intéresser un maître clerc dans la gestion d'une étude? 15 oct. —Peuvent-ils, aux *colonies*, être relevés par le gouvernement d'une suspension prononcée par l'autorité locale? 24 fév. — Renouvellement de leur chambre à Paris, 27 août, 18 sept.: — à la Cour royale, 3 sept. — V. *Concussion, Enregistrement, Faux, Frais, Office ministériel, Vente*.

Avril. 9 janv., 2 avril, 19 mai, 22 sept. — *Ax*, commune, 16 juin. — Ayet, 2 sept. — Azais, 26 juin. — Azam, 21, 26, 27 janv. — Azévédo, 1er avril, 11 août. — Azimont (femme), 24 janv.

B

B..., agent de change, 11 août. — B..., docteur, 19 janv. — B... (demoiselle), 23 avril. — B... (de *Lyon*), 14 août. — B... (de *Reims*), 12 oct. — B... C... (femme), 11 avril. — *Baalon*, commune, 10 janv.— Babette (femme), 6 janv. — Bacari-Iman-Bacos, 6, 8 juill. — Bachelu, 4, 9, 19 juin. — Bacot, 19 août. — Badelier, 27 juin. — Badin, 8 avril. — Badix-Sainte-Foix, 17 juill. — Badour, 11 mai. — Bagieu, 13 janv., 17 mars, 9 juin. — Baglier, 21 fév. — Bagot, 28 janv. — Bagration (princesse de), 2 mai.

Bail. Lorsqu'il ne dépasse pas neuf années, celui consenti par un acquéreur évincé par une *surenchère* est-il valable? 2 avril, 8 juillet. — Celui consenti par une *commune*, d'un droit reconnu par l'Etat, cesse-t-il sans *dommages-intérêts*, si ce droit lui est retiré par un acte législatif? Est-ce là un cas de *force majeure*? 9 mai. — Un adjudicataire peut-il refuser d'en exécuter un qui n'a été mentionné au cahier des charges que la veille de l'adjudication définitive, si ce bail a été fait de bonne foi? 30 janv. — Est-il illicite le pacte par lequel plusieurs fermiers se sont *coalisés* pour réduire les *enchères* d'un bail à une somme déterminée et de se partager tous les ans le surplus des bénéfices? 20 janv. — Peut-on demander une résiliation pour abattage *d'arbres* réclamé par le propriétaire voisin, comme placés trop près de son mur? 9 janv. — La clause qui remet à des *arbitres* le jugement des difficultés qui peuvent en naître, est-elle valable? A défaut par une partie de désigner son arbitre, les tribunaux peuvent-ils le nommer? 29 juill. — Le locataire est-il tenu de supporter sans *indemnité* les grosses *réparations* qui ne sont pas nécessaires? 25 fév. — Résiliation pour vexation du propriétaire, 22 juin.—V. *Bal, Bois et forêts, Boues, Elections législatives, Enregistrement, fonds de commerce, surenchère, Vin*.

Baillet, 16 sept. — Baillon, 1er août. — Bailly, 17 fév., 7 mars. — Bailly de Merlieux, 6 juill.

Bain à vapeur, causant la mort, 10 août.

Bal public. Le marchand de vins *extrà muros*, peut-il en donner si son *bail* ne le lui interdit pas? 10 janv. — Des étudians dans leurs logemens, 28 août. — Autorisation d'en établir à *Londres* pour former l'éducation, 24 oct. — Billets soustraits et vendus, 9 fév. — Mémoires de costumes, 26 fév., 17 mars.

Baladaud, 29 juin. — Balaguer, 3 oct. — Balazar, 6 juill.

Balcon. Jusqu'où peut-il être placé sur la ligne séparative de deux héritages? 1er janv.

Balerna, 21 nov. — Ballias, 4 juill. — Baloffec, 11 mai. — Baluynie, 2 avril. — Balzac (de), 27 avril. — Balzoff, 8 mai.

Ban (rupture de). Chartier, 14 sept. — Chollet, Danel, 12 sept. — Doriot, 5 nov. — Dupleix, 14 nov. — Flotte, 14 mai. — Irénée, *déserteur*, 8 sept. — Kersausie, *amnistié*, 17 nov., 1er, 18 déc. — Lagrange, *amnistié*, 14 nov. — Lannois, 21 fév. — Lebas, 20 oct. — Lefèvre, 8 août. — Loiseau, 5 nov. — Martin, 25 nov., 27 juill. — Palbra (femme), 12 sept. — Pierné, *amnistié*, 2 fév. — Pilliot (femme), 6 août. — Servin, 7 nov. — Valambras, 12 sept. — Un faux ivrogne, 16 mars. — Arrestations, 6 août. — Peine de mort en *Angleterre*, 25 juill. — V. *Surveillance*.

Banchereau - Lagrange, 31 janv. — Bannatyne, 13, 16 juin. — Bannister, 29 sept. — Banon, 19 juin. — *Banque des écoles*, 10 oct. — *Banque des familles*, 1er mai. — *Banque de Leeds*, 20 mai. — *Banque de New-York*, 12 nov. — *Banque paternelle*, 19 oct.

Banques. V. *Billet, Mandat, Tontine*.

Banqueroute. Peut-on y constituer le bottier d'un régiment? 21 oct.— Peut-on condamner quelqu'un comme complice lorsque le fait principal n'est pas imputé à un commerçant *failli*? 12 mai. — Lorsque le fait seulement de banqueroute simple, reconnu par le jury, remonte à plus de trois ans, y a-t-il lieu de prononcer une peine? 15 avril. — Arnal, 17 juill. — Bergeron, 8 avril. — Bertrand, 25 juill., 29 août. — Blanché, 1er avril. — Borbeur (fille), 23 avril. — Bossu, 3 avril. — Boulle, 12 janv. — Boyau, 10 juill. — Brossard, 12 janv., 9 juin. — Camescasse, 13 juin. — Cauche, 8 sept. — Chapuis, 25 avril, 14 mai, 5 sept. — Chardin, 8 avril. — Chateau, 9 juin. — Chevallier, 28 fév. — Decaix, 11 avril. — Demisot, 11 nov. — Denand, 25 fév. — Derey, 27 fév. — Desvignes (femme), 8 sept. — Druet, 15 avril. — Dussausse, 10 juill., 15 août. — Duval, 12 janv. — Espinonsa. — Félix, 27 fév. — Feuillet, 3 mars. — Figel, 30 mars. — Foucher-Priée, 9, 22 sept. — Fournier, 26 déc. — Galand, 12 mai. — Gault, 2 avril. — Gauthier, 8 août. — Gautier, 31 janv., 3 fév.— Gilles, 30 avril, 1er, 8 mai, 6 août. — Goguet, 5 sept. — Grodée, 3 mars, 20 mai. — Guitton, 25 juill., 29 août. — Harreux, 10 juill. — Hatin et autres, 27 mars, 15 avril. — Hénault, 10 avril. — Hénaut (femme), 10 oct. — Hermann, 20 oct. — Hertemathe, 25 fév. — Huart, 6 avril. — Hurel, 11 fév. — Huvier, 23 avril, 5 sept. — Jaillard, 27 janv., 27 mars, 9 juin. — Jouan, 25 avril, 14 mai, 5 sept. — Joseph, 26 fév. — Lallier, 26 fév. — Lemaître, 30 nov. — Léon, 7 avril. — Lesueur frères, 3 mars. — Levannier, 25 avril, 14 mai, 5 sept. — Mahieu, 9 sept. — Malaure, 15 juin. — Massé, 17 mars. — Matelin, 27 fév. — Mercier, 10 oct. — Metz, 28 fév. — Mesnier, 27 mars. — Meyssirel, 17 mars. — Michel, 28 mars. — Mirabel, 30 nov. — Neveu, 4 avril. — Pagès, 27 mars. — Paris, 29 déc., 12 janv., 11 fév. — Partout, 11 fév. — Pavie (Clémence), 9 sept. — Petitot, 26 fév. — Poirier, 31 mars. — Pouplier, 25 juill. — Prévost, 27 mars. — Quantin, de *Villefranche*, 23 oct. — Quentin, 27 fév. — Raymond, 25 déc. — Riboulot, 25 avril, 14 mai. — Richard, 9 juin. — Rivière, 14 juill. — Rosemberg, 5 sept. — Rouderon, 11 fév. — Rouget, 5 sept. — Rozé, 10 avril. — Salmon, 11 nov. — Scheneder, 26 déc. — Schneider, 12 mai, 5 sept. — Schwach, 9 avril. — Sellier-Gros, 27 fév. Simon, 3 mars. — Soret, 27 mars. — Sorin, 26 fév. — Thomas, 27 janv. — Thomasse, 28 fév. — Tiaffey, 31 déc. — Tuvache, 9 juin. — Vatelle, 13 avril. — Verguet, 14 avril. — Vigouroux, 27 mars. — X..., s'évadant et se reconstituant prisonnier, 31 déc. — V. *Faillite*.

Bar-sur-Aube, ville, 6 août. — Barada, 27 juin. — Baradère, 2 avril. — Barbaud, 14 sept. — Barbault-Lamothe, 26 juin. — Barbe, 15 juin. — Barbée, 6 mai. — Barbet, 20 nov., 17 oct. — Barbier, 19 fév. — Bavbier (femme), 30 juin. — Barboulanne, 15 oct. — Bardebette, 24 sept.— Bardel, 2 mai. — Barenne (femme), 10 avril. — Barère, 19 sept. — Barillon, 1er nov. — Baring, 7, 12 fév. — Barland, 24 juin. — Baron, 27 mars, 15 oct. — Barrachin, 2 juill. — Barraud, 20 août. — Barrault, 18 déc., 10 avril. — Barré, 13, 20 janv. — Barré (femme), 19 juin, 19 août. Barreswill, 19 déc. — Barrey, 21 janv., 3 août. — Barrier, 3 août. — Barrière, 8 juill., 16 sept. — Barroche, 16, 19 déc., 1er janv. — Barrot, 2 oct. — Barrwell (Marie), 24 juill. — Barry, 12 juin. — Barthélemy, 14 mai, 11, 24 août, 26 oct. — Barthélemy-Saint-Hilaire, 23 mars. — Barthel-Choussy, 24 août. — Bascans, 2 fév. — Baschamp, 9 mai. — Bascle de Lagrèze, 22 oct. — Bassamo, 22 nov. — Bassano (de), 10 fév. — Bassol, 9 fév. — Bast (de), 6 nov. — Basterrèche, 30 juin. — Bastide, 27 avril. — Bastien, 3 juill. — Bastier de Villars de Bez, 5 mai. — Bataillard, 1er nov., 31 juill., 1er août. — Bataille, 4 fév. — Bataille (veuve), 1er juillet.

Bateau à vapeur. Explosion, à *Angers*, 29 janv. — Le *Shamrok*, à *Montréal*. — L'*Edna*, sur le *Missouri*, 1er août. — Le *Medora*, 11 mai. — Choc d'une cheminée à un pont, 11 août. — Noyé singulièrement sauvé, 6 janv.

Battelier, 12, 13 fév. — Batteux, 9 sept.— Batty, 15 sept. — Baudier, 27 nov., 12 janv. — Baudouin, 10, 26 fév., 19 mai. — Baudrier, 14 fév., 19 mars. — Baudry, 26 juin, 10 oct. — Baümlin, 22 mai. — Bauny, 7 juill. — Bauquet (veuve), 6 fév. — Bauroyr (de), 26 janv. — Baussieu (veuve), 11 mars. — Bauvois, 4 nov. — Bavil, 14 janv. — Baveux, 23 mars. — Bavozet, 16 sept. — Bayet, 22 avril, 27, 31 août. — Bayeux, 14 oct. — Baylac, 14 déc. — Bazénery, 13 juin. — Bazile, 19 sept., 9, 15 oct. — Bazin, 15 nov., 4 juin. — Bazire, 16 mars, 6 août. — Bearn-Brassac (de), 23 mars. — Beaubry, 7, 13 juill., 15 oct. — Beaucorps, 13 juill. — Beaudenon, 20 déc. — Beaudouin, 9 déc. — Beaudouin (Ch.), 29 oct. — Beaudrand, 12 mars. — Beaufils de Saint-Vincent, 13 oct. — Beaufumé, 15 mai. — Beaulieu (de), 16 fév. — Beaumé, 26 déc. — Beaumont, 5 janv. — Beaumont (veuve), 1er nov. — Beaumont-Smith, 9, 16 déc. — Beaunier, 22 mai. — Beaurain, 9 juin, 18 juill., 23 sept.—Beauregard, 9 janv., 28 oct. — Beauséjour (de), 30 mai, 11 juin. — Beavan, 12 fév. — Bechetoille, 12 oct. — Bécheur, 21 nov.— Beckendorf, 17 août. — Becker, 10 août. — Becq, 17 mars, 1er, 26 mai. — Bédier, 17 août. 19 sept. — *Bedous*, commune, 28 juill. — Bedu, 24 juin. — Bégot, 29 mai. — Béguery, 5 oct. — Béguin, 11 août. — Bel, 25 fév. — Ben-Hamelaoui, 26 août. — Belin, 21 janv., 15 oct. — Bellamy, 16 déc., 6 août, 24 sept. — Belland des Communs, 21 fév., 9 mars. — Bellanger, 29 mai, 21 sept. — Belle, 7 fév. — Bellemain, 2 avril, 6 juill, — Bellet, 22 juill. — Belletoise, 10, 14, 30 janv. — *Belleville*, commune, 15, 28 mai. — Belli, 17 janv. — Bellini, 6 nov., 3 déc., 8, 17, 18 août. — Bellisle (de, 30 avril, 30 mai. — Bellon, 5 mars. — Belloncle, 21 mai. — Belnois, 15 sept. — Belval, 22 oct. — Bély, 20 janv. — Ben-Aïssa, 12 juin, 19 oct. — Ben-Osman, 13 mai. — Bénard, 21 avril, 28 sept. — Bénault, 9 janv. — Benavides, 30 juin. — Benedetti, 14, 15 sept. — Beneyton, 26 fév.— Benezech, 6 janv. — Benezet, 13 avril. — Benigni (Cath.), 5 janv. — Benoid, 4, 27 avril. — Benoist, 11 mai, 21 août, 19 sept. — Benoisteau, 6 oct. — Benoît, 20 nov., 17 sept. — Benoît-Cadiche (fille), 10 avril. — Beranger, 5 oct. — Béranger (de), 23 juin, 17 juill. — Bérard, 8 avril, 18, 20 mai. — Béraud, 18 déc., 10 avril. — *Berceau*, navire, 18 fév. — Berceon, 29 mai. — Berdasse, 20 juill. — Béret, 10 avril. — Bergagnon, 5 mars. — Berger, 13 juin, 18 juill., 31 août. — Bergeret, 26 déc. — Bergeron, 9 fév., 8 août. — Bergognié, 19 mars, 11 avril. — Berguelot, 9 mai. — Bergunion, 12 nov. — Berkem, 2 juill. — Berlet, 13 juin. — Berlier (veuve), 26 janv. — Berlingbery, 15 juin, 12 sept. — Berlioz, 19 août. — Bermont, 13 juin. — Bernard, 7 fév., 2, 9, 27 avril, 16, 27 mai, 1er août. — Bernard (Jacques), 28 août, 9 sept. — Bernard de Marigny, 21 oct. — Bernard-Latte, 6, 7, 28 nov. — Bernardon, 8, 11 juin. — Bernascon, 22, 23 juin. — Bernay (Dlle), 20 juill. — Bernier, 5 janv, 21 mai. — Bernier (femme), 7 août. — Berriat-Saint-Prix, 30 déc. — Berroy-Godin, 6 mai. — Berrurier, 28 mars, 6 août. — Bert, 6 janv. — Bertaut, 29 juin. — Bertera, 27 juill. — Berthaux, 24 avril, 17 juill. — Bertheau, 15 janv. — Berthellemot, 25 avril. — Berthelot de la Villermoy (veuve), 1er mai. — Berthemy, 9 mai. — Berthet, 2 fév. — Berthon, 16 déc. — Berthon (fille), 3 avril. — Bertin, 10 avril. — Bertodano, 24 déc. — Berton, 9 mars. — Bertrand, 20 nov., 7, 12 déc., 6, 14, 20 janv., 30 avril, 5 août. — *Berval*, commune, 11 juill. — Besnier, 28 janv. —Besplas (de), 21, 26, 30 janv. — Bessières (veuve), 10 sept. — Besson, 31 déc., 25 fév., 1er, 16 juin, 3 juill. — Béthune, 23 mars. — Betindorf, 21 oct. — Bétolaud, 6 janv. — Bétremieux (femme), 24 déc. — Beucher, 24 fév. — Beudon, 20 janv. — Beugnot, 26 déc. — Beugy (de), 2 fév.— Beuriot, 9 fév. — Beuzon, 14 déc. — Beyé, 22 avril. — Beynet, 20 oct.— Beziat, Audibert et Ce, 1er sept. — Bezin, 15 mai. — Biadelli, 13 juin.— Bian, 31 janv. — Bianchi, 1er, 10 nov. — Bianco, 15 juin. — *Bibis*, nègres, 29 mai. — *Bibliothèque de Londres*, 18 fév. — Bidault, 9 fév., 17, 20, 24, 30 juin, 15, 16, 17, 21 juill., 27, 28 août. — Bidault et Ce, 4 juin. — Bidé de Granville, 20 mai. — Bidet, 3 nov. — *Bief les-Maisons*, commune, 3 juin. — Bietrich, 16 mai. — Biette, 11 juin.

Bigamie. Aldhouse, pasteur protestant, 11 août, 4 sept. — Baily, 21 août. — Leroy, 6 août.

Bignault, 23 juin. — Bigot-Barra, 28 fév. — Bigottini (Ch.), 15, 22 janv., 5, 6 juin. — Bijou, 7 janv.

Bijouterie. Des bijoux poinçonnés peuvent-ils être saisis plus tard comme *fourrés*? Quand est-ce que la fourrure est punissable? 2 fév. — Quand et où doit en être faite la constatation pour être légale? 23 mars. —*Pour-*

suites. B... (Martin), 29 janv. — Elzeadzer et autres, 8, 9, 10, 14 janv. — Gorret et Lebonvallet, 23 mars. — V. *Orfévrerie*.
Bilard, 19 mars. — *Bilbao*, ville, 30 juin. — Biliard, 2 mars. — Billard, 10 mars, 21 oct. — Billard (femme), 24 juill. — Billaud, 30 mai. — Billebaud, 24 janv. — Billecard, 4 déc.
Billet à ordre. Son porteur, par *endos en blanc*, doit-il en rapporter la valeur à la *faillite* du cédant, sans pouvoir établir sa propriété? 24 déc. — L'*endos* irrégulier peut-il, en tout état de cause, être opposé par le souscripteur au porteur? 30 juin, 13 juill. — Peut-on *compenser* cette obligation avec le prix de marchandises? 23 juin. — Celui négocié par un *agent de change*, n'est-il transféré que par la remise des valeurs à cet officier ministériel? 11 avril. — Le paiement à l'échéance, et sans opposition, est-il valable s'il y a absence d'acquit et qu'il a été perdu? 4 juin. — La prorogation consentie par un tiers-porteur, lui fait-elle perdre son recours contre l'endosseur précédent, même en cas de *faillite* du souscripteur? 22 sept. — Les Tribunaux civils, sont-ils seuls compétens, s'il n'y a en cause que des négocians? 16 mai. — Les billets souscrits pour *acquisition d'immeubles* en bloc, afin de les revendre en détail, sont-ils justiciables du Tribunal de commerce? *Quid* de l'*aval*? 3 sept. — V. *Aval*, *Lettre de change*, *Nantissement*.
Billet de banque. Celui qu'on a perdu, peut-il être *revendiqué*? 23 juin. Trouvés et restitués en partie, 21 fév. — *Billets faux*, de la Banque d'*Espagne*, 27, 28 juill. — De l'*Echiquier*, 9, 16 déc., 29 sept. — De *France*, 24 sept. — De la *Nouvelle-Orléans*, 20 oct. — De *Prusse*, 21 nov. — V. *Lettres (poste aux)*.
Bimbenet, 26 mai. — Binder, 2 mai. — Binet, 29 juill. — Binet (femme), 16 avril. — Bineu, 11 août. — Biollay (veuve), 5 juin. — Biot, 9 déc. — Biou de Marlavagne, 26 fév. — Birch, 5 sept. — Bird (femme), 11 août. — Birks, 21 mars. — Biron, 2 sept. — Bissette, 27 janv., 17 fév., 10 juin. — Bissonnet, 29 juin. — *Bitumes*, société, 18 nov., 29 déc., 5 janv. — Bizeray, 17 fév. — Blache, 7 fév. — Black, 22 mai. — Blaise, 27 juin. — Blanc, 12, 28 nov., 20 mars, 19 juin, 27, 29 août, 12 oct. — Blanc et Ce, 23 fév. — Blanc-Fontenille, 26 juin. — Blancard (femme), 27 mars. — Blanchard, 15 déc., 20, 26 janv. — Blanchet, 12 août, 10 sept. — Blancvillain (femme), 10 avril. — Blanquart, 12 juin. — Blanqui, 23 mars. — Blanvillain, 19 fév., 25 août.
Blessures graves. La mort qui s'en est suivie est-elle une question aggravante qui doive être posée au jury séparément? 12 janv. — Le jury doit-il être interrogé sur la volonté qui a dirigé l'accusé? 1er janv. — Aaron, 1er sept. — Adancourt, 11, 19 juin. — Aurel, 20 mai. — Baeza, 7 sept. — Bichelberger, 8, 24 sept. — Blot, 26 juin, 9 juill. — Bonnard, 27 mars. — Bourgeois, 11, 19 juin. — Bourlier, 1er sept. — Bru, 20 mai. — Cadène, 7 janv. — Caujolles, *détenu*, 9 juill. — Cée (Jeannette), 30 nov. — Champion, 29 août, 3 sept. — Chauvelot, 11 fév. — Combes, 3 janv. — Daniel, *hussard*, 13 janv. — Domergue, *détenu*, 20 août. — Ducrot, 28 oct. — Dutilleur, *cuirassier*, 28 janv. — F..., envers sa belle-sœur, 20 janv. — Fabre, 1er janv. — G... (François), 6 janv. — Girandet, 8 juill. — Guibert, *hussard*, 13 janv. — Harlaux, 9 mai, 18 juill. — Herbain (fille), 11 fév. — Lacour, 10 déc. — Laplace, 29 août, 16 sept. — Ledreux, 25 avril. — Lefloch, 7 sept. — Legrand, 12 mars. — Lemaître, 27 janv., 24 fév., 9 mars. — Leriche, 11, 19 juin. — Luzeau, 26 mai. — Mercier, 28 janv. — Mesnard, 27 avril. — Poggi, *sergent*, 12, 13 fév. — Rehm, *soldat*, 27 mars. — Robin, 31 déc. — Rossignol, 28 janv. — Rouard, 1er sept. — Roy, 3 avril. — Sauli, 12, 13 fév. — Totin, 26 nov. — Turcot, 20 mars. — Vallet, 1er sept. — Vergany, 10 déc. — Vidal, 18 janv. — Vivier, 10, 21 août. — Un ouvrier à *La Villette*, 10 nov. — Un marchand de vins envers un camionneur, 10 fév. — Un cordonnier, 29 juill. — Un repris de justice, 12 août. — Un mari, à *Marseille*, 9 oct. — V. *Assassinat*, *Meurtre*, *Voies de fait*.
Blessures par imprudence. Peut-on poursuivre de ce chef, sans violer la maxime : *Non bis in idem*, celui qui est acquitté de blessures graves ou de meurtre? 1er août. — Une bouchère envers son enfant, 12 oct. — Enfant tombant par une fenêtre d'escalier, 5 nov.
Bleu de France, 29 sept. — Blin, 3 août. — Bloch, 5 nov., 5 août. — Bloch (de), 5, 6 oct. — Blondeau, 24 janv., 13 juin. — Blondel, 11 août. — Blondin, 12 oct. — Blot, 3 avril. — Blum, 24 fév., 23 mars. — Blumenthal, 27 juill. — Blundell, 15 juin. — Bobrowska, 2 avril, 15 sept. — Boccard, 25 fév., 23 juill. — Bochard, 24 nov. — Bocquillon, 10 sept. — Bodard, 15 avril. — Bobson, 22 déc. — Bofruchot, 27 janv. — Bogener, 26 mars. — Boggio, 15 nov. — Bogniard, 15 juill.
Bohémiens. Inhumation d'un de leurs membres, 21 oct.
Bohuon, 13 juill. — Boileux, 19, 20, 22 juin. — Boillot, 10, 11 sept. — Boiron, 15 juin.
Bois à brûler. Voyez *Coalition*.
Bois et forêts. Peut-on les donner à *bail*, et quel droit est alors dû à l'*enregistrement*? 25 fév., 12 mars. — Lorsque dans une vente l'Etat se réserve une certaine quantité de balivaux marqués, quel est le droit respectif des parties si le nombre des baliveaux ainsi marqués se trouve plus grand? 16 déc. — Le délai de six mois accordé à l'administration, pour s'opposer à un *défrichement*, ne peut-il être suspendu que par un événement de force majeure? *Quid* des délais de distance? 16 avril, 6 mai. — Le refus du ministre d'approuver des *partages* faits par des *communes*, est-il un acte administratif? 6 juill. — Lorsqu'une *commune* résiste au rachat de *droits d'usages* dans un bois particulier, est-ce le Tribunal civil qui peut connaître de ce différend? 2 mai. — Pour y fixer leurs *droits d'usages*, les *communes* doivent-elles imputer leurs revenus sur leurs besoins? N'y a-t-il lieu qu'à déterminer un taux moyen? 7 mars, 20 mai. — Lorsqu'une contestation s'élève sur un *droit d'usage* entre particuliers, les Tri-
Daunant (de), 14 janv. — Dauphin (femme), 3 fév. — Dauphin de Layval, 15 juill. — Danphiné, 7 fév. — Dauray, 8 août. — Dautier, 27 fé. — Dauvergne, 11, 12, 13 nov. — Davaux, 4, 18, 26 sept. — Davezé, 29 juill. — David, 10 mars, 3, 22 avril, 9 mai, 27 juill. — David, acteur, 14 nov., 28 mai. — David (Caroline), 10 août. — Davidson, 2 janv. — Davost, 4 déc. — Davy de Cassé, 15 mai. — Dawes, 24 nov., 20, 29 janv., 11, 13, 14, 20 mars, 7, 14, 21, 28 avril, 5, 28, 29 mai. — Dayras, 31 janv. — Debonde, 20 déc.
Débauche (excitation). Y a-t-il délit quand elle a lieu pour son propre compte? 17 sept. — Demoll (Reine), 21 oct. — Valentin (femme), sa fille, 28, 30 octobre.
Debelleyme, 4. 9 nov. — Debost (femme), 16 mars. — Debout, 19 sept. — Debray, 30 janv., 11 fév. — Debuire, 28 janv. — Decoen et Ce, 27 janv. — Decains, 9 mars. — Decazes (de), 9 mai.
Décès d'un inconnu chez une fille, 15 fév.
Déchéance. N'est-elle encourue pour les *dettes de l'Etat* qu'après cinq ans, à partir de l'exercice dans lequel elles pouvaient être liquidées? *Quid* à l'égard de l'indemnité pour révélation de *domaine* celé? 14 avril. — Frappe-t-elle une créance de 1816, dont le propriétaire n'a pas demandé liquidation? 23 sept. — Le ministre peut-il ordonner le paiement d'une créance après l'expiration des délais de la loi de 1831? *Quid* lorsqu'elle résulte d'un jugement? — Lorsqu'un conseil de préfecture a prononcé la déchéance contre un entrepreneur de *travaux publics*, peut-il accorder un sursis? 6 juillet.
Déchorié, 17 fév. — Declercq et Amyot, 11 déc. — Declérine, 18 avril, 28 mai.
Déclinatoire. Lorsque celui proposé est rejeté, est-on recevable à se pourvoir en réglement de juges? 2 mai. — Peut-on l'élever, bien qu'on ait proposé une exception d'incompétence? *Quid* si le Tribunal s'est déjà prononcé sur une question identique entre les mêmes parties? 24 juin.
Decormeille, 26 déc. — Decourcy (Marie), 27 déc. — Decours, Sené et Ce, 19 août. — Decous, 3 juill. — Decroix, 24 juin. — Deculant, 18 janv. — Decullot, 23 sept. — Dedieu, 24 août.
Défaut-profit-joint. V. *Opposition à jugement*.
Deferron, 18 sept. — Deffaut, 6 avril.
Défi. Celui porté dans un journal, par un fabricant à un autre, qui l'accepte, par la même voie, est-il un engagement suffisant? 15 sept. — V. *Effets militaires*.
Déflouy, 6 juill. — Degert, 26 mai. — Deglade, 10 août. — Degoule (femme), 17 déc. — Dehaie (Claire), 21 nov. — Dehouy-Darcy, 1er mai. — Dejean, 10 juill. — Delabarre, 3, 22 déc. — Delabriffe, 27 juin. — Delachambre, 26 oct. — Delache, 9 juill. — Delachère, 23 déc. — Delacollonge, 30 mai. — Delacour, 31 juill. — Delacroix, 15 mai. — Delacroix (femme), 27 mai. — Delafontaine, 30 juin. — Delaguepierre et Ce, 9, 17 avril. — Delahaye-Grandchamp, 8 juin. — Delahoussaye (veuve), 2 fév. — Delair, 6 août. — Delaloge, 20 janv., 25 mai. — Delamaine, 1er août. — Delamarre, 20 nov., 8 déc. — Delamotte, 8 janv., 30 juin. — Delamyre, 6 fév. — Delandine-Saint-Esprit, 18 fév. — Delannoise, 19 sept. — Delanos, 19 mai. — Delaporte, 17 déc., 25 juin. — Delaprairie, 26 déc., 1er janv. — Delarue, 14 mai. — Delarue du Can, 8 juin. — Delaruelle, 19 juill. — Delaule, 23 oct. — Delaunay, 9 nov. — Delaunay (demoiselle), 14 nov. — Delaunoy, 9 juill. — Delasalle, 8 mai. — Delaval, 1er mai, 28 août. — Delaville, 10 avril. — Delayen, 28, 30 oct. — Delbèque, 12 mars. — Delbeuf, 24 juill., 10 août. — Delboulle, 25 juill. — Delcambre (femme), 13 mai. — Delcamps, 13 fév. — Delécluse, 8 juin. — Delehaye, 10 janv. — Deltre, 3 juill. — Deleuil, 27 fév. — De-

Boucheron, 15 nov. — Boucheron (femme), 25, 31 déc., 7 janv. — Bouchet (Jeanne), 2 fév. — Bouclier, 21 oct. — Boucly, 4, 14 nov. — Boucquin (Marie), 12, 13 fév. — Boudard, 23 déc. — Boudeau, 5 mars. — Boudet, 19 déc., 17 juill. — Boudin, 10, 24 janv. — Boudon, 25 sept. — Boudot (femme), 18 juin.
Boues. L'adjudicataire de celles d'une ville qui s'est soumis aux peines de police, pour infractions à son *bail*, peut-il être renvoyé des poursuites sous prétexte que des peines ne peuvent être l'objet de conventions, 12 mai.
Bouet, 19 mars, 4, 11 mai. — Bouffange, 10 avril. — Bouffard, 27 mai. — Bougand, 18 juillet. — Bougreau, 12 oct. — Bouillard (femme), 22 août. — Bouillaud, 11 mai. — Bouillé (de), 27 juin, 7 oct. — *Bouillon hollandais*, 6 juill. *Bouillon*, duché, 9, 25 fév. — Bouillon (de), 24 août, 16 sept., 26 oct. — Bouisson, 13 oct. — Boulanger, 21 janv., 7 juillet. — Boulanger (veuve), 8 déc., 13 mars.
Boulangerie. Celui qui expose en vente du pain qui n'a pas le poids, est-il censé le vendre en dehors de la taxe? 9 nov. — Sont-ils responsables personnellement des contraventions commises par les gens qu'ils emploient? 28 fév. — Procès pour leur pâtisserie, 26 août. — *Faux poids*, 9 fév.
Boulard (femme), 4 juin. — Boulaud, 18 mai. — Boulay, 5 juin, 17 sept. — Boulé-Robert, 3 avril.
Boulevards. Enlèvement des barrières, 3, 16 déc.
Boullet, 26 déc. — Boulley, 31 déc., 23 janv., 17 fév. — Boulloche, 4 nov. — Bouniceau-Gémon, 12 oct. — Bouquet, 13 avril. — Bour, 2 mai. — Bourasseaux, 15 avril. — Bourbel, 30 juin. — Bourcier, 7 fév. — Bourdeau, 12 nov., 26, 31 déc., 5, 6, 17 janvier. — Bourdet, 9 fév. — Bourdilliat, 24 sept. — Bourdin, 31 déc., 19 mars. — Bourdin (femme), 13 mars, 9 mai. — Bourdon, 20 nov. — Bourès (demoiselle), 23 juill. — *Bourg-lès-Valence*, ville, 23 sept. — Bourgade (de), 1er janvier, 12 oct. — Bourgain, 4, 7 nov., 5 mars. — Bourgaise, 9 nov. — Bourgeot, 28 août. — Bourgine, 8 janv., 30 juin. — Bourgoin, 13 janv., 13 mai. — Bourgoing (de), 26 déc. — Bourgouin, 13 mai. — Bourgouin (demoiselle), 10 avril. — Bourinet, 13 juin. — Bournicat et Ce, 12 déc. — Bourquert, 18 fév. — Bourquin, 5 mars. — Bourrat, 7 fév. — Bourriat, 31 déc. — Boursault, 5 fév.
Bourse (jeu de) : Existe-t-il entre spéculateurs ordinaires? Les *marchés à terme* sont-ils prohibés? Un dépôt préalable est-il nécessaire? Pour qu'il y ait jeu, faut-il que les deux parties aient entendu jouer? 13 janv., 23 fév., 11 août. — Ces ventes fictives sont-elles des opérations commerciales? 17 mars. — L'opération du *report* est-elle un jeu de Bourse? 30 mai. — Peut-on prouver en justice l'existence d'une société créée pour jouer? 2 juin. — Poursuites à ce sujet, 9, 12 juin. — V. *Agent de change*.
Bourselot, 20 janv. — Boursier, 22 avril. — Boursier (veuve), 12 mai. — Bourven, 20 janv. — Bousquet, 10 mars, 7 mai. — Boutant, 18 déc., 10 avril. — Boutet, 29 sept., 20 oct. — Boutet (femme), 20 déc.
Boutique : Quelle indemnité peut être due lorsqu'on en brise la devanture par accident? 4 fév. — Etalage non autorisé, 8 janv.
Boutot, 22 juill. — Boutrait, 31 janv. — Boutry, 30 janv. — Bouvard, 16, 17, 18 janv., 18 sept. — Bouverel, 16 mars, 27 juin. — Bouverie de la Haussaye, 24 janv. — Bouvet, 16 sept. — Bouvier, 16 fév. — Bouxanne (Marie), 6 août. — Bouyn, 12 déc. — Bouzer, 15 nov. — Bouzique, 9 octobre.
Boxeurs poursuivis comme meurtriers, 23 oct.
Boyard (femme), 11 déc. — Boyer, 31 août. — Boyer (femme), 17 fév. — Brabant, 19 nov. — Bradel, 23 mai. — Bradley, 22 mai, 8 sept. — Brahim-Chaouch, 6 mai. — Brame-Chevalier, 20 janv., 10, 11 fév. — Brancas (de), 22 nov., 27 juin, 1er juill. — Brandela, 19 sept. — Brandon, 26 déc. — Branston, 15 juin. — Braud (femme), 20 fév. — Braude, 10 juin. — Bravard Veyrières, 19, 20, 22 juin. — Brayer, 9 mars. — Brazier, 15 nov., 7 fév., 6 oct. — Breard, 8 juin. — Bréchiniac, 2 avril. — Brere, 29 juill. — Brès, 19 sept. — Bresson, 18 janv., 27 fév. — Breton, 18 août. — Brett, 1er janv. — Breuil, 18 déc. — Breuillot, 3 mars.
Brevet d'invention : Peut-on le frapper de déchéance si l'on a fabriqué avant de le prendre, quand aucun ouvrage n'a fait mention de l'objet? 20 mars. — L'action de le prendre et de faire des essais, est-il un acte de commerce? Les Tribunaux civils sont-ils seuls compétens pour apprécier leur cession et tout ce qui s'y rattache? 27 juin. — Celui dont la jouissance seule a été mise en *société*, retourne-t-il au breveté, si la société est annulée? 9 avril. — Demande en nullité de sa cession, pour non existence d'invention, 27 fév. — V. *Contrefaçon*.
Breysse, 4 mai. — Briard, 12 janv., 2 avril. — Brice, 13 avril. — Bricon, 8 avril. — Bridel (fille), 19 juin. — Bridier, 14 janv. — Brière, 9 mars, 20 avril, 12 juin, 10 sept. — Brignola (de), 11 juin, 15, 29 oct. — Brigville, 10 janv. — Brillantet, 9 oct. — Brillet, 15 janv. — Brillouin, 19 août. — Brioche, 11 mai. — Briquemont, 7 fév. — Briquet, 20 avril.
Bris d'armes : Est-il un détournement ou une dissipation d'effets, 9 oct. — Bris de prison : Belletoise, 10, 14, 31 janv. — Bonafous, 27 juin, 27 juill. — Dragonnet, 12 juin. — Morel, 1er août. — Wartel, 3 sept. — Bris de vitres : Giraud, 10 avril. — Un malheureux, pour se faire arrêter, 12 janv.
Brisetout, 15 mai. — Brisez, 26 fév. — Brisseau, 18 fév. — Brizay (de), 18 nov. — Broca (de), 19 mars. — *Brocanteur*, navire, 28 janv. — Brocard, 27 fév. — Brochard, 28 janv. — Brochier, 18 janv. — Brochon, 25 mars. — Brohan (femme), 26 sept. — Brohier, 30 juin. — Bronner, 21 avril. — Brou (de), 10 août. — Broussais, 14 nov., 16, 19 déc., 1er janv. — Broustan, 26 fév. — Broustet, 15 oct. — Broux, 27 mai. — Bruchet, 14 oct. — Bruel, 3 sept. — [illegible]
sier, 21 août. — Desrez, 10 mars, 9 mai. — Desrosiers, 12 août. — Desrues, 25 juill. — Desruez, 31 août. — Dessaigne, 26 juin, 25 juill. — Dessaint, 31 janv. Dessaux, 17 fév. — Destournet, 7 nov. — Destrieux, 27 nov. — Destutt de Tracy, 30 juill. — Desurleau, 22 août. — Desurmont, 27 mai. — Desvignes, 9 juin. — Desvoyes, 3 sept. — Détape, 23 mai, 8 juin.
Détention préventive. V. *Liberté provisoire*.
Dette de l'État. V. *Déchéance*.
Détry, 3 mars. — Deu, 16 fév. — Deutz, 23, 24 sept. — Devaux de Chamalière, 24 mars. — Devenne, 20 nov., 8 avril. — Deverdun, 18 juill. — Devilher, 27 juin. — Deville, 23 fév., 2 avril, 14 oct. — Deville (femme), 3 17 avril. — Devilleneuve, 18 avril, 16 mai. — Devillers, 4 sept. — Devilliers, 9 mai, 19 juin. — Devinck, 9 fév. — Devismes, 30 déc. — Devisse, 7 mai. — Dhuin (fille), 29 sept. — *Diable à Marseille*, 29 juin. — Diard, 19 mars, 4 avril. — Dibié, 7 fév. — Didelet, 22 sept. — Didelot, 10 avril. — Didier, 8, 20, 27 oct. — Didion, 3 janv. — Didon, 10 août. — Didot, 28 oct. — Diet-Roussel, 24 juin. — Dietmann, 7 sept. Dietrich, 5, 6 octobre. — Diubois, 26 janvier. — Dieudonné, 14, 24 janvier.
Diffamation. Lorsqu'elle a lieu contre un fonctionnaire, dans un procès civil, ne peut-il la poursuivre qu'en cour d'assises? 9, 10 septembre. — Lorsqu'un fonctionnaire ne se plaint pas en cette qualité, le tribunal correctionnel est-il compétent? 2 juillet. — Quelle autorité doit connaître de celle portée contre le maire et le conseil municipal d'une *commune*, à l'occasion d'une délibération de ce corps? Y a-t-il lieu d'élever le *conflit*? 13, 17 fév., 6 avril. — Celle commise à l'audience envers un *témoin* peut-elle motiver une action, s'il n'y a pas eu de réserves? Peut-on soutenir un chef de diffamation non compris dans l'assignation? 21 nov. — Doit-il être sursis au jugement lorsque les faits sont dénoncés par conclusions incidentes à l'audience? 11 août. — Le ministère public peut-il poursuivre un *journal* lorsqu'il y a *désistement* de la partie civile? 22 avril, 7 mai, 13 juin. — *Lithographier* un écrit diffamatoire, est-ce une faute qui puisse occasioner des *dommages-intérêts*? 17 oct. — Les tribunaux ont-ils droit d'apprécier l'intention et la bonne foi du prévenu? 14 août. — Observations sur l'*action civile* en cette matière, à l'égard des *journaux*, 4, 7, 12 nov., 26, 31 déc., 6, 10, 17 janv., 19 mai. — Vengeance des femmes de *Maryburgh*, 21 avril. — Desertine, 12 mai. — *Histoire de la restauration*, 11 mai. — Trubert, 13 mai. — Verren, pasteur aux *Etats-Unis*, 24 août, 26 oct. — Un pasteur anglais, après l'office, 6 août. — V. *Esclavage*, *Journaux*.
Digne, 22 déc. — Diguet, 21 mars, 22 mai. — Dilhan, 7 sept. — Dillard, 23 fév. — Dillemann, 31 janv.
Dimanche. Peut-on, par un règlement particulier entre *courtiers*, s'interdire le commerce pendant sa durée, s'il n'est pas approuvé par l'État? 19, 28 fév. — Observations de M. Séguier sur les ventes judiciaires, 27 fév.
Dincher, 22 mai. — Diogène, 29 avril. — Dionnest, 22 sept. — Diophy, 5 août. — Diouloufet, 3 juillet.
Discours de rentrée. Observations à ce sujet, 14 nov.
Dispau (Ve et fils), 22 nov. — Dissart, 19 août. — *Dive*, canal, 25 sept. — Divins (femme), 25 nov.
Divorce. Lorsqu'il est ignoré de l'un des deux époux, les *enfans* issus depuis sont-ils légitimes? 20 avril? — Lord Galmoy, 30 mai. — Entre deux Français à *New-York*, 16 sept. — V. *Mariage*.
Dollard, 15 août. — Doignies, 14 juin. — Doirat, 22 juin. — Dolmiccia, 12 déc.

nistration n'est pas autorisée par ordonnance? 11 février, 2, 10 mars, 2 septembre.
Caisse de l'avenir, 9 sept. — *Caisse du commerce de Lyon*, 18 mai. — *Caisse hypothécaire*, 2 mai, 25 sept. — Calabritti (de), 8, 23 mai. — Calderon, 15 juin. — Caldwell, 17, 25 avril. — Callet, 31 janv. — Callou, 18 janv. — Cally, 6 nov. — Calmet de Beauvoisin, 9 janv. — Calmine (Saint) 7, 9 juill. — Calson (veuve), 11 août. — Calvet, 26 fév. — Calvot, 12 mai. — Cambiaggio, 8 août. — Cambridge (duc de), 22 sept. — Cambron, 10 nov. — Camenon, 16 déc. — Camentz, ville, 15 août. — Cameron, 21 avril. — Camescasse, 13, 28 juin, 19 août. — Camina, 26 sept. — Campagne, 6 janv. — Campana, 15 juin. — Campbell, 29 sept. — Campenas, 4 juin. — Campigny, 20 janv.
Canal : Son concessionnaire peut-il y céder des droits s'il n'entrave pas sa destination? 4 avril. — Est-ce administrativement qu'il convient de réclamer des *indemnités* pour la fouille des terrains nécessaires au service d'un canal? 6 avril. — *Quid* pour les infiltrations qu'il occasionne? 23 sept. — Canal de la *Dive*, 25 sept. — V. *Eaux (cours d')*.
Candellier, 3 août. — Canel, 27 mai. — Canet-Sœurs, 30 juill. — Canivet, 19 juin, 19 août. — Canneva, 15 juin. — Canoisier, 18 déc.
Canons trouvés à bord d'un bateau sur la Seine, 22, 26 nov.
Cantel, 1er août. — Cantillon, 2 mai. — Capdeville, 27 nov., 4 sept. — Capdeville (femme), 16 mars, 22 avril, 27, 31 août. — Capelle, 10 nov., 14 mai, 22 oct. — Capitain, 6 mars. — Capmas, 4 juin. — Capo de Feuillide, 29 janv. — Capoue (prince de), 27 juin. — Caradoc, 2 mai. — Caraz (Célestine), 9 avril. — Carbon, 12 mai. — Carbonnel, 22 oct. — Carbonnet, 3 oct. — Carbonnier (veuve), 18 nov. — Cardine, 28 fév. — Cardinet, 12 août. — Cardonnet, 21 janv. — Cardronnet, 9 mars. — Cardross (lady), 21 mai. — Carelle, 28 oct. — Carenne, 27 avril. — Carette, 16 mai. — Carillon, 9 juill. — Carle, 7 fév. — Carlus, 9 sept. — *Carmes de Bondon*, 20 mai. — Carnot, 19 sept. — *Caroline*, navire. 1er nov., 31 mars, 1er avril, 5, 7 mai. — Caron, 18 juill. — Caron (femme), 27 mai. — Caroujac, 2 mars. — Carpentier, 27 juin, 31 août. — Carr (Marie), 22 mai. — Carra de Vaux, 10, 20 fév. — Carré, 9, 18 janv., 2 avril, 11, 13 mai. — Carrère, 19 sept. — Carrière (fille), 5 nov. — *Carrières de l'Amérique*, 15, 28 mai. — Carteaux, 21 mai. — Carville, 9 avril. — Casabianca, 18 janv., 20 fév, 14 mars, 9, 10, 11 juill., 12 oct. — Casanova, 23 oct. — Casati, 17 mars, 29 avril. — Casenave, 8 juin. — Casinberche, 18 nov. — Cassagne, 22 oct. — Cassemiche, 29 déc. — Cassen, 26 nov. — Cassidy, 6 fév., 21 mars. — Cassière (Marie), 17 août. — Castagnet, 4 mars. — Castaignet, 7 oct. — Castaing, 6 fév., 22 juill., 22 oct. — Castéja (de), 2, 4 fév. — Castelain, 15 août. — Castelbajac (de), 20, 26 janv. — Castelli, 20 mars, 15 juin. — Castille, 9 juill. — Castillon, 31 déc. — Cataigne, 7, 8, 21, 24 avril, 29, 30 oct. — Catoire, 20 nov. — Cattier, 11 fév. — Cauchois, 5 nov. — Cauchois (Irma), 19 déc. — Caudier, 19 sept. — Calley, 16, 19 déc. — Caumont-Laforce, 23 mars. — Caussin de Perceval, 9 nov. — Cautin, 12 mai.
Cautionnement. Celui donné par bienveillance par deux époux au profit d'un tiers, autorise-t-il la *femme* à s'en faire indemniser par son mari? *Quid* s'il intéresse la *communauté*, ou les affaires du mari? 6 janv. — *L'époux* qui dispose envers son conjoint de *l'usufruit* de ses héritiers à réserve, peut-il le dispenser de donner caution? 8 juill. — Le *privilége* de *second ordre* ne résulte-t-il que de l'inscription du Trésor sur les registres de la *Caisse des dépôts et consignations*? Le Trésor est-il responsable du défaut de cette inscription? 20 juill., 3 août. — Le Tribunal de commerce ne peut-il connaître d'un cautionnement que lorsque le débiteur principal est en cause, et que la demande est commerciale? 8 juill. — Projet de loi sur le *privilége de second ordre*, 4 mars, 29 avril. — V. *Contrainte par corps*, *Faillite*, *Travaux publics vente*.
Cavaignac, 22 sept. — Cavanagh, 30 nov., 3 déc. — Cave, 9 nov. — Cavelan, 17 fév. — Caylus (duc de), 13, 20 janv. — Cayzac, 9 sept. Cazal, 9 sept. — Cazalp, 16 juill. — Cazes, 17 mars, 15 avril, 29 août. — Cecconi, 14 mai. — Cenac, 30 mai, — *Censure dramatique*, 23 mai. — Cercueil (femme), 5 mars. — *Céret*, ville, 30 nov., 2 sept. — Cerfber, 27 avril.
Certificat sur l'appétit d'un plaideur, 25 mai.
Cès-Caupenne, 27 février, 13 mars. — Cesbron, 4 avril, 20 août. — Cessac (de), 2 mai. — Cessieux, 1er avril. — Cestia, 22 oct. — Ch... (Zoë), 9 janv. — Chabal, 9 mai. — Chabanne, 7, 13 juill., 3 sept., 15 oct. — Chabert, 3, 14, 22 août. — Chabert de la Charrière, 2 juin. — Chabonaud, 27 mars. — Chabrillant (de), 27 fév., 27 avril, 8 mai, 3, 4 juin, 12 sept. — Chaffot, 3 juill. — Chaillou des Barres, 18 avril. — Chainte, 21 oct. — Chainteuil, 14 août. — Chais, 26 juin, 29 août, 9, 11 sept. — Chaix-d'Est-Ange, 19 juin, 14, 17 juill., 12 août. — Chalamelle, 9 janv. — Chaland, 20 nov. — Chalandar, 3 sept. — Chalé, 5 janv., 18 mai. — Chaléas (Pélagie), 31 déc., 24 mars. — *Chalermes*, commune, 3 juin. — Chalon, 10 nov., 1er, 10 sept. — Chalus, 20 oct. — Chalvon, 16 avril., 27 oct. — Chamblant (femme), 5 sept. — Chamblas (femme de), 4 fév., 31 mars, 22 avril, 24 à 31 août, 17 sept., 24 oct. — Chamblin, 27, 31 janv. — Chambolle, 15 janv. — Chambon, 29 mai, 15 juin.
Chambres législatives : Discours d'ouverture, 27 déc. — Proposition sur la publication de leurs séances, 31 janv., 17 fév. — Clôture, 12 juin. — Dissolution, 13 juin. — Ouverture, 27 juill. — Prorogation, 31 août. — Promotion de pairs, 26 déc. — Affaire du *Siècle*, 14, 15, 18, 19 janv. — V. *Elections*, chambre des lords, Cour de justice, 10, 11 fév.
Chambry (veuve), 5 mars. — Chameau, 5 oct. — Chammas. — Chamoulaud, 20, 27 juin. — Chamoussy, 13 avril. — Champ, 19 nov. — Champalay, 18 déc. — Champeaux, 15 sept. — Champion, 29 mai., 1 sept. — *Champlost*, commune, 9 janv. — Champon (Dlle), 27 avril. — Cham-
[illegible]
charge de ces biens? 1er avril. — *Quid* pour le paiement de *dommages-intérêts* auxquels elle a été condamnée pour délit? 4 avril. — La *vente* du bien dotal est-elle nulle si le *remploi* stipulé par le *contrat de mariage* n'a pas eu lieu avant sa dissolution? *Quid* des fruits? 4 août. — Le tiers qui se rend complice d'une fraude, même avec la femme, pour vendre un bien dotal sans *remploi*, en est-il responsable vis-à-vis de la femme et de ses héritiers, 24 août. — La femme qui, en vertu de son *contrat*, peut *vendre* ses immeubles pour établir ses enfans, peut-elle les *hypothéquer*? 13 oct. — Le Tribunal, qui peut autoriser cette *vente*, peut-il autoriser l'*hypothèque*? 17 sept. — La *vente* autorisée de l'immeuble dotal, pour faire sortir le mari de *prison*, est-elle nulle si à ce moment il n'y était plus? 25 avril, 8 mai. — *Quid* si elle a eu lieu par crainte de le voir *incarcéré*? 1, 26 mai. — La femme mariée sous l'empire d'une coutume qui tenait la dot inaliénable, pouvait-elle *vendre* des biens d'un autre pays qui l'y autorisait? 14 juill. — L'assemblée de parens pour *l'aliénation* de la dot *normande* est-elle valable, malgré l'absence des trois plus proches? Faut-il trois *affiches* pour valider les enchères? A-t-elle pu être aliénée pour la nourriture de la famille? 21 mai. — Demande en nullité de dot, 19 juin. — V. *Caisse des dépôts*, *Séparation de biens*, *Séparation de corps*, *Péremption*.
Dottin, 17 août.
Douaire. A-t-on pu, sous la loi de l'an II, stipuler qu'il serait propre aux enfans à naître? 1er janv.
Douane. Le prévenu de détention de marchandises marquées, peut-il se soustraire aux poursuites en désignant son vendeur? Peut-il appeler ce vendeur en garantie devant le Tribunal de la poursuite? 15 sept. — Le délinquant, mineur de moins de seize ans, peut-il être condamné s'il a agi sans discernement? 7 avril. — Sont-ils soumis aux droits, les objets qu'un capitaine de *navire* a remplacés pendant son voyage? 30 mai. — Les denrées des *îles de la Sonde* sont-elles soumises aux nouveaux droits établis par l'ordonnance de 1838? 13 janv. — Refus de visite de la part d'une étrangère, 5 sept. — V. *Contrebande*.
Douay, 10 août. — Doublet, 19 sept. — Douchez, 7 janv. — Douillard-Mahaudière, 21 août. — Doumerc, 26 nov., 17 juill. — Doyen, 20, 26 nov. — Doyle, 7 fév. — Dozal (femme), 1er mai. — Drahon (Dlle), 27 juillet.
Drapeau blanc arboré par des détenus militaires, 9 oct.
Drappeau, 12 fév. — Drémaux, 28 juill. — Drevet, 21, 26 janv. — Dreyfus, 29 juill. — Driouville (de), 26 janv. — Driscoll, 24 avril. — Drorve, 22 juin. — Drouart, 14 fév. — Drouart (femme), 28 juill. — Drouet, 3 déc., 31 juill. — Drouet (femme), 19 déc. — Drouet de Santerre, 20, 26 janv. — Drouillant, 11 avril. — Dru, 10 sept. — Drummont, 6 août. — Dubard, 21 oct. — Dubarle, 16, 20 déc. — Dubarry, 22 oct. — Dubet, 3 janv. — Dubernet, 1 sept. — Dubief, 21 janv. — Dubief (Marie), 22 août. — Dubisson, 13 juin. — Dubochet, 22 déc. — Dubois, 22, 31 déc., 12 janv., 4, 27 mars, 3 avril, 16 mai, 8, 14 juill., 1er oct. — Dubois (Henri), 4 mars. — Dubois de *Miglicciono*, 24 déc. — Dubois d'Orchaux, 26 janv. — Duboquet, 21 sept. — Dubos, 23 fév. — Dubosq, 20 juill., 11 août, 22 sept. — Dubourg, 9 mai, 9 juill. — Dubourjal, 20 nov. — Duboys, 26 déc., 12 août. — Dubreuil (femme), 7 août. — Dubroca, 13 juin, 28 juill., 19 août. — Dubrugeaud, 20 août. — Dubuis, 5 août. — Dubuisson, 4 fév., 16 sept. — Ducayla (comtesse), 28 juill. — Duchamp, 16 juin. — Duchat, 27 juin. — Duchatel, 1er sept. — Duchatenet, 30 avril. — Duchaut, 6 juill. — Duché, 7 oct. — Duchemin, 14 mai, 16, 24 oct. — Duchez, 21 sept. — Duchesne, 25 mars. — Duchesne (femme), 12 janv. — Duchesne-Conegliano, 24 janv., 20 juill. — Ducis, 31 mars, 12 août. — Ducon, 22 avril, 22 mai, 13 juin, 14 août. — Du-

Chauvisé, 27 juin. — Chauviteau, 10, 23 fév. — Chavagnac (de), 15 juin, 23 sept. — Chavant, 10 sept. — Chavardès, 12 mai. — Chavarey, 11, 12 nov. — Chaveneau (femme), 22 déc., 4 fév. — Chaveriat, 4 déc. — Chavot, 21 janv.

Chemins de fer. Jusqu'où s'étendent les exemptions de *timbre* et *d'enregistrement* dans les expropriations qui les concernent? 28 janv. — Les *communes* ont-elles droit à des *indemnités* pour cause de changement de routes et de la gêne que cela peut produire? 9 nov. — L'administration est-elle juge des occupations temporaires de terrains et même des constructions définitives qu'on y établit ? La destruction de ces travaux ou le droit à l'*indemnité* sont-ils du ressort des juges ordinaires? Peut-on y procéder en *référé*? 3 avril. — Ceux de *Versailles* et de *Saint-Germain* sont-ils affranchis de l'impôt du dixième du prix des places, à raison de leur parcours? 25 mai. — Mémoire sur le projet du gouvernement, 14, 16 fév. — Commission pour les réclamations des *maîtres de postes*, 6 mai. — Ordonnance sur les précautions à prendre pour les convois, 16 mai. — Imprudence des voituriers qui les traversent, 20 mai, 10 juill. — Chemin de *Paris* à *Meaux*, 26 nov., 2 déc. — EXPROPRIATIONS : Chemin de *Paris* à *Rouen*, 16 fév., 29 avril. — A *Orléans*, 3 avril, 14, 21 mai, 25, 26 sept. — A *Strasbourg*, 2 sept. — ACCIDENS, à *Nîmes*, 11 déc. — A *Great-Western*, 1er janv. — A *Rouen*, 27 mai. — A *Montpellier*, 2 juin. — A *Saint Germain*, 8, 9 oct. — A *Versailles* (rive droite), 29 sept. — A *Versailles* (rive gauche), 26 fév., 20 juin; grande catastrophe, 9 à 23 mai, 10, 26 juin, 19 août, 1er, 24 sept.; rapport 17, 23 oct. — CASSE D'ESSIEUX, à *Strasbourg*, 29 juin. — En *Belgique*, 20 mai. — INCENDIES, à *Nîmes*, 22 juill. — A *Postdam*, 6 juill. — COALITION, à *Rouen*, 8 mai — Rupture d'un viaduc à *Kelvedon*, 16 mai.

Chemins vicinaux. Lorsque l'administration a rangé un chemin dans cette classe, l'autorité judiciaire peut-elle réintégrer un particulier dans sa possession? 4 mars. — Est-ce au préfet qu'il appartient d'en tracer la ligne, d'après les points principaux indiqués par le conseil général? 27 juin. Est-ce aux conseils de préfecture qu'il appartient de réprimer les usurpations qui y sont commises par des *constructions*, ou autrement? *Quid* de l'amende? 12 janv., 12 fév. — Les chemins publics entre *communes*, mais non classés, peuvent-ils s'acquérir par *prescription*? Quelle est leur différence avec une *servitude de passage*? 24 fév. — A qui appartiennent les glacis, ou contre-bas des terrains qui environnent les routes? 20 mars. — Les facteurs ruraux de la poste sont-ils exempts de la *prestation en nature* pour leur entretien? 6 mai. — *Quid* des gardes généraux des forêts? 6 juill. — Les réclamations d'héritiers d'un conservateur des *hypothèques* pour transcriptions d'actes concernant les routes départementales, peuvent-elles donner lieu à *conflit*? 6 avril. — Loi sur les routes, 7 fév. — V. *Alignement*.

Chenemoireau (de), 4 déc. — Chenevière, 1er juill. — Chenot, 28 juill., 1, 7 août. — Chéperon, 2 avril. — Chérel (Dlle), 20 juill. — Chéri, 19 oct. — Chéru, 29 sept. — Chérubin, 10 juillet. — Cheseapease, 9 mars — Chesneau, 27 avril.

Cheval. Nationalité d'un cheval de *course*, 23, 30 déc. — Généalogie et substitution d'un *coursier*, 8 août. — Volé à la ferme de Longchamps, 25 mai. — Mort en fourrière, procès pour les frais, 11 mars. — Cheval de Mme Lafarge, 10 déc.

Chevalard, 22 mai. — Chevalier, 2, 6, 26 fév., 4 avril, 9 mai, 19 août, 16, 21 sept. — *Chevaliers de l'Arc*, 6 juill. — Chevassus de Beloisse, 6 avril. — Chevauchez (femme), 24 sept. — Chevillot, 11 mai. — Chevot, 3 avril.

Chèvre, nourrissant son maître dans un précipice, 24 juill.

Chevré, forêt, 12 août. — Chevrel, 24 août, 24 sept. — Chevresson, 2 sept. — Chevret, 11 avril. — Chevreton, 8 janv. — Chevrier, 20 juin. — Chevrier de Corcelles, 24 juin. — Cheynel, 31 mars. — Chiaroni, 9 juin.

Chiens. Ordonnance à leur sujet; observations sur les boules-dogues, 19 juin. — Ceux des bergers doivent-ils aussi être muselés? 8 juill. — Procès pour un chien perdu et un chien guéri, 26 août. — Procès pour les Petits d'une épagneulle, 27 mars. — Tuant un enfant par jalousie, *dommages-intérêts*, 6 mars. — Autres *dommages-intérêts* pour blessures, 13 mars, 9 mai. — Etranglant une domestique, 22 sept. — Causant un meurtre et un suicide, 29 mai. — Poursuites contre un garde pour l'avoir tué, 3 avril. — Calomnié et empoisonné, 24 déc. — *Emeute* pour son enlèvement, 19 fév. — Chien de *chasse* dont on conteste la capacité, 9 janv. — Leur éducation, 30 nov. — V. *Chasse*, *Homicide*.

Chilcott (Cécile), 21 oct. — *Chillon*, château, 1er nov. — Chilly, 1er août.

Chine. Guerre des Anglais, 24 déc. — Cause criminelle, le tailleur fetré, 10 janv.

Chocarne, 25 déc. — Chodruc-Duclos, 12 oct. — Choiseul-Praslin, 25, 26 sept. — Chollet, 27 nov., 14 avril. — Chollot, 21 nov. — Chomé, 28 mai. — Chonet de Bellemont, 26 fév. — Chonez, 22 mai. — Choquin, 10 janv.

Chose fugée. V. *Mandat*.

Choteau (veuve), 28 oct. — Choumouroux (de), 24 mars. — Chrétien, 23 sept. — Chrétien (Stéphanie), 22 oct. — Christ, 2 juill. — Christophe, 5 mars. — Christophe (Marguerite), 29 janv. — Ciano, 23 avril. — Cibot, 25 fév. — Cieutat (femme), 5 juin, 20 juill., 17 août.

Cimetière. Les droits de la police s'étendent-ils sur les inscriptions tumulaires? En cas de refus d'y rien changer, peut-elle les enlever? Est-ce au ministre que doivent être déférées les décisions des maires à ce sujet? 9 janv., 12 fév. — Commerce qui s'y fait, 27 fév. — Contravention à la fermeture, 27 juill.

Circonstances atténuantes. Peut-on les invoquer en matière de *presse*? 19 fév. — Une Cour d'assises peut-elle les appliquer à un *contumace*? 7 mars, 9 avril. — Doivent-elles être distinctes pour chaque accusé, lorsqu'elles s'appliquent à plusieurs, 2, 4 avril, 9 juin. — L'omission de désigner la majorité qui les admet suffit-elle pour annuler la procédure, 29 juill. — Enlèvent-elles au fait son caractère de crime? 1er juill. — Observations sur les résultats de la loi qui les admet, 16 avril.

Citation directe au correctionnel. Loi à ce sujet, 21 fév., 9, 11, 13 à 16, 18, 20 avril. V. *Dommages-intérêts*.

Civrac (de), 2 mars. — Claës, 20 avril. — Clair, 27 juin. — Clairtaut, 22 sept. — *Clamecy*, ville, 6 avril. — Clapier, 19 mars. — *Clare*, commune, 13 juin. — Clarens, 1er avril. — Clark (veuve), 24 nov., 20, 29 janv., 11, 13, 14 mars, 7, 24, 21, 28 avril, 5, 28, 29 mai. — Clarke, 24 janv. — Claudon, 23 janv. — Clausonnette (de), 17 juillet. — Clausse, 25 août. — Claveau (Jeanne), 21 sept. — Clavier, 2 déc., 11 juill. — Clayton (mistriss), 4, 9 avril, 14 août. — Cleemann, 11, 12 nov., 19 déc., 24 fév. — Clément, 20 oct. — Cléophée, 6 janv. — Clerc, 8 avril. — Clergent, 27 juin. — Clerget-Vaucouleurs, 8 juin. — *Clermont*, ville, 18 nov., 16, 17, 19 à 28 février, 1er au 7 mars, 22 avril, 3, 15, 17 août, 18, 22 sept. — Cléry, 23 mars. — *Clio*, navire, 7 janv. — Cloublat, 7 oct. — Coalin, 22 mai.

Coalition. Les fondeurs en cuivre, 2, 3 déc., 16 janv., 6 mars. — Les ouvriers en papiers peints, 6 mars. — Les ouvriers de produits chimiques, 4 sept. — Aux fortifications de *La Villette*, 4 sept. — Les imprimeurs, 16 juin. — Les maçons, 3 juill. — Les tailleurs, à *Brest*, 24 nov. — A *Toulouse*, 2 déc. — Au chemin de fer de *Rouen*. — Les loups et les renards, 23, 24 fév., 21 mars. — Les marchands de bois à brûler, 17, 20, 24, 30 juin, 15, 16, 17, 21 juill., 27, 28 août. — Pour les suifs, 6, 7 août, 24 sept. — V. *Bail*, *Chemins de fer*.

Cocagne, 31 déc. — *Coches d'Auxerre*, 29 janv. — Cochet, 13 oct. — Cochin, 3 août. — Cochois, 3 juin. — Cocquard (fille), 24 avril.

Code militaire. Observations, 12 déc. — Code nouveau de procédure criminelle, et pénal, à *Rome*, 8 oct.

Codet, 11 déc. — Coëffin, 29 mai. — Coffy, 1, 10 nov., 12 sept. — Coignet, 3 janv. — Coin-Delisle, 21 mai, 15 juin. — Coirnot (femme), 16 juin. — Coislin (de), 4 juin. — Cokerill, 9 sept. — Colaud de la Salcette, 4 déc. — Colin, 20, 31 janv., 14 août, 1er, 24 sept. — Coliquet, 14 janv. — Collard, 21 fév. — Collas, 18 juin, 21 oct.

Collégiens disparus à *Nancy*, 14, 24 sept.

Collet, 20 oct. — *Collier de la Reine*, 3, 5 janv. — Collin, 11 mai, Collinet, 6 janv. — Collongues, 10 fév. — Collot, 29 nov., 27 juin. — *Colmar*, ville, 25 juin, 15 août. — Colmet, 9 nov. — Colomb, 27 août. — Colombier, 15 nov., 9 avril.

Colonies. V. *Aveué*, *Hypothèque*, *Mandat*, *Presse*, *Saisie immobilière*.

Colons (indemnité des). La loi qui réduit les droits des tiers est-elle applicable aux délégations de sommes déterminées? 9 fév. — *Quid* à l'égard d'un *donataire*? 15 sept. — Le créancier qui l'a saisie et fait liquider à son profit y a-t-il des droits plus étendus que ceux qui viennent après lui? 11 mai.

Colse, 11 déc. — *Columbia*, ville, 22 mai. — Columbine, 11 avril. — Colville, 21 mars. — Comartin, 7 oct. — Combarel (de), 15 juill., 24 octobre.

Combats d'animaux. Le préfet peut-il supprimer et faire poursuivre ces établissemens comme *insalubres*? Ne peut-il prendre que des mesures provisoires? 6 mars, 22 avril, 3 juin, 23 sept.

Come (Marie), 21 sept. — Commailles (de), 23, 27 juin, 1er juill., 10, 19 août. — Commerson, 14 août.

Commissaire de police. Une *commune* de plus de 5,000 âmes peut-elle le refuser? 23 sept. — Leurs droits dans les exhumations, 4 mars. — Leur uniforme, 22 oct. — Commissaire pris pour un voleur 6 avril.

Commissaire-priseur. Est-il obligé, sous peine d'amende, de déposer son répertoire au greffe civil? 7 fév. — Est-il valable le traité qui met en commun les droits de l'exploitation de leurs charges, 1er mai. — Ventes non autorisées de marchandises neuves, 16, 30 janv., 2, 9 avril, 11 mai. — Renouvellement de leur chambre, 16 mai. — V. *Office ministériel*, *Vente mobilière*, *Vins*.

Commissionnaire. Le négociant de Paris qui fait une avance sur marchandises à *La Villette*, peut-il réclamer un *privilége*? N'a-t-il fait qu'un prêt sur nantissement? 22 mai. — Les marchandises déposées chez lui peuvent-elles être vendues à un tiers, à charge de son *privilége*? 3 oct. — V. *Marchandises*.

Communauté. Une clause de communauté absolue, dans un contrat de mariage, s'oppose-t-elle à ce que la *femme* perçoive les revenus d'un bien qui lui est légué avec cette condition? 12, 22 mai. — Le mari légataire de sa femme peut-il y renoncer du chef de celle-ci, et se soustraire ainsi aux *droits de mutation* afférens à cette portion de la communauté? 27 mars, 3 août. — La femme en instance de *séparation de corps* peut-elle *saisir-arrêter* des valeurs de la communauté? 16 juin. — Peut-on réclamer le partage de celle qui a existé entre des personnes non mariées? 10 avril. — V. *Cautionnement*, *Donation*, *Faillite*, *Femme mariée*, *Hypothèque*, *Hypothèque légale*, *Liquidation*, *Succession*.

Commune. Peut-elle opérer une *vente* d'immmeubles par voie administrative? 24 nov. — Peut-on opposer à celle qui demande l'autorisation de plaider que la contestation n'est pas de nature judiciaire? Peut-elle invoquer devant le Conseil-d'Etat de nouveaux moyens à l'appui de sa demande en autorisation de plaider, 6 avril. — Les contribuables qui, à son défaut, peuvent exercer les actions, à leurs risques et périls, ne peuvent-ils le faire que devant les Tribunaux ordinaires? 6 juill. — Ont-ils besoin d'une nouvelle autorisation pour se pourvoir devant de nouveaux juges? 14 juill. — L'omission, dans le récépissé d'un *mémoire* en revendication contre une commune, de tous les chefs de la demande peut-elle la faire rejeter ? N'y a-t-il lieu qu'à sursis, 10 janv. — Une dépense irrégulière ne peut-elle être couverte que par une délibération postérieure du conseil municipal? 6 juill. — La loi qui les rend responsables des *dévastations* et *pillages*, lorsqu'elles ne justifient pas avoir pris les mesures pour les prévenir, s'applique-t-elle à toute espèce d'attentats, comme *vol*, etc.? *Quid* des *dommages* occasionnés par l'emploi des moyens de répression? 9, 21 mai. — Peut-on établir ces faits par témoins, 21 mai. — *Quid* en *Angleterre*? 22 sept. — En attribuant les biens communaux aux habitans, la loi de 1793 a-t-elle frappé de nullité toutes conventions à leur sujet avec les propriétaires forains? 3, 11 août. — V. *Bail*, *Bois et forêts*, *Chemins de fer*, *Cour des comptes*, *Commissaire de police*, *Diffamation*, *Octroi*, *Parcours*, *Pâture* (*vaine*), *Témoins*, *Terres vagues*.

Commutation de peines. Béchard, 1, 23 janv. — Bel-Hamelaoui, 26 août. — Ben-Aïssa, 12 juin. — Bertault, 13 oct. — Billy, 1er déc. — Bonnange, 13 oct. — Brazier, — Colombier, 8, 9 janv. — Cyrille, 22 sept. — Daru, 2 avril. — Delabare (fille). — Delahaye (veuve), 20 janv. — Delga, 13 juin. — Delubac, 2 avril. — Favre, 13 oct. — Floquet, 11 juill. — Fromont, 2 avril. — Huot, 1, 11 déc. — Mondière, 13 juin. — Petronin, 4 juin. — Pichon, 27 nov. — Pont, 23 janv. — Quénisset, 8, 9 janv. — Sangla, 19 juin. — Séguin, 9 mai. — Annotations du Roi, 11 juill.

Comoléro, 3 déc. — Compans, 9 nov.

Compensation. Le tiers-saisi autorisé à la faire et qui ne l'opère pas perd-il sa créance? 10 mars. — Peut-on l'opérer vis-à-vis d'une femme séparée de fait de son mari, avec une dette de ce dernier? 20 avril. V. *Billet à ordre*, *Lettre de change*.

Compérat, 22 juill., 4 août, 29 sept.

Compétence. Un prévenu peut il voir instruire contre lui là où on le trouve en prison, s'il a eu sa résidence dans un autre lieu? 18, 21 avril. — Lorsque dans un procès criminel il y a eu cassation quant aux intérêts civils et renvoi devant un tribunal désigné, cela fait-il obstacle à ce que d'autres intéressés actionnent l'ancien accusé devant le tribunal de son domicile? 22 août. — Le tribunal dont le jugement est cassé peut-il encore s'occuper d'incidens dans la même affaire? 18, 22 sept. — Lorsque parmi les obligés à un titre l'un est commerçant et que l'autre ne l'est pas, le porteur a-t-il le choix de la juridiction? 18 juin. — V. *Acquiescement*.

Complicité d'intention en politique, 10, 12, 24 déc.

Complot. De *Marseille*, 2, 3, 6, 9, 10, 12 déc., 13, 18 janv., 20 fév. — Complot de *Belgique*. V. *Conspiration*.

Compte. Peut-on faire redresser celui qui a été établi même par sentence *arbitrale*? 27 juin. — Le comptable de l'état est-il responsable des déficits de sa caisse, s'il n'a pas pris les précautions exigées par la loi? 12 sept.

Compte-ouvert. Celui qui existe pour escompte des valeurs à satisfaction du créditant, renferme-t-il une obligation protestative qui rende nulle l'*hypothèque* de garantie? 2 avril. — V. *Appel*.

Compte-rendu. Du tribunal de *Paris*, 18 nov. — De la Justice criminelle en France, 11, 13, 14 juill. — De la justice militaire, 4 août. — De la justice en *Algérie*, 21 septembre. — De la justice criminelle anglaise, 30 déc.

Conches, forêt, 9, 25 fév. — Conchies, 22 septembre. — Conchon, 3 mars.

Concussion. Un officier ministériel peut-il en être accusé pour simple surtaxe? Les questions au jury doivent-elles énoncer les sommes illégalement perçues? 8 avril. — B..., receveur de l'enregistrement, 28 janv. — Bénezet et Siébast, à *Alger*, 13 avril. — Fabus, à *Alger*, 13, 27 mars, 6 avril, 5 juin. — Fransquine, 29 mai. — Hourdequin et autres, à *Paris*, 5, 7, 11 fév., 3, 4 juillet, 20 août, 20 oct. — Hurey, Bousquet et Olmetta, à *Alger*, 7 mai. — Lenoir, 10 juill.

Condamen, 6 fév. — Condé, 1er nov. — Condé (prince de), 26 nov. — Conégliano (de), 24 janv., 20 juill.

Conflit. L'arrêté d'un préfet est-il annulable s'il ne fait pas obstacle à ce que l'action continue d'être poursuivie devant les tribunaux? 6 mai. — V. *Chemins vicinaux*, *diffamation*.

Congé. Est-il valable celui donné à trois mois pour un magasin au premier étage? 24 juin.

Conigliano, 12 oct. — Conil, 19 janv.

Congrégation de St-Lazare, 11 août. — Conner (miss), 18 sept. — Conor, 14 déc. — Conquérant, 26 fév.

Conseil-d'Etat. Discussion sur la presse et le théâtre, 3, 19 nov.

Conseil de famille. Est-ce devant le juge de paix du 1er conseil que les autres doivent plus tard se réunir? 29 juin. — Le parent non appelé qui se trouve dans la distance légale peut-il provoquer la nullité de la composition d'un conseil quand un ami l'a remplacé? 23 avril. — Comment doit-on composer celui d'un enfant attaqué en *désaveu de paternité*? 23 juin. — V. *Donation*, *Tutelle*.

Conseil de guerre. La loi fixe-t-elle un âge pour les présider? 1er nov. — Est-il compétent pour juger le militaire qui est en route pour subir une punition? 3 mars. — Sa déclaration est-elle nulle si elle ne décide pas que l'accusé est *coupable*? 19 mars. — Distrait par des chauves-souris, 29 août. — Modifications dans son personnel à Paris, 27 fév., 23 mars, 13, 25, 29 avril, 18, 26 mai, 1er juin, 4, 28 juillet, 22 septembre, 1, 27 octobre.

Conseil judiciaire. Peut-il seul former *opposition* au jugement par défaut rendu contre lui en sa qualité? 7 janv. — V. *Appel*.

Conseil des dix, 1, 2 oct.

Conseillers auditeurs. — Observations à leur sujet, 18 janv.

Conservatoire de musique, 17 nov. — Considérant, 7 fév. — Considère, 15 nov., 12 mai. — Consolat, 27 oct.

Conspiration. En *Belgique*, 3, 4, 6 nov., 23 janv., 4 fév., 2, 27, 28, 30 mars, 15, 18, 23 juin. — A *Porto-Riceo* (des nègres), 16 mars. — A *Pise*, 6 juin, 10 juillet.

Constant, 14 nov., 27 juin. — Constant, percepteur, 9 juillet. — Constantin, 30 avril. — *Constantine*, ville, 6, 17, 27 avril, 6, 25, 28 mai, 8, 10 juin, 12 oct. — *Constantinople*, ville, 29 avril.

Constructions. Malgré un règlement qui prohibe le bois dans les façades, peut-on en employer pour traverses, linteaux, etc.? 18 sept.

Consul. Peut-il, quoique résidant en France depuis longtemps, être arrêté pour dettes sur ordonnance du président? 6 août, 5 sept.

Contenat, 19 août.

Contrainte par corps. Le négociant peut-il y échapper en prenant, dans un engagement, la qualité de propriétaire? 2 fév. — Y est-il soumis, le souscripteur d'*actions*, dans une *société commerciale*? 3 mars. — *Quid* contre un auteur pour les frais d'*impression* de son ouvrage? 15 juin. — *Quid* pour des *dépens* accordés comme *dommages-intérêts*, 31 juillet. — *Quid* contre un *associé* non liquidateur, domicilié à l'étranger, s'il ne donne caution du paiement de son reliquat? 2 avril. — Après la dissolution de la chambre des *députés*, peut-on l'exercer, avant l'expiration de six semaines, contre un de ses membres? 2 juill. — Le *failli* y est-il soumis pour des dettes postérieures à sa faillite, s'il n'en est pas encore relevé? 24 fév. — Lorsqu'une condamnation est obtenue pour plusieurs obligations provenant de la même source le temps d'emprisonnement doit-il être déterminé par le total de leur importance? 27 avril. — Les exceptions de *parenté* peuvent-elles être opposées au tiers-porteur d'un billet à ordre? 5 mars. — L'*étranger*, admis à établir son domicile en France, peut-il l'exercer contre un étranger avant jugement? 6 fév. — *Quid* du tiers-porteur français d'un billet souscrit à un *étranger* par un étrangerr? 9 juill. — L'emprisonnement est-il nul s'il n'a été laissé au détenu qu'une *copie* de son procès-verbal, avec la simple mention de l'acte d'écrou? 18 janv., 20 mars. — *Quid* si ces *copies* lui ont été remises par un même acte? 31 mars. — *Quid* si la *caution* stipulée par le jugement, en cas d'*appel*, n'a pas alors été exigée par le débiteur incarcéré? 8, 20 août. — Le jugement qui prononce la nullité de l'emprisonnement est-il valablement signifié au *domicile* réel du créancier, et, s'il est domicilié à l'*étranger*, au parquet du procureur du roi? 14 janv. — Lorsqu'il y a consignation tardive d'*alimens*, le détenu peut-il être contraint à un droit de démarches pour obtenir le certificat de sortie? 14 août. — Lorsque cette ordonnance n'est pas exécutoire par provision, peut-on obliger le directeur de la prison à prendre les *alimens* du détenu, jusqu'au moment de la sortie, sur ceux versés tardivement? 21 août. — Le Tribunal de commerce est-il juge des *dommages-intérêts* demandés pour l'exécution d'une contrainte? *Quid* lorsqu'on les oppose à la demande principale? 6 janv. — Celui qui tient *maison de santé* est-il tenu de prouver que le détenu placé chez lui s'est évadé par suite de force majeure? *Quid* du créancier? — 2 déc. — Réparations d'oubli par la Cour d'assises, 14, 18 nov. — V. *Appel*, *Aval*, *Consul*, *Dot*, *Lettre de change*, *Notaire*.

Contravention. Si on en reproche plusieurs à la même personne, doit-on lui appliquer la peine de la plus forte? 19 juin. — Le *mineur* de seize ans peut-il en être absous pour défaut de discernement? 24 juin, 10 juill. — En est-ce une que d'attacher des bestiaux sur le terrain d'autrui? 12 sept. — La *prescription* contre l'amende encourue fait-elle obstacle aux poursuites de la contravention elle-même? 6, 13 juillet.

Contrebande. Par un conduit souterrain, 28 mai. — Dans des graisses, 16 juillet. — Un maçon avec un chapelet de vessies, 18 mars. — Un habitué des chemins de fer, 10 août. — De la volaille par des messagers, 11 août. — Des vins en *Suisse*, 8 sept. — Rixe grave à *Lamary*, 29 mai. — V. *Douanes*.

Contrefaçons commerciales. La bonne foi est-elle une excuse en cette matière? 18 déc. — Existe-elle dans la reproduction du principal groupe d'un *tableau*? 7 mai. — *Quid* de la reproduction d'un *tableau* ou statuettes de porcelaine? *Quid* si cette reproduction est faite sur un objet de prix? 14 août, 19 mai. — Le débitant peut-il recourir commercialement contre le fabricant qui lui a vendu l'objet poursuivi? 22 oct. — Peut-on poursuivre la contrefaçon d'un *remède secret*? 15 juin. Peut-on poursuivre à ce titre celui qui, d'après la révélation d'un secret de fabrique a établi, de bonne foi, l'objet dont on se plaint, et a pris un *brevet*? 1er juin. — Un *étranger* peut-il poursuivre en France celle de ses produits et enveloppes? 16 mars, 20, 27 juin. — La *saisie* préalable peut-elle être toujours pratiquée? La présentation du *brevet* suffit-elle pour requérir à cet effet le commissaire de police? Cette saisie peut-elle, au choix du plaignant, être faite par description, par apposition de scellés ou autrement? — Peut-on poursuivre ce délit devant le Tribunal du lieu de la *saisie*? 29 juin. — Un dessin du *Charivari* sur des tissus, 20 nov. — Un dessin en statuettes, 3 déc., 19 août. — Un dessin, sur canevas à broder, 25 déc. — Un dessin, sur étoffes, 9 janv. — Des dessins de papiers peints, 10 sept. — Des statuettes d'artistes, 18 avril. — Des boutons à anneaux, 14 mai. — Des sous-pieds. Chemins de fer, 18 déc., 10 avril. — Les lampes Jac, 15 janv. — Des enveloppes de lettres, 10 mars, 24 juin. — Des calottes de chapeaux, 20 mars. — De cachets *étrangers*, 16 mars, 27 juin. — De peignes, 25 juin. — De bustes de coiffeurs, 12 août. — De la *dorure sur métaux*, 17 août. — Des parapluies-cannes, 18, 29 août. — De l'eau de Mélisse des carmes, 31 août. — Le soleil d'Afrique et la walse de Giselle, 9 avril. — V. *Brevet d'invention*, *Tableau*.

Contrefaçon littéraire. Existe-t-elle dans le fait de transformer une *œuvre dramatique* en *opéra*, et en la reprenant dans un arrangement étranger? 6, 7, 28 nov. — Pour qu'elle existe à l'egard des feuilletons d'un *journal*, reproduits en volume, faut-il qu'il y ait eu dépôt du journal? 11, 23 mars, 21 avril, 1, 11, 12 juin, 28 août. — Une dédicace suivie d'un présent au compositeur opère-t-elle un transport qui arrête les poursuites en contrefaçon de l'auteur? 9 déc. — Les excuses de bonne foi peuvent-elles être admises en cette matière? 10 juin. — Le *Stabat* de Rossini, 9 déc., 10 juin, 13 août. — Le titre du *Jardin des plantes*, 22 déc. — L'histoire du 17e léger, 9 mars. — Un feuilleton du *Courrier français*, 11 mars. — L'Annuaire général du commerce, 28 oct. — Un dictionnaire de poche, 9, 10 mars. — Le catéchisme de *Meaux*, 22 déc. — Le catéchisme de *Versailles*, 2 sept. — Le Paroissien de *Versailles*, 25 juin.

Contributions directes. Les abattoirs des villes y sont-ils soumis, 6 juill. — Comment doit-on estimer la valeur locative des lieux d'exploitation commerciale? Est-ce d'après l'importance de la commune? — *Quid* de la valeur des machines, 12 janv. — Faut-il que la patente y soit nettement exprimée? 6 juill. — Les recours en cette matière étant dispensés *d'enregistrement* et de *timbre*, quand y a-t-il lieu de prononcer des condamnations aux frais? 6 juill. — Y a-t-il lieu d'admettre les réclamations de ceux qui n'ont pas fait connaître de nouveaux motifs ou qui ont recouru à la vérification d'experts? 6 juill. — Le ministre peut-il annuler un arrêté du conseil de préfecture qui décharge de sommes imposées pour *prestations en nature*? 12 fév. — Est-ce au contribuable à payer les *expertises* lorsque la demande est rejetée? 6 mai. — Le système des facultés présumées a-t-il été rétabli par la loi de 1832? Peut-on dans ce cas faire réduire sa cote *mobilière* au taux de celle du maire? 27 nov. — Y a-t-il lieu d'exempter les *portes et fenêtres* des lieux habitables qui resserrent temporairement des récoltes? 6 mai. — Est-elle due pour toute habitation meublée? 6 juill. — V. *Elections*.

Contributions (distribution par). Ne peut-on l'ouvrir que sur des sommes réalisées? 10 avril. — Doit-on en rejeter *l'officier ministériel* qui y produit pour un supplément de prix de son office? — *Quid* de la *femme* qui a cautionné son mari, si les créanciers qu'elle a garantis produisent? 10 avril.

Contumace. Le domaine, pour exercer ses droits dans une succession ouverte depuis la condamnation doit-il prouver que le condamné existe? 28 mars. — V. *Amnistie*, *Circonstances atténuantes*, *Séquestre*.

Coon (femme), 3 oct. — Copeland, 24, 15 août. — Copin (Léontine), 29 juill. — Coppeaux, 4, 9 nov. — Coppi, 4 juin. — Coquart (femme), 22 juill. — Coquereau, 21, 28 fév., 30 juin. — Coquetot (Virginie), 24 déc. — Coraze, 21 oct. — Corbasson, 28 janv., 25 fév., 22 août. — Corbelin, 8 janv. — Corbery, 30 oct. — Corbes, 11 nov. — Corbett (mistriss), 17, 25 avril. — Corbin, 12, 14 nov. — Corbu, 30 déc. — Cordier, 6 mai, 17 juill. — Coret, 8 janv. — Corfmat, 14 sept. — *Corinne*, vaisseau, 4 fév. — Cormenin (de), 11 juin. — Cormier, 10 oct. — Cornet, 24 juill., 10 août. — Cornibert, 2 mai. — Corninge (Gabrielle), 24 janv. — Cornio, 22 oct. — Cornu, 29 mai, 6 juill. — Corporandi, 23 fév. — Corrard, 30 sept. — Correnson, 27 août.

Correspondance. A qui appartient celle d'un employé avec la société qui l'emploie? 10 janv.

Corruption d'employés. Y a-t-il lieu de les nommer dans la position des questions au jury? 8, 9, 10, 14 janv. — Lenoir, 11 juin, 13 juill. — Tentée envers un chirurgien de recrutement, 25 mai.

Corsant, 7 fév. — Corts, 19 oct. — Cosléon, 6 juill. — Cosnard, 20 juill., 30 sept. — Cossard, 18 juill. — Cossin (Emilie), 29 juill. — Cosson, 7 juill., 12 août. — Coste, 11 avril, 9, 30 mai, 5 août. — Coste (Raymond), 29 janv., 15 mai. — Costère, 5 oct. — Cotelle, 10 janv. — Cottereau, 30 mai. — Cotties (veuve), 7 janv., 5 mars. — Coubronne, 25 sept. — Couderc, 15 juin. — Coudoul, 16 mai. — Cougoul, 1er mai. — Coulbault, 20 août. — Coulot, 16 juin. — Coulomb, 3 juill. — Coulon, 8 déc., 19 août. — Coulondres (veuve), 9 sept. — Couloumy, 5 mai. — Coupiry, 5 oct. — *Cour du Roi François*, 3 avril.

Cour de cassation. Rentrée, 9, 10 nov. — Adresse au Roi, 23 juill.

Cour des comptes. — Peut-elle se déclarer incompétente si des actes administratifs n'ont pas été soumis à l'autorité compétente, et sur le-

quels elle n'a rien décidé? Devient-il son justiciable le maire qui s'est immiscé dans la gestion des biens *communaux*? 6 juill. —Délibération de l'adresse au Roi, 21 juill. — Son transport quai d'Orsay, 5 mars, 15, 18 avril. — Rentrée, 4 nov. — V. *Pourvoi au Conseil-d'État.*

Cour royale. Cérémonies de réception, 3, 5, 14, 28 nov.; — De Paris. Projet de loi à son sujet, 4, 8, 9, 22, 23 avril, 4, 8 mai. — Ses audiences pour les funérailles du prince royal, 27, 30, 31 juill. — Son roulement, 20 août. — Sa rentrée, 4 nov., 24 oct. — RENTRÉES : à *Amiens*, 9 nov.; — à *Angers*, — à *Besançon*, 12 nov.; — à *Bordeaux*, 9 nov.; — à *Caen*, 7 nov ; — à *Lyon*, 19 nov.; — à *Metz*, 7 nov.; — à *Riom*, 10 nov.; — à *Rouen*, 5 nov. — à *Toulouse*, 9 nov. — V. *Compte-rendu*, *Magistrature*

Cour martiale à *New-ork*, 7, 16 sept.

Courberon, 22 juill. – Courbonne, 29 mai.— Courby, 14 juill.— Courcelle, 11, 17 août. —*Courcelles-Chaumont*, commune, 14 juill.— *Courcelles*, commune. 19 mai. - Courchamp (de), 22, 25, 28 nov, 13, 27 janv., 3, 10 fév. — Courcy (de), 3 juill. — Courrèges (de), 21 fév., 31 juill. — Courrot, 4 juill.

Courses. V. *Cheval.*

Courtage clandestin. Beaumont, Grenier et autres, 5 janv. —Courtières de commerce de *Rouen*, 19, 28 fév. — V. *Dimanche.*

Courteil, 19 nov. — Courtel, 15 mai. — Courtier, 24 mars. — Courtin (Louise), 29 juill. — Courtin (Ve), 28 août.— Courtin-Jordis, 18 mai, 3 août. Courtois, 8 sept.—Courtois (demoiselle), 19 fév., 23 mai. — Courtois (*succession*), 20 nov. — Courtois d'Hurbal, 25 déc. — Cousin, 30 déc., 3 fév., 5 mars, 20 mai, 27 juin. — Cousin (Mélanie), 23 juin. — Coussy (de), 3, 4 juin. — Coutant (femme), 12 nov. – Coutard, 7 janv. — Couthier, 21 nov. — Coutisson, 24 juin. — Coutour, 12 sept. — Coutret, 24 juin. — Couture, 22 déc., 23 oct. — Couturier, 19 déc. — Couvelaere, 27 juin. — Cramoisan, 23 sept. — Crapez, 20 août.

Créance. A-t-on droit de la faire *vendre* par suite de *saisie-arrêt*? 6 août.

Crehen (de), 3 nov.—Crellin (miss), 4, 9 avril, 14, 15 août.—Crémieux, 12 fév. — Crépin de la Rivière, 7 janv. — Crespel, 16, 30 janv. — Creton, 18 janv. — Creux, 4 mars, 24 avril. — Srevol, 21 mai.

Crieur public. Monchinot, 26 juin.

Cris séditieux. Gendron, 6 avril. — Lesage, croque-mort, 12 mai. — Roper, Anglais, 4 juill. — Saugé, 12 déc. — Schmitt, 21 nov. — Un ivrogne, 10 nov.

Cristie, 23 sept. — Crochet, 11 juin. — Crociechia, 16 avril. — Croizat (femme), 2 avril. — Cronsperg (Ve), 5 sept. — Croquelois, 1er juin. Croquenoix (femme), 24 janv. — Crosnier, 8, 11 juin. — Crouy, 15 déc. — *Crozet*, commune, 1er juill. — Crussol (baronne de), 21 mai. — Cruzel, 11 août. — Cucchi, 28, 30 mars, 2, 3 avril.

Culte. La vente sans autorisation d'objets qui y servent, tels qu'une châsse, est-elle nulle? 7 juill. — La réunion de plus de vingt personnes d'un culte autorisé est-elle une contravention, si elle a lieu sans l'autorisation du maire? 16 juillet. — Poursuites en *Angleterre* pour absence des offices, 5 août. — Autres poursuites pour y avoir dormi, 27 mars. — Messe de minuit troublée à *Libourne*, 6 fév. — V. *Prescription.*

Cumul de peines. Ve *Contravention.*

Cuny (femme), 5 août. — Curmer, 22 déc., 10, 13 mars. — Curty (demoiselle), 7 nov. — Cuvillier, 16 mars. — Cyrot, 8 juin.

D

D..., actrice, 24 juill. — D... (lord), 19 sept. — D... (à *Ostende*), 5 août. — Dachez, 12 juin. — Dacosta-Vianna, 2, 4 juill. — Daemann, 26 janv., 23 mai. — Daguier-Houel, 30 janv., 6, 13, 20 fév. — Daigremont, 30 avril, 18 juill. — Dairnwall, 20 mars 9 juill. Dalgon, 3 juill. — Dalicourt, 6 mars. — Dalifol, 29 déc. — Dall...., 10 fév. — Dallemagne, 20 janv., 9 fév. — Dalleray, 4 nov. — Dallichamp (femme), 18 nov. — Dalmas (de), 20 nov. — Daloz, 15, 21 janv., 5, 6 juin. — Daly, 11, 12, 14 mai, 13 juin. Damainville, 11 juill. — Damant, 12 août. — Damblève, 15, 28 mai. — Damé, 26 fév. — Damerville (femme), 20 juill. — *Dames Augustines*, 20 nov. — *Dames du Bon-Pasteur*, 24 déc. — Dameyrouse, 6 juill. — Damiens, 8 sept. — Damoiseau (femme), 12 août. — Damont, 4 mars. —Dandillon (Marie), 18 juin. — Daodoy, 10 juill. — Dandrieu, 21 août. — Danelin, 30 janv. — Dangeville, 26 nov. — Danglein, 8 juill. — Dangles, 1er juin. — Danglès, 20 janv. — Danguin, 8 août. — Danguy, 26 nov., 2 déc., 3 juill. — Daniel, 10 sept.

Danse. Ordonnance d'un maire à son sujet, 18 avril. — *Danse illicite* : Ve Macquert, 20 déc. — Marqueret père et fils, 7 avril. — Moinot et son domestique, 16 avril. — Un jeune coiffeur, 27 oct. — V. *Bal.*

Daoust, 19 juin. — Darboville, 26 sept. — Dardenne, 6, 19 août, 24 sept. — Darexi, 3 juin. Darley, 26 mars. — Darois, 27 avril. — Darnwall, 20 mars, 9 juillet. — Darras, 14 fév. — Dartayette, 28 juill. — Darthès, 18, 24 sept. — Darthez-Lasalle, 12 oct. — Dartigaux, 22 oct. — Dartigueloube, 26 nov. — Dartonnay, 12 août. — Dassett, 7 juill. — Datin, 3 oct. — Daubenton, 14, 16 oct. — Daublaine, 27 mai. — Dauchez, 38 oct. — Dauenhauer, 19 oct. — Dauge, 3 avril. — Daugle, 26 janv. — Daunant (de), 14 janv. — Dauphin (femme), 3 fév. — Dauphin de Layval, 15 juill. — Danphiné, 7 fév. — Dauray, 3 août. — Dautier, 17 fév. — Dauvergne, 11, 12, 13 nov. — Davaux, 4, 18, 26 sept. — Davezé, 29 juill. — David, 10 mars, 3, 22 avril, 9 mai, 27 juill. — David, acteur, 14 nov., 28 mai. — David (Caroline), 10 août. — Davidson, 2 janv. — Davost, 4 déc. — Davy de Cassé, 15 mai. — Dawes, 24 nov., 20, 29 janv., 11, 13, 14, 20 mars, 7, 14, 21, 28 avril, 5, 28, 29 mai. — Dayras, 31 janv. — Debonde, 20 déc.

Débauche (excitation). Y a-t-il délit quand elle a lieu pour son propre compte? 17 sept. — Demoll (Reine), 21 oct.—Valentin (femme), sa fille, 28, 30 octobre.

Debelleyme, 4. 9 nov. — Debost (femme), 16 mars. — Debout, 19 sept. — Debray, 30 janv., 11 fév. — Debuire, 28 janv.— Decaen et Ce, 27 janv. — Decains, 9 mars. — Decazes (de), 9 mai.

Décès d'un inconnu chez une fille, 15 fév.

Déchéance. N'est-elle encourue pour les *dettes de l'État* qu'après cinq ans, à partir de l'exercice dans lequel elles pouvaient être liquidées? *Quid* à l'égard de l'indemnité pour révélation de *domaine* celé? 14 avril. — Frappe-t-elle une créance de 1816, dont le propriétaire n'a pas demandé liquidation? 23 sept. — Le ministre peut-il ordonner le paiement d'une créance après l'expiration des délais de la loi de 1831? *Quid* lorsqu'elle résulte d'un jugement? — Lorsqu'un conseil de préfecture a pro-

d'un *avoué* qui altère le coût d'un jugement? *Quid* à la requête en production dans un *ordre*? *Quid* en intercalant plusieurs rôles dans ses conclusions, après jugement? *Quid* en altérant un procès-verbal de *collocation* provisoire? *Quid* en y antidatant un dire? 24, 26 sept. — La déclaration de faux par supposition de personnes dans un acte notarié constate-t-elle suffisamment le préjudice? Le jury doit-il délibérer séparément sur la qualité de *notaire* de l'accusé? 21 oct. — Anomalies des lois militaires, 30 juill. — Poursuites autorisées contre un maire, 6 mai. — Faux nombreux au préjudice du Trésor, à la Caisse des dépôts, 28, 29 août, 8 sept. — Antoniati, 9 mai. — Arfeuille, 8 juillet. — Arjuson (d') 21 mai, 30 juin, 1er juill. — B..., receveur de l'enregistrement, 28 janv. — Bardin, 17 mars. — Bardy, 18 janv. — Barraband, 2 mai. — Bertraud, 20 mai. — Besnard, 26 nov. — Bohin, *lancier*, 14 sept. — Boiché, 4 nov. Bonnel, intendant, 24 mars, 30 mai. — Boucheny (femme), 10, 27, 28 juill. — Bourienne, 21 août. — Bourquenat, — Bruet, 3 juin. — Bulle (femme), 27 mars, 23 avril, 15 mai, 11 sept. — Bustin, *lancier*, 14, 24 sept., 1er oct. — Butard, 26 mai. — Camescasse, 13 juin. — Caron, 20 mai. — Castelle, 31 décembre. — Catoire, 9 mai. — Cellier, 31 déc. — Chevalier, 25 juill., 28 sept. — Chevrier, 4, 26 nov., 18 janv. — Combe, 15 juin. — Conor, 26 nov. — Couret, *notaire*, 3 mars, 9 juin, 21 oct. — Cousin, 27 janv. — Darlayelle, 10, 27, 28 juill. — Davrieux, 29 déc. — Debasseux, 3 avril. — Deglos, 5 mars. — Delcourt, 11 nov. — Demaret, 31 déc. — Depoix, 10 déc., 28 janv. — Derche, 29 août. — Deshayes, 3 avril. — Desjardins (Marie), 21 mai, 11, 30 juin, 1er juillet. Desmouts, 27 mars. — Desse, 17 juill. — Devèze, *remplaçant*, 8 janv. — Doeffler, 29 août. — Douchez, 12 mars. — Dourlens, soldat, 30 juin. — Dours, 28 janv. — Duc, 15 juin. — Dupoisot, 11 fév. — Durand, 28 mai. — Durant (fille), 11 fév. — Durier, 2 juin. — Dussel, 17 juill. — Fanny, 20 juill. — Filliole, 4, 26 nov. — Fauchereau, 7 mars, 9 avril. — Fichol, 9 sept. — Foucher-Priée, 22 sept. — Fouchey, 23 sept. — Fouquet, 16 sept. — François, 11, 28 fév., 6 juill. — Fredet, *huissier*, 21 août. — Frocourt, 7 janv. — Furiand, 27 mars. — Galland, 29 août. — Gany, 13 avril. — Garson (*timbre*), 10 déc. — Gautier de la Genaudière, 29

leveau, 26 fév., 4 avril. — Delhomel, 10 déc.—Deliars (femme), 5 janv., 18 mai. — Delille, 16 janv. — Delisle, 6 juill. — Deller, 28 janv., 9 fév. — Dellevalle, 5 fév. — Delmas (femme), 26 fév.— Delmotte, 30 mai, 12 août. — Delommeau (veuve), 6 mai. — Delorme, 22 sept. — Delpech, 10 août. — Delpaux, 11 mai. — *Delphine*, navire, 24 mars. — Delpèche, 4 nov. — De porte, 8 mai, 7, 8, 10 août. — Delort, 17 nov. — Delroux, 3 nov. — Delrue, 2 mai. — Del-uc, 10 oct. — Deluynes, 22 janv. — Delys, 27 juin. — Demaison. — Demangeot, 19 août. — Demandre, 25 fév. — Demarchères (veuve), 27 fév., 3. 4. 9 juin.

Démence. Mann, amant de la reine d'*Angleterre*, 19 nov.— Whelps, prétendant au trône d'*Angleterre*, 30 juin.— Pringel, se croyant assassin, 11 sept. — R... (Edouard), soldat, 28 avril. — Un jeune marié, 4 nov. — Un coiffeur, garde national, 21 mars.— Un planteur de crucifix, 19 oct. — Un inconnu, sur le pont Marie, 16 avril. — Cadavre d'un fou trouvé dans un bois, 1er juill. — V. *Arrestation illégale.*

Demesmay, 22 juin. — Demichel, 27 janv., 28 fév. — Demilleville (Angélique), 21 fév. — Demoette, 19 juin. — Demoll (reine), 21 oct. — Demory, 10 fév. — Denain, actrice, 8 oct. — Deniau, 22 déc., 4 fév. — Denière, 16 janv. — Denise, 21 août. — Denizard (femme), 6 fév. — Denon, 20 avril.

Dénonciation calomnieuse. Existe-t-elle dans le fait de citer le nom d'un individu comme complice de la femme dans un procès en *séparation de corps*? 5 juin. — Le ministère public peut-il poursuivre d'office? — Quelle que soit la qualité de la personne dénoncée, cette action est-elle du ressort correctionnel? 5 fév. — Paganel, 20 nov., 5, 26 fév., 11 mars, 23 avril, 14 mai, 16. 17 juin, 6, 7, 16, 28 oct.

Denuelle-St-Leu, 7, 11 avril. — Denusse (femme), 29 juin. — Deparoy de Lurcy, 24 juin. — Dépée, 3 juin, 1er août.

Dépôt. Celui fait, avec désignation d'un tiers pour le recevoir, au décès du déposant, ne doit-il être remis qu'à l'héritier de ce dernier? 9 septembre.

Depouilly, 25 avril, 24, 27 oct. — Depragne, 11 déc.

Député. En cas de condamnation à la prison, est-il obligé de se constituer prisonnier pour valider son *pourvoi en cassation*? 30 janv. — Le ministère public peut-il le poursuivre pendant les sessions? 25 juill. — V. *Contrainte par corps.*

Dequeux, 27 avril. — Dequevauvilliers, 18 mars. — Deremez, 22, 23 juin. — Derepas, 13 nov. — Deribault et Ce, 4 juill. — Derieu (Ve), 15 mai — Dernette, 3 avril. — Deroquigny, 23 oct. — Derouet, 21 sept. — Deruelle, 19 août. — Dervaux, 3 mars. — Dervieux, 27 juin. — Desagneaux, 14 mai. — Desaubiez, 10, 13 mars.

Désaveu de paternité. Le tribunal peut-il l'admettre sans enquête, quand il y a preuve? 25 avril. — Peut-il puiser sa conviction dans des *lettres* de la femme à son complice? 23 juin. — Suffit-il, pour intenter cette action que la femme *adultère* ait caché sa grossesse à son mari? 23 juill. — Le subrogé-tuteur d'un *interdit* peut-il intenter cette action au nom de son pupille? 16 juin. — Georgina de N..., 2, 20, 23 juill. — V. *Conseil de famille.*

Desborough, 21 mars. — Descaffres, 28 juill. — Descamps, 25 juin.— Deschamps, 6, 13, 18 janv., 20, 26 mars, 12 oct. — Descharmes (demoiselle), 30 avril, 18, 25 juill. — Deschriser, 9 fév. — Descontes, 9 mai. — Descoraille, 20 juill. — Descot-Laleux, 25 avril. — Descottes (demoiselle), 12 mai. — Descous, 25 juin. — Descroix, 7 novembre. — Desertine, 12 mai.

Désertion. Peut-on se mettre à l'abri d'une condamnation au moyen d'un cas d'exemption qu'on n'a pas fait valoir devant le conseil de révision? 2 juill. — Quel est le délai de grâce de rentrée lorsque le prévenu avait une *permission* de quelques jours? 24 août. — Le château de *Vincennes* est-il une place de guerre? 8, 15, 18, 23, 25, 26 mai. — *Quid* de la ville de *Lafère*? 23 sept. — *Quid* des camps autour de Paris? 18 mai. — Abeyan, 21 nov. — Bailly, homme de lettres, 6, 10 mars. — Barrat, 19 fév. — Berton (classe de 1818), 21 juill. — Bourselot (classe de 1822), 20 janv. — Chambaz, 19 mars. — Collet, 25 juin, 2 juillet. — Conehon, 3 mars. — Didier, 20, 27 oct. — Duffoure, chanteur, 7 mars. — Echivard, 30 juin. — Floquet, 11 juillet. — G..., clerc d'avoué, 26 déc. — Goujon, sergent, 29 juillet. — Guyon, Vendéen, 24 juillet. — Joigneaux (classe de 1825), 21 juill. — Lambert, 11 avril. — Leguilles, tambour, 25 sept. — Matiffas, 23 sept. — Melin, 27 mars. — Michon, 8 mai. — Monnoyeur, garde municipal, 22 mai. — Moulin, chez les *Arabes*, 19 nov. — Petitjean (classe de 1824), 9 janv. — Pierson (classe de 1817), 22 janv. — Sangla, 30 avril, 5, 9 mai, 19 juin. — Thervin, 24 août. — Thibier, 15, 18, 23, 25, 26 mai. — Déserteur vendéen arraché aux gendarmes, 28 juillet.

Desessarts (femme), 24 avril. — Desfarges, 27 nov. — Desfrèces, 26 fév. — Desgenettes, 23 déc. — Desgranges, 27 fév. — Deshayes, 27 nov., 18 déc., 10 juillet.— Deshéberts, 9 janv., 12 février. — Désir, 21 avril. — Desjardins (Marie), 21 mai, 11, 29, 30 juin, 1, 3, 21 juill., 21 août,— Desjoncs de Beaumont, 21 avril. — Deslandes, 8 avril. — Desloges, 7 nov. — Desmaisons, 22 avril. — Desmarets, 8 oct. — Desmoutiers, 24 février. — Desnoyers, 9 mai. — Desobry-Madeleine, 17 juill. — Desonneau, 26 mai. — Desormeaux, 30 janv. — Desorveaux, 4, 5 fév. — Despalins, 18 mai. — Despaux (Marie), 25 sept. — Despérières, 4 juin.—Despinois, 20 juin. — Desportes, 2, 20 juill., 21 oct. — Despréaux, 22 mai, 23 juill. — Desprez, 10 janv., 27 avril, 20 juin, 6 juill. — Desprez, tapissier, 21 août. — Desrez, 10 mars, 9 mai. — Desrosiers, 12 août. — Desrues, 25 juill. — Desrutz, 31 août. — Dessaigne, 26 juin, 25 juill.—Dessaint, 31 janv. Dessaux, 17 fév.— Destournet, 7 nov.— Destrieux, 27 nov. — Destutt de Tracy, 30 juill. — Desurleau, 22 août. — Desurmont, 27 mai. — Desvignes, 9 juin. — Desvoyes, 3 sept. — Détape, 23 mai, 8 juin.

Détention préventive. V. *Liberté provisoire.*

Dette de l'État. V. *Déchéance.*

Détry, 3 mars. — Deu, 16 fév. — Deutz, 23, 24 sept. — Devaux de Chamalière, 24 mars. — Devenne, 20 nov., 8 avril. — Deverdun, 18 juill. — Devilher, 27 juin. — Deville, 23 fév., 2 avril, 14 oct. — Deville (femme), 3 17 avril.— Devilleneuve, 18 avril, 16 mai. — Devilllers, 4 sept.— Devilliers, 9 mai, 19 juin. — Devinck, 9 fév. — Devismes, 30 déc. — Devisse, 7 mai. — Dhuin (fille), 29 sept. — *Diable à Marseille*, 29 juin. — Diard, 19 mars, 4 avril. — Dibié, 7 fév. — Didelet, 22 sept. — Didelot, 10 avril. — Didier, 8, 20, 27 oct. — Didion, 3 janv. — Didon, 10 août. — Didot, 28 oct. — Diet-Roussel, 24 juin. — Dietmann, 7 sept. Dietrich, 5, 6 octobre. — Dieubois, 26 janvier. — Dieudonné, 14, 24 janvier.

Diffamation. Lorsqu'elle a lieu contre un fonctionnaire, dans un procès civil, ne peut-il la poursuivre qu'en cour d'assises? 9, 10 septembre. — Lorsqu'un fonctionnaire ne se plaint pas en

21 nov., 14 janv. — Fourdrinier, 13 mars. — Fourgniaux, 30 janv. — Fourmage, 25 avril. — Fournil, 13 avril. — Fournel, 21 avril. — Fourneral, 10 déc. — Fournet de Marcilly, 5 nov., 14 mai, 7 oct. — Fournier, 10 mars, 9 mai, 7 oct. — Fournier (veuve), 1er juin. — Fourny, 20 mars. — Fourton, 20 juill. — Foussac, 25 fév.— Foutry, 1er sept. — Fox, 16 fév. — Foyen, 18 juin.

Frais. Le président du Tribunal de commerce peut-il seul procéder à une taxe de frais *d'avoué*? *Quid* de l'opposition à cette taxe? *Quid* de frais alloués par usage? 18, 21 janv. — Réclamation d'un homme d'affaires, 5 juin. — Circulaire pour les frais de justice criminelle, 1er sept. — V. *Avoué*, *Contrainte par corps*, *Dot*, *Faillite*, *Pourvoi au Conseil-d'État*, *Saisie exécutoire*, *Vente.*

Fraix-Bavu, 7 sept. — Franceschi, 7 fév. — Franch-Carré, 3, 5, 24 nov., 16, 27 déc. — Franco, 17 mars. — François, 27 juin, 4 août, 8 oct. — *Francourville*, commune, 21 mai. — Frangoni, 18 avril. — Franque, 13 avril. — Fransquin, 29 mai. — Frossaint (veuve), 8 avril.

Fratricide. Darby (Célestine), 26 mars. — Ferrand, 19 déc. — Lorre, 7 sept. — Tholomet, 10 oct.

Frée, 5 août. — Frémaux, 9 mars. — Frémont, 15 nov. — Freuch, 27 avril, 4 mai. — Frépart, 3 avril. — Frère, 23 janv. — Fresne, 29 juin. — Fressart, 14 oct. — Freleau, 26 janv. — Frigard, 27 mars, 11 avril. — Frison, 26 juin. — Froidefond-Duchatenet, 30 mai. — Frontiglione, 15 juin. — Frotey, 29 oct. — Froumy, 14 août. — Fructus, 19 août. — Fuente-Hermosa (de la), 6 août, 4 sept. — Fumey, 19 août. — Futailler, 1er nov.

G

G..., abbé, 9 nov. — G..., commis, 8 janv. — G... (femme), 30 nov. — G... (de), professeur, 15 juin. — Gabaud, 18 nov., 29 déc., 3 janv. — Gacconi, 29 mai. — Gâche, 22 nov. — Gacougnolles, 14 fév. — Gadde,

Domaine. V. *Bornage*, *Préfet*, *Sequestre.*

Domaine engagé. Quand est-ce que l'Etat doit prendre *hypothèque*. pour conserver son privilége en cas de vente de l'immeuble? A quoi est limité ce privilége? 3 janv. — Domaine d'*Alboy*, 14 sept. — Procès avec le duc de Bordeaux, 23 déc. — Indemnité pour révélation. — V. *Déchéance.*

Domange, 4 mars, 21 juill. — Domat, 3 août. — Domesmont (de), 22 août.

Domicile. Peut-on assigner au *domicile élu* afin de modifier l'acte pour lequel il a été désigné? 2 mai. — V. *Appel.*

Dommages-intérêts. Les cours d'assises peuvent-elles en prononcer contre l'accusé *acquitté*, s'il y a eu dommages? 31 déc., 17 fév., 20 mars. — Peuvent-elles en renvoyer l'appréciation à un conseiller rapporteur? 4, 10 avril. — Lorsqu'un arrêt d'assises en accorde après *acquittement*, et que cet arrêt est cassé, est-ce devant le tribunal civil que le renvoi doit être fait? 28 janv., 25 mai. — Les tribunaux ordinaires sont-ils compétens pour statuer sur ceux demandés au sujet du refus d'exécuter un *arrêté municipal*? 6 janv. — Peut-il en être dû pour des émanations délétères produites par la fusion de métaux nécessaires à la profession qu'on exerce? 30 janv. — Rejet de l'offre d'une *hypothèque* pour assurer une rente accordée comme indemnité? 30 déc. — Demandés pour avarie qu'on s'est occasionnés en causant la perte d'un navire, 15 déc. — Pour une chute d'escalier, 20 fév. — Pour abus de *citation directe* au correctionnel, 27 mai. — Pour exploitation de carrières, 15, 28 mai. — Pour vice d'éducation, 30 mai, 11 juin. — A un propriétaire pour certaines *affiches*, 21 avril, 21 août. —V. *Appel*, *Bail*, *Blessure*, *Boutique*, *Canal*, *Commune*, *Chien*, *Contrainte par corps*, *Diffamation*, *Donation*, *Dot*, *Eaux* (*cours d'*), *Incendie*, *legs*, *Mariage*, *Mines*, *Moulins*, *Octroi*, *Pont*, *Remèdes secrets*, *Rue*, *Suicide*, *Travaux publics*, *Utilité publique*, *Vente*, *Voitures* (*accidens*).

Dompierre d'Hornoy, 9 mars.

Donation : Celle faite à des religieuses d'une *congrégation non autorisée* est-elle nulle s'il est établi que les donataires sont appelées à la recueillir personnellement? 27 avril. — Le défaut de dessaisissement rend-il nulle celle d'une somme à prendre sur les plus clairs deniers d'une succession? 20 juill. — Le défaut de transcription de celle d'un immeuble peut-il être opposé par un créancier *hypothécaire* spécial du donateur? *Quid* d'une *hypothèque* judiciaire? 31 juill. — *Quid* si dans ce cas l'immeuble est *vendu* postérieurement par le donateur? 26 oct. — *Quid* s'il s'agit d'une créance donnée non notifiée, et *transportée* plus tard par le donateur? Le donataire a-t-il droit à des *dommages-intérêts*? 19 sept. — Est-elle valablement acceptée pour un *mineur*, par un *conseil de famille* convoqué au domicile de la mère donatrice? Peut-elle plus tard, pour ce motif, arguer ce conseil de nullité? *Quid* de faits d'ingratitude antérieurs à la donation? 18 janv. — Le donataire qui a accepté peut-il, en y renonçant, s'affranchir des conditions stipulées? 4 fév. — Une donation entre vifs révoque-t-elle un legs universel antérieur? La décision de cette question échappe-t-elle à la censure de la Cour de cassation? 26 nov. — Celle faite par *contrat de mariage*, de droits qui démembrent la propriété, est-elle sujette à la transcription? 23 juin. — La clause par laquelle deux époux se font, dans leur contrat de mariage, donation réciproque des biens achetés en *commun* est-elle une libéralité sujette à *réduction*? 22 juill. — N'est-elle que *réductible* celle faite par des père et mère dans un *contrat de mariage*, s'il leur survient un enfant? 8 juill.— Une Cour peut-elle décider que celle faite pendant le *mariage* par l'un des époux à l'autre, embrasse la *quotité disponible* et l'usufruit de la réserve? 8 juill. — Lorsque, dans une *séparation de corps*, le Tribunal a omis de statuer sur une révocation demandée ; qu'en *appel* on s'est borné à demander la confirmation pure et simple, et qu'il s'est écoulé plus d'un an sans demande nouvelle, les héritiers peuvent-ils provoquer cette révocation? 8 juill. — Don de 35,000 francs à un geôlier par un détenu, 18 nov. — Demande en révocation d'un don manuel de 240,000 francs? 23 avril. — V. *Colons*, *Dot*, *Enregistrement*, *Légitime*, *Partage*, *Quotité disponible*, *Rente sur l'Etat*, *Tontine.*

Doncœur, 26 fév. — Donjoie, 8 janv. — Donon-Forestier, 18 sept. — Donzac, 22 nov. — Donzel, 6 juill. — *Dorade*, bateau, 7 mars. — Dorigny (Anne), 10 mars. — Dorin, 26 fév., 21 mars. — Dorlet, 15 mai. — Dormoy, 6 nov., 3 déc., 8, 17, 18 août. — Dornan, 6 mai. — Dornès, 13 juill. — Dorsay, 13 oct. — Dosquet, 14 mars. — Dosseur, 3 déc. — Dossier, 31 déc.

Dot. Existe-t-elle dans un apport de biens indivis, 29 mai. —La *donation* dotale d'un père à sa fille peut-elle être révoquée si elle avait pour but de frauder des droits de créanciers? 18 mai. — *Les successions* recueillies après le mariage par la femme dotale peuvent-elles forcément acquitter les obligations du *mariage*? 19 nov. — Les revenus du fond dotal peuvent-ils être *saisis* pour une dette solidaire des époux? 10 janv. — Sont-ils dotaux, les biens de la femme sujets à *remploi* par le *contrat de mariage*, en cas de *vente* par le mari? La femme n'a-t-elle qu'un recours contre le mari à défaut d'emploi? 21 janv. — L'immeuble que la femme *séparée de biens* reçoit de son mari, en paiement de sa dot mobilière, est-il dotal et inaliénable? *Quid* du prix de cet immeuble? L'acquéreur peut-il le payer par *compensation*? 12 fév. — Son inaliénabilité cesse-t-elle par la *mort civile* de la femme! Les *frais* judiciaires sont-ils à la charge de ces biens? 1er avril. — *Quid* pour le paiement de *dommages-intérêts* auxquels elle a été condamnée pour délit? 4 avril — La *vente* du bien dotal est-elle nulle si le *remploi* stipulé par le *contrat de mariage* n'a pas eu lieu avant sa dissolution? *Quid* des fruits? 4 août. — Le tiers qui se rend complice d'une fraude, même avec la femme, pour vendre un bien dotal sans *remploi*, en est-il responsable vis-à-vis de la femme et de ses héritiers, 24 août. — La femme qui, en vertu de son *contrat*, peut *vendre* ses immeubles pour établir ses enfans, peut-elle les *hypothéquer*? 13 oct. — Le Tribunal, qui peut autoriser cette *vente*, peut-il autoriser *l'hypothèque*? 17 sept. — La *vente* autorisée de l'immeuble dotal, pour faire sortir le mari de *prison*, est-elle nulle si à ce moment il n'y était plus? 25 avril, 8 mai. — *Quid si* elle a eu lieu par crainte de le voir *incarcéré*? 1, 26 mai. — La femme mariée sous l'empire d'une coutume qui tenait la dot inaliénable, pouvait-elle *vendre* des biens d'un autre pays qui l'y autorisait? 14 juill. — L'assemblée de parens pour *l'aliénation* de la dot *normande* est-elle valable, malgré l'absence des trois plus proches? Faut-il trois *affiches* pour valider les enchères? A-t-elle pu être aliénée pour la nourriture de la famille? 21 mai. — Demande en nullité de dot, 19 juin. — V. *Caisse des dépôts*, *Séparation de biens*, *Séparation de corps*, *Péremption.*

Dottin, 17 août.

Douaire. A-t-on pu, sous la loi de l'an II, stipuler qu'il serait propre

15 juin, 14 août.

Goutières. Usages de la police pour leur placement, 7 mars.

Gouy, 15 juin. — Gouze, 26 nov., 2 déc. — Gowrester, 22 mai. — Goyer de Sennecourt, 1er nov. — Goyet, 25 fév. — Gracoublet, 8 juill. — Gradasse, 30 mai.— Graham, 30 juin. — Grainay (femme), 5, 24 fév. — Grand (Pierre), 10 nov., 9 mars. — Grandjean, 21 fév.— Grandmaison, 20 août. — Grandpierre, 20 avril. — Grandsaigne, 15 déc., 16 avril. — Grandville, 3 déc. — Grangeret, 6 janv. — Gragnier de Cassagnac, 27, 29 janv., 17 fév., 20, 21, 24 mars, 15, 17, 18, 21 avril, 9, 13, 30 mai, 1, 10 juin, 3, 4 juill. — Granjon, 26 juin. — Grandville (de la), 30 juill.— Grassent, 5 fév. — Gratadour, 26 juin. — Gratiot, 18, 24 sept. — Grau, 27 juin. — Gravier, 10 sept.

Gravures. Une fois autorisées, peuvent-elles être comprises dans toutes espèces d'ouvrages? 14 nov., 6 fév. — Poursuites contre l'*Almanach populaire*, 14 nov. — Contre la *Physiologie du parapluie*, 7 nov. — V. *Outrages aux mœurs.*

Gray, 10 juin. — Graziani, 9, 10, 11 juill. — Greenwood (Émilie), 1er août.

Greffier. Ses notes d'audience, non signées font-elles foi de leur contenu, notamment du *serment* prêté par des *témoins*? 11 fév. — Le Tribunal *d'appel* peut-il exiger que ses notes d'audience soient aussi signées par le président? 12 mai. — V. *Garde nationale*, *Jury.*

Grégoire, 2 mai. — Greiner, 20 mai. — Greliche, 8, 27 oct. — Grellet-Dumazeau, 10 nov.— Grenet, 3 juill., 25 sept. — Grenet de Florimond, 27 juin. — Grenière, 14 nov., 5 janv., 24 sept. — Grenoud, 20 mai. — Grésillon (femme), 7 fév. — *Gresivaudan*, vallée, 24 juill. — Gressier, 15 avril. — Grialon (Christine), 9 sept. — Gribelin, 3 juill., 9, 10 sept. — Griggi, 14 mars. — Grimard, 8 août.— Grindsor (miss), 3 janv.— Griolet, 17 fév. — Grippe, 12 sept. — Grippon, 27 mars. — Grisi (Julie), 3, 16 juin. — Grivard, 27 avril. — Grobrelot, 5 juin. — Grogan 1er nov.— Grolleau, 6 mai. — Grolleau-Villegueury, 14 fév. — Gromand, 6 juill. — Gros, 7 fév. — Gros (veuve), 15, 17 déc., 17 avril, 28 mai, 1er juin. — Grosselin, 14 juill. — Grosset (femme), 17 mars. — Grossetête, 29 déc. — Grossouet, 13 mai. — Grozelier, 27 avril, 15 sept. — Gruau (femme), 23

creux, 9 mai. — Ducros, 5 mars. — Ducrot (veuve), 25 mars. — Dudevant (femme), 18 avril, 15 mai. — Dudon, 11 mai, 15, 17 juill.

Duel. La police correctionnelle peut-elle en connaître? 8, 13, 17 avril, 2 juin, 3, 4 juill. — Modification des lois en *Prusse*, 30 mars. — Singulière annonce d'un journal, 7 mai. — Arnaud et Prévenaud, 23 avril, 9 mai. — Arrighi et le général Levasseur, 24 janv., 20 fév., 14 mars.—Bijou et Paris, à la *savatte*, 7 janv. — Bordillon et Prou, avocat, 28 mars. — Breuil et Imbert, 18 déc. — Brice et Laurent, 13 avril. — Calabritti (de) et Johnson (*duel supposé*), 8, 23 mai. — Chenot et un autre élève de la marine à *Naples*, 28 juill., 1, 7 août. — Clerc et Touplain, 8 avril. — Deremez et Bernascon (*sans témoins*), 22, 23 juin. — Excelmans fils et un Italien, 19 mars. — Lacrosse, député, et Granier de Cassagnac, 20, 21 mars, 15, 17, 18, 21 avril, 9, 30 mai, 2 juin, 3, 4 juill. — Riesch, à *Madrid*, 22 sept. — Rowley et Tenney, juge à la *Guiane*, 7 janv. — Seguala et Vergnies, à *Foix*, 21 mars, 3 juin. — Un sous-lieutenant et T... K..., de *Bruxelles* à *Lille*, 3 déc. — Deux officiers du 13e à *Soissons*, 4, 6 nov. — Deux officiers du 17e léger, 17 juill. — Duel fictif pour des moustaches, à *Edimbourg*, 6 janv. — V. *Assassinat*, *Boxeur*.

Dufaud, 23 mars, 27 avril, 19 juin. — Dufaure, 4, 25 juin, 2 sept. — Dufay, 10 juin, 4 août, 22 sept., 1er oct. — Dufay frères, 25 août. — Dufeigna, 5 mars. — Dufey, 11 mai, 18 juin, 15, 17 juill. — Duffie, 22 mai. — Duffour, 7 mars. — Dufi, 9 juin. — Duflers (femme), 17 déc. — Dufo, 27 avril. — Dufour, 15 nov., 7, 9 fév. — Dufour (Amédée), 30 mai, 11 juin. — Dufour (Louis), 11 déc. — Dufour (femme), 8 avril. — Dufour (baron), 26 déc. — Dufour de Villeneuve, 29 juin. — Dufournet, 16 fév. — Dufresnoy, 5 mai, 22 oct. — Dufriche (Dlle), 8 juill. — Dugat, 2 oct. — Duglin, 21 fév. — Dugoujon, 28 mars, 9 juin. — Dugrosprez, 13 janv. — Dugué-Nivet, 10 nov. — Duhail, 19 mars. — Duhamel, 21, 26 janv., 9 mai, 22 oct. — Dujardin, 3 déc. — Dujarrier, 28 fév. — *Duisan*, commune, 8 juill. — Dulac, 14 nov. — Dulys, 2 mai. — Dumaine, 22 oct. — Dumanche, 27 juin. — Dumant, 7 juill. — Dumas, 27 fév., 23 mars, 21 avril, 28 mai. — Dumbord, 21 mars. — Dumée (veuve), 23 oct. — Dumesnil, 29 mai. — Dumont, 17, 19 janv., 19 sept. — Dumont, voltigeur, 6 avril. — Dumont-d'Urville, 11, 13, 16 mai, 27 oct. — Dumort, 18 nov. 7 fév. — Dumoulin, 24 janv., 16 oct. — Dunlevie, 9 avril. — Duparc (veuve), 22 sept. — Dupas, 20 janv. — Dupoty, 20, 26 janv. — Duperré, 29 janv. — Duperrier, 3 nov. — Dupille, 21 juill. — Dupin, 11 fév., 6 mai. — Dupin, imprimeur, 7 nov. — Dupin, procureur-général, 14 nov., 23 mars, 16 mai. — Duplay, 18 déc. — Duplessis, 10 janv., 11 mars, 25 sept. — Duplessis-Bélière, 20, 26 janv. — Duplessy-Voisin, 1er juin. — Duponchel, 16 juin. — Dupont, 20 mai, 24 juin, 29 juill., 14 août, 1er sept., 22 oct. — Duport, 5 nov. — Dupoty, 15, 26 nov., 10, 12, 24 déc., 22 sept. — Dupras, 20 à 25 avril, 4 mai, 23, 24, 31 juill., 6 août. — Dupré, 4 déc., 19 sept., 3 oct. — Dupuget, 22 janv., 3, 10 fév. — Dupuis, 24 juin, 20 juill., 3 août. — Dupuis (Rose), 24 juill. — Dupuy, 27 nov., 12 mai, 8, 13 juin. — Duquesne, 25 sept. — Duraffour, 2 juill. — Durand, 7 fév., 27 mars, 28 mai, 6 juin. — Durand (Charles), 9 mars. — Durand (femme), 20 août., 3, 16 sept. — Duranton, 23 mai, 18, 23 juin. — Duras (duchesse de), 26 janv. — Durassier, 26 mars. — Duret, 4 avril. — Durié, 7 fév. — Durieux, 29 janv., 24 fév., 13 mai. — Duriez, 14 mai, 22 oct. — Duringer, 19 mai. — Durival, 31 janv. — Duron (fille), 23 avril. — Durozelles et Ce, 6 fév. — Durut, 22 déc., 7 sept. — Dussaillant, 28 fév. — Dussapt, 5 mai. — Dussautoy, 21, 26 janv. — Dusseaux, 28 janv. — Dusser, 15 oct. — Dussommerard, 7, 9 juill. — Dutacq et Ce, 7, 12, 23, 24, 30 sept., 1, 7, 13 oct. — Dutailly (femme), 16 sept. — Duley, 19 nov., 8 janv. — Dutheil, 27 juin, 12 oct. — Duval, 31 déc., 30 janv., 19 fév., 9 avril, 20 mai, 6 juill., 7 oct. — Duval (Alexandre), 20 janv. — Duval (Maurice), 28 nov. — Duval, électeur, 19 août. — Duval-Desprémesnil, 24 juill. — Duverger (femme), 23 janv. — Duvergier, 16 déc., 2 juin. — Duviller, 20 fév. — Duvivier (femme), 18 nov., 29 déc., 5 janv. — Dymar, 26 mars. — Dymont, 9, 10 juin. — Dysart (lady), 17 sept.

E

E... (d'), colonel, 24 juill. — Eaton, 29 mai.

Eau de mer, rendue potable, 10 janv. — Eau de Sedlitz, falsifié, 2 oct. — Eaux d'*Enghien*, asphyxie de deux ouvriers, 10 août. — Eaux de *Saint-Maur*, société, 9 janv.

Eaux (cours d'). Dans l'intérêt de la *navigation* l'administration peut-elle prendre et prescrire toutes les mesures qu'elle juge utiles? Est-il dû *indemnité* aux propriétaires d'usines? 6 mai. — En ordonnant le curage d'un ruisseau, le préfet peut-il intervenir dans les intérêts privés des riverains, 12 sept. — Le droit de se servir de l'eau courante pour irrigation de sa propriété, s'étend-il à celle d'un *canal* creusé de mains d'hommes et qui appartient à un autre propriétaire? 27 juin. — L'existence d'un *canal* artificiel fait-elle présumer que sa propriété et celle du sol appartiennent à l'usine qu'il dessert? 23 sept. — V. *Moulins*, *Saline*, *Usine*.

Eboulement, aux falaises d'*Octeville*, 14 sept. — Aux fortifications de la Porte-Maillot, 9 fév.

Ecaillère, 23 fév. — Eccles, 9 oct.

Echange. V. *Enregistrement*.

Echmuhl (prince d'), 7 janv.

Ecole, non autorisée, Potier de Brignola (des *mousses*), 11 juin, 15, 29 octobre.

Ecole de droit. Le droit de police de son cours va-t-il, chez un professeur, jusqu'à en interdire l'entrée à une personne munie d'une carte, si elle ne trouble pas les leçons? 19, 20, 22 juin. — Observations sur le personnel de l'Ecole de *Paris*, et sur une chaire non occupée, 23 mai, 18, 23 juin. — Distribution des médailles, 7 avril. — Exclusion de la *Gazette des Tribunaux*, 24, 29 janv. — Concours, à *Dijon*, 6 fév. — Fermeture de l'Université de *Pise*, 22 mai, 6 juin, 10 juill.

Ecoutin. Lucas et Ce, 13 juill.

Ecroulement, d'une maison à *Lyon*, 4 nov. — D'une maison, avec un jury d'enquête, en *Angleterre*, 31 juill.

Edeline, 26 juin. — Edgar, 22 mai. — *Edora*, navire, 1er août. — Edwards (veuve), 29 juill.

Effets militaires. Dissipés par défi, 16 sept. — V. *Bris*.

Egerton, 19 juin.

Eglise. Un particulier peut-il en faire détourner les égouts du toit? 19 fév. — Eglise des pélerins, à *Narbonne*, 24 juin. — V. *Culte*.

Egmont (d'), 13 oct. — *Egypte*, sa justice, 26 juin. — El-Chourfi, 12, 13 mars. — Eldaverry, 6 juill.

Elections politiques. Les *prestations en nature* pour les chemins vicinaux doivent-elles être comprises dans le cens? 11 avril. — Celles imposées au colon partiaire pour ses bestiaux et ses charrettes ne peuvent-elles être comptées qu'à lui? 27 avril. — Quand un fils marié demeure chez son père, doit-on lui compter la moitié des *prestations en nature* et des portes et fenêtres, s'il ne représente pas de *bail* en sa faveur? 16 juin. — La clause d'un contrat de mariage par laquelle un père constitue 100,000 francs à son fils, payés en un immeuble, est-elle un avancement d'hoirie qui donne de suite au fils les droits électoraux? 21 mars. — Les Tribunaux sont-ils juges de l'importance des contributions du fermier, ou concernant un bien en usufruit? 10 sept. — Un *avocat* peut-il se prévaloir d'une *patente* de meunier pour être électeur? Peut-il être inscrit en cette double qualité? 22 janv. — Le préfet est il compétent pour juger des attributions de *contributions*? *Quid* au sujet de décisions de maires qui refusent de faire droit à des réclamations? 10 sept. — Doit-on considérer comme sérieuse l'acquisition faite en commun, le 20 avril, par plusieurs électeurs, de parcelles de terrain de peu de valeur pour transporter leur domicile dans cet arrondissement? 27 nov., 14, 18, 20, 27, 29 déc., 12, 22 janv., 10, 13 avril, 26 mai, 31 août, 1er sept. — Les préfets peuvent-ils rejeter comme simulés ces actes translatifs de propriété? Le ministère public n'étant point partie principale dans ces affaires, les *avocats* peuvent-ils parler après lui? 14 déc. — Le *failli* concordataire non réhabilité peut-il être électeur? 3 juill. — L'électeur rayé par défaut de cens, qui ne réclame pas l'année suivante sa réintégration, peut-il la demander directement à la Cour royale? 10 juill. — Quand on ne fait pas de déclaration expresse, le *domicile* politique suit-il le domicile réel? 9 juill. — L'électeur qui a déclaré changer de *domicile* et qui a été rayé, peut-il, sans nouvelle déclaration, être réintégré, s'il n'a pas été inscrit sur d'autres listes? 28 oct. — La voie de *l'opposition* existe-t-elle contre les arrêts par défaut en cette matière? 22 nov. — Peut-on produire de nouvelles pièces devant la Cour royale? 10 nov. — Les tiers ont-ils droit de demander la réduction des avantages d'un *partage*, au profit d'une partie? Peuvent-ils attaquer l'inscription parce qu'elle ne rapporte pas le titre de l'inscrit? 12, 20 nov. — Le délai *d'appel* contre l'arrêté du préfet qui refuse la radiation demandée, ne court-il qu'autant que la copie signifiée indique le jour où elle est faite? *Quid* si l'on établit que le réclamant en a eu connaissance? A défaut de notification à la personne, quoique à son domicile, faut-il en outre la faire au maire? 30 mai. — Peut-on directement soumettre au Conseil-d'Etat les griefs non soumis au conseil de préfecture? 10 sept. — Erreurs rectifiées, 3, 7, 9 juill. — Cheval mort pour les élections, poursuites contre un candidat, 11 fév. — Projet de loi pour incompatibilités électorales et adjonction de la deuxième liste des jurés, 31 janv., 7, 11, 12, 14, 16 fév. — Corruption, en *Angleterre*, 7, 21 mars, 30 mai. — Reproches d'un accusé anglais à son juge, 1er janv. — V. *Injures*, *Voies de fait*, *Lettres*.

Elections municipales. Le conjoint de l'*adoptée* peut-il faire partie du même conseil municipal que l'adoptant? 25 avril. — Le délai d'un mois pour juger les réclamations, ne court-il que du jour de la réception des pièces à la préfecture? 6 mai. — Le Conseil-d'Etat peut-il statuer sur des griefs dont n'a pas connu le conseil de préfecture? Les élections sont-elles annulées si la présence d'un étranger dans le collége a pu y porter atteinte à la liberté des votes? Les renvois signés par le président, sur le procès-verbal de l'élection, sont-ils valables, s'ils sont approuvés plus tard par le bureau? Le conseil de préfecture peut-il statuer une seconde fois sur des opérations qu'il a jugées? 6 juill. — La convocation des électeurs doit-elle être faite à domicile? Le bureau peut-il refuser le vote de ceux qui ne sont pas inscrits, ou porteurs d'un jugement? L'allégation de la non-prestation du *serment* tombe-t-elle devant le procès-verbal? L'absence des membres du bureau vicie-t-elle l'opération si, pendant ce temps, il n'a été ni présenté, ni reçu de bulletins? 6 mai. — Lorsque les suffrages sont litigieux, l'élection est-elle nulle si, avec leur retranchement, il y a encore majorité? *Quid* si une personne a été indûment portée sur la liste? L'électeur qui n'a pas voté au premier tour de scrutin, peut-il voter au second sans prêter *serment*? 10 sept. — Les élections sont-elles nulles lorsqu'en retranchant les électeurs irréguliers leur nombre se trouve au-dessous de la limite légale? 23 sept. — N'a-t-on que le délai de cinq jours pour réclamer devant le Tribunal contre l'incapacité des membres élus? 13 avril, 9 mai.

Eléphant. Procès pour son décès, 15 sept.

Elie, 2 mai. — Eliot, 9 juill. — *Elital*, commune, 6 juill. — Ellis, 18 fév. — Elkington, 20 mars, 17 août. — Elphinston, 11 juin. — Elsart, 10 août. — Elssler (Fanny), 24 août. — Elton, 28 janv. — Elzaezzer, 8, 9, 10, 14 janv.

Emeute. A *Alby*, 2 déc. — A *Argenteuil*, pour les vendanges, 4, 18, 26 sept. — A *Beaufort*, pour une femme enchaînée, 10 oct. — A *Bordeaux*, envers des consuls étrangers, 23 juill. — A *Céret*, pour le recensement, 30 nov. — A *Chauriat*, recensement, 25 déc., 30 janv., 7, 14, mars, 5 mai, 22 août. — A *Clare*, des ouvriers anglais, 13, 16 juin. — A *Clermont*, recensement, 18 nov., 3, 10 janv., 16, 17, 19 fév. au 7 mars, 22 avril, 3, 15, 17 août, 18, 22 sept. — A *Colmar*, pour les affouages, 25 juin, 15 août. — A *Ennis*, 11, 16 juill. — A *Lille*, recensement, 1er nov. — A *Londres*, les chartistes, 15 juill. — A *Manchester*, les ouvriers et chartistes anglais, 14, 15, 18 à 22, 25 août, 2, 4, 11, 22 sept., 10, 14, 17 oct. — A *Mihau*, 9 mars. — A *Nanterre*, pour un enterrement protestant, 15 juill. — A la *Nouvelle-Orléans*, pour les billets de la municipalité, 17 juin. — A *Paris*, pour un enterrement, 7 juill., 18 août. — A *Philadelphie*, les nègres, 1er sept. — Au *Port-au-Prince*, 20 mai. — A *Saint-Bonnet*, recensement, 15 janv. — A *Toulouse*, recensement, 7, 9, 20 nov., 1er, 3 à 13 déc., 2 fév. — Aux *Vans*, pour le marché, 16 oct. — V. *Complot*. *Insubordination*.

Emigré. Peut-il à sa rentrée attaquer la liquidation d'un créancier opérée par l'Etat? 4 avril, 18 mai. — Lorsque l'Etat a construit sur son terrain, ne peut-il, après sa rentrée, en reprendre possession qu'après la cessation de l'affectation de ces terrains au service public, ou en payant à l'Etat le prix des constructions? *Quid* de la compensation des loyers, ou de portions de terrains détachées pour la voie publique, avec les constructions dont s'agit? 8 mai, 12 sept. — Discussion au Conseil-d'Etat sur leur rappel, 10, 13 oct.

Emigrés (indemnités des). Y a-t-il déchéance si, après liquidation, le titulaire ne fournit pas les pièces nécessaires pour retirer les inscriptions de rentes dans le délai légal? 6 mai.

Emile, 11, 12, 13 nov. — *Emile*, navire, 9 déc. — Emilien, 3 fév. — Emont, 21 mars.

Empoisonnement. Le verre pilé est-il un poison? 3 avril. — *Quid* de l'eau pour détruire les punaises, 16 sept. — Observations sur ceux que l'on commet au moyen de l'arsenic, 11 juin. — Poison échappant à l'analyse, 7 mai. — Condamnation pour soupçons, 3 juill. — Bradley, 8 sept. — Bonneron, 27 nov., 26 déc. — Canonne, 7, 30 mai. — Cathelin, 10 sept. — Chamblas (veuve), 4 fév., 31 mars, 22 avril. — Deniau (Madeleine), 9 sept. — Dumont, 17 mars. — Eccles (femme), 9 oct. — Gauthier, 22, 23, 24 juin, 23 sept. — Gerber, 3 juill. — Guerbois, 26 fév. — Henry (femme), 23 juill., 19 août, 26, 30 sept. — Lambert, 7 mai. — Langlois, 4 avril, 9 juin. — Lavergne (Marguerite), 5 mars. — Maugenay (femme), 3 avril. — Mauvais, 9 mai. — Palluet (femme), 26 fév. — Rocher, 12 oct. — Roddes (veuve), 23 juill. — Second (femme), 22, 23, 24 juin, 23 sept. — Stouteau (Marie, 24 juill. — Watrelot, 1, 23 sept. — Avec de l'oseille, par imprudence, 10 oct. — Euvers un enfant, par négligence, 29 sept. — V. *Parricide*.

Emprunt à la grosse. V. *Assurances maritimes*, *Navigation*.

Enchères. Sont-elles entravées par l'engagement de marchands *de bois* de verser une somme aux autres, si un d'entre eux se rend *acquéreur* d'une coupe? 6 avril. — V. *Bail*.

Endiguement. Loi sur cette matière, 27, 28 janv.

Enesse, 13 janv.

Enfant. Des époux peuvent-ils remettre à un tiers le soin de décider lequel des deux choisira l'institution où il doit être placé? 1er mai. — La reconnaissance volontaire d'un *adultérin* est-elle d'une nullité absolue? 10 mars. — Cette reconnaissance lui donne-t-elle le droit de porter le *nom* de son père? est-il dû pour ce fait des *dommages-intérêts* aux enfans légitimes? 24 juill. — Peut-on condamner pour *abandon* la mère et la sage-femme, lorsqu'il a été déposé dans un tour sans déclaration préalable 7 nov. — *Abondonné* dans un confessionnal, 18 mars. — *Abandonné* au marché Saint-Martin, 2 sept. — *Abandonné* rue Montorgueil, 6 oct. — *Abandonné*, mort rue des Petites-Ecuries, 22 janv. — Etouffé par sa nourrice, 14 fév. — *Volé* à *Marseille* (femme Sporck), 29 avril, 9, 26 sept. — Réclamé par sa mère dans un hospice, 9 mai. — Réclamés à *Londres* par un huissier écossais, 21 mai. — Enfant perdu, accusant son père d'assassinat, 4 mai. — Enfant *supposé* (Marie Desjardins), 11, 29 juin, 3 juill., 21 août. — V. *Divorce*, *Enlèvement*, *Homicide*, *Naissance*, *Nourrice*, *Pensionnat*, *Prison*, *Séparation de corps*, *Succession*.

Enjalbert, 9 septembre.

Enlèvement. Existe-t-il, lorsque la fille, âgée de plus de seize ans, a suivi volontairement le ravisseur? 12 août. — La mère qui enlève ses *enfans* est-elle punissable? *Quid* de ses complices? 21 oct. — Lorsqu'une femme s'est fait remettre par la mère un *enfant* déjà inscrit, et qu'elle l'a fait inscrire de nouveau en son nom, faut-il statuer sur cette question d'état avant de la poursuivre pour enlèvement et supposition de part? 22 oct. — Enlèvement supposé par une jeune Anglaise, 26, 28 fév. — David, 11, 24 juin. — Dufour, *prêtre*, 6, 12 août. — Mac Gill, envers une riche Anglaise de 40 ans, 4, 9 avril, 14 août. — Marochelli, 18 déc. — Massiani, 5 janv. — Meule, 20 mai. — P... (Adolphe), envers une demoiselle de 14 ans, 30 nov. — Taylor, médecin, et miss Greenwood, 1er nov. — Envers une riche héritière à *Bruxelles*, 12 janv. — V. *Enfant*.

Ennis, ville, 11, 16 juill. — Enox, 12 mars.

Enquête. L'arrêt qui modifie les prescriptions d'un jugement à ce sujet, peut-il renvoyer devant le même Tribunal pour l'établir? La Cour peut-elle fixer d'autres délais que ceux de la loi? 21 mars, 3 avril. — V. *Poursuites disciplinaires*, *Séparation de corps*, *Témoins*.

Enregistrement. L'engagement de *vendre* un immeuble en détail et de garder le surplus, est-il un *mandat* ou une vente? De quand sont dus les droits? Le juge seul peut-il déterminer l'entrée en jouissance? 10 nov. — Lorsqu'un immeuble *social* passe par liquidation dans les mains d'un associé, doit-il entièrement le droit de mutation? 8, 19 juin. — *Quid* pour l'apport d'immeubles par destination attachés à l'immeuble *social*, effectué par un des associés? 16 sept. — N'est-il dû qu'un droit mobilier sur la *donation* du prix d'un immeuble que le donateur se réserve de vendre? — *Quid* pour des *dons manuels* relatés dans un contrat de mariage? 3 oct. — Est-ce le droit immobilier que doit le propriétaire qui reprend les constructions faites sur son terrain par le locataire? 17 fév. — *Quid* pour la cession d'un *bail* emphithéotique, 3 oct. — Lorsque des immeubles *échangés* offrent des produits inégaux, quoique déclarés de valeur égale, par une expertise, comment doit se percevoir l'enregistrement? 2 janv. — Pour ne percevoir qu'un seul droit vis-à-vis de *co-intéressés* réunis, faut-il que l'objet de leur demande soit indivisible? Les Tribunaux peuvent-ils rechercher ce caractère? Existe-t-il dans la réclamation d'un droit de passage? 1er janv., 12 fév. — Est-ce à la date de la copie ou de l'original d'un *exploit* qu'il faut s'en rapporter pour savoir s'il a été enregistré dans le délai légal? 4 août. — Cette administration est-elle obligée de signifier aux *avoués* les qualités des jugemens qu'elle lève? 16 sept. — Les *procès-verbaux* des employés chez les *notaires* font-ils foi jusqu'à inscription de faux? Ont-ils besoin d'être affirmés devant le juge de paix? 5 mars. — Exécution des lois de cette matière en *Algérie*, 6 nov. — V. *Bois et Forêts*, *Contributions*, *Mines*, *Mutation* (*droit de*), *Office ministériel*, *Utilité publique*.

Enseigne. Le propriétaire d'une maison enclavée peut-il les apposer sur a maison qui borde la rue? 6 mai. — Peut-on se servir de celle qu'on a achetée dans une succession, quand les héritiers n'exercent pas l'état de leur auteur? 15 août. — Procès pour la grandeur des lettres d'un *nom*, 27 fév. — Pour l'inscription du *nom* d'un associé, 12 janv. — Le bleu de France, 25 avril. — Les *châles Ternaux*, 24 déc. — Les coches d'*Auxerre*, 29 janvier.

Epiciers (faux poids), 24 déc., 9 fév.

Epivent, 24 janv. — Erambourg, 10 juill. — Erard, 2 avril, 15 sept. — Erard (demoiselle), 24 août. — Ernoul de la Chénelière, 14 fév. — Erny, 1er juillet.

Erreurs judiciaires. Didier, 20, 27 oct. — Lesurques, 14, 19 oct. — Un prétendu vol, 16 oct.

Escartefigue, 12 mai.

Esclavage. Un colon peut-il *affranchir* sa fille, née d'une esclave, sans affranchir la sœur et la mère? 30 sept. — La simple mention sur son acte de baptême qu'il a été *affranchi* suffit-elle pour lui donner cette qualité? 1er juin. — Un *affranchi* coupable de *voies de fait* peut-il être considéré comme en *récidive* pour une condamnation au *fouet* qu'il a subie étant esclave? 19 déc. — Le membre du parquet qui reçoit une somme pour racheter une esclave, et non pour *l'affranchir*, remplit-il un acte de patronage? *Quid* de la *diffamation* à ce sujet, est-elle de la compétence correctionnelle? 21 oct. — Souscription pour rachat d'enfans en *Russie*, 21 sept. — Poursuites pour mauvais traitemens, 28 janvier.

Esclignac (duchesse de), 26 août. — Escourolles, 16 oct.

Escroquerie. Le détenteur d'un billet faux et payé, qui se fait remettre une somme pour empêcher un prétendu tiers de poursuivre, commet-il une escroquerie? 5, 23 fév. — Existe-t-elle dans les manœuvres employées en promettant une réforme militaire, s'il n'y a pas eu remise d'argent? 7 mars. — *Quid* chez la *femme mariée*, qui, à l'aide de mensonges, se fait remettre par des tiers des marchandises ou de l'argent? 16 juill. — Arqué, 3 oct. — Aymar de Colber (*la Bienfesante*), 22 juin, 18 sept. — Bailloud, 10 avril. — Bergère, 25 fév. — Bernard (femme), 9 mai. — Bigorne, inspecteur des *nourrices*, 23 mai. — Biord de Curten (veuve), 6 fév. — *Bitumes de couleur*, 18 nov., 29 déc., 5 janv. — *Caisse mutuelle d'épargnes*, 11 fév., 2 sept. — Capucine (Marie), *inspectrice de monnaie*, 28 juill. — Carré, 2 avril. — Chabert (*remplacement*), 3 août. — Courtin, *quêteur*, 24 juill. — Danelin, 30 janv. — Dauphin, 19 oct. — Dazard, 7 nov. — Desrivières (veuve), 1er mai. — Dubos, 23 fév. — Duluc, 16 mai. — Durand, 28 sept. — Dutertre, 18 juin. — E... (veuve), 16 janv. — Egrat, 16 mai. — Ernest, 25 fév. — Falaiseau de Beauplan, 12 mars. — Favre, 8 juill. — Follet, 24 juill. — Fontaine, 15 juill. — *Forges de Charenton*, 11, 12 nov., 19 déc. — Franchomme, 22 juill. — Gauthier, 28 sept. — Germain, 26 fév. — Gontier, 21 août. — Gouvernant, 7 nov. — Gravel, 20 mai. — *Histoire de toutes les noblesses*, 14 oct. — Jourd, 2 oct. — Jubert (*remplacement*), 5 juin, 17 juill. — L... (*à Saint-Omer*), 16 janv. — Lacave (fille), 25 fév. — Lafon, 3 oct. — Lajugie de la Renaudie. — Landon, 25 juin. — Laplanche, 28 janv. — Lauga, 7 nov. — Lefevre, 18 juin. — Lehon, *notaire*, 7, 9, 12, 19 à 22, 26, 30 janv. — Lemaitre-Ouvré de Courcelles, 31 août. — Lévy, oculiste, 2 juill. — Ligny (comtesse de), d'*Ardemont*, *Wéracque*, etc., 18 nov. — Massaranche (femme), 21 nov. — Masson, 23 fév. — Mathé (Jeannette), *dame de charité*, 5 sept. — Mestayer, 21 août. — *Mines de Montet-aux-Moines*, 20 à 25 avril, 4 mai, 23, 24, 31 juill., 6 août. — *Mines de St-Bérain*, 24 fév. — Moreau, 27 mars. — Pellepoit, *médecin*, 1er juill. — Planchenot. — Plon, 14, 24 oct. — Potier de Brignola, 11 juin. — Poupet, 26 fév. — Prestel, 1er mai, 28 août. — Printet (*recrutement*), 2 juill. — Prudhomme, 22 juin, 18 sept. — Ragot père et fils, 13 juill. — *Réparateur*, 13 janv. — Ricard (*à la suite de l'affiche d'une perte*), 15 juill. — Richard, 2 mai. — Rigal, 2 oct. — Rozoy, 18 juin. — Saint-Martin, 3 oct. — *Salamandre*, 1er mai, 28 août. — Sergent, chambellan, 20, 27, 28 avril, 22 mai. — Sontag, 2 avril. — Steiner, 5 sept. — Villette, 13 janv. — Vioménil, 18 juin. — Zamora, 18 janv. — Une Vivaraise, à *Marseille*, 28 nov. — Des commissaires de bienfaisance, 19 fév. — Un agent des sociétés pour achat d'immeubles, 2 mars — Un donneur de fausses nouvelles, 30 avril. — Un employé de la *Société de la braise*, 11 sept. — Une dame envers un portier, 30 sept. — Envers les *épiciers*, 5 mars. — Envers les *tailleurs*, 7, 19 oct. — En promettant *mariage*, 7 nov., 8, 13 juill., 14, 15 août. — Au moyen de bois de chauffage, 10 oct. — En *quêtant*, chez un greffier, 16 oct. — Envers les officiers de la *garde nationale*, 24 oct. — Pour des objets de curiosité, 14 mai. — V. *Abus de confiance*, *Bois et Forêts*, *Office ministériel*, *Sorcellerie*, *vol*.

Escudier, 7, 10 nov., 5 mai.

Espagne. Animosité contre la France, 8 avril.

Espaignac, 29 juin. — Espariat, 8 juill. — Esquiron de Saint-Aignan, 1er sept. — Esquiros, 18 nov. — Este (d'), 22 sept. — Estève, 26 fév. — Estienne, 11 août. — Estival (Dlle), 16 fév. — *Estos*, commune, 5 sept. — Estremé (femme), 3 mars. — Estreyer, 28 oct.

Etablissement insalubre. V. *Combats d'animaux*.

Etang. Peut-on acquérir par prescription les terrains qu'il ne couvre pas continuellement? 10, 27 nov.

Etat-civil. Voyez *Mariage*, *Naissance*.

Etchave, 12 janv. — Etienne, 1er nov., 20 janv. — *Etoile du Nord*, navire, 2 mai.

Etranger. L'exception *Judicatum solvi* doit-elle être présentée avant celle d'incompétence? 3 déc. — Peut-il exiger cette *caution* de la part d'un autre étranger qui le poursuit en France? *Quid* lorsque l'action civile est jointe à l'action criminelle? 18, 21 avril. — Loi sur les crimes que les Français commettent à l'étranger, 21 fév., 5 mars, 11, 13 à 16, 18, 20 avril. — Etrangère perdue à *Marseille*, 15, 17, 22, 23, 24, 27 oct. — V. *Consul*, *Contrainte par corps*, *Contrefaçon*, *Lettre de change*, *Mariage*, *Pêche*, *Société*, *Succession*.

Eudrès., 27 juill. — Eugène, 5 sept. — Evans, 1er avril, 8 sept.

Evasion. Amen, Galibert et autres à *Alby*, 3 fév. — Badin et Collomb, à *Bourgoin*, 13 avril. — Brahan, clé de bois, à *Epinal*, 19 oct. — Bustin et autres, de la prison militaire, 24, 28 sept., 5 oct. — Camescasse, d'une maison de santé, 13, 28 juin, 19 août. — Collard et Leroux, 2 mars, 1er avril. — Daubort et autres, à *Blois*, 22 mai. — Daux, à *Amiens*, 11 août. — Denis, à *Bordeaux*, 9 oct. — Dupleix et Wolff, de la voiture cellulaire, 14 nov. — Gammel, à *Van-Diemen*, 29 juill. — Guillemard, à *Troyes*, 27 mai. — Jones (les deux) à *Londres*, 2 mai. — Julien, à *Auxerre*, 3 fév. — Labosse, au Palais, 9 déc. — Lapoule, à *Rochefort*, 23 sept. — Leguen et Longy, à *Brest*, 6 août. — Nicolas, à *Amiens*, 20 mai. — Picard, à *Laon* et à *Auxerre*, 22 nov., 3 déc., 21 janv. — Sariol, 2 mars. — Sauvaitre, au Palais, 14 nov. — Vial, à *Aubenas*, remplacé par sa sœur, 29 déc. — X..., se reconstituant prisonnier, 31 déc. — Une femme, à Saint-Lazare, 18 fév. — Deux prisonniers en marche pour *Evreux*, 28 mars. — Deux autres des mains des gendarmes, 4 sept. — Deux détenus, à *Sartène*, 16 juin. — Pendant un incendie, à Blois, 21 mars. — A *Laon*, 5 août. — Tentée au *Mont-Saint-Michel*, 14 fév. — Tentée à *Stafford*, 17 oct. — V. *Contrainte par corps*.

Evocation. Une Cour, saisie d'un appel interlocutoire, peut-elle évoquer le fond, si toute les parties ne sont pas appelantes? 27 déc.

Evrat (Marie), 5 sept. — Ewing, 5 mai. — Excelmans, 19 mars.

Exécuteur testamentaire. Quelle est l'étendue de ses pouvoirs lorsqu'il est institué avec saisine? 13 mai.

Exécutions capitales. Antonio à *Saint-Flour*, 3 nov. — Aumont, à *Saint-Lô*, 7 mars. — Aycart, forçat, à *Brest*, 7 sept. — Beaurain, à *Coutances*, 23 sept. — Berge, à *Melun*, 31 août. — Blakesley, à *Londres*, 18 nov. — Bradley, à *Kirckdale*, 8 sept. — Chabert, lancier, à *Metz*, 22 août. — Chambrier, à *Bérus*, 27 mai. — Collot, à *Lyon*, 19 nov. — Cooper, à *Londres*, 7 juill. — Desmaisons, à *Périgueux*, 10 oct. — Drans, à *Bérus*, 27 mai. — El-Chourfi, malgré pourvoi, à *Bone*, 12, 13 mars. — Faisiant, à *Orléans*, 23 sept. — Glemée, à *Rennes*, 18 nov. — Good, à *Londres*, 26 mai. — Henry (femme), à *Gien*, 30 sept. — Hilarion, moine, à *Salonique*, 26 déc. — Langlois, à *Forges*, 17, 18 sept. — Lebreton, à *Nantes*, 4 sept. — Lecomte, à *Alençon*, 10 janv. — Lemoine, soldat, à *Marseille*, 27 nov. — Marot, à *Beauvais*, 25 nov. — Rottejoie, à *Troyes*, 25, 26 nov. — Prévôt-Labarre, forçat, à *Toulon*, 3 juill. — Rodong, à *Strasbourg*, 28 janv. — Schin, derviche, à *Ahaltchyz*, 2 janv.

— Serain, à *Orléans*, 21 janv. — Thislewood, à *Londres*, 22 juin. — Thomas, à *Caen*, 20 mai. — Ward, à *Londres*, 26 déc. — Trois nègres, à *Porto-Ricco*, 16 mars. — Un Galicien, à *Lisbonne*, accompagné de deux de ses compatriotes, 21 avril. — Un Allemand à *Alger*, horriblés détails, 13 mai. — Envoi d'une guillotine à *Alger*, 17 oct. — Observations sur l'exécuteur de *Constantine*, 6 mai. — Exécution faite par des chiens, en *Bosnie*, 2 déc. — Exécution remise à cause de l'instrumeot du supplice, 25 nov. — Changement d'emplacement à *Rome*, 2 oct.

Exécutions de jugemens militaires. Au clos Saint-Lazare, 8 janv. — Au Champs-de-Mars, 7 avril.

Expertise. De quelle époque part le délai de trois jours pour récuser un expert? *Quid* en cas de nouvelle expertise? La loi de récusation n'est-elle qu'énonciative? 27 nov. — Devant quel Tribunal celui nommé par des arbitres peut-il réclamer ses *honoraires?* 8 avril.

Explosion. V. *Bateau à vapeur*, *Poudre de guerre.*

Exposition de malfaiteurs à Paris, 3 sept.

Expropriation. V. *Jury civil*, *Utilité publique.*

Extorsion de signatures ou de titres. Foulon et Marais, 3 sept. — Guesdon-Dumanoir, 27 mars, 11 avril. — Lefebvre (époux), et Leclerc, 24 fév. — Macau, 17 mars. — Niquet, 9 sept. — Pinsart (époux), 10 déc. — Un traiteur, 12 déc.

Extranéité. Quelles pièces peuvent-elles l'établir? 14 janv.

Eyguière. 12 oct. — Eymin, 9 oct. — Eyriès, 17 sept.

F

F..., avocat, 22 janv. — F..., docteur, 27 janv. — F... (de), 2 avril. — F... (Elie de), 10 déc. — F... D..., 31 août. — Fabien, 27 janv., 15 juin. — Fabius, 5 août. — Fabre, 25 déc., 6 mai, 26 juin, 25 juill., 28 août, 23, 28 sept., 16, 29 oct. — Fabre, sous-officier, 13 oct. — Fabré-Palaprat, 15 juin. — Fabris, 6 mai. — Fabus, 13, 27 mars, 6 avril, 5 juin.

Facteur. Les relations d'un négociant avec lui sont-elles du ressort commercial? 20 août.

Factionnaire. Attaqué à *Bruxelles*, 6 nov. — Désarmé à *Joigny*, 11 septembre.

Fagniez, 3 février.

Faillite. Peut-il y être soumis le négociant qui n'a qu'un créancier? 19 déc. — Les créanciers civils d'un commerçant, ou ceux devenus civils, par suite d'obligations notariés et *hypothécaires*, peuvent-ils le faire déclarer en faillite? *Quid* alors de l'*hypothèque* légale de la *femme*, sur le prix d'un immeuble acquis depuis son mariage? 24 janv. — Peut-elle être prononcée contre l'espèce de *société* que forme un entrepreneur pour appeler à lui des bailleurs de fonds, quoiqu'elle ait été affichée et publiée, n'y a-t-il à qu'un contrat de prêt sous la forme sociale? 12 mai. — La qualité de négociant donnée par un jugement au souscripteur d'un billet, suffit-elle pour qu'il puisse se mettre en faillite? 26 mai. — Pour déclarer celle d'un commerçant après décès, faut-il qu'à ce moment il y ait eu cessation de paiement? *Quid* de l'état de son *inventaire?* 25 décembre. — Peut-on se pourvoir par *tierce-opposition* contre le jugement qui la déclare? 6 février. — Le délai de quinze jours pour les *appels* en cette matière s'applique-t-il au jugement qui statue sur la qualité de négociant attribuée au failli? 20 août. — Comment peut cesser l'état de faillite? 8 août. — Le mari d'une *femme commune en biens*, autorisée à faire le commerce et tombé en faillite, peut-il être poursuivi pour ces dettes 18 juin. — Le vendeur non payé d'une *mécanique* y conserve-t-il un *privilége?* 26 mai. — *Quid* d'un vendeur de meubles, avant la loi de 1838, qui s'est réservé *privilége* jusqu'au paiement? 28 fév. — Quels sont, vis-à-vis d'une seconde faillite, les droits des créanciers d'une première dont le concordat n'a pas été exécuté? 5, 6 mai. — Le créancier, aux droits du propriétaire pour *loyers*, accepte-t-il la juridiction consulaire, en demandant son admission au passif? Sa *saisie-arrêt*, bien que *privilégiée*, empêche-t-elle le paiement dans les mains des syndics? 12 nov. — Le créancier *hypothécaire* d'un failli concordataire peut-il *saisir* les meubles de son débiteur pour le paiement des intérêts échus postérieurement? 8 août. — Les créanciers de la femme du failli ne peuvent-ils y exercer ses droits qu'après liquidation de ses reprises? 20 août. — La majorité relative de la loi est-elle nécessaire aux délibérations sur la question de sursis au *concordat*, en cas de prévention de *banqueroute?* 8, 10 août. — Le créancier, qui, pour donner main-levée d'une plainte en *banqueroute*, s'est fait souscrire des supplémens de *dividendes*, en doit-il le rapport même souscrits par des tiers? 17 fév. — Quelle que soit la cause, la date et les conséquences d'une obligation spéciale entre un failli et son créancier, est-elle toujours nulle? 11 août. — Lorsqu'après délibération des créanciers le juge déclare *contrat d'union*, la rétractation ou la survenance d'un créancier peut-elle changer ce résultat? 1er sept. — Le *concordat* libère-t-il la *caution* du failli? Cette caution, donnée par un non-commerçant au profit d'un non-commerçant, est-elle justiciable du tribunal de commerce? 3 oct. — Est-ce au tribunal de la faillite qu'il appartient de connaître de l'action en répétition de sommes payées entre sa déclaration et l'ouverture du *rapport?* 11 fév. — Le failli *clôturé* faute d'actif qui dé- [illegible] — Lan, 8 août. — Lanant, 18 mai. — Lancel, 5 janv. — Landoire (femme). — Landolf, 27 mai. — Landre (fille), 30 déc. — Landrieu (fille), 6 janv. — *Landzécourt*, commune, 10 janv. — Lanen, 18 juin. — Lanez, 12 janv. — Lanfranchi, 9 juin. — Lange-Lévy, 11, 19 fév., 27 mars, 12 juin. — Langlois, 27 déc., 25 mars, 2, 4 avril, 9, 24 juin, 17, 18 sept., 2 oct. — Langlois, notaire, 11 août. — Langlois (Louis), 8 mai. — Langlois (Marie), 20 mars. — Langrand, 14 nov. — Lannes, 18 mai. — Lanu, 16 mars. — Lapaccage, 10 sept. — Lapalus, 21 août. — Lapasse (de), 23 mai. — Lapenne, 27 nov. — Laplace, 6 fév. — Laporte, 25 avril. — Lapostolet, 12 août. — Lapouge, 23 janv. — Lappan (mistriss), 2 mai. — Lappé, 2 juin. — Laraud, 22 sept. — Larcher, 3 avril, 8 oct. — Large, 28 mai. — Largeot, 18 juin. — Laroberdière, 29 juin. — Laroche, 18, 21, 27 janv. — Larochefoucault (de), 11 sept. — Larochejacquelin (de), 13 mars. — Laroque de Mons, 16 déc. — Larose, 25 mars. — Larrigues, 9 sept. — Larrive, 16 sept. — Larsonnier, 9 janv. — Larue, 28 janv. — Lasalle, 16 mai. — Las-Cases (de), 19 mars. — Lasne, 20 déc., 9 avril. — Lasnier, 10 mars, 19 août. — Lassalvanie, 7 juill. — Lasserre, 8 janv. — Lassot, 2 oct. — Lathieulloy, 13 mai. — Latour, 26 fév. — Latour (femme), 9 oct. — Latour (de), 15 juill. — Latour-d'Auvergne Lauragais, 12 sept. — Laubadère, 17 fév. — Laubardemont, 26 juin. — Laudat, 8 juill. — Lauffel, 27 janv., 15 août. — Laugé (femme), 18, 24 déc. — Laumond, 10 déc., 1er janv. — Launay, 30 juin. — Launois, 15 nov., 6 fév. — Launer (veuve), 24 août. — *Laure*, navire, 23 fév. — Laurence, 28 juill. — Laurençon, 21 août. — Laurent, 19 déc., 13 avril, 30 juin. — Laurent (Anne), 21 fév. — Laurent (femme), 24 juin. — Laurès (de), 26 fév., 9 mars. — Laurey, 30 sept. — Lauriu, 26 fév. — Laury, 2 mars, 9 juin. — Laussat, 6 août. — Laussure et Ce, 6 mai. — Lauvaignat, 11 sept — Lauvergnat (femme), 22 sept. — Lauzier, 1er nov. — Lavabre, 26 juin. — Lavagne, 12 janv. — Lavagnino, 10 janv. — Laval de Montmorency (duc de), 12 déc. — Lavalette (de), 6 juill. — Lavanant, 20 janv. — *Lavanne*, commune, 5 janv. — Lavaux, 25 mai. — Lavelatté (femme), 1er août. — Laviez, 19 oct. — Lavigne, 22 déc. — Laviron, 18 janv. — Lavit, 7 avril. — Lawson, 6 fév., 21 mars. — Layec, 12 fév. — Laygue, 7 juill. — *Lazaristes*, 11 août. — Léautaud (de), 12 nov. — Léautey, 30 avril. — Lebachelet (femme), 11 août. — Lebailly, 1er juin. — Lebailly d'Inghem, 7 janv. — Lebarbenchon, 5 oct. — Lebaron (femme), 14 nov., 5, 10 avril. — Lebas de Courmoot, 3 déc. — Lebastard-Delisle, 5 nov. — Lebaudy, 7 oct. — Lebel, 16 déc. — Lebernerais, 19 juin. — Lebion, 21 janv. — Lebigot-Beauregard, 21 nov. — Lehigre, 3 juill. — Leblanc, 8, 30 janv., 1er mai, 26 juin, 20, 22 juill., 19 août. — Leblanc (femme), 16 avril. — Leblé, 5 janv. — Leblond, 20 août. — Lebobe, 28 août. — Lebocq, 22 déc. — Lebon, 22, 23 janv., 20 oct. — Lebonvallet, 23 mars. — Leborgne, 7 nov. — Leboucher (femme), 8 avril. — Leboulanger, 20, 26 janv. — Lebourbis, 8 oct. — Lebourgeois, 28 fév., 1er juill. — Lebourgeois du Cherray, 25 mai. — Lebroly, 10 oct. — Lebrasseur, 27 avril. — Lebredonchel, 5 oct. — Lebreton, 19 nov., 26 mai, 13 oct. — Lera, 14 mars, 15 juin. — Lecalvez, 5 oct. — Lecan, 25 mars. — Lecavalier, 3 avril. — Lecerf, 27 fév., 12 sept. — Léchalard, 11 fév. — Lechartier, 3 nov. — Léchelle, 1er juill. — Lechevalier (femme), 20 mars. — Léchine, 26 déc. — Lérlair, 5 mars. — Lerler, 13 mars. — Leclerc, 10 avril, 8, 26, 27 juin, 28 septembre, 6 oct. — Leclerc, instituteur, 12 juin. — Leclerc de Sainte-Croix, 15 avril. — Lecointe, 26 fév., 5 mai. — Lecomte, 3 nov., 23 déc., 16 sept. — Lecomte (Victorine), 20 mai. — Lecoq, 5 nov., 25 mars. — Lecorcenois (veuve), 3 avril. — Lecornu, 7 janv. — Lécossois, 12 janv. — Lecrène, 22 déc. — Lecrosnier, 13 mars. — Lécuyer, 1er janv., 5 mars. — Lediberder, 22 sept. — Ledoux (époux), 6 nov. — Ledru-Rollin, 25, 27, 28 nov., 30 janv., 13 fév., 25 août, 11 sept. — Gayet, 25 mars. — Geoffroy, 27 janv., 16 fév. — [illegible] boubardio, 12, 28 janv. — Gillet, 17 mars, 29 août. — Gobineau (femme), 18 fév. — Goriau, 2 juin. — Gourdon, prêtre, 7 janv., 27 avril. — Goutèyron, 26 déc. — Goypeau, 25 juill., 3 août. — Grandjean, 8 avril. — Grangleau (femme), 23 juill. — Grousset, 12 mai. — Gruningue, 23 sept. — Guyon, 26 juin. — Hannebouche, 16 sept. — Hardy (veuve), 10 avril. — Hermoso, 10, 27, 28 juill., 22 sept. — Humbert, *notaire*, 17 oct. — Imhaus, 27 mars. — Jasserand, 17 sept., 9 oct. — Jesnade-St-Bezard, 9 fev. — Koller, 29 août. — Krum, 26 juin. — L... (Eugène), 25 mars. — Labbé, 26 sept., 16 oct. — Labourdette, 25 juin. — Lacarie, 28 janv. — Laillet frères, 4 juin. — Legrain, *maire*, 21 mai. — Legrand, 10 oct. — Lemarié (femme), 27 mai. — Liémance, 25 mars. — Louis (Lucie), 23 avril, 8 mai. — Maldan, 4 nov. — Marclier, 10 juill. Mardokai-Ben-Burok, 13 avril. — Maréchal (fille), 12 janvier. — Mauboies, 9 septembre. — Maupetit, 2 octobre. — Ménétrier, 22 septembre. — Méry, 28 janv., 25 juill. — Messier, 26 nov. — Michaut, 11 novembre. — Michel, 27 mars, 10 avril. — Mispoulet, 10 août. — Miroux (femme), 28 sept. — Monroë-Edwards, 24 juill. — Morel, 29 déc., 25 avril. — Muret, 26 nov. — Naturel (fille), 24 fév. — Naud, 17 sept. — Ostertag, 7 sept. — Oulmann, 12 janv. — Pagès, 16 sept. — Pannier (recrutement), 15 juin. — Pemoulié, 10, 27, 28 juill. — Perron-Donnadieu, *forçat*, 30 mai. — Pessot, *soldat*, 30 juillet. — Peyre, dit *Peters*, 11, 20 nov., 30 déc. — Piette, 12 janv. — Pietry, 20 mai. — Pignenet, 7 juin. — Plesdart, 29 août. — Poitroux, 9, 27 mai. — Pommier (fille), 10 juill. — Pons-Bresson, 7 oct. — Poulain, 23 avril. — Py, 29 oct., 14 sept. — Quentel, 4 sept. — R... (femme), polonaise, 6 juin. — Raymond, 10, 25 déc. — Régnier, 31 déc. — Renard, 8 sept. — Rivoiron, 10 déc. — Roche, 26 déc. — Rochon, 25 mars. — Ruelle, *huissier*, 21 août. — Rulle (femme), 4 juil. — Rupp, *forçat*, 30 mai. — Seintein, 3 mars. — Seylaz, 30 mai. — Spic, 4, 26 nov. — Sultzberger (billets de théâtre), 11 sept. — Tannier, 17 mars. — Taylor, 20 mai. — Tourbier, 2 juin. — Tramaucourt, 3 avril. — Treillard, *lancier*, 14 sept. — Turpin, 16 mai. — Vante, 26 déc. — Vasse, 17 mars. — Vauthier, 9, 27 mai. — Veilquez, 29 août. — Vetzel, 23 sept. — Villemar, 12 mars. — Widmann, *forçat*, 30 mai. — V. *Billet de banque*, *Timbre.*

Faux (inscription de): Quelles conditions cette procédure doit-elle réaliser pour arrêter un jugement fondé sur un titre authentique et exécutoire? 16 avril. — En matière de contributions indirectes, le délai de trois jours, pour le dépôt des moyens, court-il du jour de l'inscription? 8 juill. — V. *Arrêt.*

Fave, 26 juin, 21 sept. — Favier, 15 déc. — Favre, 30 juillet. — Favreau, 9, 16 juillet. — Faybesse, 29 avril. — Faget, 26 fév., 9 mars. — Fayolle, 27 août. — Feasson, 30 déc. — *Fécamp*, ville, 26, 28, 30 sept. 2 oct. — Félix, 30 sept. — Fellenc, 9 fév. — Feltre (duc de), 18 juin.

Femme mariée. Quand elle a été autorisée par son mari à faire le commerce, peut-il, par une déclaration contraire, en décliner la responsabilité? *Quid* pour des achats clandestins? 8 juill. — Est-elle engagée par la reconstruction d'un immeuble à elle propre, mais exécutée par son mari? *Quid* si elle y a paru pour ordonner, diriger et surveiller les travaux? 8 janv. — Femme *vendue* en Chine par une aubergiste, 10 janv. — V. *Cautionnement*, *Communauté*, *Compensation*, *Contribution* (*distribution par*), *Dot*, *Escroquerie*, *Faillite*, *Hypothèque*, *Séparation de biens*, *Succession.*

Férando, 11, 13 juin. — Fériel, 19 août. — Fermond, 5 mars. — Ferrand (veuve), 6 fév. — Ferrari, 2 avril. — Ferrat, 13 janv. — Ferrère-Laffitte, 3 juill. — Ferret, 25 août. — Ferri, 14 mars. — Ferrier, 26 déc., 1er sept. — Ferron, 26 fév. — Ferville, 27, 31 août. — Fery (femme), 11 juin, 27 oct. — Fessart, 7 juill. — *Festigny*, commune, 15 mai. — Feuchères (succession), 24 nov., 20, 29 janv., 11, 13, 14 mars, 7, 14, 21, 28 avril, 5, 28, 29 mai. — Février, 2 fév. — Fichon, 7 oct. — Fickenger, 30 mai. — Fieffé, 6 janv. — Fiérobe, 7 fév. — Fieschi, 14, 15 sept. — Filhol, 31 janv. — Filbon, 9 nov. — Filipi, 7 fév. — Filleau, 1er juin.

Filles publiques. Un maire peut-il leur défendre de sortir pendant le jour et de stationner sur la voie publique? 2, 20 mai, 29 juill. — Troubles pour leur arrestation à *Romainville*, 25 avril.

Filleul, 3 avril. — Filliol, 9 nov., 4 fév. — Fillion, 29 sept. — Finot, 13 mai. — Fiorillo, 11 août. — Fitzjames 12 sept. — Flach, 5 nov. — Flaganan (veuve), 1er avril. — Flamèche (Ludovic), 25 déc. — Flamman (Dlle), 15 août. — Flandin, 26 déc. — Flautrier, 11 déc. — Flavigny (de), 26 déc. — Fléchey et Ce, 20 déc. — Fleschelle, 30 mai, — Fleury, 27 fév., 27 avril, 18 juin, 28 juill., 27 août. — Fleury (Eulalie), 29 juill. — Flock, 15 sept. — Floquet, 31 déc., 26, 29 juin. — Florel (femme), 29 juin. — Florent, 25 sept. — Florentin, 7 août. — Florentin (Rose), 22 mai. — Florimont, 4 mars. — Flosi, 28 fév., 18 avril. — Flotte, 14 mai. — Flourens, 27 juin. — Floux, 10 mars. — Foata, 1, 2 janv. — Fœlix, 14 fév. — Foignet, 19 sept. — Foisset, 13 juin. — Foller, 3 sept. — Fomberteaux, 11, 12, 13 nov. — Fonbourgade, 19 sept.

Fonctions publiques. Usurpées par un aubergiste, 4 sept.

Fondacci, 19 nov.

Fonds de commerce. Le vendeur peut-il, en cas de *faillite* de l'acquéreur en demander la résiliation d'après les clauses de la vente? *Quid* [illegible] manque pour le paiement, est-il justiciable des Tribunaux français? — L'autorisation de les accepter équivaut-elle à un *aval* qui rende justiciable du Tribunal de commerce? 5 mai. — Devient-elle simple promesse, si son endos, daté du lieu d'où elle a été tirée, a été fait par le tireur là où elle est payable? 1er mai, 7, 13 oct. — La *faillite* du tiré, avant l'échéance, rend-elle le tireur responsable envers le tiers-porteur, bien que le *protêt* n'ait pas été fait en temps utile? 10 janv. — Celui qui la paie en absence de *protêt*, à son échéance, et sans y être tenu à aucun titre, peut-il en répéter le montant, comme payé par erreur? 9, 12 fév. — N'est-on dispensé d'en faire le *protêt*, faute de paiement, que lorsque le protêt, faute d'acceptation, a été suivi de condamnations passées en force de chose jugée? 1er juill. — Les mots : *Sans frais*, après la signature du tireur, dispensent-ils de faire le *protêt* à l'échéance? Les Tribunaux sont-ils appréciateurs du sens et de l'étendue de ces mots? 19 déc. — Peut-elle être transportée par endos, après son échéance et son *protêt?* 16 juill. — Le porteur de celle non payée, qui la garde, sans la retourner au tireur, opère-t-il *novation* de la dette à son profit? 27 nov. — Celle causée, *valeur en compte*, peut-elle être susceptible de *compensation*, au profit du porteur? 21 janv. — L'accepteur peut-il en réclamer l'importance du tireur, en établissant qu'il n'avait pas *provision?* 3 avril. — Peut-on annuler celle d'un *prodigue*, en prouvant, contre sa date, qu'elle a été créée après la nomination du conseil judiciaire? 1er mai. — V. *Aval*, *Billet à ordre*, *Contrainte par corps*, *Vente.*

Lettres de voitures. Projet de loi à leur sujet, 17 mai.

Lettres (poste aux). Les employés de *l'octroi* ont-ils le droit de constater les contraventions en cette matière? 2 déc., 8 avril, 11 juill. — Les particuliers qui voyagent sont-ils soumis aux perquisitions de la poste? 24 janv., 28 juill., 5 août. — Le mandat d'envoyer par la poste des *billets de banque*, sous bon couvert, les met-il en cas de perte, à la charge de l'envoyeur, s'il ne les a pas chargées? La lettre d'avis peut-elle faire preuve de cet envoi? 10 sept. — Demande de *dommages-intérêts*, pour remise tardive d'une lettre? 12 juin. — Soustraction d'un billet de spectacle, 18 avril, 28 mai. — Nombreux vols, à *Londres*, 3 nov., 19 oct. — Infractions et poursuites contre les courriers extraordinaires, 17, 22 avril, 3, 4 juill. — Conventions postales avec l'*Angleterre*, 17 oct. — V. *Chemins vicinaux*, *Voitures publiques.*

Leturc, 18 mars. — Leudière de Longchamps, 19 mars. — Leuillier, 23 janv., 19 août. — Leuillot, 1er juin. — Levannier, 14 mai. — Levard, 4 avril. — Levasseur, 9 mars, 4 mai, 19 août, 15 sept. — Levasseur, consul, 18 fév., 1er, 2 avril. — Levasseur, général, 24 janv., 20 fév., 14 mars. — Levavasseur, 4 fév. — Levé-Dumontal, 19 mars. — Levé-Malbet, 26 déc. — Levert, 24 sept. — Lévêque, 7 nov., 8 avril. — Levilain, 10 juill. — Levincent, 4 mai, 4, 6 juill. — Lévy, 23 juill. — Ley, 1er, 28 juill. — Leymet, 13 nov. — Leyraud, 27 juin. — Lher, 22 sept. — Lhermalière, 7 août. — Lhermite, 21 mars. — Lheurre, 26 fév. — Liadières, 19 mars. — Liautey, 1er sept.

Libérés (jeunes). Circulaire ministérielle, 25 sept. — Société de patronage, 4 juill.

Libermann, 16 juillet.

Liberté sous caution. Loi à ce sujet, 21, 26 fév., 14, 20, 30 mars, 11, 13 à 16, 18 20 avril.

Librairie. V. *Cabinet littéraire*, *Imprimerie.*

Lich, 29 juill., 10 sept. — Lielle, 9 oct. — Liémance, 24 mars. — Liénard, 1er sept. — Lieutier, 12 sept. — Ligier, 19 mai. — Lilly, 23 oct. — Limon, 1er janv. — Lindet, 6 juill. — Linneville-Lelièvre, 6 janv. — Linnière, 27 mars. — Liogier, 19 mars. — Lion, 15 avril.

Liquidateurs. Ceux mêmes nommés par justice ont-ils pour leurs *ho-*

Gagou, 3 juill. — Gaigneron-Jollimont de Marolles, 26 fév. — Gaillard, 27 avril, 19 août, 10 sept. — Gaillard (Nicias), 9, 14 nov. — Gaillard frères, 11, 12, 13 nov. — Gaillard et Ce, 9 mai, 4 juill. — Gaillard de Montaigu, 24, 25 avril. — Gailleton, 17 sept. — Gaio, 13 juill. — Gaioe, 14, 16, 17 mars, 27 mai. — Gajeur, 7 fév. — Galeron, 15 juin. — Galibert, 30 mai. — Gallano, 30 juin. — Gallard, 22 déc. — Gallas, 25 avril. — Galliani, 19 sept. — Gallien, 28 oct. — Gallifer (de), 26 oct. — Gallois, 9 juill. — Gallou, 6 mai. — Gallouin, 20 nov. — Gally, 17, 20, 24, 30 juin, 15, 16, 17, 21 juill., 27, 28 août. — Galmoy (lord), 30 mai. — Galos, 22 avril, 7, 22 mai, 13 juin. — Gambette, 1er mai. — Gamez, 15 juill. — Gamichon, — Gammell, 29 juill. — Gamot, 6 janv. — Gandilot, 15 sept, — Ganneron, 7 fév., 14, 20 mars.

Garantie. Le *pourvoi* en cassation contre un garant doit-il être formé aussi contre le garanti? 17 mars. — Le non-commerçant peut-il être, en cet état, appelé devant le Tribunal de commerce? 12 sept.

Garanton, 6 juill. — Garat, 2 avril. — Garcias (de), 19 mai. — Garcin, 19 sept. — Garde, 11, 12, 13 nov.

Garde nationale. Les greffiers en sont-ils exempts? 7 nov. — Le fils d'un Belge né en France peut-il en faire partie s'il n'est pas admis, par ordonnance, à jouir des droits civils? 13 fév. — Le *jury de révision* peut-il, par des faits venus à sa connaissance, décider qu'un citoyen a sa demeure à Paris? 10 sept. — Peut-il connaître des demandes en annulation d'*élections* d'officiers? 23 sept. — Les officiers hors de la circonscription de leur légion qui peuvent être *réélus*, ne le peuvent-ils que dans le même grade? 9 janv. — Ces officiers peuvent-ils concourir aux *élections* de la compagnie, et doivent-ils rester sur ses contrôles? 21 août. — Un conseil de famille peut-il poursuivre civilement un capitaine *non-réélu* en reddition de comptes? Peut-il déléguer ce pouvoir à un membre? 11 août. — Un sergent-major qui vient au poste en bourgeois peut-il être considéré comme un chef, s'il s'y trouvait insulté? 18 déc.

Gardey, 11 août. — Garet, 21 janv. — Garinot, 7 oct. — Garmage, 23 sept., 15 oct. — Garnier, 20 nov., 16 fév., 12 juin, 14 août. — Garnier (demoiselle), 21 oct. Garnot, 4 fév. — Garreau, 12 déc., 25 mai. — Garson, 10, 19 déc., 24 sept. — Garté-Pérard, 11 avril. — Gary, 9 fév. — Gasc, 9, 27 à 30 nov., 1er déc., 2, 3, 22 janv., 27 fév., 15 mai. — Gascq (de), 26 déc. — Gaslonde, 6 fév. — Gasmier, 13 avril. — Gaspard, 9 mai. — Gasquet, 28 janv. — Gassion, 26, 29 juin. — Gast, 31 janv. — Gaston d'Orléans, 20 oct. — Gateau (femme), 9, 24 sept. — Gaubert, 3, 19 mars, 7 août. — Gauchier, 1er avril. — Gaudais, 3 avril. — Gaudin, 27 avril, 20 juin, 20 août. — Gaujal (de), 10 nov., 9, 11 mai. — Gaulot, 19 mars. — Gaulthier, 3 nov. — Gaumet, 24 janv. — Gauran, 17 nov., 21 oct. — Gauthier, 28 mars, 9 mai, 22, 26 juin, 3, 4, 23, 24 juill., 8 août, 23 sept. — Gauthier (femme), 23 mars, 16 juill. — Gauthier (Clémence), 1er juin. — Gauthier de Lizerolles, 9 oct. — Gautier, 31 janv., 3 fév., 17 mars, 29 juillet. — Gautier de la Génaudière, 15 mai. — Gauzère, 27 avril. — Gavard, 15, 17 déc., 7 janv., 17 avril, 28 mai, 1er juin. — Gavarni, 20 nov. — Gavot, 3 déc. — Gay, 8 juill. — Gay (Marie), 27 nov. — Gay-Lussac, 8 janv. — Gayrard, 23 fév.

Gaz hydrogène. Le locataire qui l'a établi chez lui sans le consentement du propriétaire peut-il être forcé de le faire supprimer? 24 nov. — Arrêté réglementaire, 22 oct. — *Explosions.* Café Flamand, 23 fév. — Rue Richelieu, 4 mars, 24 avril.

Gédouin, 16 déc. — Geffry, 7 mai. — Gehère, 20 oct. — Geindreau, 19 mai. — Gelée, 11 août. — Gelsten, 11, 12 nov. — Gendron, 7 janv. — Genella, 15, 29 oct. — *Genneoilliers*, commune, 26 août. — Genévuis, 29 juill. — Genieis, 4 déc. — Genillier, 27 juin. — Genoux, 30 juin. — Gental, 22 août. — Gentel (femme), 1er janv. — Gentil, 7 fév., 3 août. — Genty, 30 mars. — Geoffretin, 5, 9, 10 sept. — Geoffroy, 10, 13 mars, 9 mai. — Georges, 9, 11 mai, 20 août. — *Georges-Gustave*, navire, 8 sept. — *Georgette*, navire, 19 mars, — Gérando (de), 19, 29 janv. — Gérard, 21 nov., 3 avril, 12, 24 juin, 10 juill. — Gérard (maréchal), 20 nov. — Gérard, notaire, 16 sept. — Gérard de Melcy, 3, 16 juin, 29 juill. — Gérardin, 24 juin. — Gérault, 28 fév. — Géraud, 9 mars. — Gerbé de Thoré, 24 juin. — Gerber, 3 juill. — Gerbier, 10 déc. — Gérin, 15 juin. — Germain, 26 fév., 10 mars, 18 mai, 8 juin, 31 juill. — Germeau, 30 juill. — Germigney (de), 2 sept. — Germigny (de), 21 août. — Germiny (de), 3 déc. — Germony, 15 oct. — Gérot (Ve), 6 mars, 22 avril, 3 juin, 23 sept. — Gervais, notaire, 25 déc., 6 janv., 15 mai. — Gervais (de *Caen*), 1er sept. — Gesbert, 20 mai. — Geslin, 19 sept. — Gétard, 24 janv. — Giacomoni, 18 janv. — Gibbins, 17 sept. — Gibert, 7 fév. — Gibert-Desmolières, 19 sept. — Gilette, 10 sept. — Gillard, 17 fév. — Gillardaye (de la), 3 juill. — Gilles, 2, 4 fév., 30 avril, 1, 8 mai, 13, 28 juin, 6, 19 août. — Gillet, 19 sept. — Gillet de Grandmont, 20 à 25 avril, 4 mai, 23, 24, 31 juill., 6 août. — Gilliard (demoiselle), 3 juill. — Gilibert frères, 23 fév. — Gendre (Ve), 17 sept. — Ginoehio, 30 nov. — Ginot, 16 déc. — Gion, 11 mai. — Girack, 14 janv., 8 juill. — Giraldon, 30 mars. — Girard, 21 janv., 2, 29 juill., 27 août. — Girard de Vasson, 10 avril. — Girardin, 1er août. — Girardin (Emile de), 8, 18 mai. — Girardot, 9 juill. — Giraud, 23 mars, 7 avril, 14 mai, 15 juin, 3, 24 juill. — Giraudeau, 31 déc., 5 mars, 30 sept. — Giraudelle (fille), 4 fév. — Giraudon, 3 sept. — Girod, 13 oct. — Girieux, 7 janv. — Giron (Françoise), 19 juin. — Girond, 24 [illegible] août, 2, 9, 11, 22 sept., 10, 14, 17 oct.

Mandat. Lorsque le mandataire est attaqué personnellement, peut-il opposer, comme *chose jugée*, un jugement où il a figuré comme tel? *Quid* pour la compétence? Est-ce une pétition d'hérédité que la demande formée contre un mandataire pour infidélité dans une *succession*? Est-ce là une question de fond? 5 janv. — Quand cet acte est remis en blanc à un *notaire*, oblige-t-il personnellement celui qui en est chargé par ce dernier? 27 janv., 3, 10, 26 fév. — Celui donné par un capitaliste à un *banquier*, pour participer à un emprunt, ne donne-t-il au mandant que le droit de réclamer les sommes touchées par le mandataire? 19 mai. — Lorsque le mandataire de deux négocians a l'habitude de verser chez l'un les sommes qu'il a reçues de l'autre, auquel des deux, en cas de *faillite*, fait-il supporter la perte? 2 sept. — Le mandant doit-il les sommes indûment payées par le mandataire, s'il y a eu bonne foi? 9 oct. — Celui donné pour une *colonie*, avec autorisation d'élection de domicile, valide-t-il les *assignations* données au mandataire? 4 avril. — V. *Enregistrement.*

Manderscheid, 13 oct. — Mane, 30 juill. — Mangin, 13 avril. — Mangon, 27 nov. — Maniez, 20 nov. — Mann (Ch.) 19 nov. — Mantellier, 15 nov. — Manuel, 27 août. — Many, 1er juill. — Maquart, 2 juill. — Maquet, 10 mars. — *Marabout*, navire, 4 fév., 10 août. — Marainville (de), 20 avril. — Marais, 19 sept. 5 oct.

Marais. Le ministre chargé d'exécuter leur *dessèchement* peut-il attaquer les décisions de la commission qu'il a nommée? *Quid* de la partie qui a défendu au fond devant cette commission? Peut-elle juger les difficultés entre propriétaires de marais inférieurs et supérieurs? — Peut-elle fixer leur part contributoire aux travaux? 19 oct. — Les préfets peuvent-ils réglementer au sujet des tentatives de *dessèchement* faites par des particuliers? 26 oct.

Marande, 22 sept. — Maraval, 19 mars. — Marbouty, 19, 20 août. — Marcadé, 21 mai. — Marcel, 28 fév., 29 sept. — Marcel, abbé, 29 déc., 17 juill. — Marcellange (de), 19, 21, 24 mars, 3 juin, 1, 16 juill., 3, 18, 24 à 31 août, 9, 17, 19, 23, 30 sept., 2, 10, 24 oct. — Marcelli, 19 nov., 7 avril. — Marcellin, 5 août. — Marceron, 3 janv. — Marchais, 15, 26 janv. — Marchal, 4 juin, 8 juillet.

Marchandise. Le fait de lui donner sur facture un poids plus fort, est-il un *abus de confiance?* 11 août. — Gâtées et falsifiées volontairement, 7 juill. — A l'entrepôt des Bernardins, 12 août. — V. *Assurances maritimes*, *revendication*, *Roulage*, *Vente.*

Marchandises neuves. V. *Commissaire-priseur*, *Vins.*

Marchette, 21 déc. — Marcilly, 29 avril. — Marckland, 8 mai. — Marcy (de), 21, 26 janv. — Mardant, 30 janv. — Maréchal, 20 janvier, 25 sep embre.

Marée. La question de savoir quelle est la plus haute dans une baie, est-elle du ressort administratif? 6 mai.

Marengo, 19 mai. Marescot, 23 oct. — Margalot, 27 avril. — Marguerite, 27, 28 fév., 5 mars, 27, 28, 29 avril, 3, 4, 9 juin. — Margueron, 7 fév. — Mariage, 9 mai, 4 juin.

Mariage. Peut-on le prouver par *témoins* si des feuilles des registres de *l'état civil* ont été altérées, ou supprimées en partie et remplacées? 7 avril. — Le défaut de publications en France pour celui contracté à l'étranger, entraîne-t-il forcément sa nullité? 23 janv., 23 juin. — Pour le contracter en France, les *étrangers* sont-ils obligés de remplir les formalités voulues par la circulaire ministérielle de 1823? 9 fév. — Un tiers a-t-il qualité pour demander la main-levée de l'*opposition* formée par le père *étranger* au mariage de sa fille, sous prétexte qu'il y a promesse de mariage entre lui et cette fille, qui, d'après les lois de son pays, peut s'obliger valablement? *Quid* de cette *opposition* du père étran-

4 juin. — Gaddebled, 4 déc. — Gagnage, 25 sept. — Gagne, 9 nov. — nov. — Grulé, 10 avril. — Grun, 28 fév. — Gruson, 7 juill. — Guasco, 3 avril. — Guchez, 27 avril. — Guébardt (femme), 15 juill. — Guébier, 7 fév. — Guéland, 16 mars. — Guelorger, 6 août. — Guène, 26 sept. — Guéneret, 9 janv. — Guenin, 27 fév., 27 mars, 3 août. — Guépin, 9 mars. — Guer (de), 31 janv. — Guérard, 12 nov., 8, 24 juin. — Guérard (Marie), 25 déc., 25 fév. — Guerbois (femme), 26 fév. — Guérin, 26, 30 mai, 30 sept. — Guérin-Devaux, 6 août. — Guérin de Foncier, 23 fév. — Guérin-Toudouze, 9, 13 mai. — Guérin-Villeaubriel, 1er juill., 22 août. — Guéroult, 8 août. — Guerre, 26 sept. — Guersy, 9 sept. — Guéry, 19 août. — Guestier, 8 juill. — Guettenard, 6 avril. — Guével, 15 août, 7 sept. — Guibourg, 27 avril. — Guichard (femme), 2 mai. — Guicheteau, abbé, 25 nov., 2 déc. — Guignard, 3 fév. — Guigoz, 7 nov. — Guignolle, 4 fév. — Guilbert, 11 mai. — Guilhem, 18 avril. — Guilhon, 14 juill. — Guillamet, 18 mai. — Guillard, 1er janv., 15 juin. — Guillaud, 11 mai. — Guillaume, 4 avril. — Guillaumin, 7 juill. — Guillemé, 23 janv. — Guillemeteau, 30 nov. — Guillemin, 13 juin. — Guillieu, 13 juill. — Guillois, 7 nov. — Guillon, 29 juill., 2, 7 sept. — Guillot, 14 avril. — Guilloteau, 6 juill. — Guillou, 20 oct. — Guillu, 1er sept. — Guinan-Laoureins, 4 juin. — Guinaud, 4 nov. — Guinet, 31 juill. — Guinot (fille), 5 janv. — Guioo, 10 janv. — Guisardo, 6 juill. — Guittard, 18 mai. — Gulielmoni, 29 mai. — Gustave III, 15 avril. — Guy (Jean et Nicolas, 25 mai. — Guy (Julie), 29 mai. — Guyard, 6 juill., 22 sept. — Guyon, 1er janv., 16 sept. — Guyot, 20, 29 déc., 4, 7 mars, 4 avril, 31 août. — Guyot et Ce, 30 juin, 13 juill. — Guyot-Guillemot, 5 mai.

H

Hachette, 29 déc., 17 juill. — Hadard (femme), 17 déc. — *Haguenau*, ville, 26 mars. — Hain, 12 oct. — Hainguerlot, 26 nov., 27 avril. — Haïs, 25 juin. — *Haïti*, république, 18 fév., 1, 2 avril, 17 juin. — Haley, 26 juin. — Hallier, 2 oct. — Hallot, 25 déc. — Halphen, 15 sept. — Hamain, 1er juin. — Hamare, 11 sept. — Hamblin (femme), 5 avril, 21 juil. — *Hambourg*, ville, 12, 13, 14, 15, 19 mai. — Hameau, 19 août. — Hamel, 22 avril, 13 juin, 12 oct. — Hamelin, 17 nov., 19 déc., 14 sept., 22 oct. — Hamen, 20 juill. — Hamis-Ben-Omar, 6 juill. — Hamond, 11, 12 nov., 19 déc. — Hanau (comte de), 26 mars. — Hancelin, 15, 29 oct. — Hannequin, 21 fév. — Hannezo, 5 mai. — *Hanovre*, royaume, 22 sept. — Hansse, 15 juin. — Happe, 25 sept. — Haraster, 9 avril. — Harcourt (d'), 20 oct. — Hardie, 7 nov. — Hardoin, 19, 23 mars. — Hardy, 16 juill. — Harel, 27 fév. — Hargas, 11 août. — Harlaux, 22 mai. — Harrington, 14 juill. — Harris, 15 sept. — Harwood, 9 mars. — Haudecour, 5 mars. — Hauer, 9, 14 mars. — Haultfouille (de), 1er nov. — Hauréau, 13 fév. — Haussaye (de la) et Ce, 24 fév. — Haussonville (d'), 13 juill. — Hauswrith-Wendling, 27 mars. — Hautefeuille, 28 juill. — Hautefort, 29 juill. — Hautin et Ce, 30 juin. — Hauxoy (Philippine), 4, 5 fév. — Havard, 21, 26 janv. — Havard (veuve), 23 mai. — Havet, 3 déc. — *Havre*, navire, 24 oct. — Hawerden (femme), 24 mars. — Hébert, 4, 14 nov., 23 fév., 2 mars, 21 mai, 12 oct. — Hébrard, 9 nov., 30 déc. — Heck, 13 nov. — Hecquet de Roquemont, 5 mai. — Hédouin, 19 mai. — Hédouville (d'), 22 sept., 6 oct. — Heilbronner, 25 déc. — Heimburger (femme), 7 oct. — Heinsse, 10 juill. — Hélain, 22 mai. — Helde, 31 mars, 12 août. — Hélie, 1er sept. — Hellebaut, 13 fév. — Hellegouarch, 8 août. — Hello, 19 mai. — Hémar, 1er oct. — Hembruisse, 7 mars. — Hemet, 9 janv. — Hémont, 16 fév., 25 mars. — Hempel, 19 oct. — Hénaut, 9, 25 déc. — Hénin, 4 nov. — Hénissart, 10, 11 sept. — Hennecart; 1er juin, 11 août. — Henneau, 13 juin. — Hennell, 9, 10 juin. — Hennequin, 24 janv., 25 juill., 17, 18 sept. — Hennequin, capitaine, 7 juill., 18 août. — Hennequin (femme), 21 sept. — Henreau, 25 mars. — Henricy, 1er, 12 juin, 28, 31 août. — Henrion, 6 janv., 29 avril. — Henriot, 1er sept. — Henry, 19 mars, 3 avril, 7, 9 mai, 23 juill., 19 août, 26 sept. — Hentzel, 3 déc. — Hérain, 19 oct. — Héral, 5 mars. — Héraut, 14, 15 mai. — Herbelin, 21 janv. — Herculé, 12 oct. — Héricourt, 18 janv. — Hérirner, 18 mars.

Héritier. L'expression d'*héritiers siens* s'étend-elle aux collatéraux? 10 fév.

Héritte, 2 mai. — Herluison (veuve), 25 déc. — Hermel (femme), 20 déc., 12 janv., 24 juin, 8 juill. — Hermedinger, 25 mai. — Herroux, 13 juin. — Hérodier, 8 janv. — Héroux, 3 déc. — Herpin, 19 août. — Herrier, 24 juin. — Herrissé, 9, 15 janv. — Hersent, 9 juin. — Herson (Dlle), 9 juin, 9 juill. — Hertford (de), 10, 12, 16 juin, 17 juill., 12, 19 août, 1, 29 sept. — Hervé, 30 juill., 3 sept. — Herver (femme), 17 déc. — Hervieu et Ce, 22 mai. — Hervis, 12 fév. — Héry, 22 sept. — Heydt, 13 juill. — Hickson, 26 nov. — Higonnet, 15, 28 mai, 4, 9, 19 juin. — Hilaire, 18 nov. — Hilarion, 26 déc. — Hiertès, 11 fév. — *Hirondelle*, navire, 2 mars. — Hiersch (Sophie), 9 fév. — Hobe, 22 sept. — Hochon, 6 avril. — Hoffstaedt, 1er janv. — Hogau, 31 mars, 1er avril, 5, 7 mai. — Holhe-Barrois, 22 mai. — Hollaender, 21 nov., 31 déc. — Holmes, 22 mai. — Homberg, 11, 12, 13 nov.

Homicide par imprudence. Peut-on condamner de ce chef, pour défaut de couper le cordon ombilical d'un enfant? 17 déc. — *Quid* de celui qui recèle le cadavre d'un enfant tué par imprudence? 3 avril, 9 mai.

— Beaudrand, 12 mars. — Dupont, épicier, 24 juin. — Duval, maçon, 30 janv. — G... (Réné), envers son enfant, 6 juill. — Lechevalier (femme), nourrice, 20 mars. — Naudin (femme), pour guérir un rhumatisme, 22 nov. — Une mère, en séchant du linge, 13 oct. — Une infirmière de la *Bourbe*, 3 avril. — Un terrassier, à l'église Saint-Paul, 20 fév. — Un *chien*, sur un trottoir, 16 avril. — *Aux bains français*, 10 août. — V. *Médecin, Infanticide*.

Hommey, 19 janv., 2 fév.

Honoraires. Les syndics d'une *faillite* peuvent-ils *appeler* du jugement qui arbitre leur indemnité? Ce *jugement* doit-il mentionner qu'il a été rendu sur le rapport du juge-commissaire? doit-il être motivé? 18 janv. — V. *Arbitrage, Expertise, Liquidateur*.

Horeau, 29 juillet.

Horlogerie. V. *Montres, Propriétaire*.

Horn-Capdeville, 16 mars, 22 avril, 27, 31 août. — Horner, 27 juill. — Horrocks, 22, 25 sept.

Hospices de Paris. Projet d'agrandissement, 13 mai. — Succession Feuchères, 24 nov., 20, 29 janv., 11, 13, 14 mars, 7, 14, 21, 28 avril, 5, 28, 29 mai.

Hostein, 30 juillet. — *Hôtel-de-Ville*, son histoire, 18, 28 juill. — Houbard, 7 oct. — Houdin, 16 sept. — Houdot, 12 nov. — Houel, 30 janv., 6, 13, 20 fév. — Hougardy, 19 juin. — *Houilles*, commune, 9 nov. — Hourdel, 23 fév. — Hourdequin, 5, 7, 11, 14 fév.; 3, 4 juill., 20 août, 20 oct. — Hovett, 27 juin. — Hovy, 23 juill. — Howden, 2 mai. — Huart, 3, 12 sept. — Hubé, 1er avril. — Hubert, 21 fév., 2 mai, 14 août. — Huc, 24 janv. — Huder, 31 janv. — Hue, 10 avril, 3 juill. — Huet, 28 sept. — Hugh-Hill, 24 juill. — Hugo (Victor), 6, 7, 28 nov. — Hugon, 28 juill., 21 oct. — Hugueny, 10 nov. — Huin, 7 mai.

Huis clos. Observé même à l'égard d'un président, 21 avril.

Huissier. La suspension prononcée pour ne pas remettre lui-même un *exploit* s'applique-t-elle à tous les actes? 20 fév. — Essai fait à *Paris* de les escroquer en profitant de l'usage qu'ils ont de ne pas porter leurs *exploits* eux-mêmes, 2 nov. — *L'exploit* laissé au domicile, *parlant à un homme de service*, est-il valable, 30 nov. — Lorsqu'il fait usage d'un *témoin* qui a subi une condamnation infamante, rend-il ses actes nuls? 1er avril. — Est-il mandataire légal lorsqu'il agit sans un titre exécutoire, et libère-t-il ceux qui paient entre ses mains? 4 avril. — Celui assigné en garantie pour défaut de signification d'actes concernant une *saisie-arrêt* peut-il demander son renvoi devant les juges de son arrondissement? 30 mai. — Est-il responsable des faits du *gardien* qu'il a choisi? 8 août. — Arrêté par un maire, 4 juin. — 3,000 francs de frais pour refus de lui payer deux courses, 3 juill. — V. *Appel, Concussion, Enregistrement, Office ministériel, Saisie-immobilière*.

Hulin, 9 déc. — Humann, ministre, 25 avril. — Humann, tailleur, 2 mai. — Humbert, 12 nov. — Humblot, 5 mars, 12 mai. — Hunt, 24 fév., 19 août. — Huntingtower (lord), 17 sept. — Huon (femme), 27 nov. — Hural, 15 sept. — Hurbinet, 5 janv. — Huré, 27 janv. — Huret, 4 nov. — Hurey, 7 mai. — Hursy, 9 mars. — Husson, 9 janv., 19 juin. — Hutan, 3 sept. — Hutinet, 16 oct. — Huyot, 12 août. — Huzel, 17 mars. — *Hydrothermes*, 30 janv. — Hieuville (d'), 30 juin.

Hypothèque. Est-elle nulle celle donnée par un mari sur un immeuble de la *communauté*, postérieurement à sa dissolution, si, sur licitation, il est attribué, comme reprises, à l'héritier de la femme? 25 déc. — *Quid* de celle donnée par un *failli* après la cessation de ses paiemens si la créance est antérieure à la constitution? 26 déc. — Peut-on, après *concordat*, demander la nullité de celle qui a été prise avant la *faillite*, mais postérieurement à la date de la fixation de l'ouverture? 18 mai. — Celle sur biens à venir n'est-elle valable qu'autant qu'on en possède au moment où on la donne? 20 janv. — Faut-il alors une inscription nouvelle sur chacun d'eux? 29 juill. — Peut-on arguer de sa généralité lorsqu'elle est prise en vertu d'un jugement contre une personne décédée? Cette qualification, lorsqu'elle a été la suite de l'examen des titres, peut-elle donner ouverture à *cassation*? 20 mai. — La rédiation de son inscription, consentie par le *vendeur*, entraîne-t-elle renonciation à son privilége? 17 déc. — L'inscription est-elle nulle s'il y a erreur dans les noms et prénoms du créancier? 16 mai. — Le *conservateur* est-il responsable du défaut d'indication du *domicile* élu? 1er avril. — Peut-il être tenu sur simple sommation de retrancher une inscription prise sur un précédent *vendeur*, même plusieurs années après transcription? 25 avril. — Loi sur cette matière pour les *colonies*, 27 janv., 24 fév., 9, 10 mars. — V. *Assurances hypothécaires, Caisse des consignations, Chemins vicinaux, Compte ouvert, Domaine engagé, Donation, Dot, Faillite, Intérêts, Liquidateur, Notaire, Ordre, Rente, Saisie-immobilière, Tiers-détenteur*.

Hypothèque légale. Le défaut d'inscription de celle de la femme dans les deux mois fixés par la loi, la rend-elle inadmissible à l'*ordre*? 27 avril. — Le *privilége* du *copartageant* se perd-il faute d'inscription dans les quarante jours du partage, ou de la licitation? *Quid* pour les *mineurs*? La *femme* n'a-t-elle que ce *privilége* pour conserver ses bénéfices de communauté? 9, 31 juill. — V. *Faillite*.

Hycernaud, 16 mai.

I

Ida-Sainte-Elme (femme), 14 nov., 15 mai, 11 sept. — Iking, 11 nov. — *Ilfurt*, commune, 26 juin.

Iles. Lorsque vendues par l'État elles sont emportées par les eaux, à qui appartient les nouveaux attérissemens qui se reforment aux mêmes endroits? 1er mai, 30 juill.

Imbault, 25 mars. — Imbault-Guérard, 31 juill. — Imbert, 18 déc.

Immeubles. Loi qui défend aux étrangers d'en posséder au *Mexique*, 7, 12 fév.

Immortelle, société, 3, 4 juin. — *Imperator* des écoliers, 7 mars.

Imprimerie. Est-elle clandestine celle qui s'exerce sous le patronage d'un imprimeur breveté, bailleur des *succursalistes*? 30 avril, 7 mai. — Quel est le droit des imprimeurs et des éditeurs au sujet des *mains de passe*? 19 mars. — L'imprimeur peut-il censurer les *journaux* qu'il imprime? *Quid* s'il en suspend ainsi le tirage? 6, 7, 11, 13, 14, 25 fév., 27 mars. — Observations sur la responsabilité des imprimeurs dans les délits de la *presse*, 12, 19, 31 janv., 2, 4, 9, 12, 13, 14, 17, 18, 19 fév. — V. *Lithographie*.

Incendie. Lorsqu'un accusé de ce crime a été acquitté, une *société d'assurances* peut-elle, dans l'instance en *dommages-intérêts*, au civil, faire preuve qu'il est l'auteur ou la cause du sinistre? 24 déc. — *Idemnité* pour celui du siége d'*Anvers*, 27 mars. — Anziani frères, 3 avril. — Barrelier, 10 janv. — Bernier, 1, 7 oct. — Bonafous (sa *maison*), 19 oct. — Bouloy, 4 juill. — Bourdeau (fille), 27 mars, 15 mai. — Bouriau, 16 sept. — Bulle (femme), 27 mars, 23 avril, 15 mai. — Camboulive, 16 janv., 23 juin. — Christophe (femme), 22 déc. — Danel, 4 juill. — Fauriaux (sa *maison*), 7 nov. — Feuillet, *soldat*, 13 mars. — Frelin; 28 sept. — Gailhard, 16 janv., 23 juin. — Gérard, 13 mars. — Heudier, 17 déc. — Hévin, 12 août, 9 sept. — Hirzel, 17 fév. — Joyeux (femme), 1er juill., 7 sept. — Lebon, 20 mai. — Lecœuvré, 10 déc. — Marlet, 21 nov., 3 déc. — Manent, 13 mars. — Marodon, 27 juin. — Nugues, 3 nov. — Reynaud (sa *maison*), 21 août. — Riffaut (Marie), 18 sept. — Rouge (fille), 8, 28 sept. — Teyssier frères, 7 avril, 3 juin. — Wolff, 15 juill. — Un forçat libéré, 11 août. — A la préfecture de police, 8 janv. — A l'usine Pihet, 31 janv. — Cour des Petites-Écuries, 11 nov. — Rue Grange-aux-Belles, 26 nov. — A un kiosque des *Tuileries*, 25 avril. — A *La Chapelle-Saint-Denis*, 27 nov. — A une fabrique de *Saint-Denis*, 9 sept. — A la prison de *Beaulieu*, 2 fév. — A celle de *Blois*, 21 mars. — A celle de *Béziers*, 2 avril. — Dans le port de *Toulon*, 12 sept. — Dans celui du *Havre*, 24 oct. — Aux salines de *Novo-Ussal*, 4 juill. — A la tour de *Londres*, 4 nov. — A la chancellerie d'*Orléans*, 19 août. — A *Amager*, 22 mai. — A *Boulogne-sur-Mer*, 4 mars. — à *Camentz*, 15 août. — A *Columbia*, 21 mai. — A *Eston*, 5 sept. — A *Francourville*, 20 mai. — A *Gennevilliers*, 26 août. — A *Hambourg*, 11 à 15, 19 mai. — A *Ilfurt*, 26 juin. — A *Kazan*, 29 sept. — A *Liverpool*, 26, 29 sept., 1er oct. — A *Marseille*, chez un tonnelier, 9 nov. — A *Masseveaux*, 1er juill. — A *Posey*, 22 mai. — A *Steyr*, 19, 22 mai. — A *Troyes*, 11 sept. — A *Villers*, 2 fév. — A *Wurmloff*, 22 mai. — V. *Boulogne*.

Indostan, royaume, 21 juin. — Infantado (duc de l'), 12 fév.

Infanticide. L'accusée acquittée de ce fait peut-elle être poursuivie pour *homicide*, 26 nov., 8 janv., 16 avril. — Peut-on poursuivre la même accusée pour suppression de l'enfant dont elle est accouchée? 16 sept. — Nullité de procédure, en *Angleterre*, pour erreur sur les noms de l'enfant, 2 sept. — Acquaviva (Françoise), 16 avril — Aubert (Agathe), 26 sept. — Barre (Antoinette), 10 déc. — Benoît (Anne), 9 sept. — Combron (Cath.), 2 mars. — Certier (Marie), 8 janv. — Chatellier (Perrine), 9 juill. — Corniol (Jeanne), 25 juin. — Dailloux (Marie), 20 déc. — Dubuisson (Jeanne), 7 janv. — Duchenon (Annette), 31 juill. — Ferey, 20 août, 2 sept. — Godet (Félicité), 17 juin. — Jousse (Marie), 31 juill., 7 sept. — Lafis (Adeline), 16 sept. — Langlot (Marie), 4 mars. — Lannier (mère et fille), 26 juin, 16, 17 juill. — Laurent (Edmée), 5 août. — Lemonnier (Madeleine), 8 sept. — Leroy (Delphine), 28 janv. — Lesem (Henriette), 26 juin, 8, 25 juill., 7 août. — Marie (fille), 22 mai. — Montandon (Madeleine), 12, 23 mai. — Moreau (veuve), 20 août, 2 sept. — Navarre (Marie), 19 oct. — Parrot (époux), 7 nov. — Pauline, 26 mai. — Pellaquié (Antoinette), 11 avril. — Poulain (Florence), 23 juill. — Simon (fille), 25 juin. — Stroud (Sarah), 2 sept. — Thyi (Angélique), 31 déc. — Verbaguet (Jeanne), 7 oct. — V. *Enfant, Homicide*.

Ingram (lady), 27 juin.

Inhumation. Y a-t-il délit dans le fait d'abandonner un corps dans une église? 27 août. — Faite sans autorisation, 9 mai.

Injures. Sont-elles publiques celles proférées dans un *collége électoral*? 5 août. — N'est-elle qu'une contravention si, quoique publique, elle ne contient pas l'imputation d'un vice déterminé? 5 sept. — N'y a-t-il que la partie publique ou civile qui puisse déclarer la compétence du Tribunal? 27 oct. — Celles envers un *fonctionnaire* peuvent elles être excusées parce qu'il y aurait eu provocation? 2 sept. — Quelle loi est applicable à celles proférées contre un *juge de paix* au sujet de ses fonctions, mais hors de sa présence? 26 oct. — *Quid* pour celles publiques contre des *agens de police*? 3 janv. — *Quid* contre des *recenseurs*? 31 janv., 4 fév. — Boduon, 13 juill. — Elton, envers un capitaine de vaisseau, 28 janv. — Labille, *juge*, 9, 13 nov., 1er mai. — Nardeau, 15 sept. — Ropinard, 8 juill. — Un étalagiste, 5 mars. — Envers un substitut, pour une séparation de corps, 14 août, 9 sept. — V. *Voies de fait*.

Inondation. Le *Rhône*, 1, 3, 4 nov., 1er oct. — A *Fécamp* et environs, 26, 28, 30 sept., 2 oct.

Insubordination. A bord d'une escadre américaine, 7 sept.

Insurrection. A *Bilbao*, 30 juin. — V. *Emeute*.

Interdiction. Ceux qui ont traité avec l'interdit peuvent-ils exciper du défaut de régularité de la sentence? Ne peuvent-ils se plaindre que du défaut de publicité, 2, 26 mai. — Emprunts d'un jeune interdit, 12 fév. — Alfret, étudiant, 14 mai. — Arguesse (baronne d'), 24 avril. — Decus, 19, 23 déc. — Deschamps (Dlle), les *singes*, 30 avril, 18, 25 juill. — Drémœux, 28 juill. — Gaudrin, 17 déc. — Goumot (femme), 30 déc. — Handebourt, 9 déc. — Legras, 5 nov. — Milet (baron), 27 janv. — Monrose, 29 août. — Viellard, 20 déc., 3 janv. — Voyard, 20 déc. — Trois frères *sourds-muets*, 21 mai. — V. *Appel, Conseil judiciaire, Désaveu, Lettre de change*.

Intérêts. La compagnie d'assurances qui a payé ceux d'une dette hypothécaire, y est-elle subrogée aux droits du créancier? 27 avril. — V. *Notaire*.

Interrogatoire. Le prévenu qui l'a subi en audience de première instance, peut-il, sans nullité, ne pas le subir en *appel*? 25 juin.

Interprète. V. *Navigation*.

Inventaire. Un légataire à titre universel a-t-il droit d'en avoir communication? 7 juill. — V. *Faillite, Usufruit*.

Irissons, 3 avril. — Irvine, 7 nov. — Irving, 2 déc. — Isambert, 18 fév. — Isambiel, 6 juill. — Ismaïl-Aga, 12 mars. — Isoard, 3 juill. — Isot, 12 mai. — Issaurat, 7 oct. — Isselin (femme), 27 juin. — Itice, 1er juill. — Ivanoff, 18 avril.

Ivrognerie. Un homme ivre se trompant de logement, 12 nov. — Ivresse causant la mort, 9 fév., 25 sept. — V. *Jeux*.

J..., sergent-major, 3, 18 déc. — J... (Juléma), 18 avril. — Jabely, 10 juill. — Jac, 15 janv. — Jackouski, 23 fév. — Jacquelin (veuve), 19 nov. — Jacquemard, 21 nov., 9, 10 sept. — Jacques, 8 sept. — Jacquillat, 2 mai. — Jacquinot, 5 mai. — Jacquot, 21 oct. — Jacquot-Donnat, 31 janv. — Jaguet, 29 juin. — Jagou, 18 nov. — Jaillet, 18 mai. — Jaillon, 17, 21 avril. — Jalabert, 21 juill. — Jallain, 16 oct. — Jallon, 16 déc., 1er janv. — Jaloureau, 20 août. — Jambet, 13 oct. — Janicot, 20 nov. — Janin, 18 fév., 20 oct. — Janvier, 6 déc. — Jarrasse, 15 nov. — Jary, 7 juill. — Jaubert, 26 déc. — Jaunet-Delanerie, 21 sept. — Javal, 9 sept. — Javenon, 19 juin. — Javonhey (femme), 29 mai. — Jay de Rozoy, 4 mars. — Jazeron, 27 juin. — Jazet, 25 déc. — Jean, 22 sept. — Jean (veuve), 17 août. — Jeandel, 7 août. — Jeanne, 15 janv., 19 août. — *Jeanne d'Arc*, 29 déc. — Jeannel, 20 mars. — Jeanneret, 31 juill. — Jeanney, 19 août. — Jeannin, 25 déc., 7 mai. — Jeanson, 30 juin, 13 juill. — Jeantel, 16 fév. — Jeantin, 5 mai. — Jeauffrès (femme), 22 déc. — Jeffries, 10 déc. — *Jehan-le-Turc*, 25 déc. — Jelski (comte), 2, 8, 16 juin. — Jenner, 17 juill. — Jenvrin, 26 déc., 1er janv. — Jeune, 21 janv. — *Jeune-Alexandre*, navire, 29 mai. — *Jeûneur perpétuel*, 30 nov., 3 décembre.

Jeux. Est-ce une filouterie que de faire signer des billets à un perdant en état d'*ivresse*? 16 oct.

Jeux prohibés. L... (Artémise), 27 mai. — Pezziner et fille Bonhomme, 24 fév. — V. *Bourse*.

Joannis, 25 sept. — Jocher, 16 mai. — *Jokey's-Club*, son code, 23, 30 déc. — Johel, 7 nov. — John, 28 fév., 18 avril. — Johnson, 8, 23 mai, 7 sept. — Jollivet, 12, 20 nov, 30 janv., 21 oct. — Jollivette, 27 juin. — Joly, 10 avril, 24, 30 juin, 6 août, 8 oct. — Jomar, 9 sept. — Jonas (veuve), 15 sept. — Jonassen, 15 oct. — Jones, 29 déc., 4, 9 avril, 14 août. — Jones (Janes), 11, 15, 21, 24, 25 avril, 16, 19, 20, 26 mai. — Jones (Marguerite), 26, 28 fév. — Jones frères, 2 mai. — Jordan (miss), 21 août. — Josse, 31 janv., 18 mai. — Josseau, 8 déc. — Jouane, 14 mai. — Joubert, 12 juin, 17 oct. — Jouhaud, 21 mars. — Jourda, 9 nov. — Jourdain (veuve), 22 déc., 4 fév. — Jourdan, 26 fév., 4 avril. — Jourdan. — Lavanne, 25 mars.

Journaux. Pour condamner au sujet d'un article *politique*, le gérant d'un non politique, faut-il qu'il ait signé la feuille avec connaissance de cause? 30 janv. — Est-ce faire de la *politique* que de se livrer à des allusions et d'apprécier une question gouvernementale? 19 mars. — *Quid* lorsqu'il se livre à des discussions sur l'industrie? 15 juin. — Le droit de propriété du gérant sur le tiers du *cautionnement* peut-il provenir d'un prêt? A défaut de cette propriété absolue, le journal peut-il être supprimé? *Quid* de la *prescription*? 5, 15, 20 mai, 12, 17, 18, 19, 22 juin, 4, 7 sept. — Est-il passible de l'amende de 1,000 fr. par numéro, lorsqu'après la retraite du géraut la feuille est signée par un gérant sans qualité? Quand y a-t-il *prescription* d'une déclaration frauduleuse à cet égard? 12, 17, 18, 19, 22 juin. — Le dépôt du journal au parquet et son envoi à la poste suffisent-ils pour établir la publicité, et dispensent-ils d'interroger le jury sur sa publication? 1er mai. Est-ce dans le délai de cinq jours qu'il doit former *opposition* à un arrêt de mise en accusation rendu sur instruction préalable? 22, 24 avril. — Est-on obligé de le poursuivre dans l'arrondissement où il est établi? — 19 août. — Quand peuvent-ils reproduire les *feuilletons* des autres feuilles? Le journal doit-il être déposé? 11, 23 mars, 21 avril, 1, 11, 12 juin, 28 août. — Peut-on lui demander commercialement le paiement du prix d'un *feuilleton*? 15 mai. — Lorsqu'il s'agit de leur désignation pour les *ventes* judiciaires, le parquet doit-il être appelé aux délibérations de la cour? 26 août, 12 sept. — Contravention à leur transport, 27 fév. — Opposition à la publication des cours des professeurs en *Amérique*, 17 fév. — Exclusion de journaux à l'école de droit de *Paris* et par des étudians de *Philadelphie*, 24, 29 janv., 2 fév. — V. *Circonstances atténuantes, Contrefaçon, Diffamation, Imprimerie, Presse*.

Aspic, 3 déc. — *Association*, 19 mai. — *Audience*, 2, 16, 24 fév., 2 avril, 19 juin, 29 sept., 13 oct. — *Bourbonnais*, 18 mars. — *Charivari*, 10, 12, 16, 19 janv., 12, 18, 19 fév., 27 mars, 12 juin. — Sa vente, 27, 31 août. — *Chronicle de Philadelphie*, 2 fév. — *Commerce*, 7 nov., 23 mars, 21 avril. — *Constitutionnel*, 8 avril. — Courrier *des théâtres*, 13 mars, 5 mai. — *Des vignerons*, 12 mars. — *De Loir-et-Cher*, 30 nov., 10 déc. — *De la Sarthe*, 25, 27 nov., 30 janv., 13, 16 fév. — *De New-York*, 21 juill. — Défenseur du peuple, 22 sept. — *Echo du monde savant*, 6 juill. — *Echo de Tarn-et-Garonne*, 25 mars. — *Eclaireur*, 15 août. — *Emancipation*, 3 déc., 16, 26 mars, 8, 18 mai, 9 juill., 7 sept. — *Entr'acte*, 1er oct. — *Estafette*, 23 mars, 21 avril. — *Figaro*, 19 mars. — *Feuilleton mensuel*, 15 sept. — Gazette *du centre*, 12 nov., 26, 31 déc., 6 janv. — *Du Dauphiné*, 7 déc. — *D'Auvergne*, 23 janv., 13, 14, 18 fév., 5, 14, 17, 18, 19, 21, 24 mars, 14, 15, 30 mai, 5 juin. — *De France*, 30 déc., 12, 14, 19, 29 janv., 14, 17, 19 fév., 22 avril, 1, 7 mai, 13 juin, 22, 25, 30 juill., 10, 12, 13, 14, 17 août, 3 sept. — *Du haut et bas Limousin*, 22, 26, 27 mai. — *Du Languedoc*, 7 sept. — *De Paris*, 1er oct. — *De santé*, 27 avril, 15 sept. — *Des théâtres*, 14 nov. — *Des tribunaux* : insertion de réponses, 5 nov., 14 mai. — Exclue de l'école de droit, 29 janv. — *Globe*, 12, 15 mai, 9 juin, 14 août, 3, 22 sept., 21 oct. — *Haro*, 26 fév., 22, 24 avril. — *Hérald*, 17 fév. — *Humanitaire*, 11, 12, 13 nov. — *Indicateur corrézien*, 30 nov. — *Je casse les vitres*, 20 mars, 9 juill. — Journal *de Béziers*, 30 nov., 10 déc. — *Du Bourbonnais*, 13, 22 janv., 14 fév. — *De l'Eure*, 15 déc., 17 janv. — *De jurisprudence*, 31 déc. — *Du peuple*, 22 sept. — *De Rouen*, 28 août. — *Lancette de New-York*, 17 fév. — *Langrois*, 23 sept. — *Manifeste*, 18 fév. — *Mémorial d'Agen*, 4, 11 mai. — *Mode*, 27, 31 janv., 6, 11, 13, 25 fév., 6, 13, 18, 25 mars, 15, 29 avril, 12 juin, 8 juill. — *Mode* (*nouvelle*), 26 nov. — *Moniteur industriel*, 15 juin. — *Moniteur parisien*, 1er oct. — *National*, 13, 24 nov., 30 déc., 12 janv., 14 fév., 9, 17, 31 mars, 3 avril, 13, 18 mai, 13 juill., 19 août. — *Observateur*, 6, 17 août. — *Office de publicité*, 2, 4, 16, 24 fév., 2, 14 avril, 19 juin, 14 août, 1, 13 oct. — *Papillottes*, 3 juin. — *Patrie*, 12 mai, 14 août. — *Pays*, 29 janv. — *Pilote du Calvados*, 3 janv. — *Précurseur de l'Ouest*, 28 mars, 26 mai. — *Presse*, 22, 25 nov., 13, 27 janv., 3 fév. — *Progrès du Pas-de-Calais*, 10 déc., 3 fév., 21, 22 août. — *Progrès de Rennes*, 10 janv. — *Progressif de Limoges*, 12 nov., 26, 31 déc., 5, 6, 17 janv., 3, 10 fév. — Propriété, 13 juill., 19 août. — *Quotidienne*, 6, 7, 11, 25 fév. — Revue *des colonies*, 27 janv. — *Du 19e siècle*, 30 janv. — *De Riom*, 14 fév. — *Sentinelle des Pyrénées*, 6, 17 août. — *Siècle*, 14, 15, 18, 19 janv., 24 juin, 6, 17 août. — *Télégraphe*, 18 fév. — *Temps*, 29 janv., 15, 20 mai, 12, 17, 18, 19, 22 juin, 4, 7 sept. — *Times*, 2 fév., 14, nov. — *Utilitaire*, 8 déc. — *Weekly-Dispatch*, 26 juin. — *Vérité*, 6 juill.

Journet, 16 fév. — Jousin-Delasalle, 13 avril. — Jousselin, 10 août. — Jouty, 6, 14 août. — Jouvenel, 10 oct. — Jouvenot, 4 juin. — Jouy (de), 26 août. — Joyaux, 7 juill. — Jozeau, 21 août. — Jubert, 8 oct. — Jucker, 24 sept., 19 oct. — Judice, 8 sept.

Juge de paix. Lorsqu'il y a devant lui plusieurs requérans contre une seule personne, sa sentence est-elle en dernier ressort à l'égard de ceux qui réclament moins de cent francs? 17 oct. — Ordonnances de nominations, 10, 18, 20 nov., 20, 25, 26, 31 déc., 19 janv., 5, 14, 26 fév., 7, 31 mars, 1, 18, 30 avril, 7, 12, 25 mai, 5, 13, 20, 22, 25, 27 juin, 3, 7, 29 juill., 15, 19 août, 2, 16 sept., 8, 22 oct. — V. *Injure, police* (*simple*.)

Jugement. L'erreur matérielle qui s'y trouve ne peut-elle être rectifiée que par les mêmes juges et à l'unanimité? 18 juin. — Les rectifications se font-elles aux frais de la partie qui aurait profité de l'erreur du juge? Même en cas de renoncement? 20 juillet. — Après son prononcé, ou celui d'un *arrêt*, le juge peut-il, en présence des parties et contradictoirement, faire une addition aux motifs déjà prononcés? 4 fév. — V. *Contrainte par corps, Honoraires, Opposition, Tutelle*.

Juguet, 4 déc. — Julian, 21 nov., 24 janv. — Julien, 14, 26, 27 janv., 5, 16 mai, 11 août. — Julin, 12 sept. — Jullien-Lerouge, 17 avril. — Junch, 3 avril. — *Jupiter*, navire, 21 avril.

Jurement. Proféré par un juge, condamnation, 14 juill.

Jury civil. La décision qui le désigne est-elle un arrêt qui doit, pour la forme, en renfermer toutes les conditions, 22 nov. — Ce jury peut-il être formé pour plusieurs affaires de la session sans avoir besoin de prêter *serment* à chacune d'elles? S'il se modifie, doivent-ils tous prêter *serment*? 27 juin. — Sa décision est-elle nulle si un des douze jurés n'a pas visité les lieux? 27 juin. — Ses pouvoirs cessent-ils si sa décision n'est pas rendue avant le nouveau tirage? 25 fév. — V. *Pourvoi en cassation, utilité publique*.

Jury criminel. Un commissaire de police peut-il être juré? 17 mars. —

Quid d'un conseiller honoraire de cour royale? 20 mai. — *Quid* d'un conseiller référendaire à la cour des comptes? 17 sept. — *Quid* d'un *failli* non réhabilité? 22 nov. — *Quid* d'un *greffier* en chef de cour royale? 26 mai? — La maladie subite d'un juré permet-elle de tirer un nouveau jury, ou faut-il renvoyer l'affaire à une autre session? 2, 3, avril. Sa réponse à une question d'*excuse* doit-elle être faite à la majorité? 17 oct.— Y a-t-il nullité si le chef n'a pas prononcé la formule: *sur mon honneur et ma conscience*? 13 oct. — Annulation d'un verdict, 11 juin. — Juré manifestant son opinion, 27 juin.—Refusant de siéger à *Rennes*, 7 nov.— Projet de loi pour la formation des listes, 7 mars. — Tirages de *Paris*, 1, 21 nov., 8, 20 déc., 3 janv., 7, 21 fév., 7, 21 mars, 4, 18 avril, 2, 23 mai, 9, 20 juin, 4, 20 juill., 8, 24 août, 5, 19 sept., 3, 24 oct. — Tirages pour *Aube*, *Eure-et-Loir* et *Yonne*, 19 nov., 21 fév., 25 mai, 31 juill. — Pour *Marne*, *Seine-et-Marne* et *Seine-et-Oise*, 30 janv., 24 avril, 17 juil. — Excuses, 5, 6, 18 nov., 2, 17 déc., 3, 7, 19 janv., 17 fév., 2, 17 mars, 2, 17 avril, 2, 16, 18 mai, 3, 11, 17, 18 juin, 2, 4, 17 juill., 1, 17 août, 2, 17, 18, 26 sept., 2, 17 oct. — Collectes. 6 nov., 1, 16 déc., 1, 31 janv., 16, 28 fév., 16 mars, 1er avril, 1, 14, 16, 30 mai, 1, 16 juin, 16, 30 juill., 14 août, 1, 19 sept., 6, 15 oct. — V. *Circonstances atténuantes*.

Jussieu (de), 26 nov., 2 déc. — *Justice*, société, 25 mai.

Justice. Son organisation à *Malte*, 2 janv.

Juteau, 20 à 25 avril, 4 mai, 23, 24, 31 juill., 6 août.

K

K... (baron), 17 mars. — *Kalbaris*, nègres, 29 mai. Kant, 30 déc. — *Kasan*, ville, 29 sept. — Kayser, 1er nov., 25 sept. — Kéranval, 19 sept. Kersausie (de), 17 nov., 1, 18 déc. — Kersausie (femme de), 6 avril. — Kestler, 26 nov. — Kieken (Jeanne), 22 sept. — Kierdorf, 7 nov. — Kikiewicz, 2 sept. — Kindberg, 10 fév. — Kisjaki-Sagas, 12 mars. — Klecker, 2 sept. — Kleiber, 13 janv. — Klein (Cath.), 13 nov. — Klog (Marie), 15 juill. — Knatchball, 27 nov. — Kock, 30 juin. — Kock (Paul de), 29 mai. Kœchlin (André), 19 oct.— Kœnigswarter, 30 juill. — Kolmer, 26 juin. — Kopp, 30 juin, 13 juill. — Korinski, 21 sept. — Kotzebue, 1, 2 avril. — Koum, 24 oct. — Krabbe, 27 janv. — Kratocville, 14 oct. — Ktamguy (de), 2 mai. — Kueny, 9 avril. — Kullaki, 29 avril.

L

L..., coiffeur, 10 mars. — *L...*, détenu pour dettes, 26 fév. — *L...*, marin, 5 août. — *L...*, médecin, 4 août. — *L...* (Edmond), 14 sept. — *L...* (Victoire), 9 janv. — *L...* (femme), 30 déc. — *L...* (de), 9 déc. — Labadie, 6 juill. — Labar (femme), 28, 30 oct. — Labarlec, 12 juin. — Labbé, 16, 29 octobre. — Labeaume, 9 octobre. — Labedan (femme), 19 oct. — Labédollière, 10 mars. — Labie, 20 juill. — Labie (veuve), 10 juin. — Labille, 9, 13 nov., 1er mai. — Labitte, 24 janv., 31 août. — Labonne, 10 déc. — Laborde, 8 janv. — Laborderie, 12 mai. — Laborie, 19 nov., 16 sep,. — Laboullaye, 15 déc., 29 mai, 30 juill.— Labouret, 6 août. — Labranche, 7 fév. — Labrousse, 20, 29 déc. — Labruyère, 7 juill., 12 août. — Laburtendrie, 4 fév.— Lacaille, 12 nov. — Lacaux, 23 sept. — Lacave-Laplagne-Barris, 8, 18 juin. — Lachaise (femme), 29 déc. — Lachance (de), 21, 22, 26, 30 janv., 10, 26 fév. — Lacharme, 22 mai. — Lachaux, 10 avril, 10 oct. — Lachèze, 15 avril. — Laclotte (de), 10 déc. — Lacombe, 4 mai. — Lacrampe, 16 juin. — Lacroix, 30 janv. — Lacroix (Paul), 31 août, 1er septembre. — Lacroix-Frémont, 20 novembre. — Lacrosse, 20, 21, 24 mars, 15, 17, 18, 21 avril, 9, 30 mai, 2 juin, 3, 4 juillet. — Lacuré, 2 mai. — Ladoucette, 29 octobre. — Lafarge (femme), 12, 17, 22 novembre, 10, 18 décembre, 19 février, 21 mars, 23, avril. — Lafarge mère, 12 fév. — Lafarge (famille), 30 nov. — Lafaye, 25 sept.— Lafaye (de), 10 déc. — Laferrière, 23 juill. — Lafeuillade, 20, 29 déc., 19, 27 janv., 22 oct. — Laffitte (Jacques), 10 fév., 15, 28 mai, 4, 9 juin, 1er, 11 sept. — Lafon, 19 sept. — Lafilse, 21 avril. — Lafoi, 1er août. — Lafond, 24 oct. — Lafonta, 10 fév. — Lafontaine, 14 avril. — Laforêt (femme), 25 juin.— Lafront, 30 nov. — Lagarde, 20 nov. — Lagarde (de), 26 janv. — Lagier, 12 oct. — Laglacé, 19 déc. — Lagoguey, 13 janv.— Lagouache (femme), 20 oct. — Lagrange, 14 nov. — Laguarrigue, 21 fév. — *Laguenne*, commune, 7 juill. — Lagueronnière, 16 fév. — Lahalle, 19 août. — Lahérard, 24 juin. — Lahoche, 14 mai. — Lahouvenant, 27 fév. — Lahuberdière, 30 juill. — Laignoux, 10 oct. — Lair (femme), 15 oct. — Laisné, 29 juin. — Lajard, 25 sept. — Lala (veuve), 9 sept. — Lalanne (veuve), 21 août. — Lalibaut, 17 juill. — Laligant, 19 déc., 5 juin.— Lallemant, 26 août, 18 sept. — Lalier, 22 oct. — Laloue (Ferdinand), 20, 29 déc. — Laloux, 13 nov. — Lamarche, 14 fév. —Lamarque, 26 juin. — *Lambegellec*, commune, 23 sept. — Lambert. 18, 24 déc., 24, 28 fév., 4 avril, 20 mai, 9 sept., 12 oct. — Lambert (femme), 7 mai. — Lambrecht, 20 nov. — Lamennais (de), 8 janv. — Lamirande (de), 10 nov. — Lamoiry (Rose), 6 août. — Lamoroste, 2 déc. — Lamothe, 28, 30 oct. — Lamotte, 6 fév. — Lamotte (de), 3, 5 janv. — Lamour, 24 avril. — Lamoureux, 9 janv.— Lamy, 15 mai. — Lamy (demoiselle), 1er avril. — Lau, 8 août. — Lanant, 18 mai. — Lancel, 5 janv. — Landoire (femme). — Landolf, 27 mai. — Landre (fille), 30 déc. — Landrieu (fille), 6 janv. — *Landsécourt*, commune, 10 janv. — Lanen, 18 juin. — Lanez, 12 janv. — Lanfranchi, 9 juin. — Lange-Lévy, 11, 19 fév., 27 mars, 12 juin.— Langlois, 27 déc., 25 mars, 2, 4 avril, 9, 24 juin, 17, 18 sept., 2 oct. — Langlois, notaire, 11 août. — Langlois (Louis), 8 mai. — Langlois (Marie), 20 mars. — Langrand, 14 nov. — Lannes, 18 mai. — Lanu, 16 mars. — Lapaccage, 10 sept. — Lapalus, 21 août. — Lapasse (de), 23 mai. — Lapenne, 27 nov. — Laplace, 6 fév. — Laporte, 25 avril. — Lapostolet, 11 août. — Lapouge, 23 janv. — Lappan (mistriss), 2 mai. — Lappé, 2 juin. — Laraud, 22 sept. — Larcher, 3 avril, 8 oct. — Large, 28 mai. — Largeot, 18 juin. — Laroberdière, 29 juin.— Laroche, 18, 21, 27 janv.— Larochefoucault (de), 11 sept. — Larochejacquelin (de), 13 mars. — Laroque de Mons, 16 déc. — Larose, 25 mars. — Larrigues, 9 sept.— Larrive, 16 sept. — Larsonnier, 9 janv. — Larue, 28 janv. — Lasalle, 16 mai. — Las-Cases (de), 19 mars. — Lasne, 20 déc., 9 avril. — Lasnier, 10 mars, 19 août. — Lassalvanie, 7 juill. — Lasserre, 8 janv. — Lassot, 2 oct. — Lathieulloy, 13 mai. — Latour, 26 fév. — Latour (femme), 9 oct. — Latour (de), 15 juill. — Latour-d'Auvergne Lauragais, 12 sept. — Laubadère, 17 fév. — Laubardemont, 26 juin. — Laudat, 8 juill. — Lauffel, 27 janv., 15 août. — Laugé (femme), 18, 24 déc. — Laumond, 10 déc., 1er janv. — Launay, 30 juin. — Launois, 15 nov., 6 fév. — Launer (veuve), 24 août. — *Laure*, navire, 23 fév. — Laurence, 28 juill. — Laurençon, 21 août. — Laurent, 19 déc., 13 avril, 30 juin. — Laurent (Anne), 21 fév. — Laurent (femme), 24 juin. — Laurès (de), 26 fév., 9 mars. — Laurey, 30 sept. — Lauriu, 26 fév. — Laury, 2 mars, 9 juin. — Laussat, 6 août. — Laussure et Ce, 6 mai. — Lauvaignat, 11 sept — Lauvergnat (femme), 22 sept.—Lauzier, 1er nov.— Lavabre, 26 juin.— Lavagne, 12 janv. —Lavagnino, 10 janv. — Laval de Montmorency (duc de), 12 déc. — Lavalette (de), 6 juill. — Lavanant, 20 janv. — *Lavanne*, commune, 5 janv. — Lavaux, 25 mai. — Lavelatte (femme), 1er août. — Laviez, 19 oct. — Lavigne, 22 déc. — Laviron, 18 janv. — Lavit, 7 avril. — Lawson, 6 fév., 21 mars. — Layec, 12 fév. — Laygue, 7 juill. — *Lazaristes*, 11 août. — Léautaud (de), 12 nov. — Léautey, 30 avril. — Lebachelet (femme), 11 août. — Lebailly, 1er juin. — Lebailly d'Inghem, 7 janv. — Lebarbenchon, 5 oct. — Lebaron (femme), 14 nov., 5, 10 avril. — Lebas de Courmont, 3 déc. — Lebastard-Delisle, 5 nov. — Lebaudy, 7 oct. — Lebel, 16 déc. — Lebernerais, 19 juin. — Lebion, 21 janv.— Lebigot-Beauregard, 21 nov. — Lebigre, 3 juill. — Lehlanc, 8, 30 janv., 1er mai, 26 juin, 20, 22 juill., 19 août. — Leblanc (femme), 16 avril.— Leblé, 5 janv.— Leblond, 20 août.— Lebobe, 28 août. — Lebocq, 22 déc. — Lebon, 22, 23 janv., 20 oct. — Lebonvallet, 23 mars. — Leborgne, 7 nov. — Leboucher (femme), 8 avril. — Leboulanger, 20, 26 janv. — Lebourbis, 8 oct. — Lebourgeois, 28 fév., 1er juill. — Lebourgeois du Cherray, 25 mai. — Lebroly, 10 oct. — Lebrasseur, 27 avril.— Lebredonchel, 5 oct. — Lebreton, 19 nov., 26 mai, 13 oct. — Lera, 14 mars, 15 juin. — Lecalvez, 5 oct. — Lecan, 25 mars. — Lecavalier, 3 avril. — Lecerf, 27 fév., 12 sept. — Léchalard, 11 fév. — Lecharlier, 3 nov. — Léchelle, 1er juill. — Lechevalier (femme), 20 mars. — Léchine, 26 déc. — Léclair, 5 mars. — Lecler, 13 mars. —Leclerc, 10 avril, 8, 26, 27 juin, 28 septembre, 6 oct. — Leclerc, instituteur, 12 juin. — Leclerc de Sainte-Croix, 15 avril. — Lecointe, 26 fév., 5 mai. — Lecomte, 3 nov., 23 déc., 16 sept.—Lecomte (Victorine), 20 mai. — Lecoq, 5 nov., 25 mars. — Lecorcenois (veuve), 3 avril.— Lecornu, 7 janv.— Lécossois, 12 janv. — Lecrène, 22 déc. — Lecrosnier, 13 mars. — Lécuyer, 1er janv., 5 mars. — Lediberder, 22 sept. —Ledoux (époux), 6 nov. — Ledru-Rollin, 25, 27, 28 nov., 30 janv., 13 fév., 25 juill., 4 août. — Leduc, 9, 29 juill. — Lefaucheur, 31 déc., 22 août. — Lefebure, 9 avril.— Lefebure de Saint-Maur, 5 fév. — Lefebvre, 27 fév., 30 mai, 23, 24 juin, 10 juill. — Lefebvre (Victorine), 19 oct. — Lefebvre (femme), 9 mars. — Lefebvre Sainte-Marie, 22 avril. — Lefeuvre, 16 mai. — Lefèvre, 9 janv., 23 juill. — Lefèvre (demoiselle), 4 mars. — Leforestier, 29 mai.— Lefort, 30 déc. — Lefranc, 12 janv., 2, 9 avril, 13, 27 mai. — Lefrançois, 21 oct. — Lefrançois (femme), 19 fév.— Legagne (femme), 13 mai. — Legallois, 14, 30 nov. — Legay, 27 avril. — Légé, 19 juin. — Legeay (femme), 20 juin.

Légion-d'Honneur. Le grand chancelier peut-il prendre des décisions en matière de *pensions* d'employés? 12 fév. — *L'étranger* résidant en France a-t-il besoin d'autorisation pour porter la décoration de son pays? 27 janv.— Port illégal de la décoration. Laglacé, 19 déc.—V...., spahis, 17 déc. — *L'ordre de l'Eperon-d'Or*, 11 juin.

Légitime. Celle faite et acceptée antérieurement au Code est-elle une *donation* à l'abri de toutes poursuites des créanciers de la succession du père? 7 oct.

Legoff, 10 déc. — Legrand, 24, 28 janv., 9 avril, 15 juin, 10 juill., 3 sept. — Legrand-Caille, 18 nov. — Legrand de Villers, 4 mars. — Legras de Bordecôte, 29 juill. — Legraverend, 27 nov. — Legris de Lachaise, 29 juill. — Legros, 22 oct.

Legs. Lorsqu'un testament institue comme héritiers-légataires les enfans de frère et sœur existant au décès, les enfans nés de neveux et nièces, y ont-ils droit par *représentation*? 28 mai. — L'époux légataire de l'usufruit des biens de son conjoint, doit-il, s'il recèle des objets de la succession, être privé non-seulement de sa part dans ces objets, mais encore de leur usufruit? 18 fév. — Le second jugement qui prononce *dommages-intérêts* contre le légataire universel pour non-représentation de pièces, peut-il être anéanti par leur production? 7 janv. — Validité d'un legs fait à un prêtre? 19 nov. — Procès pour celui d'une garde-robes. 19 juin. — Legs considérable par suite d'une rencontre? 1er juin.—V. *Donation*, *Inventaire*, *Tutelle*.

Leguerney, 12 oct. — Leguevel, 15 août, 7 sept. — Leguy (veuve), 17 sept. — Lehmann, 21 nov. — Lehodrey, 20 mars. — Lehon, notaire, 7, 9, 12, 13, 19 à 22, 26, 27, 30 janv., 3, 10, 26 fév., 4 mars, 20 avril, 13, 23, 25, 28 mai, 6, 8, 20, 27 juin.— Lehon (comte), 12 fév., 2, 8, 16 juin. — Lejariel, 8 juin. — Lejars, 22 avril. — Lejean, 30 nov. — Lejouteux, 19 janv. — Lelanne, 20 janv. — Leleu, 21 sept. — Lelewel, 3 fév. — Leloir, 20 août. — Lelong, 22 juill. — Leloup, 20 mai. — Lelabois, 18 mai. — Lemaire, 4 nov., 22, 29 janv., 12, 24 mars, 15, 19, 22 sept. — Lemaitre, 17 mars, 15 avril, 29 août, 23 sept. — Lemaître (Fréd.), 28 août. — Lemard, 23 avril. — Lemarié, 9 mai.— Lemarois, 20 mai. — Lemelle, 1er juill. — Lemesse-Dubrule, 13 avril. — Lemoine, 28 janv., 11 mars, 14 mai, 1er juill., 18, 26 sept. — Lemonnier, 20, 29 déc. — Lemoquet, 5 oct. — Lemort, 11 août. — Lenoir, 25 nov., 11 juin, 6, 10, 14, 23 juill., 18 août, 19 sept. — Lenoir (veuve), 30 déc., 27 juill. — Lenormand, 11 mai, 15, 17, 29 juill. — Léonard (femme), 1er mai, 18 sept. — Léontine, 18 sept. — Léotet, 30 avril, 7 mai. — Lepage; 10 mars.— Lepage (femme), 13 fév. — Leparleur, 1er juill. — Lepeintre jeune, 19 août. —Lepen, 8 juill. — Lepetit, 24 juin. — Lépicier, 25 mars, 6 mai, 24 sept.— Lepileur, 17 déc., 7 mars. — Leplat, 10 juill. — Lepoitevin, 10, 18 mars. — Lepontois, 9, 15, 19 mai. — Lepot, 10 juill. — Lepreux, 14 janv., 14, 21 août.— Lepy, 5 nov. — Lequeux, 25 juill., 21 sept.— Lequin, 24 nov. — Lerat, 8 janv. — Lerebours, 14 mai.— Lerond, 9 mars. — Lerouge, 15 nov., 13, 14 oct. — Leroux, 9, 10, 20, 30 janv., 3 avril. — Leroux (Adèle), 11, 12, 13 nov. — Leroux de Lens, 1er mai, 28 août. — Leroy, 13 avril, 14 juill., 6 août. — Leroy-Tribon, 20 août. — Lesage, 12 mai, 8, 21 juill. — Lesbusguères, 26 mai. — Lesecq, 4 sept. — Leseigneur, 9, 25 fév. — Lesens (demoiselle), 9 juill. — Lesergeant de Boyenghem, 26 déc.— Lesesde, 23 sept. — Lesimple. — Lesman, 21 avril. — Lespinasse, 18 fév., 7, 12, 14 mai. — Lesseux (femme), 18 fév. — Lessi, 10 fév. — Lestrange, 2 mars. — Lesueur (veuve), 18, 30 mai. —Lesullier (demoiselles), 8 avril. — Lesurque, 14, 16 oct.— Letailleur, 25 mars.— Letainturier, 19 sept.— Letandor (demoiselle), 21 nov.— Letellier, 10, 26 fév., 29 mai.— Letellier-Valazé, 25 avril. —Letec, 21 nov., 20 janv. — Letorsay, 28 janv. — Letourneux, 24 mars.— Letrône (veuve), 27 fév.

Lettre. D'un procureur-géoéral sur les nouvelles listes *électorales*, 18 fév. — Saisie d'une correspondance de Louis-Napoléon, 30 juin, 2 juill. — V. *Correspondance*, *Désaveu de paternité*.

Lettre de change. Celle tirée de *Paris* sur une ville éloignée, peut-elle renfermer une *supposition de lieux*? L'indication du paiement est-elle nécessairement une élection de *domicile* pour l'accepteur? 21, 30 juill.— Peut-on donner ce caractère en France, à celle tirée à *Londres* sur, et acceptée par un Français non négociant à *Londres*? 3 juill. — Le porteur français peut-il poursuivre et *incarcérer* en France le souscripteur *étranger* de celle faite au profit d'un étranger et payable à l'étranger? 16 juill. — Celle tirée de l'*étranger* par un *étranger* sur un Français, est-elle de la compétence française? *Quid* si le tireur est en *faillite* et qu'un débat s'engage sur la provision, entre son syndic et le preneur? 6 janv. — Celle signée par un *étranger* au profit d'un étranger peut-elle faire ordonner l'*emprisonnement* du débiteur, si elle se trouve dans les mains d'un Français non porteur sérieux? 10 juin. — L'*étranger* résidant en France, au *domicile* indiqué pour le paiement, est-il justiciable des Tribunaux français? — L'autorisation de les accepter équivaut-elle à un *aval* qui rende justiciable du Tribunal de commerce? 5 mai. — Devient-elle simple promesse, si son endos, daté du lieu d'où elle a été tirée, a été fait par le tireur là où elle est payable? 1er mai, 7, 13 oct. — La *faillite* du tiré, avant l'échéance, rend-elle le tireur responsable envers le tiers-porteur, bien que le *protêt* n'ait pas été fait en temps utile? 10 janv. — Celui qui la paie en absence de *protêt*, à son échéance, et sans y être tenu à aucun titre, peut-il en répéter le montant, comme payé par erreur? 9, 12 fév. — N'est-on dispensé d'en faire le *protêt*, faute de paiement, que lorsque le protêt, faute d'acceptation, a été suivi de condamnations passées en force de chose jugée? 1er juill. — Les mots : *Sans frais*, après la signature du tireur, dispensent-ils de faire le *protêt* à l'échéance? Les Tribunaux sont-ils appréciateurs du sens et de l'étendue de ces mots? 19 déc. — Peut-elle être transportée par endos, après son échéance et son *protêt*? 16 juill. — Le porteur de celle non payée, qui la garde, sans la retourner au tireur, opère-t-il *novation* de la dette à son profit? 27 nov. — Celle causée, *valeur en compte*, peut-elle être susceptible de *compensation*, au profit du porteur? 21 janv. — L'accepteur peut-il en réclamer l'importance du tireur, en établissant qu'il n'avait pas *provision*? 3 avril.— Peut-on annuler celle d'un *prodigue*, en prouvant, contre sa date, qu'elle a été créée après la nomination du conseil judiciaire? 1er mai.—V. *Aval*, *Billet à ordre*, *Contrainte par corps*, *Vente*.

Lettres de voitures. Projet de loi à leur sujet, 17 mai.

Lettres (poste aux). Les employés de *l'octroi* ont-ils le droit de constater les contraventions en cette matière? 2 déc., 8 avril, 11 juill. — Les particuliers qui voyagent sont-ils soumis aux perquisitions de la poste? 24 janv., 28 juill., 5 août. — Le mandat d'envoyer par la poste des *billets de banque*, sous bon couvert, les met-il en cas de perte, à la charge de l'envoyeur, s'il ne les a pas chargées? La lettre d'avis peut-elle faire preuve de cet envoi? 10 sept. — Demande de *dommages-intérêts*, pour remise tardive d'une lettre? 12 juin. — Soustraction d'un billet de spectacle, 18 avril, 28 mai. — Nombreux vols, à *Londres*, 3 nov., 19 oct. — Infractions et poursuites contre les courriers extraordinaires, 17, 22 avril, 3, 4 juill. — Conventions postales avec l'*Angleterre*, 17 oct.— V. *Chemins vicinaux*, *Voitures publiques*.

Leturc, 18 mars. — Leudière de Longchamps, 19 mars. — Leuillier, 23 janv., 19 août. — Leuillot, 1er juin. — Levannier, 14 mai. — Levard, 4 avril. — Levasseur, 9 mars, 4 mai, 19 août, 15 sept. — Levasseur, consul, 18 fév., 1er, 2 avril. — Levasseur, général, 24 janv., 20 fév., 14 mars. — Levavasseur, 4 fév. — Levé-Dumontal, 19 mars. — Levé-Malbet, 26 déc. — Levert, 24 sept. — Lévêque, 7 nov., 8 avril. — Levilain, 10 juill.— Levincent, 4 mai, 4, 6 juill. — Lévy, 23 juill. — Ley, 1er, 28 juill. — Leymet, 13 nov. — Leyraud, 27 juin. — Lher, 22 sept. — Lhermalière, 7 août. — Lhermite, 21 mars. — Lheurre, 26 fév. — Liadières, 19 mars. — Liautey, 1er sept.

Libérés (jeunes). Circulaire ministérielle, 5 sept. — Société de patronage, 4 juill.

Libermann, 16 juillet.

Liberté sous caution. Loi à ce sujet, 21, 26 fév., 14, 20, 30 mars, 11, 13 à 16, 18 20 avril.

Librairie. V. *Cabinet littéraire*, *Imprimerie*.

Lich, 29 juill., 10 sept. — Lielle, 9 oct. — Liémance, 24 mars. — Liénard, 1er sept. — Lieutier, 12 sept. — Ligier, 19 mai. — Lilly, 23 oct. — Limon, 1er janv. — Lindet, 6 juill. — Linneville-Lelièvre, 6 janv. — Linnière, 27 mars. — Liogier, 19 mars. — Lion, 15 avril.

Liquidateurs. Ceux mêmes nommés par justice ont-ils pour leurs *honoraires* un privilége sur les immeubles de la société en liquidation, avant les *hypothèques*? 30 janv.

Liquidation. Le Tribunal saisi de celle d'une femme dont le mari a failli, peut-il décider si l'état de *faillite* a cessé? 8 août. — V. *Liquidateur*.

Liré, 27 fév. — *Lisbonne*, ville, 21 sept. — List, 26 déc.

Liste civile. Indemnité de bois et forêts, 30 nov., 3 déc. — Attaquée pour une machine de guerre, 21 janv.

Listowell, 7 mars.

Lithographie. Doit-on, pour imprimer, être muni d'un brevet? 19 mars. — V. *Diffamation*.

Littledale, 13 juill. — *Liverpool*, ville, 26, 29 sept., 1er oct. — Livet, 17 déc. — Livet (femme), 31 déc., 7, 12 janv. — Livolant, 20 janv. — *Lloyd français*, 1er janv. — Lochard, 6 mai. — Lockroy, 29 mai. — Lodin de Mauvoir, 13 avril.

Logement militaire. Peut-on envoyer les soldats dans une auberge? Peut-on prouver qu'on les y a fait conduire? 18 mai. — L'arrêté du maire qui, à cet effet, établit des classes parmi ses administrés, est-il exécutoire? 7 sept.

Loi de Linch. Son application en Amérique, 14 juill.

Loiseau, 30 déc., 20 mars, 22 mai, 3, 21 oct. — Lombard, 2 sept., 28 oct. — Lopez (Ramonde), 22 août. — Lopinot, 25 mars. — Loreau, 11 mars. — Lorel, 4 déc. — Lorenchet, 5 mai, 8 juin. — *Lorette*, débitrice de meubles, 24 déc. — Lorge, 17 juill. — Lorge (duc de), 2 janv. — Lorieux, 16 déc., 6 janv. — Lorin, 18 juin. — Loriolle, 3 mars. — Lorre, 7 sept.

Loterie. Peut-on distribuer soi-même aux pauvres le produit de celle qu'on a établie pour eux? 7 mars. — Les parens sont-ils obligés de rembourser à leur enfant les sommes qu'il y a gagnées pendant sa *minorité*? 23 juin.

Lottin, 7 sept. — Loture (de), 31 déc., 22 oct. — Louballier (femme), 13 juill. — Loubersac, 9 sept. — Loudier, 11, 12, 13 nov. — *Louis-Philippe*, Roi, 13 juill., 26 août.

Loup. Tué par trois jeunes filles, 24 fév.

Louradoux, 5 janv. — Louvart de Pontlevoy, 19 janv. — Louvray (fille), 26 mai. — Loverdo (de), 8 juin. — Lownder, 24 juill. — Loyau, 7 juillet.

Loyers. V. *Faillite*, *Ordre*, *Saisie-arrêt*.

Lozout et Dupont, 5 nov. — Lubinski, 20 nov. — Lucas, 7 fév., 23 mars, 7 mai, 30 juin. — Lucas (veuve), 18 mars. — Lucchesi-Palli, 19 sept. — Luccioni, 14 mars. — Luchet, 19, 27 janv., 13, 24 fév., 11 mars, 1er mai. — Luciani, 4 juin. — *Luçon*, commune, 19, 21 oct. — Ludreyt, 26 octr — Lugan, 10 déc., 9 mars, 13 mai. — Luporsi, 18 sept. — Lurcardo et Ce, 13 mai. — *Lure*, ville, 27 juill. — *Lutéciennes*, voitures, 14 avril.— Luthard, 17 juill. — Luthé, 3 juill. — Lutun, 10 juill. — Luzeau, 3 juin. — Luzuriagua, 14 oct. — *Lyon*, ville, 9 mai.

M

M... (veuve), 15 janv. — M... (de), 2 avril, 1er oct. — Macarel, 13 mars. — Mac-Carthy, 21, 26 janv., 23 mai. — Mac-Connell, 30 mai. — Mac-Coy, 23 oct. — Mac-Gill, 4, 9 avril, 14, 15 août. — Machenaud, 27 nov.

Machines infernales. Fabrication clandestine, 7, 12, 14 mai, 25 août, 8 octobre.

Macke, 29 juin. — Mac-Leod, 1, 12 nov., 31 mars, 1er avril. — Mac-Lure, 26 déc. — Macquart, 21 fév.—Macquet frères, 24 juin.— Macredy, 26 juin. — *Madeleine*, église, 11 fév. — *Madrid-Maurepas*, domaine, 17 juill. — Magendie (femme), 18 janv.

Magistrature. Observation sur l'avancement dans cette carrière, 2, 25 déc., 1er avril, 26, 29 juin, 3 juill. — Observations sur les conseillers-auditeurs, 18 janv.— Loi sur le noviciat judiciaire, 21 fév., 4, 8, 9 avril, 25, 26 mai.

Magnard (femme), 3 avril, 9 mai. — Magneuet, 22 sept. — Magnier, 31 déc., 6 janv. — *Magnils*, commune, 19 oct. — Maguirre, 21 janv. — Mahaudière, 21 août. — Mahon, 2 avril, 19 oct. — Mahoux, 17 fév. — Mahul, 20 nov., 1, 6 déc. — Mahuret, 18 nov. — Maigret, 4 mai. — Maigrot, 9, 14 nov. — Maillard, 13, 21 janv., 4 août. — Maillet, 7 fév., 8 sept. — Maillot, 28 juill. — Mailly, 9, 14 mars. — Mairet, 10, mars, 14 mai. — Maistre, 4 déc. — Maitre, 5 août.

Majorat. Les tribunaux civils sont-ils juges des formalités de révocation? 14 août. — Aspais-Amiot, 24 avril. — De Cessac, 2 mai. — Perregaux, 2 juill., 14 août. — V. *Noblesse*.

Majorel, 17 nov. — Malaise, 3 nov. — Malanotte, 1er janv. — Malartic, 25 avril, 29 sept. — Maldent, 17 avril. — Malençon, 23 avril. — Malesherbes (de), 9, 10 nov. — Malut (Marianne), 15 avril. — Malet (de), 25 mai. — Malhéné, 5 mai. — Maligny, 8 janv. — Mallet, 15 nov., 8, 21 janv., 31 mars, 30 mai. — Mallet frères, 2 fév. — Mallette, 5 fév. —Malliez, 3 juill. — Mallin (Cath.), 5 sept. — Malmazet, 4 avril, 4 août. — *Malte*, sa justice, 2 janv. — Malzac, 25 mai. — Manceau, 1er mai, 20 juill. — *Manchester*, ville, 14, 15, 18 à 22, 25 août, 2, 4, 11, 22 sept., 10, 14, 17 oct.

Mandat. Lorsque le mandataire est attaqué personnellement, peut-il opposer, comme *chose jugée*, un jugement où il a figuré comme tel? *Quid* pour la compétence? Est-ce une pétition d'hérédité que la demande formée contre un mandataire pour infidélité dans une *succession*? Est-ce là une question de fond? 5 janv. — Quand cet acte est remis en blanc à un *notaire*, oblige-t-il personnellement celui qui en est chargé par ce dernier? 27 janv., 3, 10, 26 fév. — Celui donné par un capitaliste à un *banquier*, pour participer à un emprunt, ne donne-t-il au mandant que le droit de réclamer les sommes touchées par le mandataire? 19 mai. — Lorsque le mandataire de deux négocians a l'habitude de verser chez l'un les sommes qu'il a reçues de l'autre, auquel des deux, en cas de *faillite*, fait-il supporter la perte? 2 sept. — Le mandant doit-il les sommes indûment payées par le mandataire, s'il y a eu bonne foi? 9 oct. — Celui donné pour une *colonie*, avec autorisation d'élection de domicile, valide-t-il les *assignations* données au mandataire? 4 avril. — V. *Enregistrement*.

Manderscheid, 13 oct. — Mane, 30 juill. — Mangin, 13 avril. — Mangon, 27 nov. — Maniez, 20 nov. — Mann (Ch.) 19 nov. — Mantellier, 15 nov. — Manuel, 27 août. — Many, 1er juill. — Maquart, 2 juill. — Maquet, 10 mars. — *Marabout*, navire, 4 fév., 10 août. — Marainville (de), 20 avril.— Marais, 19 sept. 5 oct.

Marais. Le ministre chargé d'exécuter leur *dessèchement* peut-il attaquer les décisions de la commission qu'il a nommée? *Quid* de la partie qui a défendu au fond devant cette commission? Peut-elle juger les difficultés entre propriétaires de marais inférieurs et supérieurs? — Peut-elle fixer leur part contributoire aux travaux? 19 oct. — Les préfets peuvent-ils réglementer au sujet des tentatives de *dessèchement* faites par des particuliers? 26 oct.

Marande, 22 sept. — Maraval, 19 mars. — Marbouty, 19, 20 août. — Marcadé, 21 mai. — Marcel, 28 fév., 29 sept. — Marcel, abbé, 29 déc., 17 juill. — Marcellange (de), 19, 21, 24 mars, 3 juin, 1, 16 juill., 3, 18, 24 à 31 août, 9, 17, 19, 23, 30 sept., 2, 10, 24 oct. — Marcelli, 19 nov., 7 avril. — Marcellin, 5 août. — Marceron, 3 janv. — Marchais, 15, 26 janv. — Marchal, 4 juin. 8 juillet.

Marchandise. Le fait de lui donner sur facture un poids plus fort, est-il un *abus de confiance*? 11 août. — Gâtées et falsifiées volontairement, 7 juill. — A l'entrepôt des Bernardins, 12 août. — V. *Assurances maritimes*, *revendication*, *Roulage*, *Vente*.

Marchandises neuves. V. *Commissaire-priseur*, *Vins*.

Marchette, 21 déc. — Marcilly, 29 avril. — Marckland, 8 mai.— Marcy (de), 21, 26 janv. — Mardant, 30 janv. — Maréchal, 20 janvier, 25 sep embre.

Marée. La question de savoir quelle est la plus haute dans une baie, est-elle du ressort administratif? 6 mai.

Marengo, 19 mai. Marescot, 23 oct. — Margalot, 27 avril.— Marguerite, 27, 28 fév., 5 mars, 27, 28, 29 avril, 3, 4, 9 juin. — Margueron, 7 fév. — Mariage, 9 mai, 4 juin.

Mariage. Peut-on le prouver par *témoins* si des feuilles des registres de *l'état civil* ont été altérées, ou supprimées en partie et remplacées? 7 avril. — Le défaut de publications en France pour celui contracté à l'étranger, entraîne-t-il forcément sa nullité? 23 janv., 23 juin. — Pour le contracter en France, les *étrangers* sont-ils obligés de remplir les formalités voulues par la circulaire ministérielle de 1823? 9 fév. — Un tiers a-t-il qualité pour demander la main-levée de l'*opposition* formée par le père *étranger* au mariage de sa fille, sous prétexte qu'il y a promesse de mariage entre lui et cette fille, qui, d'après les lois de son pays, peut s'obliger valablement? *Quid* de cette *opposition* du père étran-

ger, si les lois de son pays ne lui accordent pas ce droit? Les Tribunaux français peuvent-ils en connaître? 19 mai. — La personne légalement *divorcée* dans son pays peut-elle contracter un nouveau mariage en France, où le divorce est aboli? 23 fév. — Lorsque la femme décède entre le mariage civil et le mariage religieux, est-ce au mari de supporter les frais de dernière maladie et d'inhumation? 15 avril. — Qui doit de droit payer le repas des noces? 10 déc. — Mariage postulé par un *prêtre*, 25 nov., 2 déc. — Contestation sur celui d'un *prêtre*, 6 fév. — Mariage promis pendant l'existence d'un autre, 1er avril. — Promesse mystificatrice à une servante, 7 sept. — Opposition à celui d'un sourd et d'une sourde muette, 3 juill. — *Dommages-intérêts* pour rupture, 18 mars, 1er avril. — Rixe pour la rançon de la mariée, 25 juin. — Nullité demandée en *Angleterre* pour impuissance, 16 fév. — Mariage d'une jeune Anglaise à la suite d'enlèvement, 18 sept. — Mariage par supposition de personnes à *Londres*, 3, 6, 15 oct. — Mariage des *Gitanos*, 22 août. — V. *Dot*, *Escroquerie*.

Mariage (contrat de). La clause par laquelle la future, prévoyant le cas de décès sans enfans, charge son futur survivant de payer une somme déterminée pour tous droits à ses héritiers, est-elle une institution contractuelle pure de tout pacte sur succession non ouverte? 15 juill. — V. *Donation*, *Dot*, *Minorité*.

Marie, 2 fév., 21 avril, 19 mai, 16 juill. — Marignan, 27, 30 mai, 20 août. — Mario de Candia, 18 juin. — Marion, 14 nov., 29 janv., 9 mai. — Marioton-Barluet, 10 nov. — Marck (veuve), 10 nov. — Marlier, 10 nov., 6, 15 janv. — Marlière (de la), 12 mai. — Marmier (de), 11 juin. — Marnier, 5 nov. — Marolf (Rose), 17 juill. — Marot, 31 juill., 2 sept.

Marque. Nouveau mode d'infliger ce supplice dans l'armée anglaise, 3 juin.

Marquis, 20 mars, 2 sept. — Marrast, 17 juill. — Marrault, 19 mars. — Marreau, 31 déc. — Marriott, 20 nov. — Marseille, 10 nov. — *Marseille*, ville, 2 déc. — Marshall, 21 mars, 21 juill. — Martainville, 27 mars. — Marteau, 12, 24 janv. — Marthe (veuve), 29 avril. — Martin, 30 déc., 10, 27 avril, 5 mai, 13 juin, 27 août, 27 oct. — Martin, soldat, 19 juin. — Martin (J.-B.), 15 nov. — Martin de Noirlieu, 6 fév. — Martineau, 27 avril. — Martineau des Chenetz, 16 fév. — Martinelli, 19 mars. Martinez, 26 juin. — Martinon, 2 mars. — Martinot, 6 oct. — Martres (femme), 26 mai. — Marulange, 4 fév. — Marzo (de), 12 fév. — Massart, 19 sept. — Massat, 21 août. — Masse, 6 fév. — Massé (femme), 28 fév. — Masséna, 20 mars. — Massenot, 14 janv. — Masset, 5 août. — *Massvaux*, ville, 1er juill. — Massienne, 12 oct. — Massier, 28 oct. — Massif, 8 mai. — Massin, 5 fév. — Massiou, 29 juill. — Masson, 10 mars, 23 juill., 3 oct. — Massot, 10 nov., 19 sept. — Mathieu, 5 mars, 4 avril, 2 mai, 7 oct. — Mathieu (Jules), 12 déc. — Mathieu (François), 6 août. — Mathis, 12 nov. — Mathurin, 13 avril. — Maufra, 27 janv., 15 août. — Maufuy, 27 oct. — Maugenay, 3 avril. — Mauger, 29 mai. — Maugin, 5 mars. — Mauguin, 7 nov. — Mauléry, 20 oct. — Maunsell, White et Ce, 24 juill. — Mauppin, 24 fév. — Maurel, 5 mars, 19 août. — Maurette, 16 juill. — Maurice, 13 mars, 5 mai, 22 juill. — Mauriceau, 25 sept. — Mautort (de), 29 juill. — Mauvielle, 13 mai. — Mauzaise, 16 mars. — Mauzat, 20 nov. — Max (Ch.), 30 nov., 9, 15 janv. — May, 7, 16 sept. — Mayet, 19 sept. — Mayet (Dlle), 21 août. — Mayet-Lavergne, 24 janv. — Maymac, 27 nov. — Maynard (de), 18, 21 avril. — Mazerolles, 22 juin. — Mazin, 29 juin. — Mazot, 3 janv. — Mazuer, 26 juin. — Meaussé (de), 30 déc.

Mécanique, voyez *faillite*.

Meccaye, commune, 20 mai.

Médecin. Est-il responsable d'une opération qu'il savait devoir être mortelle? Est-ce un *homicide*? 15 avril. — Un étudiant en médecine a-t-il action pour les soins qu'il a donnés à un malade, 15 oct. — Demande d'une législation nouvelle pour cette corporation, 14 janv. — Homœopathie repoussée à *Munich*, 6 mai. — V. *Poids et Mesures*, *Timbre*.

Médecine (exercice illégal). L'officier de santé reçu et domicilié dans un département peut-il sans contravention exercer dans un autre, 22 déc. — Boucher (veuve). — Laglacé, 19 déc. — V. *Remèdes secrets*.

Médora, navire, 11 avril. — Mégi, 30 avril. — Mégoin, 4 nov. — Méhal, 18 mars. — Méhémet-Ali, 26 juin. — Meillerand, 12 mai. — Meinadier, 18 fév. — Meissennier, 9 avril. — Meiville, 30 nov. — Meldola, 2 fév. — Melfort, 11, 16 déc. — Mélot, 6 fév. — *Mélusine*, société, 1er janv.

Membres humains trouvés dans du fumier, 3 avril.

Ménard, 6 janv., 24 fév., 4 mars, 21 sept., 28 oct. — *Ménat*, ville, 17 août. — Mence, 3 nov.

Mendicité. Astie, furieux, 28 mai. — Bassok (veuve), 17 janv. — Berthet, 25 sept. — Caillot (veuve), 9 sept. — Catelin, vivandière, 21 août. — Chaboulot, 15 sept. — Chadrin, 16 juin. — Charvier, cuisinier, 8 janv. — Chassagne, 10 avril. — Chateau (veuve), 15 juin. — Chérubin, pour rire, 10 juill. — Chrisostôme, sourd-muet simulé, 2 juill. — Cominet, 18 juil. — Delcros, 7 nov. — Fontenille (Marie), 5 fév. — Géringère, 28 mai. — Lahuberdière, 30 juill. — Lange, 19 août. — Legrns, 22 oct. — Lenoir (veuve), 27 juill. — Leprieur, 24 juill. — Leret, 21 nov. — Mouli, par piété filiale, 23 sept. — Pasquet (femme), avec *violences*, 9 sept. — Pointu, 15 août. — Romeuf, 26 juin — Saoermann, possesseur de 12,000 fr., 6 août. — Subiron, 2 sept. — Viriot (veuve), 3 déc. — Weiss, invalide, 30 oct. — Une octogénaire, 6 juill. — Une jeune femme, boulevard des Italiens, 7 juill. — Un ex-forçat, 22 sept. — Avec menaces envers un cuisinier, 17 sept.

Menesson, 18 janv. — Menot, 28 mai. — Ménier, 12 août. — Mennechet, 3 juill. — Menneteau, 2 sept. — Menot, 30 juill. — Mérard (fille), 25 août. — Mercier, 24 déc., 26 fév., 17 mars, 20 mai, 29 juill., 25 août, 20 oct. — *Mère des écoliers*, 4, 5 fév. — Mérentié frères, 9 déc. — Mérentier, 26 fév. — Méret, 10 mars. — Méric, 9 sept. — Merkens, 5 janv. — Merle, 25 avril, 16 sept. — Merlier, 16 mars. — Merlin, 21 janv., 5 août. — Mertsnich (femme), 17 déc. — Méry, 17 août. — Mésagnon (femme), 12 déc., 12, 30 mars. — Meslant, 12 nov. — Meslée, 9 mai. — Meslier, 21, 26 janv., 17 fév., 19 août. — Mesnard, 9 nov. — Messal, 23 juin.

Messe de minuit. Troublée à *Libourne*, 6 fév.

Messemieux, 22 sept. — Messine, 5 mai. — Mestas, 22 sept. — Mestre, 3 avril, 27 août. — Mesureur, 10 nov. — Méthé-Fonrémis, 3 juill. — Metman, 10, 23 fév. — Meulan (de), 3 déc. — Meunier, 29 juin. — Meunier (femme), 27 juin. — Meurgey-Salbreux, 9 mai. — Meuron, 9 juin.

Meurtre. Y a-t-il contradiction dans une réponse négative de préméditation et affirmative de guet-apens? 22 sept. — Aaron, 10 août. — Abancarot, 29 mai. — Antoine, 26 mai, 12 juin. — Barrans, 29 mai. — Barthon de Montbas, 7 nov. — Beaulieu, 23 fév., 17 mars. — Berchet, 22, 23 janv. — Bigeon, 2, 12 juin. — Blutel, 24 fév., 16 mars, 20 mai. — Bouzard, 22 mai. — Brun, 16 sept. — Buffard, 19 mai. — Castelli, 18 sept. — Caujolle, détenu, 14 mars. — Chaillet, 25 avril. 4 mai. — Clerc, 16 sept. — Corquand, 24 avril. — Combe (Rose), 15 août. — Coubrun, 20 mai. — Cuisset, 14 mai. — Delaplace, 29 déc. — Derancourt, 13 juill., 14 août. — Deremez, 23 juill. — Desgruges, 25 juill., 14 août. — Desmons, 2, 12 juin. — Doligel, 25 juill., 14 août. — Dupont, 23 sept. — Dupuis, 12, 21 jan. — Ennud, 9 mai. — Eyguesier, 13 janv. — Faure, 20 déc. — Féry, 2 sept. — Frémy, 18 janv. — G..., emballeur. 29 sept. — Gachot, 6 fév. — Galli, 28 janv. — Gambin, 1er juill. — Gendron, 10 sept. — Ginocchio, 12, 29 mai. — Giry, soldat, 12 juin, 7 juill. — Grenier, 3 juin. — Grosjean, 22, 23 janv. — Haberer, 23 sept. — Hamlin, actrice, 5 mai. — Harmonique, 28 janv. — Hénaut, 26 mai. — Hénique, 18 janv. — Henry, 21 nov., 16 mai. — Hergolt, 12 janv. — Hickson, 26 nov. — Hippert, 11, 28 fév. — Huon, 27 nov. — Jugla, 30 nov. — Lacrosse, 2 sept. — Lafforty, 17 mars. — Lafosse, 10, 18 avril. — Lahonda, 29 mai. — Laugner, 15 juill. — Lazarino, nègre, 29 mai. — Lecresseveur, 7 sept. — Leloup (femme), 21 mai. — Lemarié, 10 mars. — Morignan, 27, 30 mai, 20 août. — Masquerre, 24 août. — Masson frères, 23 fév. — Mésagnon, 12 déc., 12, 30 mars. — Miramondet, 29 mai. — Moulin, garde, 30 déc. — Natache, 22, 23 janv. — Natali, 18 sept. — Nicolet, 25 juill. — Orset, 3 avril. — Paillet, 29 août, 10 sept. — Partridge, 3 oct. — Pédy, 29 mai. — Péget, 27 mars, 14 avril. — Pelletier, 22, 23 janv. — Pernaton, 16, 22 sept. — Piat, 2 sept. — Poignant, 12, 23 janv. — Poirrier, 26 mars. — Pouech, 24 août. — Puech (Sylvie), 30 mai. — Raillier, 16 mai. — Rebaud (Cath.), 2 sept. — Revest, 9 juin. — Rolland, soldat, 9 sept. — Rossignol, abbé, 1er sept. — Roussel, 28 sept. — Sacalof, 26 mai, 12 juin. — Séguin-Ducouteau, 10 déc. — Sistel, 18 janv. — Sudre, 15 juin. — Taurin père et fils, 10 mars. — V..., frères, à *Bordeaux*, 11, 12, 13 mai. — Valois, 10 janv. — Vernet, 26 juin. — Ybard, 3 janv. — Zolliker, 23 avril, 13 mai. — Un gendarme, 19 sept. — Un soldat ivre, à *Blois*, 10 oct. — Un porteur du marché aux fleurs, 15 juin. — Une femme envers son mari, à *Noisy-le-Sec*, 15 janv. — Sur *le William-Brown*, 22 mai. — V. *Assassinat*, *Blessures*, *Boxeur*.

Mexique. Loi sur les immeubles, 7, 12 fév.

Meyer, 28 nov. — Meynadier, 29 mai. — Meynadier (de), 18 mars. — Meynaud, 10 nov. — Meynial, 27 fév. — Meyre, 15 oct. — Meyret, 25 juill. — Mézerat, 21 janv. — Mezier, 15 sept. — M'Fadden, 22 mai. — Michalon, 7 fév. — Michaud et Ce, 9 fév. — Michel, 29 déc., 5 janvier, 13 mai, 8 juill., 12 août, 10 sept., 7 oct. — Michel (Dlle), 6 fév. — Michelet, 22 déc. — Michelin, 14 janv. — Michet, 25 sept. — Micholet, 9, 30 avril. — Michot, 2 déc. — Mielle, 12 mai. — Mierzalof, 9 janv. — Migeon, 6 mars, 9 sept. — Mignet, 30 déc., 30 juill. — Mignières, 14, 20 mars. — Mignoquet, 9 sept. — Mignot, 25 juin, 6 août. — Mignotti, 30 nov., 1er janv. — Migret, 17 fév. — *Mihau*, ville, 9 mars. — Milan, 23 fév. — Mildmay, *, 12 fév. — Miles, 1er avril. — Milet (veuve), 26 janv. — Miley, 27 juin. — Milbau, 9 mai. — Millard frères, 16 avril, 6 mai. — Millaud, 2 fév. — *Millénaires*, secte israélite, 3 sept. — Millet, 18 janv. — Millevoye, 31 déc. — Millocheau, 14 mai. — Millon (femme), 10 oct. — Millot, 22 nov., 14, 24 janv., 9 sept. — Milly (femme de), 11 nov. — Mimault, 2 sept. — Mimeur (fille), 4 mars. — Miné, 5 mai.

Mines. Leurs concessionnaires doivent-ils des *dommages-intérêts* aux propriétaires du dessus, si leurs travaux y causent des crevasses? 22 juil. — Le droit de redevance sur leurs produits est-il divisible? Peut-on en ordonner la licitation? 24 juin. — La cession de droits dans une mine est-il un transport immobilier passible de ce droit d'*enregistrement*? 1er avril. — La création d'*actions au porteur* et la clause qu'au-delà de ces actions il ne sera fait aux porteurs aucun appel de fonds, rend-elle cette *société commerciale*? 1er sept. — *Explosion* de gaz à *Firminy*, 22 oct. — Mines de *Lazarches*, 30 sept. — Du *Montet-aux-Moines*, *escroqueries*, 20 à 25 avril, 4 mai, 23, 24 juill., 6 août. — *Mège-Coste*, nullité de société, 3 fév., 17 mars, 29 avril. — Mines d'étain de *Cornouailles*, 23 mai. — Faillite Cava, en *Angleterre*, 9 nov. — V. *Escroqueries*, *Forges*, *Minière*.

Minier, 7 juill.

Minière. En cas d'exploitations concurrentes, est-ce à l'administration qu'appartient le droit d'en régler les proportions entre chaque maître de forges? 11, 12 fév.

Minorité. Le mineur ne peut-il revenir contre son obligation qu'autant qu'il a été lésé? 20 janv. — Le mineur qui par *contrat de mariage* a disposé de l'usufruit de la moitié de sa succession en faveur de son conjoint, peut-il encore par *testament* lui en donner la nue-propriété? 28 janv. — V. *Appel*, *Contravention*, *Donation*, *Douanes*, *Hypothèques*, *Loterie*, *Nationalité*, *Prescription*, *Tutelle*, *Utilité publique*.

Miot, 22 nov., 17 déc. — Mira, 8 oct. — Mirabel Chambaud, 25 juin. — Mirault, 12 déc., 1er sept. — Mirbach (baron), 21 nov. — Mirgodin (femme), 28 fév. — Miron, 2 sept. — Mismaque, 22 juin, 24 juill., 10 août. — Mittchel, 11 sept. — Modewich, 2 avril.

Mœurs. En *Bosnie*, 2 déc., 27 janv. — En *Corse*, 12, 18 déc., 1, 2, 5, 18 janv., 4 fév., 14, 19, 28, 30 mars, 3 avril, 4, 9 juin, 14, 15, 18 sept. — Des *Gitanos*, 22 août. — En *Russie*, 27 mars. — En *Turquie*, 12 mars, 29 avril.

Moine, 15 oct. — Moinut, 16 avril. — Moisant, 4 déc. — Moisette, 7 fév. — Moisson, 3, 27 avril. — Moissonnet, 23 juin. — Moisy (de), 22, 26 janv. — Moleux, 14 fév. — Moller, 29, 30 oct. — Mollot, 24 fév. — Molus (de), 3 déc. — Monard, 12 janv. — Moncamp, 21 oct. — Moncey, 24 janv., 20 juill. — Moncoupel, 27 nov. — Mondémé, 15 juill. — Monden-Gennevraye, 31 janv. — Mondon, 18 déc. — Monet, 14 mars, 21 oct. — Mongé, 8 janv. — Mongen de Montroiles, 27 août. — Mongis, 25 déc. — Mongobert, 20, 29 déc. — Monier, 9 mars. — Monin-Billy, 21 oct.

Monnaie (fausse). Le fait de blanchir une pièce de monnaie est-il une altération ou une fabrication? 19 oct. — Altération de souverains d'or à *Londres*, 20, 28 fév., 12 juin. — Artière, 25 mars. — Barrué, 20 juin. — Billaudet, 8 avril. — Borde, 17 mars. — Brizard, 10 déc. — Cantot, 19 oct. — Clavel, 25 mars. — Cornu, 8, 21 sept. — Deveste, 8 avril. — Devin, 26 déc. — Ditnavet, 30 janv., 10, 21 avril, 20 mai. — Dutranois, 11, 24 fév. — Fréger, 13 avril. — Gaillard, 10 nov. — Gay, 26 sept., 9 oct. — Grillet, 7 janv. — Grossetête, 27 janv., 9, 23 mai. — Hornoud père et fils, 6, 8 juill. — Jaouen, 9 sept. — Jaquet, 26 juin, 15 juill. — Judin, 8, 21 sept. — L..., 10 déc. — Laillet, 4 juillet. — Laurent, 10 nov., 10 déc. — Lelièvre, 8 avril. — Leroy, 10 déc., 9 mai, 4 juill. — Matouillet (veuve), 26 juin, 15 juill. — Moreau frères, 7 janv. — N... père et fils, 6 août, — Nercier, 13 avril. — Roullet, 8, 28 sept. — Rouchosse, 30 janv., 10, 21 avril. — *Viriem*, 8 avril.

Mannier, 6, 7, 28 nov., 24 mars. — Mourose, 19 août. — Monsigny, 15 déc.

Mont-de-Piété. Le commissionnaire qui a avancé, sur l'objet à engager, plus que l'estimation du Mont-de Piété, peut-il réclamer cette différence à l'emprunteur? 18 déc., 22 août.

Montagne, 19 sept. — Montalet (de), 29 mai. — Montané de la Roque, 16 déc. — Montangérard (veuve), 2 juin. — Montangon, 6 juill. — Montau, 27 avril. — Montchoisi, 17 juill. — Montègre, 14 nov. — Monteil (femme), 7 oct. — Monteil-Charpal, 26 fév. — Montenegro (femme), 14 déc., 12 fév. — Montès, 3 janv. — Montgalvy, 23 janv. — Montgolfier, 27 juill., 25 août. — Montillot, 24 janv. — Montjullin (de), 20 janv., 23 mai. — Montlouis (femme), 11 sept. — Montout-Mélanie, 19 déc.

Montres. Lorsque leurs boîtes ont été finies et ramenées ensuite à l'état de non fini, peut-on les saisir au bureau de garantie? 31 juill. V. *Propriétaire*.

Montreuil, commune, 6 juill. — Montrol (de), 29 janv. — Montsaulnin (de), 11 fév. — Moore (Samuel), 7, 12 fév. — Moore (William), 6 août. — Moquet, 6 fév. — Morande, 22 nov. — Morange, 16 sept. — Morati, 9, 10, 11 juill. — Morcrette, 5 mai. — Mordant, 7 juill. — Moréal de Brevans, 19 sept. — Moreau, 3, 18 janv., 26 fév., 9 mars, 9 avril, 27 mai, 1er août, 21 oct. — Moreau, marchand de bois, 17, 20, 24, 30 juin, 15, 16, 17, 21 juill., 27, 28 août. — Morel, 25 mars, 10 avril, 2, 4 juin, 19 août, 17 sept., 17 oct. — Morel-Fatio, 10 sept. — Morellet, 5 janv. — Morelot, 19 août. — Morgan (miss), 3, 6, 15 oct. — *Morgue*. Observations à son sujet, 27 août. — Morin, 18 nov., 26 janv., 7 fév., 11 mars, 27 mai, 25 juin, 21 août, 20 oct. — Morin, capitaine, 3 sept. — Morin (veuve), 27 juin. — Morise, 20 août. — Morisseau, 6 oct. — Morize, 27 mai. — Morizeau (fille), 7 nov. — Morlet (Elisa), 19 août. — Morlot, 20 mai. — Mornay (de), 18, 21 avril. — Morot, 2 sept. — Morse (Caroline), 11 août.

Mort (peine de). Projet de suppression aux *Etats Unis*, 7 mai.

Mort civile. V. *Amnistie*, *Dot*.

Mort subite. Le chevalier de Ktamguy, 2 mai. — Une vieille femme, à *Versailles*, 17 mars. — Dans un bureau d'omnibus, * juill.

Mortegoutte, 16 fév., 13 juill. — Mortimart (de), 18 juin. — Mortier, 12 mai, 4 avril. — Moss, 11 mai. — Mosselmann, 22 janv., 25 mai. — Mott, 17 fév. — Mottard-Beauvois, 14 août, 26 sept. — Motte, 11 mai. — Motte et Ce, 9 mai. — Mottet, 18, 29 août. — Moucelot, 20 oct. — Mouchinot, 26 juin. — Mouillefarine, 5, 7 mars. — Moulavrel, 4 nov. — Mouli, 23 sept. — Moulin, 26 déc., 5, 31 janv.

Moulins. Le changement de leurs roues peut-il occasionner un trouble à l'usine supérieure, 12 déc. — Pour avoir droit à *indemnité* pour chômage causé par des *travaux publics*, faut-il que l'*usine* soit établie légalement, et non soumise à démolition sans indemnité, en cas de besoin? 12 janv., 12 fév., 24 juill. — V. *Arbres*, *Usine*.

Moulté, 15 août. — Moullié, 31 janv. — Moulnier, 22 nov. — Mouret, Saint-Donnat, 27 avril. — Moureux, 27 nov. — Mourier, 11, 12 nov., 20 mai. — Mourlon, 11, 12, 13 nov. — *Mouroux*, commune, 10 janv. — Mourquet, 16 mai. — Moussard, 27 nov. — Mousse (Dlle), 29 avril. — Moussel, 16 oct. — Mouthiers, 9 mars. — Mouthon, 1er juin. — Mouton, 20 janv., 30 mai. — Moynier, 29 mai. — Muel-Doublat, 15 sept. — Mugnier, 11, 12, 13 nov. — Mulbergue, 15 sept. — Mullanphy, 24 janv. — Muller (femme), 5, 27 mars. — Mulnier, 5 mars. — Mulois, 21 sept. — Mulot, 8 oct. — Mundy, 21 mars. — Munier, 13 août — Munster (comte de), 25 mars. — Murat (veuve), 29 déc. — *Murat-le-Quaire*, forêt, 15 juill. — Murat (de), 26 déc. — Muret, 14 déc. — Murray, 30 mai.

Musique. V. *Propriété littéraire*.

Musmaque, 22 juin, 24 juill., 10 août. — Musnier de Pleignes, 9 oct. — Musset aîné et Sollier, 8 juill.

Mutation (droit de). Lorsqu'un héritier l'a payé pour une *rente sur l'Etat*, les légataires particuliers peuvent-ils, à son sujet, se faire opérer cette réduction? 2 janv. — Est-il dû par un colicitant adjudicataire, malgré une stipulation contraire du cahier des charges? 6 janv. — V. *Communauté*.

Mutel, 21 avril. — Mutto-Clementi, 24 août.

Mystification. Une vieille miss, et des marchands anglais, 3 janv.

N

N..., attaque de voleurs, 19 janv. — Nadal, 15 juin, 24 sept. — Nadaud, 25 avril. — Nagel (veuve), 21 nov., 31 déc. — Nagelin, 7 fév. — Nageot, 6 janv.

Naissance. Le père qui en la déclarant ne permet pas de constater le sexe de l'enfant, est il coupable de défaut de déclaration? 2 fév.

Nallet, 22 déc., 4 fév. — Nancy, 15 janv.

Nantissement. Hors les cas des art. 93 et 94 du Code de commerce, doit-il être *constaté* dans les formes légales ordinaires, même entre commerçans? 28 mars. — Cette *constatation* légale s'applique-t-elle lorsque ce sont des *billets à ordre* qui en font l'objet? 30 juin.

Napoléon (Louis), 7 nov., 30 juin, 2 juill. — Narcisse, 14 mai. — Nardeau, 15 sept. — Naret, 28 sept. — Nayot, 2, 3 sept. — Nash, 25 juill., 8 août.

Nationalité. L'enfant né à l'étranger qui y prend du service et qui s'en acquitte avant sa *majorité*, perd-il sa qualité de français? 4 mars.

Nau (femme), 9 juill. — Naud, 18 sept. — Naudin, 22 nov.

Naufrage. *Alexandre*, 19 mars. — Auguste-Eugène, à *Fécamp*, 15 sept. — Corinne, 4 fév. — Delphine, 24 mars. — Georges-Arthur (sir), 27 juin. — Jason, au *Havre*, 14 sept. — Jupiter, 21 avril. — Néréide, par abordage, 7 mars. — Peacock, 7 sept. — Picardie, 12 fév. — Télégraphe, par *explosion*, 26 mars. — Le Vère, à *Dieppe*, 20 nov. — Vigilant, 1er nov. — William-Brown; meurtre des passagers, 22 mai. — Un bateau de pêche, à *Boulogne* et à *Dunkerque*, 4 nov. — Cinq pirogues, au *Havre*, 9 sept. — Un baquet, à la pompe Notre-Dame, 12 nov. — Une diligence dans le *Rhône*, 1er nov. — V. *Assurances maritimes*, *Bateau à vapeur*, *Navigation*.

Navelet, 8 octobre.

Navigation. Pour qu'un capitaine cesse d'être responsable de la perte du navire, suffit-il qu'il soit reconnu par le Tribunal qu'il n'y a pas eu faute de sa part? 9 déc. — Le refus d'un *emprunt à la grosse*, par le capitaine, comme fait à prime trop élevée, rend-il nul le délaissement ultérieur, si la somme offerte était insuffisante? 7 janv. — Le *propriétaire d'un navire* ne peut il l'abandonner pour les engagemens du capitaine que dans le cas où les avaries proviennent de délits, ou de quasi-délits? 24 janv. — Pour qu'il y ait *innavigabilité*, faut-il que le navire soit irréparable et que l'avarie ait lieu en dehors du port? 2 mai. — La *vente* du navire, qui éteint le droit de suite, nuit-elle aux actions et privilége des créanciers sur le prix? 30 déc. — Le passage d'un voyageur est-il un affrètement? Est-il dû si, par suite de *naufrage*, il n'arrive pas à destination? Le Tribunal de commerce peut-il connaître de ce différent? 24 mars. — Les courtiers-conducteurs de navires ont-ils droit d'être interprètes pour toutes les langues, même pour celles qu'ils ne connaissent pas? 13 janv. — V. *Abordage*, *Assurances maritimes*, *Douanes*, *Eaux* (cours d'), *Piraterie*, *Pont*, *Suicide*.

Nécrologie. Résumé de l'année précédente, 2 janv. — Bazil aîné, 22 nov. — Blétry, 4 avril. — Bonnot, 7 sept. — Brossays, 2 mai. — Caumartin, 25, 30 mai. — Chrestien de Fumechon, 16 déc. — Cœuret de Saint-Georges, 17 août. — Debetbeder, 20 janv. — Despatys, 23 déc. — Dubois, 26 nov. — Dufrayer, 24 avril. — Duplessis de Grenédan, 21 mars. — Fercoq, 4 juill. — Figarol, 19 août. — Frémont, 3 août. — Gourg de Moure, 4 fév. — Jansse, 23 sept. — Julier, 3 oct. — Lachèze, 1er nov. — Lamy, 4 sept. — Lauer, 3 fév. — Lepontois, 9, 15, 19 mai. — Mathieu, 26 nov. — Michal, 15 avril. — Morand, 27, 28 mai. — Moreau, 20 juin. — Morlan, 20 mars. — Parant, 6 mars. — Persil fils, 20, 22 déc. — Pouhaer, 11 juill.

Négri, 13 mai. — Négrier, 10 juin. — Nepveu, 18 déc., 10 avril. — *Néréide*, bateau, 7 mars. — Nerville (de), 28 août. — Nètre, 11 fév., 2 sept. — Neuchez (de), 1er mai. — Neveu (de), 13 avril. — Neville, 8 août. — Newte (femme), 21 sept. — Neyrod, 25 mars. — Niberg, 7 fév. — Nicagala, 22 juill. — Nicart, 3 janv. — Nicolas, 31 juill. — Nicolas, empereur, 27 mars. — Nicolau, 22 oct. — Nicolle, 9 mars. — Niepce, 19 mars. — Niquet, 6 août. — Nivoy, 6 fév. — Nizard, 11 mars. — Nizerolle, 9 oct. — Noailles, 14 sept.

Noblesse. Prestation de serment; Chaillou des Barres, 18 avril. — Doyen, 20 nov. — Geoffroi d'Astier, 5 mars. — Moncey-Conegliano, 24 janv., 20 juill. — Mortier, 12 mars. — Schramm, 24 nov.

Nodier, 31 août. — Noë, 18 juill. — Noël, 4, 11, 12, 13 nov., 22 juill., 7 sept. — Noël (Joséphine), 24 juill. — Nogent Saint-Laurent, 20, 24 fév. — Nogues, 10 nov.

Noir pour engrais, falsifié, 10 janv.

Noirpoudre, 19 nov.

Nom. Peut-on en acquérir la propriété par *prescription*? 10 mars. — Le Conseil-d'Etat motive-t-il les ordonnances d'addition ou de substitution? 6 avril. — Un locataire peut-il, sans autorisation, changer celui de l'endroit qu'il habite? 3 avril. — Observations sur les changemens et additions de noms, 7 sept. — *Quid*, en *Angleterre*, 17 sept. — V. *Enfant naturel*, *Enseigne*, *Société*.

Noquet (femme), 5 mars. — Norel, 25 juin. — Normand, 18 sept. — Normand-Rogerson, 4 avril. — Normandie (duc de), 13 janv., 13 mai. — Notage, 29 juill.

Notaire. Quand est-ce que sa responsabilité est engagée dans un prêt *hypothécaire* qu'il négocie? 20 déc., 27 janv., 19 fév., 15 août, 9 sept. — Les *dommages-intérêts* qu'il peut encourir à ce sujet emportent-ils la *contrainte par corps*? 2 mars, 9 sept. — *Quid* au sujet des *abus de confiance* de son successeur non encore installé? 8 janv. — Est-il responsable de la nullité d'un *testament*, s'il n'a pas interrogé les témoins sur leur parenté avec le testateur? 4 avril. — Est-il en contravention lorsqu'un acte contient des *barres sur* des lignes laissées en blanc? Le juge peut-il d'office appliquer la *prescription* à ce fait? 29 mai. — *Quid* dans un acte de *remplacement*, s'il ne constate pas la *patente* de la compagnie ou de son agent qui y figure? 29 mai. — Les deux *témoins* appelés pour remplacer le notaire en second, doivent-ils, pour la validité de l'acte, être présens à sa confection? 3 juin. — Dans les *quittances* placées à la suite des actes de vente, doivent-ils énoncer de nouveau les noms, prénoms, qualités et demeures des parties? 5 mars, 29 mai. — Le notaire chargé de payer des *intérêts* est-il responsable des poursuites contre les débiteurs, s'il en fait le dépôt sans destination fixe? 10 avril. — Le prêteur est-il responsable des fonds qu'il lui remet pour l'emprunteur? 1er avril. — N'est-il répréhensible, quand il instrumente hors de son *ressort*, que lorsqu'on lui en a fait défense? 21 janv., 3 août. — La décision disciplinaire rendue en chambre du conseil par un Tribunal quoiqu'incompétent, est-elle attaquable par *appel*? 21 avril. — Quelle est la valeur des actes reçus à *Alger* par un notaire qui n'a pas prêté *serment*? 9, 13 mai. — Leur histoire numismatique, 20 oct. — Observations sur les suppressions des charges, 1er sept. — Refus d'un legs pour l'établissement d'une chaire de notarial, 1er août. — Renouvellement de leur chambre, 20 mai. — DESTITUTIONS. Fornier, à *Lagrasse*, 6 nov. — Munier, 13 août. — A cause du recensement, 9 fév. — DISPARUTION. Rozier, à *Lyon*, 20, 23 janv. — Pétitions au sujet de cette corporation, 4, 8 avril. — V. *Alger*, *Concussion*, *Enregistrement*, *Faillite*, *Faux*, *Mandat*, *Office ministériel*, *Testament*.

Notre-Dame-de-Refuge, couvent, 16 sept., 27 oct. — Noualhier et Ce, 6 mai.

Nourrices. Contravention sur le transport des enfans, 5 mai. — Fraudes pour obtenir des nourrices, 27 mai.

Nourriture. Qu'entend-on par là dans la coutume normande? 21 mai.

Nourry, 3 avril. — *Nouvelle-Orléans*, ville, 17 juin.

Novation. V. *Lettre de change*, *Vente*.

Novion, 23 mars. — *Nowo-Ussal*, salines, 4 juill. — Noyez, 3 juin. — Nozo, 11 août. — Nugent, 22 mai. — Nugues (veuve), 17 sept. — *Numismatique* du Châtelet de Paris, 10 oct. — Nus-pieds, 26, 29 juin.

O

Oberlin, 26 déc. — Obœuf, 9, 11, 13 mai. — Obrecht, 5, 6 oct.

Octroi. Ne doit-on l'établir que d'après les mesures légales, quelles que soient les dénominations du tarif? 5 août. — Lorsque les clauses de son tarif sont claires, le Tribunal saisi d'une contravention peut-il surseoir jusqu'à interprétation? 6 janv. — Cette administration doit-elle des *dommages-intérêts* pour une *visite* à la barrière d'une voiture qui, séjournant quatre heures dans la ville, devait se faire à domicile? 29 mai. —

Les populations étant variables, les *communes* peuvent-elles réclamer sur la perception de cet impôt, d'après les modifications qu'elles éprouvent? 6 mai. — Loi sur la surtaxe des boissons, 7 mai.—V. *Lettres (poste aux)*, *Voitures*.

Odent, 22 sept. — Odiot, 6 mai.

Office ministériel. L'acquéreur peut-il réclamer le remboursement du supplément de prix stipulé dans un traité secret? 20 fév., 9, 19 mars. — Est-il valable le traité qui met en commun le produit de son exploitation? 1er mai. — Y a-t-il *escroquerie*, lorsque, pour en élever le prix, on s'est servi de manœuvres frauduleuses? 16 sept. — Sa cession est-elle nulle, si le cédant s'engage à revendre la charge aux risques et périls du cessionnaire et à accepter son candidat, si lui même n'était pas agréé par l'autorité? 1er avril. — Son prix est-il susceptible de diminution s'il y a eu appréciation exagérée? 11 août. — Quel est le droit *d'enregistrement* pour une vente antérieur à 1841? 20 août.— La clause compromissoire, qui défère à une chambre le droit de prononcer sur son prix, est-elle obligatoire? 30 juin. — Bruit de projet de loi pour leur amortissement, 23 oct. — V. *Contribution (distribution par)*.

Offray, 26 déc.

Offres réelles. Le tribunal de la *saisie exécutoire* est-il compétent pour statuer à ce sujet? 24 juin.

Oger du Rocher, 6 janv. — O'Hegherty, 20 janv. — Olbrechts, 9 sept. — Olier, 26 juin. — Olive, 10 avril, 11 mai. — Olivier, 20 mai, 1er juill. — Olivier (Sophie), 11 août. — Olivier et Ce, 21 oct. — Ollagnier (Ve), 6 fév. — Ollerieux (d'), 20 oct. — Ollivry, 21 mai. — Olmetta, 7 mai.— Opigez, 13 avril. — Oppermann, 30 mai.

Opposition. V. *Saisie-arrêt*.

Opposition à jugement. Peut-elle encore être formée à un jugement par défaut suivi de la vente des meubles du débiteur? Y a-t-il là présomption *juris et de jure* que ce dernier en a connu l'existence? 6 janv. — La partie qui a comparu au jugement de *défaut profit-joint* peut-elle former opposition au second jugement, si elle n'y a point paru? 27 nov. — Peut-on la pratiquer contre un *arrêté de conseil de préfecture* rendu par défaut? 6 juill. — V. *Arbitrage*, *Conseil judiciaire*, *Elections politiques*, *Faillite*, *Journaux*, *Ordonnance*.

Opposition (tierce). V. *Faillite*.

Or fourré dans les bijoux. V. *Bijouterie*.

Ordonnance de la chambre du conseil. Le ministère public qui n'y a pas mis *opposition* peut-il se pourvoir en cassation? 2 avril. — Lorsqu'elle a acquis force de chose jugée, peut-on l'opposer à des poursuites pour charges nouvelles, par le motif que ce sont les mêmes faits? 18, 21 avril.

Ordonnance royale. Peut-on, pour son interprétation, s'adresser directement au Conseil-d'Etat? 12 sept.

Ordre. L'adjudicataire qui n'a pas notifié aux créanciers son droit de retenue des *loyers* payés d'avance sur son prix, peut-il demander cette déduction dans l'ordre? 24 janv. — L'*appel* d'un jugement définitif est-il recevable lorsqu'il contient un acte de juridiction spéciale du juge? Doit-il être interjeté dans les dix jours ou dans les trois mois de sa confection? Peut-on demander ainsi la nullité d'un *transport*? 10 avril. — L'appelant d'un jugement d'ordre est-il tenu d'intimer dans son *appel* l'avoué du dernier colloqué? Y a-t-il là une nullité? 7 août. V. *Appel*, *Assurance hypothécaire*, *Faux*, *Prescription*.

O'Renard-Duperty, 30 juin.

Orfévrerie. Les ouvriers à façon peuvent-ils travailler chez eux sans déclaration préalable? 12, 19 mars. — Le procès-verbal de contravention, pour être valable, peut-il être dressé par deux employés du grade de contrôleur et de receveur? Cette nullité fait-elle disparaître la contravention? L'administration peut-elle renoncer à son *Appel*? 11 août. V. *Bijouterie*, *Montres*.

Orfila, 14 janv., 13 mai. — O'Rian, 20 janv. — Oriat, 25 juill. — Orillard, 24 janv. — Orival (d'), 24 juin. — *Orléans*, ville, 19 août. — Orléans (duc d'), 14 à 17 juillet. — Orsel, 19 juin. — Orsini, 16 avril. — Ortolan, 23 mars. — Orvilliers (d'), 20 janv. — Orvilliers (femme d'), 23 mai. — Ory, 7, 12, 14 mai, 25 août, 8 oct. — Osborne, 4, 9 avril, 14 août. — Osmond (femme d'), 10 avril. — Ossuna (d'), 12 fév. — Ostertag, 7 sept. — Oubrier, 9 nov. — Oudinot, 5 nov. — Oudot, 27 fév., 5 mars, 27, 28, 29 avril, 3, 4, 9 juin. — Oulmann, 18 déc. — Oultremont (d'), 12 fév. Ourson, 26 fév. — Oury, 5 oct.

Outrage aux mœurs. Weinzapstein, confesseur, 1er juill. — Deux vieux époux à *Vincennes*, 7 sept. — Cinq baigneuses à *Chartres*, 9 sept. — Rameau, par des *chansons*, 8 sept. — Au moyen de vente de *gravures obcènes*: Bourquin et Pérée, 24 fév., 5 mars. — Gonon.— Judice, 8 sept. — Regnier-Becker, 25 juill. — Salagnat, 27 janv., 10 fév. — Terry, 16 fév., 8 août. — V. *Débauche* (*excitation*), *Presse* (*délit de*) *Viol*.

Ouvrages nouveaux. Leur publication. V. *fin de la Table*.

Ouvrard, 2 juill. — Ouvré, 17, 20, 24, 30 juin, 15, 16, 17, 21 juill., 27, 28, 31 août. — Ovray, 2 fév. — Owen (Robert), 30 mai, 11 juin. — Oxfort, 2 juill. — Ozanne, 30 janv., 1er juin. — Ozéré, 9 déc.

P

P... (Adolphe), 30 nov. — P... (Julie), 10 mars. — P... (Zélie), 13 nov. — P... (de la *Villette*), 6 janv. — P... (Dlle), 12 oct. — *Pacha*, navire, 27 fév. — Pachen, 10 déc.— Pachoux, 10, 23 mars, 23, 24 avril. — Pacquier, 30 oct. — Padox, 26 fév. — Paganel, 20 nov., 18 fév., 5, 26 fév., 11 mars, 23 avril, 14 mai, 16, 17 juin, 6, 7, 16, 28 oct. — Page, 11, 12, 13 nov. — Pagès, 10 avril. — Pagès d'Aumont, 11 août. — Pagnère, 14 nov. — Pagny, 7 oct. — Pagot de Juvisy, 27 avril. — Pagut, 2 mai. — Paillard, 2 fév., 1er juill. — Paillard de St-Aiglan, 22 oct. — Paillasson, 5 août. — Paillé, 31 janv. — Paillet, 12 déc. — Paillon, 16 sept. — Paillotet, 12 mars. — Paisley, 15 août.

Palais de justice. Son historique, 5, 7 sept. — Ses démolitions, 12 août, 1er sept.

Paley, 1er mai, 28 août. — Palluet, 26 fév. — Palmer, 23, 30 déc., 11 juin, 8 août. — Palmyre, 6 janv. — Palsy, 26 nov. — Paltz, 28 fév.— Palut, 14 janv. — Pamaret, 4, 5 fév. — Pannier, 27, 31 août. — Pannon, 19 août. — Paquet, 14 août, 1er sept.— Paquette, 16 mai. — Paray, 10 avril. — Parchenimier, 21 mai.

Parcours. Les communes qui en jouissent en commun peuvent-elles réclamer la cessation de ce droit lorsque des terrains ont été cultivés, notamment en prairies artificielles? 3 juin. — V. *Bois et forêts*, *Pâture*.

Pardon et Ce, 3 oct. — Parent, 3 nov., 26 oct. — Parenteau de Beugnon, 2 sept. — Parenty (Adélaïde), 1er juin. — Pâris, 3 déc., 7 janv., 26 fév., 15 mai. — *Paris*, ville, 3 décembre. — Parisi, 8 mai. — Parisot, 5 novembre.

Parlement de Paris. Souvenirs; la Fausse Pucelle d'Orléans, 29 déc. — Le collier de la reine, 3, 5 janv. — La mère des écoliers, 4, 5 fév. — L'*imperator* des écoliers et le roi des Ribauds, 7, 13, 17 mars.

Parly, 21 août. — Parmait, 21 mai. — Parquet (Ve), 12 oct.

Parricide. Peut-il y avoir lieu à cassation pour ce crime parce que le jury n'aurait pas été consulté sur la préméditation et le guet-apens? 11 sept. — *Quid* si le jury a été consulté séparément sur le fait et sur la paternité? 28 sept. — Beaurain, 9 juin, 18 juill., 23 sept. — Berger, 13 juin, 18 juill., 31 août, — Chais, 9, 11 sept. — Edwards, 29 juill. — Fabre, 28 août, 23, 28 sept. — Faisiant (par le *poison*), 29 juill., 26 août, 23 sept. — Langlois (par le *poison*), 27 déc., 2 avril, 9 juin, 17, 18 sept. — Legoff, 10 déc. — Femme Lévêque (par le *poison*), 8 avril.

Partage. Dans un partage *anticipé*, le père peut-il imposer à ses enfans l'obligation de ne rien vendre sa vie durant? 17 juill. — L'action en rescision contre cette espèce de partage ne dure-t-elle que dix ans à partir de l'acte? 27 oct. — Est-il valable s'il n'est pas constaté par écrit, ou qu'il n'y a pas de *prescription*? 12 oct. — Lorsque les conditions d'un partage de cette nature ne sont pas remplies par un des enfans, le père peut-il demander la nullité de sa *donation*? *Quid* des *ventes* que le fils a faites de ces biens? 25 juill. — V. *Hypothèque légale*, *Succession*.

Partarrieu-Lafosse, 4 nov.

Partie civile. Lorsqu'il y en a plusieurs, et que l'exécutoire des dépens n'est délivré que contre une seule, peut-elle poursuivre les autres, ou doit-elle obtenir un supplément d'exécutoire? 20 mars. — V. *Diffamation*.

Parver, 27 juin. — Pascal, 9 mars, 25 mai. — Pascaud, 10 nov. — Paschoud, 20 oct. — Pasquet, 24 janvier. — Pasquier, 24 fév., 6 mai, 3 avril, 21 août.

Passages. Les intérieurs de maisons et de propriétés servant de passages publics sont-ils soumis aux ordonnances de police? 23 oct.

Passeleu, 14, 24 janv.

Passeport. Sous un nom supposé, Masse, 6 fév. — *Falsifié* à plusieurs reprises, 4 août. — Par deux Prussiens, 19 oct.

Passy, 30 juill. — Pasteur, 21 nov. — Pastoret (femme de), 23 mai. — Pastoul (femme), 8 août. — Pataille, 9 nov. — Patenotte, 12 janv.

Patente. Peut-on y soumettre comme *aubergiste* le particulier qui, pendant la saison des bains, met une partie de sa maison à la disposition des voyageurs? 13 janv. — Dans quelle classe doit-on ranger les compagnies de *remplacemens militaires*? 6 mai. — *Quid* des statuaires et des architectes? *Quid* du marchand qui achète les laines par balles? *Quid* de l'agent d'affaires qui fait des actes de banque? 6 juill. — En sont-ils exempts les ouvriers travaillant pour le compte d'autrui dans les ateliers de ceux qui les exploitent? — Le négociant qui a plusieurs établissemens doit-il le droit fixe dans le lieu où elle est le plus élevé? 6 mai. — V. *Contributions*, *Elections politiques*, *Notaire*, *Société*.

Pateyron, 29 mai. — Pathiot (femme), 25 déc., 25 fév. — Patiuot, 9 septembre.

Pâtissiers fabricant du pain par représailles, 26 août.

Patonnel, 13 oct. — Patourcau, 19 déc. — Patrelle 17 déc.

Pâture (vaine). L'autorité a-t-elle le droit de la limiter? 13 janv. — Les arrêts de réglemens des parlemens avaient-ils force de lois, en tant qu'ils interprétaient la loi, ou qu'ils réformaient en cette matière les abus d'exécution? 27 juin. — Le propriétaire d'une *commune* qui en actionne d'autres pour refus de se servir du pâtre commun a-t-il besoin de l'autorisation du Conseil-d'Etat? 21 sept.—V. *Parcours*.

Paul, 21 août. — Paulet (demoiselle), 9 juin. — Paulin, 3 déc. — Paupaille, 19 août. — Pavans de Cecaty, 31 janv. — Payan, 22 sept. — Payen, 18, 23 juin. — Payerne, 20 juill. — *Peacock*, navire, 7 sept.— Pecli, 27 août, 2 sept.

Pêche. Nuit-on à la pêche ou *chasse* des canards par l'établissement d'un phare sur l'étang où on l'exerce? 19 déc. — Est-il en contravention le pêcheur normand qui achète du hareng provenant d'une pêche étrangère? 29 mai. — Doit-on soumettre aux lois de la pêche maritime celle qui se fait dans un étang salé? 25 juill. — Les contraventions à celle du *goëmon* et du *warech* sont-elles justiciables du tribunal de *simple police*? 23 sept. — Par quelles lois sont punissables les *voies de fait* commises contre un garde-pêche? 8, 13 avril. — Pêche aux *bœufs*, contravention par des *étrangers*, 23 avril. — Rixes entre matelots Français et Anglais, 17 fév.

Pector, 29 oct. — Peel (Robert); 12 août. — Pégeron, 27, 31 août. — Pegullo, 13 mai. — Peigné, 10 mars, 9 mai. — Peil, 29 mai. — Peillon, 17 mars.

Peines. V. *Bouès*. — Leur cumul. V. *Pourvoi en cassation*, *Usure*.

Peirce, 22 sept. — Pelard, 27 avril. — Pelet-d'Anglade, 24 fév. — Pélissier de Montémont, 26 fév. — Pellegrini, 20 juill. — Pellegry, 30 sept. — Pelleport, 26 déc., 1er juill. — Pellerin, 9 mars, 10 avril. — Pelletan, 23 mars. — Pelletier, 21 mai. — Pellisson, 26 fév. — Peltier, 1er juin.— Peluchot, 5 mai. — Pennefather, 29 mai. — Pennelier, 30 août. — Penot, 1er juill.

Pension alimentaire. Peut-on saisir, pour la payer, la partie insaisissable du traitement d'un employé de l'état? 30 juin, 24 août. — La femme séparée de fait de son mari peut-elle la demander à son beau-père? 16 juin. — La mère naturelle, à qui on la refuse, peut-elle invoquer sa possession d'état et en faire la preuve? 16 juin. — La faculté du gouvernement d'en accorder aux veuves des fonctionnaires morts de maladies causées par leurs fonctions donne-t-elle à ces veuves le droit de réclamer cet avantage? 10 sept.

Pension de retraite. Ne doit-on la régler que sur le grade que le réclamant occupait dans l'armée française? 6 mai. — Le refus d'un directeur des douanes d'en accorder une, peut-il être déféré au Conseil-d'Etat? 13 juill. — Le temps de service compte-t-il du jour du premier traitement d'activité, sans considération d'âge? Celui qui a eu trente ans de service avant la loi de 1825, doit-il être liquidé d'après les lois antérieures. — La bonne foi de celui qui en cumule une avec un traitement peut-elle être prise en considération et empêcher l'application de la loi de 1818? 18 juillet. — Projet de loi à ce sujet, 18 mars. — V. *Légion-d'Honneur*, *Pension alimentaire*, *Théâtre*.

Pensionnat. Les père et mère en sont-ils solidairement débiteurs? 16 juin.

Pépin-Belmont, 10 nov. — Perard, 20 oct. — Percheron, 26 déc., 1er janv., 24 juill. — Percin (de), 26 fév. — Percival-Breretoo, 1er avril. — Perdu, 17, 21 avril. — Péreire, 14, 16 fév.

Péremption d'instance. Lorsqu'une instance existe au sujet de biens *dotaux*, un projet de transaction avec le mari est il un acte interruptif? 16 mai. — Lorsque l'instance existe entre plusieurs personnes, les actes de l'une d'elles empêchent-ils la péremption à l'égard des autres? 16 juin.— *Quid* si l'instance existe pour deux objets, et qu'elle n'est demandée qu'au sujet d'un seul, une ordonnance de *référé* concernant un dépôt à la caisse des consignations y fait-elle obstacle? 3 oct.

Peretti, 14 mars. — Perutti, 19 mars. — Périault, 20 août.— Périchon; 25 mars. — Périlhat, 20 mars, — Périnet, 26 fév., 13 mars. — Périot, 18 déc. — Périsault, 26 fév. — Périsse, 29 déc., 17 juill. — Perkins, 20 janv. — Pernetti, 20 août. — Pernoo, 17 mars, 21 avril. — Peroni, 19 mars. — Perouard, 30 sept. — Pérouze, 25 mai. — *Perpignan*, ville, 2 sept. — Perraud, 30 mai. — Perrault, 25 avril, 13 juill.— Perrée, 27, 31 août, 22 sept., 28 oct. — Perregaux, 2 juill., 14 août. — Perret (demoiselle), 5 août. — Perrier (Casimir), 13 juill., 26 août. — Perrier (femme), 17 août. — Perrigault, 11 juill. — Perrin, 26 fév., 6 mars, 11 avril. — Perrin (Adelaïde), 22 déc. — Perrin (veuve), 28 juill. — Perrot, 26 fév., 29 juin. — Perrotin (femme), 13 mai. — Perruche de Veloa, 4 déc. — Perruchon, 2 janv., 2 mai, 10 sept.

Perruque. Procès à son sujet, 3 avril.

Persil fils, 20, 25 déc., 24 janv. — Pertat (femme), 13 avril. — Péru, 5 mars. — Pesée, 20 janv.

Peste. Introduite à *Ahaltchyz* par un derviche, 27 janv.

Pestel, 9 déc., 20 juill. — *Peterloo*, ville, 19, 20 août. — Péthion, 5 mars. — Petibeau, 15 juin. — Pétiniaud, 15 janv. — Pétion, 3 juin. — Petit, 1er, 3 avril, 14 mai, 8 juill., 1er, 19 août, 23 sept, 20 oct. — Petit (Aug.), 15 nov. — Petit, orfèvre, 11 août. — Petit (de *Lille*), 11 fév.— Petitjean, 20 déc., 3 juill., 20 oct. — Petitprêtre, 11 mai. — Petrelle (femme), 27 oct. — Petrus, 21 janv. — Petry et Ronsse, 25 mai. — Pety, 7, 8, 10 août. — Peuné-Desjardins, 16 déc. — Peyne, 15 sept. — Peyramond (de), 3 juill. — Peyramont (veuve), 26 mai. — Peyraud, 18 juin.— Peyre, 25 sept. — Pezziner, 24 fév. — Pfaffenhoffen, 13 juill., 26 août. — Ph..., 21 fév. — Phalipeau, 23 mars, 19 juin.

Pharmacie. Peut-on considérer comme médicamens détériorés ceux qui sont mélangés d'une substance inoffensible? 12 août. — *Quid* de ceux qui ne sont pas conformes au *Codex*? Peut-on admettre, dans ces cas, l'excuse de bonne foi? 3 sept., 20 oct. — Substances mal préparées; Morel, 17 sept. — *Pharmacies non autorisées*: Clarens, médecin, 1er avril. — Dubreuil (femme), 7 août. — V. *Remèdes secrets*.

Phénix, navire, 15 déc. — *Phénix*, société, 24 nov. — *Philadelphie*, ville, 1er sept.

Philantropie. Un orfèvre envers la famille d'un confrère, 12 sept.

Philidor, 20 oct. — Philippe, 1er juin, 30 juill., 21 août, 5 sept.— Philippon, 27 janv., 12 mai. — Phiquepal-d'Arusmont, 30 mai, 11 juin. — Piallet, 22 déc. — Piard, 12 janv. — Pibernad, 18 mai, 3 août. — Picard, 6, 22 nov., 3 déc., 21 janv., 23 fév., 5 mars. — Picard (Marie), 8 mai. — Pichard, 22 sept. — Pichot, 15 août. — Pickford, 20 nov. — Picola, 18, 21 avril. — Picot, 7 fév., 9, 20 juill., 12 sept. — Picquet, 27 oct. — Pied (femme), 20 oct. — Piedalu (Marie), 29 juill. — Piednoël, 22 mai. — Pierné, 2 fév. — Pierrey, 29 juin, 21 oct. — Pieters et de Galberg (Dlles), 15 juill. — Piétry, 17 sept. — Pigeonneau, 9 fév. — Pignatelli, 15 janv. — Pignié, 17 août. — Pignol de Delmar, 23 fév. — Pignot, 13 fév. — Pilliot, 31 janv.

Pillage. V. *Commune*.

Pillard, 28 janv. — Pille, 30 janv. — Pillet, 7 sept. — Pillon (Dlle), 8 janvier.

Pilotage. Le Tribunal de commerce peut-il statuer sur des *dommages-intérêts*, demandés à un pilote-lamaneur, avant qu'il ait été jugé par les Tribunaux administratifs, s'il a enfreint le réglement? 18, 21 janv.

Pinard (Julie), 12 sept. — Pinceau, 5 mars. — Pincemaille, 18 juin. — Pincet, 19 août. — Pinchon, 14 fév. — Pineau, 23 déc. — Pinel, 21 juill. — Pinel de Truilhas, 6 août. — Pinguet, 20 déc. — Pinier (veuve), 20 mars. — Pinson, 24 août, 24 sept. — Pion, 2 mars, 19 août. — Pionnier, 6 août. — Piot, 7 nov., 22 sept. — Piquant, 3 juill. — Piquenet, 11 août. — Piquet, 14 fév.

Piraterie. Est-il armé en course le navire muni de canons et d'un équipage trois fois trop nombreux? *Quid* s'il est muni de papiers de bord, mais qu'il n'établit pas la légitimité de son expédition? 27 fév., 6 avril. — Hilarion, moine, 26 déc. — *Le Pocha*, navire, 2, 4 à 8, 11, 18, 24 juill.

Piroux, 22 mai. — Piscatory, 13 janv., 4 mars, 27 juin. — Pischon, 14 mai. — *Pise*, ville, 22 mai, 6 juin, 10 juill. — Piston (veuve), 28 janv. Pivert, 13 juin.

Placards séditieux, 5 nov. — Labadie et Lenoir, 6 juill.

Plakett, 14 oct. — Plan, 19 nov. — Plancheron (veuve), 22 oct. — Plantier, 10 oct. — Plaquet-Harel, 5 mai, 8 juin. — *Plâtrière*, société, 31 déc. — Plébeau, 3 sept. — Ploix, 30 déc. — Plon, 28 nov. — Plougoulm, 20, 22, 26 nov., 1er, 6 déc., 10, 31 janv., 2 fév., 30 avril. — Pluyette (fille), 2 avril. — *Pocha*, navire, 2, 4 à 8, 11, 18, 24 juill. — Pochet-Déroche, 24 janv. — Poclin, 23 juin. — *Podia*, navire, 6 avril.

Poids et mesures. La bouteille de litre est-elle une mesure? 16 oct. — La simple possession des anciens poids est-elle une contravention? 20 juill., 7 oct. — Un patenté qui a cessé le commerce est-il soumis à la vérification s'il conserve des marchandises chez lui? 12 oct. — Une balance non poinçonnée emporte-t-elle amende et confiscation? 19 sept. — Est-on personnellement responsable des agens qu'on emploie? 20 oct. — Le refus d'accorder un bureau de pesage à une ville est-il d'une nature contentieuse? 23 sept. — Poursuites au sujet des ordonnances des *médecins*, 28 sept.

Poilly, commune, 2 mai.—Poincelet, 10 déc., 15 sept.—Point (femme), 20 août. — Pointeau, 18 sept. — Pointer, 18 fév. — Poire-Tresnard, 27 juin. — Poirier, 24 nov., 17 avril. — Poisant, 7, 13, 17 mars.

Poison. Vendu sans inscription, 12 janv. — Vendu par erreur, 2 fév.

Poisson, 25 mars, 4 juill. — *Poissy*, ville, 9 nov. — *Poitou*, 31 janv. — Poitou (Françoise), 29 juill. — Poli, 14 mars.

Police. A *Constantinople*, 29 avril. — A *Philadelphie*, 1er sept.

Police (simple). Peut-elle interpréter les réglemens de police? 18 sept. — Le juge de paix qui y siége peut-il motiver son jugement sur une visite des lieux qu'il aurait faite seul? 24 juin, 10 juill. — V. *Pourvoi en cassation*, *Voirie*.

Polidori, 4 déc. — Polignac (de), 27 déc. — Polo-Vigné, 30 sept. — Pomarèdes, 2 avril. — Pomès, 30 mai. — Pomme, 23 fév. — Pommier-Lacombe, 3 juill. — Pompeani (Julie), 18 déc. — Poncelet, 12 mai, 25 août. — Poncet, 25 avril, 22, 25 sept. — Ponchard, 3, 19 mars. — Ponchon, 12 oct. — Poncillon, 18 déc. — Pong, chinois, 10 janv. — Pons de Villeneuve, 22 mai. — Ponson, 11 mai.

Pont. Les entrepreneurs qui en ont garanti la solidité à des actionnaires, restent-ils soumis pour ce fait à la justice commerciale? 1er janv. — Les *dommages* que cause sa chute, retombent-ils sur les concessionnaires? 23 mai. — Lorsque l'amélioration de la rivière peut dispenser de chefs de ponts, peut-on les révoquer sans indemnité? 2 mai. — Pont de *Perthuis*, 1er janv. — Pont de *Saint-Jean-de-Blaignac*, écroulé, 23 mars. — Pont de *Roquemaure*, 6 juill. — Pont démoli à *Cormoyeu*, 5 nov. — Ponts enlevé par le vent, à *Perpignan*, 2 sept. — V. *Utilité publique*.

Ponthon (de), 24 nov. — Pontois, 25 mars. — Ponton-d'Amécourt, 21 oct. — Pontonnier, 9 mai. — Porcher (veuve), 10 sept. — Porcherot, 5 oct. — Porée, 19 juin. — Poret, 6 fév. — *Port-au-Prince*, ville, 20 mai. — Portalès, 26 fév.— Portier, 21 août. — *Porto-Ricco*, colonie, 16 mars. *Posey*, ville, 22 mai.

Poste militaire. En état d'ivresse, à Paris, 14, 18 mars.

Postes (maîtres de). Le brevet est-il une propriété qui tombe dans l'actif de la *succession* et qui peut donner lieu à une soulte? 15, 30 déc. — Lorsque le gouvernement supprime un relai, doit-il *indemniser* celui qui le desservait? 24 janv. — Que doit-on entendre par lieue de poste pour le paiement des droits? 19 mai. — Leur est-il dû une indemnité par les loueurs de chevaux? L'action contre eux est-elle toute civile? 9 oct. — Les entreprises qui ne font un service actif qu'en allant, leur doivent-elles des droits pour le retour qui s'opère à vide? 12, 28 fév. — V. *Chemins de fer*, *Dommages-intérêts*, *Voitures publiques*.

Poteau, 25 mars. — Pothie, 12 janv. — Pothiot (femme), 25 déc. — Pothonier, 10 déc., 9 mars. — Potier, 26 sept. — Potier de Brigaola, 11 juin, 15, 29 oct. — Potiron, 12 sept. — Patocki, 25 nov., 3 fév. — Potrel, 22 avril. — Potron, 20 oct. — Pouchelon (de), 13 juin.

Poudre de guerre. Vendue par des soldats, 24, 30 janv. — EXPLOSIONS, A *Bristol*, 2, 5 janv. — A *Londres*, 9, 10 juin. — A *Valenciennes*, 19 oct. — A *Montsault*, 8 sept. — DÉTENTION ILLÉGALE. Charavey et autres, 11, 12, 13 nov. — Mignotti, 30 nov., 1er janv. — Peillon, 17 mars. — FABRICATION. Blancvillain, Ory et autres, 7, 12, 14 mai, 25 août, 7, 8 oct. — Kierdorf, 7 nov. — V. *Machine infernale*.

Pougeng, 14 sept. — Poulain, 21 nov. — Poulain (veuve), 9, 10 sept. — Poulet, 7 fév. — Poulin (veuve), 1er nov. — Poulin et Ce, 12 fév.—Poulle (Em.), 10, 28 nov. — Poulliaude de Carrières, 20 nov. — Poumeyrol, 21 janv. — Poupel (Louise), 29 juill. — Poupet, 26 fév. — Poupin, 26 oct. — Poupion, 10 avril. — Poupon, 2 sept. — Pourchet, 5 mars. — Pourrat frères, 18 fév.

Poursuites disciplinaires. Lorsqu'un Tribunal s'est ainsi constitué et que l'Ordre des *avocats* prétend pouvoir élire son conseil, la Cour appelée à vider ce conflit doit-elle entendre l'avocat choisi? Un Ordre composé de six membres peut-il établir un conseil de discipline? 15 juin. — Les formalités concernant les énonciations de l'*assignation* et les *enquêtes*, sont-elles rigoureuses en cette matière? 13 août. — V. *Notaire*.

Pourvoi en cassation. Le greffier près cette Cour doit-il le recevoir le dernier jour du délai après la fermeture du greffe? 7, 11 avril. — Le ministère public ne peut-il y recourir contre un jugement par défaut de *simple police*, qu'après l'avoir fait signifier à la partie? 10 sept. — La lettre du ministre en fait de décision de *jury d'expropriation* est-elle un pourvoi suffisant? 27 juin. — Lorsqu'il a lieu pour *cumul de peines*, la Cour peut-elle statuer par retranchement, sans renvoi? 8 août. — Exécution d'un arrêt capital, nonobstant cette formalité, 12, 13 mars. — V. *Député*, *Garantie*, *Hypothèque*.

Pourvoi au Conseil d'Etat. Jusques à quelle époque est-il recevable contre un arrêt? 6 juill. — Les ministres peuvent-ils former leurs recours, dans l'intérêt de la loi, dans les délais prescrits aux particulier? 6 juill. — Doivent-ils le former dans les trois mois à partir de l'arrêt attaqué? 12 fév.— *Quid* trois mois après l'enregistrement de l'affaire à son ministère? 6 mai. — *Quid* si le conseil de préfecture n'a point effectivement condamné l'état? 6 mai. — Peut-on s'y pourvoir contre la décision d'un ministre qui confie la recette d'un bureau de bienfaisance au receveur d'un hospice? 12 sept. — Y a-t-il lieu de le rejeter si la requête introductive ne contient pas l'exposé des faits et moyens, et qu'après sommation, il n'est pas suppléé à son insuffisance? 12 janv., 12 fév. — *Quid* de ce rejet, s'il n'y a eu ni plainte, ni commencement d'information? 6 juill. — Les parties peuvent-elles, au contentieux, présenter des requêtes non signées par un avocat? — Peut-on y porter directement des conclusions qui n'ont pas été soumises au conseil de préfecture? — Peut-on y prononcer des *dépens* à la charge des administrations publiques? 6 mai. — Lorsque le pourvoi est dirigé par plusieurs personnes contre les mêmes arrêts de la *Cour des comptes*, y a-t-il lieu de statuer par une même ordonnance? 6 juill.

Poussin (femme), 6 nov. — Poutharies, 17 juill. — Pouyotte-Mallet, 28 janv. — Pradelles, 7 janv. — Pradt (de), 4 avril, 18 mai. — Pré, 27 nov., 10 juin. — Préaux, 19 sept.

Prédication politique, à *Riberac*, 5 oct.

Prédours, 22 mai.

Préfecture de police. Une partie de son traitement est-elle à la charge de la Ville de *Paris*? 19 déc. — *Préfecture de la Seine*. — V. *Concussion*.

Préfet. Est-ce lui seul qu'il peut valablement assigner lorsqu'il attaque l'Etat, au nom du département? 21 juill., 5 août.

Prentout, 6 fév. — Preschez, 21 avril.

Prescription. Est-elle interrompue par des papiers domestiques énonçant des paiemens reçus, s'ils sont invoqués par celui qui les a écrits? *Quid* des paiemens faits des diverses portions d'une *rente* divisée depuis sa constitution? 20 mai. — Une Cour peut-elle refuser d'accueillir la preuve d'une possession trentenaire, si, dans sa conviction, la preuve contraire résulte des élémens de la cause? 10 juill. — Les héritiers d'un *failli* peuvent-ils opposer celle de trente ans aux créanciers de leur père? 2 avril. — Peut-on en frapper le terrain d'un *processionnal*? 6 mai. — Lorsque dans une *vente* il est stipulé que le paiement ne s'effectuera que dans la quinzaine de la signification du jugement *d'ordre*, la prescription ne court-elle que de ce jour? 20 fév. — Lorsqu'on a titre et bonne foi peut-on prescrire par dix ans contre un *droit d'usage*? Une *donation* par contrat de mariage est-elle un juste titre? Suffit-il de prouver que le droit n'a pas été exercé pendant dix ans? *Quid* de la clause d'observation des servitudes, s'il ignorait celle-là? La revendication d'une commune peut-elle l'interrompre, si le nouveau propriétaire a été étranger à cette procédure? 7 mai. — L'action civile pour un crime se prescrit-elle forcément par dix ans, même à l'égard d'un *mineur*? 8 juill. — V. *Alignement*, *Arbres*, *Assurances maritimes*, *Bois et Forêts*, *Chemins vicinaux*, *Contravention*, *Etang*, *Journaux*, *Nom*, *Notaire*, *Partage*, *Rentes*, *Usure*.

Presse. La publication à *Paris* du compte-rendu d'un procès colonial peut-elle être poursuivie dans la *colonie*, si elle y a été distribuée? 21

août. — Discussion au Conseil-d'État sur la liberté de la presse, 3, 19 nov. — *Poursuites pour délits* : Abrégé de l'origine des cultes de Dupuis, 3 juill. — Avertissement aux propriétaires, 7 fév. — Aventures du duc de Roquelaure, 10, 27 avril. — Le Bon Sens du curé Meslier, 3, 7 juill. — La Guerre des lieux (Becker), 10 août. — Lamentations, ou Renaissance sociale, 29 janv., 24 fév., 13 mars. — Le Nom de famille, 19, 27 janv., 13, 24 fév., 11 mars, 1er mai. — V. *Circonstances atténuantes, Journaux, Outrages aux mœurs.*

Prestat, 6, 20 août. — Prestel, 1er mai, 28 août.

Prêt. V. *Notaire.* PRÊT SUR GAGE, un marchand de vin, 19 mai.

Prétel (fille), 3 juill. — Pretot, 16, 30 janv.

Prêtre. V. *Adoption, Mariage.*

Prévenant, 9 mai. — Prévost, 26 janv., 11 mai. — Prévost de la Chauvelière, 25 sept. — *Prévoyante*, navire, 27 fév., 2 juill. — Prieur, 3 juill. — Prin, 20 nov. — *Prinquiau*, commune, 21 mai. — Prioul, 15 nov., 10 janvier.

Prise à partie. Son effet suspensif, 6, 16, 28 oct.

Prison. Circulaire pour leur réglement général, 7 nov. — Circulaire au sujet des *enfans détenus*, 5 mai. — Autre circulaire sur la mortalité des prisonniers, 22 juin. — Observations sur leur réforme, 23 mars. — Projet de loi sur cette matière, 31 janv. — *Histoire* de celle du For-Lévêque, 26 nov. — De celle du Temple, 25 déc. — *Observations* sur celles de la *Belgique*, 29 sept. — Sur celle de *Chillon*, 1er nov. — Sur celles des *Chinois*, 24 déc. — Sur celles de *Lisbonne*, 21 sept. — Sur celles de *Venise*, 1er, 2 oct. — Changement de prison des militaires, 1er nov. — Adjudication des travaux d'une nouvelle *Force*, 9 mai. — INCENDIE à *Beaulieu*, 2 fév. — INSUBORDINATION, à *Alost*, 9, 10 avril. — A *Saint-Germain*, 26 juin. — Délits commis pour sortir de *Belle-Croix*, 12 déc. — Coupe des *cheveux* en *Angleterre*, 12 sept. — Directeur anglais destitué pour fustigation de détenues, 1er avril. — Arrestation d'une libérée-commisionnaire, 17 juin. — — V. *Evasion*; *Incendie.*

Privat, 5 mai.

Privilége. V. *Cautionnement, Commissionnaire, Faillite, Hypothèque légale, Propriétaire, Travaux publics.*

Procédure au XVIe siècle, 31 juill., 1er août.

Procès. Terminé après 300 ans, 13 oct. — PROCÈS POLITIQUE. Ch. Sand, 1er, 2 avril.

Procès-verbal. Ceux des inspecteurs de la salubrité sont-ils soumis aux lois du timbre? 1er juill. — *Procès-verbal.* D'un garde champêtre, 23 oct. — D'un maire, qui refuse une école, 26 mai. — V. *Voirie.*

Procession. Lorsqu'un maire l'a interdite, le curé doit-il se soumettre à son arrêté, et la contravention n'existe-t-elle pas moins, quoique le préfet ait annullé plus tard cet arrêté? 6 mai.

Prodhon, 3 sept. — Programme (père), 11 nov. — Pronsy, 4 juill.

Propriétaire. Peut-il exercer son privilége sur des *montres* déposées à condition chez son locataire, horloger? 29 mai. — *Quid* sur un piano en loyer chez son locataire? 15 sept. — Propriétaires de *navires.* — V. *Navigation.*

Propriété. Sa constitution en *Algérie*, 30 déc., 17 janv.

Propriété littéraire. Quel est le droit du cessionnaire d'un *auteur dramatique*, après la mort de l'auteur, sur les représentations de ses ouvrages? Est-il de cinq ans ou de dix ans? 6 nov., 3 déc., 8, 17, 18 août. — *Quid* des œuvres musicales non destinées à la représentation? 24 août. — Un auteur perd-il ce droit de propriété par la dédicace de son œuvre et la réception d'un présent? (*Stabat* de Rossini), 22, 29 janv., 13 août. — Lorsqu'une *société*, formée pour la publication d'un ouvrage est en *faillite*, la *vente* qu'on en fait comprend-elle les éditions à venir? 29 déc. — Cette *vente* faite par les syndics est-elle un acte commercial? 17 juillet.

Protêt. Attaqué en faux pour n'avoir pas été porté par l'huissier en personne, 22 nov. — 3,000 francs de frais pour refus de payer un droit de 4 francs, 3 juill. — V. *Lettre de change, Huissier.*

Prott (Julia), 15, 17, 22, 23, 24, 27 oct. — Prou, 16 déc., 9 janv., 28 mars. — Proudhon, 7 fév., 13 juin. — Proux, 3 sept. — Proux, imprimeur, 31 janv., 6, 7, 11, 13, 25 fév., 12 juin. — Proux (femme), 30 janvier.

Prudhommes. Comment doit-on établir le dernier ressort de leur juridiction? 10 janv., 6 fév.

Prulay (baronne de), 9 sept. — Prulière, 10 déc. — Prussein, 4 mai. — Pruvô., 10 août. — Pugni, 9 juill. — Pujet, 16, 19 déc. — Purget, 23 septembre.

Q

Qualités de jugement. V. *Enregistrement.*

Quandal, 26 déc., 22 oct. — Quantin, 20 déc. — Quastana, 20 fév. — Quatrecoup (femme), 2 avril. — Quatresols de Marolles, 7 nov., 6, 20 août. — Quénisset. V. *Attentat.* — Quentel, 4 sept. — Quentin, 18 déc., 5 fév., 9 mai, 16, 17 juin, 6 oct. — Quentin (Suzanne), 29 juill. — Quentz, 14 déc. — Quény, 27 fév., 27, 28, 29 avril, 3, 4, 9 juin. — Querhez, 14 fév. — Quéru, 10 avril. — Quétel, 8 janv. — Quick, 4, 9 avril, 14 août. — Quilan, 20, 21 août. — Quilichini, 18 janv., 7 fév. — Quillet, 2 mai, 8 sept. — Quinel, 9 nov. — Quinet (Clémentine), 25 juin. — Quioc, 9 juillet.

Quotité disponible. Lorsqu'elle est donnée en partie avec un droit de choix qui peut apporter une dépréciation dans le surplus de la *succession*, à quelle condition la *donation* du reste peut-elle s'exécuter? 25 juillet. — Un père peut-il donner un quart de ses biens à son fils, et l'usufruit d'un quart à sa femme? *Quid* s'il a fait à cette dernière d'autres *donations*? 10 oct. — V. *Donation.*

R

R... (de *Bordeaux*), 11, 12, 13 mai. — R... (Désirée), 21 ma — R... (demoiselle), 6 janv., 7, 8 août. — R... (comte), 26 fév. — R... (comtesse), 30 janv. — Raban, 16 mars. — Rabel, 9 mai, 19 août. — Rabelais, 31 août. — Rabier, 29 juill. — Rabillon, 10 avril. — Rabon de Sainte-Sabine, 20 oct. — Rabotté, 3 juill. — Rabou, 12 mai. — Rachel, actrice, 7 août. — Rachon (Marie), 1er avril. — Radet, 19 oct. — Radiguet, 9 fév. — Radondy, 15 juin. — Raeven, 15 avril. — Raffin, 9 sept. — Ragerin, 19 juin. — Ragon, 19 mars. — Raguet, 21 janv. — Raily (de), 26 janv. — Raimbert, 9 janv., 2 avril. — Rajeauge, 26 oct. — Rales, 8 août. — Rambaud, 22 mai, 26 juin. — Rambaut, général, 3 déc. — Rambot, 10 sept. — Rambour, 2 sept. — Rambourg, 3, 18 déc., 18 fév. — Rameau, 8 mai, 8 sept. — Ramécourt (de), 26 janv. — Ramel, 14 déc. — Rance de Guiseuil, 12 oct. — Randoin, 5 août. — Raoul (demoiselle), 20 mars. — Raoux (fille), 15 juin. — Rapallo, 16 déc. — Rapetti, 21 nov., 15, 18 déc., 17 avril. — Rapine, 5 mars. — Rapp (veuve), 11, 16 décembre.

Rapport. Le prix d'un remplacement militaire y est-il soumis? 25 juill. V. *Succession.*

Raquin, 18 juin. — Rasp, 15 juill. — Raspail, 28 janv., 20 mars.

Rassemblement. De charpentiers à Maison-Laffitte, 23, 24 fév., 21 mars. — V. *Emeute.*

Rathery, 29 mai, 30 juill. — Ratounière (de la), 4, 5 fév. — *Raucourt*, principauté, 9, 25 fév. — Raul, 6 janv. — Raulet, 7 nov. — Rault, 1er juill., 22 août. — Raussette, 18 juin. — Ravau, 11 mars. — Ravelet, 5 mai. — Ravelies, 8 sept. — Ravenaz, 11 fév. — Ravit, 1er juin. — Raybaud, 11 août. — Raymond, 24 nov., 10 oct. — Raynaud (Dlle), 27 avr. — Rebb, 3 déc. — Rebel, 9 mai.

Rebellion. Existe-t-elle dans la résistance à un gendarme déguisé? 21 nov. — V. *Emeute, Voies de fait.*

Reboillon, 25 mars. — Récamier, 15, 22 janv., 5, 6 juin.

Recèlement. Est-ce une mesure légale? A qui appartient-il de l'opérer? 22 déc., 4 fév. — Injures envers ses agens à *Cernay*, 22 déc. — Projet de loi, 7 mai. — V. *Emeute, Injures, notaire.*

Récidive. Est-il en cet état celui qui commet un crime dans l'année d'un délit? *Quid* si les circonstances atténuantes ne le rendent passible que d'une peine correctionnelle? 1er juill. — V. *Esclavage.*

Recrutement. La demande *d'exemption* pour extranéité peut-elle être déduite d'actes non entièrement concordans? 14 janv., 8 juill. — Est-il punissable celui qui se procure un mal frauduleux, s'il est *exempté* pour une autre cause? 8 sept. — Lorsque la liste du tirage est perdue, mais qu'elle est recomposée par l'autorité, le conseil de révision peut-il opérer sur cette seconde liste? 2 sept. — Mutilation pour l'éviter, 20 déc. — Substitution de personnes, 14 déc.

Redouté, 21, 26, 30 janv. — Reed, 14 fév.

Référé. V. *Appel, Avoué, Chemin de fer, Péremption, Saisie-Arrêt et opposition.*

Régence. Observations historiques, 16, 22 juill. — Projet de loi, 8, 13, 17, 21, 24, 28, 29 août. — De la régence en *Angleterre* et en *Espagne*, 21 juill.

Regnac, 24 déc. — Regnaud, 28 août. — Régnier, 3 sept.

Réhabilitation. Peut-il la réclamer celui dont la faillite n'est pas terminée? 24 juill. — Armand, 9 oct. — Brun, 6 avril. — Crouy, 15 déc. — Daobrée, 6 avril. — Dehamel, 27 mars. — Delaule, 23 oct. — Jaillon. — Perdu, 17, 21 avril. — Séguin, 17 avril. — Vauthier, 6 août. — Loi au sujet de celle des coodamnés, 21 fév., 30 mars.

Reignier, 17 mars, 26 sept. — Reille, 18 janv. — Reimbert-Beauregard, 26 déc. — Reine, 14 oct.

Remède secret. Les pharmaciens poursuivans peuvent-ils obtenir des *dommages-intérêts*? 20 fév. — Les modifications apportées aux recettes du *Codex* peuvent-elles constituer un remède secret? 18 avril. — Cesse-t-il de l'être s'il est ordonné par un médecin et préparé par un pharmacien, 24 juill. — Un *brevet* donné à un non-pharmacien peut-il l'autoriser à le vendre? Ce brevet peut-il remplacer les approbations du décret de l'an XIII? *Quid* depuis 1810? 10 juin. — Peut-on en poursuivre la *contrefaçon*? 15 juin. — Nombreuses saisies, 29 juill. — Abautret, ex-pharmacien, 12 fév. — Boubié, pharmacien, 15 avril. — Burq, pharmacien, 18 juin. — Delbeuf, panchioagogue, 24 juill., 10 août. — Frère et Guillemé, pharmaciens, 23 janv. — Guilhem, pharmacien, 18 avril. — Guillard (poudre de toilette), 15 juin. — Lapouge, docteur, 23 janv. — Laurençon (femme), 21 août.

Réméré. V. *Saisie immobilière.*

Remplacement militaire. Les tribunaux peuvent-ils annuler celui déjà admis par un conseil de révision? 5 mai. — *Remplacemens frauduleux.* Duru, *marié*, 22 déc. — Ménétrier, 22 sept. — Invoqué par un déserteur, 3, 6, 10 mars. — V. *Escroquerie, Notaire, Patente.*

Renard, 31 janv. — Renard (Adèle), 1er mai. — Renaud, 6 fév., 20 avril, 9, 19 mai, 1, 12 juin, 18 sept. — Renaud-Lebon, 12 août. — Renaudo, 11 mai. — Renauldin, 8 sept. — Renault, 19 août, 15 sept. — Renaut, 10 déc., 25 juin. — René, 11 mars, 25 mai. — Renevielle, 9 mai. — Renou, — Renout, 28 juill.

Rente. La non-représentation du titre après de graves événemens peut-elle empêcher de la recevoir? 2 mars. — Peut-on prouver par *témoins* le paiement des arrérages comme fait interruptif de *prescription*? Le titre primitif peut-il servir de commencement de preuve par écrit? 27 juin. — Le particulier cessionnaire de l'Etat a-t-il, quant à la *prescription*, les mêmes droits que son cédant? 9 avril. — Son débiteur, exproprié pour *utilité publique*, peut-il offrir, pour se dispenser du remboursement, une autre *hypothèque*, quoique non privilégiée? 27 juin. — Celles assises sur un fond certain étaient-elles foncières en *Bretagne* et sujettes à la retenue du cinquième? 20 mai. — Lorsqu'une rente *seigneuriale* est créée par la vente d'un fonds, peut-on la faire annuler comme féodale? 29 juill. — Loi sur leur vente et leur saisie, 26 fév., 2, 23, 31 mars, 22 avril, 8, 28 mai. — V. *Prescription.*

Rente sur l'Etat. Peut-on en opérer la *donation* sous la forme d'un transfert? 18 juin, 24 juill. — Perte de 37 coupons de *Naples*, 21 mai. — Détention illégale; femme Pothiot, 25 déc. — V. *Agent de change, Mutation (droit de), Société.*

Rente viagère. Peut-on y stipuler qu'à défaut de non-paiement, on affectera à son service une somme provenant de la vente des biens du débiteur? 18 mars. — Les héritiers ne peuvent-ils qu'attaquer la date de l'acte sous seing-privé qui la constitue et qui n'a pas été enregistré? 6 avril, 1er mai.

Réparateur, société, 3 nov., 13 janv.

Représentation. V. *Legs.*

Requier, 19 mars. — Reschid-Pacha, 2 juill. — Rétif, 22 sept.

Retrait litigieux. V. *Vente.*

Reveillac, 29 mai. — Revel, 20 janv.

Revendication. L'expéditeur peut-il encore revendiquer ses marchandises sur un *failli*, lorsqu'elles sont arrivées au port de débarquement? 22 juill. — Une mère d'actrice, 13 nov. — Un propriétaire d'actrice, 21 août. — Un condamé politique, 7 oct. — V. *Billet de banque, Vins.*

Reverchon, 24 fév., 4, 7 mars. — Revertigat, 21 oct. — Révery, 8 sept. — Revest (femme), 9 juin. — Reville, 28 oct. — Revol, 17 juin. — Rey, 7 fév., 4 sept. — Rey-Vomarne, 29 janv. — Reynders, 23 mai, 8 juin. — Reyne, 5 mai. — Rhodes, 22 mai. — Rialland, 28 mars. — *Ribauds*, 7, 13, 17 mars. — Ribes, 15 oct. — Ribot, 25 mars — Ricard, 27 avril. — Richard, 23 déc., 10 fév., 14 avril, 5 août, 19 sept. — Richardon, 20 nov. — Richardson, 26 nov., 12 fév. — Richaud, 24 août. — Riche, 26 fév. — Richebraque, 19 fév. — Richemood (de), 19 août. — Richer, 22 mai. — Richomme, 28 sept. — Richoux, 5 fév. — Richter, — Riesch, 22 sept. — Rieux, 6 mai, 19 juin, 1er juill., 20 oct. — Rigaill, 30 nov. — Rigal, 2 oct. — Rigault, 13 janv. — Rigoigne, 1er janv. — Rigolo, 19 sept. — Rigoux, 5 janv. — Ribouet, 2, 3 déc. — Riley, 22 mai. — Rimet (Cath.), 25 mars. — Riobé, 31 janv. — Riom, 6, 7 août, 24 sept. — Ripaut, 12 juin. — Ripert (Uranie), 22 mai. — Ripoll, 2, 4 à 8, 11, 18, 24 juill. — Risque, 24 janv. — Ristori (sœurs et veuve), 6 mars. — Rivard, Besson, 27 fév. — Rivasseau, 2 sept. — Rivet, 18, 21 avril. — Rivier, 27 août. — Rivière, 15 déc., 18 fév., 10, 25 sept.

Rivières. V. *Eau (Cours d')*, *Moulins, Usines.*

Rixoin, 19 fév.

Rixes. Brasseurs et cavaliers, à *Strasbourg*, 5 nov. — Bourgeois et militaires, barrière de l'Ecole, 8 janv. — A *Compiègne*, 22 janv. — Blanchisseurs et charpentiers, 12 janv. — Charpentiers et chacrons, 3 oct. — Compagnons charpentiers, 29 janv. — Bergers et Espagnols, à *Bédous*, 28 juill. — Terrassiers, à *Noisy-le-Sec*, 10 nov. — Terrassiers au canal de l'*Aisne*, 24 sept. — Sapeurs et fantassins, à *Romainville*, 9 mai. — Matelots anglais, maltais et russes, à *Constantinople*, 19 mai. — V. *Pêche, Rassemblement, Voies de fait.*

Roaldès, 9, 27 à 30 nov., 1er déc., 2, 3, 22, 28 janv., 15 mai. — Robert, 6 nov., 3 déc. — Robert-Chénevière, 10 nov. — Roberts (mistriss), 11 août. — Roberson, 16 mars, 20, 27 juin, 8 sept. — Robertson, médecin, 21 nov., 8 août. — Robin, 17 fév. — Robine, 26 janv. — Robineau, 27 oct. — Robinson, évêque, 13 juin. — Roblot, 25 déc. — Robut, 1er juill. — Roccaserra, 14 sept. — Rochat, 27 avril. — Roche (Dlle), 2 déc. — Roche, 29 janv., 24 fév., 28 mai, 27 oct. — Rochefort, 12 juin, 28 août, 20 oct. — Rochemur (de), 13 janv. — Rocher, 27 fév., 15 mai, 19 juin. — Rochoux, 23 déc. — Rodez (de) 14 sept. — Roëhn, 25 sept. — Roess, 22 sept. — Roger, 4 déc., 20 fév., 12 juin, 23 sept. — Roger-Thomas, 30 mars. — Rogerson, 4, 9 avril, 14 août. — Rogue (Annette), 11 juill. — Roguet, 12 juin. — Rohan (cardinal de), 3, 5 janv. — Rohaut de Fleury, 10, 23 fév. — Rohmer, 7 sept. — Roif et Ce, 9 mai. — Roisin, 6 janv. — Roitelet (femme), 21, 26 janv. — Rolland, 7 mars, 16 mai. — Rolland d'Arbouce, 11 fév. — Rolland d'Erceville, 3, 18 juill. — Rollet, 6 juin. — Rollin, 15, 19 juin. — Rolly (femme), 23 mars. — Roltier, 11 août. — Romagné, 8 sept. — Romagnési, 23 mars. — Roman (Louise), 11 nov. — Romand 20 mars. — Rombault, 25 déc. — *Rome*, ville, 2, 8 oct. — Romieu, 24 avril. — Romy 3 mars. — Roncq, 2 déc. — Rondeau de Courcy, 12 fév. — Rondel, 5 août. — Rondet, 20 oct. — Ronzi, 12, 14 fév., 3, 19 mars. — Roque, 14 janv., 23 juin. — Roquefère, 17 fév. — Roquefeuille, 18 mai. — Roqueplan, 14, 17 oct. — Roquevaire, 10 fév. — Rosamel, 4 juin. — Rosemond-Beauvallon, 21 avril. — Rosenthal, 9, 15 janv. — Rosier, 29 mai. — Rossau, 21 janv. — Rossi, 24 janv. — Rossi-Caccia, actrice, 20, 22, 25 août. — Rossier, 5 février. — Rossignol, 20 juin, 1er septembre. — Rossini, 9 décembre, 22, 28 29 janvier, 10 juin, 13 août. — Rosso (del), 22 mai. — Rosty, 27 juin. — Rotrou et Ce, 29 janv. — Roty, 10 nov. — Rouanet, 25 fév., 3 juill — Rouard, 31 août. — Roubier, 27 juin. — Rouby, 8 sept. — Rouff, 8 juill. — Rougane, 2 mai, 12 sept. — Rougette (Émélie), 24 juin. — Rouillon, 25 juin, 2 sept. — Roujault, 23 juill.

Roulage. Le commissionnaire est-il responsable de l'*incendie* d'une voiture arrivé par l'incurie du conducteur? L'incendie alors est-il un cas fortuit? La déclaration en douane peut-elle servir de base à l'évaluation du sinistre? 23 fév. — L'estimation ultérieure des détériorations survenues aux *marchandises* peut-elle établir une déchéance contre l'expéditeur? Faut-il que les *avaries* soient expressément appréciées suivant l'art. 106 du Code de commerce? 3 août. — L'expéditeur a-t-il une action, pour *avaries*, contre tous les commissionnaires qui ont transporté sa *marchandise*? *Quid* de ces derniers entre eux? 21 oct. — Le commissionnaire peut-il être responsable du préjudice qu'un transport trop prompt cause à l'expéditeur? 26 octobre. — Doit-on considérer comme roulage toutes les voitures, sauf celles qui transportent des récoltes? En est-il ainsi pour les voitures atelées d'animaux dont les forces réunies dépassent celles d'un cheval? 6 juillet. — Le commissionnaire qui a délivré un *duplicata* de lettre de voiture pour une quantité déterminée de *marchandises* en est-il responsable vis-à-vis du consignataire à qui elles sont destinées et qui a fait des avances à leur sujet, s'il justifie qu'il ne les a pas reçues? 9 mai. — Le bateau où des *marchandises* ont été déposées pour leur transport a-t-il un privilége sur elles pour les frais qu'elles ont occasionnés, 28 oct. — *Dommages-intérêts* pour *avaries*, 11 août. — Remises d'amendes pour contraventions, 26 juin. — Loi à ce sujet, 9 avril. — V. *Voitures publiques.*

Roulin, 3 avril. — Roulland, 23 mars, 27 avril. — Roulot (Emilie), 11, 12, 13 nov. — Rouly, 27 mars. — Roumieu, 27 avril. — Rousseau, 19 août. — Rousseau (vins), 11, 12, 13 nov., 23 déc. — Rousseau (Marguerite), 20 mai. — Rousse, 3 juin. — Roussel, 7 nov., 2 mars, 18 avril. — Rousselet (Dlle), 5 juin. — Rousselin-Michaut, 17, 20, 24, 30 juin, 15, 16, 17 juillet. — Rousselle, 10, 20 avril. — Rousselot, 31 déc., 10, 23 janv. — Rouveret, 16 mars, 20, 27 juin. — Rouvier (femme), 3 juin. — Roux, 11, 12 nov., 5, 8 janv., 9 juill. — Roux et Ce, 18 nov., 29 déc., 5 janv. — Rouy, 19 nov., 18 déc. — Rouzil, 12, 14 déc. — Rowcliffe, 25 mars. — Rowland et son, 16 mars, 2, 27 juin. — Rowley, 7 janv. — Roy, 13 janv. — Roy (comte), 6, 9 fév. — Royer, 3 janv., 14 mai. — Royer (Marie), 22 mai. — Roze (Léon), 20 à 25 avril, 4 mai, 23, 24, 31 juill., 6 août. — Roze et Ce, 12 mai. — Rozier, 23 janv. — Ruba, 5 mai. — Ruchon, 3 juill.

Rue. Est-ce à l'administration qu'il appartient de déterminer le *dommage* causé aux propriétés par les nivellemens ou par les suppressions de jours et de sorties? 6 avril, 19 juin. — Rue Mazagran, 23 mars, 19 juin. — Rue de Rivoli, 3 sept., 15 oct. — Rues du nouveau quartier Poissonnière barrées pour défaut de pavage et d'éclairage, 10 fév. — V. *Alignement, Ruelles.*

Ruelle, 27 avril.

Ruelles. Les communes peuvent-elles, sans titres, en être réputées propriétaires? 24 juin.

Rushbrooke, 9 nov. — Russe, 29 mai. — Ruzé (Adélaïde), 29 juill.

S

S... (Emilie), 21 août. — S... (de *Narbonne*), 18 nov. — S... P..., 28 sept. — Saboureau, 16 mai. — Sacaze, 22 oct. — Sadron, 15 juill. — Safont, 16 juin. — Sageret, 16 30 janv. — Saget, 12, 13 mars, 12 août. — Saigoette, 10 déc. — Saignon (Eugénie), 11 mai. — Saint-Albin, 23 janv., 7, 18 juill., 3, 6, 7 août, 18, 22 sept. — Saint-Amand, 20 janv. — *Saint-Bernard*, monastère, 28 janv. — *Saint-Denis*, commune, 9 mai. — *Saint-Denis-du-Payré*, commune, 19, 21 oct. — Saint-Edme (femme), 14 nov. — Saint-Georges (de), 31 mars, 12 août. — Saint-Hilaire, 16 juin. — *Saint-Jean-des-Vignes*, commune, 24 fév. — Saint-Marc, 29 juin. — *Saint-Marc-le-Blanc*, commune, 13 mai. — Saint-Mézard, 9 fév. — Saint-Pierre (de), 26 janv. — Saint-Priest (de), 26 déc., 30 janv. — *Saint-Remy*, commune, 6 juill. — Sainte-Angèle (femme de), 4 mars. — *Sainte-Mitre*, commune, 26 oct.

Saisie-arrêt et opposition. Le juge qui accorde le droit de l'opérer peut-il le rétracter lorsqu'on en réfère devant lui? 12 fév. — *Quid* s'il ne s'est réservé ce droit que dans une troisième ordonnance d'autorisation, au sujet des mêmes parties? Peut-il y avoir *appel* du chef de cette troisième ordonance? 18 mai, 3 août. — Peut-on la pratiquer sur les bagages d'un *acteur*? 24 juin. — Jusqu'où peut-elle frapper les appointemens? 19 août. — Celle faite pour une partie de la somme due autorise-t-elle le saisissant à retenir toute la créance, 25 juill. — Celle faite pour prix d'un *bail* change-t-elle de nature en *appel*, si le bail étant annulé on la réclame pour le fait de l'usage des lieux? 13 avril. — Peut-elle être autorisée pour un *compte* à faire? 2 avril. — Le saisissant a-t-il droit aux sommes saisies à partir de la signification de son jugement de validité, sans avoir égard aux saisies postérieures? *Quid* s'il s'agit de *loyers*? 3 août. — La signification du jugement qui la valide équivaut-elle à *transport* vis-à-vis du tiers-saisi? *Quid* des autres saisies? 2, 7 fév. — Quel est le droit du tiers-saisi qui, postérieurement à une opposition faite entre ses mains, a payé un créancier de la partie saisie? 8 janv. — Peut-on, par simple requête d'avoué à avoué, demander le dépôt de la somme dont le tiers-saisi se reconnaît débiteur? 1er juill. — Celui qui a donné main-levée de celle qu'il avait pratiquée en vertu d'une ordonnance, peut-il la former de nouveau par la même ordonnance, 9 janv. — Celle faite en France pour des sommes dues par *un Sarde* à un autre *Sarde* peut-elle être appréciée par les Tribunaux français? 8 août. — V. *Appel, Communauté, Compensation, Créance, Faillite, Huissier, Pension alimentaire.*

Saisie-exécution. Peut-on y comprendre un *piano* en location, 2 avril. — La demande en *dommages-intérêts* formée pour le préjudice qu'elle a causé compte-t-elle pour déterminer le ressort en cas d'*appel*, si la dette était inférieure à 1,500 francs? 1er avril. — Est-ce devant le juge de paix qu'il faut demander le paiement de *frais de garde*, s'ils ne s'élèvent pas à 200 francs? 8 juillet. — La femme qui détourne des objets saisis sur son mari est-elle coupable de vol? 27 mars. — V. *Faillite, Huissier, Offres réelles.*

Saisie immobilière. Lorsqu'elle comprend plusieurs immeubles, et qu'il y a eu nullité pour un d'entre eux, le juge peut-il diviser la procédure si les immeubles peuvent être vendus séparément sans que cela soit nuisible? L'erreur judiciaire de la première publication peut-elle être une cause de nullité? 4 fév. — Y a-t-il nullité si le commandement est laissé au domicile indiqué par le titre? *Quid* s'il y a inexactitude dans la confrontation des biens? *Quid* si la matrice du rôle mentionne d'autres articles non saisis? *Quid* si le ministère public n'a pas conclu? 29 sept. — L'*huissier* doit-il présenter lui-même, sous peine de nullité, le commandement qui la précède au *visa* du maire du débiteur, 27 oct. — Le conservateur des *hypothèques* à qui l'on présente un procès-verbal de saisie doit-il faire connaître la transcription d'une mutation qui est antérieure? 20 fév. — Peut-on saisir ainsi un droit de *réméré*? 28 fév. — Quoique dans une tentative de *conversion* le poursuivant n'ait pas seul le droit de réduire la *mise à prix*, si avant l'adjudication définitive il intervient une décision judiciaire qui ratifie cette mesure, toutes les formalités antérieures sont-elles validées? 24 janv. — Loi, sur cette matière, pour les colonies, 24 fév., 9, 10 mars.

Saisseval (de), 26 déc., 1er janv. — Sala, 18 janv, 20 mars, 21 juin. — Salagna, 27 janv., 10 fév. — *Salamandre*, 1er mai. — Salard, 24 mars. — Sales (femme), 12 janv. — Salet, 20 oct. — Salgret, 29 janv.

Saline. Les eaux de la mer utilisées dans une saline par l'action des vents et des moyens artificiels peuvent-elles être une propriété? 13, 23 juin.

Salleron, 2 sept. — Salles, 17 juin, 25 juill., 21 août. — Sallivet, 17 oct. — Salmon, 4, 14 déc. — Samois (Dlle), 14 mai. — Sand (Ch.), 1, 1 avril. — Sand (George), 18 avril, 16 mai. — Sanders, 26 mars. — Sans, 11, 12, 13 nov. — Sansot, 22 oct.

Sapeurs-pompiers. Projet d'organisation, 13 juill.

Sapia, 17 fév. — Sarda, 21 août. — Sarda-Garriga, 13 avril.

Sardaigne. Son traité de 1760 avec la France a-t-il été annulé par celui de 1814? 6 août.

Sarget, 13 juill. — Sarradin (veuve), 30 juill. — Sarramia, 12 oct. — Sarrazin, 13 nov. — Sassonay (de), 30 mai. — Sagcet, 14 fév. — Sauclière, 8 janv. — Sauers, 25 mars. — Sauge, 7 fév. — Saunion, 15 juin. — Saunier, 2 fév., 3 sept. — Sauny (femme), 2 mars. — Sauroche, 25 mars. — Sausse (femme), 25 juin, 17 juill. — Sautard, 5 mars. — Sauvage, 3 janv. — Sanvaitre, 11, 12, 13, 14 nov. — Sauvajol, 27 août. — Savré, 7 nov. — Sauzet, 24 juin. — Savard, 23 fév. — Savary, 1, 10 nov., 19 juin, 2 sept. — Savenay, 10 mars. — Savey, 25 fév., 1er juin. — Savoye, 28 mai. — Saybesse, 29 avril, 9, 26 sept.

Scellés. Apposés sur du papier blanc, 28 mars. — V. *Alger.*

Scellier (femme), 5 mai. — Schacher, 13 janv, 13 mai. — Schilling, 16 sept. — Schiltz, 16 juin. — Schlesinger, 9 déc., 28, 29 janv., 20 juin, 13 août. — Schmall, 1er juill. — Schmidt, 21 janv. — Schneider, 8 déc., 9 fév. — Schœffer, 23 oct. — Schonz, 8 sept. — Schramm, 24 nov. — Schuler, 9 oct. — Schumann, 2 juill. — Schuster, 28 fév. — Schwartz, 22 nov., 28 janv., 15 sept. — Schweitzer, 4 août. — Sciard, 4 juin. — Sciout, 13 juin. — Scitivaud, 3 juill. — Scopts-Labrugnières (femme), 4 mars. — Scott, 24 déc. — Scribe, 29 mai. — Sébastiani, 9, 10, 11 juill. — Sébille, 18 juin. — Seblaut, 1er mai. — Second, 23 sept. — *Sedan*, principauté, 9, 25 fév. — Sédillon, 12 nov. — Seeger (veuve), 5 sept. —

Seguala, 21 mars, 2 juin. — Séguier, premier président, 27, 30, 31 juin. — Séguin, 17 avril. — Séguin (P), 2 fév. — Séguin et Ce, 1er janv. — Sehin-Bey, 27 janv.

Sel. Falsifications, 8 août. — V. *Saline.*

Selby (femme), 14 mars. — Sellique, 27 fév. — Sellinet, 4 mars. — *Séminaire de Meaux*, 26 nov. — Sénard, 1er sept. — Senéca, 22 mai. — Sénécal, 26 sept. — Sénès, 16 juin. — Seney-d'Argence, 29 juill. — Sengelin, 19 oct. — Senilhac, 10 avril. — Senlis, 1er sept. — Senoble, 12 sept. — Sénoch, 17 oct. — *Sénonches*, commune, 27 juin.

Séparation de biens. La femme peut-elle en demander la nullité pour défaut d'exécution, dans le délai de la loi, du jugement qui l'a prononcée? 6 juill. — Une *vente* de mobilier faite par le mari à sa femme est-elle valable si elle a été faite avant les insertions et publications? 6 avril. — La femme séparée a-t-elle besoin *d'autorisation* pour poursuivre son mari en exécution de la séparation? Ne peut-elle recevoir sa *dot* mobilière qu'à charge de remploi? Y a-t-il lieu à cassation si l'arrêt de séparation condamne la femme à une pension alimentaire envers son mari, au lieu de l'obliger à contribuer aux charges du ménage? 11 mai. — V. *Dot*, *Liquidation*. — *Bonnet*, 15 nov. — Buchère, 22 déc. — Bureau, 7 déc. — Caruelle, 11 nov., 23, 24 déc. — Charles, 1er déc. — Cherchin, 16 déc. — Détry, 18 déc. — Devinat, 25, 27 déc. — Frotey, 25 déc. — Gaudry, 22, 23 déc. — Galot, 17 déc. — Godard, 30 nov. — Graux, 21 nov. — Guéroult (de), 19 déc. — Hébert, 26 nov. — Hénocque, 25 déc. — Joubert, 26, 27 nov. — Lamotte, 10 déc. — Leroy, 23 déc. — Maury, 14 nov., 25 déc. — Meslier, 26 nov. — Morey, 17 déc. — Philippon, 11 déc. — Salivet de Fouchecour, 28 nov. — Simonot, 25, 26 nov. — Subé, 10 nov. — Tanqueray, 25 déc. — Thillon, 24 avril. — Thy de Milly (de), 10 déc. — Tissot, 29 déc. — Voog, 20 nov.

Séparation de corps. Peut-on la fonder sur des injures graves consignées dans des *lettres* timbrées de la poste, et pour abandon du domicile conjugal avec refus de le réintégrer? 14 avril. — Les faits injurieux contenus dans une requête du mari peuvent-ils être invoqués par la femme, bien que cette requête ait été rejetée par le juge? 1er juill. — Lorsqu'elle est demandée par des *étrangers* résidant en France, le Tribunal français peut-il prononcer sur la provision? 13, 14 août. — La demande reconventionnelle de l'époux attaqué a-t-elle besoin du préliminaire de la conciliation? 19 août. — Lorsque *l'adultère* du mari est également prouvé, y a-t-il lieu de prononcer un emprisonnement contre la femme qui succombe? 13 oct. — Le changement de résidence de la femme, sans autorisation, peut-il la rendre non recevable? 25 avril. — *Quid* s'il a lieu pendant une instance en cassation, et, lorsqu'avant assignation devant la Cour de renvoi, le mari n'a pas sommé sa femme de le réintégrer? 22 déc. — Malgré le paiement des frais par le mari, la femme a-t-elle droit à la provision qu'elle a obtenu du Tribunal? *Quid* si le mari lui paie les intérêts de sa *dot*? 3 août. — Un *appel* contre le jugement qui ordonne *l'enquête*, après le délai de contre-enquête, relève-t-il de la forclusion? 15 sept. — Les époux séparés peuvent-ils valablement confier à une tierce personne le soin de désigner une pension pour leurs *enfans* 20 juill. — La femme séparée peut-elle aller habiter avec ses *enfans* dans un autre lieu que son mari? L'arrêt qui l'y autorise répond-il à toutes les oppositions du mari, notamment en ce qui concerne les enfans? 2 mars. — V. *Adultère*, *Communauté*, *Dénonciation calomnieuse*, *Donation*. — Commaille (de), 27 juin, 1er juill., 10, 19 août. — Dalloz, 15, 22 janv., 5 6 juin. — Digne, 22 déc. — F... D..., 31 août. — Galay, 30 nov. — Gérard de Melcy-Grisi, 3, 16 juin. — Guillot, 14 avril. — Hébert, 2 mars. — Horn-Capdeville, 16 mars, 22 avril, 27, 31 août. — Houdot, 24 nov. — L..., 27 mars. — L... (de), 9 déc. — Lécossois, 12 janv. — Lemoine, 4 déc. — M..., professeur, 10 juin. — Morel, 8 déc. — N... (baron de), 2 juill. — Paillard, 1er juill. — Parhaut, 10 déc. — Patoureau, 19 déc. — Poincelet, 15 sept. — R...., 28 fév., 18 mars. — Rollin, 21 nov. — Spinelli, 13, 14 août. — Un fabricant de parapluies, 27 janv. — La dame de la Poissonnerie anglaise, 2, 4 sept.

Séquestration. Un coquetier envers ses enfans, 25 avril.

Séquestre. Le domaine administrant en cette qualité les biens d'un *contumace*, a-t-il, outre ses dépenses, un droit à 5 pour 100, pour frais généraux de régie? 13 mars.

Seraine, 16 mai. — Sérange, 10 oct. — Seray (de), 21 janv.

Serfs. Leur condition en *Russie*, 9 janv.

Serment : Refusé par un failli anglais, 1er janv. — Refusé par un Anglais d'après l'Evangile, 9 mars. — Refusé par une Anglaise, 11 juill. — Rejeté pour athéisme, 7 mai. — La croix des couvertures de la Bible, 24 juill. — V. *Greffier*, *Jury civil*, *Notaire*, *Témoins*.

Servitude. Les *signes apparens* peuvent-ils en établir une discontinue? 15 juin. — Le propriétaire de deux fonds qui en vend un, laisse-t-il subsister le *passage* qu'il y a établi, quoiqu'il n'en soit point parlé dans l'acte, s'il en reste des *signes apparens*? 30 mai. — V. *Baleon*, *Chemins vicinaux*, *Eglise*, *Prescription*.

Servitudes militaires. Les gardes du génie peuvent-ils constater les constructions en contravention? Quand est-ce que ces contraventions existent? 6 juillet.

Seurre, 22 sept. — Seveste frères, 10, 14 déc., 4 avril. — Sevestre, 14 janv. — Sevez, 22 mai. — Seymour (lord), 23, 30 déc., 8, 12, 19 août, 1er sept. — Seytre, 19 août. — Shalbold, 16 sept. — *Shamrok*, navire, 1er août. — Shanahan, 15 août. — Shaw, 1er janv. — Sheehan (Cath.), 13, 16 juin. — Shipley, 4 sept. — Shuter, 20 janv. — *Sibérie* (ses déportés), 18 mai. — Siébert, 13 avril. — Siffi, 11 fév. — Signol, 22 mai. — Silady (veuve), 7 mai. — Silvani (Géronime), 18 déc. — Siméon, 23 mars. — Simirium (de), 15 oct. — Simmer, 18 sept. — Simon, 7 nov., 11 déc., 8, 20 janv., 16 mai, 3 juill. — Simon, cordonnier, 2 avril. — Simonet, 4, déc., 9 mars. — Simpson, 7 mai. — *Sir-Georges-Arthur*, navire, 27 juin. — Siraudin, 10 avril. — Sirebeau, 26 déc., 1er janv. — Sirey, 28 fév. — Skenera, 27 mars. — Smart, 7 mai. — Smith, 26 janv. — Smith (major), 24 27 juin. — Socard, 12 fév. — Sochet, 8 juin. — *Société charbonnière*, 26 nov. — *Société phrénologique d'Edimbourg*, 21 nov., 8 août, 8 sept. — *Société plâtrière*, 4, 9, 19 juin. — *Société de la Propagation de la foi*, 28 nov. — *Société de secours mutuels :* Quand peut-on en exclure des membres? 5 fév.

Sociétés civiles. Ne peut-on en prouver l'existence par témoins, que lorsqu'il y a commencement de preuves par écrit? 30 juin.

Sociétés commerciales. Pour qu'elles soient valables, faut-il qu'elles soient publiées, non seulement au siége de la société, mais encore dans les localités où s'exploite le commerce? 6 mars. — La question de savoir si elle a été définitivement constituée, appartient-elle aux Tribunaux? Le gérant de celle en *commandite* peut-il résilier le contrat à l'égard de quelques associés? Ce contrat lui est-il alors personnel, 18 mai. — Celle entre *étrangers* peut-elle être jugée en France si l'un d'entre eux y est *patenté*? Est-elle illicite celle faite avec un diplomate, pour opérations sur les rentes? 16 juin. — Lorsque des *arbitres* y sont désignés, leur pouvoir finit-il avec la première difficulté qu'on leur a soumise, ou dure-t-il autant que la société? 15 sept. — La souscription *d'actions* par dol est-elle de la compétence du Tribunal de commerce et non *d'arbitres?* Est-elle nulle si l'ordonnance royale d'autorisation a modifié les statuts? 10 oct. — Peut-on en demander la nullité si les résultats promis aux *actionnaires* ne se réalisent pas? 24 oct. — Les clauses de déchéance *d'actions* ne sont-elles que comminatoires? 18 nov. — Le propriétaire *d'actions au porteur* perd-il ses droits si elles lui sont *volées?* Est-ce la juridiction *arbitrale* qui doit déterminer la garantie à fournir pour exercer ces droits? 24 nov. Faut-il, à peine de nullité, publier la clause qui autorise le gérant à n'émettre qu'une partie des *actions?* 9 avril. — Celle en *commandite* par *actions*, ou en nom collectif à l'égard du gérant, peut-elle prendre une *dénomination* en dehors de la raison sociale? *Quid* pour désigner ses produits? Est-ce là une *enseigne* qui ne peut être adoptée par d'autres maisons? Des assurés non associés peuvent-ils attaquer l'existence d'une telle société? 9, 25 avril, 28 oct. — Poursuites pour une usurpation de *nom*, 4 juin. — Un *commanditaire administre-t-il* en donnant des conseils au gérant? *Quid* s'il figure avec le gérant dans une transaction, et s'il l'exécute? La sentence *arbitrale* qui le condamne à indemniser d'autres *actionnaires* le rend-elle responsable envers des créanciers de la société? 26 nov. — Est ce *administrer* que de s'occuper de la liquidation après la dissolution de la société? 1er avril. — Peut-on poursuivre *solidairement* des associés *collectifs*, quand le jugement ne les y condamne pas expressément? 20 mars. — V. *Abus de confiance*, *Agent de change*, *Arbitrage*, *Association*, *Brevet d'invention*, *Contrainte par corps*, *Enregistrement*, *Faillite*, *Mines*, *Propriété littéraire*, *Succession*, *Tontines*.

Soive, 21 nov., 10 juin. — Solet, 11 fév. — Solles, 3 oct. — Sollier, 8 juill. — Sollis, 31 juill. — Sulvet, 21 oct. — Somerset (de), 12 août. — Somner (Thirza), 6 juill. — Sorbier, 7, 14 nov.

Sorcellerie. Carrière. — Chaudoreille, 25 juill. — Castella, 22 juill. — Conte (femme), 25 juill. — Godin, 6 mai. — Isenberg (Jeannette), 9 oct. — Lallemand (femme), 29 déc. — Mikalefi (femme), 3 août. — Rollin (femme), 29 déc.

Soubiranne, 5 sept. — Souesme, 28 janv., 25 mai, 22 août. — Souflet, 12 sept. — Soulas, 10 janv. — Soulavie, abbé, 26 nov. — Soulé, 10 fév. — Sourdeval (de), 16 mai. — Sourdis (de), 15 sept. — Sourgues, 6 nov. — Souvent, 27 janv. — Souverain, 19, 27 janv., 13, 24 fév., 11 mars. — Sowter, 21 mars. — Soyard, 2 mai. — Soyer, 3 fév. — Soyer et Ce, 9 mai. — Speyer, 7 juill. — Spies (de), 20 nov. — Spinelli, 10 janv., 13, 14 août. — Spinosa, 18 juill. — Spiral, 11, 12 nov. — Spitalié, 10 avril. — Sporsek (femme), 29 avril, 9 sept. — Spronck, 24, 30 juin.

Statue. Mutilée par vengeance, 23 fév. — V. *Contrefaçon.*

Stauffer, 13 janv. — Stebbing, 7 mars. — Stefanini, 7, 20 fév. — Steiger, 6 janv. — Stepfer, 17 juill. — Steuben, 7 mai. — Stévenin, 26 fév., 16 avril, 6 mai. — Stewart, 14 fév. — *Steyer*, ville, 19, 22 mai. — Stingee (fille), 25 sept. — Stirling, 23 déc. — Stolt, 13 mai. — Strachan, 12 août. — *Strasbourg*, ville, 5, 6 oct. — Strogonoff, 4 juill. — Suat (Dlle), 27 avril. — Suau de Varennes, 11 fév., 2 sept. — Subé, 10 nov. — Subiron, 2 sept. — Subra, 16 juill.

Substitution. Existe-t-elle dans le fait de recommander quelqu'un à un légataire? 1er avril.

Succession. Est-ce à la mère, qui réclame celle de son *enfant*, à prouver qu'il est né viable? 7 avril. — L'héritier *associé* du défunt doit-il *rapport* à la masse des bénéfices de l'association, si son acte de société n'est pas authentique? 11 fév. — L'héritier qui en retient une portion, même à titre *dotal*, peut-il ensuite y renoncer? 29 déc. — La transaction des héritiers d'une *femme commune* en biens avec le mari survivant, après renonciation à la communauté, est-elle un *partage* annulable pour *lésion* de plus du quart? 10 fév. — Son acceptation sous bénéfice d'inventaire entraîne-t-elle la séparation des patrimoines? *Quid* si l'héritier est déchu plus tard de ce bénéfice? 18 mai. — La *vente* de ses droits faite par un héritier à la veuve, à charge des dettes, est-elle rescindable pour *lésion* de plus du quart? Peut-on en écarter l'acquéreur de droits successifs qui y est appelé par la volonté du défunt? 10 avril. — La loi de l'an II, conservatrice des successions des *absens*, a-t-elle été abrogée par la loi de 1817? Est-elle applicable aux militaires rayés du contrôle de leurs corps, mais non par suite de condamnation? *Quid* de ceux dont l'existence est déniée? *Quid* de ceux qui sont absens, ou éloignés depuis 1815? 6 juill. — Est-ce en France qu'une *société étrangère* peut actionner l'exécution testamentaire d'un *étranger* qui y est décédé en l'instituant sa légataire; s'il n'y a que des valeurs mobilières? 21 nov., 8 août. — Succession Luton, à *Lille*, 10 juill. — V. *Contumace*, *Dépôt*, *Dot*, *Legs*, *Mandat*, *Mariage* (*contrat de*), *Mutation* (*droit de*), *Partage*, *Postes* (*maîtres de*), *Quotité disponible*, *Rapport*, *Transport*, *Vente*.

Suchet, 9 oct.

Sucre indigène. Quel droit doit-il lorsqu'on l'expédie du lieu de fabrique à un autre endroit? 30 janv.

Sudour, 14 fév.

Suicide Les héritiers d'un *capitaine de navire* qui s'est suici peuvent-ils être condamnés à des *dommages-intérêts* envers l'armateur? 6 fév. — Anthime, 7 oct. — B..., clerc d'avoué, 5 août. — B..., secrétaire d'un commissaire, 6 janv. — Bétremieux, 24 déc. — Bonnet, 1er nov. — Brémoud, 19 août. — Caltais, 11 août. — Chevalier, 15 août. — Cordier, 19 août. — Delporte, 8 mai, 7 août. — Dujardin, 30 déc. — Durand, militaire, 10 sept. — Duval, 30 janv. — Eaton, 29 mai. — Evans (Marie), 8 sept. — G... (Honorine), 25 déc. — L..., pharmacien, 2 mai. — Laluxière, huissier, 29 mai. — Lemaître, 10 août. — Leroux de Beaulieu, *au Champ-de-Mars*, 19 oct. — Marie, domestique, 25 mai. — Marseille, à l'audience, 10 nov. — Menant, 1er, 3 août. — Monsavoye, détenu, 3 juin. — Munster (de), 25 mars — N..., ouvrier malheureux, 25 déc. — N... (femme), domestique renvoyée, 28 janv. — Ozanne, 1er juin. — Paulot, 25 sept. — Ponsat, détenu, 2 oct. — Pringal, 11 sept. — Reynaud, 7 oct. — Rochelle, 12 mai. — S... P..., femme enceinte, 21 sept. — Simon (femme), aliénée, 2 avril. — Thomelin, dit *Bonhomme*, 28 oct. — Vidal, caporal, 3 oct. — Vigreux, 14, 15 mai. — Wilkins (famille), 15 août. — X... (Amélie), 27 janv. — X..., médecin anglais, 22 nov. — Deux époux accusés de vol, 20 déc. — Un capitaine retraité, à *Alençon* — Une aliénée, à *Alençon*, 10 janv. — Un ouvrier involontairement, 15 janv. — Un jeune tablettier, 16 avril. — Un ancien officier, 25 juill. — Un jeune homme, chez un coiffeur, 17 juin. — Un étudiant, 29 sept. — Une femme, au pont d'Arcole, 7, 8 janv. — Une femme, à *Noisy-le-Sec*, 15 janv. — Une femme, aux bains du Saumon, 11 avril. — Une anglaise, rue Folie-Méricourt, 21 avril. — Une femme, rue de la Corderie, 4 sept. — Une ouvrière, rue Cadet, 5 oct. — Une jeune fille, rue Jean-Tison, 7, 8 août. — Une jeune fille trompée, sauvée par un abbé, 16 sept., 27 oct. — Un inconnu, à *Romainville*, 18 déc. — Un inconnu, au canal Saint-Martin, 25 déc. — Un ouvrier inconnu, à *Pessac*, 29 mai. — En se tranchant la tête avec une faulx, 26 sept. — Sous les roues d'une voiture, 23 déc. — Sous les wagons d'un chemin de fer, 26 sept. — A l'Arc-de-Triomphe de l'Etoile, 24 juill. — Tentatives punies, en *Angleterre*, 20 nov.

Suisse, 10, 12, 16 juin, 12, 19 août, 1er sept. — *Suisse*, république, 17 juill. — Sureau, 6 mai.

Surenchères. Peut-elle avoir lieu à l'égard de biens indivis d'un *failli* et de sa femme, s'ils sont vendus sur la poursuite par conversion, de cette dernière et du syndic? 4 juin. — Doit-elle, ainsi que la *caution* du prix, se composer des charges et d'un dixième en sus? 25 sept. — Doit-on y prendre en considération la charge d'un *bail* que l'acquéreur est obligé d'exécuter? 20 oct. — V. *Bail.*

Surget (femme), 23 sept. — Surivet, 21 avril, 21 août. — Surmont (de), 22 mai.

Sursis. Peut-on le demander par conclusions pendant que le ministère public est entendu? 14 juill.

Surveillance. A quel mode de surveillance est-il soumis le condamné avant la loi de 1832, dont la peine est commuée avec surveillance après cette loi? 30 janv. — L'*amnistie* a-t-elle pour effet de la faire cesser? 14, 17 nov., 1er, 18 déc., 2 fév.

Susini, 28. 30 mars, 2, 3 avril. — Sussex (duc de), 22 sept. — *Sylphides*, voitures, 14 avril.

T

Tabac. Est-il commerçant celui qui vend les accessoires de cette substance? 1er mai.

Table de la Gazette des Tribunaux, 17 fév.

Tableau. Celui qui l'achète sans réserve de la part du peintre, peut-il le reproduire sans *contrefaçon*, par la gravure? 15, 17 déc., 17 avril, 26, 28 mai, 1er juin. — Le marché est-il nul si la peinture n'est pas du maître dont on l'a *garantie?* 3 juill. — Sa vente publique peut-elle être annulée en faveur du vendeur qui en ignorait sa valeur? 15 oct. — Tableau revendiqué chez un propriétaire? 5 mars. — Contestations de prix, 20 nov. — Réparation du Christ de la Cour royale, 30 avril. — V. *Contrefaçon.*

Tabard, 30 juill. — Taillandier, 19, 24 janv. — Taillandier (fille), 9 juin. — Taillefer, 21 juill. — Tailleur (veuve), 10 août. — Talm (fille), 18 mars. — Tamariz (de), 14 oct. — Tancrède de Hauteville, 26 déc. — Tandenn, 22 mai.

Tapage nocturne. Peut-on considérer ainsi les chansons des buveurs chez un marchand de vins? 30 mars. — Deux étudians, 14 août. — Une bande d'étudians ivres, 21 nov., 16 déc. — Des Auvergnats, pour un mari battu, 4 sept.

Taranne (femme), 24 mars. — *Tarascon*, ville, 1er nov. — Tarayre, 9 sept. — Tabourieh-Nadal, 8 mai. — Tardif, 15 déc., 2 oct. — Targe, 3 sept. — Tarin, 15 déc. — Tarry, 2 juin. — Taslé, 3 juill. — Tassin (veuve), 6 août. — Tatchaver, 16 mai. — Taulin, 19 août. — Taurières, 26 déc. — Taveux, 10 sept. — Taylor, 1er août. — Teggard (miss), 21 août. — Teindel, 9 juill. — *Télégraphe*, navire, 26 mars.

Télégraphe, Saisie à son sujet, 29 janv.

Télusson (de), 20, 26 janv.

Témoignage (faux). Arnal, 7 janv. — Arsat, 3 juin. — Arxac, berger, 21, 24 mars, 18 août, 17 sept., 24 oct. — Barrière, 7 sept. — Bec, 28 mai. — Bernard, 28 août, 9, 17 sept., 2 oct. — Beubry, 21 avril. — Boccard, 1, 23 juin. — Bonafoux, 28 mai. — Coquelin, 25 mars. — Crozatier, 28 mai. — Durand. — Giraldon, 5 mars, 28 mai. — Goyet, 1er, 25 juin. — Gustner et Neumeyer, 23 mars. — Lacour, 17 juill. — Lajugie (femme), 10 déc. — Legaillard (veuve), 30 mai. — Légal. — Lelest (Cath.), 21 avril. — Lhomme, 25 juin. — Lier, 28 janv. — Membriani, 11 juill. — Pénissaud, 17 juill. — Quesne, 27 avril. — Raffaëlli, 11 juill. — Rageade, 28 mai. — Savey, 25 fév., 1er juin. — Talamandier, 28 mai. — Teillet, 7 sept. — Truchot, 17 juillet. — Association pour le faux témoignage, 28 mai.

Témoin. Est-ce au tribunal qu'il appartient de fixer l'ordre dans lequel ils seront entendus? 2 mars. — Celui cité par le procureur du roi, non compris dans la liste officielle et entendu comme renseignement, sans que l'accusé l'ait demandé, peut-il faire annuler les débats? 16 janvier. — *Quid* de ceux assignés par l'accusé et non notifiés au ministère public? 24 juill. — Lorsqu'une partie a proposé des reproches dans une *enquête*, et que le juge n'a rien décidé, peut-on renouveler ces reproches en *appel* si le fond a été jugé sans opposition? 19 nov. — Les témoins, parens ou alliés des habitans d'une *commune* qui réclame un terrain peuvent-ils être entendus s'ils n'ont pas un intérêt direct dans la contestation? 9 janv. — Peut-on, dans ce cas, récuser un conseiller municipal qui, dans une délibération, a donné son avis sur l'objet du procès? 4 août. — V. *Diffamation*, *Greffier*, *Huissier*, *Notaire*, *Rente*, *Testament*.

Tempête. A la foire de *Bordeaux*, 28 oct. — A *Charolles*, 3 juill. — A *Perpignan*, 2 sept. — A *Villeaux*, 6 mai.

Temple, prison, 25 déc. — Tenney, 7 janv. — Tèpe (fille), 19 juin. — Ternaux, 4, 14 novemb., 24 décemb. — Ternisien, 26 févr. — Terré, 8 janvier.

Terres vagues. Sont-elles la propriété des communes sauf titres contraires? 27 juin.

Terry, 16 fév., 8 août. — Terzuolo, 28 fév. — Tesnières et Terral, 16 sept. — Tessé, 19 sept. — Tessier, 10 avril, 7 juill., 18 août. — Tessonneau, 29 sept.

Testament. Celui écrit sur deux feuilles séparées et non réunies peut-il être déclaré valable? Les juges seuls peuvent-ils apprécier ce fait? 27 juin. — Lorsqu'il est écrit en français sous la dictée d'un testateur qui n'entend pas cette langue, suffit-il au *notaire* de déclarer simplement qu'il en a donné lecture, 29 juin? — L'indication qu'un des *notaires* l'a écrit suffit-elle pour sa validité? 27 juin, 30 sept. — Le *notaire* qui, dans la même phrase, constate que lecture en a été donnée au testateur qui persiste en présence des *témoins*, établit-il suffisamment ces faits? 1er août. — Peut-il être annulé si la signature du testateur est illisible, le *notaire* a-t-il besoin de constater ce fait? 20 août. — Les doctrines *fouriéristes* de l'auteur peuvent-ils le rendre nul? 3 oct. — Les héritiers peuvent-ils faire prévaloir contre le légataire un acte révocatoire resté imparfait par la faute du *notaire*? 16 déc. — La condition par laquelle le testateur prescrit à son légataire de partager ses biens et ceux qu'il recueille par moitié, est-elle nulle? 4 mai. — La clause par laquelle une personne est chargée de recueillir une somme pour en disposer suivant une lettre indiquée, est-elle valable si on ne représente pas cette lettre? 30 juin. — Est-ce celui qui invoque un testament qui doit faire faire la vérification d'écriture? 27 juin. — Testament en faveur de trois évêques, 15 juin. — Remis en nantissement et remplacé par du papier blanc, 20 août. — Abus au sujet de leur dépôt en *Angleterre*, 1er avril. — Testament de lord Hertford, 12 août. — Nullité-Bertheau, 15 janv. — Nullité-Narjot, 2 sept. — V. *Donation*, *Legs Minorité*, *Notaire*.

Teste, 24 juill., 10 août. — Testelin, 8 juill. — Testu, 13 nov. — Testuo, 26 juin. — Tétard, 16 avril. — Teutsch, 9 avril. — Texier, 9 mai, 7, 9 juill. — Textoris, 2 juill. — Teyfond, 27 avril. — Teyssier, 26 juin. — Thabaud, 7 fév. — Thanaron, 24 nov., 20, 29 janv., 11, 13, 14 mars, 7, 14, 21, 28 avril, 5, 28, 29 mai. — Thayer, 22 juillet. — Thayer (Ve), 3 janvier.

Théâtre. Les possesseurs des priviléges sont-ils responsables des dettes théâtrales de leur ayant-droit? 23 sept. — Le ministre peut-il retirer le privilége en cas de *faillite* ou à défaut d'observer des clauses imposées en faveur des créanciers de l'ancienne administration? 27 fév., 13 mars, 6 avril. — Le droit d'autoriser un théâtre n'appartient-il qu'aux préfets dans les départemens? Le directeur autorisé par un maire est-il passible d'amende? 10 mars. — Un auteur peut-il empêcher la représentation de sa pièce en province? 20, 29 déc., 4, 7 mars. — *Quid* à *Paris*, par les mêmes acteurs, mais sur un autre théâtre? 29 mai. — Qu'entend-par un quart de loge? 5 fév. — Peut-on saisir les *pensions de retraite* des artistes du *Théâtre-Français?* 17 déc. — *Académie royale de musique :* Peut-on forcer le directeur à représenter un opéra? 18, 30 mai. — Engagement Elssler, 24 août. — *Allemand :* Poursuites contre les directeurs, 2 juill. — *Ambigu-Comique :* Sa direction, 13 mars. — *Folies-Dramatiques :* Pièces étrangères à son répertoire, 29 mai. — *Italiens :* Droits d'auteurs après leur mort, 6 nov., 3 déc. — Procès pour une loge, 2, 5 fév. — Procès avec le *ténor*, 12, 14 fév., 3, 19 mars. — Odéon : Procès avec les comparses, 20 avril. — Discussions pour le prix d'un billet, 27 avril, 4 mai. — *Opéra-Comique :* Son ancienne société et ses pensions, 31 mars, 12 août. — Réclamation de Mme Rossi, 20, 22, 25 août. — *Variétés :* Les anciens directeurs, 13 avril. — *Vaudeville :* Résiliation du *bail*, 25 août, 13 oct. — Sa mise en *faillite*, 27, 31 août, 7, 12, 23, 24, 29 septembre, 1, 7 oct. — Affaire Vizentini, 26 oct. — Des *Batignolles :* Défaut d'autorisation, 10, 14 déc., 4 avril. — De *Nantes :* Troubles pour un costume, 5 nov. — De *Rouen :* Débuts et refus du *ténor*, 18 juin, 28 juill. — De *Surrey :* Troubles par deux gentlemen, 20 janv. — Interdiction des représentations à la demande des colléges, 2, 3, fév. — *Faux* pour se procurer des billets d'entrée, 11 sept. — Poursuites au sujet des colonnes de propreté, 22 oct. — Discussion sur les théâtres au Conseil-d'Etat et décret de *Moscou*, 3, 19 nov. — V. *Acteur*, *Contrefaçon littéraire*, *Propriété littéraire*.

Themicourt (de), 24 avril. — Théon (fille), 2 déc. — Thésé, 19 sept. Thévard, 13 avril. — Thévenot, 12 oct. — Thézin (Ve), 30 déc., 4 mai. — Thibaudet, 5 août. — Thibault, 14 janv., 16 mai. — Thibaut (Cath.), 7 avril. — Thibout, 1er oct. — Thiébault, 9 mai. — Thierry, 5 nov., 10 avril, 10 juin. — Thieuloy (de la), 25 sept. — Thillon (Anna), 24 avril. — Thirion (femme), 30 janv. — Thirot, 6 janv. — Thiroux-Gardet, 23 sept. — Thislewood, 22 juin. — Thleblin, 14 fév. — Tholomet, 10 oct. — Tholouze (de), 16 déc. — Tholozé, 22 avril, 9 mai. — Thomas, 7 nov., 14 fév., 30 mai. — Thomas (de), 7 sept. — Thomassin, 25 juin, 9 juill. — Thomson, 24 juin. — Thomson, Allusen et Ce, 20 nov. — Thorignan, 3 oct. — Thoureau, 17, 20, 24, 30 juin, 15, 16, 17, 21 juill., 27, 28 août. — Thouvenin, 7 sept. — Threpenny, 7 nov. — Throuide, 20 janv. — Thuasne, 29 sept. — Thuillier (Clémentine), 31 déc. — Tiéman, 30 nov. — Tiénot, 26 oct. — *Tiercent*, commune, 13 mai.

Tiers-détenteur. La notification qu'il fait aux créanciers *inscrits* de son acte d'acquisition est-elle valable après sommation de payer ou de délaisser? 7 oct. — V. *Appel.*

Tigre dévorant un mulâtre, 30 sept.

Tillières (de), 18 fév.

Timbre. En est-elle dispensée, comme annonce relative aux arts et aux sciences, la circulaire d'un *médecin*? 20 juill. — Ordonnance sur un timbre nouveau, 20 juin. — Timbre proportionnel des billets de commerce, 31 janv., 7 mai. — *Timbre faux.* Garson, 10, 29 déc. — Guisardo, 6 juill., 9 sept. — Vandecasteele, 27 janv., 5 fév. — V. *Contributions*, *procès-verbal*, *utilité publique.*

Timon, 11 juin. — Tiollet, 8 sept. — Tirant, 14 août. — Tirbacque, 3 mars. — Tireau, 19 sept. — Tissandier, 26 oct. — Tissot, 25 mars. — Toledo (don), 14 déc., 12 fév. — Tollemache, 17 sept. — Tollon, 14 janv. — Tolosé de Jabin, 12 janv. — Tomei, 12 sept.

Tontines. Leurs actions peuvent-elles être transmises à titre gratuit sans observer les formalités des *donations*? 25 avril. — Celle non autorisée et dont les engagemens sont annulés doit-elle rembourser les frais de gestion? 9 sept., 19 oct. — Leurs directeurs sont-ils commerçans? 2 mai. — Ordonnance sur leur surveillance et la suspension de celles non autorisées, 18 juin.

Tood, 14 juill. — Torriani, 28 mars. — Torris, 25 avril. — Tortoni, 3, 16 déc., 8 juill. — Tosseq, 7 janv. — Touaillon, 9 fév. — Touchain, 5 mai. — *Toulon*, ville, 12 sept. — *Toulouse*, ville, 20 nov., 1, 3 à 13 déc., 15 mai. — Touplain, 8 avril. — Tour d'Auvergne (de la), 6 avril. — Tourangin-Desbrissards, 21 oct. — Tousey, 27 avril. — Toussaint, 7 mai. — Toussaint (Marie), 12 juin, 7 juill. — Toussenel, 20 juin. — Touzalin, 18 fév. — Toozet, 27 nov., 16 mai. — Towoley (Ve), 1er avril. — Traffort, 28 janv.

Traite des noirs. L'*Anne*, navire, 6 fév. — Le *Porha*, navire, 2, 4 à 8, 11, 18 juill. — Arrestation d'un capitaine au *Havre*, 10 août. — V. *Visites.*

Traitement civil. V. *Alimens.*

Tranchant, 3 sept. — Tranchard, 25 août. — Tranchères, 20 août.

Transaction. Le juge peut-il déterminer le sens d'une de ses clauses? 11 juill.

Transport. Sa signification peut-elle être remplacée par une acceptation du débiteur? 10 avril. — Celui fait par un père de sa part dans la *succession* de sa fille, dont il est débiteur, à raison des reprises de sa femme, et qui a été colloqué à la date de l'hypothèque légale de celle-ci,

est-il nul comme fait en fraude des droits des créanciers postérieurs? 10 avril. — V. *Caisse d'épargnes, donation, ordre.*

Traullé, 1er nov.

Travaux publics. Les tribunaux ordinaires sont-ils compétens pour statuer sur le *dommage* permanent qu'ils occasionnent? 2 janv. — *Quid* pour *l'indemnité* pour travaux préparatoires d'un passage à supprimer? N'y a-t-il lieu qu'à une indemnité de dépréciation à fixer après les travaux? 23 mars. — Est-ce devant les Tribunaux administratifs qu'il faut procéder à cet effet? — Cette justice seule est-elle compétente pour décider si l'entrepreneur est sorti de ses limites, et sur *l'indemnité* due alors aux propriétaires riverains? 10 sept. — *Quid* si les travaux ont été entrepris par une *commune* sans l'intervention administrative? *Quid* même avec cette autorisation, sont-ce des travaux publics? *Quid* si l'indemnité est demandée pour un mode de travail autre que celui indiqué dans l'autorisation, comme l'ouverture d'une autre carrière que celle désignée? 5 oct.—*Quid* si ces travaux font perdre à un mur sa solidité, et que par suite il y ait lieu à reculement? 10 sept. — L'état doit-il la réparation des *dommages* qu'ils causent indirectement? 12 sept. — Est-ce devant les Tribunaux ordinaires que le sous-entrepreneur peut actionner l'entrepreneur principal? 1er juin. — Les sous-traitans qui ont un privilége sur les sommes dues par l'Etat aux entrepreneurs généraux, peuvent-ils l'étendre au *cautionnement? Quid* des tiers-porteurs de leurs obligations? 17 fév., 14 août. — Les cessionnaires et sous-traitans ont-ils seuls privilége sur ce *cautionnement?* Les ouvriers et fournisseurs ne l'ont-ils que sur les sommes dues par l'Etat? *Quid* des vendeurs de chevaux et autres objets qui peuvent être employés à d'autres travaux? 26 sept. — V. *Déchéance, Utilité publique.*

Treffel, 20 oct. — Treifous, 30 mai. — Treilhard, 26 juin, 2 juill. — Treille, 9 avril. — Trelons, 25 mars. — Tremblay (Hélène), 26 mars.

Tremblement de terre à Haïti, 17 juin.

Tremouille (de), 26 janv. — Tresvaux, 18 déc., 5 fév., 16, 17 juin, 6, 7, 16, 28 oct. — *Triaize*, commune, 19, 21 oct. — Triboulet, 3 août.

Tribunal civil. Rentrée à *Paris*, 4 nov. — Roulement, 19 août. — Observations sur son service correctionnel, 11 avril. — V. *Compte-rendu.* — De Commerce. Peut-il blâmer la conduite d'une autorité administrative pour avoir omis de le convoquer à une cérémonie? 18, 21 janv. — De *Paris.* Elections, 8, 13, 18, 20, 21 juill. — Modification de l'ordre des audiences, 18 mars, 4 avril. — Roulement, 20 août. — Installation, 28 août. — De *Meaux*, serment, 16 avril. — Du *Havre*, augmentation du personnel, 13 mai. — V. *Avocat, Frais.* — Tribunaux anglais. Promptitude et célérité des décisions, 4 sept.

Tricard, 22 déc. — Tricaud, 19 juin. — Tricot, 15 juin. — *Triel*, commune, 19 fév., 6 avril. — Trigant de la Tour, 17 sept. — Trinquart, 21 août. — Trion (de), 27 nov. — Tripier, 8 déc. — Triquet, 15 mai. — Trobriant (de), 16 mai. — Trognon, 4 avril. — *Trois-Fils*, navire, 17 sept. — Troloog, 22 déc., 3 mars. — Troptan, 4 fév. — Trotebas 4 juill. — Trotté, 6 juill. — Trottier, 11, 12 nov. — Trouard, 20 janv. — Trouillet, 29 avril. — Troupenas, 6 nov., 3, 9 déc., 22, 29 janv., 10, 15 juin, 8, 13, 17, 18 août. — Troussel, 20 août. — *Troyes*, ville, 11 sept. — Troynn, 5 juin. — Trubert, 7 nov., 13 mai, 3 juin, 23, 27, 31 août, 7, 12 sept. — Trusson, 4 août. — Turbout, 19 mai. — Turc, 24 déc.

Turcs. Échappés de chez leurs parens, 18 sept.

Turgis (veuve), 7 mai. — Turin, 27 mai. — Turneyssen et Ce, 20 juin. Turquois, 23 fév.

Tutelle. Un tuteur peut-il adhérer à un jugement qui exclut son mineur d'une *succession* immobière? Peut-il en interjeter *appel* avec l'autorisation du conseil de famille? Le subrogé-tuteur peut-il y intervenir? 27 fév. — La demande des revenus d'un *legs universel* fait à un mineur contre l'exécuteur testamentaire, est-elle du ressort du Tribunal de la *succession?* 30 déc. — Est-ce le domicile de l'ouverture de la tutelle qui détermine la compétence du juge de paix pour tous les *conseils de famille* postérieurs? 1er juin. — Le *conseil de famille* peut-il imposer au tuteur l'obligation de ne faire que des placemens hypothécaires et en présence du subrogé-tuteur? 28 juill. — La décharge du second tuteur envers le premier le met-elle plus tard à l'abri des poursuites du mineur devenu majeur? 20 juill. — V. *Minorité, Utilité publique.*

Tyrant, 19 août.

U

Uchaffol, 13 mars. — Urruty, 25 mars.

Usage (droits d'). V. *Bois et forêts, Prescription.*

Usine. L'autorité peut-elle prescrire au propriétaire de celle nouvellement construite sur une *rivière* l'obligation de la supprimer pour la navigation? y a-t-il alors lieu à *indemnité?* faut-il une autorisation pour la réparer? Son déplacement prescrit par arrêté est-il une contravention de grande *voirie?* 12 janv., 12 fév., 24 juill. — V. *Eaux (cours d'), Moulins.*

Usquiness, 21 juillet.

Usufruit. Le défaut *d'inventaire* peut-il faire perdre ce droit à l'époux survivant? 8 juill. — V. *Caution.*

Usure. Donne-t-elle lieu au *cumul des peines* si elle se rencontre avec un autre délit? 27 nov., 23 déc. — La *prescription* ne partant que du dernier fait, tous les prêts antérieurs doivent-ils concourir à l'évaluation de l'amende? 27 nov. — Bomard-Villeneuve, 11 fév. — Degoule (femme), 17 déc. — Deville (femme), 3, 17 avril. — Esquiron de Saint-Aignan, 1er sept. — Fontas, 27 nov. — Hermann-Villard, 15 déc. — Julian, 21 nov. — Vigné, 23 déc.

Utilité publique. L'exproprié en vertu de la loi de 1831 ne peut-il que remettre des observations écrites au Tribunal chargé de fixer l'*indemnité* provisionnelle? 23 janv. — Lorsque l'exproprié s'en rapporte au *jury*, ce Tribunal peut-il élever l'*indemnité* au-dessus des offres de l'administration? 24 fév., 9 avril. — L'exproprié qui, dans la quinzaine, n'a pas accepté l'indemnité, peut-il réclamer du jury une *indemnité* plus forte, sauf à payer les dépens de l'incident? 27 juin. — L'exproprié peut-il réclamer les terrains non utilisés? *Quid* si le préfet les a cédés à un tiers? 6 avril. — Lorsque les travaux ont lieu sans expropriation, le Tribunal peut-il connaître des *indemnités* réclamées à ce sujet? 2 mai. — Est-il dû *indemnité* pour la crue d'eau causée par la construction d'un pont? 2 mai. — L'administration peut-elle opposer au locataire d'un immeuble exproprié la convention par laquelle il a renoncé à toute *indemnité* vis-à-vis du propriétaire, 10 avril. — Lorsqu'un *tuteur* a vendu, pour utilité publique, et à l'amiable le bien d'un *mineur*, le *jury* peut-il en fixer l'*indemnité*, et peut-elle être supérieure à la somme convenue avec le tuteur? 27 juin. — La commission d'enquête peut-elle ouvrir et clore son *procès-verbal* le même jour? 27 juin. — Suffit-il au juge commissaire de l'expropriation, en matière de *fortifications*, d'ouvrir et de clore le *procès-verbal* d'estimation? Les parties intéressées doivent-elles être présentes? 7, 18 juillet. — L'*assignation* en cette matière doit-elle être remise au domicile de l'exproprié; suffit-il pour être valable qu'il soit constant qu'elle lui a été remise? 6 avril. — Jusqu'où s'étend l'exemption de *timbre* et *d'enregistrement* en cette matière; lorsqu'il s'agit de *chemins de fer?* 28 janv. — V. *Jury civil, Travaux publics.*

V

Vaccarello, 23 avril. — Vachetto, 4 août. — Vaconsin, 2 avril. — Vacquier, 28 fév.

Vagabondage. Candellier, 3 août. — Cassagnot, 27 avril. — Chamblant, 5, 7 sept. — Chercœur, 13 avril. — Cochery, 24 juin. — Colmann, 22 juin. — Dessauret, 5 fév. — Deu, 16 fév. — Dury, 27 mars. — Dutaillis, 16 sept. — Fritot, 29 avril. — Ganthier, 22 juin. — Giboyer, 24 août. — Granlais, 3 août. — Jacquemard (Arthémise), 21, 28 nov. — Kulmans (Emélie), 18, 24 déc. — Landry, 13 oct. — Lubin, 29 avril. — Marcel, 29 sept. — Michel (*de Béfort*), 20 oct. — Pédrie (étudiant d'orgue), 10 fév. — Ravant, légionnaire, 20 mars. — Robin, 25 sept. — Rolland, 3 oct. — Sauvier, 25 nov. — Terrasson, 11 déc. — Une jeune américaine cosmopolyte, 26 déc. — Trois collégiens allant à *Rome*, 31 mars. — Un bon ouvrier malade, 20 avril. — Une dame romanesque, 7 oct. — Un galeux, 12 oct. — Un sourd-muet espagnol, 22 oct. — Arrestations dans les carrières de *Belleville* et de *Pantin*, 20 juill.

Vaillant, 30 avril. — Valdruche-Dupin, 6 avril. — Valei (veuve), 24 janv. — Valentin (femme), 28, 30 oct. — Valette, 13 juin. — Valin, 7 fév., 19 août. — Vallatte, 15 oct. — Vallebaut, 4 mars. — Vallée, 21 mai. — Vallerand, 10 mars. — Vallery, 31 déc. — *Vallery*, commune, 6 mai. — Vallet, 18 avril. — Vallet-Martin, 2 avril. — Valleton, 22 oct. — Vallot, 15, 17 déc., 17 avril, 1, 28 mai, 1er juin. — Valmore (Marceline), 31 août. — Valois, 15 sept. — Valtat, 7 juill. — Van Buren, 11 août. — Van Coppenhallen, 6 juill. — Vandenhaut, 28 mai. — Vandercumen, 28 mai. — Vandermaeren, 3 nov., 23 janv., 4 fév., 2, 28, 30 mars, 15, 23 juin. — Vandermarcq, 20 à 25 avril, 4 mai, 23, 24, 31 juill., 6 août. — Vandermeer (femme, 13 avril. — Vandermissen, 3 nov., 23 janv., 4 fév., 2, 28, 30 mars, 15, 23 juin. — *Vandiemen*, contrée, 29 juill. — Vanhuren, 24 fév. — Van Laethen. — Van Parys, 3 nov., 23 janv., 4 fév., 2, 28, 30 mars, 15, 23 juin. — *Vans*, commune, 16 oct. — *Vanves*, commune, 1er avril. — Vanvincq, 29 juill. — Varella (dou), 9 déc., 22 janv. — Varin, 29 mai. — Varlet, 8 mai. — Vartel (veuve), 19 sept. — Vassal, 21 nov., 4 fév. — Vassa, 19 mai. — Vasseur, 13 avril. — Vaudier, 2 mai. — Vaudule, 6 avril. Vaugeois, 3 déc. — Vaugermé, 19 août. — Vauthier, 6 août. — Vauxtravers (femme), 24 déc. — Vavasseur, 22 déc. — Vazeille, 23 sept., 15 oct. — Vecque, 14 mai. — Vée, 2 mars. — Veille (Jeanne), 12 fév.

Vendanges. L'interdiction aux propriétaires d'entrer dans les vignes non closes jusqu'au jour fixé pour la vendange est-elle légale? 5 nov. — V. *Emeute.*

Venise, ville, 1, 2, oct. — Ventadoux, 7 nov.

Vente immobilière. Est-elle nulle celle faite par l'*héritier* présomptif d'un *absent* à l'époque où le décès n'est pas encore prouvé? Est-ce la vente d'une *succession future?* 24 déc. — *Quid* de celle faite pendant que le vendeur est poursuivi comme spoliateur de la *succession* avec les deniers de laquelle l'immeuble avait été acheté? *Quid* en cas de *retrait litigieux?* 15 avril. — Lorsqu'elle est renvoyée devant *notaire* par un Tribunal, les *avoués* chargés de la procédure ont-ils droit aux *émolumens* fixés pour leurs actes? 3 fév. — La convention de vendre sans formalité de justice (*voie parée*) antérieure à la loi de 1841, est-elle valable? 20 juill. — Est-ce au lieu du paiement que l'on doit faire la *consignation* du prix pour se libérer? 13 janv. — Lorsque la *caution du domaine*, pour une vente, se prétend libéré par la non subrogation à ses droits de vendeur, est-ce une contestation administrative? 3 janv. — Le solde par une *lettre de change, valeur en propriété*, empêche-t-il la revendication en cas de non paiement? Y a-t-il *novation?* 14 sept. — Les créanciers qui en ont reçu le prix peuvent-ils être tenus de l'action en garantie en cas d'*éviction?* 16 avril. — Y a-t-il lieu à *dommages-intérêts* lorsque le retard de la livraison est étranger au vendeur? 9 sept. — Une demande en *rescision* peut-elle être formée à *bref délai?* 30 juill. — V. *Adjudication, Billet à ordre, Commune, Donation, Dot, Enchères, Enregistrement, Partage, Prescription, Séparation de biens, Succession.*

Vente de marchandises neuves. La loi de 1841 s'applique-t-elle aux ventes en gros et aux enchères d'objets neufs? 27 mai. — Ventes faites sans autorisation, 16, 30 janv., 2, 9 avril, 11 mai.

Vente mobilière. Celle de la nue propriété de créances déléguées, si elle a été faite en justice, avec publicité, et en présence des syndics de la *faillite*, ou eux dûment appelés, est-elle valable? 4 août. — Projet de loi sur le tarif de ces ventes, 26 fév., 2 mars, 23 avril, 4, 8 mai. — V. *Créance, Culte*, journaux, marchandise, navigation, propriété littéraire, vins

Véran, 22 mai. — Verbruggé, 26 fév. — Verdenal, 22 août. — Verdière, 8 janv. — Verdin. — Gallimard, 8 déc. — Verdun, 10 nov., 27 fév. — Verdun (femme), 9 mai. — *Vère*, navire, 20 nov. — Vergé, 30 déc., 22 mai, 8 juill. — Verger, 3 juill. — Vergne-Dugoulet, 14 sept. — Vergnies, 21 mars, 3 juin. — Vérity, 21 nov., 8 août, 8 sept. — Verjus (femme), 20 oct. — Vermenoux (de), 23 mai. — Vernant, 26 déc. — Vernaux, 8 août. — Vernay, 15 juin. — Verneil, 9 mai. — Vernes, 22 avril. — Vernet, 21 mars, 30 mai. — Verneuil, 1er sept. — Verninac (de), 10 nov. — Vernoin, 6 oct. — Véro (femme), 11 fév. — Véron, 19 juin, 20 août. — Véron-Réville, 31 janv. — Véroux, 4 mars, 24 avril. — Verpraet, 3 nov., 23 janv., 4 fév., 2, 28, 30 mars, 15, 23 juin. — Verren, 24 août, 26 oct. — Verrier, 30 nov., 26 oct. — Verteilles (de), 15 août. — Véry fils, 29 juin. — Vesperini, 9 juin. — Vespuce (América), 5 sept. — Vestière, 4 juin. — Vétillard, 4 juill. — Vévus, 5 mars. — Vial, 2 fév. — Via-(Marie), 29 déc. — Vialard, 29 sept. — Vianna, 2, 4 à 8, 11, 18, 24 juill. — Viaque, 23 juill. — Viard (Dlle), 30 juin. — Viaux, 18 mars. — Vibert, 20 août. — Vicomte, 20 janv. — Vidal, 25 nov., 21 janv., 24 juin. — Vidal de Lingendes, 2 juin. — Vidalin, 5, 15 nov. — Vidocoq, 24 déc. — Vidocq, 7 fév., 19 août, 11, 22, 26 sept. — Viellard, 20 déc., 3 janv. — *Vienne*, ville, 1er nov. — Vieta, 14 déc. — Vietta, 14 mai. — Vieusseux, 8 janv. — Vieuville, 30 sept. — Viéville, 7 fév. — Vigier, 27 nov. — *Vigilant*, navire, 1er nov. — Vigizzi-Riva, 8 août. — Vigné, 23 déc. — Vignerte, 7 nov. — Vignon, 21, 26 janv. — Vignot, 3 déc., 1er janv. — Vigouroux, 18 janv. — Vigreux (femme), 14, 15 mai. — Vilain, 17 juill. — Vilback, 11, 12 nov. — Villade (de), 3, 29 juill., 10 août. — Villard, 15 déc. — Villate (femme), 7 oct. — Villaubreil, 1er juill. — Villedary, 21 janv. — Villemain, 24 juin. — Villeneuve (de), 12 mai. — Villers, 10 janv. — *Villers*, commune, 2 fév. — Villette, 3 nov., 13 janv., 17 mars, 9 juin. — *Villette*, commune, 2 janv. — Villevray (Dlle de), 11 mai. — Villiers (de), 14 mars. — Villiers (Fanny de), 23 janv. — Villon, 22 sept. — Vilmotte (de), 29 avril, 4, 9 juin. — Vinay, 9 oct. — Vincendon-Dumoulin, 27 août. — *Vincennes*, château, 8, 15, 23 mai. — Vincent, avocat, 17 fév. — Vincent, négociant, 2 janv. — Vincent, peintre, 20 nov. — Vincent, tambour, 7 fév. — Vincent (frère), 7 juill. — Vinche, 14, 21 août. — Vindry, 7 fév. — Vines, 16 fév.

Vins. Le marchand de vins locataire peut-il se plaindre du débit qu'en fait son propriétaire, quoique le *bail* ne stipule rien à ce sujet? 10 janv. — Ceux en fût sont-ils des *marchandises neuves* qu'on ne puisse vendre sans autorisation? 2, 9 avril, 27 mai. — Le commissionnaire qui les a achetés pour le compte d'un négociant, lequel lui donne avis de leur revente à un tiers, aux risques duquel ils sont mis, peut-il les *revendiquer?* 28 janv. — Le débitant est-il en contravention s'ils ne contiennent que six dixièmes de vin? *Quid* si l'on constate chez lui la présence d'eau alcoolisée? 24 juin. — Le mélange d'eau est-il une falsification? 8 sept. — Vins falsifiés, 24 déc.

Viol. Les circonstances de l'âge de la victime et de la qualité de l'auteur doivent-elles être soumises séparément au jury? 30 juill. — Allard, 23 juill. — Baron (sa fille), 20 mai. — Baumann, 29 déc., 27 janv. — Beauné, 10, 21 oct. — Bigex, 4 nov. — Bonneau (sa fille), 16 sept. — Bourès (sa fille), 23 juill. — Bouvier, 24 fév., 27 avril. — Brassié, 3 juin. — C... (Adolphe), 20 oct. — Cabrit, 25 mars. — Caderan, 9 sept. — Caldwell, 17, 25 avril. — Canet (ses filles), 30 juill. — Capaccini, soldat, 3, 23 avril, 2 juill. — Cazal, 16 sept. — Charrault, 26 déc. — Chevalier, 11 fév., 7 sept. — Colombel, 15 juin. — Constant, 31 déc. — Dagorne, 3 sept. — Dappe, 7 oct. — Daunis, 5 août. — Delaby, 10 juill., 10, 20 août. — Delalande, 10 avril. — Delavigne, 2 sept. — Delforge, 15 juin. — Delhaye, 8 sept. — Descayrousse, 28 janv. — Desharnoux, 29 août. — Desnos, 27 avril. — Devanne, 5 août. — Deverloy, 18 janv. — Dhuin (sa fille), 8, 29 sept. — Dintzer, 26 déc. — Dollé, 9, 22 mai. — Duval, 2 sept. — Farroy, 4, 14 nov. — Fatoux (sa fille), 3 juin. — Fouquet, 13 avril. — Fraisse, 27 janv., 12 fév., 2 mai. — Gaudry, 26 juin. — Gauthier, 3 sept. — Geoffroy, 17 mars. — Giraldon, 27 mars, 9 avril. — Girode. — Gorrant, 7 sept. — Goureau, 26 déc. — Gouret, 7 oct. — Gray, 8 juill. — Grosfilet, 10 août. — Guille, 11 fév. — Guy (sa fille), 29 mai. — Hénicque, 6 janv. — Herson (sa fille), 26 mai, 9 juin, 9 juill., 3 sept. — Hublin, 17 juill. — Janiot, 4, 14 nov. — Katzeinstein, 4 nov., 10 déc. — Lagarde, 10 déc. — Lamotte, 26 mai. — Lavacry, 13 avril. — Leporcq (ses filles), 8 oct. — Lesens (ses filles). — Liénard (sa belle-fille), 10, 31 déc., 28 janv. — Mabilotte (ses belles-filles), 3 juill. — Magren, 11 août. — Marchal, 26 nov. — Marignan, notaire (sa fille), 27, 30 mai, 20 août. — Maudhuit, 12, 22 mai. — Maury, dit *Barancadou*, 5 août. — Mercier, 8 oct. — Mesnager, 5 août. — Migeot, 3 déc. — Monnier fils, 24 mars. — Moreau, 11 nov. — N..., rue des Arcis, 5 oct. — Olivé, 26 déc. — P... (Gabriel), 20 oct. — Pannier, 10 déc. — Papillon, 10, 24 déc., 18 janv. — Patry, dit *Coiné*, 9 sept. — Pontier, 5 fév. — Prêtre. — Queneau, 11 nov. — Quint, 6 janv. — Ravet, 3 avril. — Richard, 29 déc., 12, 22 janv., 9 mai, 25 juin, 18 juill. — Riotte, 10 août. — Rochey, 29 déc., 12, 22 janv. — Rojat, 16 sept. — Rougeuil, 16 sept. — Salard, 31 déc., 24 mars. — Simon, 31 déc. — Sorée, 11 déc. — Thibaudeau, 11 nov., 26 déc. — Thiébault de la Tour, 23 juill. Thomé (sa fille), 20 mai. — Tricot, 21 nov. — Valette, 27 mars, 9 avril. — Verdier, 9 juill. — Vrai, dit *Panoux*, 26 déc. — Yung, 5 août. — Un inconnu envers des enfans, 29 avril. — Des ouvriers, sur une route, à *Vernon*, 6 janv. — Trois malfaiteurs, à *Alençon*, 10 janv. — Vingt jeunes gens, à *Thumesnil*, 18 août. — Rue des Boucheries, 27 août. — Envers la femme d'une victime du chemin de fer de *Versailles*, 29 août. — V. *Outrages aux mœurs.*

Violette, 11, 12 nov., 25 mars, 2 avril. — Viollat, 26 août. — *Virey*, commune, 24 fév. — Virien (femme de), 24 juill. — Virieu (de), 15 mai. — Viry (comtesse de), 19 juin.

Visite des lieux. V. *Police (simple).*

Visite. Pour la traite des noirs; abus de ce droit, 4 fév. — V. *Traite des noirs.*

Vitry, 25 sept. — Vitte, 20 janv. — *Vitteaux*, commune, 6 mai. — Vivenot, 1er août. — Vivien, 10 sept. — Vivier, 17, 22 avril, 4 juill. — Vivo, 2, 4 à 8, 11, 18, 24 juill. — Vizentini, 26 oct. — Vexet; 13 juill.

Voies de fait. Adrien, peintre, 26 mars. — Angerant (femme), envers sa fille, 18 fév. — Artis, 25 sept. — B...., envers son père, 24 déc. — Barbut, lancier, 27 janv. — Barré (époux), 19 juin, 19 août. — Benoit, 7 janv. — Boucher, 3 déc. — Bourelier, 29 mai. — Bourgoin, 5 nov. — Canivet, 19 juin, 19 août. — Carpon, 23 juin. — César, 27 mai. — Charbonnier (veuve), 28 sept. — Charnat, 13 nov. — Cieutat, geôlier, 5 juin, 20 juill. — Commerson, 14 août. — Curty (femme), 7 nov. — Désormes, 13 janv. — Desprez, officier, 20 juin. — Dulac, 25 mars. — Dumas, 23 mars. — Durand, hercule, 6 oct. — Durand, soldat, 10 avril. — Dusseaux, envers son père, 28 janv. — Eléonore, danseuse, 3 fév. — F...., marchand de mottes, 3 déc. — Fagon, 29 mai. — Fauré, 21 mai. — François, envers sa mère, 8 oct. — Frédéric, peintre, 21 mai. — Frigard, envers son père, 27 mars, 11 avril. — Gigan (femme), 17 oct. — Giraud (les dégraisseurs), 21 oct. — Girault, 22 déc. — Goguelin, 25 mars. — Goret, envers sa mère, 25 juin. — Gougon, soldat, 29 déc. — Harlaux, 22 mai. — Hochdoeffer, lancier, 27 juin. — Huart, 13 oct. — Hurel, 27 mai. — Husson, sourd-muet, envers son père, 19 juin. — Jaubert, sergent-major, 3, 18 déc., 18 fév. — Jobert, sapeur, 21 janv. — Joseph, 21 mai. — Laudat, 8 juill. — Leclerc, instituteur, 12 juin. — Legard, 23 mai. — Legout, 23 juillet. — Leloup, 5 novembre. — Lemaire, envers son père, 12, 24 mars. — Lémery (femme), 4 juin. — Louvray (femme), envers sa fille, 26 mai. — Lucas, 5 nov. — Mariotte, 10 janv. — Martineau, 10 sept. — Massenot, par peur des voleurs, 14 janv. — Masset, envers son père, 5 août. — Merville (femme), 25 déc. — Midieux, 30 déc. — Mignières, 14, 20 mars. — Monnet, envers ses apprentis, 21 oct. — Moreau, au chemin de fer, 26 oct. — Morin (femme), 26 déc. — Moutonnet, 29 mai. — N..., envers une apprentie, 29 mai. — Pernoo, 17 mars, 21 avril. — Poclin, 23 juin. — Robert, 21 janv. — Rondeau (femme), 14 mai. — Roussel, 2 fév. — S..., pour une place de diligence, 18 nov. — S... (femme), pour une robe, 30 déc. — Schalegen, 21 janv. — Simon, mendiant, 15 juin. — Studer, lancier, 27 mai. — Tamissier, 21 janv. — Thirion, 27 mai. — Tirant (femme), envers son enfant. — Totin, 12, 29 janv. — Toussaint, 7 nov. — Trublin, 8 août. — Valéry, 28 nov. — Vetzel, trompette, 23 oct. — Vignot, portier, 1er janv. — Viniger, lancier, 23 oct. — Vouriot, envers son père, 16 mai. — Une bande d'étudians ivres, 21 nov., 16 déc. — Un porteur d'eau envers une portière, 26 nov. — Des détenus envers un *marron*, 21 janv. — Un juge et un avocat, à la *Louisiane*, 24 janv. — Un médecin envers son locataire, 18 fév. — Un propriétaire et un locataire qui voulait rentrer, 19 juin, 26 oct. — Un capitaine et un docteur d'estaminet, 21 oct. — Un gros court et un grand mince, 13 mars. — Un frère et une sœur, à *Vanves*, 1er avril. — L'ami d'un défunt envers une jeune veuve, 1er juill. — Une Anglaise pour obtenir mariage, 6 juill. — Une jeune mariée et une grisette, 27 oct. — Une espèce de *dandy*, 2 juill. — Deux électeurs, 19 août. — Un gargotier, 10 sept. — Un charretier envers un *lion*, 5 août. — Trois rouliers envers des diligences, 29 août. — Un cocher, entraînant un sergent de ville, 9 sept. — Un cocher en maraude, 23 oct. — Envers un cocher ivre, 16 avril. — Un charretier envers des saltimbanques, 14 sept. — Des jeunes gens envers une saltimbanque, 18 sept. — Entre ouvriers ivres, 24 juill. — Des Américains envers des musiciens Allemands, 11 août. — Envers un gendarme, 24 nov. — Envers un tabletier, 26 nov. — Envers une dame, place de l'Hôtel-de-Ville, 29 janv. — Sur les rails de *Saint-Germain*, 27 mai. — Au ministère de la justice, 9 juin. — Pour le paiement d'un dîner, 14 oct. — V. *Blessures, Esclavage, Pêche, Rébellion, Rixes.*

Voies de fait entre époux. Binet, 16 avril. — Boisaubert, 6 janv., 10 fév. — Brulé, 13 janv. — Duflers, 17 déc. — François, 4 août. — Gauthier, 23 mars. — Grosset, 17 mars. — Lefebvre, 9 mars. — Pertat, 13 avril. — Verjus, 20 oct. — Un fileur, 1er janv. — Un ouvrier, 9 oct.

Voies de fait militaires. Balme, caporal, 24 avril. — Bertrand, 13 juin. Bourasseaux, lieutenant, 15 avril. — Coutier, 27 avril. — Craponne, sergent, 9 mars. — Cyrille, 22 sept. — Daru, 2 avril. — Degel, 18 juin. — Delga, 11 déc., 13 juin. — Delubac, 2 avril. — Froment, 10 oct. — Fromont, 2 avril. — Gadiente, 5 sept. — Hochdoeffer, 27, 30 juin. — Janot, 22, 27 juin. — Martio, 1er sept. — Mondière, envers une sentinelle, 13 avril, 13 juin. — Pétronin, 15 déc., 4 juin. — Pont, 23 janv. — Ressigeac, tambour-major, 7 sept. — Séguin, 10 déc., 9 mai. — Wuilleferl, 19 déc. — Un capitaine, 13 mai.

Voirie. Aucun étalage ne peut-il y être fait sans autorisation? L'exception de propriété peut-elle affranchir de cette mesure? 8 janv. — Est-ce administrativement qu'un particulier doit réclamer la propriété, la possession et la jouissance d'un quai public? 6 avril. — Les *procès-verbaux* des conducteurs des ponts-et-chaussées doivent-ils être affirmés devant l'autorité compétente? Faut-il en donner lecture? Les conseils de préfecture peuvent-ils appliquer les *amendes* des édits ou du Code pénal? 6 juill. — Les Tribunaux de *simple police* sont-ils seuls compétens pour statuer sur les contraventions en cette matière? 16 juill. — Loi sur les délits de grande voirie, 27 janv. — V. *Usine.*

Voisine, 3 sept.

Voitures cellulaires. Leur réglement pour les malades, 18 sept.

Voitures publiques. Le voyageur qui dépose une malle, contenant de l'argent, dans un bureau, sans le déclarer, en rend-il la messagerie responsable? 9 nov. — Les réglemens locaux de police pour l'éclairage sont-ils applicables aux *malles-postes?* 2 janv. — Le loueur est-il soumis à prendre une licence *d'octroi* pour les voitures qu'il loue et qui voyagent pour le compte du locataire? 27 mars. — Ce locataire est-il soumis aux lois de police, s'il ne conduit pas lui-même la voiture louée? 20 oct. — La loi de l'an XII qui interdit la circulation des voitures à jantes étroites et attelées d'un cheval, fait-elle exception concernant l'Etat ou la difficulté des routes? 12 fév. — Est-il passible d'amende le voiturier dont la plaque est illisible? 6 juill. — Le simple procès-verbal de refus de *pesage* suffit-il pour faire encourir l'amende? *Quid* s'il s'est écoulé plus de trois mois entre le pourvoi et la connaissance officielle de l'affaire près du ministre, 12 janv. — Coureur à l'heure sans argent, 24 nov. — V. *Roulage.* — Accidens. Le cabriolet 522, 27 nov. — Un omnibus, rue Mauconseil, 9, 25 déc. Un maquignon, 18 déc. — Un charretier, rue de Charonne, 6 janv. — Un autre, rue Mandar, 20 août. — Un autre, rue de la Harpe, 9 janv. — Une chaise de poste, 14 mars. — Heine, cocher, 24 sept. — Fiacre entrant dans le Palais-Royal, 16 oct. — Un fourgon du train, 26 oct. — Diligence roulant sur une côte à *Tortelet*, 19 oct. — Autre diligence, au pont des Aulnées, 27 oct. — Dommages-intérêts. Les *maîtres de poste* peuvent-ils, dans ce cas, appeler en garantie le directeur de la poste? 11 fév. — Fleury, boucher, 27 fév. — Pagel, charretier, 5 oct. — La malle-poste de *Lyon*, 27 nov. — Celle de *Calais*, 20 mai. — Les Messageries royales, 18 nov., 4 mai, 4, 6 juill. — Laffitte-Caillard, 23 janv., 3 juill. — La diligence de *Brie*, 19 août. — La voiture de *Saint-Denis*, 22 avril. — Un fardier, 25 nov. — Une tapissière, 23 mars. — Une voiture de pension, 9 juin. — Une *parisienne*, 3 fév., 27 mai. — Une *hirondelle*, 21 nov. — Une *béarnaise*, 5 oct. — Un *omnibus*, 18 mars.

Voizot, 28 mai.

Vol. Doit-on considérer ainsi, et non comme *abus de confiance*, le détournement opéré par un voiturier d'objets qu'il était chargé de transporter? 20 mai. — *Quid* de faire danser l'anse du panier, 3 sept. — Le retrait de la plainte du mari peut-il faire arrêter les poursuites contre les complices de la femme? 20 août. — Abraham (fille), 6 juill. — Acaries, 16 sept. — Accarin, 25 mars. — Achille, 9 mai. — Adeline, 26 juin. — Adler, 20 juill. — Agnèse (veuve), 23 avril. — Albec, 9 mai. — Albert, 11 nov. — Alexandre, 25 juin. — Alexandre (veuve), 29 déc., 12 janv. — Allain, 2 juin. — Allard, 1er juin, 8 sept. — Alleaume, 23 avril. — Altizidore, 27 avril. — Ancelin (femme), 26 mai. — André, 2 juin, 28 sept. — Anet, 25 avril. — Angélique, 12 mars. — Archambault, 27 juin. — Arnault, 27 janv. — Arnoult, 11 juin. — Arnoult (fille), 29 août. — Artaria, 10 oct. — Aubé, 26 nov. — Aubin, 27 juin. — Aubrée, 4 juill. — Audendencourt. — Audibibert, 27 janv. — Audilieux, 10 oct. — Aujard, 11 juin. — Aulmont, 10 juill. — Ausmand, 10, 25 mars, 22 avril. — Austremoine. — Géneste, 3 déc. — Auvry, 10 avril. — Averton, 27 avril. — Avinant, 22 août, 8, 22 sept. — Avinen (femme), 29 juill. — Aymé, 10 déc. — Azzur, 7 sept. — B... (Ambroise), 25 août. — B... (Léon), 14 nov. — B... (Nicolas), 29 déc. — Bachelier, 2 juin. — Baffon (Adèle), 24 sept. — Bahum (femme), 10 mars. — Baillard, 2 juin. — Ballet, 12 fév., 10 oct. — Barail, 28 sept. — Barbeau, 23 avril, 5 mai, 3 juin. — Barbier, 10 avril. — Barbin, 2 juin. — Barbot, 12, 25 mars, 20 mai, 3, 30 sept. — Barbu, 6 mai. — Barbulé, 11 nov. — Bardy, 31 déc. — Barilliet, 24 fév., 2 mai. — Baron, dit *Ventre-d'Osier*, 7 oct. — Barrier (veuve), 10, 18

juill. — Barroyer, 3 sept. — Barthe, 11 février, 10 avril. — Barthélemy, 27 avril, 14 mai. — Bastard (fille), 24 fév. — Bastide (fille), 10 juillet. — Bataillard, 3 juill. — Bataillon, 9 mai, 11 juin, 23 juill. — Batt, 23 sept. — Batté, 5 fév. — Baty, 1er juill. — Baudet, 4 nov. — Bayol, 24 sept. — Bayvet, 12, 14 fév. — Bazin (Marie), 10 avril. — Beauchesne, 24 fév. — Beaudier, 11 nov. — Beauvais, 11 nov., 13 avril. — Beauvallet, 11, 26 juin. — Bébé, négresse, 30 nov. — Becker, 26 juin. — Bel-Hady-Ben-Bayo, 22 déc. — Bellanger, 26 juin, 20 août. — Bellile, 26 nov. — Bellot (fille), 11 mai. — Bénard (Joséphine), 26 déc. — Bénier, 30 déc. — Benoit, 24 fév., 10 avril. — Bénot (fille), 29 août. — Beretti, 23 juill. — Berger, 26 nov., 3 juill. — Berger (Cath.), 1er juill. — Bergon, 25 avril. — Bernady, 3 avril. — Bernard, 16 sept. — Bernhard, 8 avril. — Béroud, 25 avril. — Berthe (fille), 9 mai. — Berthelot, 11 juin. — Berthot, 10 avril. — Bertoux, 8, 23 avril. — Bertrand, 18 juill., 5 oct. — Besançon, 10 avril. — Besançon (fille), 3 juill. — Besongnet, 10 avril. — Besson, dit *Bras-de-fer*, 12 oct. — Bierge (Ve), 3 juill. — Biéry, 12 janv. — Bigaré, 18 juin. — Bigot, 27 janv. — Billard, 20 déc., 8 juill. — Billière, 29 août. — Binesse, 26 juin. — Biot, 4 nov. — Bitoux (*un lapin*), 9 nov. — Blanc, 26 mai. — Bled, 3 juill. — Blin (Charlotte), 10 déc. — Blique, 24 fév. — Bloodel, 24 août, 24 sept. — Blum, 29 août. — Bobard, 25 mars. — Bohain, 15 juin. — Boinet, brigadier, 12 fév. — Boisgirault, 7 sept. — Boloski, 21 juill. — Bonnet, 7 janv., 2 juin. — Bonnet (Cath.), 3 juin. — Bonvoust (femme), 29 août. — Boquet, 22 juin. — Bordeau, 11 fév. — Borgoffski, 26 déc., 23 avril. — Borison (*des cheveux*), 23 juill. — Bouchard, 4 nov., 10 déc. — Boucher, 20 mai, 27 juin. — Boucheron (femme), 31 déc., 7, 12 janv. — Boudo (Ve), 23 avril. — Bougardier, 4, 10 avril. — Bouillard, 26 sept. — Bouillaud (fille), 3 juill. — Bouland (Rose), 31 déc. — Boulaut, 20 mai. — Boulet, 26 déc. — Boulogne, 23 avril, 7 mai. — Boulu, 25 mars. — Bouquillon, 16 sept. — Bourcheix, 22 sept. — Bourdé, 23 avril. — Bourdeau (Marie), 7 nov. — Bourdilliat, 10 déc. — Bourgeois, 25 avril, 13 mai, 3 juin. — Bourrel, 10 avril. — Boutaud, 28 sept. — Boutet, 25 juill., 5 août. — Boyer, 26 nov. — Brac, 17 fév. — Brancas, 6 juill. — Bravi-Rocher, 20 déc. — Brémard, 27 mars. — Bressiano, 27 avril. — Briand, 30 janv. — Brickmann, 21 août. — Bride, 27 avril. — Briel, 25 juill. — Brière, 29 août, 12 sept. — Brizard (Ve), 19 nov., 2 janv. — Brocard, 12, 25 mars, 20 mai. — Brodebeek, 17 janv. — Brown, dit *Janin*, 28 mai, 18 juin. — Brugnerot, 10 avril. — Bruhmann, 3 avril. — Brunefer, 11 juin. — Brunet, 3, 25 avril. — Buffeteau, 28 janv. — Bully, 27 avril. — Burnet (femme), 29 juill. — Burodeau, 9 mai. — Buscail, 27 avril. — Bussières, 20 août. — C..., 4 août. — C... (Félix), 29 août. — Cadeau, 2 déc. — Cadet-Devaux, — Cagneaux, 26 déc. — Caillot mère et fille, 11 mai. — Cailly, 2 sept. — Cain, 7 sept. — Cambillot, 11 mai, 3 juill. — Camus, 28 janv. — Canat, — Capart, 2 juin. — Carré, 2, 9 juin. — Carrillon, 3 avril. — Cartelin (femme), 10 août. — Castagnet, 6 août. — Cattelin, 10 juillet. — Caya, 11 fév. — Celin, factionnaire, 25 mars. — César, 2 juin. — Chalain, 25 mars. — Chalé, 5 janv., 18 mai. — Chandellier, 25 avril. — Chapelain (fille), 3 sept. — Chapon, 8 sept. — Chapus (Ve), 3 déc. — Charaud, 11 fév. — Charles, 7, 12, 27 janv., 12 mai. — Charpentier, 3, 6, 18, 29 juillet, 22, 27, 29 août. — Chassort, 22 sept. — Chastel, 25 juill. — Chatelet, mendiant, 13 juin. — Chaumarut, 28 janv. — Chaumont, 12 sept., 20 oct. — Chazotte, 21 août. — Chenel (femme), 10 avril. — Cheret (fille), 23 avril. — Cheriu, 28 sept. — Chéron, chez les tailleurs, 23 déc. — Chéron (époux), 22 juill., 9 sept. — Chéron (fille), 11 juin. — Chéry, 25 mars. — Chevalier, 26 nov., 5, 11 juin, 23 sept. — Chevillot, 9, 28 mai. — Chinchon, 25 juill. — Chirot, ou Chivot, 11, 25, 28 nov., 12 mai. — Choarty (femme), 21 août. — Cholet, 9 mai. — Chrétin, 26 nov. — Chuet, garde municipal, 14 oct. — Clait (fille), 7 janv. — Clément, 10 déc. — Clément (fille), 14 fév., 1er juin. — Clérambourg, 10 oct. — Clergé, 26 nov., 18 janv. — Clergeot, 12 mai. — Cligny, 3, 29 juill., 22, 27 29 août. — Cochin (fille), 3 juill. — Cœur-de Roi (Marie), 26 nov., 5 fév. — Coffigny (Adèle), 10 avril. — Coispellier, 26 juin. — Colas, 27 juin. — Colin, 7 sept. — Collard, 26 nov., 2 mars. — Collet, 10 avril. — Collière, 10 déc. — Colliot, 25 juillet, 5 août. — Colombat (fille), 12 mai. — Colombeauvert (Ve), 25 juillet. — Comprenne, 18 janv. — Conchon, 3 mars. — Contour, 2 décembre. — Conty, 31 décembre. — Cood, à une *exécution*, 18 nov. — Coquelin, 22 juin. — Coquerel, 29 déc., 28 janv. — Corbière, 10 déc. — Corbin, 12 oct. — Cordier (fille), 25 juill. — Coté, 2 sept. — Couder (femme), 26 déc. — Coulmon, 25, 28 nov. — Courtiat, 18 fév. — Courtois, 26 mai. — Couston, 12 mars. — Coutier, 16 sept. — Couvray, 3 janv. — Couvry, 10, 22 juill. — Crampon (femme), 14 fév. — Crespin (Ve), 18 juill. — Cresson, 29 déc. — Crété, 26 déc., 27 mars, 4 avril. — Crobet, 22 sept. — Croizier (la malle-poste), 10 fév. — Cuche, 9 juill. — Cueille, 10 juill. — Curé, 10 avril. — Cyrille (un bocal de cerises), 7 nov. — D..., jeune peintre, 10 fév. — D... (Joséphine), 16 sept. — D... (fille), chez sa bienfaitrice), 24 déc. — Dabbé, 26 juin. — Dagory, 26 mai, 5, 11 juin. — Danet (dix centimes), 3 nov. — Dantigny, 10 avril. — Darbourg, 8 oct. — Daudey, 2 déc. — Daufresne, 20 mai. — Dautec, 25 avril, 13 mai. — Dauty, 23 mai. — Daux, 15 juin. — David, 25 mars. — Davignon, 10 oct. — Davrieux, 29 déc. — Dax, 7 janv. — Debout (fille), 10 avril. — Debrie (femme), 12 mars. — Decreusefond, 7 janv. — Dediot, 6 oct. — Defer (fille), 12, 29 mai. — Deformel, 29 août. — Defrance, 4 avril, 11 juin. — Degoulte, 29 août. — Deguent, 25 juill. — Dehan, 26 mai. — Delahaye, 12 janv., 11 fév. — Delarosse (fille), 3 juill. — Delaunay, 4 nov. — Delaunay (Victoire), 10 déc. — Delcour (fille), 4 nov. — Delesse, 31 déc. — Delestan, 26 mai. — Delestre, 30 déc. — Delestre (Ve), 3 juill. — Delpeuch, 12 mai. — Delpiron, 4 nov. — Demasis (un *gigot*), 12 oct. — Demay, 20 oct. — Denayer, 12 janv. — Denys, 27 avril. — Depralon, 11 juin. — Deremy, 29 juill. — Derosier, 5 nov. — Deruelle, cuisinier, 11 août. — Descamps, 4 juill. — Deschamps, 26 mai. — Deschamps (femme), 24 sept. — Desgranges (Ve), 6 juillet. — Deshays, 25 mars. — Desjardins (Marie), 21 juill. — Desrois (femme), 20 août, 7 sept. — Desroziers, 12 mars, 22 avril. — Détré, 23 avril, 9 mai. — Deux, 19 nov. — Devaux, 10 avril. — Devergy, 3 juill. — Deville, 2 sept. — Devraine, 10 avril. — Dhéron, 11 juin, 22 juillet. — Dida, 28 janv. — Didier, 4, 9 nov., 10 déc., 24 fév., 2 mars. — Dieterling, 10 avril. — Ditnavet, 3 sept. — Diver, 10 déc. — Dœffler, 29 août. — Doineau, 16 sept. — Domitrant, 22 sept. — Dorfou, 7 fév. — Douaidy, 12 sept. — Douet (Emélie), 10, 23 déc. — Doyen, 30 nov. — Dromann (Ve), 29 août. — Drouart (un cheval), 19 sept. — Drouin, 11 juin, 22 juill. — Drouville, [illegible]

3 avril. — Gauthier, 17 mars, 25 avril, 18 juill. — Gellée, 29 juill. — Genest, 22 sept. — Genillon, 26 nov. — Georges, 11 nov. — Georgin, 28 janv. — Gérard, 26 déc., 12 mai. — Gerbet, 17 juill. — Gervais, 25, 28 nov. — Gibaut (Anne), 25 mars. — Gibert (fille), 8 sept. — Gigouseau, 23 avril, 3 juin, 3 sept. — Gilbert, 7 sept. — Gittard, 10 déc. — Gillet, 11 nov. — Ginfray, 27 mars. — Gir, 12, 29 mai. — Girardin, 10 déc. — Girondino, 26 nov. — Girot, 12 oct. — Gnognon, *négresse*, 30 nov. — Goascoz, 19 nov. — Gobel, 26 nov. — Godard (Agathe), 10 mars. — Godet, 26 nov. — Godbau, 12 janv. — Goffin (fille), 27 juin. — Goret, 11 juin. — Gosse, 9 mai. — Gosselin (Marie), 22, 27 août. — Got (veuve), 10 oct. — Goubel, 29 sept. — Goubert, 22 juill. — Gouedard, 30 mai. — Gouet, 8, 12 mai, 8 juill. — Gougil (fille), 24 fév. — Goulard, 3 avril. — Grandguillaume, 12, 16 oct. — Grandmonsin, 9 mai. — Grandpierre, 27 mars, 8 oct. — Granière (fille), 9 mai. — Gras, mère et fils, 16 sept. — Graverol, 22 sept. — Gravet, 8 sept. — Grivelet, 10 août. — Groguenin (Henriette), 30 janv., 6 fév. — Groom, 7, 9 fév. — Gros, 10 mars, 8 oct. — Grosjean, 26 nov. — Gross, 29 déc. — Grouloo, 29 juill., 22, 27 août. — Groult, 9 juill., 8 sept. — Grussière, 11 fév. — Guchez, 10 avril, 3 sept. — Guérard (fille), 29 déc. — Guérin, 27 mars, 5, 11, 13 juin, 23 juill., 10, 20 oct. — Guérot, 24, 25 juin. — Guichard (fille), 9 mai. — Guillain, 20 mai. — Guillard, 11 fév., 12 mars. — Guillemard, 27 juin. — Guillot, 26 mai, 29 juill. — Guimont, 20 mai. — Guinot (fille), 5 janv. — Guyot (Isabelle), 24 fév. — Hallais, 10 avril. — Hamet, 9 juill. — Hamiel sœurs, 5 mars. — Hamon (Sophie), 23 sept. — Hanot, 7 nov. — Hansmant, 5 nov. — Hardel, 24 fév. — Harry, 27 janv. — Hautbois, 29 déc., 7 janv. — Héaulme, 12, 27 mars. — Hélie, 25, 28 nov. — Hellenne, 11 nov. — Héloïse (un cœur), 18 mai. — Henry, 11 juin, 15, 29 juill., 8 oct. — Henry (femme), 15, 29 juill. — Herbillon, 10 juill. — Herrault, 18 juill. — Herson, 15 juin. — Hesse, 10 avril. — Heudebert (fille), 22, 27 août. — Heymann, 10 déc., 28 janv. — Hilliard, 30 mai. — Hobe frères, 22 sept. — Hoboth, 27 mars. — Holloway, 18 juin. — Houdon, 16 avril. — Houée (Mathurine), 30 mai. — Houet, 11 fév. — Hoyer, 10 déc. — Huau, 25 mars. — Hubert, 23 avril, 20 août. — Hubert (fille), 20, 29 juill. — Hudry, 10 déc., 5 fév. — Huet, 9 mai, 26 sept. — Hugot, 23 avril. — Huguenin, 9 mai. — Huguenot, 3 août. — Humbert (fille), 10 déc. — Humifier, 9 mai. — Hurand, 3 avril. — Hussenet (fille), 26 mai. — Husson, 8 oct. — Husson (fille), 7 janv. — Hustache, 28 janv. — Infray, 4, 10 avril, 20 mai. — Isidore, 14 nov. — J... (du tulle), 14 nov. — J..., horloger, 15 avril. — J... (Fanny), 2 janv. — Jacquet (fille), 29 août. — Jacquier, 10 avril. — Jameau, 16 mai. — Jamet, 10 avril. — Janvier, 20 mai. — Jardin (fille), 29 août. — Jay, 18 fév. — Jean, 26 mai. — Joanon, 22 août. — Jolibois, 30 mai. — Jonarte (femme), 29 août. — Joseph, 9 mai. — Joséphine, 9 mars. — Jouannel, 10 déc. — Joubert, 20 mai. — Jourdain, 12 mars, 26 mai, 26 juin, 25 juill. — Jouaneux, 3 juill. — Judes (fille), 27 janv. — Juhel, 26 déc. — Jumel, 8 avril. — Juramie, 25 avril. — Justa, 11 nov. — Juteau, 23 avril. — Kabrekorn, 12 mars. — Kapfer, 8 oct. — Klein, 15 sept. — Knappen, 7, 9 fév. — Koffel, 2 juin. — Koller, 29 août. — Kraemer, 12 mai. — Labarde, 26 déc. — Labeau, 21 août. — Labouré, 29 août, 5 sept. — Lacabanne, 8 juill. — Lacassagne, 29 mai. — Laffont, 8 juill. — Lafleur, 24 fév., 10 avril. — Laforge, 23 juill. — Lagarche, 3 juill. — Lager, 30 janv. — Lagesse, 7 oct. — Laguet, 10, 29 avril. — Lahille, 25 mars. — Laignon, 11 fév. — Lainé, 8 sept. — Lallier, 10 oct. — Lambert, 3, 23 avril, 25 juill. — Lambert, soldat, 23 avril. — Lamboy, 27 avril. — Lamiable (Marie), 10 avril. — Lamotte, 2 sept. — Lamy, 11 juin. — Lancour (de), 24 août, 24 sept. — Lander (veuve), 3, 29 juill. — Langevin, 2 juin. — Lapierre, 4 nov. — Laprébande, 9 juill. — Larcher, 27 mars. — Larive, 24 fév. — Laroche, 29 déc. — Larose (Elisabeth), 1er juin. — Larrieux, 29 juill. — Lasalle, 7 oct. — Lasne-Désessarts, 14 déc. — Lasserre, 3 juill. — Lathélise, 25 juill., 5 oct. — Latouche (fille), 2 juin. — Laurentie, 26 nov. — Laurent, 25 avril, 3 juill. — Laurentie (fille), 10 mars. — Lauret (fille), 8 sept. — Lavolant, 18 fév. — Lavy, 5, 11, 13 juin, 23 juill. — Lebars père et fils, 20 janv., 18 fév. — Lebeau, 10 août. — Leblond, 28 sept. — Lebœuf, 17 mars. — Lebosser, 9 sept. — Lebreton (Eulalie), 10 déc. — Lebrun, 26 nov. — Lecay, 25 avril. — Leclerc, 26 mai. — Lecomte, 12 mai, 2 juin. — Lecoupil, 1er oct. — Ledou, 11 fév. — Ledru (*billets trouvés*), 24 mars. — Lefèvre, 27 mars, 25 avril, 15 juin, 6, 10 juill. — Lefort, 29 déc., 7 janv. — Legal, 30 mars. — Léger (femme), 14 fév. — Legoupil, 8 sept. — Legrand, 28 sept. — Legros, 4, 6 nov. — Lelong, 29 juill. — Lemaho, 7 sept. — Lemaire, 10 déc. — Lemarchand, 11 juin. — Lemonnier, 20 déc. — Lemoule, 8, 11 juin. — Lenain sœurs, 1er juin. — Lenfant, 16 mai. — Lepage, 10 juill. — Lepantois (*dandy*), 11 sept. — Lepesant, 26 déc. — Lepère, 24 fév., 2 mars, 10 avril. — Lequenne, 8 oct. — Leriche, 25, 28 nov., 27 fév. — Leroux, 26 nov., 2 mars. — Leroy, 10 avril, 3, sept., 7 oct. — Leroy (Amélie, 11 juin, 10, 18 août. — Lescalier (fille), 10 mars. — Lesieur, 30 janv., 17 mars, 7 juill. — Letoquin, 22 avril. — Leturc, 27 janv., 8 sept. — Leture (fille), 29 déc. — Leturé, 10 oct. — Leudet, 3, 29 juill. — Levallois, 26 nov. — Levivier, 30 mars. — Lévy. — Lhuillier (fille), 11 nov. — Lidon, 23 fév., 27 avril. — Liévois (des parapluies), 30 déc. — Lillette, 10 déc. — Linck, 7 fév., 6 juillet. — Lion, 11, 25 juin. — Livolant, 20 janv. — Lointe, 10 juill. — Loiseau, 1er oct. — Long, 28 sept. — Longuet, 8, 12 mai. — Lorent, 11 juin. — Lorgeux, 3 juin. — Louis, 7 mars. — Louise, 26 déc., 8 sept. — Louise, *belge*, 17 oct. — Louise-Joséphine, 22 sept. — Loyau, 17 juill. — Lozer, 31 déc. — Lozet, 29 août. — Lucal, 29 déc. — Lucron, 9 juill. — Lumière, 21 nov. — Lyonnais, 6 mai. — M.... (des œufs), 25 fév. — M.... (Louise), 1er août. — Macron, 2 juin. — Madosse, 10 avril. — Magaud, 26 nov. — Magnier, 30 mai. — Magrin, 12 mars. — Maguet, 2 juin. — Maige, 15 juin. — Maintenant, 12 mai. — Maire, 4, 7 nov. — Mairerin, 7 janv. — Mairesse, 23, 29 juill. — Malaumont, 26 juin, 25 juill. — Malcuit, 15 juin. — Mally, sergent-major, 22 oct. — Mancier, 13 avril. — Mandrou, 11, 25 juin. — Maraigner, 12 janv. — Marceau, 25 mars. — Marcelot, 22, 27 août. — Marchand, 25 avril, 4 juill. — Marché, 4 nov. — Marcus (fille), 11 nov. — Maréchal femme), 15, 29 juil. — Margerie, 11 fév., 27 avril. — Marie, 26 déc. — Marie-Louise, 21 avril. — Marin, 11 juin. — Marius, 22, 27 août. — Marmier, 25 avril. — Marquetty, 26 juin. — Martel, 3 juill. — Martigny, 2, 11 juin. — Martin, 26 nov., 24 fév., 12 mars, 3, 10 avril, 11 juin. — Martin (femme), 11 nov. — Martine, 24 fév. — Martinet (fille), 10 juill. — Masse, 9 sept. — Massé, 10 avril. — Mathieu (Césarine), 9 juill. — Mathiot, 16 sept. — Matthieu, 30 mars, 20 mai. — Maubert, 1er juin.

18 juillet. — Ponty, 3 juillet. — Porcheron (Célestine), 28 septembre. — Possot, 3 juillet. — Potier (fille), 29 août. — Potin (Marie), 3 décem- — Pouget, 3 juillet. — Poussin, 11 juin. — Pradel, 12 mai. — Prestat, 6 juillet. — Prêtre, 2 décembre. — Prévost, 8 juillet. — Prévost (femme), 9 mai, 29 juillet. — Prigent (famille), 20 janv., 18 fév. — Provost, 10 avril. — Quenault, 2 déc. — R..., clerc d'huissier, 20 mars. — R..., commis, 16 juin. — R... (Marie), 25 mars. — Raffi, 26 juin. — Raffin, 10 août. — Raguet, 21 janv. — Raimond, 26 nov. — Ramelet, 12, 23 mai, 5, 11 juin, 3 sept. — Ramillon, 4 nov. — Ramsden, 3 sept. — Ravallec, 9 mai. — Reigue, 25 avril. — Reissent, 16 sept. — Religieox, 10 avril. — Remoiviller, 11 juin. — Remy, 10 avril. — Renard (un cheval), 19 sept. — Renard (époux), 25 juill. — Renard (veuve), 29 déc. — Renaudineau, 26 déc. — Renault, 20 mai. — Réné, 1er sept. — Renet, dit *Labobine*, 1er avril, 18 juin. — Renou, 1er juill. — Renoult, 2 sept. — Renouville (femme), 10 août. — Rès, 8 sept. — Rétif, 11 nov. — Retrou, 3, 29 juill. — Reygolliet, 10 déc. — Reynaudon, 10, 21 oct. — Riant, 8, 17 sept. — Riballier, 28 janv. — Ribert, 4 nov., 10 déc. — Ribois, 27 janv. — Richard, 26 juin, 6 juill., 7 sept. — Richer, 11 fév. — Richet, 3 avril. — Rignier, 2 juin. — Ripeaux, 12 mai. — Rivolin, 9, 16 mai. — Robert, 27 mars, 3 juill. — Robert (femme), 4 avril. — Robin, 17 juill. — Roche, 21 août, 28 sept. — Rocher, 28 sept. — Rodieu (dix centimes), 3 nov. — Rodriguez, 8 juill. — Rollin (fille), 29 août, 8 sept. — Romeuf, 22 sept. — Rondot, 2, 9 juin. — Rosalie, 16 juill. — Rosine (*enceinte*), 21 sept. — Rosnet, 18 juill. — Rougemont, 8 sept. — Rouget, 12 mars. — Rouget (fille), 10 avril. — Roulleau, 6 oct. — Rouquette, 17 juill. — Rousseau, 27 janv., 9 mai. — Rousselot, 9 juill. — Routier, 11 fév. — Roux, 4 juill. — Roux (fille), 29 août. — Royer, 27 mars, 11 juin. — Royer (fille), 26 juin. — Ruault, 8 oct. — Rodet (veuve), 26 sept. — Rullière, 2 sept. — Russell, 19 oct. — Saint-Aubin, 11 oct. — Sainte-Marie, 29 mai. — Sallier, 10 juill. — Samois (fille), 1er oct. — Sara, 7 nov. — Saulfroy, 26 juin, 3 juill. — Sauvagnat, 12, 23, 26 mai, 5, 11, 25 juin, 20 juill., 3 sept. — Schaffer, 10, 31 déc. — Scheffer (femme), 24 fév. — Schmitt, 4 juill., 16 sept. — Schoeiter, 25 avril. — Schoob (fille), 12 mai. — Schorn, 3 avril. — Schwartz (fille), 12 janv. — Secret, 26 nov. — Seigneux, 10 oct. — Seller (fille), 11 fév. — Sellier, 18 juill., 2 sept. — Semmepart (Marie), 26 déc. — Senoorourt, 24 sept. — Sess (femme), 29 déc. — Sillard, 19 déc., 5 fév. — Simon, 11 nov., 8 sept. — Simon (Victorine), 23 sept. — Simonin (veuve), 5 août. — Smith, *négresse*, 30 nov. — Sorieul, 9 mai. — Sorieux, 10 avril. — Soudard, 7 nov. — Stanislas, 18 juill. — Steger-Maire, 4, 9 nov. — Stephan, 28 janv. — Struc (fille), 10, 29 avril. — T..., (de la viande), 7 janv. — Tabary, 10 avril. — Tabouret, 26 mai, 5, 11 juin. — Talbot (fille), 29 déc. — Taravel, 10, 21 avril. — Tellor, 29 juill. — Ternisieo, 26 mai. — Terrasses (veuve), 27 mars, 4 avril. — Terteaux, 7 oct. — Tessier, 23 avril. — Teste (Elisa), 16 sept. — Theilet, 8 juill. — Théophile, 7 nov. — Thévenard, 10 déc. — Thévenot, 4 juill. — Thibault (fille), 12 mai. — Thibaut, 6 nov. — Thiebaut, 27 mars. — Thierry, 25 mars. — Thierry (fille), 27 mars. — Thiré, 25 avril. — Thory, 24 fév. — Tinlo, 12 mars. — Tirlet, 25 nov. — Tisserand, 9 mai. — Torry, 9 mai, 25 juin. — Toulon, 5 août. — Toulouse (veuve), 11, 25, 28 nov., 28 janv. — Tourois, 24 mars. — Triboulet, 4, 9 nov., 10 déc., 7 oct. — Tricot (fille), 10 déc. — Trublet, 5 oct. — Tuffé, 10 oct. — Turpin, 26 nov. — Urbani, 27 mars. — Urtis, 29 déc. — Vadebout (femme), 2 juin. — Vadin, 27 juin. — Vallet, 8 sept., 1er oct. — Valliot, 2, 11 juin, 3 sept. — Valois, 3 sept. — Vandelen, 11 fév. — Vario, 2 juin, 8 oct. — Vauthrin, 11 fév., 3 juill. — Vautier, 11 juin. — Venant, 17 mars. — Vergnères (femme), 20 août. — Verneuil, 10 oct. — Vial (femme), 10 août. — Victorine, *négresse*, 30 nov. — Viellard, 10, 21 avril. — Viéville, 23 fév. — Vigouroux, 8 oct. — Villatte, 15 juin. — Vimal, 22, 27 août. — Vincent, 11 nov. — Vionnet, 25 juill. — Viray, 29 juill. — Vital, 27 mars. — Vituppier, 26 mai. — Voilquin, 7 janv., 23 avril. — Voisin, 22 avril. — Voité (fille), 26 juin. — Vogt, 2 juin. — Vosgien (veuve), 29 juill. — Vyon, 20 mai. — Wagner, 29 déc. — Walet, 28 sept. — Weckel (fille), 27 mars. — Weyll, 25, 28 nov. — Wiley, *juge*, 7 fév. — Wolff, 14 nov., 10 déc. — Wolfgang-Kohler, 31 déc. — Worms (fille), 25, 28 nov. — Zeerleder, 17 juill. — Zwahlen, 10 oct. — Un apprenti laborieux, 9 nov. — Un gamin (*un cheval et un camion*), 30 nov. — Une dame et sa femme de chambre, 9 déc. — Un jeune homme de *Vermanton* (*des livres*), 31 déc. — Un homme déguisé en femme, en *Angleterre*, 21 janv. — Huit filous, au bal de l'*Opéra*. — Une femme (*des boucles-d'oreilles aux enfans*), 27 janv. — Un porteur de sacoche, 17 fév. — Un porteur de matelats, 21 fév. — Une sœur de charité, 2 mars. — Un vieillard, 3 mars. — Une jeune fille femme malade. — Une visiteuse de logemens. — Un commis de l'octroi, 10 mars, 9 oct. — Une jeune fille recueillie chez un logeur, 12 mars. — Une jeune négresse, 25 mars. — Une élégante en sortant du spectacle, 26 mars. — Un maçon chez un bouquiniste, 1er avril. — Une jeune fille *enceinte*, 8 avril. — Un conducteur de diligence, 9 avril. — Une grande dame, 10 avril. — Un commissionnaire, 11 avril. — Un forçat libéré envers un dormeur, 16 avril. — Une marchande ambulante (*deux billets de banque*), 21 avril. — Un employé (*du vin*), 15 mai. — Une vieille femme (*des dentelles*), 8 juill. — Cinq gamins, 11 juill. — Une mendiante, logée par humanité, 13 juill. — Un récent libéré de *Melun*, 16 juill. — Un dandy (*un cabriolet*), 17 juill. — Des commis de nouveautés, 30 juill., 2 oct. — Un élégant, rue du Bac, 22 août. — Un autre élégant, 3 oct. — Un horloger, 15 sept. — Des rouliers, 16 sept. — Les rouletiers, 27 sept. — Des porteurs de pains. — Une jeune couturière, 18 sept. — Des jeunes Turcs chez leurs parens, 18 sept. — Une devineresse, 24 sept. — Un domestique sans place, 28 sept. — Un faux sourd-muet, 13 oct. — Un ivrogne envers deux Savoyards, 21 oct. — Une mère honnête et sa fille, 22 oct. — Deux promeneurs (*de la lingerie*), 29 janv. — Une bande de 79 voleurs: 1re catégorie, 12, 24, 25 juin, 3, 15, 18 juill. — 2e catégorie, 20 juill. — 3e catégorie, 21 à 25, 29 juill. — 4e catégorie, 10, 22, 24, 25, 27 août. — 5e catégorie, 8, 22 sept. — Une bande et ses ateliers, à *Paris*, 12 juin. — Une bande, au *Havre*, 11 sept. — Chez un capitaine de vaisseau, 15 déc. — Chez un ébéniste, 1er mai. — Chez des blanchisseuses, 25 juill. — Chez un traiteur, avec un soldat, 29 juill. — Chez un marchand de vins, 25 août. — Envers une bijoutière, 3 oct. — Chez les horlogers, 15 avril. — Envers un horloger. — Envers un fermier, 18 sept. — Dans les bureaux des messageries, 22 janv. — Dans la diligence d'*Amiens*, 11 avril. — Envers la diligence de *Séville*, 16 mai. — A l'arrivée des diligences, 31 déc. — Dans les voitures de bal. — Dans laisser? 7 oct. — V. *Appel*.

si elle a été définitivement constituée, appartient-elle aux Tribunaux? Le gérant de celle en *commandite* peut-il résilier le contrat à l'égard de quelques associés? Ce contrat lui est-il alors personnel, 18 mai. — Celle entre *étrangers* peut-elle être jugée en France si l'un d'entre eux y est *patenté?* Est-elle illicite celle faite avec un diplomate, pour opérations sur les rentes? 16 juin. — Lorsque des *arbitres* y sont désignés, leur pouvoir finit-il avec la première difficulté qu'on leur a soumise, ou dure-t-il autant que la société? 15 sept. — La souscription *d'actions* par dol est-elle de la compétence du Tribunal de commerce et non *d'arbitres?* Est-elle nulle si l'ordonnance royale d'autorisation a modifié les statuts? 10 oct. — Peut-on en demander la nullité si les résultats promis aux *actionnaires* ne se réalisent pas? 24 oct. — Les clauses de déchéance *d'actions* ne sont-elles que comminatoires? 18 nov. — Le propriétaire *d'actions au porteur* perd-il ses droits si elles lui sont *volées?* Est-ce la juridiction *arbitrale* qui doit déterminer la garantie à fournir pour exercer ces droits? 24 nov. Faut-il, à peine de nullité, publier la clause qui autorise le gérant à n'émettre qu'une partie des *actions?* 9 avril. — Celle en *commandite* par *actions*, ou en nom collectif à l'égard du gérant, peut-elle prendre une *dénomination* en dehors de la raison sociale? *Quid* pour désigner ses produits? Est-ce là une *enseigne* qui ne peut être adoptée par d'autres maisons? Des assurés non associés peuvent-ils attaquer l'existence d'une telle société? 9, 25 avril, 28 oct. — Poursuites pour une usurpation de *nom*, 4 juin. — Un *commanditaire administre-t-il* en donnant des conseils au gérant? *Quid* s'il figure avec le gérant dans une transaction, et s'il l'exécute? La sentence *arbitrale* qui le condamne à indemniser d'autres *actionnaires* le rend-elle responsable envers des créanciers de la société? 26 nov. — Est ce *administrer* que de s'occuper de la liquidation après la dissolution de la société? 1er avril. — Peut-on poursuivre *solidairement* des associés *collectifs*, quand le jugement ne les y condamne pas expressément? 20 mars. — V. *Abus de confiance*, *Agent de change*, *Arbitrage*, *Association*, *Brevet d'invention*, *Contrainte par corps*, *Enregistrement*, *Faillite*, *Mines*, *Propriété littéraire*, *Succession*, *Tontines*.

Sowe, 21 nov., 10 juin. — Solet, 11 fév. — Solles, 3 oct. — Sollier, 8 juill. — Sollis, 31 juill. — Solvet, 21 oct. — Somerset (de), 12 août. — Somner (Thirza), 6 juill. — Sorbier, 7, 14 nov.

Sorcellerie. Carrière. — Chaudoreille, 25 juill. — Castella, 22 juill. — Conte (femme), 25 juill. — Godin, 6 mai. — Isenberg (Jeannette), 9

Tabac. Est-il commerçant celui qui vend les accessoires de cette substance? 1er mai.

Table de la Gazette des Tribunaux, 17 fév.

Tableau. Celui qui l'achète sans réserve de la part du peintre, peut-il le reproduire sans *contrefaçon*, par la gravure? 15, 17 déc., 17 avril, 26, 28 mai, 1er juin. — Le marché est-il nul si la peinture n'est pas du maître dont on l'a *garantie?* 3 juill. — Sa vente publique peut-elle être annulée en faveur du vendeur qui en ignorait sa valeur? 15 oct. — Tableau revendiqué chez un propriétaire? 5 mars. — Contestations de prix, 20 nov. — Réparation du Christ de la Cour royale, 30 avril. — V. *Contrefaçon*.

Tabard, 30 juill. — Taillandier, 19, 24 janv. — Taillandier (fille), 9 juin. — Taillefer, 21 juill. — Tailleur (veuve), 10 août. — Talm (fille), 18 mars. — Tamariz (de), 14 oct. — Tancrède de Hauteville, 26 déc. — Tandenn, 22 mai.

Tapage nocturne. Peut-on considérer ainsi les chansons des buveurs chez un marchand de vins? 30 mars. — Deux étudians, 14 août. — Une bande d'étudians ivres, 21 nov., 16 déc. — Des Auvergnats, pour un mari battu, 4 sept.

Taranne (femme), 24 mars. — *Tarascon*, ville, 1er nov. — Tarayre, 9 sept. — Tabourich-Nadal, 8 mai. — Tardif, 15 déc., 2 oct. — Targe, 3 sept. — Tarin, 15 déc. — Tarry, 2 juin. — Taslé, 3 juill. — Tassin (veuve), 6 août. — Tatchaver, 16 mai. — Taulin, 19 août. — Taurières, 26 déc. — Taveux, 10 sept. — Taylor, 1er août. — Teggard (miss), 21 août. — Teindel, 9 juill. — *Télégraphe*, navire, 26 mars.

Télégraphe, Saisie à son sujet, 29 janv.

Télusson (de), 20, 26 janv.

Témoignage (faux). Arnal, 7 janv. — Arsat, 3 juin. — Arzac, berger, 21, 24 mars, 18 août, 17 sept., 24 oct. — Barrière, 7 sept. — Bec, 28 mai. — Bernard, 28 août, 9, 17 sept., 2 oct. — Beubry, 21 avril. — Borcard, 2, 25 juin. — Bonafoux, 28 mai. — Coquelin, 25 mars. — Crozatier, 28 mai. — Durand. — Giraldon, 5 mars, 28 mai. — Goyet, 1er, 25 juin. — Gustner et Neumeyer, 23 mars. — Lacour, 17 juill. — Lajugie (femme), 10 déc. — Legaillard (veuve), 30 mai. — Légal. — Lelest (Cath.), 21 avril. — Lhomme, 25 juin. — Lier, 28 janv. — Membriani, 11 juill. — Pénissaud, 17 juill. — Quesne, 27 avril. — Raffaëlli, 11 juill. — Rageade, 28

Tigre dévorant un mulâtre, 30 sept.

Tillières (de), 18 fév.

Timbre. En est-elle dispensée, comme annonce relative aux arts et aux sciences, la circulaire d'un *médecin*? 20 juill. — Ordonnance sur un timbre nouveau, 20 juin. — Timbre proportionnel des billets de commerce, 31 janv., 7 mai. — *Timbre faux*. Garson, 10, 29 déc. — Guisardo, 6 juill., 9 sept. — Vandecasteele, 27 janv., 5 fév. — V. *Contributions*, *procès-verbal*, *utilité publique*.

Timon, 11 juin. — Tiollet, 8 sept. — Tirant, 14 août. — Tirbacque, 3 mars. — Tireau, 19 sept. — Tissandier, 26 oct. — Tissot, 25 mars. — Toledo (don), 14 déc., 12 fév. — Tollemache, 17 sept. — Tollon, 14 janv. — Tolosé de Jabin, 12 janv. — Toméi, 12 sept.

Tontines. Leurs actions peuvent-elles être transmises à titre gratuit sans observer les formalités des *donations*? 25 avril. — Celle non autorisée et dont les engagemens sont annulés doit-elle rembourser les frais de gestion? 9 sept., 19 oct. — Leurs directeurs sont-ils commerçans? 2 mai. — Ordonnance sur leur surveillance et la suspension de celles non autorisées, 18 juin.

Tood, 14 juill. — Torriani, 28 mars. — Torris, 25 avril. — Tortoni, 3, 16 déc., 8 juill. — Tosseq, 7 janv. — Touaillon, 9 fév. — Touchain, 5 mai. — *Toulon*, ville, 12 sept. — *Toulouse*, ville, 20 nov., 1, 3 à 13 déc., 15 mai. — Touplain, 8 avril. — Tour d'Auvergne (de la), 6 avril. — Tourangin-Desbrissards, 21 oct. — Tousey, 27 avril. — Toussaint, 7 mai. — Toussaint (Marie), 12 juin, 7 juill. — Toussenel, 20 juin. — Touzalin, 18 fév. — Touzet, 27 nov., 16 mai. — Towuley (Ve), 1er avril. — Traffort, 28 janv.

Traite des noirs. L'*Anne*, navire, 6 fév. — Le *Porha*, navire, 2, 4 à 8, 11, 18 juill. — Arrestation d'un capitaine au *Havre*, 10 août. — V. *Visites*.

Traitement civil. V. *Alimens*.

Tranchant, 3 sept. — Tranchard, 25 août. — Tranchères, 20 août.

Transaction. Le juge peut-il déterminer le sens d'une de ses clauses? 11 juill.

Transport. Sa signification peut-elle être remplacée par une acceptation du débiteur? 10 avril. — Celui fait par un père de sa part dans la *succession* de sa fille, dont il est débiteur, à raison des reprises de sa femme, et qui a été colloqué à la date de l'hypothèque légale de celle-ci,

Volbach (de), 18 juin. — Vollard, 24 déc. — Voog frères, 9 mai. — *Voscres*, navire, 1er janv. — Vouillon, 24 oct. — Vouriot, 16 mai. — Voysin de Gartempe, 20 nov.

W

Wacrenier, 25 avril. — Wagner, 31 déc., 23 mars. — Wagon, 4 août. — Waldner, 10 oct.—Wallet, 25 avril.— Walsh, 15 juin.—Walter, 17 juill. — Waog (femme), 10 janv. — Warembourg, 28 sept. — Warlincourt, 24 janv. — Wartel, 3 sept. — Wasselet, 8 juill. — Watel, 20 juill. — Waterlot, 28 fév. — Waterpark, 21 mars. — Watbelin, 3 avril. — Walteau, 2 oct. — Wattier, 15 août. — Webser, 7 mars. Weinzapstein, 1er juill.— Weyers, 6 août.— Whelps, 30 juin.— Whiting, 18 fév., 24 août. — Wilbach, 11, 12 nov., 19 déc. — Wiley, juge, 7 fév. — Wilkes, 7 sept., 27 oct. — Wilkins, 15 août. — Wilkinson, 11 sept. — Willemot, 6 août. — *William-Brown*, navire, 22 mai. Williams, 28 janv., 1er avril.— Winterthur, 17 fév. — Withe, 19 sept. Wilt, 30 déc. — *Woëvre*, forêt, 10 janv. — Woidquin, 6 mars. — Wolf, 7 mars. — Wolfann, 18 fév. — Wolowski, 27 mars. — Woolley, 3, 6, 15 oct. — Worms, 30 déc., 23 mars, 15 avril, 29 juill. — Wroë, 3 sept.— Wright (miss), 3 mai. — Wuagnat, 13 oct. — *Wulfrand*, navire, 21 janv. — *Wurenloff*, ville, 22 mai. — Wurmser (femme), 11 mai. — Wuy, 19 mai.

Y

Yao, 10 janv. — Ybard, 3 janv.
Yeux. Leur fabrication, 16 mars.
Youf, 11 mai. — Yvan, 19 juin.

Z

Zaepfel et Ce, 13 juill. — Zédé, 28 janv. — Zeerleder, 17 juill.— Zendre, 20 mai. — Zerbi (de), 5 mai. — Zizinia, 2 mars.

SOCIÉTÉS COMMERCIALES.

LOI DU 31 MARS 1833.

Formations.

Académie royale de Musique, 22 mai. — Adam (Edmond) et Ce, 11 mai. — Advenel et Simon, 1er janv.— Agassiz et Ce, 18 août. — Agathon-Macron et Ce, 28 juill. — Alaine, Papin et Ce, 11 août.— Anquetin, Ménard et Ce, 1er avril. — Archambault et Ce, 20 mars.— Armengaud et Ce, 9 mars. — Aroault et Ce, 31 déc., 6 janv.— Arrault et Dutonquet, 13 fév. — Aschen (G.) et Ce., 25 juill. — Aubé, Leguey et Ce, 4 déc. — Aubert, Alisse et Ce, 9 juin.— Aumont et Ce, 10 déc. — *Automédon*, 24 avril.— Avaise (d') et Ce, 5, 7 janv., 21 juill.

Babault et Ce, 30 déc. — Bachelet frères, 11 mai. — Bachelet frères et Ch. Hautrive, 25 sept. — Bachellier et Séjourné, 7 août. — Badin et Ce, 9 fév. — Badon et Ce, 22 déc. — Bailly et Lamy, 13 avril. Balmont aîné et fils, 3 oct. — *Banque paternelle*, 12 déc. — *Banque de Prévoyance*, 10 janv. — *Banque sociale*, 17 nov. — Baranowski, Duchauffour et Ce, 7, 8 oct. — Barbé-Proyard et Bosquet, 24 janv. — Barbot et Leturc, 21 fév. — Bartemet frères, 30 janv. — Barthe et Ce, 2 fév., 28 juill. — Barthélemy et Ce, 9 mai. — *Basse-Camargue*, 6 fév., 25 juin.— Baubion (Paul) et Ce, 7 sept. — Baudot et Ce, 21 mars. — Baudouin (Ch.) et Ce, 21 avril. — Baudouin frères, 2 oct. — Baudouin (Hippolyte), Buding et Ce, 10 avril.— Baudrier et Royer, 17 sept.— Baumier (Antoine) et Ce, 18 sept.—Bausson et Ce, 14 août.—Beau et Laroze, 14 juill.— Beaurin et Morin, 6 nov..— Béchet aîné (Jules) et frère, 24 août—Bégue, Carbonnier et Ce, 13 fév. —Bellard (V.), 10 déc.— Bellème et Telhiard, 12 déc. — Bellenot et Ce, 3 nov. — Bellot (A.) et Th. Canouville, 30 janv. — Belluot et Ce, 24 sept. — Béraud de Montevade et Ce, 21, 24 avril. — Bergé et Ce, 21 août. — Bernard et Ce, 17 sept. — Bernard aîné et Ce, 10 avril. — Bernier et Martio, 13 mai. — Berrolla frères aînés, 10 avril. — Berthoud frères, 23 déc. — Berton (L.) neveux et Maxime, 9 déc. — Berton Noel et Ce, 4 mai. — Bertrand et Redron, 14 déc. Bessières, Caucanas et Ponton, 8 juill. — Besson et Ce, 15 déc. — Betoulle et Raby-Delarue, 7 août. — Beudin et Ce, 5 janv.— Bévenot frères et Ce, 3 mars. — Bidault et Ce, 9 fév., 20 mars, 16, 19 mai, 20 juin. — Bidault (Etienne) et Ce, 20 juin. — Bidault (Jules) et Ce, 17 juin, 25 sept. — Biesta, Laboulaye et Ce, 2 mars. — Bille et Moreau, 10 sept. — Billiet, A. Carabin et Huot, 23 juill.— Bixio et Ce, 13 mars. — Blacque, Certain, Drouillard, 14 janv., 10 avril, 7 juill. — Blanchart (Lambert) et Ce, 1er août. — Blanchet et Ce, 13 avril, 2 sept. — Blandin-Perrin (Ve), 27 fév. — Blanquet et Loviot, 17 avril. — Blervacq fils et Perriquet, 10 mars. — Blin frères, 28 nov. — Blondeau de l'Etang et Ce, 23 oct. — Blondin frères et Ce, 9 juin. — Boch et Lebaigue, 18 nov. — Boez (Ag.), Gournier et André, 9, 11 juin. — Boisot (S.) et Ce, 28 mai. — Boisseaux, Détot et Ce, 8 sept. — Boisselier et Guérin, 28 juill. — Boisset et Gaillard, — Bollard aîné et Ce, 24 avril. — Bollot et Ce, 13 mai. — Bonnard-Capenas et Ce, 16, 19 mai. — Bonnaud, Nadal et Ce, 16 janv. — Bonnier (Ch.) et Ce, 22 mai. — Boquet frères, Sautreau et Martin, 16 janv. — Bordin et Portefin, 13 juill. — Borel et Ce, 25, 29 avril. — Bouchet (H.) et Ce, 30 nov. — Bouhours, Ferté et Ce, 14, 15 juill. — Bouillé (de) et Ce, 6 fév.— Bouillon fils et Ce, 5 août. — Bourcier et Ce, 12 août. — Bourdillat et Coffin, 29 mai. — Bouret et Bailly, 14 sept. — Bousquet frères, 26 nov. — Boutron et Fauvage, 27 mai. — Bouveret et Ce, 11 juill. — Bouvet (Régis), 28 oct. — Bouvier et Bouisson, 21 nov. — Boyeldieu et Roussard, 28 juill. — Boyer (Jean) et Ce, 25, mars, 22, 23 sept.— Boyer-Prot et Ce, 22 avril. — Boyveau et Pelletier, 29 juill. — Bradshaw (Juste) et Carité, 20 juill.—Brazil et Truelle frères, 10 avril. — Bresson et Ce, 27 nov. — Breuillé aîné, Renard et Ce, 27 fév. — Breuillé père et Prosper Colin, 27 fév., 26 août. — Brochart-Legost et Ce, 4 déc. — Broquin et fils et Vidal, 24 juin.—Browne, Agassiz et Ce, 18 août. — Brulin et Lemarié, 29 juill. — Brun et Massy, 5 sept. — Brun frères fils et Denoyelle, 29 août. — Brun-Larozière, Court et Ce, 30 mai. — Bruneau (A.-B.) et Ce, 4 fév. — Bruyère aîné et Pépin aîné, 22 juillet. — Burckart et Ce, 15 nov. — Busquet (J.) et Ce, 12 déc.

Cailar et neveu, 13 juill. — *Caisse générale des familles*, 14 nov., 16 fév.— Calmettes et Pont, 15 mai. — Camoin (E.-P.), 27 fév. — Campiche et Saget, 20 déc. — Canier, Taillebert et Ce, 17 avril. — Capdeville et Alexandre d'Heur, 27 avril.— Capitaine et Ce, 19 mars, 17 juin. — Caussade et Lazard, 20 mars. — Catherine (V.) et Ce, 11 juill. — Cavaré et Anreau, 2 juill.— Cère (P.) et Ce, 11 fév. — Cerf et Cotelle, 17 juill. — Chabert et Meurice, 25 mai. — Chade et Thibault, 14 août. — Chambaud (Louis), neveu et Ce, 19 juin. — Chambry et Ce, 30 janv., 8 oct. — Chambry et Varin, 11 avril, 12 août. — Champavère et Mozeron, 12 fév. — Chanousse et neveu, 21 fév. — Chantpie et Ce, 17 déc. — Chantier (femme) et Ce, 13 janv. — Chanussot et sœur, 27 mars. — Chardon-Lagache et de Roisin, 12 oct. — *Charivari*, 11 avril, 14 oct. — Charlet et Ce, 11 août, 17 oct. — Charpenel (E.) et Gonin, 29 sept. — Charrin (P.-J.) et Ch. Martin, 9 janv. — Chastagnez et Hug, 8 oct. — Chateau et Normand, 30 sept. — Chaulay et Bainville, 5 juin.—Chauvin et Ce, 10 déc. — Chédeville et Ce, 3 avril. — Chenat (A.) et Ce, 30 janv.— Chevallier (Adèle) et Ce, 10 janv.— Chevé et Lefaucheux, 16 juill. — Chevreteau et Henri, 26 oct. — Chevreuil (F.-C.), 27 oct. — Claudin et Lemarinier, 16 fév. — Claye fils, Nicolas et Ce, 6 mars. — Clermont (de) et Ce, 26 juin. — Clergué (G.) et H. Pagès, 2 déc. — Cockerill et Ce, 18 août. — Coeffé et Disson, 14 août. — Coignet (H.) et Ce, 29 juill. — Coindat et Dubois, 21 sept. — Colin et Ernoul, 29 déc., 4 avril.—Collas (A.) et Barbedienne), 11 nov. — Collier (Ve) et Ce, 3 juill. — Colliet et Bourel, 4 avril. — *Comète*, 20 mars. — Cometti et Ce, 27 fév. — Comon et Ce, 14 août. — Compagnon et Winter, 25 nov. — *Compilateur*, 6 août. — *Concorde*, 25 mars. — Copin et Ce, 16 déc. — Coquereau et Soutoul, 12 déc. — Coquet (H.) et Ce, 10 avril. — Corbière père et fils aîné, 9 déc. — Cordon (Marie) et Ce, 31 mars. — Cordonnier (Henri) et Ce, 8 avril. — *Corsaire*, 6 août. — Cottan (A.) et Ce, 19 mai. — Couderc et Pelcerf, 14 sept. — Coupier et Guinnebert, 26 juin. — *Courrier des marchés*, 5 fév. — Courselle et Ce, 8 août. — Courtin-Jordis et Ce, 31 mars. — Courvoisier (E.), Caboche et Ce, 10 avril. — Coutan et Bonhomme, 4 nov. — Couty et Loustan aîné, 7 déc. — Cramiech et Regnault, 4 mai. — Crapelet fils aîné et Ch. Lahure, 19 janv. — Crépon et Marthe de Berthenay, 5 nov. — Cros et F. Bourriez, 8 oct. — Cuillierier et Chauveau, 14 déc.

Dalsace et Ce, 29 juill. — Dandeleux et Fontenay sœurs, 28 août. — Daudet et Dupuis, 14 juill.— Daulon et Lallemant, 24 juill. — Dautrême et Rost, 29 juill. — Davenne jeune et Jarrot, 11 juin.— David et Ce, 18 avril. — Debare et Ce, 20 avril. — Decreux et Ce, 28 août. — Dégremont (Constant) et Grimoult, 7 mai. — Dehagnin père, fils et Ce, 16 mai. — Dehesdin (A.) et neveux, 11 déc. — Delabourdinière et Ce, 23 avril. — Delacombe (P.) et Ravelle, 18 déc. — Delacour et Ce, 16, 18 janv. — Delacour (J.) et Ce, 1er oct. — Delagneau et Ce, 2 janv. — Delaherche et Doucet, 18 déc., 21 mars. — Delamarche et Sebille frères, 16 fév. — Delamarre et Adam, 20 janv.— Delannoy et Blanchard, 8 oct. — Delarue (Victor) et Ce, 29 septembre. — Delasalle aîné et Vassard, 2 avril. — Delaunay et Ce, 1er septembre. — Delaunay (A.-H.) et Ce, 14 fév. — Delueil et Ce, 2 avril, 29 juillet. — Delilliers, Tivoly fils et Ce, 27 oct. — Delisle et Ce, 9 juin. — Delisle, Desoles et Ce, 26 oct. — Deloore et Dusseris, 13 fév. — Demange et Delacour, 16 oct. — Demonchy et Ce, 11 nov. — Demontey (A.) et Ce, 20, 27 fév., 11 avril. — Demy-Doineau et Braguenié, 10 août. — Denevers, Dolive et Thinot, 28 août. — Deniel et Coyen, 28 juillet, — Denin et Ce, 21 fév., 29 juill. — Denis et Ce, 7 déc. — Dépensier et Tissier-Pinta, 2 juill. — Depouilly Gonin et Ce, 2, 28 janv., 5 juin. — Dequin et Lemaire, 10 juill. — Derbetant, Dulong et Ce, 30, 31 janv. — Deriherpré et Houdebine, 30 janv. — Derosne (Ch.) et Cail, 23 janv. — Descroizilles et Ce, 15 déc. — Desgraz et Ce, 5 fév. — Deslandes et Ce, 1er juin. — Desmarest et Batisa, 23 juill. — Desrez (Eugène) et Briffaut, 19 déc. — Desteffanis (A.) et Ce, 13 août. — Desvautez et Ghiringhelli, 24 juin. — Devening et Réveillé, 10 sept. —Dolharsarry jeune et Ce, 24 sept.— Domenget et Lehreton, 8, 12 oct.— Donat (J.), Achard et Ce, 12 janv. — *Dorades*, bateaux, 9 juin. — Doré et Ce, 9 déc. — Double frères, 16 fév. — Dournay et Ce, 8 avril. — Draper, Lovering et Ce, 24 juill. — Drevat cousins, 22 nov. — Dreyfous (F.) et Ce, 14 fév. — Dromery et Ce, 6 fév.— Drouairé et Dufossé, 25 mai. — Dubois et Ce, 5 janv. — Dubois fils (James) et Boucher, 1er sept. — Dubosc et Ce, 24 janv., 19 fév.— Dubus (Th.) et Ce, 2 fév. — Duclozel (Victor) et Ce, 19 déc. — Dufay frères, Mercier et Ce, 3 sept. — Dufougerais et Ce, 22 juin. — Dufour et Demalle, 19 mai. — Dulché et Ce, 2, 3 juill. — Dumont et Ce, 12 mai. — Dumont aîné, père et fils, 10 fév. — Dupont-Journet, Leduc et Ce, 25 déc. — Dupoty et Ce, 24 janv. — Durand (B.) et Ce, 6 mai. — Durand fils aîné, 23 juillet. — Durant et Crevat, 23 juin. — Dussault, Premier et Ruffin, 7 août. — Dutartre et Pezet, 14 juill. — Dutel jeune et Ce, 2 mars. — Dutertre et Ce, 28 juill. — Duval et Ce, 10 déc., 19 sept., 9 oct. — Duval (F.-F.) et Ce, 10 oct. — Duval, Fournier et Ce, 30 juin.

Économie, 14 nov., 16 fév. — *Egide*, 11 juin. — Eloy et Ce, 23 déc. — Engelmann et Graf, 1, 7 mai. — *Entr'acte*, 10 avril. — *Entrepôt des Marais*, 26 mai. — Eon et Meunier, 28 mars. — *Equitable*, 20, 27 fév., 11 avril. — Escallier frères, 18 avril. — Espinasse sœurs, 23 janv. — Estienne, Delachaume et Ce, 12 février. — Eybord père, fils et Paillard, 22 mai.

Fabbri (Louis) et Ce, — Fabien (Joséphine) et Ce, 25 mars.— Faroux, Maugas et Ce, 20 nov., 11 août. —Fau et Ce, 2 juill. — Fauquet et Guichard, 30 janv. — Fauvety et Tailbouis, 16 janv. — Féburier et Ce, 8 août. — Ferenbach frères et Ce, 27 fév. — Fermanet et Ce, 6 août, 22 oct.— Fernex (J. de) et Ce, 14 déc. — Ferraod et Lenepveu, 11 août. — Fessart et Delavigoe, 12 fév. — Feuillet et Deséglise, 1er août. — Fischer et Hartmann, 24 juin. — Fitte (Ed.), 19 mars. — Fleurimont frères, 28 sept. — Flottard et Arnaud, 12 nov. — Focillon (Ch.) et Ce, — Follet et Guillemot, 10 déc. — Follie et Ce, 1er oct. —Fontelay et Constant, 13 mars.—Forain et Josse, 25 août.—Fourdinois et Fossey, 26 nov.— Fournier (Adrien) et Ce, 27 nov. — Fournier-Saint-Martin, 13 fév. — Fourny (Albert) et Ce, 11 juill. — *Française*, 19 août. — Francastel, Dufour et Ce, 13 mars. — Francey et Ce, 8 sept. — Frérot oocle et Blanc, 22 mai.— Fressart et Miette, 7 août. — Fromentin (E.) et Prunier, 22 mai.

Gacoin et Duytsche, 24 sept. — Gagnet et Ce, 10 janv. — Gailletou et Boullay, 5 mars. — Gallay, Borel et Boyer, 4 juill. — Gally et Ce, 12 juin. — Gamp et Muller, 8 mai. — Garag et Ce, 13 mars. — Garay (Auguste) et Ce, 9 juin. — Gardet et Ce, 5 fév. — Garnier et Ce, 5 août. — Garnier et Lécolle, 13 juin. — Garou (Michel) et Ce, 16 janv.— Gaudefroy et Ce, 12 août, 5 sept. — Gaudet et Ce, 6 oct. — Gaugnier (C.) et Ce, 11 mai. — Gaulard et Canelle, 10 janv. — Gauthier (Léandre) et Cauhet, 15 juin. — Gauthier et Fortier, 24 avril. — Gavard et Ce, 2 mars. — Gay jenne et Denis, 9 nov.— *Gazette des femmes*, 10 août. — *Gazette de France*, 6 août. — *Gazette de la jeunesse*, 26 oct. — Gélot (T.), A. Berrus fils et Ce, 2 déc. — Gentil et Fol, 14 déc., 12 janv. — Gérard et Lacasse, 19 mai.— Gérard, Lemaréchal et Pestis, 8 mai. — Gerhard fils aîné et Ce, 11 fév. — Gerhard et François, 27 mai, 10 juill.— Gervais et Gérardot, 27 mars. — Girard et Ce, 4 nov. — Girard (A.) et Rheims, 9 juin. — Giraud et Ce, 30 oct. — Girod et Ce, 1er mai.— Gossel et Ce, 11 nov. — Goudchaux (G.-J.), 12 mars. — Gouin et Ce, 7 nov. — Goupil et Vibert, 18 janv. — Gouré jenne et Grandjean, 19 mars. — Goyneau et Ce, 7 avril. — Grandménil et Ce, 11 mai. — Grangeoir et Ce, 25 juin. — Grangy et Noury, 22 août. — *Gratis*, 2 juill. — Griffon et Ce, 4 déc. — Grignon et Jard, 3 sept. — Guénot et Ce, 27 mars. — Guélot et Harand, 21 fév. — Guérivière (vicomte de la) et Ce, 15 déc. — Guéry et Martinez, 25 sept. — Guillaumin, 4 mars. — Guillemeteau des Roches et Ce, 3 juill.—Guillet et Ce, 1er mai.— Guillot et Houdroo, 24 janv. — Guillou, Allemand et Ce, 1er juill. — Guimard et Ce, 22 oct. — Guimas et sœur, 2 juin. — Guinard frères, 18 juill. — Guy et Ce, 29 août. — Guyon et Dupuis, 21 fév. — Guyot (Alphonse) et Ce, 25 mai, 19 octobre. — Guyot et Dutertre, 16 septembre. — Guzzoli et Ce, 19 mars.

Halphen et Ce, 26 mai. — Hamard et Guérin, 8 déc. — Hamberg, Levistal et Ce, 24 sept. — Hamelin, Lefèvre et Ce, 14 nov., 16 fév., 11 juill. — Harang et Renault, 1er mai. — Hauser (A.), 25, 30 déc. — Hédiard et Parrot, 28 mai. — Hédiard et Salernier, 15 juill. — Héion (F.), 26 sept. — Hémon et Dessauces, 14 oct. — Henneveu et Meliasse, 10 fév. — Hennuyé, Turpin et Ce, 9 mai. — Herbat et Ce, 19 oct. — Hermaut père et fils et Ce, 30 oct. — Heussler (E.) et Ce, 16 avril. — Heuzé et Ce, 11 fév. — Hocquart et Ce, 5 fév.— Houdard et Loiselet, 12 janv. — Honel et Ce, 5 déc., 4, 22, 25 avril. — Housseaux (A.) et J. Vermond, 19 déc. — Hubert et Leroy, 27 juill. — Hue (R.) et Pipre, 5 nov., 16 fév. — Huguin et Ce, 9, 13 juin. — Humel et Ce, 28 septembre.— Hurillon et Pillot, 5 fév. — Hutin et Flamant, 7 avril. — Lyon frères et Ce, 14 juill.

Ibry (Alex.) et Alphonse Massin, 12 février. — Isaacson, Constant et Ce, 20 oct.

Jacques et Magny, 24 mars. — Jaeglin et Fuchs, 12 juin. — Janet (Victor) et Hélot, 15 avril.—Jean, Seignot et Ce, 22 nov.— Jobey (Ch.), et Forel frères, 18 nov. — Jolicœur et Ce, 16 déc.— Jouin et Contant, 15 août. —Jourdain, Mège et Ce, 3 mars. — *Journal des connaissances médico-chirurgicales*, 7 mars. — *Journal du notariat*, 28 janv.— *Journal du peuple*, 24 janv. — Jovinet et Bonnefoy, 10 sept. — Jozeau et Ce, 1, 30 déc. — Jozot et Ce, 1er sept. — Julien et Ce, 13 fév., 27 mai. — Jung jeune et Cartier, 19 déc.

Kazner et Dubois, 8 sept.— Kezler et fils, 10 sept, — Klein et Ce, 27 mai. — Kroll et Ce, 29 juin. — Kysaens junior et Ce, 17 sept.

Labelle et Choron, 24 août. — Labrosse et Boone - Desmazure, 10 janvier. — Lacarrière et Ce, 11 juin. — Lacrampe et Ce, 21 mai. — Lacrouts et Bernadet, 6 oct. — Laffitte (Ch.), Blount et Ce, 8 sept. — Lafon et Ce, 21 nov. —Lagache-Lecherf et Ce, 26 nov., 8 mai. — Lagache, née Lecherf et Ce, 8 mai. — Laignel, Hébert et Ce, 29 août. —Lair sœurs, 20 mars. — Laisné et Ce, 13 fév., 13 juill. — Lallemand et Dejean, 14 sept. — Lamarque (Marcellin) et Ce, 12 déc.—Lami-Housset et Ce, 28 juill. — Lamouroux et Ce, 7 fév., 13 mars. — Langlois fils, frères, 10 avril. — Lanoa et Ce, 23 janv. — Lapurte et Rochat, 20 déc.— Larroze, Pellou et Ce, 21 fév. — Larue et Cambon, 10 janv. — Latour frères, 16 mai. — Latsague et Ce, 5 déc. — Laubier frères, 14 avril. — Laure et Ce, 11 sept., 13 oct. — Laurent et Bottelier, 22 mai. — Laullard frères, 26 juin. — Lavalard (P.-F.) et fils aîné, 11 juin. — Lavallée (Eugène) et Ce, 12 déc. — Leberrier et Ce, 12, 13 mai. — Lehreton et Leleu, 25 nov. — Leclerc et Ce, 12 nov. — Leclerc (Jules) et Leblé, 18 janv. — Lecointe, Desarts et Ce, 4 déc. — Leconte et Sepot, 10 avril.— Leduc et Ce, 14 avril. — Lefebvre (H), et Ce, 5 fév.— Lefebvre et Gerbault, 12 sept. — Lefebvre et Hecquet, 17 avril. — Lefèvre et Allard, 19 oct. — Lefloch et Ce, 28 janv.— Lefort (Eugène) et Ce, 29 oct. — Legrand (B.) et Ce, 15 juin. — Legris et de Lombaerde, 21 sept. — Leguay mere et fils, 26 mars.—Lehr, Guétat et Ce, 5 fév. — Lelièvre et Ce, 30 oct. — Lelièvre, Armand Gilles et Ce, 3 déc. — Lelièvre (Ch.) et Ce, 28 nov. — Lelièvre (Ernest) et Ce, 30 janv. — Lemarié, Cornu et Ce, 11 nov. — Lemesle et Etienne Quérnel, 5 août. — Lemoine et Ce, 9 nov., 14 sept. — Lemuine et Hom, 20 mars. — Lemoonier et Ce, 15 mai. — Lemont de la Ferté et Ce, 23, 30 janv., 30 sept. — Lepoittevin et Ce, 25 mai. — Lerasle et Juloux.— Lerasle, Cousins et Juloux, 8 juill. — Lerouget frères, 16 oct. — Leroux de Lens et Ce, 18 déc. — Leroy (D.-F.) et Ce, 9 oct. — Leroy. de la Ferté et Ce, 7 juill. — Lesaint (A.) et Ce, 21 fév.— Lesaunier, Hébert et Ce, 27 fév. — Lesne et Ce, 27 mars.—Letessier (Camille) et Ce, 16, 18 janv. — Leuhe (L.) et Ce, 21 fév. — Leuhe et Hovyn, 15 janv. — Liautaud et Ce, 14 oct. — Liétot et Mareschal, 28 nov. — Liéven et Meissen, 25 mars. — Lion frères et Ce, 4 août. — Lion et Laboulaye frères, 2 mars. — Locton et Ce, 4, 7 mars.— Loiseau (Ernest), 6 janv. — Lombardat et Fauquet, 28 nov. — Longchamp et Ce, 6 mars.— Loron, Charnay et Gaucher, 28 nov., 19, 21 mai. — Lossendières frères, 1er déc. — Loyer et Ce, 9 nov. — Luchaire (A.) et Ce, 24 avril.

Mabilde et Ce, 5 oct. — *Magasinage public*, 15 mai. — Magnier et Duchochois, 5 fév.— Maille, Robillard et Ce, 8 mai. — Maillet et Autin, 12 août. — Maingot père et Ce, 30 mars. — Malartic, Poncet et Ce, 7 juill., 3 sept. — Mallet et Ce, 9 déc., 25 août. — Manby et Ce, 12 déc. — Manhy, Wilson et Ce, 16 mai. — Mansard et Ce, 9 nov. — Marbeau (Désiré) et Ce, 7 août. — Marcé et Ce, 21 sept. — Marga (femme) et Marga fils, 7 mai. — Marret père et fils, 25 mars. —Marsuzi de Aguirre et Ce, 6 fév. — Martin et Seyffert fils, 4 juill. — Mary et Mézière, 30 oct. — Massarenghy et Routin, 26 mai. — Masse, Gaupillat et Ce, 20 juin.— Masse, Ledru et Ce, 8 mai. — Massé et Ce, 21 août. — Massing frères, Huber et Ce, 10 avril. — Massue, 24 oct. — Mathelin, Delagrange et Ce, 21 fév., 11 sept. — Matis et Ce, 13 fév. — Mauger et Ce, 29 avril.— — Mauguin et Ce, 19 mai. — Maulde et Ce, 4 déc. — Maurras et Ce, 21 janv. —Maury fils, Combes et Ce, 15 août. — Mayen, Trépied et Ce, 14 oct. — Mayet et Amiot, 16 mai. — Méchain et Ramonet, 14 oct. — Mège, Jozeau et Ce, 12 fév. —Meissonnier et Heugel, 13 janv. — Méjan et Ce, 7 mars. — Ménager et Leveau, 6 oct. — Ménant, Grossetête et Ce, 27 juin. — Mennessier frères, 3 avril. — Mérault et Adnot, 8 janv. — Mercier et Thévenot, 13 nov. — Merlhiot et Dulin, 11 fév.— Metzger (Noyel) et Ce, 19 nov. — Meyer et Ce, 2 juill., 22 août. — Meynard (C.-A.) et Ce, 27 juin. — Michel et Ce, 23 mars. — Millot frères, 18 fév. — *Mines de Bert*, 2 avril. — *Mines de Bonne-Espérance*, 20 mars. — *Mines de Campiglia*, 15 mai. — *Mines de Lobsann*, 8 avril. — *Mode*, 22 juin. — Moinier (J.-B.) et Ce, 4 nov. — Molinié et Ce, 12 mai. — Mominguet et Ce, 8 oct. — *Moniteur parisien*, 10 avril. — Montalant et Profiter, 14 avril. — Montulli et Ce, 13 mars. — Moquet et Hauquelin, 2 fév. — Moreau-Chaslon, Feuillant et Ce, 25 sept. — Morel et Ce, 18 fév. — Morin et Belèze, 10 déc. — Mosment et Ce, 11 sept. — Mothereau et Jouvin, 12 oct. — Mottet et Ce, 21 oct. — Mouleur, Bouvier et Corajod, 29 juill. — Moussard et Ce, 13 août.— *Moutures de la guerre*, 8, 20 août. — Meynet et Petit, 7 juill. — Munier et Thorel, 9 déc. — *Musée des Familles*, 8 janv.

National, 6 juill. — Neel et Ce, 16 fév. — Néville et Ce, 20 oct. — Nimmo, Cadot et Ce, 20 nov.—Noirot et Badois, 11 fév.—Noyel-Metzger et Ce, 17, 19 nov.

Obry, Mellier et Ce, 24 juin. — Odier (Gabriel) et Ce, 18 déc.— Odier et Richon, 12 sept.— Oeschger (Louis) Rauch et Ce, 4 juin.— Ognard et Théophile Poignard, 12 mai. — Olivier (P.-C.-F. d') et Ce, 30 nov. — Ollivier, Bignault et Ce, 8 déc., 27 fév., 4 mars.— Ollivier et Billard, 13 mars. — Olsommer et Petit, 19 janv., 7 juill. — Orbigny (d') et Ce, 3 janv. — Ordener et Vauvilliers, 3 avril. — Ortho-Caltreux (d') et Ce, 24 janv. — Osmont (E.) et Ce, 5 oct. — Ottone (J.) et Ce, 27 janv., 7 mai. — Outhenin-Chalandre fils et Ce, 10 nov. — Ozanne et Plet, 24 août.

Page, Montagnon, Serradell, Garvier et Blondeau, 3, 27 juill. — Paget et Ce, 22 déc. — *Palladium*, 18 nov., 12 janv. — Panier, Rave et Paillard, 21 mars. — Pannier et Ce, 10 avril.— Pannier et Derouin, 21 nov. — Pâris sœurs, 26 juin. — *Paris*, journal, 29 avril. — Paris et Renouard, 16 janv. — *Parisien*, 2 juill. — *Parlement*, 11 mai. — Parrod frères, 11 juill.—Patey et Ce, 16 sept.— Pathier père et fils, 14 mars.— Pauchet, Duhamel et Gueoier, 9 juin. — Paupardin père et fils, 3 janv. — Pauwels (A.) et Ce, 17 oct.—*Pavage stéristomique*, 9 juin.—Peignaux et Ce, 17 juill. — Péjoine (A.) et A. Dunant, 3 juill. — Pelletier, Delondre et Levaillant, 20 avril. — Peltier et Linage, 29 juill., 15 oct. — Pépin et Ce, 16 juill. — Père (G.) et Ce, 10 juill. — Périsse et Ce, 11 sept. — Perpignan et Ameslant, 27 nov.— Perrache, Catala et Ce, 28 sept. — Perrin-Paviot et Ce, 13 fév. — Perrody frères, 21 janv. — Petersen et Schick, 25 mars. — Petrelle et Gravier, 22 juill. — Peyrot (A.) et Lige, 21 janv. — Peyrouze et Serpolet, 6 janv. — Piard-Deshays (Marie-Louise) et Ce, 26 août.— Picard (Justin) et Laurencin Poteins, 13 juill. —Pidou frères, 15 juin. — Pierre (Désiré) et Eugène Boyer, 16 fév. — Pierron père et fils, 16 sept. — Piesvaux et Vernet, 8 juill. — Pignol de Delmar et Pertat, 24 mars.—Pillet (Léon) et Ce, 22 mai. — Pillet-Will et Ce, 29 déc. — Pilté frères, 6 mars. — Pinet aîné, Adomali et Ce, 19 fév. — Pinet et Bernier, 14 fév. — Pingard et Ce, 18 juin. — Piquée et Ce, 8 janv. — Plaut et Ridet, 19 mai. — Plichon et Fouilhoux, 22 août. — Poilleux et Ce, 14 mai. — Poiret et Fermen, 14 oct. — Poly (Aug.) et Ce, 8 janv.— Pomme et Ce, 7 sept. — Poncy, Demesse et Ce, 21 mars.— *Ponts-réunis*, 3 avril, 11 août. — Porcher (Ch.) et Legendre, 14 fév.— Poreaux et Ce, 6 juill. — Poreaux (Felix) et Ce, 30 mai.— Portallier, Blondelle et Ce, 25 déc. — Pottier (femme) et Famin, 16 juin. — Poullain frères, 3 oct. — Poupillier et Ce, 10 juill.— Prévost (veuve) et Ledne, 6 mai.— Prévost (Alexandre) et Pastureau, 8 mai. — *Progrès*, 11 fév. — Proust et

Seguala, 21 mars, 2 juin. — Séguier, premier président, 27, 30, 31 juin. — Séguin, 17 avril. — Séguin (P), 2 fév. — Séguin et Ce, 1er janv. — Sehin-Bey, 27 janv.

Sel. Falsifications, 8 août. = V. *Saline.*

Selby (femme), 14 mars. — Selligue, 27 fév. — Sellinet, 4 mars. — *Séminaire de Meaux*, 26 nov. — Séoard, 1er sept. — Senéca, 22 mai. — Sénécal, 26 sept. — Séoès, 16 juin. — Seney-d'Argence, 29 juill. — Sengelin, 19 oct. — Senilhac, 10 avril. — Senlis, 1er sept. — Senoble, 12 sept. — Sénoch, 17 oct. — *Sénonches*, commune, 27 juin.

Séparation de biens. La femme peut-elle en demander la nullité pour défaut d'exécution, dans le délai de la loi, du jugement qui l'a prononcée? 6 juill. — Une *vente* de mobilier faite par le mari à sa femme est-elle valable si elle a été faite avant les insertions et publications? 6 avril. — La femme séparée a-t-elle besoin *d'autorisation* pour poursuivre son mari en exécution de la séparation? Ne peut-elle recevoir sa *dot* mobilière qu'à charge de remploi? Y a-t-il lieu à cassation si l'arrêt de séparation condamne la femme à une pension alimentaire envers son mari, au lieu de l'obliger à contribuer aux charges du ménage? 11 mai. — V. *Dot*, *Liquidation*. — *Bonnet*, 15 nov. — Buchère, 22 déc. — Bureau, 7 déc. — Caruelle, 11 nov., 23, 24 déc. — Charles, 1er déc. — Cherchin, 16 déc. — Détry, 18 déc. — Devinat, 25, 27 déc. — Frotey, 25 déc. — Gaudry, 22, 23 déc. — Galot, 17 déc. — Godard, 30 nov. — Graux, 21 nov. — Guéroult (de), 19 déc. — Hébert, 26 nov. — Hénocque, 25 déc. — Joubert, 26, 27 nov. — Lamotte, 10 déc. — Leroy, 23 déc. — Maury, 14 nov., 25 déc. — Meslier, 26 nov. — Morey, 17 déc. — Philippon, 11 déc. — Salivet de Fouchecour, 28 nov. — Simonot, 25, 26 nov. — Subé, 10 nov. — Tanqueray, 25 déc. — Thillon, 24 avril. — Thy de Milly (de), 10 déc. — Tissot, 29 déc. — Voog, 20 nov.

Séparation de corps. Peut-on la fonder sur des injures graves consignées dans des *lettres* timbrées de la poste, et pour abandon du domicile conjugal avec refus de le réintégrer? 14 avril. — Les faits injurieux contenus dans une requête du mari peuvent-ils être invoqués par la femme, bien que cette requête ait été rejetée par le juge? 1er juill. — Lorsqu'elle est demandée par des *étrangers* résidant en France, le Tribunal français peut-il prononcer sur la provision? 13, 14 août. — La demande reconventionnelle de l'époux attaqué a-t-elle besoin du préliminaire de la conciliation? 19 août. — Lorsque *l'adultère* du mari est également prouvé, y a-t-il lieu de prononcer un emprisonnement contre la femme qui succombe? 13 oct. — Le changement de résidence de la femme, sans autorisation, peut-il la rendre non recevable? 25 avril. — *Quid* s'il a lieu pendant une instance en cassation, et, lorsqu'avant assignation devant la Cour de renvoi, le mari n'a pas sommé sa femme de le réintégrer? 22 déc. — Malgré le paiement des frais par le mari, la femme a-t-elle droit à la provision qu'elle a obtenu du Tribunal? *Quid* si le mari lui paie les intérêts de sa *dot*? 3 août. — Un *appel* contre le jugement qui ordonne *l'enquête*, après le délai de contre-enquête, relève-t-il de la forclusion? 15 sept. — Les époux séparés peuvent-ils valablement confier à une tierce personne le soin de désigner une pension pour leurs *enfans* 20 juill. — La femme séparée peut-elle aller habiter avec ses *enfans* dans un autre lieu que son mari? L'arrêt qui l'y autorise répond-il à toutes les oppositions du mari, notamment en ce qui concerne les enfans? 2 mars. — V. *Adultère*, *Communauté*, *Dénonciation calomnieuse*, *Donation*. — Commaille (de), 27 juin, 1er juill., 10, 19 août. — Dalloz, 15, 22 janv., 5 6 juin. — Digne, 22 déc. — F... D..., 31 août. — Galay, 30 nov. — Gérard de Melcy-Grisi, 3, 16 juin. — Guillot, 14 avril. — Hébert, 2 mars. — Horn-Capdeville, 16 mars, 22 avril, 27, 31 août. — Houdot, 24 nov. — L..., 27 mars. — L... (de), 9 déc. — Lécossois, 12 janv. — Lemoine, 4 déc. — M..., professeur, 10 juin. — Morel, 8 déc. — N... (baron de), 2 juill. — Paillard, 1er juill. — Parhaut, 10 déc. — Patoureau, 19 déc. — Poincelet, 15 sept. — R...., 28 fév., 18 mars. — Rollin, 21 nov. — Spinelli, 13, 14 août. — Un fabricant de parapluies, 27 janv. — La dame de la Poissonnerie anglaise, 2, 4 sept.

Séquestration. Un coquetier envers ses enfans, 25 avril.

Séquestre. Le domaine administrant en cette qualité les biens d'un *contumace*, a-t-il, outre ses dépenses, un droit à 5 pour 100, pour frais généraux de régie? 13 mars.

Seraine, 16 mai. — Sérange, 10 oct. — Seray (de), 21 janv.

Serfs. Leur condition en *Russie*, 9 janv.

Serment : Refusé par un failli anglais, 1er janv. — Refusé par un Anglais d'après l'Evangile, 9 mars. — Refusé par une Anglaise, 11 juill. — Rejeté pour athéisme, 7 mai. — La croix des couvertures de la Bible, 24 juill. — V. *Greffier*, *Jury civil*, *Notaire*, *Témoins*.

Servitude. Les *signes apparens* peuvent-ils en établir une discontinue? 15 juin. — Le propriétaire de deux fonds qui en vend un, laisse-t-il subsister le *passage* qu'il y a établi, quoiqu'il n'en soit point parlé dans l'acte, s'il en reste des *signes apparens*? 30 mai. — V. *Balcon*, *Chemins vicinaux*, *Eglise*, *Prescription*.

Servitudes militaires. Les gardes du génie peuvent-ils constater les constructions en contravention? Quand est-ce que ces contraventions existent? 6 juillet.

Seurre, 22 sept. — Seveste frères, 10, 14 déc., 4 avril. — Sevestre, 14 janv. — Sevez, 22 mai. — Seymour (lord), 23, 30 déc., 8, 12, 19 août, 1er sept. — Seytre, 19 août. — Shalbold, 16 sept. — *Shamrok*, navire, 1er août. — Shanahan, 15 août. — Shaw, 1er janv. — Sheehan (Cath.), 13, 16 juin. — Shipley, 4 sept. — Shuter, 20 janv. — *Sibérie* (ses déportés), 18 mai. — Siébert, 13 avril. — Siffi, 11 fév. — Signot, 22 mai. — Silady (veuve), 7 mai. — Silvani (Géronime), 18 déc. — Siméon, 23 mars. — Simirium (de), 15 oct. — Simmer, 18 sept. — Simon, 7 nov., 11 déc., 8, 20 janv., 16 mai, 3 juill. — Simon, cordonnier, 2 avril. — Simonet, 4, déc., 9 mars. — Simpson, 7 mai. — *Sir-Georges-Arthur*, navire, 27 juin. — Siraudin, 10 avril. — Sirebeau, 26 déc., 1er janv. — Sirey, 28 fév. — Skenera, 27 mars. — Smart, 7 mai. — Smith, 26 janv. — Smith (major), 24 27 juin. — Socard, 12 fév. — Sochet, 8 juin. — *Société charbonnière*, 26 nov. — *Société phrénologique d'Edimbourg*, 21 nov., 8 août, 8 sept. — *Société plâtrière*, 4, 9, 19 juin. — *Société de la Propagation de la foi*, 28 nov. — *Société de secours mutuels :* Quand peut-on en exclure des membres? 5 fév.

Sociétés civiles. Ne peut-on en prouver l'existence par témoins, que lorsqu'il y a commencement de preuves par écrit? 30 juin.

Sociétés commerciales. Pour qu'elles soient valables, faut-il qu'elles soient publiées, non seulement au siége de la société, mais encore dans les localités où s'exploite le commerce? 6 mars. — La question de savoir si elle a été définitivement constituée, appartient-elle aux Tribunaux? Le gérant de celle en *commandite* peut-il résilier le contrat à l'égard de quelques associés? Ce contrat lui est-il alors personnel, 18 mai. — Celle entre *étrangers* peut-elle être jugée en France si l'un d'entre eux y est *patenté?* Est-elle illicite celle faite avec un diplomate, pour opérations sur les rentes? 16 juin. — Lorsque des *arbitres* y sont désignés, leur pouvoir finit-il avec la première difficulté qu'on leur a soumise, ou dure-t-il autant que la société? 15 sept. — La souscription *d'actions* par dol est-elle de la compétence du Tribunal de commerce et non *d'arbitres?* Est-elle nulle si l'ordonnance royale d'autorisation a modifié les statuts? 10 oct. — Peut-on en demander la nullité si les résultats promis aux *actionnaires* ne se réalisent pas? 24 oct. — Les clauses de déchéance *d'actions* ne sont-elles que comminatoires? 18 nov. — Le propriétaire *d'actions au porteur* perd-il ses droits si elles lui sont *volées?* Est-ce la juridiction *arbitrale* qui doit déterminer la garantie à fournir pour exercer ces droits? 24 nov. Faut-il, à peine de nullité, publier la clause qui autorise le gérant à n'émettre qu'une partie des *actions?* 9 avril. — Celle en *commandite* par *actions*, ou en nom collectif à l'égard du gérant, peut-elle prendre une *dénomination* en dehors de la raison sociale? *Quid* pour désigner ses produits? Est-ce là une *enseigne* qui ne peut être adoptée par d'autres maisons? Des assurés non associés peuvent-ils attaquer l'existence d'une telle société? 9, 25 avril, 28 oct. — Poursuites pour une usurpation de *nom*, 4 juin. — Un *commanditaire administre-t-il* en donnant des conseils au gérant? *Quid* s'il figure avec le gérant dans une transaction, et s'il l'exécute? La sentence *arbitrale* qui le condamne à indemniser d'autres *actionnaires* le rend-elle responsable envers des créanciers de la société? 26 nov. — Est ce *administrer* que de s'occuper de la liquidation après le dissolution de la société? 1er avril. — Peut-on poursuivre *solidairement* des associés *collectifs*, quand le jugement ne les y condamne pas expressément? 20 mars. — V. *Abus de confiance*, *Agent de change*, *Arbitrage*, *Association*, *Brevet d'invention*, *Contrainte par corps*, *Enregistrement*, *Faillite*, *Mines*, *Propriété littéraire*, *Succession*, *Tontines*.

Solve, 21 nov., 10 juin. — Solet, 11 fév. — Solles, 3 oct. — Sollier, 8 juill. — Soffis, 31 juill. — Solvet, 21 oct. — Somerset (de), 12 août. — Somner (Thirza), 6 juill. — Sorbier, 7, 14 nov.

Sorcellerie. Carrière. — Chaudoreille, 25 juill. — Castella, 22 juill. — Conte (femme), 25 juill. — Godin, 6 mai. — Isenberg (Jeannette), 9 oct. — Lallemand (femme), 29 déc. — Mikalefi (femme), 3 août. — Rollin (femme), 29 déc.

Soubiranne, 5 sept. — Souesme, 28 janv., 25 mai, 22 août. — Souflet, 12 sept. — Soulas, 10 janv. — Soulavie, abbé, 26 nov. — Soulé, 10 fév. — Sourdeval (de), 16 mai. — Sourdis (de), 15 sept. — Sourgues, 6 nov. — Souvent, 27 janv. — Souverain, 19, 27 janv., 13, 24 fév., 11 mars. — Sowter, 21 mars. — Soyard, 2 mai. — Soyer, 3 fév. — Soyer et Ce, 9 mai. — Speyer, 7 juill. — Spies (de), 20 nov. — Spinelli, 10 janv., 13, 14 août. — Spiossa, 18 juill. — Spiral, 11, 12 nov. — Spitalié, 10 avril. — Sporsek (femme), 29 avril, 9 sept. — Spronck, 24, 30 juin.

Statue. Mutilée par vengeance, 23 fév. — V. *Contrefaçon.*

Stauffer, 13 janv. — Stebbing, 7 mars. — Stefanini, 7, 20 fév. — Steiger, 6 janv. — Stepfer, 17 juill. — Steuben, 7 mai. — Stévenin, 26 fév., 16 avril, 6 mai. — Stewart, 14 fév. — *Steyer*, ville, 19, 22 mai. — Stinger (fille), 25 sept. — Stirling, 23 déc. — Stolt, 13 mai. — Strachan, 12 août. — *Strasbourg*, ville, 5, 6 oct. — Strogonoff, 4 juill. — Suat (Dlle), 27 avril. — Suau de Varennes, 11 fév., 2 sept. — Subé, 10 nov. — Subiron, 2 sept. — Subra, 16 juill.

Substitution. Existe-t-elle dans le fait de recommander quelqu'un à un légataire? 1er avril.

Succession. Est-ce à la mère, qui réclame celle de son *enfant*, à prouver qu'il est né viable? 7 avril. — L'héritier *associé* du défunt doit-il *rapport* à la masse des bénéfices de l'association, si son acte de société n'est pas authentique? 11 fév. — L'héritier qui en retient une portion, même à titre *dotal*, peut-il ensuite y renoncer? 29 déc. — La transaction des héritiers d'une *femme commune* en biens avec le mari survivant, après renonciation à la communauté, est-elle un *partage* annulable pour *lésion* de plus du quart? 10 fév. — Son acceptation sous bénéfice d'inventaire entraîne-t-elle la séparation des patrimoines? *Quid* si l'héritier est déchu plus tard de ce bénéfice? 18 mai. — La *vente* de ses droits faite par un héritier à la veuve, à charge des dettes, est-elle rescindable pour *lésion* de plus du quart? Peut-on en écarter l'acquéreur de droits successifs qui y est appelé par la volonté du défunt? 10 avril. — La loi de l'an II, conservatrice des successions des *absens*, a-t-elle été abrogée par la loi de 1817? Est-elle applicable aux militaires rayés du contrôle de leurs corps, mais non par suite de condamnation? *Quid* de ceux dont l'existence est déniée? *Quid* de ceux qui sont absens, ou éloignés depuis 1815? 6 juill. — Est-ce en France qu'une *société étrangère* peut actionner l'exécution testamentaire d'un *étranger* qui y est décédé en l'instituant sa légataire; s'il n'y a que des valeurs mobilières? 21 nov., 8 août. — Succession Lutun, à *Lille*, 10 juill. — V. *Contumace*, *Dépôt*, *Dot*, *Legs*, *Mandat*, *Mariage* (*contrat de*), *Mutation* (*droit de*), *Partage*, *Postes* (*maîtres de*), *Quotité disponible*, *Rapport*, *Transport*, *Vente*.

Suchet, 9 oct.

Sucre indigène. Quel droit doit-il lorsqu'on l'expédie du lieu de fabrique à un autre endroit? 30 janv.

Sudour, 14 fév.

Suicide Les héritiers d'un *capitaine de navire* qui s'est suici peuvent-ils être condamnés à des *dommages-intérêts* envers l'armateur? 6 fév. — Anthime, 7 oct. — B..., clerc d'avoué, 5 août. — B..., secrétaire d'un commissaire, 6 janv. — Bétremieux, 24 déc. — Bonnet, 1er nov. — Brémont, 19 août. — Caltais, 11 août. — Chevalier, 15 août. — Cordier, 19 août. — Delporte, 8 mai, 7 août. — Dujardin, 30 déc. — Durand, militaire, 10 sept. — Duval, 30 janv. — Eaton, 29 mai. — Evans (Marie), 8 sept. — G... (Honorine), 25 déc. — L..., pharmacien, 2 mai. — Laluxière, huissier, 29 mai. — Lemaître, 10 août. — Leroux de Beaulieu, *au Champ-de-Mars*, 19 oct. — Marie, domestique, 25 mai. — Marseille, à l'audience, 10 nov. — Menant, 1er, 3 août. — Monsavoye, détenu, 3 juin. — Munster (de), 25 mars — N..., ouvrier malheureux, 25 déc. — N... (femme), domestique renvoyée, 28 janv. — Ozanne, 1er juin. — Paulot, 25 sept. — Ponsat, détenu, 2 oct. — Pringal, 11 sept. — Reynaud, 7 oct. — Rochelle, 12 mai. — S... P..., femme enceinte, 21 sept. — Simon (femme), aliénée, 2 avril. — Thomelin, dit *Bonhomme*, 28 oct. — Vidal, caporal, 3 oct. — Vigreux, 14, 15 mai. — Wilkins (famille), 15 août. — X... (Amélie), 27 janv. — X..., médecin anglais, 22 nov. — Deux époux accusés de vol, 20 déc. — Un capitaine retraité, à *Alençon* — Une aliénée, à *Alençon*, 10 janv. — Un ouvrier involontairement, 15 janv. — Un jeune tablettier, 16 avril. — Un ancien officier, 25 juill. — Un jeune homme, chez un coiffeur, 17 juin. — Un étudiant, 29 sept. — Une femme, au pont d'Arcole, 7, 8 janv. — Une femme, à *Noisy-le-Sec*, 15 janv. — Une femme, aux bains du Saumon, 11 avril. — Une anglaise, rue Folie-Méricourt, 21 avril. — Une femme, rue de la Corderie, 4 sept. — Une ouvrière, rue Cadet, 5 oct. — Une jeune fille, rue Jean-Tison, 7, 8 août. — Une jeune fille trompée, sauvée par un abbé, 16 sept., 27 oct. — Un inconnu, à *Romainville*, 18 déc. — Un inconnu, au canal Saint-Martin, 25 déc. — Un ouvrier inconnu, à *Pessac*, 29 mai. — En se tranchant la tête avec une faulx, 26 sept. — Sous les roues d'une voiture, 23 déc. — Sous les wagons d'un chemin de fer, 26 sept. — A l'Arc-de-Triomphe de l'Etoile, 24 juill. — Tentatives punies, en *Angleterre*, 20 nov.

Suisse, 10, 12, 16 juin, 12, 19 août, 1er sept. — *Suisse*, république, 17 juill. — Sureau, 6 mai.

Surenchères. Peut-elle avoir lieu à l'égard de biens indivis d'un *failli* et de sa femme, s'ils sont vendus sur la poursuite par conversion, de cette dernière et du syndic? 4 juin. — Doit-elle, ainsi que la *caution* du prix, se composer des charges et d'un dixième en sus? 25 sept. — Doit-on y prendre en considération la charge d'un *bail* que l'acquéreur est obligé d'exécuter? 20 oct. — V. *Bail.*

Surget (femme), 23 sept. — Surivet, 21 avril, 21 août. — Surmont (de), 22 mai.

Sursis. Peut-on le demander par conclusions pendant que le ministère public est entendu? 14 juill.

Surveillance. A quel mode de surveillance est-il soumis le condamné avant la loi de 1832, dont la peine est commuée avec surveillance après cette loi? 30 janv. — L'*amnistie* a-t-elle pour effet de la faire cesser? 14, 17 nov., 1er, 18 déc., 2 fév.

Susini, 28. 30 mars, 2, 3 avril. = Sussex (duc de), 21 sept. — *Sylphides*, voitures, 14 avril.

T

Tabac. Est-il commerçant celui qui vend les accessoires de cette substance? 1er mai.

Table de la Gazette des Tribunaux, 17 fév.

Tableau. Celui qui l'achète sans réserve de la part du peintre, peut-il le reproduire sans *contrefaçon*, par la gravure? 15, 17 déc., 17 avril, 26, 28 mai, 1er juin. — Le marché est-il nul si la peinture n'est pas du maître dont on l'a *garantie?* 3 juill. — Sa vente publique peut-elle être annulée en faveur du vendeur qui en ignorait sa valeur? 15 oct. — Tableau revendiqué chez un propriétaire? 5 mars. — Contestations de prix, 20 nov. — Réparation du Christ de la Cour royale, 30 avril. — V. *Contrefaçon.*

Tabard, 30 juill. — Taillandier, 19, 24 janv. — Taillandier (fille), 9 juin. — Tailleifer, 21 juill. — Tailleur (veuve), 10 août. — Talm (fille), 18 mars. — Tamariz (de), 14 oct. — Tancrède de Hauteville, 26 déc. — Tandenn, 22 mai.

Tapage nocturne. Peut-on considérer ainsi les chansons des buveurs chez un marchand de vins? 30 mars. — Deux étudians, 14 août. — Une bande d'étudians ivres, 21 nov., 16 déc. — Des Auvergnats, pour un mari battu, 4 sept.

Taranne (femme), 24 mars. — *Tarascon*, ville, 1er nov. — Tarayre, 9 sept. — Tabourieh-Nadal, 8 mai. — Tardif, 15 déc., 2 oct. — Targe, 3 sept. — Tarin, 15 déc. — Tarry, 2 juin. — Taslé, 3 juill. — Tassin (veuve), 6 août. — Tatchaver, 16 mai. — Taulin, 19 août. — Taurières, 26 déc. — Taveux, 10 sept. — Taylor, 1er août. — Teggard (miss), 21 août. — Teindel, 9 juill. — *Télégraphe*, navire, 26 mars.

Télégraphe, Saisie à son sujet, 29 janv.

Télusson (de), 20, 26 janv.

Témoignage (faux). Armal, 7 janv. — Arsat, 3 juin. — Arzac, berger, 21, 24 mars, 18 août, 17 sept., 24 oct. — Barrière, 7 sept. — Bec, 28 mai. — Bernard, 28 août, 9, 17 sept., 2 oct. — Benbry, 21 avril. — Boccard, 1, 25 juin. — Bonafoux, 28 mai. — Coquelin, 25 mars. — Crozatier, 28 mai. — Durand. — Giraldon, 5 mars, 28 mai. — Goyet, 1er, 25 juin. — Gustner et Neumeyer, 23 mars. — Lacour, 17 juill. — Lajugie (femme), 10 déc. — Legaillard (veuve), 30 mai. — Légal. — Lelest (Cath.), 21 avril. — Lhomme, 25 juin. — Lier, 28 janv. — Membriani, 11 juill. — Pénissaud, 17 juill. — Quesne, 27 avril. — Raffaëlli, 11 juill. — Rageade, 28 mai. — Savey, 25 fév., 1er juin. — Talamandier, 28 mai. — Teillet, 7 sept. — Truchot, 17 juillet. — Association pour le faux témoignage, 28 mai.

Témoin. Est-ce au tribunal qu'il appartient de fixer l'ordre dans lequel ils seront entendus? 2 mars. — Celui cité par le procureur du roi, non compris dans la liste officielle et entendu comme renseignement, sans que l'accusé l'ait demandé, peut-il faire annuler les débats? 16 janvier. — *Quid* de ceux assignés par l'accusé et non notifiés au ministère public? 24 juill. — Lorsqu'une partie a proposé des reproches dans une *enquête*, et que le juge n'a rien décidé, peut-on renouveler ces reproches en *appel* si le fond a été jugé sans opposition? 19 nov. — Les témoins, parens ou alliés des habitans d'une *commune* qui réclame un terrain peuvent-ils être entendus s'ils n'ont pas un intérêt direct dans la contestation? 9 janv. — Peut-on, dans ce cas, récuser un conseiller municipal qui, dans une délibération, a donné son avis sur l'objet du procès? 4 août. — V. *Diffamation*, *Greffier*, *Huissier*, *Notaire*, *Rente*, *Testament*.

Tempête. A la foire de *Bordeaux*, 28 oct. — A *Charolles*, 3 juill. — A *Perpignan*, 2 sept. — A *Vitteaux*, 6 mai.

Temple, prison, 25 déc. — Tenney, 7 janv. — Tèpe (fille), 19 juin. — Ternaux, 4, 14 novemb., 24 décemb. — Ternisien, 26 févr. — Terré, 8 janvier.

Terres vagues. Sont-elles la propriété des communes sauf titres contraires? 27 juin.

Terry, 16 fév., 8 août. — Terzuolo, 28 fév. — Tesnières et Terral, 16 sept. — Tessé, 19 sept. — Tessier, 10 avril, 7 juill., 18 août. — Tessonneau, 29 sept.

Testament. Celui écrit sur deux feuilles séparées et non réunies peut-il être déclaré valable? Les juges seuls peuvent-ils apprécier ce fait? 27 juin. — Lorsqu'il est écrit en français sous la dictée d'un testateur qui n'entend pas cette langue, suffit-il au *notaire* de déclarer simplement qu'il en a donné lecture, 29 juin? — L'indication qu'un des *notaires* l'a écrit suffit-elle pour sa validité? 27 juin, 30 sept. — Le *notaire* qui, dans la même phrase, constate que lecture en a été donnée au testateur qui persiste en présence des *témoins*, établit-il suffisamment ces faits? 1er août. — Peut-il être annulé si la signature du testateur est illisible, le *notaire* a-t-il besoin de constater ce fait? 20 août. — Les doctrines *fouriéristes* de l'auteur peuvent-ils le rendre nul? 3 oct. — Les héritiers peuvent-ils faire prévaloir contre le légataire un acte révocatoire resté imparfait par la faute du *notaire*? 16 déc. — La condition par laquelle le testateur prescrit à son légataire de partager ses biens et ceux qu'il recueille par moitié, est-elle nulle? 4 mai. — La clause par laquelle une personne est chargée de recueillir une somme pour en disposer suivant une lettre indiquée, est-elle valable si on ne représente pas cette lettre? 30 juin. — Est-ce celui qui invoque un testament qui doit faire faire la vérification d'écriture? 27 juin. — Tostament en faveur de trois évêques, 15 juin. — Remis en nantissement et remplacé par du papier blanc, 20 août. — Abus au sujet de leur dépôt en *Angleterre*, 1er avril. — Testament de lord Hertford, 12 août. — Nullité-Bertheau, 15 janv. — Nullité-Narjot, 2 sept. — V. *Donation*, *Legs Minorité*, *Notaire*.

Teste, 24 juill., 10 août. — Testelin, 8 juill. — Testu, 13 nov. — Testuo, 26 juin. — Tétard, 16 avril. — Teutsch, 9 avril. — Texier, 9 mai, 7, 9 juill. — Textoris, 2 juill. — Teyfond, 27 avril. — Teyssier, 26 juin. — Thabaud, 7 fév. — Thanaron, 24 nov., 20, 29 janv., 11, 13, 14 mars, 7, 14, 21, 28 avril, 5, 28, 29 mai. — Thayer, 22 juillet. — Thayer (Ve), 3 janvier.

Théâtre. Les possesseurs des priviléges sont-ils responsables des dettes théâtrales de leur ayant-droit? 23 sept. — Le ministre peut-il retirer le privilége en cas de *faillite* ou à défaut d'observer des clauses imposées en faveur des créanciers de l'ancienne administration? 27 fév., 13 mars, 6 avril. — Le droit d'autoriser un théâtre n'appartient-il qu'aux préfets dans les départemens? Le directeur autorisé par un maire est-il passible d'amende? 10 mars. — Un auteur peut-il empêcher la représentation de sa pièce en province? 20, 29 déc., 4, 7 mars. — *Quid* à *Paris*, par les mêmes acteurs, mais sur un autre théâtre? 29 mai. — Qu'entend-par un quart de loge? 5 fév. — Peut-on saisir les *pensions de retraite* des artistes du *Théâtre-Français?* 17 déc. — *Académie royale de musique :* Peut-on forcer le directeur à représenter un opéra? 18, 30 mai. — Engagement Elssler, 24 août. — *Allemand :* Poursuites contre les directeurs, 2 juill. — *Ambigu-Comique :* Sa direction, 13 mars. — *Folies-Dramatiques :* Pièces étrangères à son répertoire, 29 mai. — *Italiens :* Droits d'auteurs après leur mort, 6 nov., 3 déc. — Procès pour une loge, 2, 5 fév. — Procès avec le *ténor*, 12, 14 fév., 3, 19 mars. — Odéon : Procès avec les comparses, 20 avril. — Discussions pour le prix d'un billet, 27 avril, 4 mai. — *Opéra-Comique :* Son ancienne société et ses pensions, 31 mars, 12 août. — Réclamation de Mme Rossi, 20, 22, 25 août. — *Variétés :* Les anciens directeurs, 13 avril. — *Vaudeville :* Résiliation du *bail*, 25 août, 13 oct. — Sa mise en *faillite*, 27, 31 août, 7, 12, 23, 24, 29 septembre, 1, 7 oct. — Affaire Vizentini, 26 oct. — Des *Batignolles :* Défaut d'autorisation, 10, 14 déc., 4 avril. — De *Nantes :* Troubles pour un costume, 5 nov. — De *Rouen :* Débuts et refus du *ténor*, 18 juin, 28 juill. — De *Surrey :* Troubles par deux gentlemen, 20 janv. — Interdiction des représentations à la demande des colléges, 2, 3, fév. — *Faux* pour se procurer des billets d'entrée, 11 sept. — Poursuites au sujet des colonnes de propreté, 22 oct. — Discussion sur les théâtres au Conseil-d'Etat et décret de *Moscou*, 3, 19 nov. — V. *Acteur*, *Contrefaçon littéraire*, *Propriété littéraire*.

Themicourt (de), 24 avril. — Théon (fille), 2 déc. — Thésé, 19 sept. Thévard, 13 avril. — Thévenot, 12 oct. — Thézin (Ve), 30 déc., 4 mai. — Thibaudet, 5 août. — Thibault, 14 janv., 16 mai. — Thibaut (Cath.), 7 avril. — Thibout, 1er oct. — Thiébault, 9 mai. — Thierry, 5 nov., 10 avril, 10 juin. — Thieulny (de la), 25 sept. — Thillon (Anna), 24 avril. — Thirion (femme), 30 janv. — Thirot, 6 janv. — Thiroux-Gardet, 23 sept. — Thislewood, 22 juin. — Thleblin, 14 fév. — Tholomet, 10 oct. — Tholouze (de), 16 déc. — Tholozé, 22 avril, 9 mai. — Thomas, 7 nov., 14 fév., 30 mai. — Thomas (de), 7 sept. — Thomassin, 25 juin, 9 juill. — Thomson, 24 juin. — Thomson, Allusen et Ce, 20 nov. — Thorignan, 3 oct. — Thoureau, 17, 20, 24, 30 juin, 15, 16, 17, 21 juill., 27, 28 août. — Thouvenin, 7 sept. — Threpenny, 7 nov. — Throuide, 20 janv. — Thuasne, 29 sept. — Thuillier (Clémentine), 31 déc. — Tiéman, 30 nov. — Tiénot, 26 oct. — *Tiercent*, commune, 13 mai.

Tiers-détenteur. La notification qu'il fait aux créanciers *inscrits* de son acte d'acquisition est-elle valable après sommation de payer ou de délaisser? 7 oct. — V. *Appel.*

Tigre dévorant un mulâtre, 30 sept.

Tillières (de), 18 fév.

Timbre. En est-elle dispensée, comme annonce relative aux arts et aux sciences, la circulaire d'un *médecin?* 20 juill. — Ordonnance sur un timbre nouveau, 20 juin. — Timbre proportionnel des billets de commerce, 31 janv., 7 mai. — *Timbre faux.* Garson, 10, 29 déc. — Guisardo, 6 juill., 9 sept. — Vandecasteele, 27 janv., 5 fév. — V. *Contributions*, *procès-verbal*, *utilité publique*.

Timon, 11 juin. — Tiollet, 8 sept. — Tirant, 14 août. — Tirbacque, 3 mars. — Tireau, 19 sept. — Tissandier, 26 oct. — Tissot, 25 mars. — Toledo (don), 14 déc., 12 fév. — Tollemache, 17 sept. — Tollon, 14 janv. — Tolosé de Jabin, 12 janv. — Tomei, 12 sept.

Tontines. Leurs actions peuvent-elles être transmises à titre gratuit sans observer les formalités des *donations?* 25 avril. — Celle non autorisée et dont les engagemens sont annulés doit-elle rembourser les frais de gestion? 9 sept., 19 oct. — Leurs directeurs sont-ils commerçans? 2 mai. — Ordonnance sur leur surveillance et la suspension de celles non autorisées, 18 juin.

Tood, 14 juill. — Torriani, 28 mars. — Torris, 25 avril. — Tortoni, 3, 16 déc., 8 juill. — Tosseq, 7 janv. — Touaillon, 9 fév. — Touchain, 5 mai. — *Toulon*, ville, 12 sept. — *Toulouse*, ville, 20 nov., 1, 3 à 13 déc., 15 mai. — Touplain, 8 avril. — Tour d'Auvergne (de la), 6 avril. — Tourangin-Desbrissards, 21 oct. — Tousey, 27 avril. — Toussaint, 7 mai. — Toussaint (Marie), 12 juin, 7 juill. — Toussenel, 20 juin. — Touzalin, 18 fév. — Touzet, 27 nov., 16 mai. — Townley (Ve), 1er avril. — Traffort, 28 janv.

Traite des noirs. *L'Anne*, navire, 6 fév. — Le *Pocha*, navire, 2, 4 à 8, 11, 18 juill. — Arrestation d'un capitaine au *Havre*, 10 août. — V. *Visites*.

Traitement civil. V. *Alimens*.

Tranchant, 3 sept. — Tranchard, 25 août. — Tranchères, 20 août.

Transaction. Le juge peut-il déterminer le sens d'une de ses clauses? 11 juill.

Transport. Sa signification peut-elle être remplacée par une acceptation du débiteur? 10 avril. — Celui fait par un père de sa part dans la *succession* de sa fille, dont il est débiteur, à raison des reprises de sa femme, et qui a été colloqué à la date de l'hypothèque légale de celle-ci,

est-il nul comme fait en fraude des droits des créanciers postérieurs? 10 avril. — V. *Caisse d'épargnes, donation, ordre.*

Traullé, 1er nov.

Travaux publics. Les tribunaux ordinaires sont-ils compétens pour statuer sur le *dommage* permanent qu'ils occasionnent? 2 janv. — *Quid* pour *l'indemnité* pour travaux préparatoires d'un passage à supprimer? N'y a-t-il lieu qu'à une indemnité de dépréciation à fixer après les travaux? 23 mars. — Est-ce devant les Tribunaux administratifs qu'il faut procéder à cet effet? — Cette justice seule est-elle compétente pour décider si l'entrepreneur est sorti de ses limites, et sur *l'indemnité* due alors aux propriétaires riverains? 10 sept. — *Quid* si les travaux ont été entrepris par une *commune* sans l'intervention administrative? *Quid* même avec cette autorisation, sont-ce des travaux publics? *Quid* si l'indemnité est demandée pour un mode de travail autre que celui indiqué dans l'autorisation, comme l'ouverture d'une autre carrière que celle désignée? 5 oct.—*Quid* si ces travaux font perdre à un mur sa solidité, et que par suite il y ait lieu à reculement? 10 sept. — L'état doit-il la réparation des *dommages* qu'ils causent indirectement? 12 sept. — Est-ce devant les Tribunaux ordinaires que le sous-entrepreneur peut actionner l'entrepreneur principal? 1er juin. — Les sous-traitans qui ont un privilége sur les sommes dues par l'Etat aux entrepreneurs généraux, peuvent-ils l'étendre au *cautionnement? Quid* des tiers-porteurs de leurs obligations? 17 fév., 14 août. — Les cessionnaires et sous-traitans ont-ils seuls privilége sur ce *cautionnement?* Les ouvriers et fournisseurs ne l'ont-ils que sur les sommes dues par l'Etat? *Quid* des vendeurs de chevaux et autres objets qui peuvent être employés à d'autres travaux? 26 sept. — V. *Déchéance, Utilité publique.*

Treffel, 20 oct. — Treifons, 30 mai. — Treilhard, 26 juin, 2 juill. — Treille, 9 avril. — Trelons, 25 mars. — Tremblay (Héléna), 26 mars.

Tremblement de terre à Haïti, 17 juin.

Tremouille (de), 26 janv. — Tresvaux, 18 déc., 5 fév., 16, 17 juin, 6, 7, 16, 28 oct. — *Triaize*, commune, 19, 21 oct. — Triboulet, 3 août.

Tribunal civil. Rentrée à *Paris*, 4 nov. — Roulement, 19 août. — Observations sur son service correctionnel, 11 avril. — V. *Compte-rendu.* — De Commerce. Peut-il blâmer la conduite d'une autorité administrative pour avoir omis de le convoquer à une cérémonie? 18, 21 janv. — De *Paris.* Elections, 8, 13, 18, 20, 21 juill. — Modification de l'ordre des audiences, 18 mars, 4 avril. — Roulement, 20 août. — Installation, 28 août. — De *Meaux*, serment, 16 avril. — Du *Havre*, agmentation du personnel, 13 mai. — V. *Avocat, Frais.* — Tribunaux anglais. Promptitude et célérité des décisions, 4 sept.

Tricard, 22 déc. — Tricaud, 19 juin. — Tricot, 15 juin. — *Triel*, commune, 19 fév., 6 avril. — Trigant de la Tour, 17 sept. — Trinquart, 21 août. — Trion (de), 27 nov. — Tripier, 8 déc — Triquet, 15 mai. — Trobriant (de), 16 mai. — Trognon, 4 avril. — *Trois-Fils*, navire, 17 sept. — Trolong, 22 déc., 3 mars. — Troptan, 4 fév. — Trotebas 4 juill. — Trotté, 6 juill. — Trottier, 11, 12 nov. — Trouard, 20 janv. — Trouillet, 29 avril. — Troupenas, 6 nov., 3, 9 déc., 22, 29 janv., 10, 15 juin, 8, 13, 17, 18 août. — Troussel, 20 août. — *Troyes*, ville, 11 sept. — Troyon, 5 juin. — Trubert, 7 nov., 13 mai, 3 juin, 25, 27, 31 août, 7, 12 sept. — Trusson, 4 août. — Turbout, 19 mai. — Turc, 24 déc.

Turcs. Echappés de chez leurs parens, 18 sept.

Turgis (veuve), 7 mai. — Turin, 27 mai. — Turneyssen et Ce, 20 juin. Turquois, 23 fév.

Tutelle. Un tuteur peut-il adhérer à un jugement qui exclut son mineur d'une *succession* immobière? Peut-il en interjeter *appel* avec l'autorisation du conseil de famille? Le subrogé-tuteur peut-il y intervenir? 27 fév. — La demande des revenus d'un *legs universel* fait à un mineur contre l'exécuteur testamentaire, est-elle du ressort du Tribunal de la *succession?* 30 déc. — Est-ce le domicile de l'ouverture de la tutelle qui détermine la compétence du juge de paix pour tous les *conseils de famille* postérieurs? 1er juin. — Le *conseil de famille* peut-il imposer au tuteur l'obligation de ne faire que des placemens hypothécaires et en présence du subrogé-tuteur? 28 juill. — La décharge du second tuteur envers le premier le met-elle plus tard à l'abri des poursuites du mineur devenu majeur? 20 juill. — V. *Minorité, Utilité publique.*

Tyrant, 19 août.

U

Uchaffol, 13 mars. — Urruty, 25 mars.

Usage (droits d'). V. *Bois et forêts, Prescription.*

Usine. L'autorité peut-elle prescrire au propriétaire de celle nouvellement construite sur une *rivière* l'obligation de la supprimer pour la navigation? y a-t-il alors lieu à *indemnité?* faut-il une autorisation pour la réparer? Son déplacement prescrit par arrêté est-il une contravention de grande *voirie?* 12 janv., 12 fév., 24 juill. — V. *Eaux (cours d'), Moulins.*

Usquiness, 21 juillet.

Usufruit. Le défaut *d'inventaire* peut-il faire perdre ce droit à l'époux survivant? 8 juill. — V. *Caution.*

Usure: Donne-t-elle lieu au *cumul des peines* si elle se rencontre avec un autre délit? 27 nov., 23 déc. — La *prescription* ne partant que du dernier fait, tous les prêts antérieurs doivent-ils concourir à l'évaluation de l'amende? 27 nov. — Bomard-Villeneuve, 11 fév. — Degoule (femme), 17 déc. — Deville (femme), 3, 17 avril. — Esquiron de Saint-Aignan, 1er sept. — Fontas, 27 nov. — Hermann-Villard, 15 déc. — Julian, 21 nov. — Vigné, 23 déc.

Utilité publique. L'exproprié en vertu de la loi de 1831 ne peut-il que remettre des observations écrites au Tribunal chargé de fixer l'*indemnité* provisionnelle? 23 janv. — Lorsque l'exproprié s'en rapporte au *jury*, ce Tribunal peut-il élever l'*indemnité* au-dessus des offres de l'administration? 24 fév., 9 avril. — L'exproprié qui, dans la quinzaine, n'a pas accepté l'indemnité, peut-il réclamer du jury une *indemnité* plus forte, sauf à payer les dépens de l'incident? 27 juin. — L'exproprié peut-il réclamer les terrains non utilisés? *Quid* si le préfet les a cédés à un tiers? 6 avril. — Lorsque les travaux ont lieu sans expropriation, le Tribunal peut-il connaître des *indemnités* réclamées à ce sujet? 2 mai. — Est-il dû *indemnité* pour la crue d'eau causée par la construction d'un pont? 2 mai. — L'administration peut-elle opposer au locataire d'un immeuble exproprié la convention par laquelle il a renoncé à toute *indemnité* vis-à-vis du propriétaire, 10 avril. — Lorsqu'un *tuteur* a vendu, pour utilité publique, et à l'amiable le bien d'un *mineur*; le *jury* peut-il en fixer l'*indemnité*, et peut-elle être supérieure à la somme convenue avec le tuteur? 27 juin. — La commission d'enquête peut-elle ouvrir et clore son *procès-verbal* le même jour? 27 juin. — Suffit-il au juge commissaire de l'expropriation, en matière de *fortifications*, d'ouvrir et de clore le *procès-verbal* d'estimation? Les parties intéressées doivent-elles être présentes? 7, 18 juillet. — L'*assignation* en cette matière doit-elle être remise au domicile de l'exproprié; suffit-il pour être valable qu'il soit constant qu'elle lui a été remise? 6 avril. — Jusqu'où s'étend l'exemption de *timbre* et *d'enregistrement* en cette matière; lorsqu'il s'agit de *chemins de fer?* 28 janv. — V. *Jury civil, Travaux publics.*

V

Vaccarello, 23 avril. — Vachetto, 4 août. — Vaconsin, 2 avril. — Vacquier, 28 fév.

Vagabondage. Candellier, 3 août. — Cassagnot, 27 avril. — Chamblant, 5, 7 sept. — Chercœur, 13 avril. — Cochery, 24 juin. — Colmann, 22 juin. — Dessauret, 5 fév. — Deu, 16 fév. — Dury, 27 mars. — Dutaillis, 16 sept. — Fritot, 29 avril. — Gauthier, 22 juin. — Giboyer, 24 août. — Granlais, 3 août. — Jacquemard (Arthémise), 21, 28 nov. — Kulmans (Emélie), 18, 24 déc. — Landry, 13 oct. — Lubin, 29 avril. — Marcel, 29 sept. — Michel (*de Béfart*), 20 oct. — Pédrie (étudiant d'orgue), 10 fév. — Ravant, légionnaire, 20 mars. — Robin, 25 sept. — Rolland, 3 oct. — Sauvier, 25 nov. — Terrasson, 11 déc. — Une jeune américaine cosmopolyte, 26 déc. — Trois collégiens allant à *Rome*, 31 mars. — Un bon ouvrier malade, 20 avril. — Une dame romanesque, 7 oct. — Un galeux, 12 oct. — Un sourd-muet espagnol, 22 oct. — Arrestations dans les carrières de *Belleville* et de *Pantin*, 20 juill.

Vaillant, 30 avril. — Valdruche-Dupin, 6 avril. — Valei (veuve), 24 janv. — Valentin (femme), 28, 30 oct. — Valette, 13 juin. — Valin, 7 fév., 19 août. — Vallatte, 15 oct. — Vallebaut, 4 mars. — Vallée, 21 mai. — Vallerand, 10 mars. — Vallery, 31 déc. — *Vallery*, commune, 6 mai. — Vallet, 18 avril. — Vallet-Martin, 2 avril. — Valleton, 22 oct. — Vallot, 15, 17 déc., 17 avril, 1, 28 mai, 1er juin. — Valmore (Marceline), 31 août. — Valois, 15 sept. — Valtat, 7 juill. — Van Buren, 11 août. — Van Coppenhallen, 6 juill. — Vandenhaut, 28 mai. — Vandercumen, 28 mai. — Vandermaeren, 3 nov., 23 janv., 4 fév., 2, 28, 30 mars, 15, 23 juin. — Vandermarcq, 20 à 25 avril, 4 mai, 23, 24, 31 juill., 6 août. — Vandermeer (femme, 13 avril. — Vandermissen, 3 nov., 23 janv., 4 fév., 2, 28, 30 mars, 15, 23 juin. — *Vandiemen*, contrée, 29 juill. — Vanhuren, 24 fév. — Van Laethen. — Van Parys, 3 nov., 23 janv., 4 fév., 2, 28, 30 mars, 15, 23 juin. — *Vans*, commune, 16 oct. — *Vanves*, commune, 1er avril. — Vanviocq, 29 juill. — Varella (don), 9 déc., 22 janv. — Varin, 29 mai. — Varlet, 8 mai. — Vartel (veuve), 19 sept. — Vassal, 21 nov., 4 fév. — Vassa, 19 mai. — Vasseur, 13 avril. — Vaudier, 2 mai. — Vaudule, 6 avril. Vaugeois, 3 déc. — Vaugermé, 19 août. — Vauthier, 6 août. — Vauxtravers (femme), 24 déc. — Vavasseur, 22 déc. — Vazeille, 23 sept., 15 oct. — Vecque, 14 mai. — Vée, 2 mars. — Veille (Jeanne), 12 fév.

Vendanges. L'interdiction aux propriétaires d'entrer dans les vignes non closes jusqu'au jour fixé pour la vendange est-elle légale? 5 nov. — V. *Emeute.*

Venise, ville, 1, 2, oct. — Ventadoux, 7 nov.

Vente immobilière. Est-elle nulle celle faite par l'*héritier* présomptif d'un *absent* à l'époque où le décès n'est pas encore prouvé? Est-ce la vente d'une *succession future?* 24 déc. — *Quid* de celle faite pendant que le vendeur est poursuivi comme spoliateur de la *succession* avec les deniers de laquelle l'immeuble avait été acheté? *Quid* en cas de *retrait litigieux?* 15 avril. — Lorsqu'elle est renvoyée devant *notaire* par un Tribunal, les *avoués* chargés de la procédure ont-ils droit aux *émolumens* fixés pour leurs actes? 3 fév. — La convention de vendre sans formalité de justice (*voie parée*) antérieure à la loi de 1841, est-elle valable? 20 juill. — Est-ce au lieu du paiement que l'on doit faire la *consignation* du prix pour se libérer? 13 janv. — Lorsque la *caution du domaine*, pour une vente, se prétend libéré par la non subrogation à ses droits de vendeur, est-ce une contestation administrative? 3 janv. — Le solde par une *lettre de change, valeur en propriété*, empêche-t-il la revendication en cas de non paiement? Y a-t-il *novation?* 14 sept. — Les créanciers qui en ont reçu le prix peuvent-ils être tenus de l'action en garantie en cas d'*éviction?* 16 avril. — Y a-t-il lieu à *dommages-intérêts* lorsque le retard de la livraison est étranger au vendeur? 9 sept. — Une demande en *rescision* peut-elle être formée à *bref délai?* 30 juill. — V. *Adjudication, Billet à ordre, Commune, Donation, Dot, Enchères, Enregistrement, Partage, Prescription, Séparation de biens, Succession.*

Vente de marchandises neuves. La loi de 1841 s'applique-t-elle aux ventes en gros et aux enchères d'objets neufs? 27 mai. — Ventes faites sans autorisation, 16, 30 janv., 2, 9 avril, 11 mai.

Vente mobilière. Celle de la nue propriété de créances déléguées, si elle a été faite en justice, avec publicité, et en présence des syndics de la *faillite*, ou eux dûment appelés, est-elle valable? 4 août. — Projet de loi sur le tarif de ces ventes, 26 fév., 2 mars, 23 avril, 4, 8 mai. — V. *Créance, Culte*, journaux, marchandise, navigation, propriété littéraire, vins

Véran, 22 mai. — Verbruggé, 26 fév. — Verdenal, 22 août. — Verdière, 3 janv. — Verdin. — Gallimard, 8 déc. — Verdun, 10 nov., 27 fév. — Verdun (femme), 9 mai. — *Vère*, navire, 20 nov. — Vergé, 30 déc., 22 mai, 8 juill. — Verger, 3 juill. — Vergne-Dugoulet, 14 sept. — Vergnies, 21 mars, 3 juin. — Vérity, 21 nov., 8 août, 8 sept. — Verjus (femme), 20 oct. — Vermenoux (de), 23 mai. — Vernant, 26 déc. — Vernaux, 8 août. — Vernay, 15 juin. — Verneil, 9 mai. — Vernes, 22 avril. — Vernet, 21 mars, 30 mai. — Verneuil, 1er sept. — Verninac (de), 10 nov. — Vernoin, 6 oct. — Véro (femme), 11 fév. — Véron, 19 juin, 20 août. — Véron-Réville, 31 janv. — Véroux, 4 mars, 24 avril. — Verpraet, 3 nov., 23 janv., 4 fév., 2, 28, 30 mars, 15, 23 juin. — Verren, 24 août, 26 oct. — Verrier, 30 nov., 26 oct. — Verteilles (de), 15 août. — Véry fils, 29 juin. — Vesperini, 9 juin. — Vespuce (América), 5 sept. — Vestière, 4 juin. — Vétillard, 4 juill. — Vévus, 5 mars. — Vial, 2 fév. — Via-(Marie), 29 déc. — Vialard, 29 sept. — Vianna, 2, 4 à 8, 11, 18, 24 juill. — Viaque, 23 juill. — Viard (Dlle), 30 juin. — Viaux, 18 mars. — Vibert, 20 août. — Vicomte, 20 janv. — Vidal, 25 nov., 21 janv., 24 juin. — Vidal de Lingendes, 2 juin. — Vidalin, 5, 15 nov. — Videcoq, 24 déc. — Vidocq, 7 fév., 19 août, 11, 22, 26 sept. — Viellard, 20 déc., 3 janv. — *Vienne*, ville, 1er nov. — Vieta, 14 déc. — Vietta, 14 mai. — Vieusseux, 8 janv. — Vieuville, 30 sept. — Viéville, 7 fév. — Vigier, 27 nov. — *Vigilant*, navire, 1er nov. — Vigizzi-Riva, 8 août. — Vigné, 23 déc. — Vignerte, 7 nov. — Vignon, 21, 26 janv. — Vignot, 3 déc., 1er janv. — Vigourouxs, 18 janv. — Vigreux (femme), 14, 15 mai. — Vilain, 17 juill. — Vilback, 11, 12 nov. — Villade (de), 3, 29 juill., 10 août. — Villard, 15 déc. — Villate (femme), 7 oct. — Villaubreil, 1er juill. — Villedary, 21 janv. — Villemain, 24 juin. — Villeneuve (de), 12 mai. — Villers, 10 janv. — *Villers*, commune, 2 fév. — Villette, 3 nov., 13 janv., 17 mars, 9 juin. — *Villette*, commune, 2 janv. — Villevray (Dlle de), 11 mai. — Villiers (de), 14 mars. — Villiers (Fanny de), 23 janv. — Villon, 22 sept. — Vilmotte (de), 29 avril, 4, 9 juin. — Vinay, 9 oct. — Vincendon-Dumoulin, 27 août. — *Vincennes*, château, 8, 15, 23 mai. — Vincent, avocat, 17 fév. — Vincent, négociant, 2 janv. — Vincent, peintre, 20 nov. — Vincent, tambour, 7 fév. — Vincent (frère), 7 juill. — Vinche, 14, 21 août. — Vindry, 7 fév. — Vines, 16 fév.

Vins. Le marchand de vins locataire peut-il se plaindre du débit qu'en fait son propriétaire, quoique le *bail* ne stipule rien à ce sujet? 10 janv. — Ceux en fût sont-ils des *marchandises neuves* qu'on ne puisse vendre sans autorisation? 2, 9 avril, 27 mai. — Le commissionnaire qui les a achetés pour le compte d'un négociant, lequel lui donne avis de leur revente à un tiers, aux risques duquel ils sont mis, peut-il les *revendiquer?* 28 janv. — Le débitant est-il en contravention s'ils ne contiennent que six dixièmes de vin? *Quid* si l'on constate chez lui la présence d'eau alcoolisée? 24 juin. — Le mélange d'eau est-il une falsification? 8 sept. — Vins falsifiés, 24 déc.

Viol. Les circonstances de l'âge de la victime et de la qualité de l'auteur doivent-elles être soumises séparément au jury? 30 juill. — Allard, 23 juill. — Baron (sa fille), 20 mai. — Baumann, 29 déc., 27 janv. — Beauné, 10, 21 oct. — Bigex, 4 nov. — Bonneau (sa fille), 16 sept. — Bourès (sa fille), 23 juill. — Bouvier, 24 fév., 27 avril. — Brassié, 3 juin. — C... (Adolphe), 20 oct. — Cabrit, 25 mars. — Caderan, 9 sept. — Caldwell, 17, 25 avril. — Canet (ses filles), 30 juill. — Capaceini, soldat, 3, 23 avril, 2 juill. — Cazal, 16 sept. — Charrault, 26 déc. — Chevalier, 11 fév., 7 sept. — Colombel, 15 juin. — Constant, 31 déc. — Dagorne, 3 sept. — Dappe, 7 oct. — Daunis, 5 août. — Delaby, 10 juill., 10, 20 août. — Delalande, 10 avril. — Delavigne, 2 sept. — Delforge, 15 juin. — Delhaye, 8 sept. — Descayrousse, 28 janv. — Desharnoux, 29 août. — Desnos, 27 avril. — Devanne, 5 août. — Deverloy, 18 janv. — Dhuin (sa fille), 8, 29 sept. — Dintzer, 26 déc. — Dollé, 9, 22 mai. — Duval, 2 sept. — Farroy, 4, 14 nov. — Fatoux (sa fille), 3 juin. — Fouquet, 13 avril. — Fraisse, 27 janv., 12 fév., 2 mai. — Gaudry, 26 juin. — Gauthier, 3 sept. — Geoffroy, 17 mars. — Giraldon, 27 mars, 9 avril. — Girode. — Gorrant, 7 sept. — Goureau, 26 déc. — Gouret, 7 oct. — Gray, 8 juill. — Grosfilet, 10 août. — Guille, 11 fév. — Guy (sa fille), 29 mai. — Hénicque, 6 janv. — Herson (sa fille), 26 mai, 9 juin, 9 juill., 3 sept. — Hublin, 17 juill. — Janiot, 4, 14 nov. — Katzeinstein, 4 nov., 10 déc. — Lagarde, 10 déc. — Lamotte, 26 mai. — Lavacry, 13 avril. — Leporcq (ses filles), 8 oct. — Lesens (ses filles). — Liénard (sa belle-fille), 10, 31 déc., 28 janv. — Mabilotte (ses belles-filles), 3 juill. — Magren, 11 août. — Marchal, 26 nov. — Marignan, notaire (sa fille), 27, 30 mai, 20 août. — Maudhuit, 12, 22 mai. — Maury, dit *Barancadou*, 5 août. — Mercier, 8 oct. — Mesnager, 5 août. — Migeot, 3 déc. — Monnier fils, 24 mars. — Moreau, 11 nov. — N..., rue des Arcis, 5 oct. — Olivé, 26 déc. — P... (Gabriel), 20 oct. — Pannier, 10 déc. — Papillon, 10, 24 déc., 18 janv. — Patry, dit *Comé*, 9 sept. — Pontier, 5 fév. — Prêtre. — Queneau, 11 nov. — Quint, 6 janv. — Ravet, 3 avril. — Richard, 29 déc., 12, 22 janv., 9 mai, 25 juin, 18 juill. — Riotte, 10 août. — Rochey, 29 déc., 12, 22 janv. — Rojat, 16 sept. — Rougeuil, 16 sept. — Salard, 31 déc., 24 mars. — Simon, 31 déc. — Sorée, 11 déc. — Thibaudeau, 11 nov., 26 déc. — Thiéhault de la Tour, 23 juill. Thomé (sa fille), 20 mai. — Tricot, 21 nov. — Valette, 27 mars, 9 avril. — Verdier, 9 juill. — Vrai, dit *Panoux*, 26 déc. — Yung, 5 août. — Un inconnu envers des enfans, 29 avril. — Des ouvriers, sur une route, à *Vernon*, 6 janv. — Trois malfaiteurs, à *Alençon*, 10 janv. — Vingt jeunes gens, à *Thumesnil*, 18 août. — Rue des Boucheries, 27 août. — Envers la femme d'une victime du chemin de fer de *Versailles*, 29 août. — V. *Outrages aux mœurs.*

Violette, 11, 12 nov., 25 mars, 2 avril. — Viollat, 26 août. — *Virey*, commune, 24 fév. — Virien (femme de), 24 juill. — Virieu (de), 15 mai. — Viry (comtesse de), 19 juin.

Visite des lieux. V. *Police (simple).*

Visite. Pour la traite des noirs; abus de ce droit, 4 fév. — V. *Traite des noirs.*

Vitry, 25 sept. — Vitte, 20 janv. — *Vitteaux*, commune, 6 mai. — Vivenot, 1er août. — Vivien, 10 sept. — Vivier, 17, 22 avril, 4 juill. — Vivo, 2, 4 à 8, 11, 18, 24 juill. — Vizentini, 26 oct. — Vezet, 13 juill.

Voies de fait. Adrien, peintre, 26 mars. — Angerant (femme), envers sa fille, 18 fév. — Artis, 25 sept. — B...., envers son père, 24 déc. — Barbut, lancier, 27 janv. — Barré (époux), 19 juin, 19 août. — Benoit, 7 janv. — Boucher, 3 déc. — Bourelier, 29 mai. — Bourgoin, 5 nov. — Canivet, 19 juin, 19 août. — Carpon, 23 juin. — César, 27 mai. — Charbonnier (veuve), 28 sept. — Charnat, 13 nov. — Cieutat, geôlier, 5 juin, 20 juill. — Commerson, 14 août. — Curty (femme), 7 nov. — Désormes, 13 janv. — Desprez, officier, 20 juin. — Dulac, 25 mars. — Dumas, 23 mars. — Ducand, bercule, 6 oct. — Durand, soldat, 10 avril. — Dusseaux, envers son père, 28 janv. — Eléonore, danseuse, 3 fév. — F...., marchand de mottes, 3 déc. — Fagon, 29 mai. — Fauvé, 21 mai. — François, envers sa mère, 8 oct. — Frédéric, peintre, 21 mai. — Frigard, envers son père, 27 mars, 11 avril. — Gigan (femme), 17 oct. — Giraud (les dégraisseurs), 21 oct. — Girault, 22 déc. — Goguelin, 25 mars. — Goret, envers sa mère, 25 juin. — Gougon, soldat, 29 déc. — Harlaux, 22 mai. — Hochdoëffer, lancier, 27 juin. — Huart, 13 oct. — Hurel, 27 mai. — Husson, sourd-muet, envers son père, 19 juin. — Janbert, sergent-major, 3, 18 déc., 18 fév. — Jobert, sapeur, 21 janv. — Joseph, 21 mai. — Laudat, 8 juill. — Leclerc, instituteur, 12 juin. — Legard, 23 mai. — Legout, 23 juillet. — Leloup, 5 novembre. — Lemaire, envers son père, 12, 24 mars. — Lémery (femme), 4 juin. — Louvray (femme), envers sa fille, 26 mai. — Lucas, 5 nov. — Mariotte, 10 janv. — Martineau, 10 sept. — Massenot, par peur des voleurs, 14 janv. — Masset, envers son père, 5 août. — Merville (femme), 25 déc. — Midieux, 30 déc. — Mignières, 14, 20 mars. — Monnet, envers ses apprentis, 21 oct. — Moreau, au chemin de fer, 26 oct. — Morin (femme), 26 déc. — Moutonnet, 29 mai. — N..., envers une apprentie, 29 mai. — Pernoo, 17 mars, 21 avril. — Poclin, 23 juin. — Robert, 21 janv. — Rondeau (femme), 14 mai. — Roussel, 2 fév. — S..., pour une place de diligence, 18 nov. — S... (femme), pour une robe, 30 déc. — Schalegen, 21 janv. — Simon, mendiant, 15 juin. — Studer, lancier, 27 mai. — Tamissier, 21 janv. — Thirion, 27 mai. — Tirant (femme), envers son enfant. — Totin, 12, 29 janv. — Toussaint, 7 nov. — Trublin, 8 août. — Valéry, 28 nov. — Vetzel, trompette, 23 oct. — Vignot, portier, 1er janv. — Viniger, lancier, 23 oct. — Vouriot, envers son père, 16 mai. — Une bande d'étudians ivres, 21 nov., 16 déc. — Un porteur d'eau envers une portière, 26 nov. — Des détenus envers un *marron*, 21 janv. — Un juge et un avocat, à la *Louisiane*, 24 janv. — Un médecin envers son locataire, 15 fév. — Un propriétaire et un locataire qui voulait rentrer, 19 juin, 26 oct. — Un capitaine et un docteur d'estaminet, 21 oct. — Un gros court et un grand mince, 13 mars. — Un frère et une sœur, à *Vanves*, 1er avril. — L'ami d'un défunt envers une jeune veuve, 1er juill. — Une Anglaise pour obtenir mariage, 6 juill. — Une jeune mariée et une grisette, 27 oct. — Une espèce de *dandy*, 2 juill. — Deux électeurs, 19 août. — Un gargotier, 10 sept. — Un charretier envers un *lion*, 5 août. — Trois rouliers envers des diligences, 29 août. — Un cocher, entraînant un sergent de ville, 9 sept. — Un cocher en maraude, 23 oct. — Envers un cocher ivre, 16 avril. — Un charretier envers des saltimbanques, 14 sept. — Des jeunes gens envers une saltimbanque, 18 sept. — Entre ouvriers ivres, 24 juill. — Des Américains envers des musiciens Allemands, 11 août. — Envers un gendarme, 24 nov. — Envers un tabletier, 26 nov. — Envers une dame, place de l'Hôtel-de-Ville, 29 janv. — Sur les rails de *Saint-Germain*, 27 mai. — Au ministère de la justice, 9 juin. — Pour le paiement d'un dîner, 14 oct. — V. *Blessures, Esclavage, Pêche, Rébellion, Rixes.*

Voies de fait entre époux. Binet, 16 avril. — Boisaubert, 6 janv., 10 fév. — Brulé, 13 janv. — Duflers, 17 déc. — François, 4 août. — Gauthier, 23 mars. — Grosset, 17 mars. — Lefebvre, 9 mars. — Pertat, 13 avril. — Verjus, 20 oct. — Un fileur, 1er janv. — Un ouvrier, 9 oct.

Voies de fait militaires. Balme, caporal, 24 avril. — Bertrand, 13 juin. Bourasseaux, lieutenant, 15 avril. — Coutier, 27 avril. — Craponne, sergent, 9 mars. — Cyrille, 22 sept. — Daru, 2 avril. — Degel, 18 juin. — Delga, 11 déc., 13 juin. — Delubac, 2 avril. — Froment, 10 oct. — Fromont, 2 avril. — Gadiente, 5 sept. — Hochdoëffer, 27, 30 juin. — Janot, 22, 27 juin. — Martin, 1er sept. — Mondière, envers une sentinelle, 13 avril, 13 juin. — Pétronin, 15 déc., 4 juin. — Pont, 23 janv. — Ressigeac, tambour-major, 7 sept. — Séguin, 10 déc., 9 mai. — Wuillefert, 19 déc. — Un capitaine, 13 mai.

Voirie. Aucun étalage ne peut-il y être fait sans autorisation? L'exception de propriété peut-elle affranchir de cette mesure? 8 janv. — Est-ce administrativement qu'un particulier doit réclamer la propriété, la possession et la jouissance d'un quai public? 6 avril. — Les *procès-verbaux* des conducteurs des ponts-et-chaussées doivent-ils être affirmés devant l'autorité compétente? Faut-il en donner lecture? Les conseils de préfecture peuvent-ils appliquer les *amendes* des édits ou du Code pénal? 8 juill. — Les Tribunaux de *simple police* sont-ils seuls compétens pour statuer sur les contraventions en cette matière? 16 juill. — Loi sur les délits de grande voirie, 27 janv. — V. *Usine.*

Voisine, 3 sept.

Voitures cellulaires. Leur réglement pour les malades, 18 sept.

Voitures publiques. Le voyageur qui dépose une malle, contenant de l'argent, dans un bureau, sans le déclarer, en rend-il la messagerie responsable? 9 nov. — Les réglemens locaux de police pour l'éclairage sont-ils applicables aux *malles-postes?* 2 janv. — Le loueur est-il soumis à prendre une licence *d'octroi* pour les voitures qu'il loue et qui voyagent pour le compte du locataire? 27 mars. — Ce locataire est-il soumis aux lois de police, s'il ne conduit pas lui-même la voiture louée? 20 oct. — La loi de l'an XII qui interdit la circulation des voitures à jantes étroites et attelées d'un cheval, fait-elle exception concernant l'Etat ou la difficulté des routes? 12 fév. — Est-il passible d'amende le voiturier dont la plaque est illisible? 6 juill. — Le simple procès-verbal de refus de *pesage* suffit-il pour faire encourir l'amende? *Quid* s'il s'est écoulé plus de trois mois entre le pourvoi et la connaissance officielle de l'affaire près du ministre, 12 janv. — Coureur à l'heure sans argent, 24 nov. — V. *Roulage.* — Accidens. Le cabriolet 522, 27 nov. — Un omnibus, rue Mauconseil, 9, 25 déc. Un maquignon, 18 déc. — Un charretier, rue de Charonne, 6 janv. — Un autre, rue Mandar, 20 août. — Un autre, rue de La Harpe, 9 janv. — Une chaise de poste, 14 mars. — Heine, cocher, 24 sept. — Fiacre entrant dans le Palais-Royal, 16 oct. — Un fourgon du train, 26 oct. — Diligence roulant sur une côte à *Tortelet*, 19 oct. — Autre diligence, au pont des Aulnées, 27 oct. — Dommages-intérêts. Les *maîtres de poste* peuvent-ils, dans ce cas, appeler en garantie le directeur de la poste? 11 fév. — Fleury, boucher, 27 fév. — Pagel, charretier, 5 oct. — La malle-poste de *Lyon*, 27 nov. — Celle de *Calais*, 20 mai. — Les Messageries royales, 18 nov., 4 mai, 4, 6 juill. — Laffitte-Caillard, 23 janv., 3 juill. — La diligence de *Brief* 19 août. — La voiture de *Saint-Denis*, 22 avril. — Un fardier, 25 nov. — Une tapissière, 23 mars. — Une voiture de pension, 9 juin. — Une *parisienne*, 3 fév., 27 mai. — Une *hirondelle*, 21 nov. — Une *béarnaise*, 5 oct. — Un *omnibus*, 18 mars.

Voizot, 28 mai.

Vol. Doit-on considérer ainsi, et non comme *abus de confiance*, le détournement opéré par un voiturier d'objets qu'il était chargé de transporter? 20 mai. — *Quid* de faire danser l'anse du panier, 3 sept. — Le retrait de la plainte du mari peut-il faire arrêter les poursuites contre les complices de la femme? 20 août. — Abraham (fille), 6 juill. — Acaries, 16 sept. — Accarin, 25 mars. — Achille, 9 mai. — Adeline, 26 juin. — Adler, 20 juill. — Agnèse (veuve), 23 avril. — Albec, 9 mai. — Albert, 11 nov. — Alexandre, 25 juin. — Alexandre (veuve), 29 déc., 12 janv. — Allain, 2 juin. — Allard, 1er juin, 8 sept. — Alleaume, 23 avril. — Altizidore, 27 avril. — Ancelin (femme), 26 mai. — André, 2 juin, 28 sept. — Anet, 25 avril. — Angélique, 12 mars. — Archambault, 27 juin. — Arnault, 27 janv. — Arnoult, 11 juin. — Arnoult (fille), 29 août. — Artaria, 10 oct. — Aubé, 26 nov. — Aubin, 27 juin. — Aubrée, 4 juill. — Audendencourt. — Audibibert, 27 janv. — Audilieux, 10 oct. — Aujard, 11 juin. — Aulmont, 10 juill. — Ausmand, 10, 25 mars, 22 avril. — Austremoine. — Géneste, 3 déc. — Auvry, 10 avril. — Averton, 27 avril. — Avinant, 22 août, 8, 22 sept. — Avinen (femme), 29 juill. — Aymé, 10 déc. — Azzur, 7 sept. — B... (Ambroise), 25 août. — B... (Léon), 14 nov. — B... (Nicolas), 29 déc. — Bachelier, 2 juin. — Baffon (Adèle), 24 sept. — Bahum (femme), 10 mars. — Baillard, 2 juin. — Ballet, 12 fév., 10 oct. — Barail, 28 sept. — Barbeau, 23 avril, 5 mai, 3 juin. — Barbier, 10 avril. — Barbin, 2 juin. — Barbot, 12, 25 mars, 20 mai, 3, 30 sept. — Barbu, 6 mai. — Barbulé, 11 nov. — Bardy, 31 déc. — Barilliet, 24 fév., 2 mai. — Baron, dit *Ventre-d'Osier*, 7 oct. — Barrier (veuve), 10, 18

juill. = Barroyer, 3 sept. — Barthe, 11 février, 10 avril. — Barthélemy, 27 avril, 14 mai. — Bastard (fille), 24 fév. — Bastide (fille), 10 juillet. — Bataillard, 3 juill. — Bataillon, 9 mai, 11 juin, 23 juill. — Batt, 23 sept. — Batté, 5 fév. — Baty, 1er juill. — Baudet, 4 nov. — Bayol, 24 sept. — Bayvet, 12, 14 fév. — Bazin (Marie), 10 avril. — Beauchesne, 24 fév. — Beaudier, 11 nov. — Beauvais, 11 nov., 13 avril. — Beauvallet, 11, 26 juin. — Bébé, négresse, 30 nov. — Becker, 26 juin. — Bel-Hady-Ben-Bayo, 22 déc. — Bellanger, 26 juin, 20 août. — Bellile, 26 nov. — Bellot (fille), 11 mai. — Bénard (Joséphine), 26 déc. — Bénier, 30 déc. — Benoit, 24 fév., 10 avril. — Bénot (fille), 29 août. — Beretti, 23 juill. — Berger, 26 nov., 3 juill. — Berger (Cath.), 1er juill. — Bergon, 25 avril. — Bernady, 3 avril. — Bernard, 16 sept. — Bernhard, 8 avril. — Béroud, 25 avril. — Berthe (fille), 9 mai. — Berthelot, 11 juin. — Berthot, 10 avril. — Bertoux, 8, 23 avril. — Bertrand, 18 juill., 5 oct. — Besançon, 10 avril. — Besançon (fille), 3 juill. — Besongnet, 10 avril. — Besson, dit *Bras-de-fer*, 12 oct. — Bierge (Ve), 3 juill. — Biéry, 12 janv. — Bigaré, 18 juin. — Bigot, 27 janv. — Billard, 20 déc., 8 juill. — Billière, 29 août. — Binesse, 26 juin. — Biot, 4 nov. — Bitoux (*un lapin*), 9 nov. — Blanc, 26 mai. — Bled, 3 juill. — Blin (Charlotte), 10 déc. — Blique, 24 fév. — Blondel, 24 août, 24 sept. — Blum, 29 août. — Bobard, 25 mars. — Bohain, 15 juin. — Boinet, brigadier, 12 fév. — Boisgirault, 7 sept. — Boloski, 21 juill. — Bonnet, 7 janv., 2 juin. — Bonnet (Cath.), 3 juin. — Bonvoust (femme), 29 août. — Boquet, 22 juin. — Bordeau, 11 fév. — Borgoffski, 26 déc., 23 avril. — Borison (*des cheveux*), 23 juill. — Bouchard, 4 nov., 10 déc. — Boucher, 20 mai, 27 juin. — Boucheron (femme), 31 déc., 7, 12 janv. — Boudo (Ve), 23 avril. — Bougardier, 4, 10 avril. — Bouillard, 26 sept. — Bouillaud (fille), 3 juill. — Bouland (Rose), 31 déc. — Boulaut, 20 mai. — Boulet, 26 déc. — Boulogne, 23 avril, 7 mai. — Boulu, 25 mars. — Bouquillon, 16 sept. — Bourcheix, 22 sept. — Bourdé, 23 avril. — Bourdeau (Marie), 7 nov. — Bourdilliat, 10 déc. — Bourgeois, 25 avril, 13 mai, 3 juin. — Bourrel, 10 avril. — Boutaud, 28 sept. — Boutet, 25 juill., 5 août. — Boyer, 26 nov. — Brac, 17 fév. — Brancas, 6 juill. — Bravi-Rocher, 20 déc. — Brémard, 27 mars. — Bressiano, 27 avril. — Briand, 30 janv. — Brickmann, 21 août. — Bride, 27 avril. — Briel, 25 juill. — Brière, 29 août, 12 sept. — Brizard (Ve), 19 nov., 2 janv. — Brocard, 12, 25 mars, 20 mai. — Brodebeek, 17 janv. — Brown, dit *Janin*, 28 mai, 18 juin. — Brugnerot, 10 avril. — Bruhmann, 3 avril. — Brunefer, 11 juin. — Brunet, 3, 25 avril. — Buffeteau, 28 janv. — Bully, 27 avril. — Burnet (femme), 29 juill. — Burodeau, 9 mai. — Buscail, 27 avril. — Bussières, 20 août. — C..., 4 août. — C... (Félix), 29 août. — Cadeau, 2 déc. — Cadet-Devaux, — Cagneaux, 26 déc. — Caillot mère et fille, 11 mai. — Cailly, 2 sept. — Cam, 7 sept. — Cambillot, 11 mai, 3 juill. — Camus, 28 janv. — Canat, — Caparf, 2 juin. — Carré, 2, 9 juin. — Carrillon, 3 avril. — Cartelin (femme), 10 août. — Castagnet, 6 août. — Cattelin, 10 juillet. — Cayz, 11 fév. — Celin, factionnaire, 25 mars. — César, 2 juin. — Chalain, 25 mars. — Chalé, 5 janv., 18 mai. — Chandellier, 25 avril. — Chapelain (fille), 3 sept. — Chapon, 8 sept. — Chapus (Ve), 3 déc. — Charaud, 11 fév. — Charles, 7, 12, 27 janv., 12 mai. — Charpentier, 3, 6, 18, 29 juillet, 22, 27, 29 août. — Chassort, 22 sept. — Chastel, 25 juill. — Chatelet, mendiant, 13 juin. — Chaumarut, 28 janv. — Chaumont, 12 sept., 20 oct. — Chazotte, 21 août. — Chenel (femme), 10 avril. — Cheret (fille), 23 avril. — Cherin, 28 sept. — Chéron, chez les tailleurs, 23 déc. — Chéron (époux), 22 juill., 9 sept. — Chéron (fille), 11 juin. — Chéry, 25 mars. — Chevalier, 26 nov., 5, 11 juin, 23 sept. — Chevillot, 9, 28 mai. — Chinchon, 25 juill. — Chirot, ou Chivot, 11, 25, 28 nov., 12 mai.

Union catholique, journal, 14 nov.

Vaillant et Ce, 16, 28 juill. — Vaillant (Ve Ph.) et Ce, 3 sept. — Valade, de Peuille et Ce, 28 juill. — Vallée et Ce, 1er nov. — Vallet et Ce, 8 mai. — Vallod (E.) et Ce, 11 fév. — Varin et Chambry fils, 12 août. — Vaspard et Ce, 19 nov. — Vasserot, Glatou et Ce, 7 juill. — Vauchel et Ce, 19 janv. — Verdeaux et Ce, 20 juin. — *Véridique*, 3 juill. — Vernier, Rafine et Ce, 6, 11 juin. — Véron jeune et Ce, 23 janv. — *Vert-Vert*, 10 avril. — Vialon et Choriol, 9 juin. — Videcoq et fils, 3 juill. — Villain, dit *Daniel*, et Ce, 8 sept. — Villemessant (de) et Ce, 19 juin. — Villette et Ce, 8 mai. — Vincent et Ce, 16 janv. — Vincent (François) et Ce, 1er août. — Violle et Ce, 3 nov., 14 août. — Vivot (Ch.), 15 juill. — *Voitures de places de Paris*, 16 janv. — Vry et Ricard, 14 janv.

Waddington frères, 27 janv. — Wagon et Ce, 16 fév. — Wallois (E.) et Ce, 11 juill. — Wattel (Ch.) et Ce, 19 juin. — Wincop (Henri de) et Ce, 25 sept. — Woodman et Ce, 4 mars.

Zuber et Knecht, 19 mars.

Dissolutions.

Abraham (les fils de Michel), 23 déc. — Adam et Ce, 27 mars. — Adam et Philippe, 19 mars. — Albaret et Bréant, 10 août. — Albesiano et Riquet, 15 juill. — Alesse et Barthe, 31 août. — Allard (J.-F.) et Ce, 28 mars. — Andelle et Soulas, 8 janv. — Antoine et Deslandes, 20 mars. — Arbelot et femmes Allard, 22 nov. — *Arc-en-Ciel*, 22 juin. — *Armorique*, 15 nov. — Artru et Houssaye, 11 mai. — Artus et Maugey, 8 mai. — *Alphalte Seyssel et de couleurs*, 9 juin. — *Assurances populaires*, 10 mars. — *Assurances des Villes et Campagnes*, 13 mars. — Aubert frères, 13 juin. — Aubert et Gion, 5 mai. — Aubert et Lemercier, 13 janv. — Aubert et Roussel, 30 janv. — Auboin frères. = Auboin, Courtat et Ce, 22 avril. — Audiffret et Ce, 28 juill. — Augier et Roullier, 4 juill. — Aumont (Auguste) et Ce, 19 déc. — Avaize (d') et Ce, 21 juill. — Averty frères, 4 fév.

Bailly et Bressler, 21 juill. — Baligot (Ve), Rémy et Poirriez, 21 mars. — *Banque générale des Familles*, 12 juin. — *Banque mutuelle d'économie*, 23 oct. — *Banque Philantropique*, 15 mai. — Barge et Lionard, 25 avril. — Barraud et Colombier, 6 nov. — Barrère et Poitelon, 19 mai. — Barry (Ve) et Guilmin, 9 juin. — Barthe et Ce, 28 juill. — Bastard et Pilloud, 13 fév. — *Bateaux de Saint-Cloud*, 28 juill. — Bauer et Campagne, 31 déc. — Baussan et Ce, 1er mai. — Beauram, Sauvage et Cahaigne, 20 oct. — Béchet jeune et Labé, 4 sept. — Becker frères, 28 sept. — *Belle et Bonne*, et Ce, 27 nov. — Bellelle et Ce, 23 janv. — Bénard (Etienne) et Ce, 8 avril. — Beneut et Blondel, 19 mai. — Béquemie et Gauthier, 5 oct. — Béreuil et Petit fils aîné, 21 juill. — Bernier et Ce, 6 mars. — Berryer, Greveraht et Ce, 17 oct. — Berthommé, Pellet et Ce, 3 oct. — Bertin (P.) et A. Ilering, 24 juill. — Besson et Brun-Gallienne, 9 nov. — Bisson (C.) et Ce, 25 mars. — Bizet et Flamant, 26 juin. — Blain et Guyonnet, 30 janv. — Blondeau de l'Etang, 1er oct. — Blondin 3 avril. — Gauthier, 17 mars, 25 avril, 18 juill. = Gellée, 29 juill. — Genest, 22 sept. — Genillon, 26 nov. — Georges, 11 nov. — Georgin, 28 janv. — Gérard, 26 déc., 12 mai. — Gerbet, 17 juill. — Gervais, 25, 28 nov. — Gibaut (Anne), 25 mars. — Gibert (fille), 8 sept. — Gigouseau, 23 avril, 3 juin, 3 sept. — Gilbert, 7 sept. — Gittard, 10 déc. — Gillet, 11 nov. — Ginfray, 27 mars. — Gir, 12, 29 mai. — Girardin, 10 déc. — Girondino, 26 nov. — Girot, 12 oct. — Gnognon, *négresse*, 30 nov. — Goascoz, 19 nov. — Gobel, 26 nov. — Godard (Agathe), 10 mars. — Godet, 26 nov. — Godhou, 12 janv. — Goffin (fille), 27 juin. — Goret, 11 juin. — Gosse, 9 mai. — Gosselin (Marie), 22, 27 août. — Got (veuve), 10 oct. — Goubel, 29 sept. — Goubert, 22 juill. — Gouedard, 30 mai. — Gouet, 8, 12 mai, 8 juill. — Gougil (fille), 24 fév. — Goulard, 3 avril. — Grandguillaume, 12, 16 oct. — Grandmonsin, 9 mai. — Grandpierre, 27 mars, 8 oct. — Granière (fille), 9 mai. — Gras, mère et fils, 16 sept. — Graverol, 22 sept. — Gravet, 8 sept. — Grivelet, 10 août. — Groguenin (Henriette), 30 janv., 6 fév. — Groom, 7, 9 fév. — Gros, 10 mars, 8 oct. — Grosjean, 26 nov. — Gross, 29 déc. — Groulon, 29 juill., 22, 27 août. — Groult, 9 juill., 8 sept. — Grussière, 11 fév. — Guchez, 10 avril, 3 sept. — Guérard (fille), 29 déc. — Guérin, 27 mars, 5, 11, 13 juin, 23 juill., 10, 20 oct. — Guérot, 24, 25 juin. — Guichard (fille), 9 mai. — Guillain, 20 mai. — Guillard, 11 fév., 12 mars. — Guillemard, 27 juin. — Guillot, 26 mai, 29 juill. — Guimont, 20 mai. — Guinot (fille), 5 janv. — Guyot (Isabelle), 24 fév. — Hallais, 10 avril. — Hamet, 9 juill. — Hamiel sœurs, 5 mars. — Hamon (Sophie), 23 sept. — Hanot, 7 nov. — Hansmant, 5 nov. — Hardel, 24 fév. — Harry, 27 janv. — Hautbois, 29 déc., 7 janv. — Héaulme, 12, 27 mars. — Hélie, 25, 28 nov. — Hellenne, 11 nov. — Héloïse (un cœur), 18 mai. — Henry, 11 juin, 15, 29 juill., 8 oct. — Henry (femme), 15, 29 juill. — Herbillon, 10 juill. — Herrault, 18 juill. — Herson, 15 juin. — Hesse, 10 avril. — Heudebert (fille), 22, 27 août. — Heymann, 10 déc., 28 janv. — Hilliard, 30 mai. — Hobe frères, 22 sept. — Hoboth, 27 mars. — Holloway, 18 juin. — Houdon, 16 avril. — Houée (Mathurine), 30 mai. — Houet, 11 fév. — Hoyer, 10 déc. — Huau, 25 mars. — Hubert, 23 avril, 20 août. — Hubert (fille), 20, 29 juill. — Hudry, 10 déc., 5 fév. — Huet, 9 mai, 26 sept. — Hugot, 23 avril. — Huguenin, 9 mai. — Huguenot, 3 août. — Humbert (fille), 10 déc. — Humifier, 9 mai. — Hurand, 3 avril. — Hussenet (fille), 26 mai. — Husson, 8 oct. — Husson (fille), 7 janv. — Hustache, 28 janv. — Infray, 4, 10 avril, 20 mai. — Isidore, 14 nov. — J... (du tulle), 14 nov. — J..., horloger, 15 avril. — J... (Fanny), 2 janv. — Jacquet (fille), 29 août. — Jacquier, 10 avril. — Jameau, 16 mai. — Jamet, 10 avril. — Janvier, 20 mai. — Jardin (fille), 29 août. — Jay, 18 fév. — Jean, 26 mai. — Joanon, 22 août. — Jolibois, 30 mai. — Jonarte (femme), 29 août. — Joseph, 9 mai. — Joséphine, 9 mars. — Jouannel, 10 déc. — Joubert, 20 mai. — Jourdain, 12 mars, 26 mai, 26 juin, 25 juill. — Jouaneux, 3 juill. — Judes (fille), 27 janv. — Juhel, 26 déc. — Jumel, 8 avril. — Juramie, 25 avril. — Justa, 11 nov. — Juteau, 23 avril. — Kabrekorn, 12 mars. — Kapfer, 8 oct. — Klein, 15 sept. — Knappen, 7, 9 fév. — Koffel, 2 juin. Koller, 29 août. — Kraemer, 12 mai. — Labarde, 26 déc. — Labeau, 21 août. — Labouré, 29 août, 5 sept. — Lacabanne, 8 juill. — Lacassagne, 29 mai. — Laffont, 8 juill. — Lafleur, 24 fév., 10 avril. — Laforge, 23 juill. — Lagache, 3 juill. — Lager, 30 janv. — Lagesse, 7 oct. — Laguet, 10, 29 avril. — Lahille, 25 mars. — Laignon, 11 fév. — Lainé, 8 sept. — Lallier, 10 oct. — Lambert, 3, 23 avril, 25 juill. — Lambert, soldat, 23 avril. — Lamboy, 27 avril. — Lamiable (Marie), 10 avril. — Lamotte, 2 sept. — Lamy, 11 juin. — Lancour de), 24 août, 24 sept. — Lander (veuve), 3, 20 juill. — Langevin [illegible]

Deville, Nash et Ce, 28 juill. — Devailly frères, 1er janv. — Deyrieu et Villiers, 30 janv. — Dier et Petersen, 10 janv. — Diesny et Bourcart, 9 avril. — Dooon et Paris, 31 déc., 1er janv. — Dorchies et Gérot, 14 fév. — Doré et Ce, 25 nov. — Doré et Barthélemy, 15 nov. — Dorff (G.) et Ce, 20 oct. — Double frères et Lagravère, 16 fév. — Doublet, Laty et Ce, 4 sept. — Doublet jeune et Piquenot, 20 oct. — Doucet et Legros, 28 fév. — Deuche et Sement, 31 juill. — Drouin (épouse) et Ce, 27 déc. — Dru et fils, 28 mars. — Dru et Tugnet, 5 mars. — Dubois et Lévêque, 5 oct. — Dubosc et Ce, 19 fév. — Dubroca et Ce, 27 mai. — Duchemin, Fabre et Labbé, 16 avril. — Duffaud et Taride, 27 nov. — Duguet, Quin et Ce, 5 janv. — Dumas-Dupray et Thorel, 25 juill. — Dumont et Ce, 9 juill. — Dunand et Flandin, 23 déc. — Dupont-Journet, Leduc et Ce, 10 avril. — Durandeau jeune et Ce, 14 août.

Ebrard et Ce, 12 juin. — Eggly et Lecointe, 29 août. — Eloy et Ce, 30 janv. — Emmery, Chagot et Ce, 5 fév. — Emy et Ce, 6 nov. — *Epargne*, 20 avril. — Escoffier, Calmettes et Ce, 10 avril. — Estlibaum et Ce, 7 sept.

Faivre et Bellagny, 16 janv. — Favreux (Ch) et Ce, 20, 25 avril. — Fernex (J. de) et Ce, 22 avril. — Ferouillat (J.-B.) et Ce, 4 déc. — Ferré et Joly, 24 fév. — Ferrière-Penona et Calmels, 3 nov. — Finineau et Laureau, 2 sept. — Fonrouge et Ce, 5 juin, 25 juill. — Fonsera (Olinde) et Ce, 11 mars. — Fouvielle (de) et Ce, 27 mai. — Forestier et Ce, 23 janv. — Fourié et Ce, 22 mai. — Fournier (H.) et Ce, 23 mai. — Franquelin et Camier, 9 nov.

Goigneau frères et Ce, 7 août. — Gailleton, Boullay et Ce, 5 mars. — Gallé et Ce, 18 juill. — Galy-Cazalat et Ce, 15 juill. — Gamier et Delon, 5 sept. — Gariel-Larget et Ce, 8 mai. — Garon (Michel) et Ce, 24 mars. — Garret et Racine, 29 août. — Gaullier et Butaud, 19 mai. — Gentil, Fol et Ce, 14 déc., 12 janv. — Genty et Longepierre, 25 mai. — Geoffroy et Chalamel fils, 14 mai. — Gerhard et François, 10 juill. — Gervais et Ce, 13 fév. — Girondot et Ce, 10 mars. — Gontié et Loreaux jeune, 14 sept. — Gosselin (F.) et Ce, 25 avril. — Goudalier (E.) et F.-L. Weber, 4 déc. — Goudchaux (G.-J.), 12 mars. — Greenwood, Savoye, Routledge et Ce, 29 oct. — Grenier, de Léotaud et Ce, 10 mars. — Grison (A.) et Lhuillier, 22 janv. — Grosjean fils et sœur, 3 avril. — Gruyer (veuve) et Matherion, 13 janv. — Guerwier et Journaux, 10 oct. — Guichenot sœurs et Ce, 10 déc. — Guillard et Vasserot, 7 oct. — Guiller et Ce, 29 août. — Guillmeau et Ce, 23 janv. — Guillois et Ce, 16 janv. — Guyon, Bergonioux et Didier, 25 juill. — Guyot (Alphonse) et Ce, 19 oct.

Hamelin, Lefevre et Ce, 11 juill. — Hapel et Duchesne, 30 janv. — Harpignies frères, Duthy et Ce, 28 nov. — Hatzembahler, Faure et Ce, 31 déc. — Haudiquet et Hébert, 6 fév. — Hector et Ce, 1er avril. — Hénot et Ce, 25 mars. — Henry (J.) et Ce, 9 avril, 16 mai. — Hérault et Léoni, 1er avril. — Herbet et Charpentier, 20 juin. — Herman et Pinguet, 29 déc. — Hermel et Ce, 22 août. — Hocquard et Choron, 17 août. — Hoffmann et Bazière, père et fils, 3 sept. — Honfroy et Ce, 20 oct. — Houdinet, Fauvel et Huart, 16 sept. — Houel et Ce, 25 mai. — Houel, Fragonard et Robillard, 4 avril. — Hue et Pipre, 16 fév. — Huvet et Chérest, 5 déc.

Imbert et Chapal, 19 sept. — *Immortelle*, 3 nov. — *Intégrité*, 16 janv. — Ippersiel et Charton, 19 sept.

18 juillet. — Ponty, 3 juillet. — Porcheron (Célestine), 28 septembre. — Possot, 3 juillet. — Potier (fille), 29 août. — Potin (Marie), 3 décem. — Pouget, 3 juillet. — Poussin, 11 juin. — Pradel, 12 mai. — Prestat, 6 juillet. — Prêtre, 2 décembre. — Prévost, 8 juillet. — Prévost (femme), 9 mai, 29 juillet. — Prigent (famille), 20 janv., 18 fév. — Provost, 10 avril. — Quenault, 2 déc. — R..., clerc d'huissier, 20 mars. — R..., commis, 16 juin. — R... (Marie), 25 mars. — Raffi, 26 juin. — Raflin, 10 août. — Raguet, 21 janv. — Raimond, 26 nov. — Ramelet, 12, 23 mai, 5, 11 juin, 3 sept. — Ramillon, 4 nov. — Ramsden, 3 sept. — Ravallec, 9 mai. — Reigue, 25 avril. — Reissent, 16 sept. — Religieux, 10 avril. — Remoiviller, 11 juin. — Remy, 10 avril. — Renard (un cheval), 19 sept. — Renard (époux), 25 juill. — Renard (veuve), 29 déc. — Renaudineau, 26 déc. — Renault, 20 mai. — Réné, 1er sept. — Renet, dit *Labobine*, 1er avril, 18 juin. — Renou, 1er juill. — Renoult, 2 sept. — Renouville (femme), 10 août. — Rès, 8 sept. — Rétif, 11 nov. — Retrou, 3, 29 juill. — Reygolliet, 10 déc. — Reynaudon, 10, 21 oct. — Riant, 8, 17 sept. — Riballier, 28 janv. — Ribert, 4 nov., 10 déc. — Ribois, 27 janv. — Richard, 26 juin, 6 juill., 7 sept. — Richer, 11 fév. — Richet, 3 avril. — Rignier, 2 juin. — Ripeaux, 12 mai. — Rivolin, 9, 16 mai. — Robert, 27 mars, 3 juill. — Robert (femme), 4 avril. — Robin, 17 juill. — Roche, 21 août, 28 sept. — Rocher, 28 sept. — Rodieu (dix centimes), 3 nov. — Rodriguez, 8 juill. — Rollin (fille), 29 août, 8 sept. — Romeuf, 22 sept. — Rondot, 2, 9 juin. — Rosalie, 16 juill. — Rosine (*enceinte*), 21 sept. — Rosnet, 18 juill. — Rougemont, 8 sept. — Rouget, 12 mars. — Rouget (fille), 10 avril. — Roulleau, 6 oct. — Rouquette, 17 juill. — Rousseau, 27 janv., 9 mai. — Rousselot, 9 juill. — Routier, 11 fév. — Roux, 4 juill. — Roux (fille), 29 août. — Royer, 27 mars, 11 juin. — Royer (fille), 26 juin. — Ruault, 8 oct. — Rodet (veuve), 26 sept. — Rullière, 2 sept. — Russell, 19 oct. — Saint-Aubin, 11 oct. — Sainte-Marie, 29 mai. — Sallier, 10 juill. — Samois (fille), 1er oct. — Sara, 7 nov. — Sauffroy, 26 juin, 3 juill. — Sauvagnat, 12, 23, 26 mai, 5, 11, 25 juin, 20 juill., 3 sept. — Schaffer, 10, 31 déc. — Scheffer (femme), 24 fév. — Schmitt, 4 juill., 16 sept. — Schneiter, 25 avril. — Schoob (fille), 12 mai. — Schorn, 3 avril. — Schwartz (fille), 12 janv. — Secret, 26 nov. — Seigneux, 10 oct. — Seller (fille), 11 fév. — Sellier, 18 juill., 2 sept. — Semmepart (Marie), 26 déc. — Senoncourt, 24 sept. — Sess (femme), 29 déc. — Sillard, 19 déc., 5 fév. — Simon, 11 nov., 8 sept. — Simon (Victorine), 23 sept. — Simonin (veuve), 5 août. — Smith, *négresse*, 30 nov. — Sorieul, 9 mai. — Sorieux, 10 avril. — Soudard, 7 nov. — Stanislas, 18 juill. — Steger-Maire, 4, 9 nov. — Stephan, 28 janv. — Struc (fille), 10, 29 avril. — T.... (de la viande), 7 janv. — Tabary, 10 avril. — Tabouret, 26 mai, 5, 11 juin. — Talbot (fille), 29 déc. = Taravel, 10, 21 avril. — Tellor, 29 juill. — Ternisien, 26 mai. — Terrasses (veuve), 27 mars, 4 avril. — Terteaux, 7 oct. — Tessier, 23 avril. — Teste (Elisa), 16 sept. — Theilet, 8 juill. — Théophile, 7 nov. — Thévenard, 10 déc. — Thévenot, 4 juill. — Thibault (fille), 12 mai. = Thibaut, 6 nov. — Thiebaut, 27 mars. — Thierry, 25 mars. — Thierry (fille), 27 mars. — Thiré, 25 avril. — Thory, 24 fév. — Tinlo, 12 mars. — Tirlet, 25 nov. — Tisserand, 9 mai. — Torry, 9 mai, 25 juin. — Toulon, 5 août. — Toulouse (veuve), 11, 25, 28 nov., 28 janv. — Tournois, 24 mars. — Triboulet, 4, 9 nov., 10 déc., 7 oct. — Tricot (fille), 10 déc. — Trublet, 5 oct. — Tuffé, 10 oct. — Turpin, 26 nov. — Urbani, 27 mars. — Urtis, 29 déc. — Vadebout (femme), 2 juin. = Vadin, 27 juin. — Vallet, 8 sept., 1er oct. — Valliot, 2, 11 juin, 3 sept. — Valois, 3 sept. — Vandelen, 11 fév. — Varin, 2 juin, 8 oct. — Vauthrin, 11 fév., 3 juill. — Vautier, 11 juin. — Venaut, 17 mars. —

Adam, 10 nov. — Perrody et Ce, 20 janv. — Persin et Ce, 15 mai. — Pezé aîné, Gallois et Ce, 11 nov. — Picard (A. et D.), 17 nov. — Pillon aîné et Rabuté, 7 mars. — Pitay et Ce, 20 janv. — Pitrac et Coquereau, 4 nov. — Plé et Lelong, 23 mai. — *Pont et Conflandey* (usines), 6 fév. — Potel frères, 10 déc. — Potel et Tavernier, 19 août. — Potier et Vigny, 6 janv. — Poulet, Blondeau et Ce, 26 août. — Prax, Roux et Ce, 3 déc. — Prévost et Guy, 26 sept. — Prostot et Ce, 9 nov. — *Psyché*, 30 janv. — Pujolas et Lavanchy, 29 déc.

Quernet et Ce, 5 oct. — Quillet (Célestine), et Alexandrine Santerne, 11 juill.

Rainbault et Ce, 30 avril. — Ravaut et Granier, 9 juin. — Régis et Ce, 13 oct. — Renaudière (Eugène) et Ce, 8 mai. — Rheims (D.) et Ce, 6 mars. — Richardson et Davidson, 20, 21 mai. — Riehl et Ce, 18 fév. — Rigollot et Ce, 20 oct. — Rimbaud frère et sœur, 29 août. — Rinaldini et Rochetti, 28 mars. — Rivière Greyveldinger, 27 nov. — Robiquet, Boyveau et Pelletier, 29 juill. — Roch et Mongauzé, 29 oct. — Rocoffort et Bertrand, 16 janv. — Roif et Ce, 28 mars, 9 mai. — Rogelin et Mignon, 9 nov. — Rogeret et Ducreux, 31 mars. — Rohault, et Bauby, 4 sept. — Rollet et Ce, 1er mai. — Rollin et Henri Foucault, 16 mai. — Rouget père et fils, 2 mars. — Roullier frères, 27 juill. — Rouquès neveu et Charlin, 30 déc. — Rousselin et Ce, 8 avril. — Roux et Ce, 17 déc. — Roux (Ferd.) et Ce, 8 janvier. — Rudler et Aumont, 8 octobre. — Ruel et Coeffé, 11 mai.

Sachelange, Lecomte et Ce, 12 mai. — Saillenfest et Ce, 13 janv. — Saint-Geniès (de) et Ce, 23 déc. — Saint-Paul de Sincay et Ce, 20 août. — Salaville et Dumas, 19 août. — Sallantin et Ce, 22 mai. — Samuel et Terré, 28 juill. — Sarrans (B.) et Ce, 20 avril. — Saudeur et Flandin, 21 août. — Scheib (Jos.) frères et Ce, 9 nov. — Schlœsing cousin et Ce, 29 oct. — Séchan, Feuchères et Ce, 27 mars. — Sédillot (F.) et Ce, 10 déc. — Séguin frères, — Séveste et Ce, 30 mars. — Simondant et Pitrat, 26 déc. — Soyer et Ingé fils, 1er mai. — Soyez et Ce, 12, 15 déc., 9 mai.

Tabardel et Ce, 27 déc. — Taigny (A.) et Ce, 16 mai. — Taix-Aycard et Ce, 23 janv. — Teisset et Boué, 22 sept. — Tessier et Dubois, 6 mars. — *Théâtre Pittoresque*, 12 janv. — Thian (femme) et Lebarbier, 6 juin. — Thibaud (J.), Boez et Ce, 6 avril. — Thomas et Ce, 16 juin. — Thoury, Beleille et Michel, 12 oct. — Tinard et Ce, 5 fév. — Tissier (L.) et Ce, 23 janv. — *Tonneliers de Bercy*, 8 janv. — Travers et Bessin, 23 déc. Trictin et Derichebourg, 13 août. — Tripot et Monchy, 4 juill. — Tripot, Monchy et Ce, 21 janv., 1er juin. — Truc (C.) et Ce, 27 fév. — Tubeuf et Plaisant, 13 mars. — Tuppin père et Ce, 20 déc.

Univers, 8 juill. — Urbain (Nestor) et Ce, 16 mai.

Valanthiennes (Ve de) et Ce, 25 sept. — Vallée (P.) et Ce, 25 mars. — Van Leckhout et Leboulanger, 25 août. — Verdat et Ce, 15 nov. — Vergnon et Ce, 20 mars. — Vetter et Ce, 4 déc. — Villepin (de) et Ce, 1er déc. — Vincent (Aug.) et Ce, 4 nov. — Vincent et Durand, 4 déc. — Violle et Ce, 14 août. — Vriguen et Ragneau, 10 oct. — Vuasse et Mauprivez, 11 sept. — Vuillermet, Cocq et Sanderet, 12 août.

Wacrenier, Watel et Ce, 1er mai. — Wéry (A.) et Ce, 9 juin. — Wielmaecker, Torhecke et Ce, 10 décembre. — Wittersheim et Ce, 7 mars.

FAILLITES,

Déclarations, Rapports, Reports et Annulations.

Achard, 18 sept. — Admant, 12 déc. — Allain, 24 sept., 14 oct. — Alleton et demoiselle Havard, 20 fév. — Amyot, 11, 22 déc. — Anger, 12 déc. — Ardissou fils aîné, 8 mai. — Armant, 1er juin. — Arnoud, 9 mars. — Arveuf jeune, 9 déc. — Aubert, 15 déc. — Aublet, 18 mai. — Auboin jeune, 22 janv. — Aubour, 26 mars. — Auffant, 3, 9 avril. — Auffroy, 7 nov. — Avenel, 14 mai. — Aykens, 22 juill.

Banque générale des familles, 14 avril. — Barbezieux, 16 janv. — Barbier, 13 juill. — Bardotti (femme), 6 juill. — Barrillet fils, 16 janv. — Bartinet, 7 sept. — Bas (femme), 14, 19 sept. — Baschet, 20 mars. — Bassee, 27 nov. — Bassot, 15 oct. — Bataille, 12 août. — Batteaux, 20 août. — Bazin, 27 mars. — Beaucourt, 3 avril. — Belcourt et Richard, 19 août. — Belin-Mandar, 13 mai. — Bellemain (*annulation*), 6 juill. — Bellet, 12 oct. — Bellois, 13 mai. — Bender, 11 sept. — Bénédict, 30 oct. — Bernard, 30 avril. — Berr, 16 oct. — Berrieux, 6 août. — Berson, 10 juill. — Berthaud, 31 mars. — Berthelot, 5 oct. — Berthier, 23 fév. — Bertrand, 1er sept. — Beziot-Audibert et Ce, 17 fév. — Bézine, 21 nov. — Bicheron et Stoll, 22 déc. — Bigant et Ce, 30 juin. — Bignault, 30 oct. — Billeheu, 7 juill. — Birette (Dlle), 11 fév. — Biscuit, 2 sept. — Bizé (Ve), 26 mars. — Blanchard, négociant (*rapport*), 15 déc. — Blanchard, pensionnat, 17 nov. — Blanchet (*report*), 31 déc. — Blandet, 8 mai. — Blin, 19 mai. — Bloc, 19 déc. — Bloch, 20 janv. — Blondeau, 10 mars. — Blondel, 28 août. — Bocquet, 27 juin. — Bœhmé, 5 oct. — Bogniard (*annulation*), 15 juill. — Boirón, 16 janv. — Boishus et Ce, 17 mars. — Boissard, 29 juin. — Boncorps (femme), 20 avril. — Bonfils, 18 fév. — Boriès, 5 fév. — Bouchareine, 18 nov. — Bouchey, 7 sept. — Boulée, 11 août. — Bouleisteix et Duret, 12 mai. — Bourdet, 4 nov. Bourdilliat, 27 déc. — Bourdonneau aîné, 16 fév. — Bourgogne, 26 janv. — Bourot, 4 mai. — Bourrelier, 8 sept. — Boursier, 20 fév. — Boussommier, 12 janv. — Bovy, 2 avril. — Brandely, 22 déc. — Brassier, 23 mars. — Bredy (Ve), 1er avril. — Bressy, 22 oct. — Breton, 16 avril. — Bridet, 25 déc. — Brioude, 9 sept. — Broch, 22 oct. — Brou, 14 août. — Bruguier, 16 fév. — Brullion, 22 avril. — Brunet jeune, 20 avril. — Brunswick, 20 août. — Buchère, 12 mai. — Buisson, 30 mars. — Burdel, 28 août. — Bureau (Ve), 23 sept. — Burriot, 5 déc. — Bury, 22 juin. — Buteux, 5 fév. — Byse (*annulation*), 15 juill.

Cabané, 27 mars. — Carel, 12 oct. — Carpinet de Blagny, 15 déc. — Cartier, 21 juill. — Casenueve, 5 mai. — Cat, 12 oct. — Catherine et Ce, 14 sept. — Cattelain, 18 nov. — Caudrillier (femme), 2 fév. — Celle frères, 24 juillet. — Cerres (Ve), 25 fév. — Chalas, 11 fév. — Chambrette, 27 déc. — Champion, 24 avril. — Chanteau, 22 déc. — Chapon (*report*), 20 avril. — Charbonnier, 20 fév. — Charmond, 28 avril. — Chataux, 10 fév. — Chamet, 21 août. — Chaussard, 28 nov. — Chauvet, 16 mars. — Chaveau, 15 juill. — Cheluwe, 19 nov. — Chemin, 16 oct. — Chevalet, 16 janv. — Chevalier, 24 avril. — Chicandard, 5 nov. — Chollet, 29 mai. — Chrétien, 13 nov. — *Chroniqueur*, 19 mai. —

Volbach (de), 18 juin. — Vollard, 24 déc. — Voog frères, 9 mai. — *Voscres*, navire, 1er janv. — Vouillon, 24 oct. — Vouriot, 16 mai. — Voysin de Gartempe, 20 nov.

W

Wacrenier, 25 avril. — Wagner, 31 déc., 23 mars. — Wagon, 4 août. — Waldner, 10 oct.—Wallet, 25 avril.— Walsh, 15 juin.—Walter, 17 juill. — Wang (femme), 10 janv. — Warembourg, 28 sept. — Warlincourt, 24 janv. — Wartel, 3 sept. — Wasselet, 8 juill. — Watel, 20 juill. — Waterlot, 28 fév. — Waterpark, 21 mars. — Wathelin, 3 avril. — Watteau, 2 oct. — Wattier, 15 août. — Webser, 7 mars. Weinzapstein, 1er juill.— Weyers, 6 août.— Whelps, 30 juin. — Whiting, 18 fév., 24 août. — Wilbach, 11, 12 nov., 19 déc. — Wiley, juge, 7 fév. — Wilkes, 7 sept., 27 oct.— Wilkins, 15 août. — Wilkinson, 11 sept. — Willemot, 6 août. — *William-Brown*, navire, 22 mai. Williams, 28 janv., 1er avril. — Winterthur, 17 fév. — Withe, 19 sept. Witt, 30 déc. — *Woëvre*, forêt, 10 janv. — Woidquin, 6 mars. — Wolf, 7 mars. — Wolfann, 18 fév. — Wolowski, 27 mars. — Woolley, 3, 6, 15 oct. — Worms, 30 déc., 23 mars, 15 avril, 29 juill. — Wroë, 3 sept.— Wright (miss), 3 mai. — Wuagnat, 13 oct. — *Wulfrand*, navire, 21 janv. — *Wurenloff*, ville, 22 mai. — Wurmser (femme), 11 mai. — Wuy, 19 mai.

Y

Yao, 10 janv. — Ybard, 3 janv.
Yeux. Leur fabrication, 16 mars.
Youf, 11 mai. — Yvan, 19 juin.

Z

Zaepfel et Ce, 13 juill. — *Zédé*, 28 janv. — Zeerleder, 17 juill.— Zendre, 30 mai. — Zerbi (de), 5 mai. — Zizinia, 2 mars.

SOCIÉTÉS COMMERCIALES.

LOI DU 31 MARS 1833.

Formations.

Académie royale de Musique, 22 mai. — Adam (Edmond) et Ce, 11 mai. — Advenel et Simon, 1er janv. — Agassiz et Ce, 18 août. — Agathon-Macron et Ce, 28 juill. — Alaine, Papin et Ce, 11 août.—Anquetin, Ménard et Ce, 1er avril. — Archambault et Co, 20 mars.— Armengaud et Ce, 9 mars. — Arnault et Ce, 31 déc., 6 janv.— Arrault et Dutonquet, 13 fév. — Aschen (G.) et Ce., 25 juill. — Aubé, Leguey et Ce, 4 déc. — Aubert, Alisse et Ce, 9 juin.— Aumont et Ce, 10 déc. — *Automédon*, 24 avril.— Avaise (d') et Ce, 5, 7 janv., 21 juill.

Babault et Ce, 30 déc. — Bachelet frères, 11 mai. — Bachelet frères et Ch. Hautrive, 25 sept.— Bachellier et Séjourné, 7 août. — Badin et Ce, 9 fév. — Badon et Ce, 22 déc. — Bailly et Lamy, 13 avril. Balmont aîné et fils, 3 oct. — *Banque paternelle*, 12 déc. — *Banque de Prevoyance*, 10 janv. — *Banque sociale*, 17 nov. — Baranowski, Duchaufour et Ce, 7, 8 oct. — Barbé-Proyard et Bosquet, 24 janv. — Barbot et Leturc, 21 fév. — Bartemet frères, 30 janv. — Barthe et Ce, 2 fév., 28 juill. — Barthélemy et Ce, 9 mai. — *Basse-Camargue*, 6 fév., 25 juin.— Baubion (Paul) et Ce, 7 sept. — Baudot et Ce, 21 mars. — Baudouin (Ch.) et Ce, 21 avril. — Baudouin frères, 2 oct. — Baudouin (Hippolyte), Buding et Ce, 10 avril.— Baudrier et Royer, 17 sept.— Baumier (Antoine) et Ce, 18 sept.—Bausson et Ce, 14 août.—Beau et Laroze, 14 juill.— Beaurin et Morin, 6 nov..— Béchet aîné (Jules) et frère, 24 août—Bégue, Carbonnier et Ce, 13 fév. —Bellard (V.), 10 déc.— Bellême et Telhiard, 12 déc. — Bellenot et Ce, 3 nov. — Bellot (A.) et Th. Canonville, 30 janv. — Belluot et Ce, 24 sept. — Béraud de Monlevade et Ce, 21, 24 avril. — Bergé et Ce, 21 août. — Bernard et Ce, 17 sept. — Bernard aîné et Ce, 10 avril. — Bernier et Martin, 13 mai. — Berrolla frères aînés, 10 avril. — Berthoud frères, 23 déc. — Berton (L.) neveux et Maxime, 9 déc. — Berton Noel et Ce, 4 mai. — Bertrand et Redron, 14 déc. Bessières, Caucaoas et Ponton, 8 juill. — Besson et Ce, 15 déc. — Betoulle et Raby-Delarue, 7 août. — Beudin et Ce, 5 janv.— Bévenot frères et Ce, 3 mars. — Bidault et Ce, 9 fév., 20 mars, 16, 19 mai, 20 juin. — Bidault (Etienne) et Ce, 20 juin. — Bidault (Jules) et Ce, 17 juin, 25 sept. — Biesta, Laboulaye et Ce, 2 mars. — Bille et Moreau, 10 sept. — Billiet, A. Carabin et Huot, 23 juill.— Bixio et Ce, 13 mars. — Blacque, Certain, Drouillard, 14 janv., 10 avril, 7 juill. — Blanchart (Lambert) et Ce, 1er août. — Blanchet et Ce, 13 avril, 2 sept. — Blandin-Perrin (Ve), 27 fév. — Blanquet et Loviot, 17 avril. — Blervacq fils et Perriquet, 10 mars. — Blin frères, 28 nov. — Blondeau de l'Etang et Ce, 23 oct. — Blondin frères et Co, 9 juin. — Boch et Lebaigue, 18 nov. — Boez (Ag.), Gournier et André, 9, 11 juin. — Boisot (S.) et Ce, 28 mai. — Boisseaux, Détot et Ce, 8 sept. — Boisselier et Guérin, 28 juill. — Boisset et Gaillard, = Bollard aîné et Ce, 24 avril. — Bollot et Ce, 13 mai. — Bonnard-Capenas et Ce, 16, 19 mai. — Bonnaud, Nadal et Ce, 16 janv. — Bonnier (Ch.) et Ce, 22 mai. — Boquet frères, Sautreau et Martin, 16 janv. — Bordin et Portefin, 13 juill. — Borel et Ce, 25, 29 avril. — Bouchet (H.) et Ce, 30 nov. — Bouhours, Ferté et Ce, 14, 15 juill. — Bouillé (de) et Ce, 6 fév.— Bouillon fils et Ce, 5 août. — Bourcier et Ce, 12 août. — Bourdillat et Coffin, 29 mai. — Bouret et Bailly, 14 sept. — Bousquet frères, 26 nov. — Boutron et Fauvage, 27 mai. — Bouveret et Ce, 11 juill. — Bouvet (Régis), 28 oct. — Bouvier et Bouisson, 21 nov. — Boyeldieu et Roussard, 28 juill. — Boyer (Jean) et Ce, 25, mars, 22, 23 sept.— Boyer-Prot et Ce, 22 avril.— Boyveau et Pelletier, 29 juill. — Bradshaw (Juste) et Carité, 20 juill.—Brazil et Truelle frères, 10 avril. — Bresson et Ce, 27 nov. — Breuillé aîné, Renard et Ce, 27 fév. — Breuillé père et Prosper Colin, 27 fév., 26 août. — Brochart-Legost et Ce, 4 déc. — Broquin et fils et Vidal, 24 juin.—Browne, Agassiz et Ce, 18 août. — Brulin et Lemarié, 29 juill. — Brun et Massy, 5 sept. — Brun frères fils et Denoyelle, 29 août. — Brun-Larozière, Court et Ce, 30 mai. — Bruneau (A.-B.) et Ce, 4 fév. — Bruyère aîné et Pépin aîné, 22 juillet. — Burckart et Ce, 15 nov. — Busquet (J.) et Ce, 12 déc.

Cailar et neveu, 13 juill. — *Caisse générale des familles*, 14 nov., 16 fév.— Calmettes et Pont, 15 mai. — Camoin (E.-P.), 27 fév. — Campiche et Saget, 20 déc. — Canier, Taillebert et Ce, 17 avril. — Capdeville et Alexandre d'Heur, 27 avril.— Capitaine et Ce, 19 mars, 17 juin. — Caussade et Lazard, 20 mars. — Catherine (V.) et Ce, 11 juill. — Cavaré et Anceau, 2 juill.— Cère (P.) et Ce, 11 fév. — Cerf et Cotelle, 17 juill. — Chabert et Meurice, 23 mai. — Chade et Thibault, 14 août. — Chambaud (Louis), neveu et Ce, 19 juin. — Chambry et Ce, 30 janv., 8 oct. — Chambry et Varin, 11 avril, 12 août. — Champavère et Mozeron, 12 fév. — Chanousse et neveu, 21 fév. — Chantpie et Ce, 17 déc. — Chantier (femme) et Ce, 13 janv. — Chanussot et sœur, 27 mars. — Chardon-Lagache et de Roisin, 12 oct. — *Charivari*, 11 avril, 14 oct. — Charlet et Ce, 11 août, 17 oct. — Charpenel (E.) et Gonin, 29 sept. — Charrin (P.-J.) et Ch. Martin, 9 janv. — Chastagnez et Hug, 8 oct. — Chateau et Normand, 30 sept. — Chaulay et Bainville, 5 juin.—Chauvin et Ce, 10 déc. — Chédeville et Ce, 3 avril. — Chenat (A.) et Ce, 30 janv.— Chevallier (Adèle) et Ce, 10 janv.— Chevé et Lefaucheux, 16 juill. — Chevreteau et Henri, 26 oct. — Chevreuil (F.-C.), 27 oct. — Claudin et Lemarinier, 16 fév. — Claye fils, Nicolas et Ce, 6 mars. — Clermont (de) et Ce, 26 juin. — Clergué (G.) et H. Pagès, 2 déc. — Corkerill et Ce, 18 août. — Coeffé et Disson, 14 août. — Coignet (H.) et Ce, 29 juill. — Coindat et Dubois, 21 sept. — Colin et Ernoul, 29 déc., 4 avril.— Collas (A.) et Barbedienne), 11 nov. — Collier (Ve) et Ce, 3 juill. — Colliet et Bouret, 4 avril. — *Comète*, 20 mars. — Cometti et Ce, 27 fév. — Comon et Ce, 14 août. — Compagnon et Winter, 25 nov. — *Compilateur*, 6 août. — *Concorde*, 25 mars. — Copin et Ce, 16 déc. — Coquereau et Soutoul, 12 déc. — Coquet (H.) et Ce, 10 avril.— Corbière père et fils aîné, 9 déc. — Cordon (Marie) et Ce, 31 mars. — Cordonnier (Henri) et Ce, 8 avril. — *Corsaire*, 6 août. — Cottan (A.) et Ce, 19 mai. — Couderc et Pelcerf, 14 sept.— Coupier et Guinnebert, 26 juin.— *Courrier des marchés*, 5 fév. — Courselle et Ce, 8 août. — Courtin-Jordis et Ce, 31 mars. — Courvoisier (E.), Caboche et Ce, 10 avril. — Coutan et Bonhomme, 4 nov. — Couty et Lonstan aîné, 7 déc. — Cramiech et Regnault, 4 mai. — Crapelet fils aîné et Ch. Lahure, 19 janv. — Crépon et Marthe de Berthenay, 5 nov. — Cros et F. Bourriez, 8 oct. — Cuillierier et Chauveau, 14 déc.

Dalsace et Ce, 29 juill. — Dandeleux et Fontenay sœurs, 28 août. — Daudet et Dupuis, 14 juill.—Daulon et Lallemant, 24 juill. — Dautrême et Rost, 29 juill. — Davenne jeune et Jarrot, 11 juin.— David et Ce, 18 avril. — Debare et Ce, 20 avril. — Decreux et Ce, 28 août. — Dégremont (Constant) et Grimoult, 7 mai. — Dehagnin père, fils et Ce, 16 mai. — Dehesdin (A.) et neveux, 11 déc. — Delabourdinière et Ce, 23 avril.— Delacombe (P.) et Ravette, 18 déc. — Delacour et Ce, 16, 18 janv. — Delacour (J.) et Ce, 1er oct.— Delagneau et Ce, 2 janv. — Delaherche et Doucet, 18 déc., 21 mars. — Delamarche et Sebille frères, 16 fév. — Delamarre et Adam, 20 janv.— Delannoy et Blanchard, 8 oct. — Delarue (Victor) et Ce, 29 septembre. — Delasalle aîné et Vassard, 2 avril. — Delaunay et Ce, 1er septembre. — Delaunay (A.-H.) et Ce, 14 fév. — Delueil et Ce, 2 avril, 29 juillet. — Delilliers, Tivoly fils et Ce, 27 oct. — Delisle et Ce, 9 juin. — Delisle, Desoles et Ce, 26 oct. — Delnore et Dusseris, 13 fév. — Demange et Delacour, 16 oct. — Demonchy et Ce, 11 nov. — Demontey (A.) et Ce, 20, 27 fév., 11 avril. — Demy-Doineau et Braguenié, 10 août. — Denevers, Dolive et Thinot, 28 août. — Deniel et Coyen, 28 juillet, — Denin et Ce, 21 fév., 29 juill. — Denis et Ce, 7 déc. — Dépensier et Tissier-Pinta, 2 juill. — Depouilly Gonin et Ce, 2, 28 janv., 5 juin. — Dequin et Lemaire, 10 juill. — Derbetaut, Dulong et Ce, 30, 31 janv. — Deriberpré et Houdebine, 30 janv. — Derosne (Ch.) et Cail, 23 janv. — Descroizilles et Ce, 15 déc. — Desgraz et Ce, 5 fév. — Deslandes et Ce, 1er juin. — Desmarest et Batisa, 23 juill. — Desrez (Eugène) et Briffaut, 19 déc. — Desteffanis (A.) et Ce, 13 août. — Desvautez et Ghiringhelli, 24 juin. — Devening et Réveillé, 10 sept. —Dolharsarry jeune et Ce, 24 sept.— Domenget et Lebreton, 8, 12 oct.— Donat (J.), Achard et Ce, 12 janv. — *Dorades*, bateaux, 9 juin. — Doré et Ce, 9 déc. — Double frères, 16 fév. — Dournay et Ce, 8 avril. — Draper, Lovering et Ce, 24 juill. — Drevat cousins, 22 nov. — Dreyfous (F.) et Ce, 14 fév. — Dromery et Ce, 6 fév.— Drouairé et Dufossé, 25 mai. — Dubois et Ce, 5 janv. — Dubois fils (James) et Boucher, 1er sept. — Dubosc et Ce, 24 janv., 19 fév.— Dubus (Th.) et Ce, 2 fév. — Duclozel (Victor) et Ce, 19 déc. — Dufay frères, Mercier et Ce, 3 sept.— Dufougerais et Ce, 22 juin. — Dufour et Demalle, 19 mai. — Dulché et Ce, 2, 3 juill. — Dumont et Ce, 11 mai. — Dumont aîné, père et fils, 10 fév. — Dupont-Journet, Leduc et Ce, 25 déc. — Dupoty et Ce, 24 janv. — Durand (B.) et Ce, 6 mai. — Durand fils aîné, 23 juillet. — Durant et Crevat, 23 juin. — Dussault, Premier et Ruffin, 7 août. — Dutartre et Pezet, 14 juill. — Dutel jeune et Ce, 2 mars. — Dutertre et Ce, 28 juill. — Duval et Ce, 10 déc., 19 sept., 9 oct. — Duval (F.-F.) et Ce, 10 oct. — Duval, Fournier et Ce, 30 juin.

Économie, 14 nov., 16 fév. — *Egide*, 11 juin. — Eloy et Ce, 23 déc. — Engelmann et Graf, 1, 7 mai. — *Entr'acte*, 10 avril. — *Entrepôt des Marais*, 26 mai. — Eon et Meunier, 28 mars. — *Equitable*, 20, 27 fév., 11 avril. — Escallier frères, 18 avril. — Espinasse sœurs, 23 janv. — Estienne, Delachaume et Ce, 12 février. — Eybord père, fils et Paillard, 22 mai.

Fabbri (Louis) et Ce, — Fabien (Joséphine) et Ce, 25 mars.— Faroux, Maugas et Ce, 20 nov., 11 août. — Fau et Ce, 2 juill. — Fauquet et Guichard, 30 janv. — Fauvety et Tailbouis, 16 janv. — Féburier et Ce, 8 août. — Ferenbach frères et Ce, 27 fév. — Fermanet et Ce, 6 août, 22 oct.— Fernex (J. de) et Ce, 14 déc. — Ferrand et Lenepveu, 11 août.— Fessart et Delavigne, 12 fév. — Feuillet et Deséglise, 1er août. — Fischer et Hartmann, 24 juin. — Fitte (Ed.), 19 mars. — Fleurimont frères, 28 sept. — Flottard et Arnaud, 11 nov. — Focillon (Ch.) et Ce, — Follet et Guillemot, 10 déc. — Follie et Ce, 1er oct. — Fontelay et Constant, 13 mars.—Forain et Josse, 25 août.—Fourdinois et Fossey, 26 nov.— Fournier (Adrien) et Ce, 27 nov. — Fournier-Saint-Martin, 13 fév. — Fourny (Albert) et Ce, 11 juill. — *Française*, 19 août. — Francastel, Dufour et Ce, 13 mars. — Francey et Ce, 8 sept. — Frérot oncle et Blanc, 22 mai. — Fressart et Miette, 7 août. — Fromentin (E.) et Prunier, 22 mai.

Gacoin et Duytsche, 24 sept. — Gagnet et Ce, 10 janv. — Gailletou et Boullay, 5 mars. — Gallay, Borel et Boyer, 4 juill. — Gally et Ce, 12 juin. — Gamp et Muller, 8 mai. — Garag et Co, 13 mars. — Garay (Auguste) et Ce, 9 juin. — Gardet et Ce, 5 fév. — Garnier et Ce, 5 août. — Garnier et Lécolle, 13 juin. — Garon (Michel) et Ce, 16 janv.— Gaudefroy et Ce, 12 août, 5 sept. — Gaudet et Ce, 6 oct. — Gauguier (C.) et Ce, 11 mai. — Gaulard et Canelle, 10 janv. — Gauthier (Léandre) et Caubet, 15 juin. — Gauthier et Fortier, 24 avril. — Gavard et Ce, 2 mars. — Gay jeune et Denis, 9 nov. — *Gazette des femmes*, 10 août. — *Gazette de France*, 6 août. — *Gazette de la jeunesse*, 26 oct. — Gélot (T.), A. Berrus fils et Ce, 2 déc. — Gentil et Fol, 14 déc., 12 janv. — Gérard et Lacasse, 19 mai. — Gérard, Lemaréchal et Pestis, 8 mai. — Gerhard fils aîné et Ce, 11 fév. — Gerhard et François, 27 mai, 10 juill.— Gervais et Gérardot, 27 mars. — Girard et Ce, 4 nov. — Girard (A.) et Rheims, 9 juin. — Giraud et Ce, 30 oct. — Girod et Ce, 1er mai. — Gossel et Ce, 11 nov. — Goudchaux (G.-J.), 12 mars. — Gouin et Ce, 7 nov. — Goupil et Vibert, 18 janv. — Gouré jeune et Grandjean, 19 mars. — Goyneau et Ce, 7 avril. — Grandménil et Ce, 11 mai. — Grangeoir et Ce, 25 juin. — Grangy et Noury, 22 août. — *Gratis*, 2 juill. — Griffon et Ce, 4 déc. — Grignon et Jard, 3 sept. — Guénot et Ce, 27 mars. — Guélot et Harand, 21 fév. — Guérivière (vicomte de la) et Ce, 15 déc. — Guéry et Martinez, 25 sept. — Guillaumin, 4 mars. — Guillemeteau des Roches et Ce, 3 juill.—Guillet et Ce, 1er mai.— Guillot et Houdroo, 24 janv. — Guillou, Allemand et Ce, 1er juill. — Guimard et Ce, 22 oct. — Guimas et sœur, 2 juin. — Guinard frères, 18 juill. — Guy et Ce, 29 août. — Guyon et Dupuis, 21 fév. — Guyot (Alphonse) et Ce, 25 mai, 19 octobre. — Guyot et Dutertre, 16 septembre. — Guzzoli et Ce, 19 mars.

Halphen et Ce, 26 mai. — Hamard et Guérin, 8 déc. — Hamberg, Levistal et Ce, 24 sept. — Hamelin, Lefèvre et Ce, 14 nov., 16 fév., 11 juill. — Harang et Renault, 1er mai. — Hauser (A.), 23, 30 déc. — Hédiard et Parrot, 28 mai. — Hédiard et Salernier, 15 juill. — Héion (F.), 26 sept. — Hémon et Dessauces, 14 oct. — Henneveu et Meliasse, 10 fév. — Hennuyé, Turpin et Ce, 9 mai. — Herbat et Ce, 19 oct.— Hermant père et fils et Ce, 30 oct. — Heussler (E.) et Ce, 16 avril. — Henzé et Ce, 11 fév. — Hocquart et Ce, 5 fév.— Houdard et Loiselet, 12 janv. — Honel et Ce, 5 déc., 4, 22, 25 avril. — Housseaux (A.) et J. Vermond, 19 déc. — Hubert et Leroy, 27 juill. — Hue (R.) et Pipre, 5 nov., 16 fév. — Huguin et Ce, 9, 13 juin. — Humel et Ce, 28 septembre.— Hurillon et Pillot, 5 fév. — Hutin et Flamant, 7 avril. — Lyon frères et Ce, 14 juill.

Ibry (Alex.) et Alphonse Massin, 12 février. — Isaacson, Constant et Ce, 20 oct.

Jacques et Magny, 24 mars. — Jaeglin et Fuchs, 12 juin. — Janet (Victor) et Hélot, 15 avril.—Jean, Seignot et Ce, 22 nov.— Jobey (Ch.), et Forel frères, 18 nov. — Jolicœur et Ce, 16 déc.— Jouin et Coutant, 15 août. — Jourdain, Mège et Ce, 3 mars. — *Journal des connaissances médico-chirurgicales*, 7 mars. — *Journal du notariat*, 28 janv.— *Journal du peuple*, 24 janv. — Jovinet et Bonnefoy, 10 sept. — Jozeau et Ce, 1, 30 déc. — Jozot et Ce, 1er sept. — Julien et Ce, 13 fév., 27 mai. — Jung jeune et Cartier, 19 déc.

Kazner et Dubois, 8 sept.— Kezler et fils, 10 sept, — Klein et Co, 27 mai. — Kroll et Ce, 29 juin. — Kysaens junior et Ce, 17 sept.

Labelle et Choron, 24 août. — Labrosse et Boone - Desmazure, 10 janvier. — Lacarrière et Ce, 11 juin. — Lacrampe et Ce, 21 mai. — Lacrouts et Bernadet, 6 oct. — Laffitte (Ch.), Blount et Ce, 8 sept. — Lafon et Ce, 21 nov. — Lagache-Lecherf et Ce, 26 nov., 8 mai. — Lagache, née Lecherf et Ce, 8 mai. — Laignel, Hébert et Ce, 29 août. —Lair sœurs, 20 mars. — Laisné et Ce, 13 fév., 13 juill. — Lallemand et Dejean, 14 sept. — Lamarque (Marcellin) et Ce, 12 déc.—Lami-Housset et Ce, 28 juill. — Lamouroux et Ce, 7 fév., 13 mars. — Langlois fils, frères, 10 avril. — Lanoa et Ce, 23 janv. — Lapurte et Rocbal, 20 déc. — Larroze, Pellou et Ce, 21 fév. — Larue et Cambon, 10 janv. — Latour frères, 16 mai. — Latsague et Ce, 5 déc. — Laubier frères, 14 avril. — Laure et Ce, 11 sept., 13 oct. — Laurent et Bottelier, 22 mai. — Laullard frères, 26 juin. — Lavalard (P.-F.) et fils aîné, 11 juin. — Lavallée (Eugène) et Co, 12 déc. — Leherrier et Ce, 12, 13 mai. — Lebreton et Leleu, 25 nov. — Leclerc et Ce, 12 nov. — Leclerc (Jules) et Leblé, 18 janv. — Lecointe, Desarts et Ce, 4 déc. — Leconte et Sepol, 10 avril.— Leduc et Ce, 14 avril. — Lefebvre (H), et Ce, 5 fév.— Lefebvre et Gerbault, 12 sept. — Lefebvre et Hecquet, 17 avril. — Lefèvre et Allard, 19 oct. — Lefluch et Ce, 28 janv.— Lefort (Eugène) et Ce, 29 oct. — Legrand (B.) et Ce, 15 juin. — Legris et de Lombaerde, 21 sept. — — Leguay mère et fils, 26 mars.—Lehr, Guétat et Ce, 5 fév. — Lefièvre et Ce, 30 oct. — Lelièvre, Armand Gilles et Ce, 3 déc. — Lelièvre (Ch.) et Ce, 28 nov. — Lelièvre (Ernest) et Ce, 30 janv. — Lemarié, Cornu et Ce, 11 nov. — Lemesle et Etienne Quéruel, 5 août. — Lemoine et Ce, 9 nov., 14 sept. — Lemoine et Hom, 20 mars. — Lemonnier et Ce, 15 mai. — Lemont de la Ferté et Ce, 23, 30 janv., 30 sept. — Lepoittevin et Ce, 25 mai. — Lerasle et Juloux.— Lerasle, Cousins et Juloux, 8 juill. — Lerouget frères, 16 oct. — Leroux de Lens et Ce, 18 déc. — Leroy (D.-F.) et Ce, 9 oct. — Leroy. de la Ferté et Ce, 7 juill. — Lesaint (A.) et Ce, 21 fév. — Lesaunier, Hébert et Ce, 27 fév. — Lesne et Ce, 27 mars.—Letessier (Camille) et Co, 16, 18 janv. — Leube (L.) et Ce, 21 fév. — Leube et Hovyn, 15 janv. — Liautaud et Ce, 14 oct.— Liétot et Mareschal, 28 nov. — Liéven et Meissen, 25 mars. — Lion frères et Ce, 4 août. — Lion et Laboulaye frères, 2 mars. — Locton et Ce, 4, 7 mars.— Loiseau (Ernest), 6 janv. — Lombardat et Fauquet, 28 nov. — Longchamp et Ce, 6 mars.— Loron, Charnay et Gaucher, 28 nov., 19, 21 mai. — Lossendières frères, 1er déc. — Loyer et Ce, 9 nov. — Luchaire (A.) et Ce, 24 avril.

Mabilde et Ce, 5 oct. — *Magasinage public*, 15 mai. — Magnier et Duchochois, 5 fév. — Maille, Robillard et Ce, 8 mai. — Maillet et Autin, 12 août. — Maingot père et Ce, 30 mars. — Malartic, Poncet et Ce, 7 juill., 3 sept. — Mallet et Ce, 9 déc., 25 août. — Manby et Ce, 12 déc. — Manby, Wilson et Ce, 16 mai. — Mansard et Ce, 9 nov. — Marbeau (Désiré) et Ce, 7 août. — Marcé et Ce, 21 sept. — Marga (femme) et Marga fils, 7 mai. — Marret père et fils, 25 mars. —Marsuzi de Aguirre et Ce, 6 fév. — Martin et Seyffert fils, 4 juill. — Mary et Mézière, 30 oct. — Massarenghy et Routin, 26 mai. — Masse, Gaupillat et Ce, 20 juin.— Masse, Ledru et Ce, 8 mai. — Massé et Ce, 21 août. — Massing frères, Huber et Ce, 10 avril. — Massue, 24 oct. — Mathelin, Delagrange et Ce, 21 fév., 11 sept. — Matis et Ce, 13 fév. — Mauger et Ce, 29 avril.— — Mauguin et Ce, 19 mai. — Maulde et Ce, 4 déc. — Maurras et Ce, 21 janv. —Maury fils, Combes et Ce, 15 août. — Mayen, Trépied et Ce, 14 oct. — Mayet et Amiot, 16 mai. — Méchain et Ramonet, 14 oct. — Mège, Jozeau et Ce, 12 fév. — Meissonnier et Heugel, 13 janv. — Méjan et Ce, 7 mars. — Ménager et Leveau, 6 oct. — Ménant, Grossetête et Ce, 27 juin. — Mennessier frères, 3 avril. — Mérault et Adnot, 8 janv. — Mercier et Thévenot, 13 nov. — Merlhiot et Dulin, 11 fév.— Metzger (Noyel) et Ce, 19 nov. — Meyer et Ce, 2 juill., 22 août. — Meynard (C.-A.) et Ce, 27 juin. — Michel et Ce, 23 mars. — Millot frères, 18 fév. — *Mines de Bert*, 2 avril. — *Mines de Bonne-Espérance*, 20 mars. — *Mines de Campiglia*, 15 mai. — *Mines de Lobsann*, 8 avril. — *Mode*, 22 juin. — Moinier (J.-B.) et Ce, 4 nov. — Molinié et Ce, 12 mai. — Mominguet et Ce, 8 oct. — *Moniteur parisien*, 10 avril. — Montalant et Profiter, 14 avril. — Montulli et Ce, 13 mars. — Moquet et Hauquelin, 2 fév. — Moreau-Chaslon, Feuillant et Ce, 25 sept. — Morel et Ce, 18 fév. — Morin et Belèze, 10 déc. — Mosment et Ce, 11 sept. — Mothereau et Jouvin, 12 oct. — Mottet et Ce, 21 oct. — Mouleur, Bouvier et Corajod, 29 juill. — Moussard et Ce, 13 août.— *Moutures de la guerre*, 8, 20 août.— Meynet et Petit, 7 juill. — Munier et Thoret, 9 déc. — *Musée des Familles*, 8 janv.

National, 6 juill. — Neel et Ce, 16 fév. — Néville et Ce, 20 oct. — Nimmo, Cadot et Ce, 20 nov.—Noirot et Badois, 11 fév.—Noyel-Metzger et Ce, 17, 19 nov.

Obry, Mellier et Ce, 24 juin. — Odier (Gabriel) et Ce, 18 déc. — Odier et Richon, 12 sept.— Oeschger (Louis) Rauch et Ce, 4 juin. — Ognard et Théophile Poignard, 12 mai. — Olivier (P.-C.-F. d') et Ce, 30 nov. — Ollivier, Bignault et Ce, 8 déc., 27 fév., 4 mars.— Ollivier et Billard, 13 mars. — Olsommer et Petit, 19 janv., 7 juill. — Orbigny (d') et Ce, 3 janv. — Ordener et Vauvilliers, 3 avril.— Ortho-Cattreux (d') et Ce, 24 janv. — Osmont (E.) et Ce, 5 oct. — Ottone (J.) et Ce, 27 janv., 7 mai. — Outhenin-Chalandre fils et Ce, 10 nov. — Ozanne et Plet, 24 août.

Page, Montagnon, Serradell, Garvier et Blondeau, 3, 27 juill. — Paget et Ce, 22 déc. — *Palladium*, 18 nov., 12 janv. — Panier, Rave et Paillard, 21 mars. — Pannier et Ce, 10 avril.— Pannier et Derouin, 21 nov. — Pâris sœurs, 26 juin. — *Paris*, journal, 29 avril. — Paris et Remouard, 16 janv. — *Parisien*, 2 juill. — *Parlement*, 11 mai. — Parrod frères, 11 juill.—Patey et Ce, 16 sept.— Pathier père et fils, 14 mars.— Pauchet, Duhamel et Guenier, 9 juin. — Paupardin père et fils, 3 janv. — Pauwels (A.) et Ce, 17 oct.—*Pavage stéristomique*, 9 juin.—Peignaux et Ce, 17 juill. — Péjoine (A.) et A. Duoant, 3 juill. — Pelletier, Delondre et Levaillant, 20 avril. — Peltier et Linage, 29 juill., 15 oct. — Pépin et Ce, 16 juill. — Père (G.) et Ce, 10 juill. — Perisse et Ce, 11 sept. — Perpignan et Ameslant, 27 nov. — Perrache, Catala et Ce, 28 sept. — Perrin-Paviot et Ce, 13 fév. — Perrody frères, 21 janv. — Petersen et Schick, 25 mars. — Petrelle et Gravier, 22 juill. — Peyrot (A.) et Lige, 21 janv. — Peyrouze et Serpolet, 6 janv. — Piard-Deshays (Marie-Louise) et Ce, 26 août.— Picard (Justin) et Laurencin Poteins, 13 juill. —Pidou frères, 15 juin. — Pierre (Désiré) et Eugène Boyer, 16 fév. — Pierron père et fils, 16 sept. — Piesvaux et Vernet, 8 juill. — Pignol de Delmar et Pertal, 24 mars.—Pillet (Léon) et Ce, 22 mai. — Pillet-Will et Ce, 29 déc. — Pilté frères, 6 mars. — Pinet aîné, Adomali et Ce, 19 fév. — Pinet et Bernier, 14 fév. — Pingard et Ce, 18 juin. — Piquée et Ce, 8 janv. — Plaut et Ridet, 19 mai. — Plichon et Fouilhoux, 22 août. — Poilleux et Ce, 14 mai. — Poiret et Fermen, 14 oct. — Poly (Aug.) et Ce, 8 janv.— Pomme et Ce, 7 sept. — Poncy, Demesse et Ce, 21 mars.— *Ponts-réunis*, 3 avril, 11 août. — Porcher (Ch.) et Legendre, 14 fév.— Poreaux et Ce, 6 juill. — Poreaux (Felix) et Ce, 30 mai.— Portallier, Blondelle et Ce, 25 déc. — Pottier (femme) et Fanin, 16 juin. — Poullain frères, 3 oct. — Poupillier et Ce, 10 juill.— Prévost (veuve) et Ledne, 6 mai.— Prévost (Alexandre) et Pastureau, 8 mai. — *Progrès*, 11 fév. — Proust et

Marion aîné, 27 nov. — *Publicateur*, 29 avril. — Pujo, Carpentier Menu et Ce, 10 juill. — *Pyroscaphes de la Garonne*, 1er déc.

Quillet, Roze et Ce, 27 fév. — Quiney et Co, 9 oct.

Racine frères et Ce, 14 sept. — Raclot et Ce, 11 juin. — Raguet (Paul) et Dubuty, 31 déc. — Raquillet et Ce, 1er mai. — Rebouil et Bénard, 23 juill. — Reich et Ce, 13 janv. — Regnault et veuve Poupinel, 14 avril. — Renard et Bourgeois, 10 avril. — Renaudin, 1er janv. — Renault (Dominique) et Robeis, 7, 15 janv. — Réveilhac frères et Baduel, 24 juill. — Reynaud (J.) et Johnson jeune, 27, 28 nov. — Rhodes et Ce, 8 mai. — Richemont et Jolivart, 13 fév. — Richet et Ce, 6 août. — Richey et Ce, 1er sept. — Rigolet et Leymarie, 8 mai. — Rigollot et Ce, 5 juin, 20 oct. — Rinaldini et Rochietti, 13 nov. — Rippert et Ce, 24 avril. — Rivière et Provost, 11 fév. — Robbo (O.) et Ce, 3 sept. — Robert et Ce, 21 nov., 22 août. — Roberti et Ce, 29 août. — Roca et Redde, 27 fév. — Roch, Bellevaut et Ce, 22 mai. — Roch (Eug.) et Monjauze, 20 juin. — Rocher et Sylvain Dubrugeaud, 4 mai. — Roif (Th.) et Ce, 14 fév., 4, 28 mars. — Roisselet, de Sauclières et Ce, 26 oct. — Rollet (François) et Bussy, 15 déc. — Romancé, Barraud et Ce, 21 nov. — Roqueplan et Ce, 3 janv. — — Rouget (H.) et A. Miquel, 19 octobre. — Roullier frères, 23 mars. — Rouquès (J.) neveu et Ce, 16 fév. — Rousseau, Moisant et Ce, 8 juill. — Roux et Raquillet, 24 fév., 1er mai. — Rozé et Hautecloque, 7 mai. — Rudler et Aumont, 9 juin.

Saint-Paul, de Sainçay et Ce, 30 déc. — Saintyves et Lavallard, 30 mars. — Salmon et Ce, 9 nov. — Salomon et Wurmser, 23 janv. — Saluce et Ce, 27 juill. — Santallier et Duponchel, 21 oct. — Santerre (veuve Armand) et fils, 1er janv. — Sapène frères, 18 fév. — Sauvage et Bourasset, 25 mars. — Sauveur, 7 avril. — Scellier (femme Henri) et Ce, 10 déc. — Schlœsing cousins et Ce, 4 mars. — Schlumberger et Hussenot, 3 juill. — Schneider et Ce, 12 mai. — Schobert et Venet fils, 21 oct. — Schonemenn et Guillot, 3 avril. — Schoneoberger, 7 mars. — Séchan, Desplechin et Dieterle, 27 mars. — Séguin frères et Ce, 28 janv. — Servieu, Colombiez et Lasserre, 1er avril. — Sévin et Godet, 28 août. — Sharoe, Christinet et Ce, 15 janv. — Simon et Ce, 3 mars. — Simon (P.) et fils, 5 oct. — Sionnest et Mazure, 18 juin. — Snider-Pellegrini et Ce, 6 avril. — Solois (Ve) et Ce, 22 mai. — Souchon et Ce, 24 oct. — Souillard (X.) et X. Leducq, 21 fév. — Soulié et Ce, 22 mai. — Soupault fils et Garnier, 15 avril, 29 mai. — Soupe et Benoit, 28 sept. — Soyer et Ritt, 4 août. — Sriber et Schriber, 27 juill. — Steinberger et Feldmann, 30 mars. — Sterlingue et Ce, 12 fév. — Stern (A.-J.) et Ce, 9 juin. — Stolz père et fils, 20 janv. — Suriray de la Rue (A.-G.-M.) et Ce, 1er déc. — Sylvestre et Ce, 21 janv.

Taconet (Eugène) et Ce, 13 juill. — Tausin (J.) et Ce, 19 mai. — Tavernier, Obry et Ce, 7 mai. — Tessier (E.), 25 mai. — *Théâtre des Batignolles*, 31 déc., 6 janv. — *Théâtre de Belleville*, 11 fév. — Théodore et Pariset, 7 avril. — Théry (Jules), Henri Claes et Ce, 4 mars. — Thibault et Lacroix, 30 avril. — Thiel et Avice, 16 fév. — Thion et Ce, 21 oct. — Thivier (Jules) et Ce. — Thivier frères, 5 août. — Thomas (Ch.) et Ce, 6 juill. — Thomas (A.), L. Jonnart et Ce, 26 mai. — Thorel (E.) et Ce, 24 janv. — Thorey et Virey, 1er mai. — Thorin et Ce, 27 fév. — Tillancourt (E. de) et Ce, 24 mars. — Tinagero (femme de) et Ce, 29 juin. — Tiphaine et Redon. — Tissier (L.) et Ce, 6 fév. — Toulouse et Ce, 20 mars. — Tournadre (Th) et Ce, 14 nov. — Tripot, Monchy et Ce, 1er déc., 1er juin. — Trochon (A.) et Marie Léger, 9 sept. — Trotry-Latouche, 15 juin. — Truc (C.) et Brismoutier, 7 mars. — Truffat cousins, 3 déc. — Tuppin frères et Ce, 7 nov.

Union catholique, journal, 14 nov.

Vaillant et Ce, 16, 28 juill. — Vaillant (Ve Ph.) et Ce, 3 sept. — Valade, de Peuille et Ce, 28 juill. — Vallée et Ce, 1er nov. — Vallet et Ce, 8 mai. — Vallod (E.) et Ce, 11 fév. — Varin et Chambry fils, 12 août. — Vaspard et Ce, 19 nov. — Vasserot, Glatou et Ce, 7 juill. — Vauchel et Ce, 16 janv. — Verdeaux et Ce, 20 juin. — [illegible]

frères et Ce, 9 juin. — Blot et Ce, 18 sept. — Bodson et Vavasseur, 10, 19 déc. — Boissie-Suquet et Ce, 1er déc. — Boissonneau et Dufour, 11 avril. — Boone-Desmazure et Ce, 7 janv. — Bordeaux et Letourneau, 23 janv. — Bosler et Wirth, 18 nov. — Bosselin et Ce, 22 juin. — Boucher de Montuel et Ce, 22 sept. — *Bougies du Phénix*, 19 oct. — *Bougies du Soleil*, 8 sept. — Bouillard et Ce, 21 sept. — Bourdois frères et Delarche, 12 juin. — Bourlier et Ce, 31 déc. — Bournonhet et Galmier-Blay, 10 mars. — Boussignac (de), de Géradou et Ce, 10 janv. — Boutron et Fauvage, 27 mai. — Bouverat et Ce, 8 déc. — Bouze et Ce, 19 oct. — Brazier et Putois, 10 mars, 9 juill. — Bréchat et Girard, 20 janv. — Bretoo-Rousseau et Barrault, 28 sept. — Breuillé père et fils, 27 fév. — Breuillé père et Prosper Colin, 26 août. — Brière et Rocher, 9 juin. — Brun-Larnsière et Ce, 17 nov. — Bruslé et Ce, 21 janv. — *Bulletin départemental*, 28 mai. — Burdet et Girod, 19 mars. — Busquet (Jos.) et Ce, 8 janvier.

Cabassut et Buffeteau, 13 mars. — Cadot, Levasseur et Ce, 21 fév. — Callais et Piétrement, 25 juin. — Capdeville et Bedu, 30 mars. — Captier et Bachelet, 16 fév. — Carcenac, Fleury et Roy, 26 oct. — Carrier (Jean) et veuve Bénard, 6 janv. — Castaing et Savaresse, 7 mars. — Castel et Benistant, 3 avril. — Cattier et Geiger, 8 janv. — Caussade et Lazare, 11 juill. — Cazeoeuve et Turc, 6 mars. — Cérisiaux et Ce, 27 juin. — Chagot et Ce, 1er juin. — Chaise, Charlemagne et Tessier, 25 juin. — Chambry et Varin, 12 août. — Champion et Gérard, 5 fév. — Chapal et Corplet, 26 mars. — Chappe et Ce, 23 oct. — Charaudeau et Schutz, 24 janv. — *Charivari*, 14, 29 oct. — Charlet et Ce, 17 oct. — Charlin et Lemoine, 13 mars. — Charnay frères, 13 nov. — Charpentier et Pérès, 12 nov. — Charpentier (Comte Ch.) et Ce, 21 janv., 16 mai, 24 juin, 21 sept. — Charton et François, 14 mai. — Charton et Ippersiel, 31 mars. — Chaussende et Dolon, 16 juill. — Chauveau et Sandhomme, 6 nov. — Chavanon frères, 26 juin. — *Chemin de fer de Villers-Cotterets*, 21 janv., 16 mai, 24 juin. — Chenat (A.) et Ce, 5 sept. — Chéron et Gohier-Desfontaines, 7 août. — Chesneau fils et Marion aîné, 8 oct. — Chevallier et Legrand, 18 déc. — Chevet frères, 27 juill. — Chevet et Lemasson, 19 juin. — Claye fils et Lorette, 13 fév. — Clément et Breslout, 14 mars. — Clément et veuve Collier, 6 mars. — Clermont frères, 23 mai. — Clermont (de) et Ce, 15 juin. — Colin et Ernoul, 4 avril. — Collin (A) et Ce, 23 sept. — Colange, Foucqueroo et Ce, 7 sept. — Conilleau, 29 août. — Conilleau et Ce, 20 juin. — Constant et femme Fontelay, 2 juill. — Capin et Ce, 25 juin. — Coquelin et Vacavant, 5 janv. — Cornut-Gentille et Cazes, 22 avril. — Corraz et Patissier aîné, 24 avril. — Courtier, Vallet et Ce, 8 mai. — Courtin-Jordis, 27 janv. — Crapelet et Lahure, 19 janv. — Crépin (femme) et Picourt, 4 sept. — Croizet et Hérody, 3 sept. — Cuillié et Ce, 28 mars.

Dardespinne et Bordes frères, 3 janv. — Daret et Lhominy, 31 déc. — David et Ce, 18 avril. — David (Louis) et Ce, 1er avril. — David, Ledru et Ce, 29 oct. — Debergues, Spréafico et Ce, 14 oct. — Debilly et Bouligny, 25 août. — Debras et Ce, 12 sept. — Debraux-d'Anglure et Ce, 24 avril. — Decante et Lerasle, 8 juill. — Degousée et Ce, 30 avril. — Delacroix-Marsy et Ce, 7 mar., 3 juin. — Delamotte et Capet, 19 nov. — Delanchy et Desboves, 13 mai. — Delasalle et Potier, 14 juill. — Delicourt et Zuber, 8 janv. — Delley, d'Avaise et Ce, 23 mai. — Demesse, Hocquart et Ce, 14 janv. — Demont-Rond et Ce, 11 déc., 7 sept. — Denain et Ce, 1er sept. — Dépensier et Leduc, 22, 24 juin. — Derribes et Rouquié, 11 août. — Desforges et Lemore, 28 nov. — Deshayes et Prévost, 24 avril. — Deville (Ve Ad) et Guérin de Foncin fils, 5 déc. — Deville, Nash et Ce, 28 juill. — Devailly frères, 1er janv. — Deyrieu et Villiers, 30 janv. — Dier et Petersen, 10 janv. — Diesny et Bourcart, 9 avril. — Donon et Paris, 31 déc., 1er janv. — Dorchies et Gérot, 14 fév. — Doré et Ce, 25 nov. — Doré et Barthélemy, 15 nov. — Dorff (G.) et Ce, 20 oct. — Double frères et Lagravère, 16 fév. — Doublet, Laty et Ce, 4 sept. — Doublet jeune et Pigueaot, [illegible]

Jacob (Aimé) et Levielle aîné, 22 déc. — Jagou et Ce, 9 juin. — Jennings et Ce, 26 sept. — Jobert et Brou, 30 avril. — Jobry et Forel frères, 10 oct. — Jouanne et Ce, 21 fév. — *Journal du Notariat*, 28 janv. — Jovinet et Lhuillier, 21 sept. — Jozeau et Ce, 30 déc. — Julien frères, 16 fév. — Jung et Ce, 4 déc.

Kusner et Ce, 8 sept.

Laboulaye frères et Ce, 2 juin. — Lacoste et Viennot, 17 juillet. — Lagache-Lecherf et Ce, 8 mai. — Laisné et Ce, 13 juill. — Lamoureux et Ce, 13 mars. — Langlois et Bard, 29 août. — Langlois-Bazénerye (veuve) et Giraud, 11 nov. — Langlois et Cornet, 4 juill. — Laure et Ce, 13 oct. — Laurent et Louis, 28 mars. — Lavocat et Ce, 13 mars. — Lebarbier, de Joeas et Ce, 20 mai. — Lebrecht et Clément, 19 oct. — Lebrun, Georges et de Plinval, 18 juill. — Lechat et Lequin, 10 janv. — Leclerc et Ce, 15 août — Leclerc et Brown, 26 nov. — Leclerc et Camet, 12 nov. — Lecointe (A.) et Ce, 14 mai. — Lefloch et Ce, 28 janv. — Lefranc fils et Ducoulombier, 8 juill. — Legros et Delcros, 14 sept. — Lemarchand et Ce, 10 avril. — Lemoine et Ce, 14 sept. — Lenfle (Jules) et Prosper, Patte, 5 janv. — Leroy et Potot, 11 août. — Lesage et Grandvoinnet, 8 avril. — Lesage et Métivet, 10 avril. — Lesaunier, Hébert et Ce, 29 août. — Lesvier et Brelet, 15 déc. — Leullier, Morel et Flamant, 25 août. — Leveaux et Ce, 16 janv. — Lhenry (J.) et Ce, 11 juill. — Liévin et Maissen, 30 oct. — Loir frères, 1er mai. — Loiseau et Dumont frères, 30 janv. — Longueville et Leprêtre, 21 fév. — Loron frères, 22 oct. — Loron, Charnay et Gaucher, 19, 21 mai. — Lucas et Lamy, 11 fév.

Mackensis et Bertolacci, 3 juill. — Madot, Bavaut et Granier, 18 nov. — Maffey et Ce. — Magen et Comon, 12 janv. — Magino et Martinoli, 1er juill. — Maillard (G.-F.) et Ce, 19 mai. — Maingot père, fils et Ce, 30 mars. — Mallet et Lemaignan, 31 déc. — Mangel et Schloesing, 4 mars. — Martin et Ce, 19 nov. — Martin-Bereniski et Dejean frères, 21 mars. — Matelin, Delagrange et Ce, 11 sept. — Mathieu et Ce, 15 déc. — Maucler et Ce, 13 fév. — Maudhuit et Hermann-Minich, 16 janv. — Maugey et Ce, 25 avril. — May frères et Landesmann, 28 août. — Mazeron et Champavère, 17 avril. — Meissonnier et Heugel, 1er mai. — Mérite et Hannier, 10 déc. — *Meules du bois de la Barre*, 8 avril. — Miégeville et Chiris, 12 nov. — Mignot et Laconche, 25 déc. — Minachon et Labruyère, 15 août. — Minal et Faivre, 24 mars. — *Mines de la Grande-Veine*, 28 sept. — *Mines de Montjoin*, 1er juin. — *Mines de Ségur et Durban*, 19 mai. — Montenot, Rigol et Ce, 21 sept. — Montier et Paradis, 24 mars. — Moquet et Ce, 2 fév. — Moquet et Luchard, 27 juin. — Moreau (Adolphe) et Ce, 8 août. — Morellon, Olivier et Ce, 7 janv. — Mortera et Thirion, 17 juill. — Moullé fils (Jean et Hippolyte), 30 janv. — Mouton et Ce, 25 mars, 7 août. — Moutonnet et Ce, 7 janv. — Murison et Parry, 14 décembre.

Nadal jeune et Renée, 15 janv. — *Nationale*, 27 mai. — Neuburger frères, 8 mai. — Noël et Bourdin, 1er mai. — Noël, Pascal et Garnier, 12 fév. — Normand fils et Ce, 6 fév.

Ollier mère et fils, 14 mars. — Ollier, Bignault et Ce, 27 fév., 4 mars. — Olsommer et Petit, 7 juill. — Ottone (J.) et Ce, 7 mai.

Pagny (Ch.) et Ce, 1er oct. — *Palladium*, 13 mars. — Panay père, fils et Ce, 21 mars. — Panier et Rave, 20 mars. — Paris sœurs, 5 oct. — Parmentier et compagnie, 8 juillet. — Pasquis et compagnie, 22 mai. — Patin et compagnie, 22 janvier. — Péan et compagnie, 18, 22 novembre. — Pécatte et Boulay, 19 septembre. — Péjoin et Béguin, 7 févier. — Pelletreau (P.-A.) et Ce, de *Lyon*, 20 oct. — Pelligri jeune et Ce, 23 janv. — Peltier et Lepage, 15 oct. — Pérard et Ce, 21, 30 oct. — Percheron et Adam, 10 nov. — Perrody et Ce, 20 janv. — Persin et Ce, 15 mai. — Pezé aîné, Gallois et Ce, 11 nov. — Picard (A. et D.), 17 nov. — Pillon aîné et Rabuté, 7 mars. — Pitay et Ce, 20 janv. — Pitrac et Coquereau, 4 nov. — Plé et Lelong, 23 mai. — *Pont et Conflandey* (usines), 6 fév. — Potel frères, 10 déc. — Potel et Tavernier, 19 août. — Potier et Vigny, 6 janv. — Poulat, Blondeau et Ce, 26 août. — [illegible], Roux et Ce, 3

30 nov. — Amavet, 25 déc. — Amber, 31 déc. — Amilhau, 5 déc. — Amiot, 17 déc. — Ancelle, 15, 19, 22, 29 déc. — Ancelot, 10 nov., 3 déc. — Andoni, 8 déc. — André, 13, 28 nov. — Angé, 27 nov. — Antoine, 28 nov. — Antonietti, 9 déc. — Apiau, 29 déc.

Appel. V. *Adultère*, *Arbitrage*.

Arbitrage. Les arbitres forcés devenus amiables compositeurs doivent-ils déposer leur sentence au greffe du commerce? 3 nov. — L'*appel* de la sentence d'un arbitre devenu amiable compositeur est-il non recevable même quand il l'a qualifié en premier ressort? 21 déc.

Archidez, 25 déc. — Armand, 7 déc.

Armes de guerre. Danger de les laisser aux soldats hors de leur service, 14 nov.

Arnal, 1, 14 nov.

Arrestation. D'une femme par identité de noms, 21 déc. — *Arrestations arbitraires*: Existe-t-elle de la part du militaire qui a arrêté un de ses chefs. — Envers un attorney, 10 déc.

Assassinat. Alexandre, à *Montfermeil*, 18 nov. — Bailly, 16 déc. — Barraud, 30, 31 déc. — Bascans, 10 déc. — Bavard, 30 nov., 2 déc. — Besson, 6, 18, 20, 30 nov., 19 à 29 déc. — Biquendi, 9, 16 déc. — Bocquin, 6 nov. — Boniol, 5 déc. — Boursault, femme *aliénée*, 16 déc. — Boutin, 21, 23 déc. — Cabanié frères, 8 déc. — Cazassus, 10 déc. — Chasselle-Chignard, 16 déc. — Collet, 10 nov., 11, 25 déc. — Colt, 12, 21 déc. — Dangeul, 5, 30 déc. — Daupley, 2 nov. — Desnoyers, 16 déc. — Dupuis, 29 déc. — Dutriez, *détenu*. — Friedlander, 18 novembre, 9 décembre. — Flinck, 29 déc. — Geffroy, *détenu*. — Gonnelle, 12 décembre. — Greck, 9 déc. — Héllin, envers une *religieuse*, 16 déc. — Lauban, 5, 30 déc. — Matzinger, 29 déc. — Mirault, 1er nov. — Montely, 25, 26, 27 nov., 12, 22 déc. — Nicolas (femme), 9, 16 déc. — Obstancias, 5 nov. — Peyrusse, 30, 31 déc. — Pomarède, 28 nov., 2, 12 déc. — Pradel, 5 nov. — Rouyre, 28 nov., 2, 12 déc. — Saint-Paul, 26 nov. — Sentous, 10 déc. — Sountag, 29 déc. — Stephanelli, *aliéné*, 14 déc. — Vallet et Villetard, 1er nov. — Zellouf-ben-Dahrmann, 5 nov. — Un mari, rue Bichat, 2, 3 nov. — Sur la route de *Bourges*, 5 nov. — Présumé à *Lyon*, 11 déc. — V. *Meurtre*.

Assignation. Est-elle nulle à défaut de date, en matière correctionnelle? *Quid* du jugement par défaut? 11 déc.

Association illégale. V. *Culte*.

Assurance populaire, société, 28 déc.

Assurances contre l'incendie. Lorsqu'on assure à une compagnie un risque déjà couvert par une autre, en le déclarant; la liquidation d'une compagnie annulle-t-elle l'engagement de l'autre? *Quid* de l'engagement de l'assuré envers la compagnie en liquidation? 5 nov. — En cas de poursuites, l'assuré doit-il la double prime, s'il ne paie pas avant jugement celle qu'on lui réclame? 29 décembre.

Aubertin, 26 nov. — *Aubière*, commune, 11 déc. — Aubry-Foucault, 10 déc. — Aumale (duc d'), 24 déc.

Avocat. Ses fonctions sont-elles incompatibles avec celles de conseiller de préfecture? 10 déc. — Etranger au barreau se présentant à la barre, comme avocat (Lincelle), 4, 18, 25 déc. — Conférences de *Paris*, 27, 28 nov., 4 déc.

Avortement. Cardinal (femme) et fille Navaux, 11 déc. — Moritot, 29 décembre.

Avoué. Le droit de poursuivre les *ventes judiciaires* n'appartient-il qu'à ceux de première instance? 30 déc.

B

B..., artiste, 16 déc. — B..., juge, 25 déc. — B... (Lucie), 11 déc. — Bachelier, 17, 30 déc. — *Bagneaux*, mines, 12 déc. — Bagau, 1er nov.

Bail. Faut-il que l'écrit en soit perdu pour pouvoir le rétablir par *enquête*? 2 nov. — *Quid* de l'*enquête* pour empêcher la *prescription* d'un bail à percière? 5 nov.

Baillet, 29 déc. — Bainster, 1, 5 nov.

Balcon. N'en peut-on établir que sur une rue de dix mètres de large? 25 déc.

Bals. Un maire peut-il les défendre hors des emplacemens désignés? 24, 29 déc.

Ban (*Rupture de*). Godemusse, rue Montmartre, 21, 28 nov.

Banister, 1er nov. — Banque philanthropique, 3 déc.

Banqueroute frauduleuse. La qualité de négociant failli doit-elle être reconnue et posée dans une accusation de cette nature? 1er nov. — Lenteurs des poursuites en *Amérique*, 5 nov. — Badran, 26 déc. — Salère, 29 déc. — Thiva, 11, 22 déc. — Tribon, 10 nov.

Barbey, 1er déc. — Barbier, 5 nov., 14, 24 déc. — Barillen, 31 déc. — Barlet, 3 nov. — Barnet, 1er déc. — Barrachin, 27 nov. — Barreyre, 28 déc. — Basset (veuve), 7 nov. — Bastrate, 25 déc.

Bateau à vapeur. V. *Voitures publiques*.

Boule, 3 nov. — Boulerao, 28 nov. — Bouniol, 7 déc. — Bourbon-Conti (de), 2 nov. — Bourdiol, 9 déc. — Bourguignon. — Bourrée, 17 déc. — Boursault, 16 déc. — Bousquet, 22 déc. — Boutet, 7 à 20 nov. — Boutin (femme), 21, 23 déc. — Boutry, 28 déc. — Braconneau, 25 déc. Bregeot, 30 nov. — Bresson, 26 déc. — Bretonneau, 15 déc. — Bridier, 5 nov. — Brindeau, 30 déc. — Briquet, 10 déc.

Bris de clôtures: lorsque les inculpés prétendent qu'ils ont agi en qualité de propriétaires, y a-t-il lieu à surseoir, pour qu'ils en fassent la preuve? 2 nov.

Brisoys de Noirreterre (de), 30 déc. — *Britannia*, navire, 14, 21 décembre. — Brisard et Roger, 23 déc.

Brocanteurs. Contraventions d'achats, 21 déc.

Brochant de Villiers, 12, 20 nov. — Brodhurst, 2 déc. — Brohan (femme), 12 déc. — Brongniard, 13 nov. — Brown, 5 déc. — Bruce, — Brunetière, 25 déc. — Bruslé, 9 déc. — Bruzard, 1er nov. — Bryers (wiss), 2 nov. — Burel, 5 déc. — Burin-Desroziers, 15 déc. — Bye (Mary), 12, 15 déc. — Byron (lord), 4, 12, 15 déc.

C

Cadavre laissé dans une caisse chez un marchand de vins, 21 déc.

Cady, 7 nov. — Cagnat, 1er nov. — Cahen, 10 nov. — Cailhoué, 7 nov. — Calmon, 27 nov. — Calon, 21 nov. — Camax, 16 déc. — Campbell, 1, 5 nov. — Camperot, — Camus (veuve), 1er nov. — Candy, 25 déc. — Canet, 1er nov. — Capefigue, 2, 4, 3 déc. — Carbonnel, 1er nov. — Carette, 16 déc. — Carlos (don), 28 déc.

Carrières. Les lois des mines leur sont-elles applicables? Celui qui en exploite à ciel ouvert doit-il les entourer d'un fossé? 2 déc.

Caslon, 27 nov. — Cassagne, 22 déc. — Cassin, 30 nov. — Castel, 11 déc. — Cataigne, 7 nov. — Catherwood, 27 nov. — Caucal, 20 nov. — Caumartin, 21, 23, 24, 26, 28 nov., 3, 5 déc.

Caution. V. *Femme mariée*.

Cayenne, colonie, 4 déc. — Cazals, 8 déc. — Cerf-Beer, 10 nov. — Chaix-d'Est-Ange, 27 nov. — Chalmé, 11 déc. — Chamaillard, 13 nov. — Chamblas (femme de), 6, 18, 20, 30 nov., 19 à 29 déc. — Champein, 16, 24 nov., 13 déc. — Chanet, 20 nov. — *Chantilly*, domaine, — Chapelle, 24 déc. — *Chapellenie de St-Ignace*, 23 déc. — Charavel, 13 nov. — Chardonneret (Alexandrine), 11 à 16 nov. — Charlet, — Charlier, 24 déc. — Charmeil, 13 nov. — Charpentier, 4, 17 déc. — Chartistes, réunion de femmes, 5 nov.

Chasse. Un port d'armes est-il nécessaire pour une femme qui chasse avec son mari? 18 nov. — Peut-on chasser aux *corbeaux* sans port-d'arme? 11 déc. — Peut-on s'y livrer, en temps prohibé, dans un terrain clos autrement que par des murs ou des haies? 2 déc.

Chaudron, 7 nov.

Chaudronnerie. Son voisinage peut-il donner lieu à des dommages intérêts? 11 déc.

Chauffeurs, 3, 6 nov. — Chauffour, 28 nov. — Chausson, 7 nov. — Chauvin, 9 déc.

Chemins de fer. Peut-on empêcher le percement provisoire de clôtures pour l'étude de son tracé, quand elle a lieu sauf indemnité? 21 nov. — Doivent-ils une rétribution aux maîtres de poste? 18 déc. — *Versailles* (rive gauche): *escroquerie* contre les administrateurs, 22, 29 déc. — Catastrophe du 8 mai, 21 à 27 nov., 4, 7 déc.; jugement, 11, 12, 17, 29 déc. — De *Gand*: rupture d'un essieu, 26 nov. — Accidens: A *Ayles-Bury*, 12, 15 décembre. — A *Birkenhead*, 11 décembre. — A *Brighton*, 12 déc. — A *St-Germain*, 25 déc. — — A *Valenciennes*, 17, 18, 23 déc. — A *Versailles* (rive droite), 21 nov.

Chemins vicinaux. V. *Alignement*.

Chenot (Dlle), 16 déc. — Chevalier, 25 déc. — Chèvre, 17 déc. — Chevreau-Christiani, 12 nov.

Chicorée-café. Mélange singulier, 18 nov.

Chien. Procès à *Londres* pour celui du duc de Normandie, 20 nov. — V. *Voies de fait*.

Choiseau, 17 déc. — Chollet, 11 déc. — Chouquet, 22 déc. — Cieutat, 2 déc. — Clément, 30 déc. — *Clermont*, ville, 9, 11 déc.

Coalition. Les rubanniers à *Bernay*, 1, 5 novembre. — Les ouvriers en papier peint, 1er nov. — Les tailleurs à *Alby*, 8 déc. — Pour les suifs, 22, 30 déc.

Cochin, 28 nov. — Cœuret, 25 déc. — Cogniard frères, 5 déc. — Colin et Ce, 18 déc. — Collas, — Coller, 7 déc. — Collin, 5, 26 déc. — Colomp, 16 nov. — Commessa, 13 nov.

Commune. Ne peut-elle s'affranchir d'*indemnité* en cas de *pillage* qu'en justifiant des deux cas d'exception de la loi de l'an IV? 11 déc.

Commutation de peine. Hochdœffer, 21 nov.

Compagnon (femme), 1er déc. — Compoint, 9 déc. — Comte, 17, 30 déc. — Conchon, 11 déc.

Cour de cassation, rentrée, 7 nov. — *Cour des comptes*, — *Cour royale de Paris*, rentrée, 4 nov. — *Cour royale de Besançon*, rentrée, 6 nov.

Courrier du commerce, 10, 22, 28 déc. — Courtat, — Courtecuisse, 15 déc. — Couteau (femme), 16 nov. — Couturat, 26 nov. — Couturier, 4 déc. — Couvreux, 26 déc. — Cramatte, 4 déc. — Crapez, 7 nov. — Crécy, actrice, 1, 3 déc. — Crétineau-Joly, 9, 16 déc. — Crosnier, 5, 15 déc. — Croutelle, 18 déc.

Culte. Peut-on poursuivre pour *association illégale* les personnes appartenant à une religion reconnue qui se réunissent dans une commune, avec un de leurs pasteurs, sans autorisation préalable du maire? 28 nov. — V. *Contrefaçon littéraire*, *Mariage*.

Cuny, 12 déc. — Curmieux (comtesse de), 29 déc.

D

Dabbadie, 25 déc. — Dagnèse, 16 nov. — Dallet, 30 nov.

Danse immorale. Cellier, 9 déc. — V. *Bal*.

Denter, 11 déc. — Dargence, 9 déc. Darlington, 12 déc. — Daupley (femme), 2 nov. — Daverne, 1er nov. — Davout, 5, 20 nov.

Débauche (excitation). François, docteur, 21, 28 déc. — Valentin (femme), envers sa fille, 4 déc.

Debrau, 1er nov. — Decaché. — Dechalmaison, 1er déc. — Delagonde, 12 déc. — Delaire, 22, 29 déc. — Delamotte (femme), 3 nov. — Delange, 5 nov. — Delaval, 25 déc. — Delayen, 4 déc. — Delbauve-Coppin, 17 déc. — Delfosse, 28 nov. — Delié, 14 nov. — Deligny, 30 nov. — Delorme, 14 déc. — Delpech, 2 nov. — Delvincourt, 10 déc.

Démence. Tonnelier (Marie), 2 déc.

Demidoff (de), 29 déc. — Demontangon, 28 nov. — Deniot, 5 déc. — Denis, 18 nov. — Denoyelle, 5 nov., 11 déc. — Deper, 26 déc. — Derche, 30 déc. — Deruque, 8 déc. — Desauche, 15 déc.

Désaveu de paternité. V. *Enfant*.

Desavye, 26 déc. — Deschamps, 13 nov. — Descloseaux, 30 déc. — Desenne, 18 nov.

Désertion. C... (Eugène), 28 nov. — Perron, 24 déc.

Desessart et Ce, 5 déc. — Desfeux, 18 nov. — Desfourneaux, 11 déc.

Désistement. L'avoué du défendeur peut-il demander acte à l'audience de celui qui a été signifié d'avoué à avoué? 11 déc.

Deslauriers, 25 nov. — Desmarest, 28 nov., 30 déc. — Desnoyers, 12, 19 déc. — Didier, 9, 16, 31 déc. — Dietz, 30, 31 déc.

Diffamation. Celle résultant de la délibération d'un *conseil municipal* doit-elle être déférée à l'autorité administrative? 11 déc. — B..., juge, 25 déc. — Entre conseillers municipaux, 19 déc. — Poursuites contre les *journaux* américains, 5 nov. — V. *Elections*.

Domaines engagés. Réclamations de l'Etat contre le duc d'Aumale, au sujet de *Chantilly* et autres propriétés, 24 déc.

Domat, 28 novembre.

Domicile conjugal. Peut-on, par des *dommages-intérêts*, forcer la femme de le réintégrer? 29 déc.

Dommages-intérêts. Est-ce administrativement qu'on doit en demander à un maire, pour mesures prises par *lui* dans un intérêt général? 17 déc. — Accordés pour poursuites judiciaires frustratoires, 30 déc. — V. *Chaudronnerie*, *Commune*, *Contrainte par corps*, *Contrefaçon*, *Domicile conjugal*, *Hypothèque*, *Portier*.

Donation. Peut-elle modifier l'exercice du droit légal à la réserve? 11 déc. — Peut-on, après *séparation de corps*, demander la révocation, pour ingratitude, de celle faite par contrat de mariage? 29 déc. — Acte surpris par somnambulisme? 16 déc.

Donnadieu, 9, 16 déc. — Doré, 9, 26 déc.

Dot. Peut-on considérer comme dotaux les biens qui adviennent, par succession, à la femme après la dissolution de son mariage, sont-ils soumis aux poursuites des créanciers du mariage? 8 déc.

Douane. Le réglement du Tarif des provenances des îles de la *Sonde*, confirmé par une loi, est-il exécutoire depuis sa promulgation? 21 déc.

Drillaud, 11 déc. — Drouart, 19 déc. — Druet, 15 déc. — Dubeux, 12 déc. — Dubocage (femme), 1er nov. — Dubois, 2 déc. — Dubrugeaud, 7 nov. — Dubrulle, 28 déc. — Duchamp, 15 déc. — Duché, 5 nov. — Duchesne, 3, 9 déc. — Ducos, 10 déc. — Duckett, 15 déc. — Dudon, 2, 4, 5 déc.

Duel. La police correctionnelle peut-elle en connaître? 19 nov. — Lois d'*Amérique* sur cette matière. — Marshall et Webb, 20, 21, 28 nov., 29 déc. — Granier de Cassagnac et Lacrosse, 19, 27 nov. — Deux officiers de tirailleurs à *Grenoble*, 26 nov.

Dufau, 9 nov. — Dufaure, 27 nov. — Dufaut, 1er nov. — Dufour, prêtre, 11 à 16 nov. — Dufour (femme), 3, 29 déc. — Dugué, 4 déc. Duhail, 26 nov. — Duhamel, 26 déc. — Duhay, 30 nov. — Dumas (femme), 17 déc. — Dumilatre, 18 nov. — Dupire, 7 nov. — Dupré-

Claudel, 25 nov. — Cochin, 16 fév. — Colinet, 28 janv. — Colle (*report*), 13 mars. — Combret-Desqnayrac et Grivotté, 9 déc. — Compérat, 2 juin. — Cordier, 25 mars. — Corréra, 11 nov. — Corrèze, 13 nov, — Cortillot-Tony, 20 fév. — Coupé, 23 avril. — Coupelle, 20 fév. — Crangeret, 16 déc. — Crépin (Dlle), 9 fév.

Dally, 30 oct. — Damiens, 22 juin. — Danguis, 28 mai. — Dardare, 29 avril. — David, hôtel garni, 17 nov. — David (*rapport*), 9 mai. — Debave et femme Degroof, 8 juin, 26 sept. — Debray, 22 sept. — Decan, 2 déc. — Decaen frères et Ce, 27 janv. — Deitz, 5 août. — Delabarre, Duclos-Blerzy et Ce, 14 avril. — Delacroix, 16 oct. — Delafaix, 25 nov. — Delafeuille, 20 janv. — Delafolie, 25 juin. — Delage, 9 janv. — Delaplace, 8 sept. — Delcasse et Ce, 19 mai. — Delettré, 6 janv. — Delorme, 21 avril. — Demarconnay (Dlle), 3 fév. — Demare et Norince (*report*), 24 nov. — Demarne père, 5 août. — Demichel frères, 22 janv. — Demiches, 8 mai. — Denanbrides frères, 9 déc. — Depoix, 19 fév. — Derouen, 27 août. — Deschamps, 17 avril. — Desgrey (femme), 12 oct. — Desmaut, 24 juill. — Desmarbeuf, 28 avril. — Desprez neveu, 16 mars. — Détrie, 8 juill. — Deverny, 25 fév. — Devienne, 28 sept. — Dezille, 22 sept. — Dhallu frères, 1er oct. — Théron, 5 août. — Diard, 5 janv. — Didier, 2 juin. — Didot père, 26 juin. — Dolbeau, 29 janv. — Dondaine (*succession*), 27 nov. — Doré (demoiselle), 17 nov. — Dormoy, 25 sept. — Dorn, 9 déc. — Doucet, 11 déc. — Dreyfues, 6 mars. — Dreyfus, roulage, 3, 9 avril. — Dreyfus frères, 29 déc. — Dry, 10, 19 nov., 22 avril. — Dubois, papetier, 30 oct. — Dubois, sellier, 21 août. — Dubuisson (châles), 10, 19 nov., 22 avril. — Dubuisson, menuisier, 30 sept. — Dubuisson, peintre, 11 août. — Ducheval, 7 oct. — Duclox-Blerzy, 14 avril. — Dufeu, 6 oct. — Dufresnoy (*report*), 13 janv. — Dupaquier, 18 août. — Duprat de Tressoz, 20 mars. — Duprier, 14 mai. — Dupuis (*report*), 1er oct. — Durand (châles), 12 août. — Durand, menuisier, 2 sept. — Durand (vins), 14 juillet. — Duret, 12 mai. — Durieu, 7 mai. — Durot, 9 sept. — Dutacq et Ce, 2 oct.

Edouard sœurs, 8 déc. — *Egide*, 10 sept. — Ego-Forest (veuve), 3 janv., 28 octobre. — Endine, 12 déc. — Eybord (*report*), 23 janv.

Fabaron, 22, 23 déc. — Fagnon, 18 nov. — Falaize, 12 août. — Fargue, 26 janv. — Fauconnier, 2 mars. — Favre, 30 déc. — Favreux-Poulard, 22 juillet. — Faye, 5 août. — Ferrand, 27 août. — Ferron, 23 janv. Fiel, 30 janv. — Fillion, 28 avril. — Florentin, 3 avril. — Folliau, 27 août. — Fontaine-Payot (*report*), 18 mars. — Fortier, 4 nov. — Fouché, 5 janv. — Foucher, 16 juin. — Foucqueron, 27 déc. — Foulquié, 13 janv. — Foulquier, 25 mai. — Fournier, 7 juill. — Fourquoy, 17 nov. — Foyer, 6 nov. — Franeau et Janus, 18 sept. — Fratin, 13 fév. — Fry (Dlle), 12 déc.

Gabet, 23 oct. — Gabiat, 13 nov. — Gagé fils, 30 janv. — Gagnée (Ve), 1er sept. — Gaillard frères, 13 mars. — Gaillard (Ve), 15 avril. — Galeron, 22 sept. — Galland, 14 déc. — Gallien et Ce, 14 juill. — Galmiche, 17 juill. — Gantillon, 5 oct. — Garbominy, 20 janv. — Gaspart, 17 juin. — Gaudrin, 7 nov. — Gaudry, 4 nov. Gavignot, 5 oct. — *Gaz de l'Union*, 15 janv. — Genella, 21 mai. — Gennari, 27 mars. — George et Ce, 18 août. — Gérard, 11 juin. — Gerbout, 23 juill. — Germain, boutonnier, 29 janv. — Germain, horloger, rue de Paradis, 19 janv. — Germain, horloger, place Richelieu, 17 mars. — Germain et Ce, 13 mars, 24 avril. — Giénon (Ve) et dame Thévenon, 20 mars. — Gillequin, 1er janv. — Gilles, 1er déc. — Gillot, 19 déc. — Giraud, 10 juin. — Girod, 1er avril. — Godard, 26 mars. — Godchaux, 11 nov. — Godefroy, 8 sept. — Godin (*annulation*), 4 août. — Gommet, 13 fév. — Gouffé, 16 mars. — Gounot, 12 oct. — Graindorge, 9 déc. — Grandhomme, 18 nov. — Grandy, 8 oct. — Granier, 6 oct. — Granier jeune, 27 oct. — Grévillon, 19 mai. — — Grignon (Dlle), 5 août. — Grivotte (A.) et Ce, 9 déc. — Grumel, 23 oct. — Guche, 26 juin. — Guérin, 21 avril. — Guérineau, 23 avril. — Guerrier, 10 juill. — Guignet, 6 avril. — Guignier, 19 fév. — Guillaume, épicier, 15 janv. — Guillaume, vannier, 17 sept. — Guillaume (parapluies), 15 déc. — Guillié, 27 fév. — Guillot, charron, 6 oct. — Guillot, constructeur, 14 oct.

Hagemann et Ce, 5 fév. — Hallot, 30 janv. — Halphen et Dufresnoy (*report*), 13 janv. — Hameau, 14 juill. — Hardoin, 10 sept. — Haub, 13 oct. — Hauet, 22 sept. — Havard (Dlle), 20 fév. — Haxhe, 1er juill. — Hays, dit Fontaine-Payot (*report*), 18 mars. — Héion, 20 mars. — Hélaine, 8 sept. — Hénault fils, 4 sept. — Hennelle, 13 juill. — Henry, 16 juin. — Hermel (Ve) et Ce, 3 sept. — Hermiec, 17 nov. — Héricourt, 29 juin. — Hétis, 10 juill. — Hilliard, 25 août. — Houdet, 30 mars. — Hubert, 14 août. — Hue, 31 déc. — Huette et Lefèvre, 25 mars. — Hurbain, 14 janv. — Hurissel-Persou, 3 déc. — Huyon, 3 juin.

Jacquillat, 11 juin. — Jacquot (Ve), 10 mars. — Jallade, 11 sept. — Jamet, 25 sept. — Janquin, 25 oct. — Janus, 18 sept. — Jarrot, 2 fév. — Jénoc, 2 avril. — Joguet (de), 15 déc. — Jolivet, 28 avril, 8 oct. — Joly, 17 fév. — Jouatte, 3 déc. — Joubert-Delabourdonnière, 27 juill. — Jourdain, 20 fév. — Jublin, 7 juill. — Just Rouvier et Lebouvier, 9 fév. — *Justice*, 26 nov., 18 déc., 25 mai.

Killian aîné, 13 octobre. — Klein, 2 décembre. — Krumenacher (femme), 5 fév.

Labertonnière, 19 déc. — Laborde et Demiches, 8 mai. — Lachau, 7 sept. — Lacroix, 16 mars. — Laemmens-Dheur, 4 nov. — Lafon-Lacroix, 5 janv. — Lafond, 24 avril. — Lagache-Lecherf, 24 juill. — Lagier, 14 juill., 23 sept. — Lair, 18 août. — Lalande, 17 déc. — Lalnë, 5 mai. — Lamare aîné, 20 mars. — Lamartinière et Ce, 10 sept. — Lambert, 4 nov. — Lamiral, 1er avril. — Lamy, 27 avril. — Landormy fils, 24 juill. — Lapalus, 22 sept. — Lardé, 27 oct. — Laslier, 10 nov. — Latour, 29 mai. — Laubier, frères, 22 sept. — Launay, 12 mai. — Laurent, 4 mars. — Laussel (femme), 15 mai. — Laverdet, 10 août. — Lebègue, 18 déc. — Lebouché, 11 août. — Lebourgeois-Ducherray, Pascal et Ce, 26 nov., 18 déc., 25 mai. — Lebouvier, 9 fév. — Lebrun (sable), 18 août. — Lebrun (vins), 14 août. — Lecaplain, 12 oct. — Lecherbonnier, 15 mai. — Leclerc, 28 janv. — Lecrinier, 27 janv. — Ledier, 19 fév. — Lefebure, 20 avril. — Lefèvre, confiseur, 6 août. — Lefèvre (sangsues), 25 mars. — Legrand (*succession*), constructeur, 2 juin. — Legrand, voiturier, 26 juin. — Lehnebach, 21 sept. — Lehon, 22 juin. — Lejay, 5 oct. — Lelyon, 21 août. — Lemarié, constructeur, 21 nov., 20 août. — Lemarié neveu, négociant, 27 janv. — Lemarchand, 5 mai. — Lemoine, faïencier, 12 mars. — Lemoine, paveur, 5 oct. — Lemoine jeune, tailleur, 6 août. — Lench et Ce, 21 nov. — Lenoble, menuisier, 23 nov. — Lenoble, négociant, 27 janv., 15 juill. — Léon, 12 mars. — Lepetit-Lebaron, 27 déc. — Lépinois (de), 15 sept. — Lepreux, 20 janv. — Leroy, limonadier, 18 fév. — Leroy, marbrier, 4 sept. — Lesage, 27 janv. Létourneau, 8 déc. — Levant-Didiot (femme), — Leveau, 2 juin. — Lévy-Caen, 23 déc. — Leymarie, bottier, rue de Louvois, 7 nov. — Leymarie, bottier, rue d'Amboise, 14 nov. — Lhuillier (Ve), 7 juill. — Lhullier aîné, 3 sept. — Lippmann, 2 avril. — Loiseau, de Joguet et Ce, 15 déc. — Loriont (*report*), 7 mars. — Loriot, 13 août. — Loron frères, 25 fév. — Lossendières frères, 5 août. — Loth, 17 avril. — Louvet, 6 avril — Loyau-Mulet (Ve), 7 juill. — Lyon, 26 août.

Machavoine, 27 nov. — Maclaud, 6 janv. — Magnan, constructeur, 17 avril. — Magnan, plâtrier, 4 mai. — Magniadas, 25 août. — Maillard, 8 avril. — Maillot, boulanger, 23 déc. — Maillot, tapissier, 8 sept. — Mairet et Gérard, 11 juin. — Mallesaigne (femme), 20 juill. — Maloine fils, 3 mars. — Mancel, 15 oct. — Mancil, 10 mars. — Mansart fils, 20 oct. — Manteaux, 7 nov. — Manuel et Ce, 10, 19 nov., 22 avril. — Marchand, constructeur, 2 déc. — Marchand, limonadier, 9 fév. — Marchand et Coupé, 23 avril. — Marguerettaz, 29 déc. — Margueritte, 18 déc. — Marie (*report*), 7 nov. — Marouteau, 10 avril. — Marquet, 19 oct. — Marsa, 28 juill. — Martin (cheveux), 20 janv. — Martin, épicier, 25 août. — Martin, fils, sellier, 28 août. — Marty père, 13 mars, 28 oct. — Marx (Oury), 25 mai. — Masclafier, 28 août. — Massicot et Mésoniat, 27 fév. — Masson (hôtel garni), 27 nov. — Masson, tabletier, 8 oct. — Mathey, 3 août, 26 sept. — Mauban, 13 avril. — Mauduit (Dlle), 19 août. — Maunoury, 29 déc. — Mavré, 21 oct. — Mayer (bretelles), 23 janv. — Mayer fils (déménagemens), 27 août. — Mayer et Godchaux, 11 nov. — *Mège-Coste*, 30 juin. — Melin, 25 déc. — Menestret et Dlle Mauduit, 19 août. — Ménissier, 23 sept. — Mercier, 6 août. — Mérienne, 4 sept. — Mérijot et Ce, 10 avril. — Meslant, 24 nov. — Meslier, 20 nov. — Mesnard fils aîné, 18 sept. — Mésoniat, 27 fév. — Meyer, 6 juill. — Michaut, 17 avril. — Michaut dit Chevalier, 27 fév. — Millien (femme), 21 août. — Miné et Baschet, 20 mars. — Miot, 12 nov. — Miserant, 16 avril. — Modelon, 11 août. — Monceau, 2 déc. — Mongne, 16 déc. — Montigny, 11 juin. — Monvoisin, 14 nov. — Moreau, 2 oct. — Moreaux, 20 août. — Morisset, 12 août. — Mortera et Thirion, 27 juill. — Motard, 20 nov. 30 mai. — Moutaud, 16 déc. — Moutha, 23 octobre. — Moyau, 29 septembre. — Munier et Thoret, 20 oct. — Murgey, 20 mars. — Musser, 14 janv.

Nœchmann, 28 sept. — Nallet, 8 juin. — Nantet (femme), 16 fév. — Neuburger (A.) et Ce, 6 avril. — Ney, 15 juin. — Nolet jeune, 25 mai. — Norince (report), 24 nov.

Odie, 3 déc. — Orange, 2 oct. — Ozouf, 24 avril.

Pagès, 14 sept. — Parché, 21 sept. — Pardon, 11 sept. — Parent (hôtel garni), 27 juill. — Parent (mérinos), 2 fév. 17 sept. — Parent et sœur, 26 mai. — Parmentier, 2 déc. — Pascal et Ce, 26 nov., 18 déc., 25 mai. — Pathier, 16 juill. — Payen (Dlle), 9 oct. — Pellizzerolly (femme), 23 oct. — Pépin, 10 déc. — Pérardel et Ce, 15 janv. — Percot (Dlle), 30 sept. — Périneau, 3 sept. — Pérocheau, 5 nov. — Perrin, 2 déc. — Perrot, 22 avril. — Pessot, 4 sept. — Petin (Ve), 15 mai. — Petit, 17 avril. — Petitjean, 20 juill. — Pfeil, 6 janv. — Philippon, 11 nov. — Picard (laines), *report*, 22 juill. — Picard, tourneur, 21 mai. — Picard et Ce, 20 janv. — Pingiori, 9 fév. — Piquot, Beaucourt, Florentin, Auffant, Dreyfus et Ce, 3 avril. — Planchenot et Ce, 27 août. — Planque, 29 sept. — Planus, 9 juill. — Plé, 10 juin. — Plusot, 8 déc. — Pohl, 13 fév. — Poiret (*report*), 15 déc. — Poiret, papetier, 3 juill. — Poirier, 8 juin. — Pollet (Dlle), 21 mai. — Pommer, 11 mai. — Ponceot, 3 mars. — Poncet, 3 avril. — Potel, 12 déc. — Potier, 21 sept. — Poulain, 8 oct. — Poullot dit Desprez et Saint-James (femmes), 3 mars. — Poupet, 13 mars, 24 avril. — Pouplier (femme), 8 déc. — Poupon, 11 déc. — Pourhomme, 9 sept. — Poyer, 21 sept. — Privé, 14 avril. — Proust 30 mars. — Putz-Sturny, 19 mai.

Quin, 5 mai.

Raby, 31 août. — Ragot, 17 avril. — Rameau, 7 juill. — Ranchon, 10 avril. — Rault et Rottembourg, 27 fév. — Recullez fils, 18 nov. — Reddet, 22 avril. — Redon, 22 juill. — Regnard, 8 avril. — Regnauldin, 19 oct. — Regnault, distributeur d'imprimés, 20 août. — Regnault (vios), 18 nov. — Rémond, 23 janv. — Rémy, 4 déc. — Renard, constructeur (*report*), 8 juin. — Renard (vins), 22 mai. — Renard (vins), à *Boulogne*, 24 juill. — Renaud et Eybort (*report*), 23 janv. — Renaux (Dlle), 27 fév. — Renevey, 4 fév. — Rey (veuve), (*report*), 18 juin. — Ricard, 2 mars. — Richard, limonadier, 14 mai. — Richard, porcelainier, 19 août. — Rignon, 8 janv. — Riou et Pouplier frères, 8 déc. — Rivage (veuve), 15 sept. — Rivers et Wie, 13 fév. — Robinet, 2 oct. — Robion, 14 août. — Rocher fils, 29 janv. — Roclon, 1er déc. — Rodier, 25 sept. — Roger, 12 fév. — Rogeret, 19 janv. — Romain, 4 sept. — Romieux, 5 mai. — Rosemberg, 26 oct. — Rossignol, 10 déc. — Roton, 18 déc. — Rottembourg, 27 fév. — Roudil, 22 juillet. — Rouot, 31 mars. — Rousset (veuve), 16 mars. — Roux, 6 mars. — Royer, 9 mars. — Royer aîné, 17 mars. — Rozoy, sœurs, 23 déc. — Ruel jeune, 3 mars. — Ruel frères, 20 janv. — Ruet-Donon, 9 janv.

Sabatie, 30 avril. — Sainneville, 24 nov. — Saint-James (femme), 3 mars. — Salme, 5 mai. — Salmon et Ce, 19 nov. — Sandrier, 8 avril. — Sarrade, 27 mars. — Sarraillé (femme), 6 fév. — Sasias et Léon, 12 mars. — Sauton (femme), 11 déc. — Savonnière, 15 mai. — Savreux, 28 juill., 20 août. — Schartiner, 3 juill. — Schmidt (Dlle), 24 sept. — Schönemann et Guillot, 14 oct. — Schuveiller, 17 juill. — Séné, 11 mars. — Sénécal, 25 sept. — Séraphin, 28 avril. — Simon, menuisier, 18 août. — Simon, parfumeur, 8 sept. — Simon et Ce, 19 mai. — Simonet, 16 sept. — Sohn, 12 mai. — Souffrant, 9 sept. — Sourdois, 16 fév. — Sourdry, 1er sept. — Soustrou, 18 sept. — Stoll, 22 déc. — Sudré, 20 août.

Tacussel, 16 mars. — Talbot, 19 mars. — Tanqueray, 15 déc. — Taranne, 21 oct. — Tareau, 6 janv. — Tempette, 6 juill. — Tenet, 12 juin. Terville, 30 juin, 1er juill. — Testulat, 18 sept. — Thévenin, 27 mai. — Thévenon (femme), 20 mars. — Thibault, commissionnaire, 8 mai. — Thibault, menuisier, 5 nov. — Thiercelin, 4 sept. — Thierry, 1er janv. — Thirion, 27 juill. — Thomas jeune, 27 mars. — Thoret, 20 octob. — Thuré, 14 oct. — Tiallier, 29 juin. — Tièche, 5 déc. — Tillet, 13 oct. — Tirard, 7 juill. — Tisson, 10 nov. — Trinquesse, 3 juin. — Tripot, 28 juill. — Trotteman, 20 mai. — Trubert, 1er sept., 2 oct. — Trudelle et Ce, 23 juin. — Tubeuf, 2 mars.

Vallet, 16 déc. — Van Blotaque, 25 mai. — Varin, 6 oct. — Vasselin jeune, 11 sept. — *Vaudeville*, 1er sept., 2 oct. — Vautrin, charron, 12 oct. — Vautrin, revendeur, 28 oct. — Venandi, 24 fév. — Vennet et Champion, 24 avril. — Verdin-Gallimard, 8 déc. — Verneuil, 20 oct. — Vernhes, 14 oct. — Vidalenc, 24 sept. — Viel, 7 avril. — Vigourel (demoiselle), 9 fév. — Villemsens neveu (femme), 12 juin. — Vincent, 25 août. — Virot, 20 août. — Vitte (*rapport*), 20 janv.

Walcher, 14 sept. — Weber et Ce, 8 sept. — Wedekind (G.) et Ce, 24 mars. — Willaeys, 16 fév. — Willar, 28 mai. — Wye, 13 fév. — Wyss, 5 fév.

Youf, 7 nov. — Yvon, 6 oct.

Zénard, 14 août. — Zucconi, 8 juin.

ÉTAT

DES OUVRAGES DE LÉGISLATION ET DE JURISPRUDENCE,

Dont l'annonce ou la notice se trouve dans la Gazette des Tribunaux (17e *année judiciaire*).

Annuaire de l'Algérie, par M. Gomot, 19 sept.

Assises (*des*) *du royaume de Jérusalem*, par M. Victor Foucher, 24 janvier.

Autorisations de plaider (*des*), *nécessaires aux communes et établissemens publics*, par M. Reverchon, 24 fév.

Campagnes de Louis XIV en Hollande et assassinat des deux de Witt, par M. Mignet, 30 déc.

Chemins de fer (*Traité de la législation et de la jurisprudence des*), par M. Nogent Saint-Laurent, 24 fév.

Chemins de fer (*les*), *et les Postes, dans leurs rapports comparés de progrès et de conservation en France et à l'étranger*, par M. Jouhaud, 21 mars.

Code civil (*Commentaire analytique du*), par M. Coin-Delisle, 25 juin.

Code des Etablissemens industriels, par M. Mirabel-Chambaud, 25 juin.

Compétence des Conseils de Prud'hommes et de leur organisation, par M. Mollot, 24 fév.

Compétence des Tribunaux de commerce, par M. Orillard, 24 janv.

Considérations sur l'enseignement et l'étude du Droit, par M. Guillemin, 13 juin.

Coutumier inédit de Picardie (*Ancien*), par M. Marnier, 5 nov.

Démocratie (*de la*) *dans la Ligue*, par M. Ch. Labitte, 24 janv.

Dictionnaire du Droit criminel, par M. Ach. Morin, 25 juin.

Dictionnaire général des Hypothèques, par M. Despréaux, 22 mai, 23 juillet.

Dieux de Platon (*les*), par M. Martin, 30 déc.

Economie politique (*Cours d'*). par M. Rossi, 24 janv.

Elémens du Droit civil français, par M. Marcadé, 21 mai.

Essai sur les Peines et le Système pénitentiaire, par M. Alauzat, 13 juin.

Etat des Personnes (*Traité sur l'*), de M. Proudhon, par M. Valette, 13 juin.

Etude de la Législation française (*Introduction historique à l'*), par M. Victor Hennequin, 24 janv.

Etudes sur le Système pénitentiaire et les Sociétés de patronage, par M. Allier, 13 juin.

Exposition de l'Etat du catholicisme dans l'empire de Russie, 19 septembre.

Histoire de France, par M. Michelet, 22 déc.

Histoire de la Gaule sous l'administration romaine, par M. A. Thierry, 5 nov.

Histoire du Parlement de Normandie, par M. Floquet, 31 déc.

Jure Politico (*de*), *quid senserit mariana*, par M. Ch. Labitte, 24 janvier.

Justice criminelle chez les Romains (*Précis de l'administration de la*), par M. Lebastard-Delisle, 5 nov.

Lois et Arrêts (*Recueil général des*), de Sirey, continué par MM. Devilleneuve et Carette, 16 mai.

Mariages à l'étranger (*des*), par M. Fœlix, 24 fév.

Notice historique sur Barère, par M. Carnot, 19 sept.

Prescription (*Durée et suspension de la*), par M. Berriat-Saint-Prix, 30 déc.

Principes du droit public maritime, par le comte Luchessi-Palli, traduit de l'italien par M. J. de Galliani, 19 sept.

Propriété foncière dans l'islalisme (*Recherches sur la*), *pour servir à l'histoire de la Propriété foncière en Algérie*, par M. Worms, 30 déc.

Répertoire de l'administration de la comptabilité des établissement de bienfaisance, par MM. Durieu et Roche, 24 fév.

Séparation des patrimoines (*Traité de la*), par M. Blondeau, 24 janv., 13 juin.

Souverain (*le*), *ou l'Esprit des Institutions*, par M. A. Vidalin, 5 nov.

Tableau des distances de Paris, aux chefs-lieux des départemens, d'arrondissemens et de cantons, par M. Toussaint, 7 mai.

Ventes judiciaires des biens immeubles (*Commentaire de la loi de 1841 sur les*), par M. Eugène Persil, 24 janv.

FIN DE LA TABLE DE LA GAZETTE DES TRIBUNAUX.

SUPPLÉMENT COMPLÉMENTAIRE

DE LA TABLE DE LA GAZETTE DES TRIBUNAUX

POUR L'ANNÉE 1842.

(NOVEMBRE ET DÉCEMBRE.)

A

Abbott (Gertrude), 27 nov.

Abordage de navires. Qui doit payer les avaries que le choc a causées? 29 déc.

Abus (appel comme d'). Le Conseil-d'Etat est-il juge, de ce chef, du prêtre qui a procédé à des *mariages* avant les formalités civiles? *Quid* des *inhumations?* 31 déc.

Abus de confiance. Sellignann, 16 déc.

Actions industrielles. Est-on commerçant, si on s'est livré à une série d'opérations sur cette espèce de valeurs? 14 déc. — V. *Mines.*

Adams (Samuel), 12, 21 déc.

Adoption. Fournier par femme Leduc Fournier, 18 déc. — Guillard (Adèle), par Guillard (Catherine), veuve Montgaillard. — Lecomte par Marie et François Lecomte.— Prez par Rosalie Prez, 16 nov. — Sancholle par Heuraux, 11 déc. — Watin par époux Augard, 27 nov.

Adultère. Le désistement du mari arrête-t-il la poursuite contre le complice? 2 déc. — *Quid* s'il ne vient pas soutenir sa demande en *appel?* 10 déc. — Existe-t-il si le mariage du plaignant est attaqué de nullité? 27 nov. — Lois sur cette matière à *Constantinople*, 8 déc.— Andoni et une Circassienne, 8 déc.— Catherwood (miss) et Caslon, 27 nov. — Cieutat (femme) et Foureau, 2 déc. — Compagnon (femme) et Vergniaud, 1er déc. — Dietz (femme) et Libert, 30, 31 déc. — Michaud (femme) et Caillot, 10 déc.— Ravinet (femme) et Pannelier, 14 déc.—S... (femme), *à Bercy*, 9 déc. — V. *Séparation de corps.*

Affiches détruites, 13 nov.

Agent comptable. Est-ce un officier public, dans le sens de l'article 145 du Code pénal? 3 déc.

Albaret, 16 déc.— *Alger*, nominations judiciaires, 27 nov., 25, 26 déc. Aliamet, 12 déc.

Alignement. Peut-on forcer une *commune* à acquérir une maison qui doit tomber et qu'elle empêche de réparer? Quel Tribunal est compétent pour prononcer sur l'*indemnité* demandée? 19 nov. — Lorsque le tracé d'une *route* a été déclarée *d'utilité publique*, la commission d'enquête ne peut-elle s'occuper que des alignemens particuliers? 22 déc.

Allard (veuve), 1er nov. — *Almanach prophétique*, 30 déc. — Amat, 30 nov. — Amavet, 25 déc. — Amber, 31 déc. — Amilhau, 5 déc. — Amiot, 17 déc.— Ancelle, 15, 19, 22, 29 déc. — Ancelot, 10 nov., 3 déc. —Andoni, 8 déc. — André, 13, 28 nov.— Angé, 27 nov.— Antoine, 28 nov. — Antonietti, 9 déc. — Apiau, 29 déc.

Appel. V. *Adultère*, *Arbitrage.*

Arbitrage. Les arbitres forcés devenus amiables compositeurs doivent-ils déposer leur sentence au greffe du commerce? 3 nov. — L'*appel* de la sentence d'un arbitre devenu arniable compositeur est-il non recevable même quand il l'a qualifié en premier ressort? 21 déc.

Archidez, 25 déc. — Armand, 7 déc.

Armes de guerre. Danger de les laisser aux soldats hors de leur service, 14 nov.

Arnal, 1, 14 nov.

Arrestation. D'une femme par identité de noms, 21 déc. — *Arrestations arbitraires* : Existe-t-elle de la part du militaire qui a arrêté un de ses chefs. — Envers un attorney, 10 déc.

Assassinat. Alexandre, à *Montfermeil*, 18 nov. — Bailly, 16 déc. — Barraud, 30, 31 déc. — Bascans, 10 déc. — Bavard, 30 nov., 2 déc. — Besson, 6, 18, 20, 30 nov., 19 à 29 déc. — Biquendi, 9, 16 déc. — Bocquin, 6 nov. — Boniol, 5 déc. — Boursault, femme *aliénée*, 16 déc. — Boutin, 21, 23 déc. — Cabanié frères, 8 déc. — Cazassus, 10 déc. — Chasselle-Chignard, 16 déc. — Collet, 10 nov., 11, 25 déc. — Colt, 12, 21 déc. — Dangeal, 5, 30 déc. — Daupley, 2 nov. — Desnoyers, 16 déc. — Dupuis, 29 déc. — Dutriez, *détenu.* — Friedlander, 18 novembre, 9 décembre. — Flinek, 29 déc. — Geffroy, *détenu.* — Gonnelle, 12 décembre. — Greck, 9 déc.— Hélin, envers une *religieuse*, 16 déc. — Lauban, 5, 30 déc. — Matzinger, 29 déc. — Mirault, 1er nov. — Montely, 25, 26, 27 nov., 12, 22 déc. — Nicolas (femme), 9, 16 déc. — Obstancias, 5 nov. — Peyrusse, 30, 31 déc. — Pomarède, 28 nov., 2, 12 déc. — Pradel, 5 nov. Rouyre, 28 nov., 2, 12 déc. — Saint-Paul, 26 nov.— Sentous, 10 déc. — Sountag, 29 déc. — Stephanelli, *aliéné*, 14 déc. — Vallet et Villetard, 1er nov. — Zellouf-ben-Dabrmann, 5 nov. — Un mari, rue Bichat, 2, 3 nov.— Sur la route de *Bourges*, 5 nov. — Présumé à *Lyon*, 11 déc. — V. *Meurtre.*

Assignation. Est-elle nulle à défaut de date, en matière correctionnelle? *Quid* du jugement par défaut? 11 déc.

Association illégale. V. *Culte.*

Assurance populaire, société, 28 déc.

Assurances contre l'incendie. Lorsqu'on assure à une compagnie un risque déjà couvert par une autre, en le déclarant; la liquidation d'une compagnie annulle-t-elle l'engagement de l'autre? *Quid* de l'engagement de l'assuré envers la compagnie en liquidation? 5 nov. — En cas de poursuites, l'assuré doit-il la double prime, s'il ne paie pas avant jugement celle qu'on lui réclame? 29 décembre.

Aubertin, 26 nov. — *Aubière*, commune, 11 déc. — Aubry-Foucault, 10 déc. — Aumale (duc d'), 24 déc.

Avocat. Ses fonctions sont-elles incompatibles avec celles de conseiller de préfecture? 10 déc. — Etranger au barreau se présentant à la barre, comme avocat (Lincelle), 4, 18, 25 déc.— Conférences de *Paris*, 27, 28 nov., 4 déc.

Avortement. Cardinal (femme) et fille Navaux, 11 déc. — Morizot, 29 décembre.

Avoué. Le droit de poursuivre les *ventes judiciaires* n'appartient-il qu'à ceux de première instance? 30 déc.

B

B..., artiste, 16 déc. — B..., juge. 25 déc. — B... (Lucie), 11 déc. — Bachelier, 17, 30 déc. — *Bagneaux*, mines, 12 déc. — Bagau, 1er nov.

Bail. Faut-il que l'écrit en soit perdu pour pouvoir le rétablir par *enquête?* 2 nov. — *Quid* de l'*enquête* pour empêcher la *prescription* d'un bail à percière? 5 nov.

Baillet, 29 déc. — Bainster, 1, 5 nov.

Balcon. N'en peut-on établir que sur une rue de dix mètres de large? 25 déc.

Bals. Un maire peut-il les défendre hors des emplacemens désignés? 24, 29 déc.

Ban (*Rupture de*). Godemusse, rue Montmartre, 21, 28 nov.

Banister, 1er nov. — Banque philanthropique, 3 déc.

Banqueroute frauduleuse. La qualité de négociant failli doit-elle être reconnue et posée dans une accusation de cette nature? 1er nov. — Lenteurs des poursuites en *Amérique*, 5 nov. — Badran, 26 déc. — Salère, 29 déc. — Thivai, 11, 22 déc. — Tribon, 10 nov.

Barbey, 1er déc. — Barbier, 5 nov., 14, 24 déc. — Barillen, 31 déc. — Barlet, 3 nov. — Barnet, 1er déc. — Barrachin, 27 nov. — Barreyre, 28 déc. — Basset (veuve), 7 nov. — Bastrate, 25 déc.

Bateau à vapeur. V. *Voitures publiques.*

Batherone, 18 nov.— Baudée (Alcidie), 18 nov.— Baudelle, 11 déc.— Baudot, 8 déc. — Baudouin, 5 nov., 23 déc.—Baudre (de), 12 déc. —Baudrier, 4, 7, 14, 21, 25, 28 déc.—Bavoux, 16 déc.—Bayet, 4 déc.—Bayvet, 3 déc.— Bazire, 13 nov.— Beaufils, 2 déc.— Beaufremont (de), 2, 5, 18 nov. — *Beaumont*, commune, 11 déc. — Béchem, 4, 7, 14, 18, 21, 25, 28 déc. — Beer-Nathan, 28 nov. — Belon, 18 nov. — Benoit, 28 nov. — Bensha, 2 nov. — Bérillon, 16 nov. — Bernard, 9, 20 nov., 30 déc. — Bernard de Montbaron, 26 déc. — Bernauda, 3 déc. — *Bernay*, ville, 1 5 nov. — Berryer, 30 déc. — Berthé, 10 déc. — Bertrand, 12, 20 nov., 15, 26 déc. — Berville (femme), 16 nov. — Besnard, 5 nov., 28 déc. — Biancourt (de), 13 nov.— Bignold, 20 nov.— Bigot, 28 déc. — Bigot (demoiselle), 17 déc. — Billard, 6 nov.

Billet à ordre. Celui souscrit par un percepteur pour achat de manuscrits est-il commercial? 8 déc.

Billets de banque de *Londres* faux, 1, 5 nov.

Binarelli, 10 déc. — Bissette, 5 nov. — Bissonnet, 1er déc. — Bizard, 5 nov. — Blanc des Foucaudes, 11 déc. — Blanchard, 20 nov., 29 déc. — Blanche-Poirée, 23 déc. — Blanchet, 7 nov., 28 déc.

Blessures graves. B..., boulanger. — Bénard (veuve), 26 déc. — Champion, 5 déc. — Masson, 26 déc.

Blessures par imprudence. Peut-on poursuivre de ce chef l'individu acquitté du chef de blessures graves? 2 nov.

Blondeau, 4, 16 déc. — Bodin, 25 déc. — Boër--Boileux, 28 nov.

Bois à brûler. Comment doit-on calculer les droits de navigation des trains qui voyagent sur les canaux? 22, 28 déc. — V. *Fagots.*

Bois et Forêts. Une autorisation de *défricher*, non exécutée depuis la loi nouvelle, est-elle non avenue? 28 nov. — Lorsqu'une poursuite pour délit est suspendue par une *inscription de faux* sans résultat, les frais de ces poursuites sont-ils à la charge du Trésor? 11 déc.

Boisselier. 25, 26, 27 nov., 12, 22 déc. — Boissier, 3 déc.— Boiteau, 2 nov. — Boitel, 30 nov., 2 déc. — Bonfils, 25 déc. — Bonnemain, 8 déc. — Bonnet, 23 déc. — Bonneval, 18 nov. — Bonvoisin, 6 nov.— Bordes, 23 déc. — Bordet, 22 déc. — Borju, 8 déc. — Borne, 4 déc. — Bornet, 7, 19 nov. — Borniche, 28 déc. — Bossu, 21 déc. — Boucheporn (de), 26 déc.— *Bouillon hollandais*, 26 nov.

Boulangerie. Doit-on compléter, et comment, le poids d'un pain non soumis à la taxe? 17 déc.

Boule, 3 nov. — Bouleran, 28 nov. — Bouniol, 7 déc. — Bourbon-Conti (de), 2 nov.— Bourdiol, 9 déc.— Bourguignon.— Bourrée, 17 déc. — Boursault, 16 déc. — Bousquet, 22 déc. — Boutet, 7 à 20 nov. — Boutin (femme), 21, 23 déc. — Boutry, 28 déc. — Braconneau, 25 déc. Bregeot, 30 nov. — Bresson, 28 déc. — Bretonneau, 15 déc. — Bridier, 5 nov.— Brindeau, 30 déc. — Briquet, 10 déc.

Bris de clôtures : lorsque les inculpés prétendent qu'ils ont agi en qualité de propriétaires, y a-t-il lieu à *surseoir*, pour qu'ils en fassent la preuve? 2 nov.

Brisays de Noirreterre (de), 30 déc. — *Britannia*, navire, 14, 21 décembre. — Brisard et Roger, 23 déc.

Brocanteurs. Contraventions d'achats, 21 déc.

Brochant de Villiers, 12, 20 nov. — Brodhurst, 2 déc. — Brohan (femme), 12 déc. — Brongniard, 13 nov. — Brown, 5 déc. — Bruce, — Brunetière, 25 déc. — Bruslé, 9 déc. — Bruzard, 1er nov. — Bryers (miss), 2 nov. — Burel, 5 déc. — Burin-Desroziers, 15 déc. — Bye (Mary), 12, 15 déc. — Byron (lord), 4, 12, 15 déc.

C

Cadavre laissé dans une caisse chez un marchand de vins, 21 déc.

Cady, 7 nov. — Cagnat, 1er nov.— Cahen, 10 nov. — Cailhoué, 7 nov. — Calmon, 27 nov. — Calon, 21 nov. — Camar, 16 déc. — Campbell, 1, 5 nov.— Camperot, — Camus (veuve), 1er nov. — Candy, 25 déc. — Canet, 1er nov. — Capefigue, 2, 4, 3 déc. — Carbonnel, 1er nov.— Carette, 16 déc. — Carlos (don), 28 déc.

Carrières. Les lois des mines leur sont-elles applicables? Celui qui en exploite à ciel ouvert doit-il les entourer d'un fossé? 2 déc.

Caslon, 27 nov.— Cassagne, 22 déc. — Cassin, 30 nov. — Castel, 11 déc. — Cataigne, 7 nov. — Catherwood, 27 nov. — Caucal, 20 nov. — Caumartin, 21, 23, 24, 26, 28 nov., 3, 5 déc.

Caution. V. *Femme mariée.*

Cayenne, colonie, 4 déc. — Cazals, 8 déc. — Cerf-Beer, 10 nov. — Chaix-d'Est-Ange, 27 nov. — Chalmé, 11 déc. — Chamaillard, 13 nov.— Chamblas (femme de), 6, 18, 20, 30 nov., 19 à 29 déc. — Champein, 16, 24 nov., 15 déc. — Chanet, 20 nov. — *Chantilly*, domaine, — Chapelle, 24 déc. — *Chapellerie de St-Ignace*, 23 déc. — Charavel, 13 nov. — Chardonnet (Alexandrine), 11 à 16 nov. — Charlet, — Charlier, 24 déc. — Charmeil, 13 nov. — Charpentier, 4, 17 déc.— Chartistes, réunion de femmes, 8 nov.

Chasse. Un port d'armes est-il nécessaire pour une femme qui chasse avec son mari? 18 nov. — Peut-on chasser aux *corbeaux* sans port-d'arme? 11 déc. — Peut-on s'y livrer, en temps prohibé, dans un terrain clos autrement que par des murs ou des haies? 2 déc.

Chaudron, 7 nov.

Chaudronnerie. Son voisinage peut-il donner lieu à des dommages intérêts? 11 déc.

Chauffeurs, 3, 6 nov. — Chauffour, 28 nov. — Chausson, 7 nov. — Chauvin, 9 déc.

Chemins de fer. Peut-on empêcher le percement provisoire de clôtures pour l'étude de son tracé, quand elle a lieu sauf indemnité? 21 nov. — Doivent-ils une rétribution aux maîtres de poste? 18 déc. — *Versailles* (rive gauche) : *escroquerie* contre les administrateurs, 22, 29 déc. — Catastrophe du 8 mai, 21 à 27 nov., 4, 7 déc.; jugement, 11, 12, 17, 29 déc. — De *Gand* : rupture d'un essieu, 26 nov. — ACCIDENS : A *Ayles-Bary*, 12, 15 décembre. — A *Birkenhead*, 11 décembre. — A *Brighton*, 12 déc. — A *St-Germain*, 25 déc. — — A *Valenciennes*, 17, 18, 23 déc. — A *Versailles* (rive droite), 21 nov.

Chemins vicinaux. V. *Alignement.*

Chenot (Dlle), 16 déc. — Chevalier, 25 déc. — Chèvre, 17 déc. — Chevreau-Christiani, 22 nov.

Chicorée-café. Mélange singulier, 18 nov.

Chien. Procès à *Londres* pour celui du duc de Normandie, 20 nov. — V. *Voies de fait.*

Choiseau, 17 déc. — Chollet, 11 déc.— Chouquet, 22 déc. — Cieutat, 2 déc. — Clément, 30 déc. — *Clermont*, ville, 9, 11 déc.

Coalition. Les rubanniers à *Bernay*, 1, 5 novembre. — Les ouvriers en papier peint, 1er nov. — Les tailleurs à *Alby*, 8 déc.— Pour les suifs, 22, 30 déc.

Cochin, 28 nov.— Cœuret, 25 déc. — Cogniard frères, 5 déc. — Colin et Ce, 18 déc.— Collas, — Coller, 7 déc. — Collin, 5, 26 déc.— Colomp, 16 nov. — Commessa, 13 nov.

Commune. Ne peut-elle s'affranchir d'*indemnité* en cas de *pillage* qu'en justifiant des deux cas d'exception de la loi de l'an IV? 11 déc.

Commutation de peine. Hochdœffer, 21 nov.

Compagnon (femme), 1er déc. — Compoint, 9 déc. — Comte, 17, 30 déc. — Conchon, 11 déc.

Concussion. A la préfecture de la Seine, Hourdequin et autres, 7 à 20, 23 nov., 12 déc. — En *Algérie*, Fabus, 19, 24, 27 nov.

Condé (prince de), 24 déc.

Conflit. Lorsqu'un premier est annulé pour défaut de forme, le préfet peut-il en élever un second? 17 déc.

Conseil d'Etat. Rentrée, 6 nov.

Conseil de guerre. La Cour de *cassation* peut-elle casser les sentences inconciliables qui y sont rendues sur le même fait contre deux individus? 31 déc. — V. *Opposition à jugement.*

Conseil judiciaire. Ne peut-il que demander par tierce opposition la nullité d'un jugement qui a condamné le prodigue? 8 déc.

Conseil municipal. V. *Diffamation.*

Contant, 5 déc.

Contrainte par corps. Quand elle a lieu pour *dommages-intérêts*, ne s'applique-t-elle qu'à cette seule partie du jugement? 15 déc. — Le directeur de la prison peut-il changer la destination des fonds alimentaires en y prélevant des frais de copies de pièces? 22 déc.

Contrebande. Délinquant découvert par sa mule, 28 nov.

Contrefaçon commerciale. Le commissaire de police peut-il saisir sur la simple réquisition du breveté? 1er déc. — Peut-on appliquer en cette matière les principes de la connexité des délits? — Le tribunal civil, en déclarant une déchéance, peut-il prononcer des *dommages-intérêts*? 8 déc. — Un pommeau de canne, 3 déc. — Le pavage en bois de *Londres*, 8 décembre. — Des étiquettes d'anisette, 23 déc. — Des étiquettes de crême de framboise, 25 déc.

Contrefaçon littéraire. Existe-t-elle dans le fait d'imprimer des livres d'église sans l'autorisation de l'évêque? 27 nov. — *Almanach prophétique*, 30 déc.

Contributions directes. Comment le propriétaire qui paie celles d'un locataire peut-il s'en faire rembourser, si c'est une société, 28 déc. — L'exécution sans réserve des arrêtés interlocutoires de préfecture empêche-t-elle le recours contre l'arrêté définitif? 5 novembre. — V. *Moulins*, *Octroi.*

Copriol, 9 déc. — Corbineau, 28 nov., 5 déc. — Corneilhan, 13 nov. — Corneille (fille), 16 nov. — Corraze, 28 nov. — Costra, 31 déc. — Coubard, 12, 21 déc. — Couder (femme), 2 nov., 15, 16 déc. — Coudroy (Dlle de), 21 nov. — Coulon, 31 déc.

Cour de cassation, rentrée, 7 nov. — *Cour des comptes*, — *Cour royale de Paris*, rentrée, 4 nov. — *Cour royale de Besançon*, rentrée, 6 nov.

Courrier du commerce, 10, 22, 28 déc. — Courtat, — Courtecuisse, 15 déc. — Couteau (femme), 16 nov. — Couturat, 26 nov. — Couturier, 4 déc. — Couvreux, 26 déc. — Cramatte, 4 déc. — Crapez, 7 nov. — Crécy, actrice, 1, 3 déc. — Crétineau-Joly, 9, 16 déc. — Crosnier, 5, 15 déc. — Croutelle, 7 8 déc.

Culte. Peut-on poursuivre pour *association illégale* les personnes appartenant à une religion reconnue qui se réunissent dans une commune, avec un de leurs pasteurs, *sans* autorisation préalable du maire? 28 nov. — V. *Contrefaçon littéraire*, *Mariage.*

Cuny, 12 déc. — Curmieux (comtesse de), 29 déc.

D

Dabbadie, 25 déc. — Dagnèse, 16 nov. — Dallet, 30 nov.

Danse immorale. Cellier, 19 déc. — V. *Bal.*

Dantes, 11 déc. — Dargence, 9 déc. Darlington, 12 déc. — Daupley (femme), 2 nov.— Daverne, 1er nov. — Davout, 5, 20 nov.

Débauche (excitation). François, docteur, 21, 28 déc. — Valentin (femme), envers sa fille, 4 déc.

Debrou, 1er nov. — Decaché. — Dechalmaison, 1er déc. —Delagonde, 12 déc. — Delaire, 22, 29 déc. — Delamotte (femme), 3 nov. — Delange, 5 nov. — Delaval, 25 déc.— Delayen, 4 déc. — Delbauve-Coppin, 17 déc. — Delfosse, 28 nov. — Delié, 14 nov. — Deligny, 30 nov. — Delorme, 14 déc. — Delpech, 2 nov.— Delvincourt, 10 déc.

Démence. Tonnelier (Marie), 2 déc.

Demidoff (de), 29 déc. — Demontangon, 28 nov. — Demiot, 5 déc. — Denis, 18 nov. — Denoyelle, 5 nov., 11 déc. — Deperr, 26 déc. — Derche, 30 déc. — Deruque, 8 déc. — Desauche, 15 déc.

Désaveu de paternité. V. *Enfant.*

Desayve, 26 déc. — Deschamps, 13 nov. — Desclozeaux, 30 déc. — Desenne, 18 nov.

Désertion. C... (Eugène), 28 nov.— Perron, 24 déc.

Desessart et Ce, 5 déc. — Desfeux, 18 nov. — Desfourneaux, 11 déc.

Désistement. L'avoué du défendeur peut-il demander acte à l'audience de celui qui a été signifié d'avoué à avoué? 11 déc.

Deslauriers, 23 nov. — Desmarest, 28 nov., 30 déc. — Desnoyers, 12, 19 déc. — Didier, 9, 16, 31 déc.— Dietz, 30, 31 déc.

Diffamation. Celle résultant de la délibération d'un *conseil municipal* doit-elle être déférée à l'autorité administrative? 11 déc. —B..., juge, 25 déc. — Entre conseillers municipaux, 19 déc. — Poursuites contre les *journaux* américains, 5 nov. — V. *Elections.*

Domaines engagés. Réclamations de l'Etat contre le duc d'Aumale, au sujet de *Chantilly* et autres propriétés, 24 déc.

Domat, 28 novembre.

Domicile conjugal. Peut-on, par des *dommages-intérêts*, forcer la femme de le réintégrer? 29 déc.

Dommages-intérêts. Est-ce administrativement qu'on doit en demander à un maire, pour mesures prises par lui dans un intérêt général? 17 déc. — Accordés pour poursuites judiciaires frustratoires, 30 déc. — V. *Chaudronnerie*, *Commune*, *Contrainte par corps*, *Contrefaçon*, *Domicile conjugal*, *Hypothèque*, *Portier.*

Donation. Peut-elle modifier l'exercice du droit légal à la réserve? 11 déc. — Peut-on, après *séparation de corps*, demander la révocation, pour ingratitude, de celle faite par contrat de mariage? 29 déc.— Acte surpris par somnambulisme? 16 déc.

Donnadieu, 9, 16 déc. — Doré, 9, 26 déc.

Dot. Peut-on considérer comme dotaux les biens qui adviennent, par succession, à la femme après la dissolution de son mariage, sont-ils soumis aux poursuites des créanciers du mariage? 8 déc.

Douane. Le réglement du Tarif des provenances des îles de la *Sonde*, confirmé par une loi, est-il exécutoire depuis sa promulgation? 21 déc.

Drillaud, 11 déc. — Drouart, 19 déc. — Druet, 15 déc. — Dubeux, 12 déc. — Duboeage (femme), 1er nov. — Dubois, 2 déc. — Dubrugeaud, 7 nov. — Dubruille, 28 déc. — Duchamp, 15 déc. — Duché, 5 nov. — Duchesne, 3, 9 déc. — Ducos, 10 déc. — Duckett, 15 déc. — Dudon, 2, 4, 5 déc.

Duel. La police correctionnelle peut-elle en connaître? 19 nov. — Lois d'*Amérique* sur cette matière. — Marshall et Webb, 20, 21, 28 nov., 29 déc. — Granier de Cassagnac et Lacrosse, 19, 27 nov. — Deux officiers de tirailleurs à *Grenoble*, 26 nov.

Dufau, 9 nov. — Dufaure, 27 nov. — Dufaut, 1er nov. — Dufour, prêtre, 11 à 16 nov. — Dufour (femme), 3, 29 déc. — Dugué, 4 déc. — Duhail, 26 nov. — Duhamel, 21 déc. — Duhay, 30 nov. — Dumas (femme), 17 déc. — Dumilatre, 18 nov. — Dupire, 7 nov. — Dupré-

Lasalle, 28 nov. — Dupuis (femme), 29 déc. — Durdez, 31 déc. — Duret, 5 nov. — Dussut, 2 nov. — Dutacq et Ce, 27 nov., 15 déc. — Duval, 21 nov., 26 déc. — Duverger, 28 nov.

E

Ecole de Droit. Concours à Aix, 9 déc.

Editeur. A-t-il le droit de placer en tête d'un ouvrage un avis de lui où il critique l'auteur de manière à lui nuire? 17, 30 déc. — V. *Propriété littéraire.*

Effié (Marie d'), 30 décembre.

Elections législatives. Lorsque le préfet n'a pas statué, avant la clôture des listes, sur une réclamation d'omission, le réclamant peut-il se pourvoir devant la Cour? 5 déc. — Celui qui, avant le 1er juin, n'a pas réclamé pour ses portes et fenêtres, peut-il les faire comprendre plus tard dans son cens? — *Quid* de celui qui a vendu son immeuble avant cette époque, peut-il comprendre dans son cens les douzièmes échus qu'il a payés. — *Quid* de la femme devenue veuve depuis le 1er juin, a-t-elle pu *déléguer* ses contributions? 28 nov. — Une mère *adoptive* peut-elle déléguer ses contributions à son gendre? 8, 14, 15 déc. — Le *fermier*, par bail de trois, six ou neuf années, peut-il faire valoir dans son cens le tiers des impôts de sa ferme? 28 nov. — *Quid* de celui par bail sous seing privé enregistré? 28 déc. — Par qui et comment doit-on faire expertiser des immeubles exempts d'impôts pour se faire inscrire? 11 déc. — Un suppléant de *juge de paix* peut-il être électeur dans son canton, s'il n'y a pas sa *demeure* principale? 21 nov. — L'électeur qui, sans déclarer son changement de *domicile*, se fait rayer de son arrondissement, doit-il être porté sur les listes de son nouvel arrondissement quoiqu'il n'y ait pas six mois de résidence? — Les questions de *domicile*, en cette matière, appartiennent-elles au conseil de préfecture? 28 nov. — Observations du conseil général de la *Seine* sur la formation des listes, 28 nov. — Poursuites à *Fontainebleau* pour diffamations, 18 déc.

Elections municipales. Le mari de la fille *adoptive* peut il faire partie du même conseil que le père adoptif? 1er, 8 déc.

Elliot-Bingham, 1er nov. — Essler (demoiselles), 21, 28 déc.

Emancipation. Les Tribunaux peuvent-ils annuler celle conférée par les parens? 29 déc.

Emeute à *Clermont*, 9 déc.

Emigré. Le ministre peut-il se pourvoir contre une restitution de biens qu'il a exécutée sans réserves? 28 nov.

Empoisonnement. Albaret (femme), 16 déc. — Barraud, 30, 31 déc. — Déniau (fille), 11 déc. — Héritier (*acide prussique*), 6 nov. — Ménigault, 3 nov. — Peyrusse, 30, 31 déc. — Puech, 25 déc. — Roques, 28 déc. — Tournier, *détenu*, 15 déc. — V. *Médecin.*

Enfant. A quel mariage appartient celui né 180 jours après la dissolution du premier, reconnu et légitimé plus tard par un mariage subséquent? L'intervention des héritiers du premier mari équivaut-elle à un désaveu? 1er, 12 déc. — Enfant brûlé dans la Cité? 1er nov. — Abandonné dans une allée, 16 nov.

Enlèvement. Dufour, prêtre, 11 à 16 nov. — Envers une Circassienne, 2 novembre.

Epicier. Peut-il vendre du vin, 30 nov.

Eperon-d'Or, ordre, 10 déc. — Ernoux, 28 nov. — Ernu, 28 déc.

Erreurs judiciaires. Didier, 31 déc. — Fabry, 3, 15 déc.

Escalier, 2 novembre.

Esclavage. Relevé des affranchissemens, 11 déc.

Escot, 9 décembre.

Escroquerie. Blanc des Foucaudes, 11 déc. — Bregeot, *nourrice*, 30 nov. — *Comptoir général de l'industrie*, 11 déc. — *Courrier du Commerce*, 10, 22, 28 déc. — Debrou, *prêtre*. 1er nov. — Englebin (Marie), 20 nov. — Fouet, 4 déc. — Geoffroy (*OEuvre de la Miséricorde*), 5 déc. — Grange (Louise). = Lennon (*comte de Noailles*), 2 nov. — Levy, 4 déc. — M... (Céleste de), 22 déc. — May, 4 déc. — Moriu, *prêtre*, 23 déc. — Oury, 4 déc. — Parteau. — Pasquin, notaire, 16 déc. — Prestel, 25 déc. — Reynard, 30 nov. — *Salamandre*, 25 déc. — Seignard et Ce, Serdeillon et Ce, 2 nov. — Toppin (*bonne aventure*), 3 déc. — Vitrac, 9 déc. — Un solliciteur, 10 déc. — Un amputé d'Afrique, 23 déc. V. *Abus de confiance*, *Vol.*

Esménard, 10 déc. — Espert (femme), 1er déc.

Etranger. Celui qui doit à un étranger, payables à l'étranger des marchandises qu'il vend en France, où il est patenté, est-il soumis aux Tribunaux français? 12 déc, — *Quid* si l'obligation a été soustraite en France entre deux *proscrits* étrangers? 28 déc. — Un Français peut-il poursuivre un étranger en France pour réparation d'un quasi-délit? 14, 21 décembre. V. *Succession.*

Etrangère perdue à *Marseille*, 1er nov.

Euphrasie, 28 novembre.

Evasion. Chaumont et trois autres à *Tours*, 15, 19, 23 déc. — Vandersmissen, à *Bruxelles*, 10 nov.

Exécution malgré pourvoi à *Alger*, pour un délit de *presse*, 30 nov. — Pour un crime, 24, 27 nov.

Exécutions capitales. Colt, à *New-York*, 12, 21 déc. — Fabre, à *Montpellier*. — Gateau, à *Poitiers*, 9 nov. — Gomarre, au bagne de *Toulon*, 9 déc. — Jones, au *Canada*, précipitée pour mauvais état de la prison, 5 déc. — Phalipon (Julie), à *Rodez*, 11 déc. — Sears, à *New-York*, 21 décembre.

Extradiction. Ses effets entre la *Sardaigne* et la *Corse*, 10 nov.

F

Fabre, 9 nov., 9 déc. — Fabre (veuve), 4 déc. — Fabry, 3, 15 déc. — Fabus, 19, 24, 27 nov. — Fadeuil, 10 déc.

Fagots. Quel octroi doivent-ils payer, lorsqu'ils renferment du gros bois? 3 novembre.

Faillite. Le négociant qui n'a qu'un créancier peut-il être mis en faillite? 17 déc. — La résolution d'un *concordat* peut-elle avoir lieu de plein-droit? 11 déc. — Le failli *réhabilité* peut-il renoncer à sa réhabilitation et opposer son concordat à un créancier dont il ignorait de bonne foi l'existence? 4 déc. — Lehon, notaire, 18 déc. — Relevé de l'année judiciaire, 6 nov. — V. *Scellés.* DÉCLARATIONS de faillite. V. Fin de la Table.

Farina, 7 déc. — Farjas, 12 nov. — Fasci, 22 déc. — Faucher et Huss, 30 déc.

Faux. Adolphe, pour se marier, 14 déc. — Amans. = Audirac, 4 déc. — Bailly père et fils, 5 nov. — Bénard (veuve), 20, 21 nov. — Bourgoin, 11 19 déc. — Bulle (femme), 20 nov. — Carrier, 10, 20, 21 nov, 16 déc. — Coignet. = Costra, 11, 31 déc. — Desse, 25 nov. — Dorival. = Doyon, 4 déc. — Duché, notaire, 5 nov. — Ducos, 29 déc. — Gallet, 26 déc. — Gauthier de la Géoandière, 9 déc. — Hiver. — Magnin, 26 déc. — Maurin (*faux examen*), 11, 31 déc. — Monroë-Edwards, 4 déc. — Mootegnès, 26 déc. — Naud, 23 nov. — Potiron, 29 déc. — Renaud (veuve), 10 nov. — Truchelet, 29 déc. — Dans les fournitures d'*Alger*, 3 déc.

Faux (inscription de). V. *Bois* et *Forêts.*

Faye, 28 nov. — Feldeisen (femme), 29 déc. — Félix, 17, 21 déc. — Féminis, 7 déc.

Femme mariée. La nullité de son engagement entraîne-t-elle celle de la *caution*? 7 déc. — Jusqu'à quel point son mari est-il responsable de ses dépenses s'il les connaît? 11 déc. — Vendue en *Angleterre*, 12 déc. — V. *Domicile conjugale*, *Elections.*

Fetiana, 11 déc. — Feuchères (succession), 25 nov., 18 déc. — Finet, 28 déc. — *Firminy* (mines), 21 nov., 16 déc. — Fitzjames, actrice, 2, 26 déc. — Flanard, 23 déc. — Flandi, 5 déc.

Fonds de commerce. Dans quel état un usufruitier doit-il le rendre à la fin de son droit? 15 déc.

Fontaine, 23 nov. — Fontan, 25 déc. — Forget, 1er déc. — Fortel, 25 nov. — Fortris, 12 nov. — Fouan, 15 déc. — Foucaud, 11 déc. — Fouron, 27 nov. — Fonld, 22, 29 déc. — Fourchon, 22 déc.

Fournitures militaires. La note du ministre en résiliation d'un marché est elle valable si elle n'est pas notifiée? Si, malgré la réalisation de la résiliation prévue, les livraisons sont continuées, le fournisseur peut-il plus tard invoquer cette clause? S'il fait la fourniture après le délai convenu, doit-il subir la retenue stipulée? Une réduction consentie sur le marché est-elle irrévocable? 12 déc.

Frais. Le Tribunal civil peut-il seul prononcer sur une demande de frais d'huissier faits au commerce? 22 déc. — V. *Surenchère.*

François, médecin, 21, 28 déc. — François (femme), 16 nov. — Frison, 15 déc. — Froment-Meurice, 3 déc.

G

Gabriac (de), 13 nov. — Gaillard de la Dionnerie, 28 nov. — Galbois, 30 nov. — Galis, 13 nov. — Gall, 26 déc. — Gallien, 9 déc. — Galoubet, 1er déc. — Gandolphe, 11 déc. — Ganton, 1er déc.

Garde nationale. Peut-on se pourvoir au Conseil-d'Etat contre la décision d'un jury de révision qui décide qu'un citoyen a sa résidence à Paris? 25 déc. — Amnistie pour la banlieue de *Paris*, 16 déc.

Garnier, 4 déc. — Garrousse, 29 déc. — Gast, 28 nov. — Gasté, 13 nov. — Gateau (femme). 9 nov. — Gauriat, 16 déc. — Gauthier de Charnacé, 12 déc. — Gay, 5 déc. — Gélineau, 5 nov. — Gelis, 19 déc. — Georges, 7 nov., 19 déc. — Géraldy, 15 déc. — Gérard, 1er déc. — Gersant, 2 nov. — Gibon, 3 déc, — Gillis, 2 nov. — Giordano, 20 nov. — Girard, 5 déc. — Girardin (Emile de), 3, 17, 18 déc. — Girault, 18 déc. — Giraut, 13 nov. — Giroux (Clara), 3 nov. — Giuseppi, 22 déc.

Glace coupée avec un diamant chez un traiteur, 23 déc.

Godde de Liancourt. = Godefroy, 15 déc. — Godon, 20 nov. — Goignet, 31 déc. — Goiland, 3, 15 déc. — Golbéry (de), 6 nov. — Gossett, 10 déc. — Gouazé, 25 déc. — Gouy-d'Arcy, 2, 5 nov. — Goy, 12 déc. — Grammont (duchesse de), 4 déc. — Gramont, 11 déc. — Grandmaison, 7 nov. — Granier de Cassagnac, 5, 19, 27 nov. — Grapain, 31 déc. — Gratiot, 25 déc.

Gravures non autorisées. Celles désignées accessoirement dans une plainte peuvent-elles en cet état être soumises au Tribunal sans citation spéciale du ministère public? 11 déc. — Gravures licencieuses arrachées à *Londres* par un passant, 25 déc.

Grébault, 9, 28 nov. — Green, 25 déc.

Greffes des Conseils de guerre. Dévolus à des anciens militaires, 4 novembre.

Grcine, 3 nov. — Grimbert, 13 nov. — Grohé frères, 5 nov. — Grosbois, 13 nov. — Grubert, 7 nov. — Guagnini, 22 déc. — Guay, 18 déc. — Guérin, 25 déc. — Guerne, 28 nov. — Guerrier, 5 nov. — Guesdon, 13 nov. — Guibail, 28 nov. — Guibert, 31 déc. — Guignard (femme), 11 déc. — Guillepin, 28 déc. = Guiraud. 11, 25 déc. — Guyotte, 2 déc.

H

Haguenier, 11 déc. — Haillecourt, 25 déc. — Hale, 5 nov, — Harang, 28 nov. — Harel, 5 déc. — *Havre*, navire, 2 nov. — Hébert, 4 nov. — Hédiard; 24 déc. — Heinefetter (Catinka), 21, 23, 24, 26, 28 nov., 3, 5 déc. — Heinsflesch, 9 déc. — Hello, 17, 18 déc. — Henry, 1er, 12 déc. — Henshaw (Caroline), 21 déc. — Héradot, 9 déc. — Hervais, 5 nov. — Hinoux, 24 déc. — *Histoire de la Restauration*, 2, 4, 5 déc. — Hocquart, 8 déc. — Holland (mistriss), 18 déc. — Horn-Capdeville, 31 déc. — *Hospices de Paris*, 25 nov. — Houitte de la Chesnais, 26 nov. — Hourdequin, 7 à 20, 23 nov., 12 déc. — Houssaye, 5 déc. — Housse naine, 9 déc. — Houzard, 29 déc. — Howard, 10 déc. — Huhaot, 16 nov. — Hubard, 13 nov. — Huguenin, 17 déc.

Huissiers. Renouvellement de leur chambre, 11 déc. — V. *Frais.*

Hurbain, 29 déc. — Huss, 30 déc.

Hypothèque. Peut-elle se transmettre par endossement, 11 déc. — Peut-elle avoir lieu en vertu d'un jugement de reconnaissance d'écriture? Peut-elle alors donner lieu à des *dommages-intérêts*? 18 déc.

I

Incendie. Averton, 24 déc. — Bernier, détenu, 18 déc. — Blanchard, 11, 29 déc. — L... (Ch.), 10 nov. — Lambert, 9 déc. — Lefort, 29 déc. — Maisonneuve. 9 déc. — Persin, 4 déc. — Pomarède, 28 nov., 2, 12 déc. — A *Liverpool*,, 26 déc. — A *Londres*, 18 déc. — A *Saint-Céré*, 1er nov. — Place de l'Odéon, 26, 29 déc. — Rue des Marais-du-Temple, 15 déc. — Rue de Tracy, 25 nov. — A la *prison de Beaulieu*, 18 déc. — A celle de *Villefranche*, 4 déc. — Sur le navire, *le Havre*, 2 nov. — A *Kasan*, pour cacher un secret, 11 déc.

Infanticide. L'acquittement de ce fait aux assises s'oppose-t-il à une action correctionnelle pour homicide par imprudence? 30 déc. — Degrenne (Anne), 2 nov. — Desvaux (fille), 26 déc. — Doncker (Marie), 23 déc. — Lamy (époux et fille), 26 nov. — N... (Angélique), 24 nov. — Renon (Anne), 4 déc. — Tétard (Flore), 25 nov. — Villain (fille), 30 déc.

Inhumation. V. *Abus* (appel comme d').

Interdiction. Jacquin (veuve), 5 déc. — M..., 25 déc. — Rozé (demoiselle), 12, 19 déc. — V. *Conseil judiciaire.*

J

Jacmet, 2 nov. — Jacquin (veuve), 5 déc. — Jacquot-Donnat, 28 nov. — Jallant, 20 nov. — Jany (Cécile), 28 déc. — Jean, 15 déc. — Jeandet, 30 déc. — Jocas (de), 28 déc. — Jolly, 1er nov., 25 déc. — Jordan, 3, 8 déc. — Jorel, 28 déc. — Joseph, 16 déc. — Joulia (femme), 19 déc. — Jourdain, 12 déc.

Journaux. En publiant le cours des denrées peuvent-ils divulguer les *noms des commerçans*? 21 nov. — Peuvent-ils, au moyen d'un seul cautionnement, publier des feuilles supplémentaires traitant des matières spéciales, avec abonnement particulier? 24, 26, 28 nov., 1er, 8, 14, 16, 21, 28 déc. — *Archives juives*, 10 nov. — *Artiste*, 9 nov., 15 déc. — *Commerce*, 14, 28 déc. — *Courrier françois*, vente, 31 déc. — *Emancipation*, 3, 17, 18 déc. — *Gazette des Tribunaux*, agrandissement de format, 26 déc. — *Globe*, 10 déc. — *Mercure*, 21 nov. — *Messager*. — *Moniteur parisien*, 29 déc. — *Musicien*, 16, 24 nov., 15 déc. — *Patrie*, vente, 31 déc. — *Presse*, 24, 26, 28 nov., 1er, 8, 16, 21 déc. — *Standard*, 12 déc.

Jovard, 22, 29 déc. — Jozeau, 2 déc. — Jozon, 18 déc. — Juge (Marie), 5 novembre.

Juges de paix. Observations sur le projet d'en augmenter le nombre à *Paris*, 27 nov. — *Nominations*, 1er, 12, 26, 28 nov., 17, 26 déc. — V. *Elections.*

Julian (demoiselle), 5 déc. — Jumelais, 26 nov.

Jury criminel. Indemnité oubliée et réclamée en *Angleterre*, 26 déc. — TIRAGE à *Paris*, 1er, 21 nov., 5, 25 déc. — Pour la *Marne*, *Seine-et-Marne* et *Seine-et-Oise*, 1er nov. — EXCUSES, 5. 18 nov., 2, 17 déc. — COLLECTES, 5 nov., 1er, 16 déc.

Jutier, 15 décembre.

K

Kaptan, 2 nov. — Keel, 9 déc. — Kergrist (de), 15 déc. — Krolikowski, 4 décembre.

L

L..., avoué, 25 déc. — L... (Eléonore), 29 déc. — L... (Jean-Pierre), 26, 27 nov. — L... (vins), 8 déc. — Labbé, 9 déc. — Labie, 15, 19, 22 déc. — Labrouste, 1er nov. — Lacave-Laplagne, 17 déc. — Lachaud-Loqueyssie, 28 nov. — Lachèvre, 30 déc. — Lacombe, 18 déc. — Lacrampe et Ce, 9 nov., 15 déc. — Lacroix, 9, 13 nov. — Lacrosse, 19, 27 nov. — Ladureau, 5 déc. — Laffitte (J.), 21, 29 déc. — Lafranque, 28 nov. — Lahoussaye, 19 déc. — Laignel-Lavastine. — Lalanne, 28 nov. — Lallemand, 3 déc. — Lambert, 9 déc. — Lamonne, 3 nov. — Lamothe, 4 déc. — Lampos, 15 déc. — Lampson, 4 déc. — Lamy (Adrien), 4 nov. — Lancien, 2 nov. — Langlois, 15 déc. — Lansac, 31 déc. — Larcher, 28 nov. — Laroche, 28 nov., 4 déc. — Lascoux, 20 nov. — Laurent frères, 18 nov. — Laurenze, 18 déc. — Lavaur, 5 nov. — Laverday, 28 nov. — Lavigne, 30 déc. — Lavinay, 28 nov. — Lazare, 9 déc. — Léautaud (de). — Lebarbier, 28 déc. — Lebœuf, 18 déc. — Lechanteur, 20 nov. — Leclerc, 25, 26, 30 nov. — Lecomte, 28 nov. — Lecomte et Ce, 14, 24 déc. — Lécuyer, 2 déc. — Leduc, 26 déc. — Lefebvre, 2, 3, 28 nov., 11 déc. — Lefevre (Emile), 1er nov. — Lefoulon, 29 déc. — Lefranc, 17, 30 déc. — Lefrançois, 1er nov.

Légion-d'Honneur. Port illégal de la décoration, Perrelot, 11 déc. — Un amputé d'Afrique, 23 déc. — *L'ordre de l'Eperon-d'Or*, 10 déc.

Légitimité. V. *Enfant.*

Legoaësbé de Bellée, 28 déc. — Legrand, 2 déc. — Leguicheux, 13 nov. — Lehon, notaire, 18, 26 déc. — Lehon (comtesse), 26 déc. — Leloir, 7 nov. — Lemaire, 16 déc. — Lemaire (fille), 30 déc. — Lemoteux, 15 déc. — Lempereur, 8 déc. — Lenormand, 10, 28 nov., 30 déc. — Léo, 22, 29 déc. — Lépec (baronne), 26 déc. — Lepetit, 11 déc. — Lépine, 22 déc. — Leplay-Vardon, 8 déc. — Lepolle, 1er nov. — Leroux de Lens, 25 déc. — Leroy. — Lesaisne, 9 nov. — Lesauvage, 14 nov. — Lescourt, 31 déc. — Lesèble, 9 nov. — Lesieur, 28 nov. — Lessechop, 12 déc. — Lesueur, 15 déc. — Letellier, 20 nov. — Letellier (veuve), 11 déc. — Letourneur, 7 nov.

Lettres (poste aux). Les préposés de l'*octroi* peuvent-ils saisir celles transportées par des voituriers? 8, 16 déc. — Un coquetier est-il un messager? 24, 29 déc. — *Quid* à l'égard d'un domestique? 22 déc. — Suffit-il pour qu'il y ait contravention qu'un messager soit porteur d'une seule lettre cachetée? 22 déc. — La Cour de cassation, dans l'espèce, peut-elle examiner si cette lettre est relative à son service? 24, 29 déc.

Levée, 13 nov. — Lévie, 28 nov., 25 déc. — Lévy (Léopold), 14 déc. — Lhuillier, 16 nov. — Libert, 30, 31 déc.

Librairie. V. *Contrefaçon*, *Culte*, *Editeur*, *Propriété littéraire.*

Lich, 4 déc. — Liguier, 3 nov. — Lincelle, 4, 18, 25 déc. — Linzeler, 11 déc. — *Liverpool*, ville, 26 déc. — Lockharth (Jane), 2 nov. — Logette Saint-Gatien, 28 nov. — Loiseau, 21 déc. — Lombard, 5 nov. — Loriot de Rouvray, 1er nov.

Loterie clandestine. Six vieilles femmes, 4 déc.

Loture (de), 28 nov. — Loverdo (de), 15 déc. — Luciani, 10 nov. — Luziaraga (Ruiz de), 28 déc.

M

M.., interdit, 25 déc. — Macdonough, 21 déc. — Macé, 12, 15 déc. — Macnamara, 8 déc. — Mahoud-Bey, 2 nov. — Maillet, 13 nov.

Maire, destitué par un conseil municipal, 28 déc.

Majorat. Pelet, 12 déc. — Poupart de Neullize, 21 nov.

Malepeyre, 15, 19, 22 déc. — Mallet, 9 déc.

Mandat. Le mandataire qui laisse les valeurs qu'il a empruntées chez le *notaire* du mandant, en est-il responsable en cas de faillite du notaire? 26 décembre.

Maniez, 28 nov. — Manneville, 1er nov. — Mansuy, 1er, 3 déc. — Marcellange (de), 6, 18, 20, 30 nov., 19, 21 à 29 déc. — Marchand, 27 nov. — Maréchal, 30 nov. — Maréchal (veuve), 4 déc.

Mariage. Un prêtre interdit peut-il se marier? 22 déc. — Refus d'un prêtre anglican de marier un musulman avec une Anglaise. — Mariage par supposition de personnes à *Londres*, 2 nov. — Mariage Béchem pour éviter une tutelle, 4, 7, 14, 21, 28 déc. — Mariage d'un condamné à mort aux *Etats Unis*, 21 déc. — V. *Abus* (appel comme d').

Mariage (contrat de). Le *notaire* doit-il faire publier celui du gérant d'une pharmacie? 1er déc.

Marie (fille), 16 déc. — Marignan, 24 nov., 29 déc. — Marin, 4 décembre.

Marine. L'officier d'infanterie qu'on y incorpore conserve-t-il son droit d'ancienneté? 25 déc.

Marlière, 4 déc. — Marshall, 20, 21, 28 nov., 29 déc. — Martin, charretier, 9 déc. — Marut de l'Ombre, 18, 20 nov. — Mary, 31 déc. — Massihot-Lassire, 28 nov. — Masignac (veuve de), 26 déc. — Massiot, 12, 19 déc. — Mathieu, 2 déc. — Mauchamps (de), 20 nov. — Maufra, 18 déc. — Maurer, 22 déc. — Maurin (baron), 10, 22, 28 déc.

Médecin. Est-il responsable d'un *empoisonnement* par imprudence? 12, 15 déc.

Médecine (exercice illégal). Brodhurst, 2 déc. — Debrou, prêtre, 1er nov. — Giordano, 20 nov.

Menaud, 14, 24 déc.

Mendicité. Boutrais. — Gallot, *modèle*, 8 déc. — Lelouet, avec violences, 4 déc. — V. *Vagabondage.*

Ménestrel. 17 déc. — Ménigault (femme), 3 déc. — Mennechet, 9 déc. — Mercadié, 2 nov. — Mercier, 26 nov. — Merger, 6 nov. — Méric. — Merlier, 11 déc. — *Messageries de Lyon*, 14, 24 déc. — Messier, 25 déc. — Meunier, 28 nov.

Meurtre. B... (Adolphe), 23 nov. — Blavot, 25 nov. — Baronneau, 5 déc. — Compagnon, 1er déc. — Courapied, 11, 24 déc. — Dietz (l'amant de sa femme), 30, 31 déc. — Druon, 9 déc. — Garès, 23 déc. — Giovanetti, étudiant, 22 déc. — Graudpierre, 2 déc. — H..., lampiste, 13 nov. Hampt, 27 nov. — Maillot, 4 déc. — Marignan, 24 nov. — Miraucourt, 11, 23 déc. — Pinchon, 5 déc. — Plique, 11, 24 déc. — Renard, 11, 22 déc. — Riguidel (dix ans), 17 déc. — Rode, 26 déc. — Tétard (fille), 10 nov. — Valois, 20, 21 déc. — Cinq matelots du *Clydesdale*, 9 déc. — Un voyageur envers un nègre mendiant, 11, 12 déc. — Un médecin envers un ami, ravisseur de sa femme, 26 déc. — V. *Assassinat.*

Meusnier-Lanoue, 5 nov., 15 déc. — Meyer, 22 déc. — Meynard de Franc, 4 nov. — Michaud, 10 déc. — Mieussens, 25 déc. — Milet, 23 déc. — Miller, 2 déc. — Millerot, 26 nov. — Minard, 22, 29 déc.

Mines. Sa *société* devient-elle commerciale si les *actions* sont au porteur? 12 déc. — Explosion à *Firminy*, 18, 21 nov., 16 déc.

Ministres d'Etat Ordonnance d'institution, 24 déc.

Mirabel-Chambaud, 12 déc. — Miraucourt, 23 déc. — Mirey, 3 nov.

Mœurs. En Circassie, 2 nov. — En Corse, 22 déc.

Moleux, 28 déc. — Molher, 7 nov. — Mollet, 1er nov.

Monnaie (fausse). Boch. — Busson, 26 déc. — Gay, 4 déc.

Monnot, 11 déc. — Monnot-Leroy, 1er déc. — Monpoix, 18 déc. — Monroë-Edwards, 4 déc. — Montesquieu (de), 2 nov. — Montmorency (connétable), 24 déc. — Moreau, 12, 25 déc. — Morel, 5, 30 nov. — Morgan, 5 nov. — Morillot, 18 nov., 16 déc. — Morin, 7 à 20 nov., 28 déc. — Morin, prêtre, 23 déc. — Moris, 5 nov. — Morize, 7 nov. — Mosnier. — Mouchet, 5 nov. — Moulin, 7 déc.

Moulins. Leurs portes et fenêtres sont-elles exemptes de *contributions*, comme celles des manufactures? 5 nov.

Moution, 16 nov., 3 déc. — Mourett, 11 déc. — Moure, 12 déc. — Mudier, 3 nov. — Mullenbach, 28 nov. — Munch, 16 nov.

N

Nay, 30 déc.

Navigation. V. *Abordage.*

Nécrologie. Baron, 12 déc. — Cardi de Sansonetti; 9 déc. — Cazaux, 5 déc. — Dupuy, 24 nov. — Gonet, 29 déc. — Guis, 12 déc.

Négrier, 30 nov. — Nicolas, 9 déc. — Nicoli, 10 nov. — Nisard, 21 novembre.

Noblesse, Reiset, 21 nov.

Noël-Toussaint, 4 déc. — Noires, 7 nov. — Nolle, 28 nov.

Nom. Usurpation Demidoff, 29 déc. V. *Journaux.*

Normandie (duc de), 20 nov.

Notaire. V. *Mandat*, *Mariage* (contrat de).

Notre-Dame-du-Refuge, couvent, 4 déc.

Nourrice cachant la mort d'un enfant, 30 nov.

O

Octroi. Lorsqu'une municipalité y comprend les centimes additionnels, l'Etat peut-il prélever son dixième sur la masse sans distinction? 18 déc. — V. *Lettres* (poste aux), *Voitures publiques.*

Opposition à jugement. Peut-elle avoir lieu jusqu'à l'exécution? 11 déc. — Procédure pour la former devant les *Conseils de guerre*? 28 nov.

Oreilles russes pour rançon d'un enlèvement, 2 nov.

Ormsby, 12 déc.

Outrage aux mœurs. F... (Etienne), 30 nov.

Oziard, 17 déc.

P

Pagard, 1er nov., 26 déc. — Pagès, 2 nov. — Paillard, 1er nov. — Pal, 15 déc. — Palary, 28 nov. — *Palladium*, société, 30 déc. — Paquet, 22 déc. — *Paris*, ville, ses réserves domaniales, 5 nov.
Parricide. Armand, 7 déc. — Charlet, 24 déc. — Sandrier, 15 déc. — Sautreau 5 déc.
Pascoult, 25 déc. — Pasquier, 26 déc. — Pasquin, 16 déc.
Patente. V. *Etranger*.
Patterson, 25 déc. — Pautret, 1er déc. — Pauwels, 5 nov. — Peake, 26 déc. — Pector, 5 nov. — Pelet (comte), 12 déc. — Pélissier, 15 déc. — Pemmejean, 16 déc. — Penetti, 29 déc. — Périer frères et Ce, 18 déc. — Pérot (femme), 28 nov. — Perrelot, 11 déc. — Perrève, 15 déc. — Perrigault, 16 déc. — Perrin, 26 nov.
Pharmacien. Peut-on les poursuivre pour substances mal préparées? 30 nov. — Le traité qu'il fait pour tenir une officine, hors de son domicile, est-il nul? 10 déc. — V. *Mariage (contrat de)*.
Phénix, navire, 14, 21 déc. — *Philantrope*, navire, 21 déc. — Philidor, 7 à 20 nov. — Philippe, 24 déc. — Pichot, 1er déc. — Piel, 12 déc.
Pillage. V. *Commune*.
Pillet (Léon), 21, 28 déc. — Pillon, 3, 6 nov. — Pilotelle, 15 déc. — Piver, 25 déc. — Planche, 5 nov. — Plet, 7 nov. — Plougoulm, 28 déc. — Plutt, 26 déc.
Poison. Vendu sans inscription : Legrand. — Mal renfermé : Dubois, 2 déc.
Polentru, 12, 19 déc. — Polycarpe, 10 déc. — Ponet, 26 déc. — Poret, 1er nov. — Porriquet. — *Porrots*, mines, 12 déc.
Portier. Son mauvais service peut-il le faire condamner à des *dommages-intérêts*, ainsi que le propriétaire? 17 déc.
Potier, 26 nov. — Pougnet, 26 déc. — Pouites (femme), 19 déc. — Pougoulas (Elisabeth), 14 déc. — Poupardin, 13 nov. — Poupart de Neuflize, 21 nov.
Pourvoi en cassation. V. *Conseil de guerre*.
Pouvoir législatif et constituant. Observations, 17, 18 déc.
Prades, 4 déc. — Pralet, 6 nov.
Prescription. Lorsqu'on reconnaît une possession trentenaire, mais à titre *d'usager*, peut-on se plaindre de l'admission de la prescription si le jugement est fondé sur une possession exclusive? 21 nov. — V. *Bail*.
Presse. Délit jugé par un conseil de guerre, 21 nov.
Prestel, 25 déc. — Prévost, 7, 14, 21 déc. — Prieur, 8 déc.
Prison. V. *Incendie*.
Propriété littéraire. Un éditeur peut-il modifier le titre d'un ouvrage sans l'autorisation de l'auteur? 5 déc. — V. *Editeur*.
Proudfoot, 18 déc. — *Providence des enfans*, 1er déc. — Puech (femme), 25 déc.

Q

Quandal, 1er nov.
Quarantaine. Violée par un Anglais à *Smyrne*, 16 déc.
Quériau, 1er, 12 déc.

R

Racle (veuve), 4 déc. — Rambourg, 25 déc. — Rambure (femme), 30 déc. — Ramfreville (de), 15 déc. — Rappetti, 17 déc. — Raus, 19 déc. — Ravaut, 17 déc. — Ravinet, 14 déc. — Ravon, 18 nov. — Redheuil, 29 déc. — Regnault (femme), 10, 22, 28 déc. — Régnier et Ce, 21 nov.
Réhabilitation. Beer-Nathan, 28 nov. — V. *Faillite*.
Reiset, 21 nov.
Remèdes secrets. Leur vente sur ordonnance de médecin est-elle une contravention? 2 déc.
Renard, 22 déc. — Renouard, 13 nov.
Rente sur l'Etat. Réclamée par la chappellenie de Saint-Ignace, 23 décembre.
Renu, 30 déc. — Reschid-Pacha, 27 nov. — Retourné, 3 déc. — Rey, 8 déc. — Rezac (de), 5 déc. — Ricci, 23 déc. — Ricquier, 15 déc. — Riffaut, 4 déc. — Rigaud, 28 nov. — Riom, 22, 30 déc. — Riss, 22 déc. — Rivier, 26 nov. — Rivoire, 1er nov. — Robequin, 12 déc. — Robert, 28 nov., 12 déc. — Robert (Aimée), 6 nov. — *Robert-Guiscard*, navire, 29 déc. — Roberton, 12 déc. — Robinet, 13, 28 nov. — Roger, 9, 23 déc. — Rohan (de), 28 nov. — Rohan (femme de), 21 nov. — Rolle, 10 déc. — Rollin, 15 déc. — Roth, 4 déc. — Roubaud, 15 déc. — Rouge, 12 déc. — Rouillard, 20, 21 nov. — Rouillard (femme), 30 nov. — Roussel, 28 nov. — Rousset (femme), 2 déc. — Roux-Duremère, 21 déc. — Roy, 4 déc. — Royer (femme), 1, 3 déc. — Rozé, 12, 19 déc. — Ruelle (Elisabeth), 25 déc.

S

S... (baron de), 23 déc. — Sabatier, 3 déc. — Sacconay, 29 déc. — Sacy (de), 16 déc. — *Saint-Céré*, ville, 1er nov. — Saint-Didier, 12, 20 nov. — Saint-James. — Saint-Martin, 25 déc. — Saint-Omer, 5 déc. — Saintes, 7 nov. — *Salamandre*, 5 nov., 25 déc. — Sallmard. — Sallonnyer, 26 nov.
Salpêtre. — Contraventions, 17 déc.
Samat, 26 nov. — Samuel (Henriette), 5 nov. — Sandrier, 15 déc. — Sauquit (femme), 24 déc. — Sautreau, 5 déc. — Savin, 9 déc.
Scellés. Le juge de paix peut-il les apposer d'office chez un syndic salarié de *faillites*? 24 déc.
Schamil-Bey, 2 nov. — Schlumberger (veuve), 18 déc. — Schnégans, 28 nov. — Schonen, 4 nov. — Schultz, 28 nov. — Scribe, 8 déc. — *Secret d'une femme*, 11 déc. — Séguier, 15 nov. — Séguin, 4 déc. — Ségur (de), 18 déc.
Séparation de biens. Lebon (comte), 26 déc. — Ney, 30 déc.
Séparation de corps. L'adultère du mari hors du domicile conjugal peut-il l'autoriser? 24 déc. — F..., d'*Auxerre*, 25 déc. — Horn-Capdeville, 31 déc. — S..., 24 déc. — S... (baron de), 23 déc. — V. *Donation*.
Serda, 31 déc. — Shepaer, 7 déc. — Sirey fils, 21, 23, 24, 26, 28 nov., 3, 5, 31 déc. — Sirey père, 3, 15 déc. — *Smyrne*, ville, 16 déc.
Société commerciale. Son acte de constitution doit-il être publié partout où elle a des intérêts? 18, 25, 26 déc. — Celle des auteurs dramatiques est-elle commerciale, et annulable pour défaut de publications? 31 déc. — Est-ce le Conseil-d'Etat qui peut seul prononcer sur une nullité de *société anonyme*, réclamée pour dol? 30 déc. — Société des *naufrages*, 15 déc. — Société phrénologique d'*Edimbourg*, 12 déc. — V. *Mines*.
Sohet-Thibeau, 1er nov. — *Soleil*, société, 29 déc. — Solet, 7 à 20 nov. — *Solliciteur-biographe*, 10 déc. — *Sonde*, îles, 21 déc. — Souveau, 1er nov. — Souverain, 5 déc. — Sperment, 9 déc. — Spitz, 3 déc. — Stephanelli (femme), 14 déc. — Stockdale, 10 déc. — Stoltz, actrice, 16, 24 nov., 15 déc.
Succession. Les Tribunaux français peuvent-ils ordonner des mesures conservatoires pour celles des *étrangers*? 12 déc. — V. *Dol*, *Vente*.
Suicide. Canélian. — Lombard. — Raymond, 15 déc. — Tenté par une jeune Anglaise, 20 nov. — Un aliéné à *Criquetot*, 1er nov. — Un domestique à *Fontainebleau*, 19 déc.
Sunbolf, 24 déc.
Surenchère. Doit-elle porter sur les frais de la vente? 7 déc.
Surmont, 25 déc.

T

Tableau. Poursuites pour tromperie sur le nom du maître, 9 déc.
Taillade, 9 déc. — Taillefer, 5 nov. — Tarbé, 12 nov. — Targent (de), 7 nov.
Témoin. Embarras pour en faire comparaître un en *Amérique*, 20 nov. V. *Bail*.
Terrasse, 1er déc. — Teste, 25 déc. — Thanaron, 18 déc.
Théâtre. Le régisseur est-il un artiste? 10 nov., 3 déc. — L'anéantissement du privilége fait-il cesser les droits des tiers sur la nouvelle administration? 5 déc. — Lorsqu'un artiste abandonne une partie de ses appointemens pour payer un créancier; ce transport comprend-il les retenues pour pension viagère? Les Tribunaux sont-ils juges de la portion saisissable de ces appointemens? 30 déc. — *Gymnase* : affaire des auteurs dramatiques, 31 déc. — *Porte-Saint-Martin* : refus de jouer d'une actrice, 24, 26 déc. — *Vaudeville* : procès pour le matériel du théâtre, 27 nov., 15 déc. — *Vaudeville* et *Variétés* : engagement Arnal, 1, 14 nov. *Variétés* : engagement Clara-Giroux, 3 nov. — *Saint-Marcel* : voies de fait envers le souffleur, 3 déc.
Théroulet, 17 déc. — *Theuré-Maillot*, mines, 12 déc. — Thévenin, 3, 6 nov. — Thorn, 2 nov. — Thuillier, 10 déc. — Tisserand (veuve), 30 déc. — Tomlin, 12 déc. — Tonnelier (Marie), 2 déc.
Tontines. Celles non autorisées et dont les engagemens sont annulés doivent-elles rembourser les frais de gestion? 1, 3 déc.
Touloupe (femme), 25 déc. — Tréguier, 11 déc. — Trémouille (princesse de la), 2 nov. — *Trésor public*, affaire des trente millions, 4 déc. — Trève, 30 déc. — Trianon, 15 déc.
Tribunal : rentrées, à *Paris*, 4 nov. — A *Pontoise*, 5 nov. — Création de chambres temporaires à *Limoges* et à *Nantes*, 8 déc.
Triogon-Saulnier, 8 déc. — Trivelli, 1er nov. — Trombert, 28 nov. — Troude, 29 déc. — Trouëssard, 3, 4 déc. — Trousseau, 15 déc. — *Troyes*, ville, 18 déc. — Truberl, 27 nov. — Truy, 3 déc. — Tupinier, 27 nov. — Turpin, 28 nov.

U

Ugé, 21 novembre. — Ulens (Antoinette), 16 déc. — *Union*, navire. — *Urbaine*, société, 29 déc.
Usage (droits d'). V. *Prescription*.
Usufruit. V. *Fonds de commerce*.
Utilité publique. Lorsque des travaux ont été ainsi qualifiés, les Tribunaux peuvent-ils connaître de la légalité des formalités antérieures d'expropriation? Les membres d'une première commission peuvent-ils faire partie de la seconde? Les assemblées de la seconde commission doivent-elles être permanentes? 22 déc. — La présence du juge-commissaire est-elle indispensable à toutes les opérations d'expertises? 29 déc.

V

Vagabondage. Guermonpré, saltimbanque, 7 déc. — Valentin, 28 nov.
Valcourt (de), 28 nov. — Valentin (femme), 4 déc. — Vallée, 9 nov. — Vallier, 1, 12 déc. — Van Coppennaal, 26 nov. — Vandendriesche, 18 déc. — Vandermarcq, 24 déc. — Vandersmissen, 10 nov. — Vanyperen, 18 déc. — Vaulx (de), 28 déc. — Vavasseur (fille), 2 déc. — Vayron, 28 déc. — Venant, 16 nov.
Vente. L'héritier qui vend une créance de son auteur doit-il en garantir l'existence? 8 déc.
Véran, 28 nov. — Verchères, 1er nov. — Vergnaud, 1er déc. — Vérity, 12 déc. — Vernouix, 16 déc. — Veyron-Lacroix, 26 nov. — Vial, 12, 21 déc.
Vice rédhibitoire. En est-ce un chez un cheval qu'une maladie chronique de la poitrine? 9 déc.
Vidocq, 24 déc. — Vieillard, 20 nov. — Vigourous, 18 nov. — Vilain, 9 nov. — Villeneuve (de), 16 déc. — Villy (femme), 10 nov., 11 déc. — Vincent, — Vincent-Molinière, 5 nov.
Vins. Les marchés ne sont-ils définitifs que lorsqu'ils ont été goûtés? 5 déc.
Vintras, 5 déc. — Violas, 13 nov.
Viols. Alexandre, 18 nov. — Boardel, 26 déc. — Chavy, 29 déc. — Cléret, 10 nov., 11 déc. — D... (Henri), 24 déc. — Dhuie (sa fille), 5 nov. — Etcheverry, 29 déc. — F..., rue Béthisy, 11 déc. — Fériaud, 29 déc. — Forain, 9 déc. — Gélis, prêtre, 19 déc. — Gilbert-Aubier, 9 déc. — Gorin, 29 déc. — Lambert, 9 déc. — Marignan (sa fille), 24 nov., 29 décembre. — Michel, 10, 28 novembre. — Soufflot, 24 déc. — Stulmuler, 25 nov. — Vigneau, 11 déc. — Vilquin, 16 déc. — Leur fréquence dans la *Nièvre*, 5 déc.
Vivien, 10, 22 déc. — Vizentini, 10 nov., 3 déc. — Vogel, 2 nov.
Voies de fait. Adolphe, 18 nov. — Bourichon, caporal, 28 nov. — Castel, 11 déc. — Champion, 25 nov. — Chevalier, 3 déc. — Desjardins, chiffonnier, 25 déc. — Domas, 31 déc. — Doré (*son chien*), 26 déc. — Greine frères, 3 nov. — Guillarche, envers un *chat*, 15 déc. — Lacombe (femme), envers son enfant, 18 déc. — Ladouceur, portier, 16 déc. — Lesauvage, artilleur, 14 nov. — Rochereux (fille), avec de l'*acide sulfurique*, 26 déc. — Trégnier, 11 déc. — Une jeune fille, au moyen d'*acide sulfurique*, 21 déc. — Un garçon limonadier, avec du *vinaigre*, 24 déc. — Un cocher envers un notaire, 31 déc. — V. *Blessures graves*.
Voies de fait entre époux. Dufour, au moyen d'*acide sulfurique*, 3, 29 déc. — Pérot, 28 nov. — Un mari à *Rouen*, 2 nov. — Un mari à *Paris*, 17 déc.
Voies de fait militaires. Rolle, officier, 10 déc.
Voitures publiques. Le transport des voyageurs par *bateau à vapeur* de *Rouen* au *Havre* doit-il l'impôt du dixième du prix des places à *l'octroi*, 16, 20 nov. — ACCIDENS : Perrière, 16 déc. — Choc de malles-postes à *Aiguillon*, 12 déc. — DOMMAGES-INTÉRÊTS : Boucher, 4 déc. — Clément, 12, 30 déc. — Génuf, 1er déc. — *Messageries royales*, 25 déc. — Omnibus du chemin de *Corbeil*, 9 déc.
Vol. Alban, 2 déc. — Alleaume, — Arnaud, 26 déc. — Asturia, 9 déc. — Auguste, 16 déc. — Avinant, 5 déc. — Bailly, 26 nov., 19 déc. — Barrey-Bégaud, 29 déc. — Berger, 5 nov. — Bergeron, 16, 18 nov. — Berruyer, 26 déc. — Bertrand, 9 déc. — Bigot, 25 nov. — Billière, — Bled, 5 nov. — Bourgues, 9 déc. — Boursier, 28 déc. — Bauno, — Burnet, 26 déc. — Bussy, 16 déc. — C... (Eugène), 28 nov. — Carle (Jeanne), dite *Charvin*, 20 nov. — Cassagne-Montalibet, 29 déc. — Chamalet, 9 déc. — Champagnol, 26 déc. — Chausse, 9 déc. — Chal, 16 déc. — Cigale, 26 déc. — Clivat, 3, 5, 19 déc. — Coin, 9 déc. — Colio, 5, 16 déc. — Corbière, 16 déc. — Cottin, 19 déc. — Courvoisier, 5, 13 nov., 19 déc. — Crépin, 10, 28 nov. — Creux, 9 déc. — Dagory, 19 déc. — Davy, 10 nov. — Defornel, — Degoute, 5 nov. — Deinier, 26 déc. — Delpiron, 4 déc. — Dethière, 26 nov. Devergie (Eléonore), 5 nov. — Didier, 11, 17, 18 déc. — Dion, 11, 29, 30 déc. — Dodin, 26 déc. — Dohis, 25 nov. — Drouet, 12, 19 déc. — Duchaussoy, 29, 30 déc. — Dunaude-Lamerie, 26 déc. — Durand, 3, 5 déc. — Fages (époux), 10 nov. — Falligan, 25 nov. — Féra, 26 déc. — Flachat, 19 déc. — Florent, — Fonblanc, 5 nov. — Forh (Marie), 25 nov., 16 déc. — Fortin, 16 déc. — G... (Germain), 24 déc. — Gallet, 26 déc. — Garron, 16, 18 nov. — Gault, 9 déc. — Gautheret, 11, 17, 18 décembre. — Gauthier, 5, 13 novembre, 19 décembre. — Gellée, 5 novembre. — Gelot, 30 novembre. — Georges, 10 nov. — Gérardin, 16 déc. — Giraud, 9 déc. — Gohin, 26 déc. — Godard (fille), 10 nov. — Goffin (Ve), — Grivelet, 25 nov., 16 déc. — Guérin, 9 déc. — Guillochin, 16, 18 nov., 4 déc. — Guirot, 5 nov. — Guldin (fille), 25 nov. — Gulliano, 28 déc. — Henri, 24 déc. — Herment, 10 nov. — Héroudès (Héloïse), 16 nov. — Huchon, 2 déc. — Huet, 10 nov. — Humbert, 26 déc. — Jaille (fille), 10 nov. — Janin, 26 déc. — Jennet, 25 nov. — Joanon, 26 déc. — Joubert, dit *Paysan*, 1, 3, 5 déc. — Journeux, 5 nov. — Jules, 10 déc. — Julien, 9 déc. — L... (Ch.), 10 nov. — L... (Jean-Pierre), 26, 27 nov. — L..., couturière, 23 déc. — Lahosse, 26 déc. — Labru, dit *Mignard*, 5, 13 nov., 5, 9, 19 déc. — Lacroix, 26 déc. — Lagache, 5 nov. — Lambert, 9 déc. — Lambert (fille), 25 nov. — Lander (Ve), 5 nov. — Lange, — Laroche, 26 déc. — Larrieux, — Lasserre, 5 nov. — Latour, 2 déc. — Laurent, 5 nov. — Lebreton, 4 déc. — Lebrun, 2 déc. — Leclerc, 19 déc. — Lecomte, 16, 18 nov. — Ledru (fille), 26 déc. — Legrand, 25 nov. — Lemaire, 25 nov., 16 déc. — Lepère, 11, 17, 18 déc. — Leroy, 26 déc. — Leture, 1er nov. — Leudet, 5 nov. — Leval (Célestine), 2 déc. — Linden, 25 nov. — Linéatte, 16 déc. — Longuet, 19 déc. — Luchet, — Lumière, 4 déc. — Mairesse, 5 nov. — Mallet, dit *Langlois*, 4 déc. — Manoury, — Maquet (fille), 26 déc. — Maraigner, 11, 17, 18 déc. — Maréchal (fille), 25 nov., 14 déc. — Marion, 5 nov. — Mathieu, 11, 29, 30 déc. — Maurice, — Ménard, 25 nov. — Mendel, 24 déc. — Mignard, 5, 13 nov., 5, 9, 19 déc. — Millevoy, 16 déc. — Milleret (fille), 26 déc. — Mirault, 28 déc. — Mondheux, 26 déc. — Montagne, 11 déc. — Mothe, 26 déc. — Munoz-Maldonado, 10 nov. — Neveu, 4 déc. — Oudot, 26 déc. — Paillet, 10 nov. — Paisant, — Papillon, 25 nov. — Pauline, 20 nov., 12 déc. — Perney, 16 déc. — Petit, 10, 16 nov., 1, 5, 19 déc. — Peuvrier, — Peyris, 25 nov. — Peysonneaux, 16 déc. — Philippon, 25 nov. — Pierre, 25 nov., 16 déc. — Poly, 25 nov., 14 déc. — Potier, 29, 30 déc. — Pouget, 5 nov. — Pourcel, — Pradot, 16 déc. — Ravel, — Renaud (fille), 25 nov. — Retrou, 5 nov. — Rey, dit *Vothier*, 25 nov., 5 déc. — Ribot, 25 nov., 26 déc. — Richard, 10 nov. — Richard (fille), 25 nov. — Robert, 8 déc. — Roche, 9 déc. — Roulan, 16 déc. — Roulleau, 4 déc. — Ruque (fille), 19 déc. — Saint-Aubin, 9 déc. — Salin (femme), 10 nov. — Samson sœurs, 19 déc. — Sauffray, 5 nov. — Savry (fille), 1, 5 déc. — Simon, — Solaire, 25 nov. — Soleillant, 10 nov. — Soufflet, 9 déc. — Souque, 5, 9, 11, 19 déc. — Tanière, 9 déc. — Tellier, 5 nov. — Théry (femme), 17, 18 déc. — Vandyrk, 25 nov. — Vautrin, 5 nov. — Verrier, 26 déc. — Une bande dans le faubourg St-Germain, 2, 5, 18 nov., 9, 19 déc. — Arrestations de nombreux recéleurs, 4, 5, 9, 19, 24 déc. — Sur le canal et sur la Seine à *Bercy*, 16, 18 nov. — Une jeune Lorraine (de la luzerne), 18 déc. — Des boulangers (le vin du patron), 29 déc. — A la Madeleine, 1er nov. — Rue St-Germain-l'Auxerrois, 30 nov. — Rue Vivienne, 4 déc. — Voleur protégeant une voyageuse, 5, 11 déc. — Les voleurs en *Chine*, 1er nov.
Vollant, 28 nov.

W

W... (femme), 16 déc. — Walker (Anne), 5 nov. — Webb, 20, 21, 28 nov., 29 déc. — Wolff, — Wooley, 2 novembre. — Wourmann, 7 décembre.

SOCIÉTÉS COMMERCIALES.

LOI DU 31 MARS 1833.

Formations.

Absac (d') et Pison, 14 nov. — Ameline et Ce, 10 nov. — Ancelot et Ce, 6 novembre. — Aubarède et Ce, 14 décembre. — Aubry et Ferté, 11 déc.
Badin frères, 26 déc. — Barbier-Saint-Ange et Rutti, 28 nov. — Barnier, Favel et Vaganoy, 4 déc. — Baugnies et Ménard, 27 nov. Bayle et Reddelien, 26 déc. — Belloir frères, 5 déc. — Belz et Chenesseau, 7 nov. — Blanc, Colin et Ce, 25 déc. — Blanchard et Ce, 26 nov. — Bimar (Jacques) et Glaize, 16 nov. — *Bitume de Seyssel*, 26 nov. — Boivin et Ce, 4 déc. — Bonhomme et Ce, 5 nov. — Bouis et Viot, 26 déc. — Boulanger-Hautin (E.) et Ce, 21 déc. — Boullin et Ce, 5 déc. — Boulonnois et Ce, 8 déc. — Bouvier et Galoffre, 26 déc. — Brierre, Peltier et Michaud, 3 déc. — Brioude, dit *Sansrefus*, et Ce, 25 nov. — Brochant et Preux, 24 nov. — Brongniart et Ce, 18 nov. — Brunet et Devinoy, 8 déc. — Brunnarius, Bezner et Ce, 26 décembre. — Buffardin et Fabre, 15 déc.
Caisse des écoles et des familles, 7 déc. — Capitaine et Ce, 27 nov. — Cardine, Eugène Singer et Ce, 7, 8 déc. — Chabrié (M.-D.) et Ce, 1er nov. — Chalamel et Chrétien, 27 nov. — *Chantereine*, 5 nov. — Charbouillot jeune et Ce, 23 déc. — Charlot et Ce, 26 déc. — Charnay père et fils et neveu, 16 nov. — Chevreuil (F.) 18 nov. — Coittant-Borderieux et Ce, 24 nov. — Collard et Balzac, 26 nov. — Collier, Bouju et James Hall, 9 nov. — Collin et Ce, 12 nov. — *Correspondant littéraire*, 11 déc. — Crocé-Spinelli père et fils, 1er nov. —
Damiron et Ce, 13 nov., 26 déc. — Daniel et Ce, 5 nov. — David (C.-M.) jeune, 18 déc. — David (F.) et Ce, 7 nov. — Debiville (V.) et Ce, 31 déc. — Decoster et Ce, 23 déc. — Delabarrussias et Ce, 18 nov. — Delacombe et Ce, 27 nov. — Delhaye et Blanchard, 26 nov. — Dernette père et fils, 14 déc. — Descours, Récamier et Ce, 16 nov. — Desjardins et Burckhard, 4 déc. — Deslandes frère et sœur, 10 nov. — Didant et Ce, 5 nov. — Dumont (Alexandre) et Ce, 13 novembre. — Duval et Ce, 23 nov.
Equitable, 28 novembre.
Fabre et Ce, 24 nov. — Fargue aîné et Ce, 31 déc. — Feray et Ce, 14 déc. — Ferron et Balen, 24 déc. — *Filtrage*, 16 nov. — Flamant-Devergie et Ce, 4 nov. — *Foncière*, 5 nov. — Forestier et Blémont, 11 déc. — Fossé-Rohan et Charensonney, 16 déc. — Fussey fils (de) et Ce, 30 déc.
Gabillet et Mercier, 30 déc. — Gagnage et Ce, 1er déc. — Garnier et Ce, 5 nov. — Gontié (Jacques) et Ce, 16 nov. — Gras fils et Ce, 25 nov. — Guéry, Martinès et Arnolt, 2 déc. — Guiller, Kocher et Ce, 3 novembre.
Honegger (Ad.) et Ce, 18 nov. — Hunziker frères, 16 déc.
Immobilière, 4 nov.
Jodon et Gosselin, 1er déc. — *Journal du Notariat*, 5 déc.
Labat, F. Petit et Ce, 16 nov. — Labey et Lemaire, 25 déc. — Lafon (A.) et Garau fils, 14 déc. — Lagarde et Ce, 11 déc. — Lajoye, Abbadie et Ce, 31 déc. — Langoisseur et Plé, 14 déc. — Lapostol et Cherville, 26 déc. — Larrieu, Brunton, Pilté et Ce, 18 déc. — Latellier et Kohler, 11 déc. — Lebaudy, Gourraud et Martin Lauser, 31 déc. — Lechauve de Vigny et Ce, 16 nov. — Lecoq (Ch.) et Berton, 23 déc. — Lefebvre (Ch.-Aug.) et Ce, 16 nov. — Lefèvre et Billard, 6 nov. — Lejeune et Fagès, 16 déc. — Lemay et Ce, 30 nov. — Lemoine et Ce, 23 déc. — Leroy et Ce, 1er nov. — Lévy (O.) père et fils, 26 déc.
Malard et Bastian, 15 déc. — Manleville et Giron, 3 déc. — Mansard et Ce, 1er nov. — Merceron (L.) et Ce, 19 nov. — Mercier et Ce, 9

déc. — Mercier (veuve), Blanchard et Ce, 28 déc. — Mondet et Crouzet, 16 déc. — Monet et Ce, 20 nov. — Montiers et Ce, 2 déc. — Montry (A. de) et Ce, 28 nov. — Muller et Ce, 6 nov.

Nicolas et Ce, 4 déc.

Palamède, 16 nov. — *Parisiennes*, 3 déc. — Pasquier frères et V. Péquin, 18 déc. — Passajon et Amant, 12 nov. — Paupe et Gervais, 26 déc. — Peignaux et Ce, 26 déc. — Pellier et Baucher, 24 nov., 23 déc. — Pellissier, Petit-Gard et Ce, 23 déc. — Penzoldt et Rohlfs, 9 déc. — Pernet (L.) et Ce, 16 déc. — Pignolet et Ce, 31 déc. — Pillon et Porthmann, 14, 15 déc. — Poitevin fils et Ce, 12 nov. — Pottin et Ce, 13 nov.

Revue indépendante, 16 déc. — Roche (Ed.) et Ce, 20 nov. — Roger et F. Onfray, 12 nov. — Roger et Prod'homme cadet, 12 déc. — Rouquié et Thuillier, 6 nov. — Roze et Ce, 26 nov. — Rupp et Ce, 18 déc.

Saint-Amant et Ce, 16 nov. — Sauveur et Ce, 4 déc. — Senée (Hyacinthe), 11 déc. — Serres (Louis) et Ce, 16 nov. — Siry (Alcide), Lizars et Ce, 1er nov. — Sivel, Caron et Ce, 3 nov.

Terral, Labat et Ce, 16 déc. — Tesnières, Daumesnil et Ravel, 16 nov. — Testart (A.) et Ce, 18 déc. — Thomas et Fincken, 8 déc. — *Tonacliers de Bercy*, 13 nov.

Vallet et Ce, 31 déc. — *Vaudeville*, 6 nov. — Vergne, Ed. Fournier et Ce, 31 déc.

Waille et Ce, 24 nov. — Wegmann et Ragu, 31 déc.

Dissolutions.

Asehen (d') et Ce, 16 nov. — Astier et Ce, 31 déc.

Bauby et Bayle, 16 déc. — Baud, Gagnage et Ce, 26 déc. — Beaumont et Boissard, 1er déc, — Bérard et Moinier, 24 déc. — Bernier et Mussel, 12 nov. Beuzelin et Delpy, 11 déc. — Biscuit et Bosquer, 10 nov. — Brierre-Vallée, et Ce, 3 déc. — Bruguier et Ce, 15 déc. — Bruyères et Bourdon, 2 nov.

Capitaine et Gendron, 27 nov. — Caudron, Pétillot et Delouche, 28 déc. — Chapuis (J.-F.) et Vincent, 31 déc. — Charansonney et Granier, 30 déc. — Chauffourrier et femme Lambert, 11 nov. — Chevallier et Sainte-Colombe, 16 déc. — Coindat et Dubois, 18 déc. — Corbière père et fils, 7 déc. — Cosson frères, 28 déc. — *Courrier français*, 21 déc. — Coyen et Leblanc, 24 nov.

Deniel et Coyen, 24 nov. — Desbaux et Huard, 7 nov. — Dolive et Thinot, 18 nov. — Dubois-Lévêque et Ce, 23 déc.

Eon et Meunier, 2 déc.

Fabri et Ce, 20 nov. — Fonseca (Olinde), Lambert et Ce, 12 déc. — Forel et Jobey, 16 nov.

Gadbled et Tiercinier, 31 déc. — Gaillard frères, 18 nov. — Gaillard et Leclerc, 1er nov. — Gautier frères, 16 nov. — Georges et de Plinval, 10 nov. — Gervais et Gérardot, 28 déc, — Grangé et Lesaint, 16 nov. — Granger père et fils, 5, 6 nov.

Hadot et Ce, 19 nov. — Herbillon et Ce, 31 déc. — Hetzel et Paulin, 5 nov. — Honegger et Ce, 18 nov. — Hubert et Leroy, 16 nov.

Jourdain et Montheilbet, 31 déc.

Labelle et Choron, 10 nov. — Labey frères, 25 déc. — Labrosse et Boonel Desmazure, 3 nov. — Labrousse et Joly, 5 nov. — Ladame et Ce, 26 déc. — Lajoye et Meyrueis, 2 déc. — Lamy et Touraine, 26 déc. — Lamy et Vigourous, 5 nov. — Lapelouze (Valentin de) et Ce, 21 déc. — Laporte et Rochat, 26 déc. — Leclerc et Leblé, 6 nov. — Lemonnier et Ce, 10 nov. — Lepelletier et Ce, 16 nov. — Lescuyer et Lancel, 30 nov. — Linneville, Lelièvre et Ce, 4 déc.

Maillard et Mahé, 14 déc. — Maillet et Autin, 20 nov. — Mary et Minier, 19 déc. — Merceron (L.) et Ce, 19 nov. — *Mines de Languin*, 26 nov. — Moinier aîné (J.-B.) et Ce, 30 déc. — Montel et Halley, 2 nov. — Mosle et Prévost, 29 déc.

Ognard et Paignard, 2 déc.

Poillieux et Salats, 11 déc. — Pallier et Baucher, 23 déc. — Penzoldt et Ce, 8 déc. — Piard-Deshays et Ce, 5 nov. — Pingard et Ce, 7 déc. — *Planchettes-Annonces*, 4 déc. — *Plutarque français*, 19 nov. — Poiret et Fermen, 11 déc. — Poitevin et Coupier, 24 nov. — Prély et Viornerit, 12 déc. — Providence, 7 déc.

Richard, Passajon et Amant, 12 nov. — Richard et femme Polier, 15 déc. — Roger et Ce, 4 déc. — Roger et Joly, 30 déc. — Rousseau-Leblanc et Bardonnex, 16 déc.

Sautayra et Ce, 27 nov. — Sivel, Beysson et Ce, 3 nov. — Soyez et Ce, 2 déc.

Tesnières, Terral et Ce, 16 novembre. — Trochou et Léger, 26 novembre.

Vassal (Louis) et Ce, 26 nov. — Vazeille-Biauzat, Naurer et Ce, 28 novembre.

FAILLITES,

Déclarations, Rapports, Reports et Annulations.

Alexander, 30 déc. — Alleaume, 7 déc. — Alliot, 7 nov. — Aubert, 7 déc — Aubert jeune, 11 déc. — Audinet fils, 24 nov. — Aussandon (Ve), 17 déc.

Balodaud, 28 déc. — Baron, 20 nov. — Barraud, 10 nov. — Baudouin, 20 nov. — Baudrier, 22 déc. — Beauregard, 10 nov. — Belhoste, 22 déc. — Berlandier, 7 déc. — Bienfait, 15 déc. — Boiteux, 28 déc. — Bouchet, 18 déc. — Boudin, 19 nov. — Boullemier fils, 12 novembre. — Bourdon, 19 nov. Breton et Péchet (*report*), 4, 10 déc, — Brun, 30 déc.

Caby (Dlle), 23 déc. — Canat-Chavy, 20 nov. — Carnel, 28 déc. — Cousier, 4 déc. — Chaussende et Daulon, 6 nov. — Chenau, 7 déc. — Chevau, = Chevron, 17 déc. — Choron, 24 déc. — Clark, 30 déc. — Clochez, 3 nov. — Collier (Ve), 4 déc. — Cotté, 4 nov.

Daulon, 6 nov. — Dauvnis, 14 déc. — Delahoche (Dlle) = Delante, = Delayen, 26 novembre. — Delpech, = Derambure, 18 décembre. — Dessirier, 13 nov. — Deymarie, 12 nov. — Duchène, 6 nov. — Dupaguier, 20 nov.

Etiévant, 22 déc.

Feigneux, 3 nov. — Fribourg (Ve), 5, 6 nov. — Frotier, 22 déc.

Gaillard, 31 déc. — Galmace, 18 déc. — Garnier, 4 déc. — Gauthier, 14 déc. — Géant, 3 nov. — Girard frères, 18 déc. — Gounot, 7 déc. — Grenier (Ve), 11 déc.

Hamel, 17 nov. — Hédiard, 11 déc. — Hélaine fils, 19 nov. — Hénault père, fils, et Gounot, 7 déc. — Herbelot fils, 8 décembre. — Herbette, 18 déc. — Herdt, 9 nov. — Héruville, 25 nov. — Hocquart et Chéron, 24 déc. — Hubert, 3 déc. — Hulot, 23 déc.

Jacques, 22 déc. — Jeanne, 18 nov. — Journiac, 14 déc.

Landormy fils et Beauregard, 10 nov. — Lasgorseix, 3 nov. — Lausseure, 30 déc. — Legrain, 14 déc. — Lelièvre, 3 nov. — Leroy, 30 nov. — Leroyer, 17 nov. — Lesage (Ve), 17 nov. — Lesaint, 29 déc. — Levesque, 2 déc. — Lointier, 1er déc. — Longchampt, 14 déc. — Lossendières frères (*report*), 18, 25 déc.

Marandon, 18 déc. — Marie, 4 déc. — Mayer, 11 nov. — Mérigonde, 14 déc. — Milly, 25 déc. — Moisel, 18 déc. — Moreau, 5 nov. — Morisset (*report*), 14 déc.

Naulot, 11 nov.

Ollivon, 9 nov. — Oppenheim, 23 nov.

Pérot, 25 déc. — Peynot, 29 déc. — Picard fils, 11 déc. — Picaud, 19 nov. — Pion, 22 déc. — Polidor jeune, 27 nov. — Ponrsaint (Dlle), 1er déc. — Prempain (Ve), 11 décemb. — Prix-Livernois, 9 nov. — Pussey, 11 nov.

Rambour, 16 nov. — Redon (*report*), 25 déc. — Renaud, 4 nov. — Renault, 24 nov. — Ricot, 25 nov. — Roger, 9 déc. — Roudil, 10 nov. — Roy, 1er déc. — Royer, 16 nov.

Soulié et Ce, 28 déc. — Sureau, 6 nov.

Tanneveau, 20 nov. — Tartière, 11 déc. — Terrier, 15 déc. — Tessier, ferrailleur, 24 déc. — Tessier, serrurier, 22 déc. — Thévenet, 8 déc. — Thévenot (*annulation*), 25 déc. — Titon (Dlle), 29 déc. — Tissot (Ve) et fils, 5 nov.

Vion, 7 déc.

Worms, 29 déc.

ÉTAT

DES OUVRAGES DE LÉGISLATION ET DE JURISPRUDENCE,

Dont l'annonce ou la notice se trouve dans la Gazette des Tribunaux (17e *année judiciaire*).

Cicéron (œuvres complètes), traduites sous la direction de M. Nisard, 21 nov.

Recueil général (*Nouveau*) *des lois et des arrêts*, par MM. de Villeneuve et Carette, 16 déc.

FIN DE LA TABLE COMPLÉMENTAIRE DE LA GAZETTE DES TRIBUNAUX.

IMPRIMERIE DE A. GUYOT, RUE NEUVE-DES-PETITS-CHAMPS, 37.